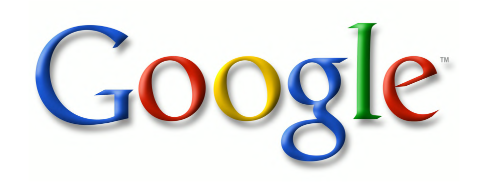
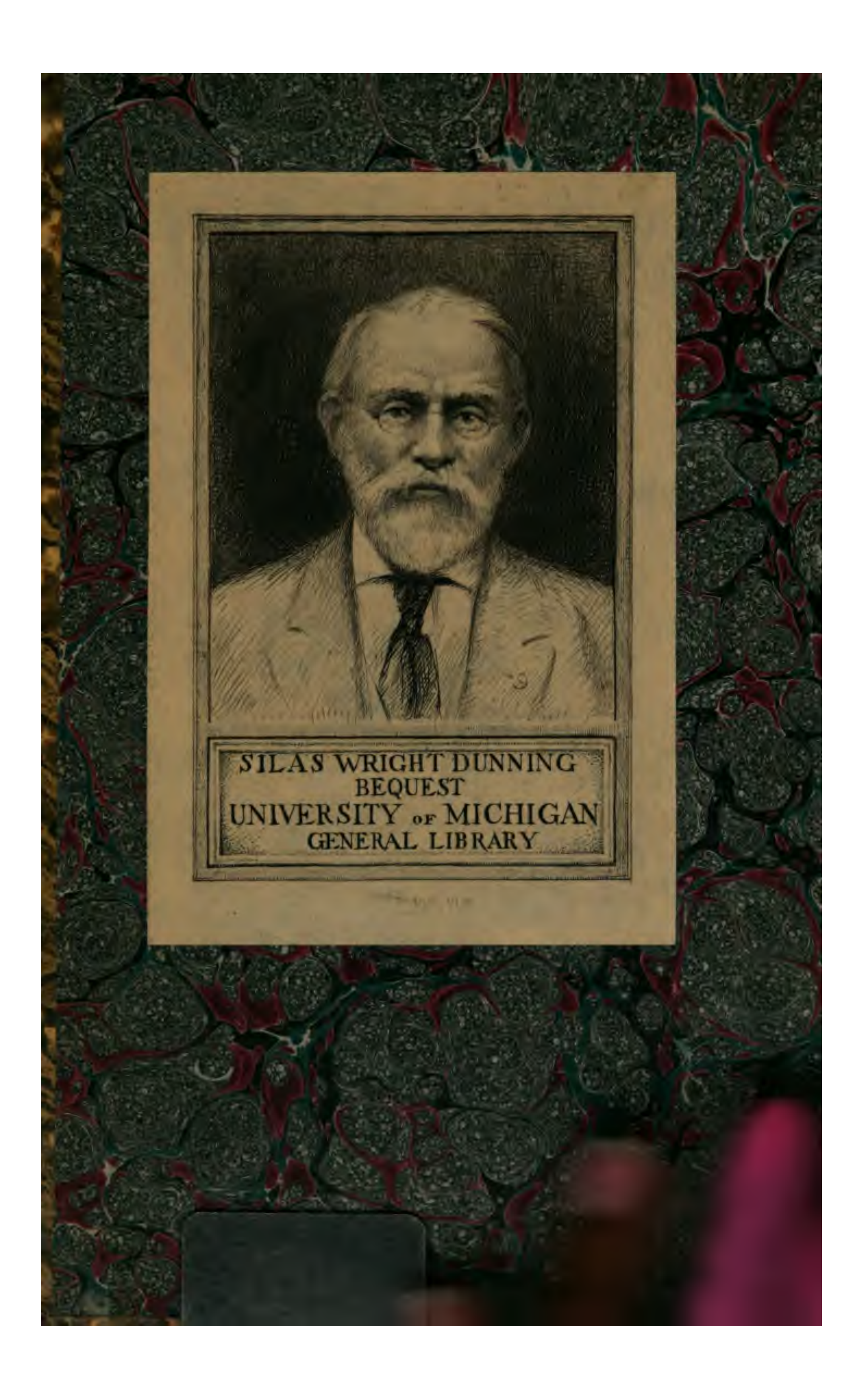
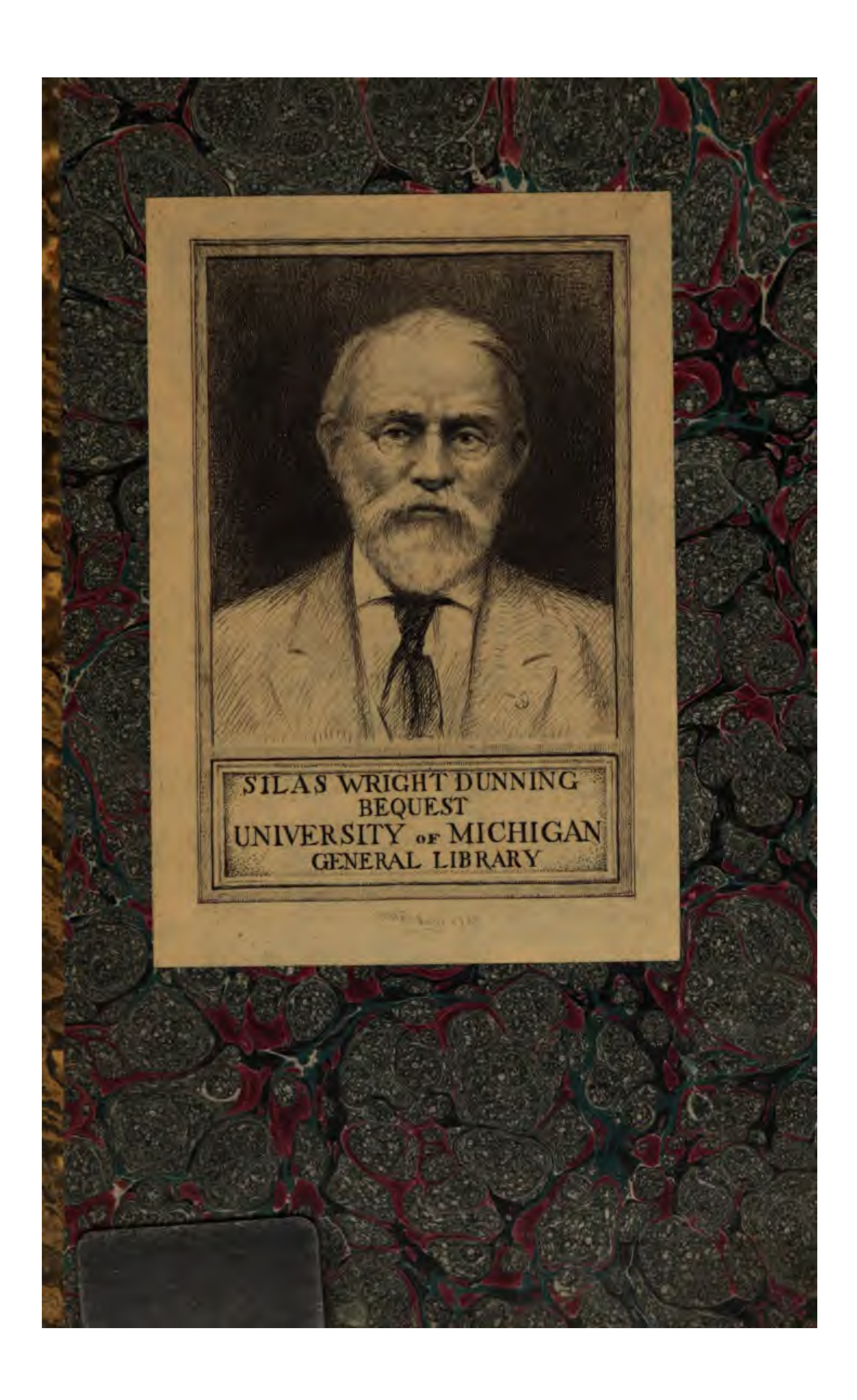
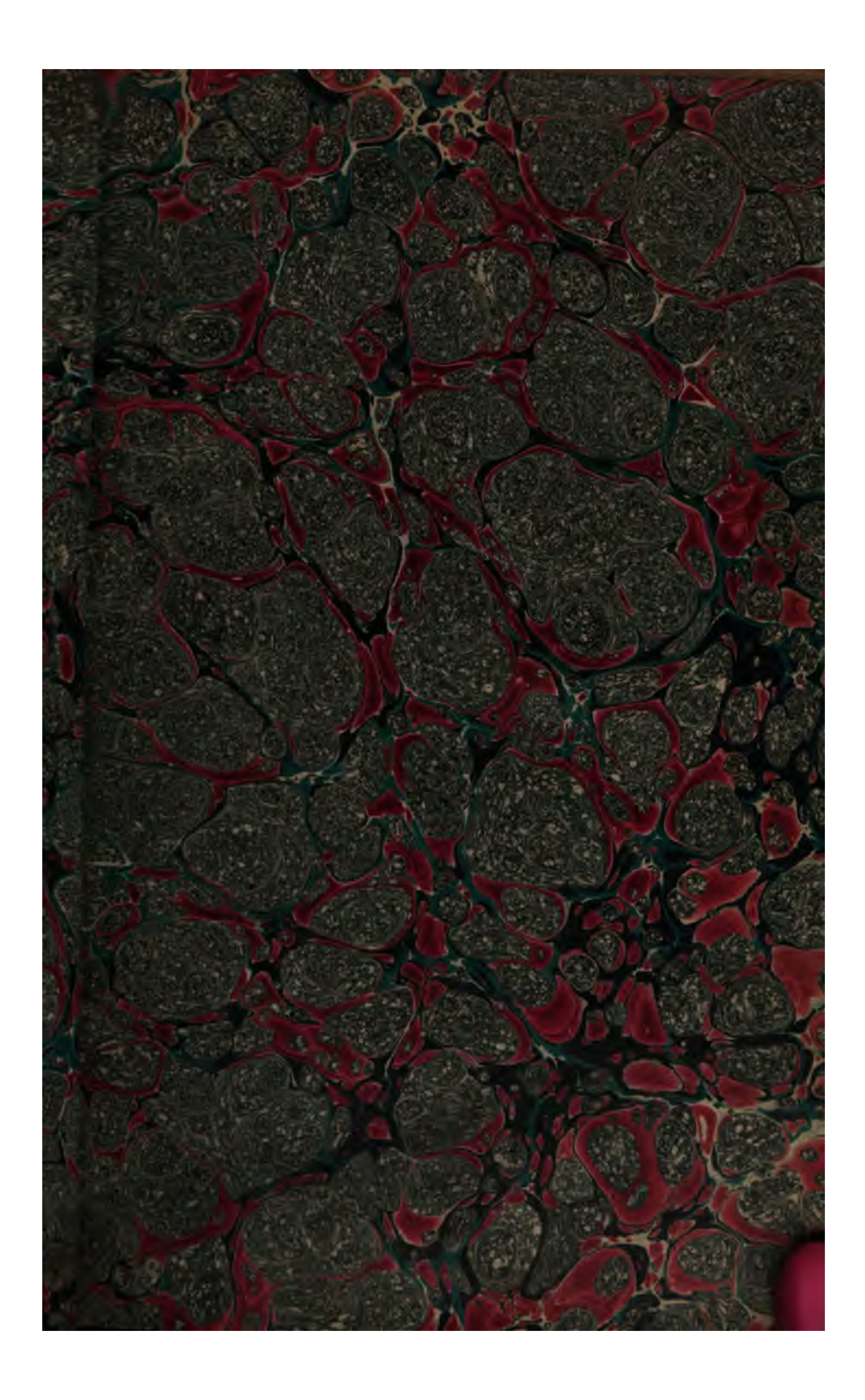



BUHR A
a39015 01808951 9b


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



# HISTOIRE

## DE LA VILLE

# DE NIORT.

NIORT. — IMPRIMERIE DE ROBIN.

# HISTOIRE

## DE LA VILLE

# DE NIORT,

**Depuis son Origine,**

**JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE Ier,**

**ET RÉCIT DES ÉVÉNEMENS LES PLUS MÉMORABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LES DEUX-SÈVRES, OU MÊME AILLEURS, SOUS L'INFLUENCE OU LA DIRECTION D'UN OU DE PLUSIEURS DES HABITANS DE CE DÉPARTEMENT, AVEC UNE BIOGRAPHIE DES NOTABILITÉS DE CETTE PORTION DE LA FRANCE.**




ANCIEN PROFESSEUR DE BELLES-LETTRES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN, ETC.

## Tome second.

**NIORT,**

**ROBIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,**

**RUE ROYALE, No 80.**

---

**1832**

# HISTOIRE

## DE LA VILLE

# DE NIORT.

## CHAPITRE PREMIER.

### 1774 — 1792.

Aperçu des premières années du règne de Louis XVI.—Fêtes données à Niort à un exilé. —Passage à Niort du comte d'Artois, et de l'empereur. — Assemblée des notables. — Prix de poésie remporté par un Niortais. — Assemblée constituante. — Création des départemens. —Troubles à Bressuire et à Châtillon.—Suites.—Nomination de l'évêque constitutionnel des Deux-Sèvres. — F. Nourry et Coustis, commissaires civils.—Dumouriez.—Mort de Mirabeau.— Amnistie. —Origine de la guerre de la Vendée.—Affaires sanglantes dans les Deux-Sèvres. — Bressuire signale son patriotisme. — Les Niortais marchent à son secours. — Suites. —État des dépenses nécessitées par les troubles.

Les premières années du règne de Louis XVI annoncent un prince qui ne s'occupe que du

bonheur de la France. Frappé de la révolution qui s'est déjà faite dans les mœurs, il y conforme les actes de son gouvernement : il sent les besoins de l'époque. Il supprime par un édit la corvée, et la remplace par une subvention pécuniaire, payable par toutes les classes de citoyens. Il ouvre un champ libre à l'industrie, et supprime, par un autre édit, les maîtrises et les jurandes; il abolit la question pour les accusés; il admet toutes les communions à l'exercice du droit de cité. Que ne devait-on pas attendre des vues sages et des intentions généreuses de ce jeune roi, si les priviléges et les abus ne se fussent mis en révolte ouverte contre ces nouveaux plans d'administration, et ne les eussent souvent paralysés? Cependant la révolution était faite dans les esprits de la nation, et menaçait de s'introduire par la force dans les lois. Le premier événement politique de ce règne avait été la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis de l'Amérique. La France même prit part à la lutte qui les affranchit du pouvoir absolu de l'Angleterre, et, par un pressentiment de ses destinées, elle s'exerça d'avance à la conquête de la liberté.

Louis XVI, par une ordonnance du 18 décembre 1787, annonça que la convocation des États-généraux aurait lieu cinq ans après; il se décida néanmoins, le 27 décembre 1788, à les

convoquer quatre ans plutôt; l'ouverture s'en fit le 5 mai 1789.

Nous allons reprendre quelques faits antérieurs, relatifs à Niort et à plusieurs villes du département des Deux-Sèvres.

Dans les premiers mois du règne de Louis XVI, ce roi rétablit en leurs charges les anciens membres du parlement de Paris, que Louis XV avait exilés en 1771. Parmi ces illustres proscrits, Michau-de-Montaran-de-Monblin avait été successivement relégué à l'Ile-Dieu, à Mortagne, à Niort, et partout il s'était fait vénérer et chérir par sa probité, ses lumières et ses bienfaits. Il se présenta, dans sa dernière résidence, avec un nouveau titre de recommandation auprès des âmes sensibles : il venait de perdre son épouse, à peine âgée de vingt-quatre ans. Elle n'avait pu obtenir la faveur de l'accompagner à son départ pour l'exil. Cette grâce ne lui fut accordée qu'un an plus tard; encore n'en jouit-elle que bien peu de temps : car, trois mois après son arrivée à Mortagne, elle succomba à une maladie de langueur, que lui avait fait contracter le chagrin d'avoir vu arracher de ses bras le père de deux fils encore à la mamelle. Cette victime de l'amour conjugal mourut, le 25 décembre 1772, la quatrième année de son mariage. De Monblin avait apporté à Niort un tableau, qu'il aimait à montrer à ses

nombreux amis, comme le gage toujours vivant de la tendresse de sa chère Julie. Elle s'y était peinte elle-même, en habit de deuil, sous un ciel orageux, assise au bord de la mer. Près d'elle est un chien, symbole de sa fidélité, elle lui présente de la main droite une lettre à l'adresse de Michau-de-Montaran-de-Monblin. L'animal semble avoir compris la mission dont on veut le charger; ses regards sont attachés sur le bras gauche de sa maîtresse, qui lui indique au loin le but de son message.

A la nouvelle du rappel des anciens membres du parlement de Paris, plusieurs habitans de Niort s'empressèrent de donner à Monblin des témoignages éclatans des sentimens qu'il leur avait inspirés. Parmi les réunions nombreuses et choisies, qui furent autant de jours de fêtes pour ce magistrat, on cita celles qui eurent lieu chez son hôte, Savignac des Roches, seigneur du Vieux-Fourneau; chez le maire de la ville, Rouget de Gourcèz, et chez Piet-Berton, maître particulier des eaux et forêts. Celui-ci réunit, dans un grand repas, l'élite de ses concitoyens et plusieurs notables des villes voisines. Son hôtel offrit, à l'extérieur comme à l'intérieur, une illumination brillante, et des ornemens allégoriques, relatifs à l'objet général et à l'objet particulier de cette fête. A la suite du repas, on chanta des couplets dictés

par l'allégresse, la reconnaissance et l'attachement. Piet-Berton donna l'exemple : il fut imité par Chevas, supérieur de l'Oratoire, par le maire Rouget de Gourcèz, par le conseiller Filleau, par Monnet, médecin de Chef-Boutonne, etc.

Le 25 mai 1777 le comte d'Artois, se rendant de Bretagne à La Rochelle, dîna à Saint-Fulgent et vint coucher à Niort. Il arriva par le faubourg du Port, sur les huit heures du soir, au bruit de l'artillerie du château, et aux acclamations d'une population considérable, composée de Niortais et d'un grand nombre d'habitans des villes et des campagnes voisines, accourus au-devant de S. A. R.

Le maire Rouget de Gourcèz, à la tête du Corps municipal, reçut et complimenta le Prince, qui descendit de sa voiture à la porte du pont, et se rendit à pied à l'hôtel qui lui avait été préparé, rue Saint-André, chez le sieur Delavault.

Le comte d'Artois partit de Niort le 26 mai à quatre heures du soir. Il passa de nouveau par cette ville à son retour de Rochefort, le 30 mai, à deux heures après midi. Il fut accueilli avec la même allégresse et les mêmes honneurs; il dîna au même hôtel que le 25 précédent. Dans ces deux passages, les rues de Niort furent sablées; les grenadiers de ville et la troupe bourgeoise, en uniforme, formèrent la haie depuis la porte



d'entrée de la cité, jusqu'à l'hôtel du Prince; la compagnie d'invalides en garnison dans le château se mit en bataille sur la place. Son Altesse royale témoigna au maire sa satisfaction de l'ordre et de la tenue de ces différens corps de troupes. Elle reçut avec plaisir une copie des lettres patentes de création du régiment Royal-Niort, en 1621. Rouget de Gourcèz fit élever, en mémoire de ce passage, une colonne sur la place de la Brèche.

Dans le mois suivant, un personnage auguste, l'empereur Joseph II, traversa, sous le nom de comte de Falckenstein, une partie du territoire du département des Deux-Sèvres. Cet illustre voyageur arriva, le 17 juin, vers quatre heures de l'après-midi, à Poitiers, où il ne s'arrêta que pour changer de relais. Il se rendit coucher à Saint-Maixent. Il y descendit à l'auberge pour garder l'incognito. Les habitans de Niort, craignant que ce prince ne traversât leur ville pendant la nuit, veillèrent, dans l'attente de son passage; mais il n'arriva que sur les huit heures du matin. Sa voiture fut de suite entourée au relais d'une foule considérable de citoyens de toutes les classes, empressés de voir l'auguste frère de leur reine. A son départ, il fut salué par une acclamation unanime de *Vive le roi! Vive le comte de Falckenstein!* Le Prince répondit par un salut gracieux, et par le cri de *Vive le roi! Vive la reine!*

Plusieurs projets de réforme furent soumis aux notables convoqués à Versailles, en 1787, mais ils n'en adoptèrent qu'une partie. De ce nombre furent les Assemblées provinciales pour tous les pays d'élections (1).

Au mois de novembre de cette année, fut donné à Versailles l'édit qui accorde aux non catholiques les droits de l'état civil. Cet édit fut le sujet du prix de poésie que l'Académie française proposa, en 1788, et que remporta, l'année suivante, un littérateur distingué, né à Niort (2).

La province du Poitou nomma ses députés aux Etats-généraux dans le cours de l'hiver de 1788 à 1789 (3). Le 13 juin, trois curés du Poitou, au nombre desquels fut Jallet, curé de Chérigné, canton de Brioux, vinrent les premiers de leur ordre siéger avec les députés des Communes. Les Etats-généraux prirent, le 17 juin, la dénomination d'Assemblée nationale. Le 26 février 1790, elle décréta la division de la France en quatre-vingt-trois départemens, celle de chaque département en districts, des districts en cantons, et des cantons en communes.

Le département des Deux-Sèvres fut divisé

(1) Voyez les Pièces justificatives.

(2) L. Fontanes. *Voy.* son article dans notre Biographie.

(3) Voyez les Pièces justificatives.

en six districts (1), en cinquante cantons et trois cent soixante-six communes. La constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet 1790, établit un évêché dans chaque département. Saint-Maixent fut désigné pour être la ville épiscopale des Deux-Sèvres. Il y eut aussi un tribunal civil placé au chef-lieu de chaque district, excepté Châtillon, dont le siége de la juridiction fut établi à Bressuire.

Le nouvel ordre de choses fit croire au peuple que tout devait changer à son gré. Les habitans de Bressuire suspendirent la perception des droits du tarif dans leur ville. En vain le Directoire du département, séant à Niort, prit un arrêté qui ordonnait la continuation de ces droits, il n'obtint pas plus de soumission. Il enjoignit alors aux officiers municipaux de Bressuire, de dénoncer au tribunal du district de Châtillon tous les instigateurs de cette résistance, pour qu'ils fussent poursuivis suivant toute la rigueur des lois. L'administration fit en même temps part de ces troubles, à l'Assemblée nationale et au roi. Sa Majesté fut priée d'envoyer à Bressuire des

(1) Châtillon, Thouars, Parthenay, Saint-Maixent, Melle et Niort. L'assemblée du département devait tenir successivement ses séances à Niort, à Saint-Maixent, à Parthenay, en commençant par Niort.

forces suffisantes, pour y protéger l'exécution des décrets.

Tandis que l'Administration départementale prenait ces mesures répressives, elle apprit que des troubles venaient d'éclater à Châtillon. Les administrateurs du district y avaient couru des risques pour leurs personnes. A l'issue de la nomination du juge de paix, ils avaient été assaillis par quatre-vingts habitans de la commune de Saint-Aubin, qui s'étaient portés à l'hôtel des séances du Directoire de ce district. Ces paysans débutèrent par se plaindre *qu'on ôtait tout à leur seigneur, et qu'on ne payait pas leur curé.* Des plaintes ils passèrent aux injures, et des injures aux menaces. Ils déclarèrent s'opposer à la vente des biens nationaux; et que si on y procédait, *ils couperaient les administrateurs en deux.*

Le Directoire du département se vit dans la nécessité de requérir la force armée, et de la diriger de suite sur Châtillon, pour y rétablir le calme. Il rendit compte des mesures qu'il avait prises, à l'Assemblée nationale et au roi. Il supplia le Corps législatif de nommer le tribunal de Parthenay, pour informer contre les auteurs de cette révolte.

Jusqu'à l'arrivée des troupes, l'insurrection ne fit que s'accroître, à l'instigation des prêtres réfractaires qui soulevaient le peuple, au nom de

eut lieu, le 9 avril, dans l'église des ci-devant Cordeliers. L'oraison funèbre y fut prononcée par Chasteau, président du département, en présence de tous les Corps civils et militaires de la ville. Le Directoire du département, celui du district et le Conseil général de la commune de Niort prirent le deuil pour huit jours.

Le 16 du mois de mai, le Directoire du district de Niort adjugea le château de cette ville, à la municipalité de cette commune, pour la somme de 68,033 livres.

Après deux nominations à l'évêché des Deux-Sèvres, le siége restait toujours vacant. Prieur, que les suffrages des électeurs du département avaient appelé à cette dignité, y avait renoncé quelques jours après l'avoir acceptée. Le troisième élu montra plus de courage et de dévouement. J.-J. Mestadier alla se faire sacrer à Bordeaux. A son retour, il passa le 10 juin par Niort, où il fut reçu avec tous les honneurs dus à son caractère. Le peuple, la troupe de ligne et la garde nationale, se mirent en haie sur son passage. Le Directoire du département prit un arrêté en vertu duquel trois de ses membres accompagnèrent le prélat à Saint-Maixent. Il publia sa lettre pastorale le 12 du mois d'août suivant.

La nouvelle du départ du roi et de la famille royale, dans la nuit du 20 au 21 juin, fut connue

à Niort le 23. Le Directoire du département convoqua de suite les Corps administratifs, civils et militaires, pour délibérer ensemble dans cette conjoncture. Il fut rédigé une adresse à tous les citoyens du département, pour leur inspirer du courage et le respect nécessaire au maintien de l'ordre et à la sûreté des personnes et des propriétés. Le lendemain matin, tous les Corps se rendirent sur la place de la Brèche, où les gardes nationales et les troupes de ligne étaient rangées en bataille. Ils y prêtèrent de nouveau le serment civique, et défilèrent successivement devant la bannière du département, ce signe mémorable de la fédération générale de la France. Le Directoire du département, persuadé qu'il était de sa prudence de mettre aussitôt la ville de Niort en état de défense, fit venir 1,000 fusils de Rochefort et un millier de poudre de Saint-Jean-d'Angély. Mais à peine eut-il reçu ces munitions de guerre, qu'un courrier extraordinaire lui apprit l'arrestation du roi à Varennes.

L'Assemblée électorale des Deux-Sèvres venait d'élire sept députés à la législature et trois suppléans (1); elle nommait pour la première fois le président, l'accusateur public et le secrétaire-

(1) Les suppléans furent Pervinquière, Fournier, et Amillet.



greffier du tribunal criminel, ainsi que deux jurés (1); elle devait terminer ses opérations par le choix de dix-huit administrateurs du département, et du procureur-général syndic (2), lorsque le Directoire de cette administration reçut le décret qui autorisait les commissaires Gallois et Gensonné, qui étaient dans le département de la Vendée, à se transporter dans le district de Châtillon. Ce district continuait d'être agité par des troubles. Les prêtres réfractaires étaient accusés d'en être les auteurs.

Le même jour que ces fâcheuses nouvelles arrivèrent à Niort, trente juges de paix, faisant partie de l'Assemblée électorale, se réunirent dans un banquet pour y célébrer les douceurs d'une union fraternelle. Quel contraste présentaient les citoyens des deux extrémités du département des Deux-Sèvres !

Le tribunal séant à Bressuire informa, et lança des mandats d'arrêt contre les fauteurs des troubles dans le district de Châtillon. Le Directoire

(1) Cochon de l'Apparent fut nommé président du tribunal criminel; Chauvin-Hersant, accusateur public, et Vien, secrétaire greffier. Les deux jurés furent Babinet et Bodin.

(2) P.-S. Guerin, de l'Oratoire, fut nommé à cette dernière place, en remplacement de Panvillier, élu député.

du département prit un arrêté qui enjoignait à tous les prêtres non assermentés de sortir sous trois jours de l'étendue de ce district, et les invita à se rendre dans le même délai à Niort, leur assurant qu'ils y trouveraient protection et sûreté pour leurs personnes.

L'arrêté était déjà imprimé; il allait être mis à exécution, lorsque le Directoire reçut une expédition du décret de commission qu'il avait sollicité. Il prit aussitôt un nouvel arrêté par lequel il suspendit l'exécution du premier, abandonnant à la prudence des commissaires civils(1) du Pouvoir exécutif le soin de le confirmer, de le modifier, ou même de l'annuler. Il nomma par le même arrêté deux commissaires pris dans son sein, François Nourry et Coustis, pour concerter avec Gallois et Gensonné les mesures nécessaires dans les circonstances.

Ces quatre commissaires réunis à Châtillon, y firent assembler les cinquante-six municipalités dont ce district était composé. Ils consultèrent chacune d'elles successivement. Toutes émirent le voeu du retour des curés non assermentés qui avaient été remplacés, et du maintien de ceux

(1) Gallois, commissaire de l'instruction publique du département de Paris, et Gensonné, membre du tribunal de cassation.

qui n'avaient pas encore eu de successeurs. Tous demandaient à jouir de la liberté des opinions religieuses qu'on leur avait, disaient-ils, accordée. Le jour de cette convocation des municipalités et le lendemain, les campagnes voisines envoyèrent de nombreuses députations qui adressaient aux commissaires les mêmes prières : « Laissez-nous, « disaient-ils, les prêtres qui ont notre confiance. « Que voulez-vous de nous, de l'argent? nous « ne sommes pas riches ; mais si vous nous « accordez la seule faveur que nous réclamons de « votre justice, nous offrons volontiers de payer le « double de nos impositions. » Dans une de ces députations, un diacre, n'écoutant que la fougue de son âge, éleva la voix pour se plaindre de la tyrannie qu'on exerçait sur des gens paisibles; mais ceux qui l'entouraient lui imposèrent silence : « Laissez parler ces Messieurs; ils ont « notre confiance. »

Les commissaires s'étaient montrés dans cette mission, non comme des juges qui viennent prononcer des arrêts contre des rebelles, mais comme des pères qui cherchent à ramener des enfans égarés. Ils désarmèrent la colère et gagnèrent les cœurs de ces hommes qui, peu de jours auparavant, avaient paru furieux. « Ils les « renvoyèrent l'âme remplie de paix et de bon- « heur, lorsqu'ils leur eurent fait entendre qu'il

« était dans les principes de la nouvelle Constitution de respecter la liberté des consciences.
« Ils promirent avec attendrissement de vivre en paix, malgré la différence de leurs opinions religieuses, et de respecter le fonctionnaire public établi par la loi. Le jour même, on vint annoncer à Gallois et Gensonné que plusieurs de ces habitans des campagnes, de retour chez eux, avaient affiché des placards, par lesquels ils déclaraient que chacun d'eux s'engageait à dénoncer et à faire arrêter la première personne, qui nuirait à une autre, et surtout aux prêtres assermentés.

« Après avoir observé avec soin l'état des esprits et la situation des choses, Gallois et Gensonné pensèrent que l'arrêté du Directoire des Deux-Sèvres ne devait pas être mis à exécution. Les commissaires du département ainsi que les administrateurs du district de Châtillon furent du même avis(1). » Le Directoire des Deux-Sèvres approuva ces mesures, et, dans son arrêté du 19 septembre, il vota des remerciemens et offrit l'expression de sa reconnaissance à Gallois et à Gensonné. Cette Administration reçut en même temps le décret du 14 septembre, qui accordait une amnistie générale pour tous les délits

(1) *Moniteur.*

révolutionnaires. Ce décret ouvrit les prisons aux nombreux détenus du district de Châtillon.

Le 9 octobre, la Constitution française fut proclamée à Niort en présence de toutes les autorités civiles et militaires de cette ville. Feu de joie, *Te Deum*, illumination générale, allégresse publique, tout parut annoncer le retour de la paix, et réaliser l'allégorie de l'illumination de la Société des Amis de la Constitution : l'allégorie représentait un vaisseau avec ces mots : *Enfin il est au port.*

Le premier bataillon des Deux-Sèvres s'organisa dans ce mois. Le Directoire du département nomma au scrutin, en décembre suivant, les trois citoyens qu'il devait désigner au ministre de l'intérieur, pour être employés à la garde du roi. Le choix fut en faveur de Frappier l'aîné de Niort, de Martin de Melle, et de Redon de Thouars.

Dumouriez, maréchal de camp de la 12e division, fixa pendant l'hiver son séjour à Niort. Il y était aimé. Il occupa dans le château un appartement agréable. La Société des Amis de la Constitution l'élut son président, et il dit en prenant le fauteuil : « Frères et amis, je ne suis plus « étranger à Niort ; vous m'avez naturalisé en « m'admettant dans votre Société ; vous m'avez « donné des lettres de citoyen, en m'honorant « de votre présidence... Mon cœur est plein de « satisfaction de se voir uni avec de pareils amis,

« qui me presseraient avec la même cordialité si « je les menais contre les ennemis de la patrie. » Cette prédiction se vérifia plus tard à Jemmapes. Dumouriez répéta, sur le club de Niort, l'expérience qu'il avait faite autrefois avec succès sur l'académie de Cherbourg. Il l'occupa de travaux sur des objets utiles, comme projets de chemins et de canaux, amélioration des poudres, recherches de salpêtre, établissemens de charité. Ces occupations l'empêchaient de se livrer à la fougue qui rendait les autres clubs dangereux. Dumouriez passa ainsi la fin de l'année 1791 et le mois de janvier de l'année suivante dans les douceurs de l'étude et de l'amitié. Il dit dans ses Mémoires (1), que *c'est le seul temps de tranquillité dont il ait joui depuis l'époque de la révolution.*

Au mois de mars 1792, il y eut à Etampes une émeute à l'occasion des grains. Les révoltés voulaient que le maire taxât le blé à un prix inférieur au cours. Ce magistrat s'y étant refusé, et ayant essayé de dissiper cet attroupement, fut lâchement abandonné par la force armée, et massacré par les séditieux. L'Assemblée nationale rendit plusieurs décrets pour honorer la mémoire de Simoneau, maire d'Etampes. La ville de Niort lui consacra une colonne triangulaire, précédemment

(1) Tom. II, pag. 129.

élevée sur la place de la Brèche (1). Elle fit graver sur ce monument les dernières paroles de Simoneau : « Vous pouvez me tuer, mais non pas me « faire manquer à mes devoirs. »

Les prêtres appelés par la constitution civile du clergé à remplacer les curés insermentés avaient été mal accueillis, surtout dans les campagnes où les fidèles étaient dévoués à d'anciens pasteurs qui exerçaient sur eux la plus grande influence. Sans la modération des commissaires civils envoyés, en 1791, par le Pouvoir exécutif et par le Directoire des Deux-Sèvres dans le nord de ce département, la guerre civile y eût éclaté. Cette époque désastreuse ne fut que différée.

Le décret de déportation, que l'Assemblée législative lança contre les prêtres réfractaires, excita une nouvelle fermentation dans les quatre départemens (2) connus sous le nom commun de *Vendée*. Le *veto* que le roi mit à ce décret eût calmé les esprits; mais les outrages faits à la royauté le 20 juin, la journée sanglante du

(1) Cette colonne avait été élevée, en 1777, à l'occasion du passage du comte d'Artois. Elle sert de pierre milliaire sous le n° 207.

(2) La Vendée, Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Loire-Inférieure.

10 août, l'incarcération du roi et de la famille royale, la présence des nobles que ces événemens rejetaient dans leurs terres, les succès des puissances coalisées contre la France, donnèrent plus de force et plus d'audace aux mécontens. Ils coururent aux armes à l'occasion de la levée de nouveaux bataillons (1), destinés à marcher aux frontières. Le dimanche, 19 du mois d'août, les habitans des douze communes du canton de Moncoutant, étaient assemblés au chef-lieu pour le recrutement, lorsqu'un attroupement, formé par Adrien-Joseph Delouche (2), se porta sur l'assemblée pour en empêcher les opérations, renversa les tables, brisa tous les meubles de la maison de Puichaud du Vivier, administrateur

(1) Décret du 6 juillet pour la levée de 42 nouveaux bataillons de gardes nationaux volontaires.

*Moniteur*, n° 190.

(2) Adrien-Joseph Delouche, maire de Bressuire, venait de se faire chasser de cette ville, où il avait voulu proclamer la loi martiale. Le président du tribunal de district, Pierre-François Deschamps, l'avait empêché de mettre à exécution cette mesure violente. Delouche, étranger à Bressuire, y était venu exercer d'abord le métier de poëlier. Il prit ensuite, à l'époque de la révolution, le rôle de défenseur officieux avec le nom d'avoué; enfin, à force d'intrigues, il réussit à se faire nommer maire. cette place fut pour lui *la Roche Tarpéienne*.

du département, et blessa grièvement plusieurs personnes.

Les insurgés, voulant profiter de la disposition des esprits, envoient les plus hardis de leur bande au château de Brachain, près de la Châtaigneraye ; ils en arrachent le gentilhomme Baudry-d'Asson, et le proclament leur chef. Ils reviennent à Moncoutant, le mardi 21 août, sous la conduite de leur nouveau général et d'Adrien Delouche. Ils commettent de nouveaux désordres dans la maison de Puichaud, administrateur du département. Cette troupe, armée de fusils de chasse, de pistolets, de faux emmanchées à l'envers, de fourches et de bâtons, prend ensuite la route de Saint-Jouin-de-Milly, de la Forêt-sur-Sèvre, de Cerisay, se livrant partout au pillage, et semant partout la terreur et la désolation. Cette horde effrénée passe la nuit à Cerisay, d'où elle part, le mercredi matin 22, en plus grand nombre que la veille, marchant sur Châtillon au bruit du tocsin qui sonne de toutes parts. Les administrateurs du district s'étaient retirés à Bressuire. Les révoltés entrent sans résistance dans Châtillon. Ils s'emparent de la maison où l'Administration du district tenait ses séances, et brûlent tous les registres et les papiers qu'ils y trouvent. Ils se livrent ensuite au pillage de l'habitation de Poupard, président du département,

et de celle du concierge de la maison d'arrêt ; ils enlèvent toutes les armes de la boutique d'un armurier, et se dirigent sur Bressuire. Ils comptent y entrer aussi facilement qu'à Châtillon, et piller indistinctement toutes les maisons, parce que le patriotisme règne dans cette ville. Mais Bressuire s'était empressé de réclamer des secours. Il avait reçu de Thouars et d'Airvault environ 120 hommes de gardes nationales ; il en attendait un plus grand nombre de Niort.

Les rebelles, à leur sortie de Châtillon, avaient été atteints et battus par un détachement de gendarmerie et de garde nationale venu de Chollet ; ils avaient été mis en déroute et poursuivis une demi-lieue à travers champs ; ils avaient laissé 22 morts dans la plaine, et le détachement de Chollet rentra dans Châtillon avec 26 prisonniers. Le gros de l'attroupement pilla sur son passage la maison du curé de Rhortais, tandis que le reste, épouvanté dans la déroute, ne s'arrêta qu'à deux lieues de Châtillon, à Saint-Amand et aux Châtelliers, brisa les portes et les fenêtres des presbytères, maltraita les pasteurs assermentés, et passa la nuit dans la débauche, laissant à d'autres le soin et la gloire de prendre Bressuire.

Adrien Delouche n'avait pas plutôt aperçu la tour du clocher de cette ville, que ranimant par

ses discours le courage de ses frères d'armes, il leur avait promis la victoire et le pillage. Il s'avance avec confiance à leur tête vers la porte du Poirier, et commande la charge; mais les gardes nationales de Bressuire répondent par un feu si bien nourri, qu'ils font plier et qu'ils enfoncent cette troupe mal disciplinée, dont ils tuent 50 hommes, et ramènent 20 prisonniers dans la ville. Ils n'avaient perdu ce jour-là que deux gendarmes, un grenadier de Parthenay et un garde national de Bressuire.

Le jeudi 23 août, les insurgés sont rejoints par ceux de leurs compagnons qui avaient été battus la veille à la sortie de Châtillon. Ils amènent des auxiliaires qu'ils ont recrutés à Saint-Amand, aux Châtelliers et sur la route. Le tocsin sonne de toutes parts. L'attroupement se grossit encore de nouvelles levées en masse venues de Noirlieu, et conduites par Richardin, Defeu et Cousseau. Toutes ces bandes réunies attaquent avec fureur la ville du côté de la porte de Labâte. Mais quoiqu'elles soient composées de 5 à 6,000 combattans, elles trouvent le même courage et la même intrépidité dans une poignée de défenseurs, bien résolus de s'ensevelir sous les ruines de Bressuire, plutôt que de se rendre. Sénéchaud, curé de Notre-Dame de Bressuire, fut blessé au genou à la porte de Labâte le deuxième jour. Davand,

sergent des grenadiers de la garde nationale, combattant au premier rang, est atteint au genou d'une balle. Il l'arrache avec son couteau, en charge son arme, et la renvoie aux ennemis. Les assaillans, après environ deux heures de combat, ne pouvant emporter la place, proposent une conférence; elle est acceptée. Ils envoient à la ville pour leurs commissaires Richardin, Defeu et Cousseau. Après quelques pourparlers, il fut convenu que les hostilités cesseraient, que les insurgés se retireraient dans leurs foyers; que les commissaires garans des conditions resteraient en ôtage; que cependant l'un d'eux, Richardin, sortirait momentanément de Bressuire, sur parole d'y rentrer, dès qu'il aurait renvoyé ses gens. Mais il ne tint point sa promesse; car dès qu'il se vit hors de portée de fusil, joignant l'insulte au parjure, il leva le pan de son habit pour montrer son derrière aux habitans de Bressuire qui étaient sur les remparts, et il s'éloigna avec tout l'attroupement.

Dans la matinée du 24 août, reparaissent les insurgés, au mépris des sermens de la veille, et renforcés d'un nouvel attroupement formé aux Aubiers par deux nobles, Calais et Richeteau de la Coindrie. Ils se présentent du côté de la porte Saint-Jacques, et prennent position aux moulins Cornet. Il était onze heures, lorsque

Baubeau, chirurgien de Lapeyrate près Parthenay, vint pour entrer de ce côté dans Bressuire. Il met son cheval au galop; mais, à la descente de Cornet, il reçoit un coup de feu, et tombe mort. Quelques insurgés se partagent ses dépouilles.

La population de Bressuire était alors d'environ 3,000 individus. Cette place n'avait pour toute fortification qu'une ancienne muraille, qui n'aurait pas laissé de la protéger contre un ennemi dépourvu de canons et de machines de siége. Sa garnison était composée de sa garde nationale et de quelques détachemens de volontaires accourus des districts voisins. Les deux avantages qu'elle venait d'obtenir sur ses ennemis avait rehaussé son courage. Mais, si elle ne recevait promptement de puissans renforts, elle ne pouvait conserver l'espoir de tenir longtemps contre les forces supérieures et l'acharnement des révoltés. Elle savait qu'elle devait être attaquée le lendemain, 25 d'août. Alarmée sur sa position, elle dépêche d'heure en heure des courriers sur la route de Niort, d'où elle attend son salut. Elle apprend enfin qu'une petite armée de patriotes arrive à son secours avec deux pièces de canon. Elle était composée de deux compagnies de soldats de la marine de Rochefort, sous les ordres de Dufour, d'une compagnie de la

la garde nationale et de 34 gendarmes de Niort, de deux compagnies de garde nationale, l'une de la Mothe-Sainte-Hérave, l'autre de Saint-Maixent, dirigés par l'adjudant-général Bonneau; enfin d'une compagnie de même arme de la ville de Parthenay, où toutes ces troupes s'étaient réunies la veille, sous le commandement de Pierre Baugier de Niort, accompagné de deux commissaires de l'Administration du département, Coustis et Duchâtel. Il était cinq heures du soir lorsque les insurgés virent flotter l'étendard tricolore des Niortais. A cet aspect imprévu, ils se pressent en tumulte et s'amoncellent en quelque sorte. Le commandant Baugier s'en aperçoit; il fait pointer de suite ses deux pièces d'artillerie sur cette masse en désordre. Deux coups de canon, les deux premiers que la guerre civile ait fait entendre dans ces contrées, portent l'épouvante parmi les royalistes, tuent ou blessent une vingtaine d'individus; les gendarmes foncent sur ces bandes mal disciplinées, tandis que l'infanterie niortaise s'avance au pas de charge, décide la déroute, et se met à leur poursuite. Ceux qui désespèrent de se sauver par la fuite se jettent à genoux, le chapeau à la main, et demandent grâce. Le vainqueur abusa de la victoire, malgré les remontrances des commissaires du département et les vives instances



de plusieurs gens de bien. Plus de 80 rebelles restèrent sur le champ de bataille, sans compter ceux qui furent tués ou blessés mortellement dans la déroute. La petite armée de Baugier ne revint qu'à la nuit dans Bressuire avec 16 prisonniers. Le lendemain, 25 août, les deux ôtages Defeu et Cousseau furent passés par les armes.

Au moment où ces deux victimes allaient être jugées militairement, sur la place du Marché, par les gardes nationales d'Angers et d'autres lieux, arrivèrent, en chantant et suivis de la populace, une vingtaine de volontaires, sortant du couvent des Ursulines, dont ils avaient bu outre mesure les vins les plus délicats. Dans l'ignorance de ce que faisait là cette troupe gravement assemblée, ces jeunes fous et leurs musiciens veulent lui faire partager les transports de leur joie. Mais l'Aréopage les prend pour des malveillans, dont le projet est de sauver des coupables; il les fait brusquement repousser; ils insistent, on les disperse, et, dans un clin d'œil, chanteurs et instrumens, tout a disparu: le cercle redoutable s'est formé de nouveau, et l'arrêt de mort a de suite été prononcé.

Du 25 au 29 août, il entra dans Bressuire 3,000 hommes de gardes nationales avec plus de 20 pièces d'artillerie. On fit aussi dans cet intervalle plusieurs prisonniers. Le 29, on les envoya, au nombre de 58, sous bonne escorte, dans les

prisons de Niort. Ce même jour, l'Assemblée législative décréta que les tribunaux criminels des départemens jugeraient en dernier ressort, sans recours au tribunal de cassation, tous ceux qui s'attrouperaient dans l'intention d'occasionner des troubles et des désordres, tendant à renverser la liberté, ou à s'opposer à l'exécution des lois; et en outre que ce décret serait applicable aux délits y mentionnés, commis antérieurement à ladite loi. Le Pouvoir exécutif fut chargé de faire passer sans délai ce décret, par un courrier extraordinaire, au département des Deux-Sèvres. Un autre décret, du 30 août, fixa définitivement l'Administration du district de Châtillon dans la ville de Bressuire, où elle avait été provisoirement transférée, et le district de Châtillon prit le nom de district de Bressuire. L'Assemblée législative décréta en même temps la mention honorable, dans son procès-verbal, de la conduite des gardes nationales de Niort, de Bressuire, de Parthenay et autres districts, qui avaient concouru à dissiper l'attroupement qui dévastait le district de Châtillon. Le 18 septembre, le procureur-général syndic adressa le décret du 29 août, au président de la Cour criminelle des Deux-Sèvres; le 19 septembre, il se porta dénonciateur des prisonniers faits sur les insurgés, dans les districts de Bressuire et de Parthenay.

Pour couvrir les dépenses extraordinaires, occasionées par l'insurrection du mois d'août 1792, le Directoire du département des Deux-Sèvres fit recette de 203,000 f.

## CHAPITRE II.

### 1792 — 1793.

République française. — Guerre civile. — Importance du département des Deux-Sèvres dans cette guerre. — Bataille de Jemmapes. — Sévérité de l'administration départementale. — Modération du tribunal criminel. — Levée de 300,000 hommes. — Insurrection. — Prise de Châtillon. — Dévouement de trois Niortais. — affaire de Saint-Vincent. — Mission de Morisset. — Exploits des Niortais dans la Vendée. — Le général Quétineau, et Larochejaquelein. — Mme de Lescure et Clerc-Lasalle. — Prise de Thouars. — Fautes de Quétineau. — Prisonniers. — L'évêque d'Agra. — Énergie du député Auguis. — Première affaire de Fontenay. — Défaite des royalistes. — Le bataillon *le Vengeur*. — Deuxième affaire de Fontenay et prise de la ville par les insurgés. — Alarmes à Niort.

Le 21 septembre ouvrit un nouvel ordre de choses : la Convention nationale décréta l'abolition de la royauté en France ; ce même jour vit naître une République, qui étonna l'Europe par la gloire de ses armées, par les fureurs des partis

qui la gouvernèrent tour-à-tour, et par les crimes de la guerre civile.

Le département des Deux-Sèvres ne tient que le troisième rang, parmi les départemens de l'Ouest, si l'on ne songe qu'au nombre des communes qui s'y insurgèrent, d'abord pour s'opposer au recrutement, ensuite pour la défense de l'autel et du trône; mais on lui adjugera peut-être la première place, si l'on considère que son chef-lieu fut le quartier-général de l'armée dite *de La Rochelle*, et le boulevard de cette clef de la France; que Niort fut encore une des principales villes de refuge des républicains dans leurs revers, et que la hache révolutionnaire n'a frappé dans ses murs aucun de ses habitans; enfin que la ville de Châtillon fut le siége de l'évêque d'Agra, et la résidence du Conseil supérieur des Vendéens.

La journée du 24 août avait mis fin à l'insurrection dans le district de Bressuire. L'Administration des Deux-Sèvres, voulant prévenir le retour de semblables malheurs, s'était empressée de solliciter, auprès de l'Assemblée nationale, une autorisation pour la levée d'un troisième bataillon, destiné à maintenir la tranquillité et à faire respecter les lois. Cette demande fut consacrée par un décret, et sur-le-champ s'organisa le bataillon, dont la majeure partie cantonna tout l'hiver à Bressuire et à Châtillon.

Le 1^er^ bataillon du même département s'immortalisa, le 6 novembre, à la journée de Jemmapes, et son commandant, le brave Lafosse, y fut enseveli dans son triomphe. La veille de la bataille, l'auguste prince qui nous gouverne, Louis-Philippe, avait bivouaqué au milieu des *Sévrois*. Ses discours avaient électrisé cette phalange, et fait des soldats autant de héros. Ils s'illustrèrent sous les yeux du prince, par des prodiges de valeur, et dans le fort de l'action leur chef, Lafosse, reçut le coup mortel. Ses dernières paroles à son parent, Rouget, furent celles-ci : « Le bataillon a-t-il fait son devoir ? — Oui, mon « ami : la victoire est à nous. — C'en est assez !... « Je meurs satisfait. » Bouchet de Martigny succéda dans le commandement à Lafosse. Quétineau devint alors second chef de ce bataillon, et Leferon, de Parthenay, capitaine de grenadiers.

L'administration prit, sur la fin de cette année, des mesures violentes contre les prêtres réfractaires, qui se tenaient cachés, et qui passaient pour les principaux moteurs des troubles. Elle accorda, par son arrêté du 19 décembre, 500 livres sur ses propres fonds, à celui qui découvrirait un de ces prêtres, et favoriserait sa capture. Elle fit de plus une adresse à la Convention, pour en obtenir un décret de mort, contre ces





ecclésiastiques et contre ceux qui leur donneraient asile.

A la même époque, le tribunal criminel se signalait par sa modération. Cinquante-huit prisonniers faits sur les insurgés, ayant été successivement traduits devant cette Cour, en vertu de la loi du 29 août précédent, furent acquittés à l'exception de cinq. Le premier, qui fut mis en jugement et condamné à mort, se nommait A.-J. Delouche, avoué près le tribunal de Bressuire. C'était le chef de l'attroupement du 19 août à Moncoutant. Le tribunal en le condamnant, « ordonne « que dans le cas où A.-J. Delouche déclarerait « dans trois jours vouloir se pourvoir en cassation, « il sera sursis à l'exécution du présent jugement, « à l'effet d'en référer, par le tribunal, au minis- « tre de la justice, sur la question de savoir si « la loi du 29 août dernier (1), est applicable

(1) Cette loi est ainsi conçue : l'Assemblée nationale après avoir décrété l'urgence, décrète que les tribunaux criminels des départemens jugeront définitivement et en dernier ressort, sans recours au tribunal de cassation, tous ceux qui s'attrouperont dans l'intention d'occasioner des troubles et des désordres tendant à renverser la liberté ou à s'opposer à l'exécution des lois, ainsi que les prévenus du crime d'embauchage. Décrète en outre que le Pouvoir exécutif sera tenu de faire passer sans délai, par un courrier extraordinaire, le présent décret au département des Deux-Sèvres.

« aux délits y mentionnés et commis antérieure-
« ment à ladite loi. »

La même faveur, ou plutôt la même justice, fut accordée postérieurement aux quatre autres Vendéens condamnés à mort, comme auteurs ou complices des attroupemens séditieux du mois d'août 1792. La Cour de cassation, présidée par Thouret ex-constituant, accueillit les pourvois, et cassa les cinq jugemens de condamnation prononcés par le tribunal criminel des Deux-Sèvres.

Les mesures vigoureuses adoptées par le Directoire de ce département, maintinrent pendant plusieurs mois la tranquillité. Mais la Convention craignant que la France, pressée de tous côtés par les puissances coalisées contre elle, ne fût envahie par leurs forces supérieures, décréta, le 23 février 1793, la levée de 300,000 hommes. Ce décret ralluma la guerre civile. Près de deux cents communes des départemens, voisins de celui des Deux-Sèvres, arborèrent l'étendard de la révolte. Le 7 mars, Chollet est menacé. Les gardes nationales de Bressuire, de Châtillon, et une troisième compagnie du bataillon des Deux-Sèvres, volent à son secours. Le calme y paraît bientôt rétabli. Les gardes nationales rentrent dans leurs foyers, mais la compagnie de volontaires reste à Chollet.

Le 14, le tocsin des royalistes sonne dans



toutes les communes soit de la Vendée, soit de Maine-et-Loire, limitrophes des Deux-Sèvres. Une seconde compagnie se rend à Châtillon, pour donner, en cas de besoin, des secours à Chollet. On apprend que 20,000 insurgés, commandés par Cathelineau, Stofflet et Forêt, ont attaqué cette dernière ville, et qu'ils ont avec eux trois pièces de canon. Ils s'emparent de cette place, malgré la vigoureuse défense de ses habitans et des 150 volontaires, dont nous avons parlé plus haut, qui périrent presque tous.

Châtillon, ouvert de toutes parts, ne pouvait tenir avec 180 hommes de garnison. On les fit replier sur Bressuire. A la nouvelle de la prise de Chollet, toutes les gardes nationales des Deux-Sèvres sont mises en réquisition; 500 républicains de Niort se portent dans la Vendée, où ils furent regardés comme des libérateurs. C'est à la brave cavalerie nationale de cette ville, qu'est due en partie la levée du siége des Sables-d'Olonne, et la défaite des rebelles sous les murs de cette place.

Au moment du départ des troupes niortaises, un mouvement insurrectionnel eut lieu dans la ville. Des soldats du midi en furent les auteurs: ils faisaient partie de la garnison, et voulaient renouveler les affreuses journées du mois de septembre. Le 15 mars, sur les dix heures du matin,



ces cannibales, traînant à leur suite une pièce de canon, se dirigent vers la prison du château, où étaient 200 prêtres destinés à la déportation. La populace suivait en tumulte ce groupe de soldats. Rouget fut le premier des officiers municipaux qui accourut pour dissiper ce rassemblement. Il se trouva bientôt secondé du maire et du procureur de la commune (Guillemeau oncle et son neveu). Le maire, connaissant le provençal, harangue dans cet idiôme les séditieux, qui déjà demandaient qu'on leur livrât les prisonniers: « Nous irons, disaient-ils, nous irons demain « apprendre aux rebelles que nous avons diminué « le nombre de leurs partisans. » Malgré la harangue du maire, les prières de l'officier municipal et les vives instances du procureur de la commune, les soldats avançaient toujours avec leur pièce de canon. Rouget et les deux Guillemeau s'adossent alors à la porte d'entrée du château, résolus de périr à ce poste d'honneur, plutôt que d'abandonner les prisonniers à des bourreaux. Cependant le commandant de ces militaires arrive et fait battre la générale. A ce signal les séditieux se rendent sous leurs drapeaux, et on les dépêche de suite sur Fontenay.

Cette ville était menacée par les Vendéens du centre, commandés par Royrand, Sapinaud, Baudry-d'Asson et Vrigneaux.

Le 15 mars, il y eut un combat très vif entre les gardes nationaux de Fontenay et les rebelles qui les repoussèrent, prirent la ville de Chantonnay et la pillèrent. Le général Verteuil, commandant la 12e division militaire, ne fut pas plutôt instruit de cet échec des républicains, qu'il ordonna au général Marcé de se rendre à Saint-Hermand avec 1,200 hommes, partie troupe de ligne, partie gardes nationales de Rochefort et de La Rochelle.

Ce général dirige sa marche sur le pont Charron, passe Chantonnay; mais, entre cette ville et Saint-Vincent, il est attaqué par les Vendéens, qu'il oblige de rétrograder, et leur tue quelques hommes. Ce jour-là même il reçoit un renfort dans lequel se trouve un bataillon de garde nationale niortaise, commandé par P. Beaugier. Le général Marcé rentre à Chantonnay, tandis que son avant-garde, sous la conduite de Boulard, se rend à Saint-Vincent. Marcé devait l'y rejoindre, dans la matinée du 19, avec son petit corps d'armée. Mais il ne partit de Chantonnay qu'à midi et demi. Sa jonction se fit sans obstacle, sur les trois heures. Il allait continuer sa route vers Saint-Fulgent et delà à Nantes, lorsqu'il aperçut, sur le grand chemin et sur les hauteurs qui dominent la plaine, les Vendéens divisés en deux colonnes : il était quatre heures. Le général

Marcé perdit près de deux heures à observer l'ennemi, et à rétablir un pont dans un fond où il avait engagé son artillerie et une partie de son armée. A l'approche de la nuit, il fit tirer un coup de canon. Ce fut le signal pour les Vendéens de réunir leurs colonnes, et d'attaquer les républicains qu'ils cernèrent. Le combat dura trois heures, sans ordres ni dispositions du général Marcé, pour se préserver d'un échec, ou pour faire une retraite honorable. Il ne songea qu'à s'enfuir jusqu'à La Rochelle. A son arrivée, il y fut mis en arrestation, par arrêté des représentans Carra et Auguis. Le général de brigade, Boulard, et Esprit Baudry rallièrent à Marans les débris de l'armée et l'artillerie, dont on n'eut à regretter qu'une pièce, qui fut prise, dès le commencement de l'action, par le géneral vendéen Sapinaud. Le ministre de la guerre en rendant compte de cette journée à la Convention, lui annonce que le général Berruyer, avec la réserve, va se rendre d'Orléans à Niort.

Après la déroute de Saint-Vincent, où les patriotes des Deux-Sèvres furent victimes de l'impéritie du général Marcé, le Conseil général du département députa auprès de la Convention et du Comité de salut public Morisset, un de ses membres, substitut du procureur-général syndic. Il fut chargé de solliciter des secours, et de déclarer

à l'Assemblée nationale que l'Administration des Deux-Sèvres ne pouvait plus espérer de conserver intact son territoire, si le Conseil exécutif ne s'empressait de la seconder dans ses efforts. Le général Berruyer reçut de cette autorité le commandement de toutes les troupes de la rive gauche de la Loire. Il arriva sur la fin de mars à Angers, et fut suivi par les généraux Duhoux et Menou, et par les vainqueurs de la Bastille.

A la séance du jeudi soir, 21 mars, Jard-Panvillier annonce à la Convention, que les habitans de Niort ont ouvert une souscription qui a produit 7,000 livres, pour les citoyens de cette commune qui se sont enrôlés, 5,000 livres pour leurs femmes et enfans, 15,000 livres pour leur habillement, 800 chemises, 400 cols blancs, 300 paires de guêtres, 300 paires de souliers.

La ville de Niort prit dans sa garde nationale deux compagnies de grenadiers et deux du centre, qu'elle envoya combattre les rebelles, sous le commandement de P. Baugier. Dès le 31 de mars, jour de Pâques, ce détachement était rendu à Luçon. Le 3 avril, il vint à Talmont d'où il partit pour les Sables-d'Olonne. On y organisait deux divisions: l'une sous les ordres du général Boulard, qui avait sauvé l'artillerie à la journée de Saint-Vincent, et l'autre sous les ordres du

colonel Esprit Baudry, frère de Baudry d'Asson. Les Niortais furent incorporés dans cette dernière division, et dirigés de suite sur le chemin de Vairé.

Ces deux divisions, de 1,500 hommes chacune, devaient préserver les côtes du fléau de l'insurrection: elles remplirent leur mission avec beaucoup de gloire. Celle de Boulard, comme étant la plus forte, prit la droite et débuta, le 7 avril, par un exploit brillant à la Mothe-Achard, tandis que la division de Baudry forçait les retranchemens de la Grève, de la Gachère et du Verron. Les troupes de Baudry étaient à l'Aiguillon le 8, et à Saint-Gilles le 9. Elles y remplacèrent le drapeau blanc par le drapeau tricolore, qui fut salué par 3 frégates mouillées près du port. Les insurgés campés à Rié s'imaginant que ces frégates étaient anglaises, se présentèrent devant Saint-Gilles, mais Boulard et Baudry réunis les repoussèrent jusqu'à Croix-de-Vie. On leur tua quelques hommes et on leur fit des prisonniers. Le 11 avril, la division de Baudry partit de Saint-Gilles pour fouiller la côte, et au moment où elle revint sur le village de Rié, Boulard était aux prises avec les insurgés au Pas-Opton. Ce mouvement les mit entre deux feux et les força de prendre la fuite, et d'abandonner leur artillerie consistant en un canon de 18, trois pierriers, de la



poudre et des boulets. L'armée républicaine alla bivouaquer à Villeneuve, où elle trouva des vivres en abondance. Le 12 elle vint à Challans. On y avait tué deux bœufs qui ne lui étaient pas destinés et qu'elle rencontra étalés sous les Halles.

Le samedi, 13 avril, dès six heures du matin, Boulard et Baudry furent de nouveau attaqués à Challans par des troupes nombreuses de Mâchecoul, de Beauvoir et autres lieux circonvoisins. Elles étaient commandées par Charette en personne. Ce général venait de son château de la Condrie qui n'est qu'à une lieue de Challans. Charette s'attendait d'être secondé par la division de Joly, mais comme celui-ci avait été blessé à l'affaire de la Mothe-Achard, il se crut dispensé de se trouver au rendez-vous. Le combat fut des plus vifs. Les Vendéens en laissèrent pour gage 5 à 600 morts, sans compter les blessés. Leur déroute fut complète. Les deux compagnies de grenadiers de Niort, la compagnie de grenadiers de Fontenay, avec deux pièces de canon, furent chargées de poursuivre les fuyards. Elles s'arrêtèrent à la Garnache, y mirent quelques maisons à contribution, notamment celle du seigneur et celle du curé. Elles en rapportèrent des vivres, et attachèrent, sur le derrière d'une pièce de canon, le corps d'un noble qui avait été tué dans la mêlée. Ce détachement, à son retour, fit une pause au

château de la Condrie qu'il pilla, sans oublier les fûts et les bouteilles du général qu'il avait battu. Les troupes de Boulard et de Baudry évacuèrent Challans, le dimanche 14 avril, et se rendirent à Saint-Gervais. Boulard se porta le même jour avec sa division à Beauvoir-sur-Mer. Tous les chefs s'y réunirent le lendemain matin, pour tenir un conseil de guerre. Ils étaient loin de penser que Charette dût revenir ce jour-là même attaquer Saint-Gervais. Mais ce général, jaloux de prendre sa revanche, était rentré la veille à Challans. Il y rassembla plus de 3,000 hommes, à la tête desquels il se mit en route pour Saint-Gervais, dans la matinée du 15 avril.

C'est dans cette armée que se trouvait Gaston, perruquier de Challans. Ce chef d'une douzaine de paroisses qu'il avait insurgées, portait l'uniforme et le chapeau d'un officier républicain, dont il s'était défait dans une rencontre. Seulement il avait substitué le panache blanc à la cocarde tricolore. Quoique Gaston fût d'une taille médiocre, son costume ne laissait pas de lui donner de l'importance aux yeux des paysans. Il était d'une figure avantageuse, et, à beaucoup d'audace, il joignait une certaine facilité de s'énoncer, qui impose à la multitude. Le conventionnel Carra, en mission dans les départemens de l'Ouest, avait mis sa tête à prix. Mais si Gaston était alors célèbre en



France, il l'était bien davantage en Angleterre, où la renommée l'avait désigné comme généralissime des Vendéens (1).

Cependant les éclaireurs des royalistes paraissaient déjà sur les hauteurs de Saint-Gervais. Ils espéraient surprendre le poste avancé, l'égorger, et tomber à l'improviste sur les républicains; mais ils furent trompés dans leur attente. Le Niortais Ducy, sergent de grenadiers du poste, reconnaît les ennemis, et prend sur lui de faire battre la générale. La division se met sous les armes et dépêche un courrier aux généraux qui étaient à Beauvoir-sur-Mer. Les insurgés, persuadés qu'ils ne peuvent plus compter sur une surprise, en appellent de la ruse à la force, et font leurs dispositions. Les républicains ont provisoirement déféré le commandement à un ancien capitaine de la Dordogne. Il les fait ranger en bataille vers le poste avancé qui a découvert l'ennemi. On s'observe quelques momens;

(1) Un député de ce nom (Robert Gaston) demandant, dans la séance du 2 août 1793, l'envoi de Carra au tribunal révolutionnaire, fut interpellé lui-même, par le conventionnel Pons-de-Verdun, de déclarer s'il n'était pas le frère d'un certain marquis de Gaston, chef d'une troupe de Vendéens, dont Carra avait mis la tête à prix, et si ce n'était pas par un esprit de vengeance qu'il parlait avec tant de chaleur : à quoi il répondit par la négative.

Baudry arrive, et parcourt rapidement la ligne des combattans. Il est salué par des acclamations unanimes et répétées de *Vive Baudry!* Ce général fait replier ses troupes sur la droite de Saint-Gervais, et l'action s'engage de part et d'autre: il était une heure après midi. L'armée vendéenne présentait la forme d'un croissant dont les ailes étaient dirigées en flèches. L'aile gauche et le centre se portent sur les républicains, tandis que l'aile droite, pour les prendre en flanc, cherche à pénétrer dans Saint-Gervais. Elle y rencontre le bataillon de *la Liberté*, qui lui en dispute quelque temps le passage.

C'est pendant le fort de l'action, que Gaston, soit de son propre mouvement, soit par l'ordre de Charette, se glissa à la faveur d'un long fossé, sur le flanc droit des républicains, et vint, à quinze pas des tirailleurs, examiner leur position. Il n'avait pour toute arme qu'un sabre à la main. Il comptait sans doute que son habit empêcherait qu'il ne fût reconnu. Dans cette confiance, il était sorti, sur la gauche du fossé, lorsqu'il fut aperçu par le Niortais Desmiers, sergent-major des grenadiers. Celui-ci, trompé d'abord par l'uniforme: « Camarade, dit-il, « vois-tu quelqu'un de ce côté-là? » Non, répond Gaston; et, charmé de l'erreur, il se détourne pour partir. A ce mouvement, le panache



frappe les yeux du sergent, qui couche en joue le Vendéen, et lui crie : « Si tu bouges, tu es mort. » Gaston, dans son effroi, demande la vie sauve. Le sergent la lui promet sans le connaître : *Envoie-moi ton sabre, et approche, que je te fouille.* Il obéit. Dès que le sergent s'est assuré que son ennemi n'a point d'armes cachées, il le dirige vers Saint-Gervais, sous l'escorte de deux fusiliers. Ces militaires le reconnurent de suite pour Gaston, et lui reprochèrent différens actes de cruauté. Ils voulaient le tuer, mais le sergent s'y opposa, et leur intima l'ordre de le conduire au général. Il l'eût accompagné lui-même, mais il entendait alors battre la retraite, pour aller repousser du bourg les Vendéens qui en avaient chassé le bataillon de *la Liberté*, dont ils avaient enlevé le drapeau. Gaston conçut peut-être l'espoir de s'échapper au milieu du tumulte; mais, dans cette crainte, ses conducteurs se hâtèrent de le percer de leurs bayonnettes, et de voler au combat. Déjà les Vendéens se retiraient à l'approche des grenadiers de Niort. Ils avaient aussi aperçu sur les hauteurs la division de Boulard, rangée en bataille, et prête à fondre sur eux. A la vue du drapeau tricolore pris par les insurgés, le grenadier Foret, de Niort, se précipite sur le Vendéen qui l'emportait et le lui arrache avec la vie. Le commandant du bataillon de *la Liberté*

parvient à rallier une partie de ses soldats, et, de concert avec les grenadiers niortais, repousse à son tour les rebelles. Il les rejette sur le corps de l'armée républicaine, qui les met en pleine déroute. Les fuyards sèment l'épouvante dans les troupes de Charette, qui ne peut plus les retenir sous les armes, et qui est obligé lui-même de songer à son propre salut. Il perdit dans cette journée une centaine d'hommes tués ou blessés mortellement, et une pièce d'artillerie avec son caisson. Le général Boulard, avant de se retirer à Beauvoir-sur-Mer, envoya l'ordre à la division Baudry de conserver le poste de Saint-Gervais, qu'elle avait si bien défendu. Le lendemain, 16 avril, elle reprit la route de Vairé où elle arriva dans la nuit. Le général Boulard revint avec sa division aux Sables-d'Olonne, le 18; il s'était assuré auparavant, que le passage de Beauvoir à Noirmoutiers était impraticable dans cette saison, pour la cavalerie et l'artillerie.

Durant cette expédition sur les côtes du département de la Vendée, d'autres événemens militaires avaient lieu dans les Deux-Sèvres et sur les confins du département, d'après le plan d'attaque du général Berruyer.

Une armée, composée de volontaires et de gardes nationaux de divers départemens, s'organisait à Thouars. Elle choisit pour chef Quétineau.



Ce général, d'une figure distinguée et d'une taille avantageuse, avait peut-être, par ses antécédens, quelques droits au poste où il était élevé. Capitaine des grenadiers du 2^me^ bataillon des Deux-Sèvres à l'armée du Nord, il s'était trouvé à la bataille de Jemmapes. Dumouriez qui l'affectionnait (1), lui avait sans doute reconnu quelques talens militaires. La défection de son ami désorganisa l'armée du Nord, et lui-même revint à Thouars. Il était commandant de la garde nationale de cette ville lorsqu'il fut élu général. Quétineau se rendit aussitôt avec ses troupes à Bressuire qu'il conserva pendant quelque temps.

Les rebelles avaient fait des progrès effrayans dans le département de la Vendée, dans celui de Maine-et-Loire et dans celui de la Loire-Inférieure. Le directoire des Deux-Sèvres avait envoyé l'élite de ses braves au secours de la Vendée. Il avait peu de confiance dans Quétineau. Les entours de ce général et le manque de discipline dans son armée, donnaient de vives inquiétudes à l'Administration. Elle envoya deux de ses membres auprès des représentans Auguis et Carra, et du général Berruyer, pour solliciter le

(1) Dumouriez tint sur les fonds de baptême un enfant de Quétineau.

remplacement de Quétineau. On leur répondit qu'on n'avait pas de sujets pour l'opérer. L'Administration tourna ses vues d'un autre côté. Elle dépêcha des commissaires auprès des départemens de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, pour les inviter à réunir leurs forces aux siennes, afin d'arrêter les progrès de l'insurrection. Elle députa en même temps, auprès de la Convention et du Comité de salut public, Morisset et Arnauldet, pour exposer le dénuement absolu d'armes, où se trouvaient les gardes nationales, qu'elle appelait de toutes les parties de son département à combattre les rebelles. Le zèle et l'activité de ses commissaires obtinrent du Comité du salut public l'autorisation d'aller prendre dans l'arsenal de Maubeuge 15,000 fusils à réparer, et de les faire conduire sous bonne escorte à Niort. Bouchotte, ministre de la guerre, donna aussi l'ordre d'extraire de l'armée du Nord 10,000 hommes pour la même destination. Les deux commissaires, à leur retour de Maubeuge à Valenciennes, y exposèrent aux représentans du peuple en mission, l'urgence d'armer de suite les volontaires des Deux-Sèvres; ils obtinrent l'échange de 3,000 de ces vieux fusils contre 3,000 fusils neufs.

Cependant Quétineau, à la tête de 2,000

hommes, après s'être concerté à Vihiers avec le général Duhoux, et à Doué avec le général Ligonier, fit, le 7 avril, un mouvement de Bressuire sur la Chataigneraye, pour marcher de concert avec Chalbos sur Cheffois et Mouilleron. Les rebelles en furent avertis à temps et ils évacuèrent ces deux postes. Quétineau retourne à Bressuire le 9, et de suite part pour les Aubiers. Il est forcé de s'arrêter à Nueil, et de bivouaquer, à la suite d'une action contre un détachement d'insurgés, qu'il dispersa vers le coucher du soleil. Mais ils ne laissèrent pas de tirailler toute la nuit, et de l'inquiéter, au point de l'obliger d'éteindre tous les feux, tandis que tout le bourg des Aubiers était illuminé. Le 10, Quétineau, impatient du retard qu'il vient d'éprouver, ne s'arrête point aux Aubiers. Il sait qu'on l'attend à Vezins, pour aller chasser entièrement du pays les Vendéens réfugiés à Tiffauges. Il s'avance avec confiance sur Maulevrier, pour opérer sa jonction. Il était loin de prévoir l'événement qui devait déconcerter ses projets. Le fils d'un colonel du régiment Royal-Pologne, plus jeune que le vainqueur de Rocroi, mais non moins intrépide, Henri de Larochejaquelein était à sa poursuite. L'âge de vingt ans l'appelait dans les rangs des volontaires. Défenseur du trône à la journée du 10 août, il a refusé de se ranger sous les drapeaux de la république.

Il est à la tête d'environ 6,000 hommes, qu'il a rassemblés de Saint-Aubin de Baubigné et des paroisses voisines. Caché par un bouquet de bois de la commune de Saint-Hilaire-des-Echaubrognes, il a vu passer l'avant-garde et le petit corps d'armée de Quétineau. Il croit devoir attaquer l'arrière-garde, pour s'emparer des bagages. Quelques coups de fusil y jettent du désordre, tuent trois ou quatre républicains, et en blessent un plus grand nombre. Quétineau revient sur ses pas, use de représailles, repousse les assaillans, et rentre dans les Aubiers avec 13 prisonniers. Larochejaquelein s'occupe de dispositions propres à surprendre ses ennemis. Plusieurs de ses gens qui étaient du bourg des Aubiers, y rentrent à la nuit tombante, et, selon l'ordre qu'ils en ont reçu, vers minuit ils mettent le feu à la maison d'un épicier près de l'église. Ils comptaient que les républicains s'y porteraient en foule, et que, dans le trouble, il serait facile de les vaincre. Quétineau ne prit point le change. L'incendie fut pour lui le signal de faire sortir du bourg sa troupe, et de bivouaquer à l'entour. Les républicains rentrent au point du jour dans les Aubiers, sans avoir été attaqués. Leur général envoie, dans la matinée du 12, un détachement pour conduire à Bressuire les 13 prisonniers et ses blessés de la veille. Les Vendéens, pour

délivrer les uns et s'emparer des autres, se mettent à la poursuite du détachement. Quétineau leur en oppose un second, qui les arrête dans leur marche. Larochejaquelein fait alors commencer le feu du côté opposé à ces mouvemens. Il était midi. Le général Quétineau troublé de cette attaque imprévue, fait revenir la dernière colonne qu'il avait envoyée à l'appui du détachement, qui escortait les prisonniers et les blessés. Quatre compagnies de son infanterie se retranchent dans le cimetière, situé au milieu du bourg; la compagnie des grenadiers de Poitiers se poste sous les halles. Malgré ce désordre, une vive fusillade s'engage de part et d'autre. Les républicains reçoivent plusieurs coups de feu, qui partent du clocher et des maisons qui les environnent. Larochejaquelein lui-même tirait sur eux à travers la haie d'un jardin, où il s'était glissé avec une douzaine de ses braves. L'artillerie des républicains venait d'être tournée contre le clocher; plusieurs boulets y avaient été lancés, lorsque, par l'imprudence des canonniers, sautèrent deux caissons qui les tuèrent ou blessèrent presque tous. Quétineau craignant alors d'être enveloppé, ordonne à ses troupes de sortir des Aubiers, pour prendre une position plus avantageuse. Il fait en même temps avancer sa cavalerie vers un pont, qui se trouve à peu de distance sur la route de

Bressuire, pour protéger sa retraite en cas de besoin. Plusieurs fantassins suivent d'eux-mêmes le mouvement de la cavalerie. Cette marche rétrograde est prise par les ennemis pour une fuite : Larochejaquelein du moins le leur persuade. Après une action courte et vive, dans laquelle Quétineau eut un cheval tué sous lui, les Vendéens poussent de grands cris, sautent de toutes parts les haies, et se précipitent sur les patriotes qu'ils mettent en déroute. Ils les poursuivent jusqu'au pont de Nueil, au-delà duquel les deux pelotons de la cavalerie de Quétineau s'étaient embusqués de chaque côté de la route. Au moment où les vainqueurs arrivent pour franchir le passage, ils sont accueillis par une mousqueterie qui les arrête, et les fait reculer assez de temps, pour que les républicains se mettent hors de leur atteinte. Larochejaquelein retourne en triomphe aux Aubiers avec 30 prisonniers. On les y renferme dans une grange, d'où ils s'évadent la nuit suivante, et rejoignent dès le lendemain leurs compagnons à Bressuire.

L'affaire des Aubiers coûta aux républicains tous les bagages de leur petite armée, 100 fusils, leur artillerie, à l'exception d'une seule pièce de canon qu'ils sauvèrent dans leur déroute. Ajoutez à cette perte celle de 70 hommes et de 10 chevaux, qui restèrent tant sur le champ de bataille,

que sur la route des Aubiers à Bressuire. A l'arrivée des fuyards, la plus grande agitation règne dans cette ville. Ses habitans tremblent de se voir attaquer par les rebelles. La frayeur a glacé le courage des vaincus. Le général Quétineau eut beaucoup de peine, la première nuit, à placer des sentinelles hors des portes de Bressuire.

Deux jours après, on apprit que Larochejaquelein était passé avec les insurgés par Châtillon, conduisant à Beaupréau les canons, la poudre, et les fusils dont il s'était emparé aux Aubiers. Cette nouvelle calma les esprits. Bressuire reçut des armes et des renforts, entre autres deux compagnies de Marseillais. La Commission départementale n'eut plus de peine à relever par ses discours les courages abattus. Cette Commission établie pour veiller aux besoins des troupes, et surveiller les généraux, était composée de commissaires civils des départemens voisins et de plusieurs membres du Conseil d'administration des Deux-Sèvres. Elle avait nommé pour son président Clerc-Lasalle de Niort.

Malgré l'esprit de modération dont elle était animée, et l'appui qu'elle avait dans le général et dans le maire de la ville, elle ne put empêcher le massacre des prisonniers de guerre par les Marseillais. Depuis l'arrivée de ces volontaires, le capitaine de la deuxième compagnie ne cessait de

réclamer qu'on lui livrât tous les prisonniers, pour en faire bonne justice. On repoussa d'abord cette demande, comme une lâcheté. Mais il continua d'ameuter ainsi sa compagnie : « Pourquoi « gardons-nous plus longtemps ces brigands? « Est-ce pour augmenter les charges du service, « et, le jour d'une bataille, nous priver d'une « partie de nos bras? Otons aux rebelles le seul « motif qu'ils aient de venir nous attaquer. Ils « n'ont à nous ni prisonniers ni ôtages : Nous « n'avons donc point à redouter de représailles. « Diminuons le nombre de nos ennemis. Cette « rigueur salutaire mettra notre salut dans la « victoire. »

Par ces paroles et d'autres semblables, il se concilie la multitude; il se porte sur les prisons d'où il enlève les détenus. A cette nouvelle, le général et la Commission départementale se rendent au champ, qu'on leur dit avoir été choisi pour l'exécution. Ils y arrivent en même temps que les prisonniers. Quétineau harangue aussitôt toute sa troupe, qui s'était déjà rangée en carré. Mais à peine les victimes furent-elles placées au centre, que le chef et les soldats de la deuxième compagnie des Marseillais, se précipitèrent sur ces malheureux et les hachèrent impitoyablement. Ces forcenés voulaient aussi fusiller une vieille fille, couturière à Bressuire, prévenue

d'avoir crié *Vive le roi!* le curé Sénéchaud s'intéressa pour elle, auprès du président de la Commission départementale. Celui-ci obtint des militaires que l'accusée serait amenée devant la Commission, pour y être jugée contradictoirement avec les témoins.

Le président lui avait suggéré l'expédient qui la sauva. Les témoins déposèrent tumultuairement que cette fille avait crié *Vive le roi*! Le président leur demanda s'ils étaient bien sûrs qu'elle n'eût pas au contraire fait entendre le cri de *Vire le roi!* comme elle le soutenait elle-même. A cette demande imprévue, les témoins hésitèrent, et convinrent que la chose était possible. La Commission renvoya cette fille en prison, jusqu'à plus ample informé.

Madame de Lescure se trouvait alors en détention dans la ville avec son père, sa mère, son époux et le chevalier de Marigny. Allain, officier municipal s'était offert de les garder chez lui. Cette dame fit solliciter par son hôte une entrevue avec le président de la Commission départementale. Clerc-Lasalle se rendit à la maison de l'officier municipal, qui le présenta à madame de Lescure et à ses parens, auxquels il témoigna l'intérêt qu'inspire le malheur aux âmes bien nées. Cette femme, qui joignait les grâces de l'esprit à celles du corps, saisit le moment favorable de demander,

pour elle et ses compagnons d'infortune, un passe-port pour Bordeaux. Le président de la Commission départementale lui répondit que ce droit n'était pas dans ses attributions, mais qu'il allait de suite en demander l'autorisation au Directoire du département. La réponse de l'Administration ne se fit point attendre : elle portait que les détenus seraient dirigés sur Niort : c'était tout ce que ces infortunés redoutaient le plus. Heureusement pour eux, qu'on n'eut pas assez de loisir pour s'occuper de l'exécution de cet ordre , et que les Marseillais ignoraient leur retraite et même leur existence. Les nouvelles de la prise d'Argenton-Château, du massacre de sa garnison, et de la marche des rebelles sur Bressuire, avaient fait rassembler toutes les autorités civiles et militaires, pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre. L'assemblée se partagea entre trois avis : les uns opinèrent pour se défendre à Bressuire : ils citaient les journées du 22, du 23 et du 24 août de l'année précédente. Les autres voulaient qu'on se repliât sur Parthenay où l'on pourrait recevoir de prompts secours, soit de Niort soit de Saint-Maixent. Les derniers soutinrent qu'il fallait se jeter promptement dans Thouars ; que cette ville offrait une position militaire avantageuse, et assez rapprochée de Doué, pour être secourus à temps par le général

Larochejaquelein; l'artillerie devait être commandée par Marigny. Quétineau passa ses troupes en revue dans la matinée du 4 mai, sans connaître aucune des dispositions de ses ennemis; il n'en aurait même rien appris avant d'être attaqué, si une patrouille de Marseillais n'eût arrêté, vers minuit, sur la route de Coulonges, une patrouille de l'avant-garde des insurgés; Ces prisonniers furent désarmés et conduits au quartier-général. On leur promet la vie, s'ils répondent avec franchise et sans détour aux différentes questions qu'on leur adresse. Là, ils donnent l'avis certain que 25 à 30,000 royalistes marchent sur Thouars; qu'ils doivent se présenter au point du jour au pont de Verinne, au Gué-aux-Riches, et au pont Saint-Jean; qu'ils ont pour généraux d'Elbée, Stofflet, Marigny, Domagné, Bonchamp, Lescure, Donnissan et Larochejaquelein. On met les prisonniers en lieu de sûreté, sans leur faire aucun mal. Quétineau dépêche de suite une ordonnance au général Ligonier, qui était à Doué. Il lui expose l'embarras de sa position, et le prie de venir à son secours. Quétineau fait alors quelques dispositions un peu tardives. Ses ennemis ne pouvaient arriver à Thouars, sans passer le Thouet, rivière profondément encaissée, qui n'offrait qu'un seul gué, nommé le Gué-aux-Riches, à une demi-lieue de la ville. Quétineau n'eût eu que ce

passage à défendre, s'il eût pris la précaution, dès son arrivée à Thouars, de couper le pont de Verinne, le pont Saint-Jean, et de brûler les bâteaux au port du bac du château. Toutefois il ne négligea point d'envoyer des troupes, pour s'opposer au passage des royalistes sur ces quatre points; il plaça même la garde nationale de Thouars près le pont de Praillon, pour se ménager une retraite sur Poitiers. Mais il eût dû prévoir qu'il ne devait pas se mettre dans la nécessité de disséminer ses forces, devant une armée sept fois plus nombreuse que la sienne, et renforcée de chefs habiles, qu'il avait eu l'imprudence de laisser libres à Bressuire. Malgré tous ces désavantages, la défense ne fut pas sans gloire.

Le 5 mai, à cinq heures du matin, une colonne de 10,000 hommes, commandée par Lescure et Larochejaquelein, déboucha du village de Ligron, situé sur une hauteur en face du pont de Verinne. Elle avait en tête, sur le côté opposé, la première compagnie des Marseillais, les volontaires de la Vienne et de la Vendée, qui étaient soutenus par une artillerie en bonne position. Le pont n'était barricadé qu'avec du fumier et une charrette. L'attaque de Lescure et de Larochejaquelein était une fausse attaque; mais elle devint la principale, parce que les autres chefs n'arrivèrent pas assez tôt. On se canonna de part et d'autre pendant plus



de six heures sans aucun succès. Le feu de la mousqueterie fut aussi sans effet, parce qu'on tirait de trop loin.

A huit heures, Quétineau reçoit la réponse de Ligonier qui lui mande en substance, qu'il est porté à croire que les insurgés feignent de menacer Thouars, pour leur donner le change à tous deux, et les empêcher de réunir leurs forces; que depuis la prise de Vezins et de Vihiers, il craint de jour en jour d'être attaqué lui-même; que néanmoins il va se tenir avec sa division sur les hauteurs de Montreuil, pour protéger sa retraite, s'il était repoussé.

A cette réponse, Quétineau balance d'abord s'il changera quelque chose à son plan de défense. Mais comme il voit que les ennemis ne se présentent que d'un côté, et que rien ne périclite encore, il est tenté de croire que le fort de l'orage ne tombera pas sur lui, et il attend avec calme la suite des événemens.

Sur les onze heures, il n'y avait, de toute l'armée vendéenne, que la colonne aux ordres de Larochejaquelein et de Lescure qui fût à son poste. Elle commençait à manquer de munitions, et, ne se voyant point soutenue, elle tombait dans le découragement. Elle eût sans doute été dispersée, si dans ce moment Quétineau, passant le Gué-aux-Riches, eût fait sur le flanc droit des

royalistes une charge de cavalerie. Mais il n'avait qu'environ 120 hommes de cette arme, et peut-être ne comptait-il pas beaucoup sur leur valeur. Il n'était pas d'ailleurs lui-même assez habile, pour ne perdre aucun de ses avantages, ni assez attentif à saisir une occasion favorable. Quétineau ne fit exécuter aucun nouveau mouvement.

Du côté opposé, Larochejaquelein laisse à Lescure le commandement de sa division, et court chercher de la poudre et hâter l'approche des troupes. Tout arrive à la fois, et l'attaque devient générale à une heure. Bonchamp avec sa cavalerie passe le Gué-aux-Riches, qui n'était défendu que par une compagnie de la garde nationale de Couhé. Tout fut égorgé hors le jeune tambour. La cavalerie vendéenne se trouva, par le passage du Thouet, sur le flanc gauche de l'infanterie républicaine. Celle-ci se replia sur le corps d'armée qui était dans la plaine entre Verinne et Thouars. Le feu s'engage avec plus de vivacité que jamais, et l'avantage paraît quelque temps incertain. Mais l'infanterie royaliste qui avait réussi à passer la rivière, vient envelopper la petite armée de Quétineau. Elle se débande et fuit vers la ville avec son général. La seule compagnie de Marseillais, formée en carré par son capitaine, le brave Péan, tient ferme contre toute une armée, et pénètre même assez avant



dans les colonnes serrées des royalistes. Enfin accablée par le nombre, elle périt presque tout entière.

Il était urgent pour Quétineau de songer à la retraite. Ce général, d'après les ordres de Ligonier, devait l'opérer sur Montreuil, mais il ne pouvait plus la faire que sur Loudun. Il se contenta d'y envoyer sa femme et les gendarmes qui l'accompagnaient, et il rentra précipitamment avec les fuyards dans les murs de Thouars, dont les portes furent aussitôt fermées. On se battait encore, lorsqu'il arbora le drapeau blanc, pour sauver la ville du pillage. Le juge de paix de Thouars, Redon-de-Puy-Jourdain, de concert avec les administrateurs du district, fit ouvrir la porte de Paris, alla présenter un drapeau blanc, au général d'Elbée, et signa une capitulation, par laquelle toute la garnison se rendait prisonnière de guerre. Les vainqueurs et les vaincus se trouvèrent quelques momens pêle-mêle dans les rues de la ville. Bonchamp fit alors une proclamation qui enjoignait à la garnison et à tous les fonctionnaires publics de se rendre dans la cour du château, sous peine de mort. On obéit sur-le-champ. Des canons furent braqués à toutes les issues. Les détenus restèrent trente-six heures, sans recevoir de vivres. A cette rigueur près, on n'exerça sur eux aucun acte de cruauté; et, dans une ville

presque prise d'assaut, il n'y eut ni meurtre, ni pillage. On brûla seulement l'arbre de la liberté et les papiers des diverses administrations. Quétineau fut bien accueilli et bien traité de la part des généraux vendéens, qui logèrent tous avec lui dans la même maison (1).

Lescure surtout lui témoigna toute sa reconnaissance de l'avoir laissé libre à Bressuire ainsi que son épouse, ses parens et Marigny. Il lui offrit un asile contre la vengeance des républicains, sans exiger qu'il changeât de parti. Quétineau refusa ces offres généreuses, de peur de passer pour un traître.

Ce fut à Thouars qu'un prêtre, nommé Guyot de Folleville, se présenta en habit de volontaire aux généraux vendéens. Il y fut reconnu par un camarade de collége, Villeneuve du Cazeau. Il s'annonça comme évêque d'Agra et vicaire apostolique, nommé par le pape pour les diocèses de l'ouest de la France. Cet imposteur, fils d'un commissaire de marine, à Saint-Malo, avait rétracté le serment ecclésiastique qu'il avait prêté

(1) Stofflet qui avait moins de délicatesse que ces Messieurs, fut d'abord assez grossier envers le général Quétineau. Il voulait lui faire quitter sa cocarde. Les autres vinrent faire cesser cette dispute et les propos de Stofflet.

*Mém. de Mme Larochejaquelein.*

d'abord, en qualité de curé de Dol en Bretagne. Il s'était ensuite retiré à Poitiers, d'où il était parti avec la garde nationale pour combattre les insurgés. A un air noble, à des manières distinguées, il joignait une belle figure et une élocution facile. C'en fut assez pour convaincre de son caractère et de sa mission des gens qui avaient intérêt d'y croire et d'y faire croire. D'ailleurs le tumulte des armes ne permet de rien approfondir. On crut donc Folleville sur parole, on l'admit dans le Conseil, et Châtillon fut désigné pour être le nouveau siége épiscopal.

Au moment où les prisonniers étaient entrés dans la grande cour du château, d'autres détenus, d'une opinion différente, avaient paru aux fenêtres de ce bâtiment. C'étaient, pour la plupart, des femmes de qualité, que l'Administration du district et le Comité révolutionnaire de Thouars y avaient fait renfermer, à titre de personnes suspectes. Cette prison allait s'ouvrir pour elles; la curiosité les avait d'abord attirées, et leur âme fut de suite touchée de commisération, à la vue des canons braqués contre tant de malheureux qui n'avaient peut-être plus que peu d'instans à vivre. Leurs regards distinguèrent même dans la foule quelques gens de leur connaissance. Il s'établit aussitôt des relations de supplications d'une part, et d'offres de bons

services, de l'autre. Ces généreuses médiatrices prenaient en écrit les noms des détenus; elles en présentaient elles-mêmes de longues listes aux généraux vendéens; et, sur la demande de ces dames, la mise en liberté des républicains inscrits était de suite ordonnée. C'est ainsi que furent renvoyés libres 5 ou 600 prisonniers. Le 7, presque tous les autres obtinrent la même faveur, après avoir prêté serment de ne jamais porter les armes contre l'armée royale. Ses chefs retinrent quelques ôtages, au nombre desquels étaient un frère du conventionnel Thibaudeau, des prêtres assermentés et six Marseillais: le brave Péan leur échappa, déguisé en garçon meunier.

Le 7 mai, il fut tenu un grand conseil de guerre, dans la maison de Lacharpagne, habitée par Quétineau et par la plupart des généraux vendéens. On agita dans l'Assemblée la question de savoir si l'armée victorieuse se porterait sur Poitiers ou sur Fontenay. On se décida à marcher contre cette dernière ville. Bonchamp avec sa division, retourna dans l'Anjou, pour surveiller les bords de la Loire. Le 8 mai, les autres troupes prirent la route de Parthenay. Elles y entrèrent le 9, sans résistance. La garnison avait, dès la veille, évacué cette place, avec deux compagnies du 3me bataillon des Deux-Sèvres, qui venaient du château de Laforêt. Quétineau, deux jours après

sa retraite sur Bressuire, les y avait envoyées pour escorter les prisonniers faits au combat des Aubiers, et pour garder ceux qui étaient déjà renfermés dans ce château, dont on avait fait une prison, et où se trouvait une garnison.

Les généraux vendéens publièrent à Parthenay une proclamation, dans laquelle ils déclaraient qu'ils n'avaient pris les armes, que pour défendre la religion de leurs pères, et pour rétablir dans tout son éclat le trône de Louis XVII. Ils menaçaient des châtimens les plus sévères, les clubistes et les autres perturbateurs du bon ordre, s'ils osaient se lever pour combattre une cause aussi sacrée.

De six districts, dont se composait le département des Deux-Sèvres, trois étaient presque entièrement envahis. Le quatrième, Saint-Maixent, était menacé de tomber au pouvoir des insurgés. Trois mille hommes de troupes, qui se trouvaient dans ce chef-lieu de district, n'occupaient ce poste qu'en tremblant. Pour les rassurer, le conventionnel Auguis s'était transporté à Niort et dans les départemens voisins, pour y réclamer des renforts. Le 10 mai, il revenait à Saint-Maixent, faire part aux autorités des heureux résultats de ses démarches, lorsqu'il apprit que les troupes, découragées pendant son absence, allaient se replier sur Niort, et que les fourgons

étaient déjà sur la route. Il leur fait rebrousser chemin, arrive promptement à la ville, et donne l'ordre au commandant Sandoz de mettre la garnison sous les armes. Dès qu'elle est rangée en bataille, Auguis prononce d'une voix forte ces paroles: « Général et soldats citoyens, je viens « vous rendre compte de ma mission. C'est dans « les dangers que l'on connaît les braves et les « amis. La république en trouve partout à son « service. Partout où son délégué s'est présenté, « on s'est empressé de répondre à son appel. Ro- « chefort et La Rochelle donnent toutes les forces « qui sont en leur pouvoir: hommes, chevaux, « armes et munitions. Le département de la Cha- « rente-Inférieure vient d'envoyer la gendarmerie « qui lui restait. Le département de la Charente « s'est levé tout entier. L'armée de Niort est prête « à marcher, pour couper la retraite aux insurgés, « s'ils viennent nous attaquer. Loin de nous donc « les inquiétudes, les alarmes, les perturbations. « Renvoyons-les à nos ennemis et travaillons « avec calme et courage à nos moyens de résis- « tance. En apprenant nos généreuses résolutions « et les ressources de notre position avantageuse, « les royalistes craindront de nous attaquer, ils « s'éloigneront bientôt, si toutefois ils se dirigent « de ce côté. Mais si les Vendéens craignent de « nous approcher, s'ils diffèrent de se mesurer

« avec nous, eh bien, nous irons les chercher « jusque dans leurs repaires, et tirer vengeance « de l'injure que nos frères ont reçue d'eux à « Thouars. »

Ce discours fut suivi des acclamations unanimes de *Vive la république! Vive le représentant Auguis!*

Des commissaires du département des Deux-Sèvres, de concert avec le conventionnel Auguis, organisent aussitôt à Saint-Maixent une nouvelle armée sous le commandement de Sandoz. Dans la nuit du 12 au 13 mai, le général de brigade, Chalbos, envoie de la Châtaigneraie à Niort une ordonnance au général divisionnaire, Biron, pour lui donner avis que 15,000 Vendéens s'avancent sur la Châtaigneraie; que, malgré la supériorité de leur nombre et de leur artillerie, il compte leur opposer une vigoureuse résistance tant pour retarder leur marche sur Fontenay, que pour lui donner le temps de secourir cette ville. Biron dépêche un courrier, qui porte l'ordre à Sandoz d'accourir avec sa petite armée, pour prévenir l'arrivée des Vendéens dans la plaine de Fontenay. Sandoz vient à Niort avec ses troupes, le 14 mai. Il y reçoit un renfort de cavalerie niortaise, et, le 15, il arrive à sa destination.

Chalbos, après avoir combattu vaillamment à

la Châtaigneraie, se retira en bon ordre avec 3,000 hommes et trois pièces de canon.

Il était rentré dans la soirée du 13 à Fontenay. Les insurgés au lieu de l'y poursuivre et de s'emparer de la ville avant qu'elle fût secourue, ne songèrent qu'à piller et à dévaster les maisons des patriotes de la Châtaigneraie. Ils y séjournèrent encore le 14, et, dans la nuit suivante, les paysans désertèrent en foule, pour aller mettre en sûreté le fruit de leur pillage. Le 15, il ne restait plus que 7,000 hommes dans l'armée vendéenne, qui fut dirigée contre Fontenay. Les troupes ne firent cette journée-là que deux lieues, et s'arrêtèrent à Vouvant. Les soldats y mirent à contribution toutes les caves, tandis que leurs chefs mettaient tout en requisition sur des bons royaux payables à la paix. A la nuit tombante, ils suspendirent quelques instans leur orgie, pour faire leurs prières en commun. Le lendemain matin, les prêtres, jusqu'alors travestis, revêtent leurs habits sacerdotaux, pour célébrer avec pompe la messe dans l'église de Vouvant. Ils demandent à Dieu, pour les Vendéens, la grâce d'entrer le soir triomphans à Fontenay; et, dans la crainte de ne pas trouver de vases sacrés dans cette ville, ils placent, après la messe solennelle, ceux de Vouvant dans les bagages de l'armée. Aussitôt les troupes se mettent en route.

Ce matin même, à sept heures, le général de brigade Beaufranchet-d'Ayat et le conventionnel Auguis étaient partis de Fontenay pour Luçon, afin de préserver ce chef-lieu de district des ravages de l'insurrection.

Il était midi, lorsque Chalbos fut averti que l'armée des révoltés descendait des côtes qui terminent la plaine, à une demi-lieue sur la route de la Châtaigneraie. Il fait aussitôt sortir son armée des murs de Fontenay, et la dispose de manière à couvrir la ville contre les diverses attaques qu'il pressent. Il met toute son infanterie du centre aux ordres de l'adjudant-général Sandoz; l'infanterie composant son aile droite est commandée par Dufour, capitaine du 84me régiment; le général se réserve la cavalerie. L'armée des Vendéens se présente divisée en trois corps: celui de la droite est conduit par d'Elbée et Cathelineau; celui de la gauche obéit à Lescure et à Larochejaquelein; le centre, où est la cavalerie avec l'artillerie, a pour chef Dommaigné. A cent pas en avant, 800 Vendéens placés dans un clos fermé d'une forte haie vive, doivent y braver le feu de l'infanterie républicaine, dont ils comptent éclaircir les rangs par les coups qu'ils dirigeront en sûreté sur elle.

Dix mille royalistes allaient combattre contre 6,000 républicains. L'artillerie des premiers était

la plus nombreuse; mais à l'exception d'une batterie de six pièces de canon, le reste fut entassé dans un chemin, où il ne put être d'aucun avantage. On se canonna pendant deux heures. L'impatience d'en venir aux mains décide Lescure et Larochejaquelein à se précipiter sur l'aile droite des républicains: elle plie. Chalbos, qui s'en aperçoit, charge avec sa cavalerie les royalistes qu'il cherche à prendre en flanc. N'ayant pas réussi dans cette attaque où la gendarmerie lâcha pied, et voyant sa droite enfoncée, Chalbos laisse deux escadrons au chef de brigade, Nouvion, se replie et ordonne au centre d'en faire autant. A ce mouvement rétrograde du centre, les Vendéens poussent des cris de triomphe et s'avancent. Indigné de ces huées, Vincent Brise-Bataille, soldat de la compagnie du capitaine Monnet, s'écrie en jurant à la vue de son général: « Si, au lieu de nous faire retirer, on eût fait « battre la charge, nous aurions mis ces brigands « en déroute. » Chalbos électrisé par les paroles de ce soldat, crie halte à la colonne! demi-tour à droite, en avant, pas de charge! Cette manœuvre s'exécute avec un ensemble et une intrépidité admirables. Nouvion commande aussi la charge à la cavalerie niortaise, dont Frappier l'aîné était le capitaine. Au moment où le corps avancé des royalistes, tourné des deux côtés, se débande et

franchit la haie pour s'échapper, un jeune Vendéen, de douze à quatorze ans, se glisse armé près du capitaine Frappier. Celui-ci, le sabre à la main, lui commande de mettre bas son arme. L'intrépide enfant d'un coup de feu traverse le bras qui le menace, et s'enfuit. Toutefois, la victoire ne va plus tarder à être complète. Sandoz à la tête du centre va droit à l'artillerie; Chalbos prend à revers la cavalerie, Nouvion se porte simultanément sur l'aile droite et blesse d'Elbée. Alors commence la déroute des royalistes, les canons abandonnés vont tomber au pouvoir des républicains. A cette vue cependant, un des canonniers revient, la mèche à la main, et met le feu à deux pièces. Sandoz, qui a vu le retour de ce brave et suivi ses mouvemens: crie à ses soldats : ventre à terre! et la volée de canons ne blesse aucun d'eux. Quand ils se relèvent, le canonnier avait été déjà sabré par un cavalier niortais.

Lescure et Larochejaquelein qui s'étaient avancés jusqu'aux faubourgs de Fontenay, se hâtent de renoncer à leur avantage, de peur d'être enveloppés. Ils accourent au secours de leurs frères d'armes, pour protéger leur retraite, s'ils ne peuvent rétablir le combat. A leur arrivée, tout est désespéré; ils cèdent au torrent des fuyards, toutefois avec un peu moins de désordre que le reste de leur armée. Les Vendéens sont poursuivis

jusqu'à Baguenard, distant de cinq mille toises du champ de bataille, où ils laissent 600 morts, seize pièces de canons, leurs caissons, et un très grand nombre de chariots chargés de munitions de guerre en tout genre, et sur l'un desquels se trouve la fameuse *Marie-Jeanne*, pièce de huit en bronze, dont ils n'avaient pas fait usage dans cette action. Le général Chalbos, dans son rapport au ministre de la guerre, ajoute que cette grande victoire ne lui a coûté que 10 hommes et plusieurs blessés, et qu'il a fait 80 prisonniers.

Le bataillon, où se trouvait Vincent Brise-Bataille, n'avait point de nom. Il eût porté celui de 3me *des Deux-Sèvres*, sans la malheureuse affaire de Thouars, où quatre de ses compagnies furent faites prisonnières de guerre. Il avait été organisé à la hâte dans la matinée du 6 mai, et formé de cinq compagnies des Deux-Sèvres, de trois de la Charente et d'une de la Vienne. Il avait été mis sous le commandement de Lecomte arrivé la veille de Thouars, d'où il s'était échappé avec le capitaine Monnet. La gloire que ce bataillon s'acquit dans cette journée, et le souvenir de ses premiers frères d'armes, le firent nommer *le Vengeur*.

Le 18 mai, Chalbos se reporte sans obstacle à la Châtaigneraie, et, le lendemain, il détache



de son armée quatre bataillons, entre autres *le Vengeur* qu'il envoie à Luçon. Les paysans, après la déroute du 16, avaient gagné le bocage et s'étaient retirés dans leurs chaumières. Leurs chefs s'étaient rassemblés à Châtillon, où l'évêque d'Agra avait fait son entrée solennelle, officié pontificalement, et distribué des bénédictions, qui avaient consolé les Vendéens de leur défaite.

La Convention nationale, dans sa séance du 20 mai, entendait la lecture d'une lettre de l'adjudant-général Sandoz, qui lui annonçait la prise de Thouars, de Parthenay, de la Châtaigneraie, par les républicains. On parlait avec tant d'emphase de la victoire du 16, qu'on disait hautement qu'il n'y avait plus de Vendée.

Cependant les généraux vendéens assemblés à Châtillon, venaient d'arrêter dans leur conseil de guerre, qu'ils réuniraient toutes leurs forces et qu'ils se porteraient de nouveau sur Fontenay. Les ministres d'un Dieu de paix se chargèrent du soin de souffler le feu de la guerre civile. Ils prêchèrent aux paysans que le ciel avait permis leur dernière défaite, en punition du pillage de la Châtaigneraie ; mais que la divinité était satisfaite, et qu'elle couronnerait dans ce monde et dans l'autre, toutes leurs nouvelles entreprises pour la défense du trône et de l'autel.

Par leurs exhortations continuelles, les prêtres échauffent l'imagination des pieux Vendéens, ils exaltent leurs têtes et les font soupirer après de nouveaux combats. Ils s'arment eux-mêmes et travestis se mêlent dans les colonnes, non pour répandre le sang des républicains, mais pour être à même d'exciter, sans être reconnus, le courage des braves, de fortifier celui des faibles, et de prodiguer les secours de la religion aux blessés et aux mourans.

Dès le 24 mai, les insurgés partent de divers points, pour marcher sur Fontenay. Ils se réunissent et s'arrêtent, à la nuit tombante, à la Châtaigneraie que Chalbos venait d'évacuer. Le 25 à midi, 35,000 royalistes se trouvent en présence de 5,000 républicains, dans le lieu même où beaucoup d'entre eux avaient combattu la semaine précédente.

Quoique les Vendéens fussent sept fois plus nombreux que leurs ennemis, ils eussent été vaincus, si les gendarmes à cheval n'eussent pas refusé de charger dans un moment décisif, et ne se fussent pas enfuis à toute bride, foulant aux pieds l'infanterie sur leur passage. La plupart des insurgés n'étaient pourtant armés que de faulx, de fourches et de bâtons; mais excités par les paroles et par l'exemple de Lescure et de Larochejaquelein, ils se précipitèrent sur les pièces de

canon; ils s'en emparèrent, les tournèrent contre les républicains, dont ils mirent l'aile droite en fuite sur la route de Niort. L'aile gauche fut alors prise en flanc et dispersée par les vainqueurs: elle se sauva vers Sainte-Hermine et Marans. Les soldats du centre se retirèrent dans Fontenay même, avec le dessein de s'y retrancher; mais tous y périrent ou furent faits prisonniers. Le combat n'avait duré qu'une heure, et il avait procuré aux Vendéens la conquête d'une ville qui était le chef-lieu de leur département; il mettait entre leurs mains deux caisses de papier-monnaie, beaucoup de fusils, une grande quantité de poudre, des munitions en tout genre, et toute l'artillerie des vaincus, à l'exception pourtant de *Marie-Jeanne* que les fuyards entraînaient à leur suite sur la route de Niort. Le jeune Vendéen Forêt vole sur leurs pas, et, secondé de plusieurs de ses compagnons d'armes, recouvre et ramène en triomphe la pièce de canon que les Vendéens regardaient comme leur Palladium.

Cependant le courage revient aux vaincus, et à la voix des généraux Chalbos, Beaufranchet, de Nouvion et du conventionnel Auguis, ils se rallient près de Tesson, commune à une lieue et demie de Fontenay; ils chargent vigoureusement ceux qui les poursuivent, les mettent en fuite et délivrent une centaine de prisonniers.

Plusieurs habitans de Niort s'étaient avancés sur la route de Fontenay, dans l'attente de l'issue du combat. Il était à peine quatre heures du soir, lorsque les premiers fuyards leur annoncèrent la perte de la bataille. Tous rentrent précipitamment dans la ville, et y sèment l'alarme. La frayeur des uns s'accroît de la frayeur des autres; l'épouvante devient générale. Les maisons sont bientôt désertes. On court de toutes les rues vers les ponts, au-devant de ceux qui ont échappé au carnage, dans l'espoir de rencontrer un père, un fils, un frère, un époux, des parens, des amis, ou d'en apprendre des nouvelles, ou du moins quelque chose qui repaisse la curiosité. Partout on entend des plaintes, des gémissemens et même des cris, comme si l'ennemi était aux portes de Niort. Cette consternation générale se calme à l'arrivée des généraux, de plusieurs représentans du peuple, et de 7 ou 800 hommes des débris de l'armée. Chaque famille espère y retrouver les objets de tous ses vœux et de toutes ses inquiétudes. Les autorités civiles et militaires se rassemblent à l'hôtel du département, pour délibérer dans ces conjonctures difficiles. Voici l'avis unaninement adopté, qui fut ouvert et publié par le Directoire des Deux-Sèvres. « Mettons-nous en état de défense, fermons « nos portes; que les femmes et les enfans

« soient consignés dans leurs maisons, et que tout
« homme en état de porter les armes, soit sur le
« rempart. Conservons aux dépens de nos vies
« une place aussi importante pour la république ;
« qu'elle soit un obstacle insurmontable à la
« réunion des rebelles de la Vendée. »

## CHAPITRE III.

### 1793.

#### DU 28 MAI AU 11 JUILLET.

Suites de la prise de Fontenay. — Conseil de guerre. — Licenciement des soldats royalistes. — Formation d'un Conseil supérieur, et division du territoire insurgé.—Biron à Niort. — Exploits des Vendéens. — Les républicains reprennent leur revanche. — Le bataillon *le Vengeur*. — Marche de Westermann sur Parthenay. — Il revient à Saint-Maixent. — Ses démêlés avec Rossignol. — Biron lui ordonne de se porter de nouveau sur Parthenay. — Westermann se fait accompagner de juges, d'administrateurs et de l'évêque constitutionnel de Saint-Maixent. — Il a d'abord de grands avantages. — Il incendie les châteaux de Clisson et de la Durbellière. — Il est surpris, vaincu et mis en déroute. — Suites. — Westermann est mandé à la barre de la Convention. — Niort voit détruire ses promenades de la Brèche, ainsi que ses Halles.

Les généraux vendéens s'occupèrent, le reste de la journée du 25 mai, à renfermer les prisonniers qu'ils venaient de faire, ainsi que les

personnes suspectes à leur parti, et à reconnaître l'étendue des richesses de leur nouvelle conquête. Les soldats catholiques ne songèrent qu'à boire et à piller. Leurs chefs délibérèrent le lendemain quelle suite ils donneraient à leur victoire, mais ils furent partagés d'opinion, et ils perdirent la matinée en stériles débats. Les uns voulaient qu'on marchât sur les Sables-d'Olonne, pour s'ouvrir une communication maritime avec les Anglais. Il fallait se hâter de détruire la petite armée de Boulard et de Baudry, qui les avait battus, le mois dernier, en sept rencontres différentes. Les autres membres du Conseil opinaient pour qu'on se portât de suite sur Niort, où il ne devait pas y avoir beaucoup de troupes, et qu'on se rendît maîtres de la seule barrière qui les séparait de Rochefort et de La Rochelle.

Quel qu'eût été celui de ces deux avis qui eût prévalu dans le Conseil, Niort était menacé de grands malheurs : il n'avait dans ses murs qu'environ 1,200 défenseurs; quatre compagnies de sa garde nationale campaient, sous les ordres de Baudry, à Vairé près des Sables. Mais l'orage se dissipa de lui-même. Les paysans étaient impatiens de rentrer dans le bocage, pour y mettre en sûreté les fruits de leur pillage, et pour y raconter leurs exploits. Ils désertèrent en foule pendant la tenue du Conseil de guerre; et, vingt-quatre

heures après la prise de Fontenay, il n'y restait pas 10,000 hommes de toute l'armée vendéenne. Ses généraux, s'accommodant aux circonstances, conclurent que, pour le moment, on ne pouvait pas aller attaquer Niort, parce qu'on y trouverait le pont de la Sèvre coupé, ce qui entraînerait des longueurs; qu'il ne fallait pas également se diriger sur la ville des Sables, parce que ce serait porter l'armée trop loin du pays insurgé. Ils laissèrent donc à leurs gens la liberté de se retirer dans leurs chaumières, et leur indiquèrent pour le rendez-vous prochain, la ville de Châtillon. Avant de les congédier, ils leur donnèrent le divertissement de couper les cheveux à tous les prisonniers de guerre, qui furent renvoyés après avoir juré de ne jamais porter les armes contre l'armée royale. On eut recours à cette double précaution, afin de reconnaître et de punir ceux qui, au mépris de leur serment, reprendraient du service. Le renvoi de ces prisonniers tondus, fit naître la mode des *cheveux à la Titus*.

Les chefs des royalistes, demeurés presque seuls de leur armée, se partagèrent le commandement du *pays conquis*. On donna la division de Bressuire à Lescure; celle de Châtillon et des Aubiers, à Larochejaquelein; D'Elbée s'attribua Chollet et Chemillé; Cathelineau eut Saint-Florent; Bonchamp, les bords de la Loire;



Laugrenière, Argenton-Château et Thouars. La Basse-Vendée resta sous l'autorité de Charette, de la Cathelinière et de Joly. Cette espèce de confédération manquait d'un centre d'unité. On l'eût trouvé dans la nomination d'un général en chef: on y songea plus tard. On se contenta d'y substituer un Conseil supérieur d'administration, dont quatre prêtres furent les organes principaux. Ce Comité apostolique eut pour président l'ex-curé de Dol, le prétendu évêque d'Agra; pour secrétaire, l'ex-bénédictin Jagault de Thouars, et pour rédacteur des actes publics, Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers. Les généraux vendéens nommèrent aussi un trésorier de l'armée et un intendant des vivres. La résidence de ces administrations fut fixée à Châtillon, qui était à cette époque le centre des mouvemens militaires des royalistes. Ils se hâtèrent eux-mêmes de se rendre dans cette ville, à la nouvelle de l'arrivée de Biron à Niort. Ce général venait de l'armée du Var, pour prendre le commandement de celle des côtes de La Rochelle, qui n'existait pas. Biron à son entrée dans Niort, vit accourir dans cette place, des départemens voisins, plus de 15,000 hommes, mais sans armes et presque sans habillemens. Il reçut en même temps 15,000 fusils, dont les quatre-cinquièmes étaient à réparer. Dès que ce général eût un peu débrouillé ce chaos,

il partit pour Tours, où il avait été mandé par les représentans du peuple en mission, afin de concerter avec eux un plan de campagne. Cette assemblée arrêta que quatre armées, chacune de 10,000 hommes, partiraient simultanément de Niort, de Chinon, de Saumur, des Ponts-de-Cé, et qu'elles pénétreraient dans le cœur de la Vendée. On n'avait alors sur pied qu'une partie de ces forces. Les commissaires de la Convention firent venir en poste des troupes, et, par eau, de l'artillerie. Biron revint à son quartier-général, pour organiser son armée.

Dans cet intervalle, les généraux vendéens, instruits des résolutions des républicains, s'empressèrent de prendre l'offensive. Réunis à Clisson, dans le château de Lescure, ils avaient fait, le 1er juin, une proclamation, pour rappeler de suite les paysans sous les armes. Dans cette pièce curieuse, ils stimulent les *indifférens* par les promesses de grandes récompenses; ils y menacent les *lâches* et même leurs familles, de fortes contributions qui doivent être graduées proportionnément au défaut de bonne volonté. Les curés y sont invités de presser le départ de leurs paroissiens; de former des listes exactes, où chacun d'eux soit classé d'après son dévouement à la cause royale, et d'adresser ces notes à l'évêque d'Agra. Il était momentanément à la Chapelle-

Saint-Laurent chez le curé Brin, membre du Conseil supérieur. La proclamation produisit son effet. Quarante mille hommes environ se trouvèrent au rendez-vous, et battirent Ligonier qui fut destitué et remplacé par Menou. Ce dernier général, voyant que l'armée royale allait fondre sur Saumur, y concentre ses forces et appelle à son secours le général Salomon, qui se trouvait à Thouars, depuis l'évacuation de cette place par les Vendéens. Il s'y était maintenu avec 3,600 hommes et quatre pièces de canon. Il avait même fait une incursion sur Argenton-Château et sur la Fougereuse. A la demande de Menou, Salomon se met en route avec beaucoup trop de confiance. Une colonne de 15,000 Vendéens l'attendait à Montreuil. Il fut aperçu de loin, au coucher du soleil, par les gardes avancées; et, lorsqu'il se présenta de nuit devant la ville, il y fut attaqué à l'improviste. Malgré une vigoureuse résistance, après deux heures de combat, il est mis en déroute : il perd son artillerie, ses bagages, la moitié de son armée et se sauve dans Thouars. Les Vendéens, deux jours plus tard, se rendent maîtres de la ville et du château de Saumur. Ils y nomment pour généralissime le voiturier Cathelineau.

Le même jour, 12 juin, un adjudant-général chef de brigade, de la division de Biron, Sandoz

écrit de Luçon à l'Assemblée nationale : « Nous « sommes allés chercher les rebelles jusque dans « leurs antres ; nous les avons chassés du repaire « affreux d'où ils ne sortaient que pour porter « dans les campagnes le fer et la flamme. »

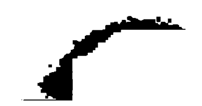
Sandoz raconte ensuite qu'avec 48 hommes de cavalerie, quelques pièces de canon, et 700 fantassins, au nombre desquels étaient plusieurs compagnies du bataillon *le Vengeur*, il a marché contre 4,000 hommes d'infanterie et 300 de cavalerie; qu'à la nouvelle de son approche, les royalistes ont abandonné les communes qu'ils dévastaient, et se sont retirés dans leur quartier-général, le château de l'Hermenault; qu'il les y a poursuivis, attaqués et battus ; qu'il les a même forcés de chercher leur salut dans une fuite précipitée, après avoir fait tomber sous le feu du canon une aile de cette Bastille, des cachots de laquelle il a délivré 30 patriotes. Il termine par le détail du riche butin, en provisions de toute espèce, que renfermait l'Hermenault, telles que des grains en abondance, cinquante bœufs, une centaine de chevaux ou de mules, cinquante barriques dont quatre pleines d'eau-de-vie, dix-huit de vin de Bordeaux, et les autres de vin blanc. Il a fait beaucoup de prisonniers, et n'a eu qu'un homme blessé.

Le général Biron avait enfin organisé à Niort

une armée de 15,600 fantassins, et de 1,380 hommes de cavalerie. Il en avait placé l'avant-garde à Saint-Maixent, sous les ordres de Westermann. Ce général de brigade s'était rendu célèbre par son courage et ses talens à l'armée du Nord, sous Dumouriez, et par ses fureurs sanguinaires à la journée du 10 août. Il était arrivé depuis peu à Niort avec une légion, dite *Germanique*, formée par ses soins, et soumise à une discipline sévère.

Il y avait à cette époque deux hommes d'une célébrité déplorable, unis par une sympathie de mauvaises inclinations et de penchant aux crimes. L'un, nommé Ronsin, adjoint au ministère de la guerre, tyrannisait la commission centrale établie à Tours. L'autre, nommé Rossignol, commandait la 35me division de gendarmerie à Saint-Maixent. Tous deux, aspirant à l'insu l'un de l'autre à la place de Biron, forment le complot de supplanter ce général, par des manœuvres séparées à raison de leur position. Ronsin doit le fatiguer par des ordres contradictoires aux plans qu'il aura conçus. Rossignol travaillera à soulever l'armée contre son chef. Un ci-devant duc, général de républicains, leur paraissait à tous deux d'une absurdité révoltante. Biron avait, il est vrai, des sentimens peu favorables à la cause qu'il était chargé de défendre; mais plein

de bravoure et de loyauté, il était incapable de rien faire contre l'honneur. Cédant même aux demandes de la commission centrale, il commande à Westermann de faire un mouvement sur Parthenay. Ce général, dont l'humeur martiale ne respirait que les combats, sort de Saint-Maixent, le 24 juin à 4 heures du soir, avec 1,200 hommes de sa légion et 50 chasseurs de la légion des Ardennes. A deux heures du matin, il fait halte à une demi-lieue de Parthenay. Là, il apprend que cette ville, a dans son sein 5,000 fantassins, 600 hommes de cavalerie, et que trois pièces de canon sont braquées à l'entrée de la porte dite de Saint-Maixent. Il se remet promptement en marche. Les avant-postes osent l'attaquer, il les fait hacher par ses chasseurs, et s'avance droit vers la porte de la ville qu'il enfonce à coups de canon. Il se fait précéder par une pièce de huit, et son infanterie entre au pas de charge et au milieu du feu. Il s'empare de l'artillerie qui était rangée sur la place, et la tourne contre l'ennemi. Sa cavalerie cerne la ville; et dans les murs et hors des murs on fait un grand carnage des Vendéens. Ils sont poursuivis deux ou trois lieues sur la route de Thouars. Deux chefs, Lescure et de Baugé faillirent tomber entre les mains de Westermann. Il eut le cheval de l'un, et tua celui de l'autre. Il fit une centaine de



prisonniers et prit 100 chevaux. Il dirigea sur Niort 150 bœufs que les rebelles avaient conduits la veille dans Parthenay. Le soir même il rentre à Saint-Maixent, et Larochejaquelein arrive de Saumur à Amaillou. Le post-scriptum de la lettre de Westermann, aux représentans du peuple en mission à Niort, est ainsi conçu : « Rendez compte, je vous prie, à l'instant, du « contenu de ma lettre au général Biron, et « dites-lui que j'attendrai ce soir ses ordres à « Saint-Maixent, qui est menacé ainsi que Niort « par les brigands. »

Le lendemain, 26 juin, Biron reçoit de la commission centrale de Tours, un courrier qui lui apprend la marche des Vendéens sur Nantes, et qui le presse de se rendre à Tours, pour se mettre à la tête des troupes qui y sont réunies, et de faire partir de son armée toutes les forces dont il pourra disposer, conformément au plan qu'on lui envoie.

Ronsin lui intimait l'ordre du départ. Biron n'eut point d'égard à l'espèce de lettre de jussion de Ronsin. Il le méprisait, et il avait même dénoncé son despotisme au Comité de salut public, qui fit droit à ses plaintes, en rappelant son agent à Paris. Biron répondit à la Commission centrale, en lui envoyant copie du bulletin de la victoire de Westermann, et lui dit qu'il était menacé

d'être attaqué dans sa position par les insurgés; que s'ils changeaient de résolution, ils se porteraient sur Luçon, et qu'il en donnait avis à Sandoz; qu'il y avait une flotte anglaise sur les côtes, et qu'elle ne désirait rien tant que de voir sans défense les ports de Rochefort et de La Rochelle; que Niort était le grenier d'abondance de l'armée; que les farines se manipulaient dans les environs de Saint-Maixent, et qu'il n'avait pas trop de troupes pour défendre ces deux villes importantes: que cependant, s'il n'était prévenu lui-même, il allait faire opérer à Westermann un nouveau mouvement sur le pays insurgé.

Le 29 juin, Biron apprend que les Vendéens, comme il l'avait présumé, s'étaient portés sur Luçon. L'adjudant-général chef de brigade Sandoz y avait été attaqué la veille par 10,000 rebelles; et, chose étonnante, les républicains avaient été vainqueurs, malgré la retraite de l'aile gauche et de leur général. Sandoz s'était d'abord présenté avec courage à ses ennemis; ses troupes avaient rivalisé d'empressement et d'intrépidité pour s'armer, sortir de la ville et se ranger en bataille; elles avaient même soutenu, une heure entière sans s'ébranler, le feu d'un ennemi dix fois plus nombreux. Mais Sandoz s'apercevant que les insurgés étendaient leurs lignes pour le cerner, craignit de compromettre le sort

d'une poignée de braves; il fit battre en retraite son aile gauche, et s'avança vers le centre, occupé par le bataillon *le Vengeur*, pour faire exécuter la même manœuvre. « Eh quoi, lui dit le « commandant de ce bataillon, le brave Lecomte, « vous ordonnez la retraite devant ces hordes « mal disciplinées! commandez plutôt la charge, « et vous les verrez de suite en déroute. Ce n'est « pas sur vous, dit Sandoz, mais sur moi que pèse « la responsabilité. Je la mettrai, reprend Le- « comte, sous la sauve-garde de la victoire. A ces « mots le général réplique en se retirant: Puis- « que telle est votre confiance dans le succès, « faites bonne contenance, tandis que je vais « mettre en sûreté le convoi. Si je me décide à la « retraite, je vous enverrai une ordonnance. » A peine Sandoz s'est éloigné, que les Vendéens font une charge de cavalerie sur le bataillon *le Vengeur;* mais ils sont accueillis par une décharge générale qui leur fait rebrousser chemin dans le plus grand désordre, et avec une perte considérable d'hommes et de chevaux. Une forte colonne de fantassins vient pour remplacer les fuyards; mais, au commandement de Lecomte, toute l'infanterie républicaine s'avance au pas de charge, la bayonnette en avant. Elle est soutenue par la cavalerie; et ces deux corps mettent tant de concert dans leurs manœuvres, que l'ennemi

est enfoncé de toutes parts et poursuivi sans relâche jusqu'à la nuit. Cette journée lui coûta 300 morts, 120 prisonniers, deux canons et un caisson, un grand nombre de piques et une grande quantité de vivres. Lecomte dépêcha une ordonnance à Sandoz pour lui annoncer la victoire.

Ce général se retirait sur Marans. Il retourne aussitôt féliciter ses frères d'armes de leur brillant succès; il s'adresse à tous les chefs, donne la main aux soldats, exalte lui-même leur courage et leur triomphe; mais intérieurement il est désespéré de n'avoir pas contribué davantage à la gloire de cette journée. Son adjudant Bernazay obtint facilement, par ses discours, un certificat des vainqueurs, propre à excuser la conduite que venait de tenir Sandoz : il était aimé de son armée. Ce certificat ne put lui épargner une destitution; mais il lui sauva la vie au tribunal révolutionnaire de Paris, où il fut bientôt traduit.

Biron, en recevant le bulletin de la victoire de Luçon, apprend que 8,000 Vendéens se sont portés sur Parthenay. Il ordonne à Westermann de retourner de ce côté avec un corps de 2,000 hommes. Celui-ci, pour relever son expédition par un appareil tout particulier, requiert deux officiers municipaux, deux administrateurs du district et deux juges du tribunal civil, pour

l'accompagner, chacun dans son costume particulier. Il leur adjoint l'évêque de Saint-Maixent et un de ses vicaires épiscopaux. Il augmente sa troupe de la garde nationale de cette ville. Mais, vers l'époque de son départ, il fut l'auteur d'un événement qui manqua de lui être funeste, et qui, plus tard, coûta la vie à Biron. Rossignol, fidèle au plan de calomnie qu'il avait concerté avec son ami Ronsin, ne manquait pas, soit à Saint-Maixent où il résidait, soit à Niort où il allait souvent, de déclamer contre les chefs de l'armée; il n'appelait Biron que *le ci-devant;* il cherchait à l'avilir aux yeux des soldats qu'il excitait à l'insubordination. Westermann, qui veillait avec le plus grand soin sur le maintien de la discipline, ne tarda point à être instruit, par quelque mutinerie de sous-officiers et par la désertion de deux chasseurs, des propos séditieux de Rossignol. Westermann, de concert sans doute avec Biron, chargea le lieutenant-colonel Sauve de se saisir à la première occasion de ce perturbateur, et se rendit à Niort. « Sauve « lui vint faire rapport qu'il avait fait arrêter « Rossignol, parce qu'il l'avait trouvé dans un « cabaret, prêchant l'indiscipline et la révolte, « et disant que tout soldat républicain était au- « tant que le général, et qu'il n'y avait que des « lâches qui lui obéissaient aveuglément. Ces

« faits, constatés par un procès-verbal, furent « adressés avec Rossignol à Biron, qui en fit « l'envoi à l'accusateur public. »

Le 1er juillet, dès le point du jour, Westermann, à la tête de 2,500 hommes, s'était mis en route pour Parthenay. A son approche inattendue, les insurgés évacuent précipitamment la ville, laissant aux républicains un dîner qui ne leur était pas destiné. Mais, en quittant cette place, ils pillent, ils maltraitent les patriotes, et emmènent plusieurs ôtages, au nombre desquels sont les épouses des administrateurs et des juges.

Westermann, le cœur navré de ces outrages, marche de suite sur Amaillou, livre ce bourg au pillage et aux flammes, après en avoir fait charger sur des voitures les effets les plus précieux, qu'il envoie aux malheureux habitans de Parthenay. Il mande au général Biron qu'il n'a point encore atteint l'ennemi qui fuit devant lui. Il n'a fait que peu de prisonniers, qu'il lui adresse avec trois membres du Comité royaliste d'Amaillou : il a tué 7 ou 8 prêtres. De ce bourg, Westermann se dirige sur Chiché, où il laisse l'évêque constitutionnel et son vicaire épiscopal, avec le 13me et le 14me bataillon de la formation d'Orléans. Il se réserve ses chasseurs à pied et à cheval, avec les commissaires civils de Saint-

Maixent, et se porte droit à Clisson sur le château de Lescure. Il ne manqua ce général que de quatre heures. Comme il ignorait son départ, il s'avança lentement et avec beaucoup de précautions. Il fit cerner le château de toutes parts. Dans cette opération, qui ne s'acheva qu'à la nuit close, les troupes se tirèrent, par méprise, quelques coups de fusil, qui ne blessèrent personne. Westermann accourut aussitôt; on se reconnut à sa voix, et l'on entra dans le château à neuf heures du soir. Le général, sa suite et sa troupe, y trouvèrent d'abondantes provisions de bouche, et surtout des vins exquis que l'on ne cessa de boire durant toute la nuit. Westermann se retira quelques momens dans le cabinet de Lescure, où il trouva le portrait et le testament de ce général. Il les adressa de suite à Biron avec invitation de les envoyer à l'Assemblée nationale. Il aurait aussi désiré de faire conduire à Parthenay le riche mobilier de ce château; mais n'ayant pu se procurer de voitures, et ne voulant pas retarder sa marche, il fit apporter de la paille et des fagots dans les appartemens, et, le 2 juillet à quatre heures du matin, il fit simultanément mettre le feu au château, aux greniers remplis de blé, aux granges et aux fenils où il y avait cent milliers de paille et de foin. Toute l'armée se rejoignit ensuite pour se rendre à Bressuire, d'où Lescure

se retira promptement après avoir vu l'incendie de son château. Westermann comptait trouver 15,000 Vendéens à Bressuire, comme il l'avait mandé à Biron; mais il s'établit sans résistance dans cette ville. Il demanda néanmoins à son général en chef de lui envoyer des vivres et des munitions de guerre. « J'aimerais bien, lui écrit-il, « que vous fissiez faire un mouvement au général « qui commande aux Sables. Il est essentiel que « vous marchiez aussi contre les rebelles. Il ne « faut pas leur donner de relâche. » Les royalistes, sous la conduite de Lescure et de Larochejaquelein, tout en se repliant sur Châtillon, ne laissaient pas de redoubler d'activité, pour opposer de grandes masses au torrent des républicains. Le tocsin sonnait dans tout le pays insurgé : c'était le signal de courir aux armes. Mme Lescure elle-même parcourt au galop les communes de Treize-Vents et de Mallelièvre; elle envoie, de là, des émissaires dans les communes voisines et les charge de réquisitions pour le départ; elle en remet et fait remettre à chaque conseil de paroisse; elle rassemble les paysans, les harangue et revient au château de la Boulaye, suivie de la population armée de ces campagnes. Westermann ne laisse pas le temps à ces mesures de produire tout leur effet. Il s'avance toujours sur la route de Bressuire à Châtillon. Il n'est déjà

plus qu'à deux lieues de cette dernière ville, lorsqu'il rencontre sur les hauteurs du bois du Moulin-aux-Chèvres, Lescure et Larochejaquelein à la tête d'environ 10,000 hommes, soutenus par dix pièces d'artillerie. L'action s'engage de suite avec beaucoup d'acharnement de part et d'autre. Les Vendéens comptent sur leur nombre; les républicains, sur leur tactique. Les premiers étendent bientôt leurs lignes, pour cerner les troupes de Westermann. Celui-ci en profite, pour faire une trouée et battre à revers ses ennemis. Il les chasse de leur position, et leur enlève trois pièces d'artillerie.

Lescure et Larochejaquelein parviennent néanmoins à les rallier deux fois et à les ramener au combat; mais autant de fois Westermann les culbute et les enfonce par des charges de cavalerie. Il a vu tomber deux de leurs chefs : l'adjudant-général Duplessis, frappé d'une balle qui lui crève un œil, et Labigotière, atteint d'un boulet qui lui fracasse le bras. Il se précipite avec fureur sur ceux qui résistent encore; il en fait un grand carnage et décide la victoire. Il rencontre cependant d'autres obstacles sur la route : un pont de pierre coupé, et les ennemis qui en voulaient défendre les approches, mais ils se replièrent à la première décharge d'artillerie, et allèrent garnir avec du canon une hauteur à une

lieue de Châtillon. Nouveau combat et nouveau triomphe pour Westermann. Enfin, avant d'entrer dans la ville, il eut un retranchement à escalader et une chaussée coupée à franchir.

Cette journée, qui coûta 1,500 hommes aux rebelles, fut couronnée par la délivrance de 600 républicains et des épouses des juges et des administrateurs de Parthenay. Westermann entra dans Châtillon à sept heures du soir. Il mit sa cavalerie à la poursuite des fuyards, qu'elle sabra pendant deux lieues sur la route de Chollet et celle de Mortagne. Elle délivra encore 30 patriotes qu'elle ramena avec deux nouvelles pièces de canon, plusieurs chevaux et plusieurs bœufs.

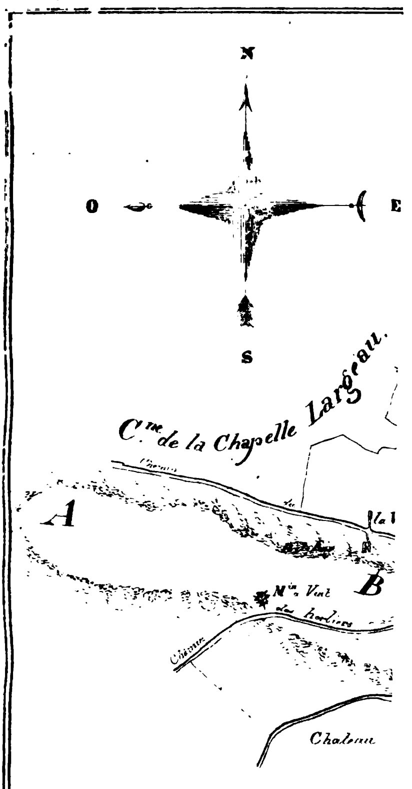
Westermann mande tous ces avantages à Biron. Mais il lui déclare en même temps qu'ayant épuisé ses munitions et perdu 50 hommes de sa légion et quelques soldats des autres corps, il lui est impossible, sans de nouveaux renforts, de pousser jusqu'à Chollet, comme il le lui avait promis. Il se contentera, le lendemain, d'incendier le château de Larochejaquelein, et il fera sa retraite sur Bressuire, où il attendra de pied ferme l'ennemi, jusqu'à ce que Biron lui envoie des secours. « L'on m'assure, ajoute-t-il, que « toute l'armée de Nantes marche sur moi. Je « suis vraiment fâché de rétrograder; car mon

« intention était de marcher sur Nantes. J'attends « de vos nouvelles : si j'en ai de bonnes, je puis « encore exécuter mon projet. »

Ces dépêches importantes furent confiées à un commissaire du département, nommé Roboüam. Il partit avec escorte pour Niort, dans la nuit du 3 au 4 juillet.

Westermann eut l'imprudence de ne point faire sa retraite, quoiqu'il ne lui vînt aucun renfort, et qu'il reçût avis que toutes les forces des Vendéens allaient fondre sur lui. Dans la matinée du 4 juillet, il fit chanter avec pompe un *Te Deum* par l'évêque constitutionnel de Saint-Maixent, dans cette même église de Châtillon, où quatre jours auparavant officiait pontificalement le soi-disant évêque d'Agra. Il envoya un détachement piller et brûler le château de la Durbellière, appartenant à Larochejaquelein. Ce fut une partie de plaisir pour les chasseurs de la légion du Nord. Ils firent main-basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, et, parmi des objets précieux de butin, ils en rapportèrent jusqu'à de petits meubles élastiques de toilette, qui n'étaient point à leur usage.

Le général prit ensuite position sur Château-Gaillard, à la gauche du chemin de Châtillon à Mortagne, couvrant toutes les hauteurs jusqu'au village du Temple, où il avait mis un poste avancé.




ABCD – Plateau de
et à l'Est par un Coteau
de hauteur, Couvert au A
Coupée à la Loge et à Bea
Gaillard, le Terrain est a

B.C.D. Terrain occupé p

C. Endroit ou L'artiller

Echelle

100 50 0 100 200 300 400

Cette assiette était avantageuse, pourvu que l'ennemi vînt attaquer de front les républicains. Mais, s'il se présentait au point opposé, les canons, placés sur un plateau coupé à pic du côté de la ville, pouvaient être facilement abordés et pris, après deux ou trois volées. L'observation en fut adressée à Westermann par un commissaire civil, auquel il montrait avec satisfaction le plan de défense qu'il avait adopté, en attendant des secours. Ce général était alors dans l'ivresse de la victoire, et il ne soupçonnait pas des paysans capables d'une pareille combinaison. Il s'occupa dans la soirée à faire imprimer des proclamations, qu'il comptait répandre dans les campagnes, par les commissaires civils qu'il se proposait d'y envoyer avec une escorte.

Cependant la grande armée royale et catholique, après la levée du siége de Nantes, avait repassé la Loire, le 1.er juillet. Elle allait rentrer dans ses foyers, lorsque le bruit du tocsin et les courriers expédiés par Lescure et Larochejaquelein, firent arriver à Chollet toutes ces troupes, commandées par d'Elbée, Bonchamp, Stofflet et Marigny. Dans leur conseil de guerre l'attaque des républicains fut unanimement résolue, mais le point d'attaque fut vivement débattu. Stofflet, entrant dans les vues de Lescure et de Larochejaquelein pour une prompte vengeance, voulait

qu'on marchât droit à Châtillon par Maulevrier. C'est tout ce que désirait le plus, et sur quoi même avait compté Westermann; Mais Lescure qui connaissait les dispositions de son ennemi, opina pour qu'on descendît un peu au-dessous et à l'ouest de Châtillon; qu'on passât la Sèvre à Mallelièvre, pour investir la ville et les ennemis, et tourner à la fois toutes leurs positions. Cet avis prévalut malgré l'opiniâtreté de Stofflet à défendre le sien. L'armée se mit en marche: elle devait arriver à midi, qui était l'heure où tous les commandans de bataillon devaient se rendre chez Westermann, pour l'ordre et pour les distributions. Ce général, dans cette matinée du 5 juillet, ne fit rien de bien remarquable. Il confia seulement au docteur Deschamps le soin de ramener à Parthenay Mme Allard et Mme Sionneau, deux ôtages que les insurgés avaient laissés à Saint-Jouin dans leur déroute du 3. Le commissaire Brioude, vicaire épiscopal de Saint-Maixent, saisit le moment favorable pour se mêler dans l'escorte qui accompagna ces dames. Sur les onze heures, Caire, lieutenant-colonel de la légion du Nord, vint trouver de la part du général les commissaires civils de Saint-Maixent. Il leur remit avec des instructions verbales les proclamations imprimées qu'ils devaient porter dans les campagnes. Westermann, toujours plein de sécurité,

avait attendu d'heure en heure, de Niort, les secours qu'il avait demandés dès le 1er du mois; mais Biron n'en avait point tenu compte et il était lui même parti, le 4, pour Saumur; laissant à Chalbos le commandement de son armée des côtes de La Rochelle. Celui-ci décacheta les dernières dépêches apportées par Robouam, et il adressa de suite toutes les munitions réclamées par Westermann, et de plus 2,000 hommes des meilleures troupes de la division, qui ne purent arriver à temps.

L'heure de midi réunit chez le général tous les chefs de l'armée républicaine, comme l'ordre en avait été donné. Les commissaires civils allaient partir avec une escorte, pour remplir, dans les communes voisines, leur mission pacifique. Ce fut alors que près de 40,000 Vendéens, ayant passé la Sèvre à Mallelièvre, vinrent par un bouquet de bois entre Châtillon et l'armée républicaine, qu'ils isolèrent de ses chefs. A leur arrivée au camp, ils surprennent en faisceaux les fusils du bataillon d'avant-garde, que le colonel venait de laisser déshabiller contre l'ordre du général. La deuxième décharge de l'artillerie, placée dans un champ de seigle, qu'on avait négligé de couper, y met le feu; la flamme se communique aux caissons qu'elle fait sauter. Les Vendéens s'étaient déjà glissés sur le flanc du coteau sur lequel était

assise l'artillerie. Ils arrivent sur les pièces, s'en emparent et massacrent les canonniers, que l'infanterie désarmée vient d'abandonner en fuyant vers la ville et se culbutant à la descente du coteau. Westermann sort de Châtillon à la tête de sa cavalerie. Furieux et déconcerté, il sabre les premiers Vendéens qui s'opposent à son passage, pour gagner la hauteur; mais il trouve un plus grand obstacle dans les fuyards, qui percent ses rangs et y jettent du désordre. Il se replie sur Châtillon, fait usage des dernières pièces qui lui restent, foudroie les ennemis qui l'entourent, et fait une trouée dont profitent les commissaires civils pour se mettre en sûreté. Mais lui, revient à la charge, et voyant que les ennemis vont pénétrer dans la ville, et qu'ils s'y précipitent par la grande rue, il fait placer à l'extrémité opposée deux canons chargés à mitraille, et couvre cette rue de morts. Il les foule aux pieds de ses chevaux, et traverse encore Châtillon à la tête de sa cavalerie. Il reconnaît bientôt qu'il s'épuise en efforts superflus, et qu'il ne lui reste plus qu'un moment pour ne pas tomber entre les mains des Vendéens. Il se fait jour dans la colonne qui le serre de plus près, et s'enfuit avec 50 cavaliers. Ce fut dans cette charge que Richard, médecin breton, ayant vu un chasseur se précipiter sur Lescure, se dévoua pour son général en se jetant

au-devant d'un coup de feu qui le renversa. Lescure poursuivit les fuyards pendant près d'une lieue, et revint avec 50 fantassins prisonniers. En arrivant à Châtillon, il trouve les Vendéens et Marigny, à leur tête, qui égorgeaient sans pitié depuis une heure tous les républicains, qui s'étaient rendus sur parole qu'on ne leur ferait aucun mal. Soixante de ces malheureux prisonniers durent la vie à Lescure : il était humain, et, hors du combat, on ne l'a jamais vu tuer un seul homme, ni souffrir qu'on attentât à ses jours.

De 2,500 républicains, il ne se sauva pas plus de 400 hommes. Toute l'artillerie, tous les bagages et la voiture même du général, tombèrent au pouvoir des Vendéens. Deux heures après la bataille, le premier soldat échappé du carnage joignit près de Bressuire l'escorte des dames de Parthenay, il leur crie en courant toujours ; *Toute l'armée républicaine est détruite.* A ces mots l'escorte hâte le pas. La première personne qu'elle rencontre, est le juge Sionneau sortant de la ville, pour aller à la recherche de son épouse. Le docteur Deschamps la lui remet avec M$^{me}$ Allard, et lui dit : « Rendez-vous de suite à « Parthenay. L'ennemi qui vient de détruire l'ar- « mée de Westermann, ne tardera peut-être pas « à se porter ici. » Quelques minutes après cette

entrevue, un grand bruit de cavalerie au galop se fait entendre : ce sont 50 chasseurs de la légion du Nord avec leur général : ils sont couverts de sueur, de sang et de poussière. « Ah ! docteur, s'écrie « Westermann en revoyant Deschamps, je suis « désespéré ! J'ai été vaincu ; mais ma défaite n'a « été que le fruit de la trahison. » Il est étincelant de fureur et de rage. Il résiste d'abord aux prières qu'on lui fait de descendre, pour respirer un moment chez un patriote. Il cède enfin aux instances réitérées ; il envoie ses soldats l'attendre aux moulins Jacquette, situés à une demi-lieue au-delà de Bressuire. Il entre avec Deschamps au Poirier chez Blactot. A l'instant même les patriotes de Bressuire allaient fusiller un Vendéen qu'ils avaient pris, au moment où il montait dans le clocher pour sonner le tocsin. Westermann sauva la vie à ce malheureux, sur l'observation de Deschamps, que si on se portait à cette extrémité, la ville serait bientôt incendiée par les vainqueurs. Le général rejoint alors ses frères d'armes. Leur nombre était beaucoup augmenté ; il s'accrut encore jusqu'à la nuit. En approchant, Westermann aperçoit à la tête de ses chasseurs le colonel du 14$^{me}$ bataillon de la formation d'Orléans. A sa vue, écumant de rage, il tire son sabre, court sur lui et d'une voix de Stentor : « Te voilà, dit-il, traître, vil scélérat, auteur de

« tous mes malheurs!... » Il lui assène un coup de sabre sur la tête. Le colonel balbutie quelques mots et pique des deux; mais le général l'atteint au départ d'un second coup de sabre, il l'envoie tomber dans les bruyères, et s'écrie: « *Périssent* « *ainsi tous les traîtres!* »

Après cet acte de fureur, il conduit sa troupe un quart de lieue plus loin pour y bivouaquer. Il place ses postes, et parcourt les rangs pour reconnaître ceux qui ont survécu au malheur de cette journée. Parmi les commissaires civils il s'étonne de ne pas retrouver le juge Garnier. Celui-ci avait quitté la colonne qui faisait retraite par la route de Châtillon à Bressuire. Il avait choisi des sentiers peu frayés, dans l'espoir d'échapper plus aisément aux poursuites des Vendéens. Mais le tocsin qui sonnait de toutes parts, avait mis aux champs les insurgés à l'affût des républicains. Des paysans avides s'emparèrent de sa personne, comme d'une riche prise. Son costume leur fit croire qu'ils tenaient l'évêque constitutionnel de Saint-Maixent. Ils le maltraitèrent. Son imprudence lui fit perdre la liberté pendant plusieurs mois.

Le 6 juillet à la pointe du jour, les débris des troupes de Westermann se mirent en marche pour Parthenay. Ils y trouvèrent, en avant de cette ville sur les hauteurs et en ordre de bataille,



# CHAPITRE IV.

## 1793.

### DU 11 JUILLET AU 23 DÉCEMBRE.

Le Conseil supérieur publie un réglement général sur les biens nationaux. — Rossignol remplace le général Biron. — Il est jaloux de Tuncq. — Le bataillon *le Vengeur.* — Décret concernant Westermann et Caire. — Suites. — Victoire du 14 août à la suite de laquelle le commandant du bataillon *le Vengeur* est fait général de brigade. — dépêches de Londres à Gaston. — Affaire du 28 août près de Parthenay. — Avantage des royalistes sur les républicains. — Destruction du bataillon *le Vengeur.* — La levée en masse devant Thouars. — Patriotisme des femmes de cette ville. — Activité du prêtre Jagault, secrétaire du Conseil supérieur. — Impéritie de Rossignol. — Sortie de Bouchain. — Affaires de Châtillon. — Résolution désespérée de Westermann. — Passage de la Loire par les royalistes à la suite des combats de Chollet et de Beaupréau. — L'église de Notre-Dame sert de halle pour les marchands à la foire de Saint-André.

Le Conseil supérieur de l'armée royale et catholique rentra le 6 juillet à Châtillon, et le

lendemain, qui était un dimanche, l'évêque d'Agra officia pontificalement et chanta le *Te Deum*, en actions de grâce de la victoire remportée, le 5, sur les républicains. Ainsi la même église retentissait tour-à-tour, pour les deux partis, de chants d'allégresse, qui ne pouvaient être un triomphe pour la France.

Le 11 juillet, le Conseil supérieur publia un réglement général, en 33 articles, sur les biens dits *nationaux*. Il annula, sans distinction, toutes les ventes de ces immeubles, faites en vertu des décrets des soi-disant Assemblées nationales. Il mit en régie ces biens, en autorisant cependant les titulaires à rentrer de suite en jouissance.

La déroute de Châtillon avait enlevé l'élite des troupes de la division de Niort. Cette armée était privée de son général en chef. Westermann se rendait à la barre de la Convention. Le lieutenant-colonel de la légion du Nord était traduit à Niort devant un tribunal militaire, qui l'acquitta dans les derniers jours de juillet. Le Pouvoir exécutif, quelque temps indécis sur le choix du remplaçant de Biron, annonça le 27 juillet à la Convention, qu'il avait nommé Rossignol, général en chef de l'armée des côtes de La Rochelle.

Cette nomination mécontenta les gens du métier. En effet, Rossignol n'avait aucun des talens

qui distinguent un général, et il ne se rendit célèbre que par des fautes et des atrocités. En arrivant au commandement, il eut la folie de déclarer qu'avant deux mois, il voulait faire passer la charrue dans le milieu de la ville où Westermann l'avait fait arrêter, et que l'année suivante on y récolterait du blé. Les administrateurs du district de Saint-Maixent en donnèrent officiellement avis par une lettre, qu'ils écrivirent aux administrateurs du département des Deux-Sèvres.

A cette époque un général de brigade, ennemi de Rossignol et pourtant de la division de son armée, Tuncq remporta deux avantages qui relevèrent le courage des républicains. Le premier de ces succès eut lieu au pont Charron, situé à l'entrée méridionale du Bocage. Le 25 juillet, Tuncq tourna ce pont par Saint-Philbert également retranché. Il emporta ces deux postes et prit trois pièces de canon. Il massacra le commandant, Sapinaud de La Verrie, s'empara de Chantonnai et le dévasta. La seconde victoire est du 30 juillet.

D'Elbée sort d'Argenton-Château, joint ses troupes à celles de Lescure qui se tenait près de Bressuire. Le prince de Talmont et Larochejaquelein veulent être de cette expédition. Royrand voit avec plaisir qu'il va reprendre sa revanche

de la journée du pont Charron. A l'approche de ces généraux, qui menaient à leur suite plus de 20,000 hommes, Tuncq sort de Chantonnay qu'il livre aux flammes, se replie vers Luçon, et range sa troupe en ordre de bataille sur les hauteurs en avant de la ville. Le bataillon *le Vengeur* formait la droite, près du bois de Sainte-Gemme; la gauche était établie près du village de Corp. Le général était au centre. Il fut attaqué à une heure après midi. On se canonnait depuis plus de deux heures, lorsque la gauche des républicains commença à ployer; mais dans le même temps le bataillon *le Vengeur*, s'apercevant qu'on voulait le tourner, croise les bayonnettes, et, secondé par les hussards, il enfonce les Vendéens et les met en déroute. Le bataillon de la Charente revient alors et poursuit vivement les fuyards, dont plusieurs périrent en se jetant dans la rivière du Lay. Tuncq écrivit à la Convention qu'il avait fait mordre la poussière à 2,000 rebelles, qu'il avait pris trois pièces de canon, deux de quatre et une de huit, deux caissons, une voiture de munitions, mais qu'il comptait peu de prisonniers.

Ce même jour, 30 juillet, l'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de l'un de ses membres, Julien, sur la déroute de Châtillon, décréta : « Que le général Westermann

« serait renvoyé devant les tribunaux militaires,
« à Niort, et que le lieutenant-colonel Caire,
« ci-devant garde du comte d'Artois, serait
« traduit devant le tribunal révolutionnaire, à
« Paris. »

En vertu de ce décret, le lieutenant-colonel Caire est arrêté à Saint-Maixent, le 6 du mois d'août, et conduit le même jour, lié et garotté, à Lusignan, et le lendemain à Poitiers. Des prisons de ces trois villes, il écrit à son défenseur officieux de Niort, Clerc-la-Salle : « Mon cher ami,
« l'on vient de m'arrêter de nouveau, pour me
« conduire à Paris. Je ne sais si on a cassé mon ju-
« gement, et si je dois être jugé une seconde fois.
« Demandez au greffier copie de toutes les pièces
« de mon procès, et deux expéditions de mon
« jugement. Ecrivez à la Convention nationale,
« pour établir la compétence du tribunal qui m'a
« jugé... Je ne puis croire qu'il n'y ait quelque
« nouvelle trame ourdie contre moi, pour que je
« sois traduit au tribunal révolutionnaire. Vous
« n'imaginez pas à quel point je me sens malheu-
« reux de connaître la pureté de ma conscience
« et de ma conduite, et de me voir ainsi traité.
« Cette pensée que je vous fis remarquer dans
« Labruyère : *Que l'on peut bien se croire, et*
« *rester en effet honnête homme toute sa vie,*
« *mais que prétendre ne jamais mourir comme*



« *un scélérat, c'est être bien hardi*; cette pensée « me persécute constamment. Il est permis de « tout appréhender, quand on perd injustement « la liberté (1). »

Caire, par le ministère de son défenseur officieux, présenta une requête et une expédition de son jugement à la Convention nationale qui le fit relaxer.

Cependant Westermann avait été conduit à Niort, en des conjonctures qui paraissaient peu favorables au gain de son procès. Il était traduit devant un tribunal qui venait d'acquitter Caire, ce lieutenant-colonel qu'il avait accusé de trahison, et sur lequel il avait voulu rejeter une défaite, dont il lui restait à se justifier lui-même. Encore si Biron eût alors été à la tête de l'armée, il aurait pu exercer quelque influence sur un tribunal militaire, dans une affaire surtout, qui l'exposait à des reproches, pour n'avoir envoyé aucun secours à Westermann à Châtillon. Mais celui qui avait succédé à Biron dans le commandement en chef, était précisément Rossignol, le même qui avait promis de se venger d'avoir été arrêté par Westermann. Malgré ces désavantages, le prévenu inspira tant d'intérêt, et sa cause fut si bien défendue, qu'il fut renvoyé pleinement justifié et

(1) Extrait des *Lettres manuscrites de Caire*.

comblé d'éloges. Il ne tarda pas à être remis en activité dans la Vendée(1).

Rossignol fut contrarié de l'acquittement de Westermann; mais il le fut bien davantage par les victoires de Tuncq, dont il devint jaloux. Il crut devoir promptement se délivrer de ce rival en le faisant destituer. Ronsin, qui était à Tours, se chargea de l'exécution du projet de son ami. Le 13 août, à onze heures du soir, Tuncq reçoit une lettre, timbrée de Tours, du ministre de la guerre, qui le suspend de ses fonctions et lui enjoint de se retirer à vingt lieues dans l'intérieur de la république. Depuis quatre jours, ce général de brigade était instruit que les rebelles faisaient de grands rassemblemens pour attaquer la division de Luçon. Chalbos avait reçu à Niort les mêmes avis, et les avait transmis à Tuncq, en lui envoyant des renforts. Enfin Tuncq avait pris toutes ses précautions pour s'assurer du succès. Les conventionnels Bourdon et Goupilleau lui enjoignirent de conserver son commandement. Les Vendéens se présentèrent le lendemain à midi,

(1) Le 4 septembre, ce jugement fut approuvé et enregistré au procès-verbal de la Convention. Westermann retourna aussitôt à l'armée qu'il rejoignit à Fontenay, sous le commandement en chef de Rossignol.

*Mém. de Westermann*, pag. 9.

au nombre de 35,000 hommes, divisés en trois colonnes : celle de droite marchait sous les ordres de Marigny et de Larochejaquelein ; celle de gauche était conduite par Charette et Lescure ; le centre était commandé par d'Elbée, Royrand et Donnissan. Deux prêtres membres du Conseil supérieur, Bernier et Jagault, vinrent de Châtillon pour animer et bénir cette armée. Tuncq était loin d'avoir des troupes aussi nombreuses, puisque le bulletin de cette journée ne les porte pas au-dessus de 6,000 hommes. Il avait reçu, la veille même, une batterie d'artillerie légère, servie par 200 canonniers d'élite. Toutefois pour cacher aux Vendéens la disproportion de ses forces, il ordonne à deux bataillons, soutenus de deux pièces d'artillerie volante, de s'avancer à demi-portée de fusil des ennemis. Il arrange le reste de ses forces sur deux lignes, plaçant au centre presque toute son artillerie, avec quelques pièces de quatre dans l'intervalle des bataillons, et il donne l'ordre à ses soldats de se coucher sur le ventre. L'aile gauche des Vendéens, qui se disposait à charger les républicains, n'apercevant que deux bataillons, se précipite sur eux en désordre et en poussant de grands cris pour les épouvanter. Mais les patriotes, au lieu de s'enfuir, répondent d'abord par un feu bien nourri, les deux bataillons s'ouvrent ensuite, et font avancer les deux pièces

d'artillerie légère chargées à mitraille. Elles font un grand ravage dans les rangs pressés des Vendéens; mais ils ne se retirèrent point, et brûlant du désir de venger la mort de leurs compagnons, ils s'avancent vivement pour atteindre les deux bataillons qui se replient, sans cesser de tirer. Tuncq ordonne un roulement. Les soldats couchés sur le ventre se lèvent alors simultanément, et commencent un feu de file, qui déroute bientôt l'ennemi déjà étonné d'avoir vu une armée paraître, comme par enchantement, au moment où il croyait n'avoir qu'une poignée d'hommes à combattre. L'artillerie légère, manoeuvrant avec facilité dans la plaine de Luçon, couvrit de morts tout le champ de bataille. Le fort de l'action se porta sur le centre des Vendéens commandé par Royrand, qui sans être soutenu des ailes, s'était avancé avec plus d'intrépidité que de prudence. Ce centre fut enfoncé et rejeté sur l'aile gauche qui accourait à son secours, mais qu'il entraîna dans sa déroute, malgré les efforts du généralissime d'Elbée. Tuncq n'ayant plus à combattre que Charette et Lescure les attaque avec toutes ses forces, et quoique ces deux généraux eussent les meilleures troupes des royalistes, ils en perdirent l'élite, et n'en sauvèrent le reste que par une prompte fuite. L'arrière-garde des fuyards fut tout à coup arrêtée au pont de Minclay : deux canons

démontés en barraient le passage. Le désordre fut alors à son comble ; la cavalerie républicaine sabrant sans miséricorde les royalistes, en fit une telle boucherie, qu'il ne fut plus possible de passer outre. Les vaincus prirent le parti de se jeter à l'eau, les uns s'y noyèrent, d'autres y furent tués, quelques-uns traversèrent la rivière et se sauvèrent sous les ordres de Larochejaquelein, qui les avait précédés sur l'autre rive, et qui protégea leur retraite. Cette journée coûta aux Vendéens plus de 6,000 morts et quelques prisonniers, seize pièces de canons, six caissons. C'est au commencement de l'action que fut tué Baudry d'Asson, le premier champion de la guerre civile. Un autre officier vendéen périt dans la mêlée : il était de Châtillon et se nommait Morinais. Les républicains ne perdirent pas 100 hommes. Le bulletin officiel ne parle même que d'une perte de 30 patriotes. Les commissaires de la Convention nommèrent provisoirement Tuncq général divisionnaire, le commandant du bataillon *le Vengeur*, Lecomte, fut élevé au grade de général de brigade.

Peu de jours avant cette affaire de Luçon, le cabinet de Londres envoya un agent aux chefs des insurgés, pour se concerter avec eux sur les moyens de leur faire parvenir des secours en armes, en argent et en hommes. Tinténiac (c'était



le nom de cet agent) se rendit près de Châtillon au château de Laboulaye, où il eut une conférence avec l'évêque d'Agra, Donnissan, Lescure, des Essards et Larochejaquelein. Il leur remit ses dépêches signées des ministres Pitt et Henri Dundas, et adressées à Gaston, qui passait en Angleterre pour le généralissime des armées de la Vendée. Le gouvernement anglais paraissait bien disposé à soutenir l'insurrection. Vingt-sept voiles croisaient sur les côtes; et, si l'attaque de Luçon eût réussi, les Vendéens marchaient de suite sur les Sables, pour favoriser le débarquement des Anglais. La victoire de Tuncq déconcerta tous ces grands projets. . . . . . . . . .

Le 28 du mois d'août, le général divisionnaire de l'armée stationnée à Airvault, donna l'ordre à Burat, commandant des troupes à Saint-Maixent, de se porter sur Parthenay avec 500 hommes d'infanterie et 50 de cavalerie. Burat arriva le 29, sans aucun obstacle, jusqu'aux portes de cette ville; mais il n'y entra point, parce qu'au moment de son arrivée, il vit sortir des bois 2 à 3,000 insurgés. Il prit le parti de ne point exposer son détachement contre des forces aussi supérieures. Il faisait sa retraite, en se battant toujours vigoureusement, lorsque le bruit du canon fit hâter la marche du général Rey, qui opéra sa jonction avec Burat. Il était accompagné de

600 hommes d'infanterie de 50 cavaliers et de quelques pièces d'artillerie. Ces deux généraux attaquèrent alors les Vendéens commandés par Lescure. Ils les pressèrent si vivement de front et en queue, qu'ils se débandèrent et regagnèrent les bois. La cavalerie les poursuivit longtemps et leur tua, tant sur le champ de bataille que dans la déroute, 350 hommes. Les patriotes firent quelques prisonniers et reprirent tous les boeufs, que les royalistes avaient volés au dernier marché de Parthenay. Le général Rey les fit conduire à son cantonnement d'Airvault, où il eut la douce satisfaction de les rendre à leurs maîtres.

La dernière affaire de Luçon eut des suites très fâcheuses pour les deux partis. Elle causa la ruine des Vendéens par la désunion qu'elle mit entre Charette et les autres généraux royalistes. Lescure fut blâmé d'avoir fait adopter un plan d'attaque qui ne convenait qu'à des troupes de ligne. On reprocha à d'Elbée de n'avoir rien fait pour soutenir le plan adopté; d'Elbée prétendit que c'était à son auteur à le faire exécuter. On imputa surtout la défaite à l'imprudence avec laquelle Royrand avait engagé le centre de l'armée. Celui-ci se plaignit de n'avoir pas été secondé des soldats venus du canton de Moncoutant. On les avait enrôlés de force : ils lâchèrent pied et jetèrent leurs armes, dès que l'action fut commencée.

Charette fut le plus choqué de cet échec, qu'il n'attribua qu'à la jalousie des autres chefs, qui ne voulurent pas lui devoir l'honneur de cette journée. Aussi se promit-il bien de faire désormais bande à part. Inébranlable dans sa résolution, il causa plus tard la ruine de son parti.

Les patriotes eurent aussi à déplorer les suites de la victoire de Luçon. Rossignol, courroucé du triomphe d'un rival au moment où il le croyait abattu, vint sur les lieux inspecter les différens corps de l'armée des côtes de La Rochelle. Il trouva Saint-Maixent et Niort dégarnis, les contingens épars, ses ordres oubliés, le général Chalbos entraîné dans des mouvemens irréguliers, pour soutenir Tuncq, et celui-ci inconsidérément engagé à Chantonnay. Rossignol, accompagné du conventionnel Bourbotte, se rend dans cette ville, pour y contraindre Tuncq à se soumettre à la volonté du ministre de la guerre et à la sienne. Les représentans Bourdon et Goupilleau, présens à cette conférence, au lieu de consentir à la destitution de Tuncq, menacent Rossignol de prononcer contre lui la même peine. Ce fut un échange d'injures et de récriminations. On se sépara sans rien conclure. Les commissaires de Luçon prirent, le 22 août, un premier arrêté par lequel ils destituaient le général en chef de l'armée de La Rochelle; le 24 août, ils le traduisirent, par

un second arrêté, au tribunal criminel de Niort, pour crime de vol d'une voiture et des effets d'un habitant de Fontenay, chez lequel il avait logé à son passage. Ils chargèrent Chalbos de l'exécution de ce dernier arrêté. La Convention mit fin à ces débats scandaleux, en rappelant dans son sein Bourdon de l'Oise et Goupilleau de Fontenay. Tuncq partagea la disgrâce de ses protecteurs : il reçut l'ordre définitif de quitter son commandement. Le nouveau général de brigade, Lecomte, lui succéda le 3 septembre. Lescure était sorti de son quartier-général de Saint-Sauveur près de Bressuire : il avait attendu le départ de Tuncq, pour fondre sur sa division. Il n'y vint pas avec ses seules forces, mais avec celles de Larochejaquelein, de d'Elbée et les troupes fraîches de Dautichamp qui se joignirent à Royrand, et formèrent ensemble une armée de plus de 20,000 hommes. Lecomte n'en avait pas 6,000. Tuncq, qui s'attendait depuis plusieurs jours à une destitution, avait négligé de faire des dispositions pour assurer les derrières de sa troupe, avancée à huit lieues de Luçon. Il n'avait établi aucun poste intermédiaire; et, en se retirant l'avant-veille du combat, il ne laissa aucun renseignement à son successeur. Celui-ci fut surpris et cerné par des forces supérieures aux siennes, et dans une position fort désavantageuse pour sa

cavalerie qui refusa même de donner. Néanmoins il se battit avec courage, et tint quelque temps la victoire incertaine; mais accablé par le nombre et blessé très dangereusement, il fut sur le point de tomber entre les mains de ses ennemis. D'environ 6,000 républicains, il n'en échappa que 1,800. Le bataillon *le Vengeur*, cette glorieuse phalange, célèbre par les victoires du 16 mai devant Fontenay, du 25 et du 30 juillet, enfin du 13 août devant Luçon, périt presque en entier dans cette journée. Les soldats qui se rendirent prisonniers, et leur commandant le brave Monnet, furent égorgés de sang-froid après l'action.

Si l'on en croit le rapport de Chalbos à la Convention, les insurgés auraient perdu au moins 3,000 hommes par l'effet de l'arme blanche. Les républicains auraient sauvé une partie de leur artillerie. Toutefois il n'eut pas de confiance dans sa position à Fontenay; il se replia sur Niort.

Les Vendéens ne profitèrent point de leur victoire, pour se porter sur les Sables, Luçon ou Fontenay. Ils rentrèrent dans leurs cantonnemens respectifs, dans l'attente des grands événemens, que semblait présager la réunion des armées de Mayence, de Valenciennes et de Condé, à l'armée de Nantes, commandée par Canclaux. Les républicains furent mis en mouvement le 9 septembre. L'orage éclata sur Charette. Ce chef

avait réuni 20,000 hommes à Légé, son quartier-général ordinaire; mais il essaya vainement de se défendre; il se retira en toute hâte sur la Sèvre nantaise, à Tiffauges.

Lescure venait d'échouer dans une expédition qu'il avait tentée, pour s'emparer de Thouars et en chasser les républicains. Il était dans son camp lorsqu'il apprend qu'une levée en masse de plus de 20,000 patriotes s'est donné rendez-vous à Thouars, et qu'elle y vient armée, soit de fusils, soit de piques, soit même de bâtons. Il forme le projet de la dissiper, seulement avec 2,000 hommes d'élite. Le 13 septembre, il se porte d'abord sur Airvault, et retourne sur-le-champ vers Thouars. Il serait entré facilement dans cette place, si ses soldats avaient voulu l'attaquer de nuit. La partie fut remise au lendemain. Cependant la levée arriva, dans la soirée du 13, à un demi-quart de lieue de Thouars où elle bivouaqua. Plusieurs patriotes s'introduisirent dans la ville, et y passèrent tranquillement la nuit dans de bons lits, tandis que leurs frères d'armes reposaient à la belle étoile, et que leurs ennemis, qu'ils ne croyaient pas si près d'eux, tiraient de temps en temps des coups de fusils dans les faubourgs de Thouars. Le 14, au lever du soleil, d'autres jeunes gens de la masse, pleins de sécurité, vinrent à la ville pour y déjeuner à

l'aise; mais au moment où ils s'y attendaient le moins, Lescure se mit en marche pour attaquer; il annonça son départ par un coup de canon. La frayeur couvrit aussitôt la campagne de fuyards. Les charretiers abandonnent les convois, coupent les traits des chevaux qu'ils montent, pour fuir plus vite. Malgré ce désordre, les capitaines parviennent à retenir une bonne partie de ceux qui sont armés de fusils ou de piques, et à faire bonne contenance. Les femmes de Thouars pressent leurs hôtes de rejoindre leurs compagnons. A force de reproches, elles parviennent à les congédier, et elles les accompagnent au camp, où elles portent des vivres et des raffraîchissemens. Lescure s'était déjà emparé du pont de Verinne, il allait pénétrer dans le faubourg, lorsqu'on lui annonce l'arrivée du général Rey avec sa division, formée de troupes régulières. Lescure rappelle aussitôt ses soldats, acharnés à la poursuite de la levée en masse. Malgré le feu des républicains, il se retire sans rompre ses rangs et sans perdre beaucoup de monde. C'est la première retraite que les Vendéens aient effectuée en bon ordre.

Ce fut dans cette journée que périt, parmi les rebelles, la Jeanne-d'Arc du pays, Jeanne Robin. Blessée à la main au commencement de l'action, elle se précipita avec fureur dans la mêlée, elle

y fut atteinte d'un coup de sabre à la cuisse, et tuée d'un coup de feu.

Lescure était à peine rentré dans son quartier-général des Aubiers, qu'il arriva de nuit à Châtillon un courrier dépêché par Charette, qui demandait de prompts secours contre les troupes sorties de Nantes. Le secrétaire-général du Conseil supérieur, Jagault, dans l'absence de ses collègues, rédige de suite une proclamation pour faire courir aux armes les Vendéens. Electrisé par le péril commun, il ne consulte alors que son courage, et, sans attendre le jour, il monte à cheval et se rend en hâte aux Aubiers. Là, au nom de la religion et du roi, il relève les esprits abattus et leur inspire une nouvelle confiance dans leur avenir. Le pieux Lescure applaudit au succès du zèle de Jagault; ses officiers s'empressent de s'associer aux travaux et à la gloire de ce prêtre; ils se partagent les paroisses, et, à son exemple, ils courent à cheval toute la journée, pour lire la proclamation, faire sonner le tocsin, et indiquer le rendez-vous commun des troupes. Dès le lendemain, 30,000 paysans des Deux-Sèvres se réunissent à Châtillon, et cette armée file sur Chollet. C'est à ces puissans renforts que Charette dut, le 19 septembre, la gloire de battre à Torfou l'avant-garde de l'armée de Mayence. Il fut aussi redevable en partie de ce succès, à

l'impéritie de Rossignol. Ce général, au moment d'opérer sa jonction avec l'armée victorieuse, fit faire, la veille de la bataille, un mouvement rétrograde à la division de Niort et à celle de Luçon. Westermann écrivit de Fontenay, le 19 septembre : « Hier, l'armée a rétrogradé sans être attaquée ; nous voilà de retour à Fontenay. Le soldat « est désolé, le peuple armé déconcerté, plus « d'un tiers est déserté, je ne sais tout ce que cela « veut dire, j'en suis bien désolé moi-même. »

Rossignol révoqua, peu de jours après, ses ordres irréguliers. Mais il n'était déjà plus temps, et, par suite de cette faute inexcusable, ses troupes furent battues sur trois points différens. La Convention, pour mettre un terme à la mésintelligence des chefs, réunit, sous le nom d'*Armée de l'Ouest*, toutes les troupes du département de la Loire-Inférieure à celles des côtes de La Rochelle, sous le commandement en chef de Léchelle. Par ce décret du 1er octobre, le département de la Loire-Inférieure fut distrait de l'armée des côtes de Brest.

A cette époque, la ville de Niort avait appris la destruction d'une grande partie du second bataillon des Deux-Sèvres. Il était dans Bouchain. Trois cents de ces braves avec leur chef, G. Proust, avaient fait, le 12 septembre, une sortie concertée avec la garnison de Cambrai.

Ce mouvement avait pour objet de faire lever aux Autrichiens le siége du Quesnoy, tandis que les troupes du camp de Maubeuge chercheraient à faire diversion d'un autre côté. Mais la garnison du Quesnoy avait capitulé la veille, et une partie des troupes de siége marcha sur les détachemens de Cambrai et de Bouchain. Quatre mille Français allaient avoir affaire à 8,000 Autrichiens. La partie de la garnison de Cambrai fut promptement culbutée, et toutes les forces ennemies se portèrent alors sur celles de Bouchain. L'affaire se passa entre les villages de Villers-Cauchy et d'Avesne-le-Sec. Tous ceux qui ne purent gagner ce dernier endroit furent tués, blessés, faits prisonniers. Le chef de bataillon, G. Proust (1),

(1) Jean-Gabriel-Thomas Proust naquit à Niort en décembre 1765. Dans un temps paisible et avec plus de fortune, il se fût distingué dans la carrière de l'éloquence : ses goûts et ses talens le portèrent plus d'une fois à la tribune du peuple, mais son amour pour la patrie le transporta au milieu des camps. Dans la désorganisation totale de l'armée, son bataillon se fit remarquer par sa discipline, son exactitude au service et sa bonne tenue. Dans la retraite de l'armée du Nord, il sauva tous les bagages. A la suite des blessures qu'il reçut près de Bouchain, il fut conduit dans les hôpitaux autrichiens. Après une année de traitemens, sa convalescence lui fesait espérer de revoir bientôt sa famille. Mais il fut empoisonné par les infirmiers, et il mourut le 14 octobre 1794.

fut le premier atteint et renversé de son cheval. Il avait reçu plusieurs coups de sabre, ainsi que le capitaine Dubois et le capitaine J.-B. Cornuault. Il n'y eût que trois officiers, le lieutenant Eugène Tirant, le sous-lieutenant R. Sevret et M.-J.-B. Rouget, commandant de l'artillerie, qui demeurèrent sans blessures.

Avant l'arrivée du nouveau général en chef de l'armée de l'Ouest, les patriotes firent de concert un grand mouvement pour exécuter le plan de campagne proposé par Canclaux, et approuvé par le Comité de salut public. Les troupes de la république, parties de Saumur et de la Châtaigneraie, se réunirent à Bressuire le 7 octobre. Elles séjournèrent le 8 dans cette ville. L'ennemi menaça de nuit les avant-postes des républicains; mais leur bonne contenance l'empêcha d'avancer. Le 9, l'armée partit à neuf heures du matin, dirigeant en trois colonnes sa marche sur Châtillon. A deux lieues en avant de cette ville, elle rencontra l'ennemi qui occupait une position avantageuse : sa droite était appuyée au bois du Moulin-aux-Chèvres; sa gauche se déployait vers les Aubiers; ses chefs étaient Lescure, Larochejaquelein, Beaurepaire et Stofflet. A midi, l'affaire s'engagea et ne finit qu'à la nuit. Les républicains étaient commandés par Chalbos, qui avait sous lui les généraux Westermann, Muller et Lecomte.

Ils étaient supérieurs en nombre, et cependant la victoire fut longtemps incertaine. La tête de la colonne du centre, où se trouvait Chalbos, attaqua l'ennemi avec impétuosité. La colonne de droite et celle de gauche soutinrent avec courage le feu des tirailleurs, qui cherchaient à tourner les canons; mais elles ployèrent sous les efforts des Vendéens, et le général Lecomte tomba blessé mortellement. César Faucher y fut renversé d'un coup de sabre sur la tête(1). Chalbos ordonne alors à Westermann, qui commandait la réserve, d'avancer avec sa légion. Ce général est suivi de toute sa brigade. Il rétablit le combat; mais Lescure, à la tête d'un corps d'élite, le repousse. Westermann est rejoint par les grenadiers de la Convention; il fait un mouvement à droite si bien calculé, qu'il repousse à son tour Lescure et enfonce l'aile gauche des royalistes. Chalbos culbute en même temps leur aile droite et décide la victoire. Les Vendéens emportent Beaurepaire, qu'une blessure dangereuse avait abattu parmi les morts. La colonne de droite des républicains poursuivit les fuyards jusqu'à Nueil, et y mit le feu.

(1) Les frères Faucher, ces futures victimes des réactions politiques, étaient à ce combat en qualité d'aides-de-camp du général Chalbos.

Westermann, avec une partie de sa troupe, fila sur Châtillon, où il entra à cinq heures du soir. Le Conseil supérieur était parti pour Chollet, laissant ses papiers et son imprimerie (1), avec quelques munitions de guerre et de bouche. Le général délivra 100 prisonniers républicains. L'armée tout entière remit au lendemain matin son entrée dans Châtillon. En passant à Rhortais, elle incendia ce village. Le Niortais Chabot vint de Thouars, avec sa brigade, rejoindre le général Chalbos.

La journée du 10 octobre fut employée par les deux partis en délibérations et en préparatifs pour se porter de nouveaux coups. Les républicains comptaient étendre leurs conquêtes. Les royalistes brûlaient du désir de prendre une prompte revanche : Bonchamp et d'Elbée en fournirent les moyens en joignant leurs forces à celles de Lescure, à qui ils donnèrent de suite l'avantage du nombre sur ses ennemis.

Toutefois, le 11, toute l'armée des patriotes était encore dans Châtillon même, à l'exception des postes forcés du dehors, et d'une garde de 3,000 hommes sur la route de Mortagne (2), vis-à-vis la métairie de l'Arche-Hottée. Westermann

(1) Le brigadier Moriceau reçut ordre de Westermann de conduire à Niort cette imprimerie.

(2) *Mém. de Piet-Chambelle*, pag. 4.

ne parut qu'un moment au Conseil, et il en sortit précipitamment pour exécuter le hardi projet qu'il avait médité. Ce général était reconnu par ses frères d'armes, pour être doué d'une haute vaillance, et né pour les prodiges de valeur; se faisant également un devoir de prodiguer sa vie, et un jeu de braver la mort; mais avide de pillage, se laissant emporter par une hardiesse vaine et téméraire.

Sans consulter Chalbos, auprès duquel il souffre impatiemment d'être en sous ordre, Westermann se met à la tête de sa légion, enlève en quelque sorte la grand'garde placée sur la route de Mortagne, et s'avance dans la même direction, espérant de surprendre quelque bande isolée de Vendéens. Un coup de canon se fait entendre : il était deux heures après midi. Chalbos à table dans Châtillon, avec son état-major et trois conventionnels, dépêche de suite son aide-de-camp Mathieu, pour savoir ce qui se passe. Mathieu ne tarde point à revenir lui apprendre, que Westermann est aux prises avec une poignée de brigands, que ce général compte bientôt mettre à la raison. L'aide-de-camp avait à peine achevé son rapport, que Westermann et sa troupe arrivent dans le plus grand désordre, et poursuivis de près par les royalistes. Leur armée était de plus de 40,000 hommes. Elle sortait des landes de Cléné,

commune du Puy-Saint-Bonnet, dans l'intention de venir attaquer l'armée de Châtillon, lorsqu'elle avait rencontré le fougueux Westermann. A l'arrivée imprévue des vainqueurs et des vaincus, l'armée entière de Chalbos, sans donner le temps de battre la générale (1), se débande et s'échappe sur toutes les routes (2), abandonnant canons, caissons, vivres, bagages, la caisse de l'armée et celle de la commission des représentans Fayau, Bellegarde et Choudieu. Westermann est le *seul* qui redouble d'efforts, pour arrêter les fuyards, faire tête à l'ennemi, et lui soustraire quelques voitures qu'il dirige sur Bressuire. Il est *enfin* obligé de céder au torrent qui l'entraîne sur la même route. Il s'arrête à moitié chemin de Châtillon à Bressuire.

Le gros de l'armée des patriotes était poursuivi à outrance, et il s'en serait échappé un bien petit nombre, sans un événement qui fut on ne peut plus funeste aux vainqueurs. Ceux-ci arrivent à Rhortais, tout hors d'haleine de l'action du combat et d'une course de près d'une lieue, en armes,

(1) *Mém. de Piet-Chambelle*, pag. 4.

(2) Westerman dit que « la division du général Muller fit « sa retraite sur Thouars, tandis que ce général s'était sauvé et « cherchait sa division à Bressuire, où il arriva le premier. » *Mém. de Westermann*, pag 13.

et par une chaleur extraordinaire à l'approche de la mi-octobre. Ils s'emparent d'un convoi d'eau-de-vie. En un instant ils mettent à terre toutes les barriques, les roulent à quelque distance les unes des autres, et les lèvent sur le fond, pour les vider plus promptement. Faisant trève alors au carnage, et ne songeant plus qu'à chanter et à boire, ils déposent armes et bagages, et, faute de verres ou de tasses, leurs mains leur servent de coupes. Les buveurs sont bientôt ivres. Ils relèvent leurs fusils, dont ils se servent comme de bâtons, et reprennent en chancelant la route de Châtillon. Les armes échappent à leurs mains, et privés d'appui ils vont tomber à quelques pas de là, les uns sur la route, les autres dans les fossés dont elle est bordée; un petit nombre regagne la ville, et s'y couche dans la rue et sur le seuil des portes des maisons. Partout, dans cette longue file de Rhortais à Châtillon, les royalistes, comme s'ils faisaient partie de la défaite, gisent étendus proche et même sur les corps sanglans des républicains, qu'ils viennent de massacrer. Aux chants ont succédé les ronflemens.

Cependant, du côté de Bressuire, les généraux républicains étaient consternés de l'échec qu'ils venaient d'essuyer. Westermann, en descendant des hauteurs du bois du Moulin-aux-Chèvres, aperçoit à la nuit tombante 8 à 900 hommes, et

reconnaît Chalbos qui les a ralliés. Il court à ce général, et lui présentant son sabre : « Tout le « monde, dit-il, m'a abandonné ; je ne veux plus « servir avec des lâches ». Les soldats, sensibles à ces reproches, jurent de ne plus le quitter. « Eh « bien, reprit-il, si vous aimez encore la répu- « blique, retournez avec moi reprendre ce que « nous avons quitté ». A ces mots tous se présentent. Westermann choisit 150 cavaliers et autant de fantassins qu'il fait monter en croupe, et dit aux autres soldats de le suivre. Arrivé à Rhortais, il trouve vide la voiture qu'il avait fait charger d'eau-de-vie. Il reconnaît la cause qui a mis fin à la poursuite des royalistes. Les chevaux et les conducteurs ont été tués, les barriques sont éparses sur la route. A la faible lueur de la lune, qui n'était pas encore dans son premier quartier, il reconnaît ses malheureux compagnons, qu'un vainqueur inhumain vient d'égorger sans pitié ; mais il voit en même temps un plus grand nombre de leurs ennemis ivres-morts, qui encombrent le chemin. A cette vue, il fait faire halte à sa troupe, et lui commande de ne faire usage que de la bayonnette et du sabre. Les fantassins se glissent à terre, tandis que Westermann quitte son habit, et le bras nu, le sabre à la main, commence l'affreuse boucherie des Vendéens. Sa troupe le seconde avec une joie féroce ; et comme l'ivresse

de sang altère de sang le soldat effréné, devenu cruel et impitoyable, il demande Châtillon pour assouvir sa vengeance. A l'approche de cette ville, Westermann va quelques pas en avant : Qui vive? lui crie la sentinelle. —Armée royaliste, a-t-il répondu; il s'avance, et d'un revers il abat le fantassin. Le premier poste est égorgé. Même ruse et même réussite au second poste. Westermann entre alors dans la ville. Les grenadiers pénètrent dans les maisons, et expédient à coups de bayonnette tous les individus qu'ils rencontrent, sans distinction d'âge ni de sexe, et avant d'en sortir ils y mettent le feu. Si, dans le tumulte et l'obscurité, quelques-uns parviennent à gagner la rue, ils tombent sous le sabre des cavaliers. Mais bientôt les cris de ceux qu'on égorge, et l'incendie qui se développe avec une étonnante rapidité, révèlent aux Châtillonais la présence de l'ennemi dans leurs murs. Ils s'élancent à la fois hors de leurs habitations, aux cris mille fois répétés : *Aux armes! Aux armes!*

Westermann change alors de tactique. Il parcourt avec sa troupe la ville entière, et sabre tout ce qui tombe sous sa main ; il pousse de même un parti nombreux de royalistes qui, en traversant le bourg de Saint-Jouin, s'efforçaient de gagner la route de Chollet. Il les poursuit jusqu'à l'endroit où cette route communique avec celle de



Maulevrier. Ce général, à sa rentrée en ville, rencontre, près de la jonction des deux rues (celle de Saint-Jouin et la rue principale de Châtillon), de nouveaux groupes de Vendéens qui fuyaient à toutes jambes, pour atteindre la route de Mortagne. Il se met à leurs trousses, et les chasse jusqu'au-delà du bourg du Temple, qu'il incendie complètement.

Après cette seconde expédition, il retourne à Châtillon. Il y remontait une pente très roide et très escarpée de la rue principale, lorsqu'un peu au-dessous des halles, il trouve les chefs royalistes qui avaient réuni autour d'eux tout ce qui pouvait encore lutter, avec quelque apparence de succès contre les républicains. Dans cet endroit la rue était bordée de murs de dix à douze pieds d'élévation, qui servaient de clôture à des cours et à des jardins. A cette rencontre imprévue, les deux partis se précipitent avec impétuosité l'un sur l'autre. La mêlée devient affreuse, et l'on ne se reconnaît qu'à la lueur passagère des coups d'armes à feu. Aussi, dans l'obscurité de cette nuit sombre, plus d'un combattant reçoit la mort de la main de son frère ou de son ami (1).

(1) Dans une espace de moins de cinquante mètres, plus de 300 combattans mordirent la poussière. Leurs cadavres, réunis à ceux de plusieurs chevaux, obstruaient tellement

Enfin les Vendéens, hors d'état de résister davantage à la fureur des assaillans, ne songent plus qu'à faire une trouée, pour s'enfuir sur la route de Chollet. Ils y parviennent avec peine et en si petit nombre, que les républicains dédaignent de les poursuivre.

Resté maître de la ville, l'infatigable Westermann achève d'égorger tous les individus, à qui l'âge, ou les infirmités, ou l'ivresse n'avaient pas permis de fuir. Il incendie ensuite totalement Châtillon, qu'il abandonne sur les trois heures, et, les drapeaux ennemis flottant par-dessus sa tête (1), il regagne enfin Bressuire, mettant le feu à toutes les habitations qu'il rencontre, et massacrant sans pitié toutes les créatures humaines qui se trouvent sur son passage.

Les généraux royalistes rentrèrent sur les neuf heures dans Châtillon. Ils n'y trouvèrent que des débris et quelques habitans occupés à retirer leurs effets du milieu des flammes. Ils s'éloignèrent de cette ville, pour aller repousser ailleurs des agressions encore plus redoutables.

L'armée républicaine, s'étant réorganisée à

cette rue, que, pour franchir ce passage, il fallait fouler sous ses pas les cadavres amoncelés à la hauteur de plusieurs pieds.

(1) *Mém. de Westermann*, pag. 16.

Bressuire, se mit deux jours après en marche, pour opérer sa jonction avec les troupes de Mayence et les autres corps réunis vers Chollet, sous le nouveau général en chef Léchelle. C'est en avant de cette ville, que les rebelles avaient porté toutes leurs forces. A la suite d'une bataille sanglante, les républicains entrèrent à Chollet. Les royalistes se retirèrent à Beaupréau; mais ils revinrent le lendemain livrer un nouveau combat, qui dura de midi à huit heures du soir. Ils furent mis en pleine déroute, après avoir long-temps disputé la victoire.

Les républicains qui avaient pris Châtillon, étaient à cette affaire, où Chalbos combattit avec beaucoup de courage à l'aile droite; Bonchamp et d'Elbée furent blessés mortellement dans cette journée. Lescure avait éprouvé le même sort deux jours auparavant. La plus grande partie des vaincus se retira sur Beaupréau. Le reste se porta vers la Loire pour traverser ce fleuve, selon le plan arrêté en cas de défaite. Les vainqueurs qui poursuivirent les fuyards, étaient eux-mêmes excédés de fatigue et manquaient de munitions. Mais Beaupui chargé de cette poursuite, et soutenu du général Chabot et de l'infatigable Westermann, continua sa marche en colonne serrée. Westermann mis à l'avant-garde, s'empara des canons qu'il tourna contre l'ennemi, et les républicains

entrèrent à minuit dans Beaupréau. L'occupation de cette place compléta la victoire de Chollet, et détermina les vaincus à passer la Loire. Quatre-vingt mille personnes, tant soldats que vieillards, femmes et enfans, effectuèrent le passage de ce fleuve, à Saint-Florent, dans la journée du 18 octobre et dans une partie de la nuit du 18 au 19. La campagne d'outre-Loire dura deux mois et cinq jours. Il y périt 100,000 Français, dont 75,000 du côté des insurgés.

Pendant cette campagne, le département des Deux-Sèvres parut jouir d'une tranquillité parfaite. La ville de Niort ne s'occupa que du soin de faire fleurir son commerce, et d'attirer à ses foires les régnicoles et les étrangers. La suppression de l'exercice public du culte laissait à sa disposition plusieurs églises, pour suppléer aux halles qu'on avait détruites, au mois de juillet précédent. Le Conseil général de la commune s'assembla, le 20 novembre, pour aviser au choix d'un local, propre à y dresser des bancs pour la foire du 30 du même mois. Dans cette séance il arrêta qu'on emploierait à cet usage l'église de Notre-Dame, dont on avait fait le temple *décadaire*. Il adressa son arrêté aux officiers municipaux des communes voisines, avec invitation de prévenir leurs administrés de la disposition qu'il venait de prendre.

## CHAPITRE V.

DU MOIS DE DÉCEMBRE 1793 AU MOIS D'AVRIL 1796.

Mort de Larochejaquelein.—Turreau.—Colonnes infernales. —Camp de Chiché et de Largeasse.—Echec.—Charette, Stofflet et Marigny.—Leblois, accusateur public au tribunal révolutionnaire de Paris.—Meurtre de Marigny.—Charette fait sa paix avec la république.—Stofflet suit forcément son exemple.—Tous deux parjures : ils *sont* passés par les armes.

Le généralissime des Vendéens dans l'expédition d'outre-Loire, Larochejaquelein, avait été séparé de son armée devant Ancenis, avec trois autres chefs, Stofflet, Debaugé et de Langerie. Ils n'avaient avec eux qu'une vingtaine de soldats. Ils pénétrèrent jusqu'à Châtillon, où ils entrèrent de nuit ; et, sans s'y arrêter, ils se rendirent à Saint-Aubin-de-Baubigné chez Mlle Larochejaquelein, qui était cachée dans ce village. Là, ils apprirent que Charette était à Maulevrier. Ils allèrent visiter ce général : la froide réception qu'ils en reçurent, abrégea l'entrevue.

Larochejaquelein rentra dans le département des *Deux-Sèvres*. Les paysans des environs de Châtillon et de Chollet, qui faisaient partie de l'armée de Charette, abandonnèrent ce chef, pour se ranger sous les ordres de Larochejaquelein. Celui-ci eût attaqué la garnison de Châtillon, mais il la jugea trop forte. Il se contenta de faire de légères incursions, soit pour surprendre des postes, soit pour enlever des convois. Dans une de ces courses, le 28 janvier, il somma deux grenadiers républicains de se rendre; l'un d'eux lui tira un coup de fusil à bout portant, et l'étendit mort sur la place.

Ce fut à l'époque de cet événement, que Marigny, autre chef vendéen, traversa la Loire et vint se fixer dans le canton de Bressuire, qu'il connaissait parfaitement. Il y rassembla les restes de la division de Lescure, et s'en forma une petite troupe, dont il établit le quartier-général à Cerisay. Ainsi l'insurrection se trouva divisée en trois bandes : celle du Bas-Poitou, commandée par Charette; celle d'Anjou par Stofflet, et celle du Haut-Poitou par Marigny. La totalité de leurs forces réunies ne s'élevait qu'à 6,000 hommes.

Les troupes des républicains étaient de 42,000 combattans aguerris. Il était donc bien facile alors d'en finir avec la Vendée. Il ne fallait qu'user de modération avec les vaincus, compatir aux pertes



immenses qu'ils avaient faites, chercher même à les désintéresser; enfin, si l'on se croyait trop fort et trop outragé, pardonner comme la divinité, avec plein pouvoir de punir. Mais Turreau venait d'être nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, et, dès son avénement au commandement, il met à l'ordre du jour la violence, l'incendie, le meurtre et la dévastation. S'il consulte les représentans du peuple en mission près de son armée, ce n'est pas qu'il n'ait l'intention bien prononcée de tout incendier; il veut seulement que sa responsabilité soit mise à couvert: que, par un arrêté, les conventionnels lui prescrivent cette mesure affreuse, et qu'ils prononcent d'avance, sur le sort des femmes et des enfans, s'il faut les passer tous au fil de l'épée. Les commissaires se gardèrent bien de prendre l'initiative de pareils forfaits. Ils furent épouvantés du message de Turreau, et ils demandèrent leur rappel. Abandonné à ses propres fureurs, et surpris de ne pas trouver de complices dans les membres de la Convention, qui avait décrété la formation des colonnes infernales, ce général écrit au Comité de salut public: « Je regarde comme indispen- « sable de brûler villes, villages et métairies, si « l'on veut entièrement finir avec l'exécrable « guerre de la Vendée. J'ai lieu de croire que « vous l'approuverez. Je vous demande la grâce

« de me répondre par le même courrier. J'ai « d'autant plus besoin de votre réponse, que je « me trouve abandonné ici de vos collègues. »

Le Comité de salut public garda le silence. Turreau ne suspendit point l'exécution déjà commencée de son plan d'extermination. Dans l'exposé qu'il en avait fait à l'armée, il lui avait dit que douze colonnes, réparties sur une ligne de vingt lieues, devaient traverser la Vendée, de l'est à l'ouest, tandis que huit autres colonnes, parties des bords de la mer, viendraient à la rencontre des premières, en marchant de l'ouest à l'est. « On emploiera tous les moyens de décou- « vrir les rebelles; tous seront passés au fil de la « bayonnette. Les villages, métairies, bois, lan- « des, genêts et généralement tout ce qui peut « être brûlé, sera livré aux flammes. Pour faci- « liter cette opération, on fera précéder chaque « colonne par 40 ou 50 pionniers ou travailleurs, « qui feront les travaux nécessaires, pour pro- « pager l'incendie. »

Treize villes ou bourgs devaient être exceptés de cet arrêt général. Bressuire était de ce nombre. Il n'en fut pas moins incendié par la colonne qui sortit d'Argenton-Château, sous le commandement de Grignon. Ses soldats, en entrant dans une commune où les rebelles avaient séjourné, passaient au fil de l'épée tous les individus qui s'y

trouvaient, sans excepter les femmes et les enfans des patriotes, qui n'avaient pu se sauver. Des officiers municipaux en écharpes tricolores, des citoyens munis de certificats de civisme, des hommes qui bénévolement servaient de guides aux détachemens, et qui, au moindre mouvement de l'ennemi, au moindre bruit d'une fusillade, allaient prendre des renseignemens précis, et revenaient, après s'être exposés aux plus grands dangers, faire part de leurs découvertes aux républicains, tous étaient impitoyablement égorgés. Chaque colonne infernale rivalisait de férocité: une ceinture de feu marquait partout son passage. Ces mesures atroces donnèrent de nouvelles forces à l'insurrection. *Tout ce qui restait d'hommes dans les campagnes reprit les armes, et se battit avec le courage du désespoir.*

Le 11 mars 1794, les officiers-généraux et commandans de l'armée catholique et royale, assemblés en Conseil général à Saint-Aubin de Baubigné, ordonnèrent une nouvelle levée de défenseurs du trône et de l'autel. Le premier article de cet arrêté est ainsi conçu : « Tous les habitans des « paroisses, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à « cinquante, sont déclarés soldats du roi, et « comme tels obligés de suivre le corps de l'ar- « mée dans tous les lieux où elle marchera, et dès « les premiers ordres qui leur en seront donnés,

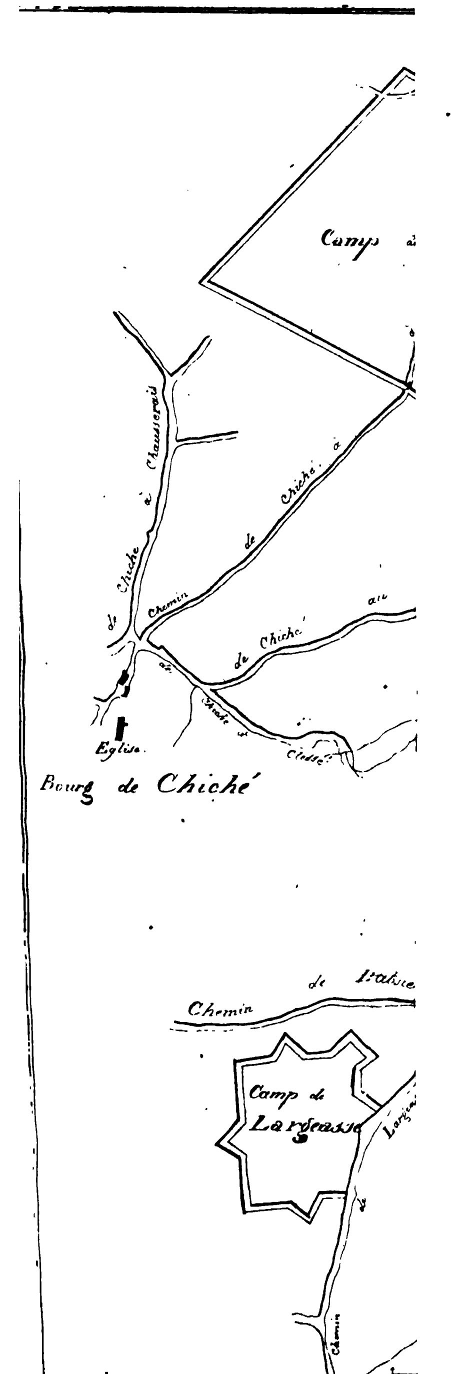
« à peine de dix livres d'amende pour la pre-
« mière fois, et de mort pour la seconde, les-
« quelles peines ne pourront être diminuées ni
« commuées en faveur de personne. »

Le général en chef des républicains avait réparti ses forces dans plusieurs camps retranchés autour du foyer de l'insurrection. A quatre lieues environ de distance l'un de l'autre, se trouvaient placés le camp de Largeasse et celui de Chiché (1). De ce dernier poste, sortirent, le 18 avril, 1,500 hommes sous les ordres de Bernardel. Ils s'avançaient entre Boismé et Chanteloup, lorsqu'ils furent attaqués à l'improviste par Marigny, qui les poursuivit jusqu'au château de Clisson; il en tailla en pièces le plus grand nombre dans l'allée même du château. A la nouvelle de cet échec, les républicains ne se croyant point en sûreté à Bressuire, l'évacuèrent pour se retirer au camp de Chiché.

(1) L'étendue du camp de Chiché était d'un quart de lieue. Il avait pour retranchemens des fossés profonds, et renfermait 4,000 hommes, sous le commandement du capitaine Legros.

Le général Macors avait tracé le plan du camp de Largeasse. Les retranchemens en étaient faits avec plus d'art que ceux du camp de Chiché; mais ils avaient moins d'étendue, et ne renfermaient que 3,000 hommes, sous le commandement du capitaine Spital. Les Vendéens s'approchèrent plusieurs fois du camp de Largeasse, sans jamais oser l'attaquer.

Cette victoire et le concours des Vendéens, qui venaient chaque jour grossir l'armée de Marigny, excitèrent la jalousie de Charette et de Stofflet. Ils s'occupèrent de concert des moyens de détruire l'importance militaire de ce rival dangereux. Pour l'empêcher de soupçonner leurs intentions, ils vinrent à Cerisay même tenir leurs conférences. Charette tenta de s'y faire nommer généralissime ; mais cette proposition n'ayant pas réuni les suffrages, Stofflet proposa et fit adopter un pacte fédératif, avec peine de mort contre les infracteurs. Charette et Stofflet mirent bientôt Marigny dans la nécessité d'en violer les clauses. Ils le jugèrent eux-mêmes, le condamnèrent et le firent fusiller. Ce meurtre ne profita point à ses auteurs. Les soldats de Marigny se débandèrent. Il n'y eut que les officiers qui passèrent sous les drapeaux de Charette et de Stofflet. Celui-ci fit une nouvelle division de tout son territoire en huit arrondissemens. Il envoya un de ses affidés, nommé Richard, pour remplacer Marigny à Cerisay, mais il n'y put gagner la confiance des paysans. Il confia le commandement de la division d'Argenton-Château à un ancien huissier, nommé Guichard. La division la plus importante et la plus enviée, celle qui donnait les braves, dont Stofflet formait ses avant-gardes, et qui lui fournissait d'immenses ressources en vivres et en


Camp
Chemin de Chiché à
de Chiche à Chausserais
de Chiché
Eglise
Bourg de Chiché
Chemin de
Camp de
Largeasse

fourrages, la division des Aubiers, fut confiée à Renau, l'un des premiers enrôlés dans l'armée de Lescure. Cette division s'étendait depuis Châtillon jusqu'à Thouars. Stofflet fit son major-général de Trottouin, ci-devant procureur syndic du district de Thouars.

Du côté des républicains, leur général en chef, Vimeux, établit son quartier-général à Niort. On se borna de part et d'autre à une guerre d'observation.

Aux mesures atroces et sanguinaires de Turreau, le dernier général substitua des mesures de justice et de clémence. Cette conduite était d'autant plus admirable, que le reste de la France gémissait encore sous le régime de la terreur. Vimeux devint l'objet de plusieurs dénonciations adressées au Comité de salut public: il y était représenté comme un traître, comme un complice de Charette; on devait se hâter de le rappeler et de le mettre en jugement. La calomnie n'eût pas manqué de triompher, sans la chute de Robespierre: car les conventionnels, en mission près l'armée de l'Ouest, reçurent à Niort, le 26 juillet, trois jours avant le 9 thermidor, une lettre du Comité de salut public, dans laquelle on taxait la conduite de Vimeux *d'indulgence absurde*, *de lâche indulgence*.

Le règne de la terreur finit avec Robespierre.

Les principaux membres du tribunal révolutionnaire qu'il avait créé, l'accompagnèrent ou le suivirent à l'échafaud. Fouquier-Thinville constata l'identité et requit le supplice de son protecteur, des juges et des jurés mis hors la loi, tous ses complices et ses amis; il se présenta même à la barre de la Convention dans la matinée du 10 thermidor, pour féliciter l'Assemblée nationale de ce grand acte de justice. Barère osa le proposer, pour remplir les fonctions d'accusateur public près le nouveau tribunal révolutionnaire; mais il fut repoussé par l'indignation générale des représentans. Ils voulaient à ce poste honorable un fonctionnaire qui eût d'autres mœurs et d'autres principes. Leur choix tomba sur un juriconsulte habile, intègre et modeste, Michel-Joseph Leblois, accusateur public près le tribunal criminel des Deux-Sèvres.

Les causes les plus célèbres dont il soutint l'accusation, furent la cause des 94 Nantais, que le jury déclara tous non convaincus, et la cause des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, dans laquelle figura le conventionnel Carrier, comme auteur des noyades et des autres crimes qu'il avait commandés à ses agens subalternes. La mise en accusation de Carrier par la Convention, fit croire que cette Assemblée voulait mettre la justice à l'ordre du jour.

Le supplice de ce monstre fit concevoir aux

Vendéens l'espoir d'un meilleur avenir, et calma leurs esprits. Le Comité de salut public profita de ces dispositions : il envoya des commissaires, pour traiter de la paix avec les chefs du parti royaliste. Ces commissaires tinrent conseil à Niort avec le général Canclaux, qui venait de prendre le commandement de l'armée républicaine. On y convint de former des colonnes mobiles, toujours prêtes, en cas de besoin, à donner plus de force à des négociations pacifiques. Toutefois l'armée resta dans ses cantonnemens pendant tout l'hiver. Charette fit la paix en février. Quelques jours plus tard, les officiers vendéens de l'armée de Stofflet, à la tête desquels était son major-général Trottouin, signèrent la déclaration de Charette.

Le 25 mars, le général Canclaux mit ses troupes en mouvement, pour aller attaquer Stofflet. Il marcha lui-même sur Maulevrier, par Bressuire et Châtillon. Les colonnes entrèrent, sans éprouver de résistance, dans Cerisay, Bressuire, Châtillon, Maulevrier, et Chollet où l'avant-garde arriva le 31 mars. Canclaux y reçut, le 1er avril, une lettre de Stofflet qui demandait à traiter de la paix. Mais le perfide ne voulait que traîner la guerre en longueur.

Tandis que les colonnes républicaines cherchaient à le surprendre, en fouillant les forêts

où il se retirait, ses détachemens qui avaient une connaissance parfaite des localités, se glissèrent dans l'intervalle des colonnes, parcoururent le pays au nord des Deux-Sèvres, attaquèrent et prirent Argenton-Château, le 28 janvier; enfin ils poussèrent des avant-postes jusqu'à Parthenay. Dans ces conjonctures, les représentans du peuple tinrent un Conseil de guerre à Thouars. Ils y appelèrent les officiers de l'armée d'Anjou, qui venaient de faire leur soumission. Ceux-ci prirent l'engagement de guider les colonnes. Stofflet, trahi par ses propres officiers, demanda une entrevue. La conférence eut lieu le 2 mai, et la paix fut signée le même jour. Stofflet ne fut pas plus fidèle au traité que ne l'avait été déjà Charette. Ces deux généraux subirent enfin la peine due aux parjures. Le dernier exploit de Stofflet fut la prise d'Argenton-Château, le 28 janvier; mais, livré par les siens, ce général fut passé par les armes, le 26 février 1796, et Charette, le 29 du mois suivant.

Aux crimes de la guerre civile de la Vendée, succéda la gloire des armées françaises en Italie : leurs premiers exploits datent du mois d'avril de l'année 1796.

# CHAPITRE VI.

## 1796 — 1805.

Ecole centrale. — Bibliothèque publique. — Jardin de botanique, et rapport de Morand à ce sujet. — Exploits de Chabot. — Son gouvernement à Corfou. — Défaite de Bourmont à Meslay par le général Chabot. — Exploits de Monnet. — Dix-huit brumaire. — Nouvelles administrations. — Société d'agriculture. — Société des sciences, lettres et arts. — Fête donnée à Panvillier par la commune de Niort. — Extinction de la mendicité. — Etablissemens dus au maire Brisson. — Ses projets pour les casernes et pour la fontaine du Vivier. — Création de pépinières dans le département. — Taraudage. — Organisation des églises des réformés.

La loi du 18 août 1792, en supprimant les congrégations séculières, déchargea la Commune de Niort de 5,500 francs, qu'elle payait annuellement à la maison de l'Oratoire, pour le traitement de huit professeurs et d'un préfet d'études. Mais cette loi fit perdre à la ville un collége très florissant. Pour en isoler le pensionnat, qui s'était

élevé à 80 élèves, les pères de l'Oratoire avaient fait l'acquisition, en 1781, d'un terrain vague et de deux maisons, en face de la porte d'entrée de leur église. Ils comptaient y bâtir des classes et une salle d'exercices publics. Ils achetèrent aussi une autre maison avec ses dépendances, rue Saint-Nicolas, pour y loger les pères de l'Oratoire, excepté les préfets de pension. Déjà ils s'occupaient à reconstruire cette dernière maison, lorsque la révolution vint anéantir tous leurs projets.

L'interrègne de l'instruction publique à Niort dura quatre années. L'École centrale des Deux-Sèvres n'ouvrit ses cours que dans les premiers jours de novembre 1796. Beaucoup de jeunes gens, dont la révolution avait interrompu les études, accoururent à cette Ecole. Mais cet établissement était inutile à beaucoup d'autres élèves, qui ne pouvaient y être admis sans quelques connaissances préliminaires, dont ils étaient dépourvus. Pour remédier à cet inconvénient, les professeurs, dès la première année de leur installation, fondèrent un pensionnat dans l'enceinte des bâtimens qui avaient déjà servi à cet usage, sous les pères de l'Oratoire. L'Administration centrale les y autorisa par son arrêté du 13 juin 1797.

Le Corps des professeurs de l'École chargea le bibliothécaire de classer environ 11,000 volumes,

qui provenaient des bibliothèques des communautés supprimées dans le département. Il adressa au Directoire des Deux-Sèvres un mémoire du professeur d'histoire naturelle, pour obtenir un jardin de botanique. Ces administrateurs accueillirent favorablement la demande des professeurs, et ils réclamèrent près du Directoire exécutif l'autorisation de disposer, à cet effet, d'un terrain qui avait autrefois servi de place d'armes au château de Niort.

Cette autorisation fut accordée en septembre 1798.

Voici un passage du rapport que Morand, député des Deux-Sèvres, fit, pour cet objet, au Conseil des Anciens, dans la séance du 22 fructidor an VI : « Je ne puis, citoyens collègues, « avant de terminer ce rapport, me dispenser de « saisir cette occasion de payer à l'Ecole centrale « des Deux-Sèvres, le juste tribut d'éloges que « méritent les professeurs qui la composent, pour « le zèle qu'ils ont mis jusqu'à ce jour à remplir « les fonctions importantes de l'enseignement « dont ils sont chargés, pour l'intérêt, pour « l'attrait qu'ils ont su répandre dans leurs le- « çons, pour les heureux efforts qu'ils ont faits, « pour les difficultés qu'ils ont vaincues à l'aide « des soins paternels et de la tendre sollicitude « de l'Administration centrale, pour former un

« pensionnat dont elle a organisé le régime, qui « réunit aujourd'hui près de 100 élèves, et qui « sera peut-être dans la suite un des principaux « prytanées de la république.

« L'accueil favorable que vous avez fait au « premier volume des Essais de la classe de « littérature de cette Ecole, sera, pour le pro- « fesseur qui la dirige et ses jeunes élèves, un « encouragement précieux pour continuer à mé- « riter vos suffrages. »

Le jardin de botanique des Deux-Sèvres contenait quatorze mille six cent trente mètres de superficie. Il était situé en face de l'Ecole centrale ; il offrait à ses élèves des bains commodes et une école de natation sans danger. Il réunissait toutes les vues d'utilité et d'agrément, dont un établissement de cette espèce est rarement susceptible. La gravure qui le représente et la description qu'on en a faite, se trouvent dans l'Almanach des Muses de l'école centrale des Deux-Sèvres, an IX.

Pendant que les Niortais voyaient prospérer l'instruction publique dans leur ville, le général Chabot, un de leurs concitoyens, recevait la capitulation de Mantoue. Le général en chef Serrurier, étant malade, avait laissé au général divisionnaire Chabot, le soin et le commandement des troupes du siége de cette place. Wurmser,

qui s'y trouvait renfermé, avait fait, en novembre 1796, deux sorties infructueuses. Dans l'une d'elles cependant il avait repoussé Chabot dans un marais; mais le chef de la demi-brigade des Deux-Sèvres, Leferon de Parthenay, vint prendre en flanc les troupes de Wurmser, qu'il força de rentrer précipitamment dans Mantoue.

Le général Chabot passa successivement, dans cette année, au commandement de Tortonne et d'Alexandrie, du Modénois et de la ci-devant Romagne. Il était à Rimini, lorsqu'il reçut, le 3 novembre, l'ordre de se rendre en poste de cette ville à Venise, où il devait s'embarquer avec des troupes pour l'île de Corfou. Ce nouveau poste lui fournit les occasions de déployer les talens d'un sage administrateur et d'un brave guerrier. Il trouva les arsenaux et les magasins de l'artillerie, du génie et de la marine dans le plus grand désordre. Son prédécesseur, le général Gentili, avait conservé dans leurs emplois les gardes-magasins vénitiens, qui ne rendant jamais de comptes exacts, et s'attendant à être congédiés par les Français, disposaient des différens effets, comme de leur propriété. Sous le gouvernement de Venise, ces agens subalternes étaient accoutumés à ces dilapidations : ils y étaient en quelque sorte autorisés par l'exemple des provéditeurs, leurs chefs, qui craignant eux-mêmes qu'on

n'éclairât leurs propres malversations, fermaient volontiers les yeux sur celles de leurs inférieurs. Le général Chabot réprima tous ces abus, en confiant les intérêts de l'état à des mains pures. L'instruction publique attira ses soins : elle lui dut de grandes améliorations. Il établit aussi un théâtre à Corfou. Enfin, pour fortifier et faire chérir de plus en plus son gouvernement, il s'efforça d'inspirer à ces insulaires des sentimens de tolérance et de fraternité. Il affranchit les Juifs de la tyrannie des Corfiotes. Avant l'arrivée du général Chabot, tout Juif qui se serait montré hors de son quartier pendant la quinzaine de Pâques, aurait risqué d'être assassiné. Grâce à la philantropie du général, ils jouirent de la même protection et de la même liberté dans toutes les îles Ioniennes.

Le zèle religieux de l'archevêque latin, indigné de cette conduite généreuse, forme une ligue avec la noblesse corfiote, pour expulser les Français; il invoque même contre eux le souvenir des Vêpres siciliennes, et promet au nom du ciel le succès de l'entreprise. L'attentat fut sourdement concerté dans l'ombre, mais le secret cessa d'être impénétrable, dès qu'il fallut appeler à son exécution plus de complices. Toutefois l'audace s'accrut avec le nombre des conjurés. Une foule d'intrigans, pour soulever le peuple, sema le

bruit que les îles Ioniennes allaient être traitées comme pays conquis, jusqu'à ce que la France les livrât à l'empereur d'Allemagne. Enfin la révolte était sur le point d'éclater, lorsque les Juifs en dévoilèrent la trâme au général Chabot. Celui-ci saisit promptement les fils de la conjuration, et découvrit que l'archevêque en était le principal moteur : il le déporta de suite en Dalmatie. Cette mesure vigoureuse empêcha l'effusion du sang, et rétablit entièrement l'ordre.

Quelque temps après, ce général reçut de Bonaparte des dépêches, qui lui apprenaient la prise de Malte et de ses forts. A cette nouvelle, les autorités civiles et les habitans s'empressèrent de manifester leur joie. Une fête patriotique fut célébrée avec la plus grande pompe, le 28 juin, jour anniversaire de l'arrivée des Français à Corfou. L'enthousiasme de ces insulaires pour notre gloire ne fit point négliger à Chabot de renouveler ses demandes de troupes et de munitions de guerre. Il s'adressa d'abord à Delmas général en chef de l'armée d'Italie, à laquelle était attachée la division du Levant. On ne fit point droit à ses réclamations, parce que l'opinion générale était alors que les Turcs n'attaqueraient point cette division française, et surtout qu'ils ne s'allieraient point avec les Russes: ils firent pourtant l'un et l'autre, après la bataille d'Aboukir.

La division du Levant reçut néanmoins un secours inattendu. Le vaisseau *le Généreux*, forcé dans sa retraite d'Alexandrie, de se séparer du vaisseau *le Guillaume-Tell*, avait fait rencontre, le 18 août, d'un vaisseau Anglais, *le Léander*, de 58 canons; il s'en rendit maître après quatre heures de combat, et il vint, le 1er septembre, avec sa prise glorieuse relâcher à Corfou. Le Cercle constitutionnel de cette île fit le don civique d'un habit complet, à chacun des 37 marins blessés sur le vaisseau *le Généreux*.

Chabot ne s'empressa pas moins de faire connaître au gouvernement l'embarras de sa position. Mais le Directoire était occupé de l'expédition d'Irlande, qu'il avait confiée au chef de division Savary. Nous devons dire ici que si les deux missions pour le même objet, que ce marin célèbre remplit glorieusement dans les mois d'août et d'octobre, ne furent cependant pas couronnées d'un plein succès, la faute en fut seule au Directoire, qui avait conçu cette expédition sur une trop petite échelle. La gloire de Savary n'en souffrit nullement, et dans cette occasion, comme dans tout le cours de sa vie militaire, il n'a jamais baissé le pavillon français devant ses ennemis.

Revenons à la division du Levant, qui, à cette époque, n'était que de 3,500 hommes. Le général Chabot s'en était réservé la moitié pour le

département de Corcyre, où il avait établi son quartier-général. Il avait placé l'autre moitié dans les deux autres départemens, sous la conduite du général Lasalcette. Ces forces étaient assurément insuffisantes en cas de guerre. Chabot, dans l'attente des secours que lui promettait la France, visita les îles et les deux arrondissemens du continent de sa division; Parga et Vonizza. Pour rassurer les Prévéziens contre le pacha de Janina, qui les menaçait de l'invasion de leur territoire, il fit construire deux redoutes sur l'isthme de Nicopolis. Il mit Prévezza sous l'abri d'un camp retranché. Ce fut dans cette ville qu'on lui présenta le Grec Christiaki, ennemi juré d'Ali, pacha de Janina, qui l'avait fait bannir et dépouiller de ses biens. A l'entrevue que le général français lui accorda, il vint chargé d'armes brillantes et couvert d'une cuirasse d'or. Son escorte nombreuse, composée de capitaines sulliotes, était armée et vêtue presque aussi richement que lui. Chabot rétablit Christiaki dans ses biens, et ce Grec, par reconnaissance, se rendit au camp de Nicopolis avec sa compagnie de 60 Sulliotes.

Le général Chabot visita successivement Vonizza, Sainte-Maure, Ithaque, Céphalonie, Argastoli; il était à Lixuri, lorsqu'il reçut, le 4 octobre, des dépêches qui lui annonçaient que la Porte avait déclaré la guerre à la France, et

qu'Ali, pacha, se disposait à l'attaquer. En effet, le 10 octobre, celui-ci écrit à l'adjudant-général Roze, commandant de Corfou en l'absence du général, pour l'inviter à se rendre le lendemain au bourg de Filiatès en Basse-Albanie, afin de conférer sur les moyens de prévenir les hostilités. Roze, qui avait épousé la fille de l'un des principaux officiers de ce pacha, par qui elle avait même été richement dotée, fut assez imprudent pour laisser ses troupes sans chef, et se rendre à cette invitation. Ali attendait sa proie à Filiatès. Aussitôt que Roze parut, il le fit saisir, garrotter sur un cheval, conduire à Janina, et jeter dans un cachot infect et obscur.

Chabot arrive à Corfou, quatre jours après cet événement. Il apprend en même temps que le fort de Butrinto est presque entièrement investi par les Turco-Albanais. Il y fait passer des renforts, et s'y rend lui-même accompagné du général Verrières. N'ayant pu faire quitter aux ennemis leurs positions, après plusieurs combats, où les généraux faillirent même être pris, Chabot, de l'avis de son conseil, fit évacuer et détruire le fort de Butrinto. La place de Corfou fut déclarée en état de siége.

L'abandon dans lequel le gouvernement français continuait de laisser la divison du Levant, enhardit les nobles Corfiotes à tenter une insurrection ; mais ils ne purent échapper à la

surveillance du général, qui les fit désarmer le 2 novembre. Malgré cette sage mesure, l'esprit de révolte se propagea de la ville dans les faubourgs. Les habitans du faubourg de Manduchio s'insurgèrent les premiers, et, réunis à des paysans, ils se portèrent au nombre de 1,200 sur les hauteurs du fort Abraham, et ils occupèrent toutes les avenues de la place. Le général en sortit le lendemain matin à 7 heures avec 800 hommes et une pièce de canon. La résistance opiniâtre des insurgés détermine Chabot à faire battre ce faubourg par l'artillerie du Fort-Neuf, de deux demi-galères et d'une bombarde. Il chasse ainsi les rebelles de leurs maisons où ils s'étaient retranchés, il y met ensuite le feu pour les empêcher d'y retourner. Il somme les habitans du faubourg des Castrades et de celui de Saint-Roch de rendre leurs armes et leurs munitions, ce qu'ils exécutent aussitôt sans résistance.

Le 4 novembre, on signale de la citadelle de Corfou plusieurs bâtimens de guerre de la flotte combinée des Russes et des Turcs. Le 5, Chabot reçut les parlementaires russes qui lui présentèrent une sommation du vice-amiral Ouchakow, qui demandait que la place de Corfou fut remise, dans l'état où elle se trouvait, aux troupes combinées de S. M. l'empereur de toutes les Russies et du grand-seigneur.

Chabot répondit au colonel russe : « Qu'une « place aussi importante que celle de Corfou ne « pouvait se rendre sans avoir été méritée ; qu'il « espérait que l'escadre russo-turque, quelque « nombreuse qu'elle fût, ne ferait jamais capituler « la garnison, qui avait de grands moyens de « défense. »

Après quelques momens de conversation, le général fit servir aux parlementaires un grand dîner, auquel assistèrent tous les officiers civils et militaires présens à cette audience. L'urbanité française rendit fort agréable le repas, qui fut de plus égayé par la musique de la 79me demi-brigade. Au dessert, on chanta la *Marseillaise*, et le général porta un toast *aux braves de toutes les nations*. Au repas succéda le spectacle, où l'on donna le ballet de *l'Entrée des Français au Caire*. Le spectacle fut suivi d'un souper délicat, après lequel les parlementaires prirent congé du général Chabot, qui leur dit : « Si vous avez été satis- « faits de l'accueil que vous avez reçu, je vous « engage à revenir souvent. J'espère de pouvoir « encore longtemps vous régaler de la musique « française et du spectacle de Corfou. »

Dans la soirée du 6 novembre, la corvette *la Brune* revint d'Ancône annoncer au général l'arrivée prochaine de trois vaisseaux, avec 3,000 hommes de troupes de débarquement. Les vents

contraires ne permirent point à ces secours d'arriver. Ainsi la division du Levant, réduite à moitié par la prise du camp retranché de Nicopolis, et par la destruction des troupes du général Lasalcette qui fut fait prisonnier, n'eut d'autres ressources que dans son courage et dans l'expérience du général Chabot. Cependant elle résista glorieusement durant quatre mois à plus de 40,000 hommes de troupes, soutenues par deux flottes combinées, l'une de 10 vaisseaux, de 4 frégates et de plusieurs corvettes et bricks; l'autre de 30 bâtimens de guerre de toute espèce. Les Russes avaient beaucoup de partisans dans Corfou; ils entretenaient avec eux jour et nuit des intelligences, par le moyen de signaux imitant ceux du télégraphe.

Outre l'insuffisance de troupes et d'approvisionnemens, il manquait au général Chabot un certain nombre de bombardes et de bateaux canonniers, armés de bouches à feu de gros calibre, pour couper aux ennemis la communication de la partie sud-est avec la partie nord du canal de Corfou, et pour protéger l'arrivée des secours que l'on attendait de jour en jour.

La garnison eut beaucoup à souffrir, à raison de la grande quantité de postes qu'elle devait garder. Les soldats, ainsi que les artilleurs, étaient toujours au corps-de-garde ou au bivouac.

On était obligé de prendre une partie de chaque poste, lorsqu'il fallait faire une sortie.

Le général Chabot organisa deux corps, l'un de canonniers francs auxiliaires, l'autre de chasseurs francs auxiliaires. Il les composa d'une centaine d'officiers d'état-major, d'officiers de ligne sans troupes, d'administrateurs et d'employés qui lui avaient offert leurs services.

Malgré la pénurie de matériaux et d'outils, qu'éprouvait la direction de l'artillerie, et malgré la faiblesse du personnel de cette arme, le général parvint à faire mettre en batterie, pendant le blocus et le siége, plus de 300 bouches à feu, qui, réunies à celles dont la place était armée, formèrent un total d'environ 450.

Les Juifs, que Chabot avait affranchis des vexations des Grecs et des Italiens, lui donnèrent les plus fortes preuves de reconnaissance et de dévouement. Ils exécutèrent avec zèle toutes sortes de travaux, et exposèrent souvent leur vie pour transporter des munitions devant l'ennemi, et pour apporter dans la place les morts et les blessés.

Si les troupes avaient un service très pénible, et si elles manquaient le plus souvent de viande, le peuple avait encore plus de peine à se procurer des vivres. Dans le dernier mois du siége, il ne trouva plus de pain à acheter. Il fut obligé de

broyer, dans des moulins à poivre ou à café, le grain et les légumes secs, dont il ne tirait que de grosse farine avec laquelle il faisait de mauvaise galette. Le général Chabot savait combien la dissipation, la musique et la danse ont d'influence sur le caractère léger des Français et des Italiens. Il y eut donc, par ses ordres, deux fois la semaine, spectacle *gratis* pour la garnison et les habitans. Il donna lui-même plusieurs bals durant le carnaval de 1799.

Ces amusemens, bien loin d'être incompatibles avec le service militaire, et de contribuer à éloigner l'idée des dangers auxquels on était exposé, produisirent les plus heureux effets sur le moral des soldats et même sur celui des Grecs. Les uns et les autres s'empressaient d'accourir au spectacle pour rire des scènes bouffonnes d'un opéra, d'un ballet italien, et pour tenter la fortune au jeu de la *trombola* (1). Le directeur du spectacle, Palladini, est un des braves qui se distinguèrent dans les sorties que fit la garnison. Elles furent au nombre de huit, et presque toutes heureuses. Le général qui les commandait, les fit toutes l'épée

(1) La trombola est un loto public, qui se tire sur le théâtre au milieu du spectacle. Celui auquel échoit le premier quine, gagne le montant du prix des cartons qui concourent, sauf quelques frais attribués au directeur.

à la main, pour épargner les munitions. Enfin il couronna tous ces combats sanglans par une capitulation fort honorable, lorsqu'il ne lui restait plus que 800 combattans, et que les ennemis étaient maîtres des forts qui couvraient la place de Corfou. Il reçut des amiraux les témoignages les plus flatteurs de la considération qu'il leur avait inspirée. La garnison, depuis la capitulation jusqu'à son départ pour la France, fut traitée avec des égards dignes de peuples plus civilisés que les Russes et les Turcs. Les amiraux invitèrent plusieurs fois Chabot et son état-major à dîner à leur bord, et ils vinrent souvent eux-mêmes avec leur suite s'asseoir à la table du général français. Quelques jours après la capitulation, mourut le lieutenant d'artillerie Tissot; le général voulut lui faire rendre tous les honneurs funèbres. Il en prévint le commandant de la citadelle de Corfou. Celui-ci reçut ordre d'envoyer un détachement de 30 sous-officiers et grenadiers avec deux tambours et un fifre, sous la conduite d'un lieutenant, pour se joindre au cortége français.

D'après un article de la capitulation, le général Chabot et la garnison avaient donné leur parole d'honneur de ne pas prendre les armes, pendant dix-huit mois, contre les puissances en guerre ouverte avec la France. Le général se rendit dans

le sein de sa famille à Niort, où il fut accueilli avec distinction par ses concitoyens. L'état d'inaction ne convenait guère à l'esprit martial de ce brave capitaine : il soupirait après les camps, et il ne tarda point à demander de l'emploi contre les ennemis intérieurs de la république. Bonaparte était sur le point d'arriver d'Égypte, lorsque le ministre de la guerre confia à Chabot le commandement d'une division qui devait marcher contre les chouans. Ce général avait proposé et fait adopter, en l'an II de la république, un plan de destruction de ces rebelles. Il devait l'exécuter de concert avec le général Kléber; mais celui-ci fut presque aussitôt appelé à l'armée du Nord, et lui-même à l'armée d'Italie. Quoique le plan proposé n'eût point alors son exécution, il n'en était pas moins réservé à la gloire du général Chabot de porter plus tard un coup mortel à la chouannerie, par la défaite de l'un de ses principaux chefs.

La grande pensée du premier consul, en prenant les rênes de l'Etat, fut de pacifier l'intérieur. Les insurgés de la rive gauche de la Loire se soumirent dès le 17 janvier; mais ceux de la rive droite du fleuve ne parlaient point de se rendre. Les chefs avaient fait des levées considérables, et ils avaient obtenu de grands avantages. L'un d'eux, le comte de Bourmont, s'était emparé de

presque tout le Maine; il avait battu les républicains à Louverné, surpris le Mans, dispersé la garnison, et s'était saisi de l'artillerie et des munitions de la place. Enfin, le 21 janvier, après deux jours de marche, il était venu coucher à Meslay, bourg à quatre lieues de Laval. Ses forces se montaient à 8,000 hommes de bonnes troupes. Il n'avait dans Meslay que sa division centrale de 2,500 combattans. Le reste était épars dans les villages voisins. Il apprend *que le* général Chabot, à la tête de 1,200 hommes, doit venir l'attaquer le lendemain. « Il sera bien heu-« reux, dit Bourmont, si je lui laisse un ou *deux* « hommes par chaque centaine, pour retourner « porter à Laval la nouvelle de sa défaite. » Ses espions lui avaient appris que Chabot, à la sortie de Laval, avait pris sur la droite, en quittant la route qui conduit de cette ville à Meslay, et qui traverse ce chef-lieu de canton. Il ne laisse qu'un faible avant-poste à la tête du bourg, et place toutes ses forces à l'autre extrémité, bien persuadé qu'il sera attaqué de ce dernier côté.

Cependant le général Chabot arrive à la nuit tombante dans les champs, à une petite lieue de Meslay. Il y bivouaque avec 600 fantassins et 50 cavaliers. Il fait avancer l'autre moitié de son infanterie, commandée par le chef de bataillon Larrey, sur une éminence au-dessus du bourg,

et lui ordonne de n'en descendre pour attaquer Meslay, qu'au moment où la première colonne commencera le feu.

Deux heures avant le jour, le général Chabot se présente devant Meslay, par la route de Laval à ce bourg. Il emporte le poste d'avant-garde, et commence la fusillade. A cette marche imprévue, Bourmont change ses dispositions, et vient un peu en désordre, suivi de 2,000 hommes d'élite, pour repousser l'attaque de Chabot. Dans ce moment, Lavolvène, l'un de ses plus intrépides lieutenans, est massacré par les cavaliers républicains, avec quelques autres officiers sortis du quartier-général pour rejoindre leurs soldats. Le comte donne l'ordre à 500 chouans de gagner les hauteurs du bourg, pour y prendre position. Mais ils rencontrent les républicains, à qui les premiers coups de fusil avaient donné le signal d'accourir. Ceux-ci précipitent dans le ravin à coups de bayonnette les chouans déconcertés, leur passent sur le ventre, et entrent dans Meslay par l'extrémité opposée à celle où l'action avait commencé. Les troupes de Bourmont se trouvent ainsi entre deux feux. Dans cette position critique, elles sont criblées de balles et forcées de sauver leurs débris par la fuite. Le jour n'offrit plus dans Meslay d'autres soldats du comte que ceux qui avaient péri dans le combat,

en mars 1800. Les premiers conseillers de préfecture sont Bernardin, Mathieu, Cherpentier de Laurière.

La Constitution de l'an III (1795) avait substitué, aux administrations de districts, des administrations municipales de cantons. Celles-ci sont remplacées, en 1800, par des sous-préfectures, en nombre égal à la nouvelle division de la France par arrondissemens communaux. Cette organisation subsiste encore en 1830. Le premier sous-préfet du premier arrondissement des Deux-Sèvres, en 1800, est Redon; celui du deuxième est Charbonneau; celui du quatrième Frottier de la Coste. Les fonctions du sous-préfet du troisième arrondissement font partie de celles du préfet.

La Constitution de l'an III n'avait établi qu'un tribunal civil par département. La Constitution de l'an VIII en place un dans chaque arrondissement, et désigne Bressuire pour le siége du tribunal civil du premier arrondissement du département des Deux-Sèvres.

La nouvelle organisation municipale donne pour maire à la ville de Niort Brisson, et pour adjoints Martin fils et M.-A. Busseau.

Le préfet des Deux-Sèvres et le maire de Niort signalèrent l'un et l'autre leur administration par des établissemens utiles. Le préfet,

en 1796.) Monnet, commandant de la 51^me demi-brigade, prit d'assaut, en 1798, la ville de Sion, dans le Haut-Valais. A la bataille de Bossolingo, qui eut lieu le 25 mars 1799, il coupa la retraite à l'ennemi, et lui fit 3,000 prisonniers. Il reçut pour récompense sur le champ de bataille le grade de chef de brigade. On le chargea ensuite du commandement de la citadelle de Mantoue, et il déploya, pendant le siége de cette place, un système de défense qui ne laissa pas d'ajouter à sa réputation militaire. Nous aurons encore occasion de parler de ce général, qui fut envoyé en 1800 à l'armée de Hollande.

Le 18 brumaire renversa le Directoire. Le gouvernement de la république fut confié à trois consuls dont Bonaparte fut le chef. Ils entrèrent en fonction le 25 décembre 1799, ainsi que le Sénat conservateur. Le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens furent remplacés par le Tribunat et le Corps législatif, qui furent installés le 1^er janvier 1800. Le département des Deux-Sèvres eut pour sénateur Garan-Coulon, de Saint-Maixent; pour tribun, Jard-Panvillier; et pour membres du Corps législatif, Morand, Auguis et Guérin.

Aux Administrations centrales de départemens succèdent alors les préfectures. Le premier préfet des Deux-Sèvres, Dupin, arrive à Niort

centrale. Le maire de la ville de Niort, à l'approche des fêtes nationales, proposait aussi des prix au cours de belles-lettres, et il couronnait publiquement ceux des élèves qui avaient le mieux célébré, en prose et en poésie, les événemens glorieux de l'époque.

La suppression de l'École centrale, en 1812, le remplacement du professeur de belles-lettres, contre le vœu de ses concitoyens, diminuèrent à Niort le goût des beaux-arts; mais ce qui leur porta un coup mortel, fut la destitution de Dupin en mars 1813 : c'est en effet le seul préfet des Deux-Sèvres qui ait protégé les lettres d'une manière spéciale.

La ville de Niort devait s'attendre que ces pertes seraient réparées par un littérateur distingué, né dans son sein, élève du collége de l'Oratoire, député du département des Deux-Sèvres au Corps législatif, devenu enfin grand-maître de l'Université de France. Fontanes, avant son élévation à ce dernier poste, écrivit au professeur de belles-lettres de l'École centrale des Deux-Sèvres : « Je suis fier pour ma patrie de tous les « progrès qu'y font les bonnes études. » Il flatta même les Niortais du vain espoir d'obtenir un lycée. Mais il ne put jamais leur pardonner de ce qu'il avait passé dans leur ville trois semaines, presque inaperçu, lorsque les négocians

y réunissaient 500 personnes, à l'hôtel de la Bourse, pour offrir leurs hommages à Panvillier, questeur du Tribunat, et lui donner *la fête de l'Amitié, de la Reconnaissance*, comme l'annonçait l'inscription de la principale porte d'entrée de l'hôtel. L'École de Niort ne redevint collége de plein exercice, qu'après la mort de Fontanes.

Toutefois la ville de Niort, depuis 1802, présentait aux étrangers un aspect qui les étonnait toujours, lorsqu'ils venaient dans ses murs. Ils n'y rencontraient pas un seul pauvre. L'extinction de la mendicité fut le bienfait de l'administration du docteur Brisson. Le but que ce maire se proposa, et qu'il atteignit, fut de rendre heureuse la classe indigente, en l'accoutumant à la vertu par le travail. Le préfet Dupin, par son arrêté du 4 janvier 1802, approuva toutes les mesures que le maire de Niort venait de prendre pour l'abolition de la mendicité dans ce chef-lieu du département. Il organisa simultanément des bureaux de bienfaisance dans toutes les autres communes des Deux-Sèvres; il ouvrit un vaste dépôt de mendicité dans les bâtimens de l'abbaye de Saint-Maixent, et il y établit un atelier de charité. Le Conseil municipal de la ville de Niort, dans sa session de février 1802, en approuvant les comptes de la mairie, pour l'année précédente, déclara que le maire Brisson, dans sa gestion des

deniers communaux, avait bien mérité de ses concitoyens. En conséquence, le Conseil arrêta que, par l'organe de son président, il offrirait à Brisson le témoignage de la gratitude publique de toute la commune, pour les services importans qu'elle en a reçus, et qu'il ne cesse de lui rendre.

Tandis que les établissemens destinés à soulager la classe indigente étaient, dans le département des Deux-Sèvres, l'objet de la reconnaissance publique, et qu'ils attiraient l'admiration des étrangers, ils excitèrent même en Italie une honorable émulation. La princesse de Lucques et de Piombino fit demander au préfet Dupin, les réglemens et les détails d'exécution auxquels il devait l'extinction de la mendicité.

Auprès de l'hôtel de la mairie de Niort, dans la rue dite alors du Canon, il y avait un emplacement considérable qui n'était qu'un dépôt d'immondices, aussi contraire à la sûreté qu'à la salubrité publique. Le maire Brisson y fit construire, en 1803, des bâtimens qui présentent une façade uniforme de 324 pieds, et qui consistent en un corps-de-garde, une halle aux blés, une halle pour les charcutiers et les coquetiers, une halle pour les étoffes du pays, un dépôt des effets des troupes de passage, la poissonnerie de rivière, la poissonnerie de mer, une halle aux cuirs, la

boucherie foraine, un bureau des poids publics, la grande boucherie, la tuerie.

Le préfet Dupin se chargea dans cette circonstance d'acquitter la dette de la reconnaissance publique : il prit, le 8 octobre 1803, un arrêté qui ordonne que la rue du Canon, faisant partie de la grande route de Lyon à Brest, portera le nom de la rue Brisson.

On doit à ce maire la fontaine du Port, qui fut terminée en 1803. Le professeur de dessin de l'École centrale en fit les bas-reliefs, qui sont les attributs de la navigation.

L'infatigable Brisson ne borna pas à ces établissemens les bienfaits de son administration. Il était dans le même temps occupé de deux grands objets d'utilité publique. Pour la réussite du premier, il ne s'agissait de rien moins que d'élever à plus de cent pieds les eaux de la fontaine du Vivier, pour les amener d'abord sur la place des Casernes, et en distribuer ensuite des filets dans les différens quartiers de la ville, pour y créer dix-sept fontaines. Les dépenses nécessaires à cette entreprise en avaient toujours détourné les maires ou le Conseil municipal de Niort. Brisson fit adopter son projet; des fonds y furent affectés, et la chaussée d'enceinte des eaux du Vivier fut bientôt poussée au point où elle est encore en 1830. Si cette chaussée eût été terminée, les

eaux retenues par cette digue eussent amplement suffi à mouvoir la machine hydraulique qui devait les élever sur le coteau. Les eaux destinées à la ville eussent été prises et battues au-dessous du moulin du Vivier. D'après ces dispositions, on eût été dispensé et de l'achat du moulin du Pissot (30,000 francs au moins), et des frais de construction d'un canal du Vivier au Pissot.

Le second projet de Brisson concernait les casernes. Ce bâtiment, construit en 1733, offre une façade de cinquante toises de longueur, et peut contenir 300 chevaux. Voici le plan des augmentations que Brisson fit commencer en 1802 et 1803, et pour lesquelles des fonds furent affectés pour l'année 1804.

On prenait sur la place de Saint-Gelais une cour carrée de cinquante toises. Elle devait être entourée de bâtimens simples, propres à contenir, dans huit écuries, 258 chevaux. L'ouverture de ce quartier se serait présentée au levant, en face de la place Saint-Gelais. Cette ouverture aurait été flanquée de deux pavillons, dont un aurait contenu un corps-de-garde et une forge; dans l'autre eussent été l'armurier, l'éperonnier, un arsenal, et, vis-à-vis, un manége de soixante-douze pieds de longueur sur quarante-huit de largeur. Le long du chemin du Pissot et en face de l'ancienne caserne, un pavillon, de même

dimension que le manége, eût été destiné, ainsi que le dessus du manége, au logement des officiers. Le rez-de-chaussée aurait offert une écurie à loger 20 chevaux d'officiers, deux remises de quarante pieds sur vingt-quatre, et deux écuries d'infirmerie.

Ce projet était lié avec celui des fontaines, dont le principal cours devait passer devant ce quartier. Au centre de la cour, devait être un abreuvoir à gué de quatre-vingt-dix pieds de large sur cent trente-six pieds de long, entretenu par les eaux perdues de la fontaine, qui, placée dans l'intérieur de la cour, aurait abreuvé les militaires du quartier.

Ces bâtimens devaient tous n'avoir qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Cet étage, indépendamment du logement des officiers, devait suffire à tous les établissemens nécessaires au quartier, tels que sellerie, botterie, cordonnerie, habillemens, magasins, etc.

Le premier étage des pavillons d'entrée aurait contenu, à gauche, une salle de discipline; à droite, une pharmacie, le logement du chirurgien-major, de son aide, de l'aumônier, et une infirmerie.

A gauche du manége auraient été établis tous les bureaux de la comptabilité.

A l'extrémité de la gauche de l'abreuvoir, on

aurait creusé un canal de décharge, par lequel eussent été entraînées les immondices des latrines du quartier, toutes les fois que l'eau du bassin aurait été renouvelée.

Les ouvertures extérieures de cet édifice devaient être répétées sur la cour. Mais, à l'heure de la retraite, tout eût été fermé à l'extérieur, et les clefs eussent été remises chaque soir à l'officier chargé de la police. Les militaires n'auraient pu sortir alors que par le pavillon d'entrée où se se fût trouvé le corps-de-garde, ce qui eût assuré le maintien de la discipline.

L'exécution des deux grands projets de Brisson fut ajournée par la retraite inattendue de ce magistrat. Contrarié dans ses vues, il donna la démission de sa place. Le vide qu'il laissa dans l'administration municipale fut une calamité publique. Les Niortais ne virent que dix-neuf ans plus tard les eaux du Vivier jaillir sur la place des Casernes, et les casernes elles-mêmes n'ont encore reçu, en 1830, aucune augmentation.

Je trouve dans une feuille hebdomadaire de 1773 (*Affiches du Poitou*, n° 45) le passage suivant de la lettre d'un Niortais : « Je ne dois pas « omettre de vous parler de notre fontaine du « Vivier, située à un quart de lieue de Niort. « C'est une source dont il serait facile de faire « usage, pour avoir de bonne eau à la place du

« Château de notre ville. Cette source forme sur « le lieu même une grande nappe d'eau; la dé- « pense ne serait pas bien considérable, il y a « assez de pente; on pourrait faire des conduits « souterrains qui la porteraient le long des murs « de la ville, en dehors, le long de la rivière jus- « qu'à la place du Château... » Brisson avait d'autres vues que ce Niortais.

En 1800, il n'existait pas une seule pépinière d'arbres fruitiers dans le département des Deux-Sèvres. Au mois d'octobre de cette année, le préfet prit un arrêté pour enjoindre aux maires de faire planter les cimetières, les voiries, les terrains vagues, et le pourtour des pâturages communaux. Il fit en même temps un appel à tous les propriétaires et les cultivateurs, pour les inviter et même les presser de former des pépinières. Il déclara qu'il offrirait, en 1801, un jeune taureau et une vache suisses à celui qui aurait fait les plus nombreuses plantations.

Les habitans des Deux-Sèvres répondirent avec zèle aux désirs du premier magistrat du département. Ils plantèrent dans l'année plus de 120,000 arbres de toute espèce. Le préfet Dupin les en félicita dans la lettre à ses concitoyens, qu'il publia le 25 novembre 1801.

Pour exciter de nouveau leur émulation, il promit de donner, en 1802, une médaille d'or, de

la valeur de 200 francs, à celui qui ferait la plus grande quantité de semis en plantations.

Enfin, d'après les ordres du ministre de l'Intérieur, le préfet invita le Conseil général du département à voter des fonds pour l'établissement de plusieurs pépinières. Il obtint 2,000 francs, et avec cette modique somme il créa quatre pépinières, une par arrondissement, et n'alloua à chacune que 500 francs pour tous frais d'établissement et d'entretien. La pépinière centrale fut placée dans l'enceinte du Jardin des plantes, et confiée à la direction du professeur d'histoire naturelle de l'École de Niort. Ce professeur fit, en 1803, un rapport sur l'état prospère de trois de ces pépinières, qui possédaient déjà 41,814 plants, sans compter les semis.

Le gouvernement n'avait pas encore réorganisé les haras, lorsque le préfet Dupin fit faire, en février 1803, l'acquisition de dix étalons du plus beau choix, pour améliorer dans son département les races des chevaux de selle et des chevaux de trait.

La Société d'agriculture est la première société en France qui ait formé en 1803, et exécuté en 1804, le projet de fonder une école de taraudage. La fontaine dite d'Austerlitz offre à Niort un monument de cette école. On doit encore à cette société l'importation dans le pays de cinquante

jumens normandes, picardes et cauchoises, pour y régénérer les jumens poitevines. Cette compagnie savante s'unit encore au préfet, en 1805, pour l'introduction dans le département de vingt-cinq taureaux suisses et de cinquante vaches de même race. La distribution s'en fit aux propriétaires cultivateurs dans le mois de novembre de la même année.

Deux décrets du 13 de ce mois autorisent : l'un, les réformés des communes de Moncoutant et de Saint-Jouin-de-Milly (Deux-Sèvres) à faire construire un temple à Moncoutant pour l'exercice de leur culte; l'autre, l'établissement de deux temples dans les communes d'Aigonnay et de Chavagné, à la charge, par les réformés, de payer aux propriétaires des édifices la rétribution convenue entre eux.

L'organisation des églises protestantes du département des Deux-Sèvres, approuvées par le premier consul, date du mois d'octobre 1803. La population, qui s'élevait alors à 30,243, fut divisée en cinq églises consistoriales(1) qui devaient

| | | Population. | Communes. |
|---|---|---|---|
| (1) 1° | Eglise de Niort. . . . . . . | 6,086. . . . | 13 |
| 2° | ——— Saint-Maixent. . . | 6,144. . . . | 20 |
| 3° | ——— Melle. . . . . . . . | 5,899. . . . | 15 |
| 4° | ——— La Mothe. . . . . | 6,233. . . . | 13 |
| 5° | ——— Lezay. . . . . . . | 5,881. . . . | 14 |

être desservies par huit pasteurs. On s'occupa, dès le mois de janvier 1804, de la formation des consistoires.

Le 21 novembre 1804, il fut rendu un décret qui autorisa les réformés de la Mothe-Sainte-Hérave à construire un temple dans le local qu'ils avaient acquis à cet effet.

Un autre décret, du 28 mars 1806, autorisa le consistoire de Saint-Maixent à faire construire aux frais des réformés un temple dans la commune de Cherveux, pour l'exercice de leur culte.

## CHAPITRE VII.

### 1805 — 1812.

Incendie des archives du département. — Ouverture du canal de La Rochelle à la Sèvre niortaise. — Desséchement du marais de Bessine. — Passage à Niort de l'empereur Napoléon. — Le maire de Bessine. — Sa harangue. — Ses succès. — Exploits du général Chabot en Espagne.

Un événement digne de la guerre de la Vendée, qui ne fut pourtant que l'effet de l'imprudence, l'incendie des archives du département des Deux-Sèvres, éclata, pendant la nuit du 19 au 20 décembre, dans les bâtimens de la Charité. Là, se trouvaient placés au second étage tous les papiers des archives, qu'un corridor de quatre pieds séparait des ateliers de l'imprimeur de la préfecture. A la suite et sur la gauche de ces deux établissemens, se trouvaient le greffe de la Cour criminelle et celui du tribunal civil. Le rez-de-chaussée de cet édifice était occupé par les prétoires et les salles du conseil de ces deux tribunaux.

Le froid de la saison était très rigoureux. Les

ouvriers de l'imprimerie, en sortant assez tard de leur atelier, le 19 décembre, remplirent de bois leur poêle, afin de retrouver le même degré de chaleur, dans l'endroit où ils comptaient reprendre de bonne heure leurs travaux le lendemain matin.

Au bout de quelques heures sans doute, le tuyau du poêle rougit et creva peut-être. Le feu se communiqua bientôt, par le comble du bâtiment, dans presque tout le second étage. L'embrâsement y devint général, et, malgré de prompts secours, il fut impossible de soustraire aux flammes aucun des papiers du dépôt des archives du département, ni aucun des effets de l'imprimerie. Le concierge, qui logeait au premier étage avec sa famille, ne put sauver de l'incendie ni ses meubles, ni même son lit. Il était environ trois heures du matin lorsqu'on s'aperçut du feu. Les papiers, la charpente, les meubles, fournissaient aux flammes un aliment inépuisable : les poutres, les chevrons embrâsés, le plomb fondu, tombaient de toutes parts dans l'intérieur. La population entière de Niort était sur pied. Il eût fallu des torrens d'eau, mais à tout moment on était forcé de jeter de l'eau bouillante sur les tuyaux des pompes, parce que la gelée en interrompait le service. Il ne fut possible que de concentrer le feu dans son foyer.

C'est au milieu du tumulte et du désordre inséparables d'un incendie, qui menaçait de détruire tout un quartier de la ville, que le greffier de la Cour criminelle et celui du tribunal civil parvinrent au second étage de cet édifice, jusqu'au dépôt de leur greffe, et, à l'aide d'une douzaine de femmes du peuple, ils en retirèrent tous les registres.

Dans le même temps, un élève du cours de dessin de l'Ecole centrale, nommé Chrétien, enleva, au travers d'une pluie de plomb fondu, le tableau dont Bernard, son maître, avait décoré le prétoire de la justice criminelle.

Dans cette nuit furent la proie des flammes les minutes des actes de vente et les procès-verbaux d'expertise des domaines nationaux, les titres et papiers des ci-devant abbayes et maisons religieuses des Deux-Sèvres. La perte la plus sensible causée par cet incendie fut celle de tous les registres de l'état civil du département, malgré les lacunes qui s'y rencontraient(1). Ces registres n'auraient pas dû être aux archives. L'art. 43 du

(1) Le district de Bressuire n'avait fourni que deux ou trois liasses de papiers. Le reste avait été lacéré ou brûlé pendant la guerre civile. Vingt maires de cet arrondissement envoyèrent en blanc leurs registres de l'an IX (1800-1801).
*Rapport du préfet au Conseil général*, *prairial an* X.

Code civil dit positivement qu'ils devaient être déposés aux greffes des tribunaux de première instance. Mais comme il s'agissait en 1804 d'une mesure générale, parce que tous les préfets avaient trouvé réunis aux archives de leurs départemens les registres de l'état civil, qu'on y avait fait placer à l'époque de la suppression des districts, le préfet des Deux-Sèvres écrivit à ce sujet au ministre de la Justice. Celui-ci lui répondit d'attendre l'ordre général de l'administration. Cet ordre n'arriva point avant l'incendie dont nous venons de parler.

Parmi les malheurs publics de cette nuit, quelques familles trouvèrent sujet de se réjouir; car elles furent libérées des obligations les plus graves, consignées dans certains registres des archives, dont la destruction anéantit les seuls titres qu'on pouvait leur opposer.

Le 10 juin 1806, se fit l'ouverture du canal de La Rochelle à la Sèvre niortaise entre Rompsay et Terre-Nouvelle (1). Dès 1740, on avait

(1) La partie entreprise s'étendait, au mois d'avril 1831, depuis La Rochelle jusqu'à la tête du canal de Tranche, en face de Saint-Ouen, sur une longueur de treize mille sept cents mètres.

Il a été dépensé en totalité, jusqu'au 1er janvier 1831, 4,551,246 francs 40 cent.

La distance du point où le canal est parvenu auprès de

présenté, mais inutilement, au Conseil d'état ce projet de navigation intérieure, comme une source de richesses pour Niort et La Rochelle, soit en temps de paix, soit en temps de guerre. Ce canal devait servir à dessécher plus de cent mille arpens de marais, et à rendre salubre un pays presque inhabitable.

Cet utile projet fut reproduit par le Conseil général des Deux-Sèvres dans sa session de 1800. On y représenta que le commerce et l'agriculture en retireraient les plus précieux avantages : les chanvres que la marine se procure à grands frais chez les puissances du Nord, croîtraient avec abondance dans cette partie du territoire enlevé depuis des siècles au commerce. Ce canal faciliterait le transport des bois nécessaires à la marine, et les grandes routes deviendraient d'un entretien moins dispendieux.

Deux ans avant l'ouverture de ce canal, avait été rendu le décret impérial, qui ordonne le desséchement du marais de Bessine, pour faire cesser les maladies auxquelles donnait lieu ce marais, et pour rendre à l'agriculture et à l'industrie

Saint-Ouen, pour joindre la Sèvre à Marans, est d'environ deux lieues et demie. La distance du même point à la Sèvre, en suivant la direction sur Dampvix, est d'environ sept lieues et demie.

une étendue de plus de quatre cents hectares de terrain, frappés d'une stérilité aussi longue que dangereuse. L'intérêt particulier et l'intérêt général paraissaient se réunir pour l'exécution de ce décret. La dépense nécessaire pour effectuer ce desséchement fut évaluée à 40,000 francs. Le préfet ne doutant point que cette somme ne fût promptement fournie par voie de souscription, comme l'indiquait le décret, prit, le 7 août, un arrêté par lequel il créa deux cents actions de 200 francs chacune. La souscription se trouva remplie et fermée, le 24 du même mois; mais un nombre considérable d'habitans de Saint-Liguaire et de Bessine en témoignèrent un grand mécontentement, et ils en portèrent plainte à l'autorité. Ils prétendirent que les actionnaires voulaient les dépouiller de leur propriété; qu'on leur avait dérobé jusqu'au 26 août, la connaissance du décret impérial et de l'arrêté du préfet, qui, l'un et l'autre, accordaient aux habitans de la commune de Bessine la préférence dans la distribution des actions. Le préfet, par son arrêté du 5 octobre, déclara qu'il n'y avait pas lieu à suspendre le desséchement. Les réclamans n'en continuèrent pas moins à s'opposer, par toutes sortes de moyens, à la paisible jouissance des actionnaires du marais. Le maire de Bessine, à l'aide d'un habile jurisconsulte et au nom des

habitans, propriétaires et biens-tenans de Bessine et Saint-Liguaire, publia, en 1807, un long et savant Mémoire sous le titre de *très humbles et très respectueuses supplications et remontrances, à S. M. l'Empereur et Roi, sur le décret impérial du 7 messidor an* XII (26 juin 1804).

Dans ce Mémoire on remonte au XII^me^ siècle (1170); l'on y rapporte des titres qui prouvent que la propriété des marais de la Sèvre était passée de la maison de Lusignan à l'ordre des Templiers, et de cet ordre à celui des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi qu'aux moines de Maillezais. On y prouve que ces chevaliers et ces moines, sur la fin du XIV^me^ siècle (1390), se dessaisirent de la propriété de ces marais, en faveur des habitans des paroisses et seigneuries riveraines de la Sèvre, auxquels ils accordèrent le droit de faire pacager leurs bestiaux sur l'étendue de tous ces marais, moyennant le cens et la redevance fixés par le *pasquer* de Sainte-Gemme, ce qui leur transféra la pleine propriété, et non pas seulement la propriété utile. Les réclamans citent en outre une foule de pièces, qui tendent à prouver que les moines de Saint-Liguaire accensèrent le marais de Bessine aux habitans de Bessine et de Saint-Liguaire. Ils soutiennent même qu'ils rapporteraient de nouvelles preuves de leur propriété, si

les archives du département des Deux-Sèvres n'eussent été la proie des flammes.

Les actionnaires ne laissaient pas de répondre à leurs adversaires et leur opposaient les titres mêmes relatés dans leurs *supplications*. Ils prétendaient y trouver la preuve que le marais de Bessine avait été la propriété des moines de Saint-Liguaire jusqu'à la suppression des ordres religieux, époque où le gouvernement a succédé à leurs droits. Ils ajoutaient que l'utilité et l'urgence du desséchement de ce marais avaient été reconnues, et par le Conseil général du département et par une délibération du Conseil municipal de Bessine; que le décret impérial était fondé sur ces deux pièces; enfin qu'ils avaient fait creuser plusieurs canaux de seize à vingt-cinq pieds de largeur dans ce marais, depuis qu'ils en étaient propriétaires.

Ces graves discussions se terminèrent par une scène comique, qui eut lieu à l'époque du passage de l'Empereur à Niort, le 7 août 1808. Sa Majesté voulut alors s'occuper de la réclamation, qui lui avait été adressée par les habitans de Bessine, et qui contenait leur opposition au desséchement du marais de leur commune. Dans l'audience que Napoléon donna aux maires des Deux-Sèvres, les princes dirent à Sa Majesté : « Voilà un « maire qui a des Mémoires à vous présenter. »

Guibert, maire de Bessine, s'avance avec des papiers sous le bras. Ce *Sévrois*, d'une petite stature et doublement boîteux, rappelait un peu le *paysan du Danube*, par sa figure et par son accoutrement singulier. Guibert était bien inférieur au Germain du côté de l'éloquence, mais il le surpassait peut-être en audace. Il présente ses Mémoires. « Monsieur Sire, dit-il, voilà ce que « j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux, « vérifiez les faits; si je vous en impose, ma tête « est là pour en répondre. » Napoléon prend les Mémoires de Guibert, les remet au prince de Neufchâtel, et dit : « Ah! mon pauvre maire, « racontez-moi donc votre affaire. » Alors l'ingénieur en chef, Dumouceau, prend la parole : « Sire, je m'en vais vous expliquer ce que le maire « de Bessine veut dire. L'affaire est au Conseil « d'état, et doit y être jugée. — Et moi aussi, je « juge, répond l'Empereur. — Sire, ajoute l'in- « génieur, j'ai été chargé de diriger les travaux, « et j'ai fait ouvrir des canaux d'une largeur et « d'une profondeur considérables... » Guibert, l'interrompant : « Ce magistrat en impose, mon- « sieur Sire, monsieur l'Empereur. » A ces mots, un sourire moqueur parut sur tous les visages. Le préfet frappe sur le bras du paysan, et lui fait observer qu'on ne dit pas *monsieur* en s'adressant à l'Empereur. « Laissez, laissez parler cet

« homme, dit Sa Majesté, il ne peut me man-« quer. » Guibert, encouragé par ces paroles et par les gestes des princes, reprit sa phrase, et continua ainsi sans la moindre hésitation : « Ne les « croyez pas, monsieur Sire, ils vous trompent « comme ils nous ont trompés. Des ambitieux « ont commencé par gagner ce brave homme (il « indique le préfet), ils ont trompé sa religion, « monsieur Sire ; ils lui ont fait accroire qu'un « marais qui depuis plusieurs siècles nous a été « accensé n'est pas notre propriété ; ils lui ont « fait accroire, monsieur Sire, qu'un marais qui « nourrit 1,500 têtes de gros bétail et 4,000 « moutons est un marais mouillé, pourri, perdu « pour l'agriculture. Voilà pourquoi la vérité n'a « pu parvenir jusqu'à vous, monsieur Sire, et « vous avez rendu votre décret du 7 messidor « an XII. Ils ont fait prendre un arrêté à ce « brave homme (montrant le préfet) pour exé-« cuter votre décret, monsieur Sire ; et parce que « dans ce décret et cet arrêté il y avait des arti-« cles qui nous étaient favorables, nos ennemis « ne nous les ont laissé connaître que lorsqu'il « n'était plus temps pour nous d'en profiter. Mon-« sieur Sire, ils se plaignaient que l'air était em-« pesté par nos marais, quand nous en jouissions « paisiblement. Depuis qu'ils s'en croient pro-« priétaires, ils nous ont fait interdire le parcours

« et pâturage pour tous nos troupeaux. Sans « doute ils appellent cela purifier l'air. Que n'ap« pellent-ils aussi humanité, l'entreprise d'ôter le « pain à 1,200 de vos sujets? car si on nous en« lève nos marais, on nous réduit à la mendicité. « Ils parlent de dessécher des marais qui n'en « ont pas besoin; ils osent même se vanter d'a« voir creusé de larges canaux : des canaux! ce « ne sont que de misérables fossés, sans issues, « qui ne me coûteraient pas une *éjalambade* « (enjambée)... »

Le paysan de Bessine accompagna ces dernières paroles d'un geste imitatif, qui lui fit porter son soulier ferré presque sur le pied de l'Empereur. Sa Majesté sourit en se retirant un peu en arrière, et dit à Guibert : « Je vois bien qu'il « faut que j'arrange cette affaire : le marais sera « desséché, parce qu'il importe à l'intérêt de « l'État qu'il le soit; mais j'en ferai les frais, et je « le donne à la commune. »

Ce jugement fut accueilli par ces acclamations unanimes : « C'est parler en roi; vive l'Empereur! »

Le passage de l'Empereur à Niort fut marqué par d'autres actes de sa munificence impériale; mais avant de les rapporter, il est à propos de parler de la manière dont le prince fut reçu dans cette ville.

Sur la fin du mois d'avril, les Niortais conçurent l'espoir que S. M. l'Empereur et Roi viendrait les visiter à son retour d'Espagne. Aussitôt soixante-huit jeunes gens, des premières maisons de Niort, se présentèrent pour former une garde d'honneur; ils organisèrent, le 8 mai suivant, deux compagnies, l'une de cavalerie, qui prit pour chef Sainte-Hermine; l'autre d'infanterie, qui choisit pour capitaine M.-J.-B. Rouget-de-Gourcez. Elles furent passées en revue par le préfet et le maire le 16 juillet, et le lendemain eut lieu la bénédiction du drapeau donné par la ville à la garde d'honneur.

Un instituteur (Peux) présenta aussi une compagnie d'environ 80 élèves de neuf à douze ans, sous le commandement de l'un d'eux, fils du préfet Dupin (1). Dans le même temps que le préfet se rendit avec la compagnie de réserve aux limites du département, pour y attendre LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, la compagnie des jeunes élèves vint asseoir son camp à

(1) Leur uniforme était ainsi composé : habit, gilet et pantalon collant de drap bleu-foncé, boutons de métal portant au milieu l'aigle de l'université ; brodequins pour chaussure ; collet et paremens d'habit de drap bleu-clair ornés d'un liseret d'argent ; le chapeau à la française, ganse en argent, plumet bleu. Pour armes, mousqueton, bayonnette, petit sabre et giberne à la hussarde.

l'extrémité du territoire niortais sur la gauche de la route de La Rochelle. A la tête du camp, sur le bord de cette route, s'élevait un autel de la patrie, surmonté d'un aigle aux ailes déployées, orné de guirlandes de fleurs et de couronnes de laurier, autour de plusieurs écussons portant les noms des principales victoires de Napoléon. Deux jeunes sentinelles auprès de cet autel se relevaient d'heure en heure.

A une lieue de la ville, la garde d'honneur à cheval se joignit à la garde impériale, après en avoir obtenu la permission de l'Empereur, qui fit prévenir le commandant Sainte-Hermine qu'il l'autorisait à se tenir à la portière gauche de sa voiture. Comme le cortége arrivait à la butte de Chamaillard, et avant de passer sous l'arc de triomphe que la commune de Bessine avait dressé, Sa Majesté fit arrêter un instant, pour recevoir le placet du maire Guibert, qui s'était précipité au-devant de sa voiture, en criant de toutes ses forces : *Vive l'Empereur!*

Un moment après on entendit le canon, et le tambour de la compagnie des élèves qui battait au champ. Cette jeune troupe accourt aussitôt se ranger en ordre de bataille. L'Empereur fait une nouvelle pause devant l'autel de la patrie, pour recevoir l'offrande du maire de Niort, qui lui présente les clefs de la ville. « Ces clefs, dit Sa

« Majesté, étaient bien entre vos mains; je vous « les rends avec plaisir et confiance. » A ces mots tout le cortége entre dans Niort aux cris de vive l'Empereur! vive l'Impératrice! il était minuit et demi. Toute la ville est resplendissante de lumière; toutes les rues que traversent Leurs Majestés pour arriver au palais qui leur est destiné (l'hôtel de la préfecture) sont ornées de guirlandes de verdure. Jamais Niort n'avait vu dans ses murs un concours si nombreux d'habitans et d'étrangers se presser sur le passage de ces augustes voyageurs, pour jouir du bonheur de les voir.

Les grands-seigneurs qui accompagnaient Leurs Majestés étaient le prince de Neufchâtel, le duc de Frioul; Decrès, ministre de la marine; les généraux Bertrand, Nansouti et Ordener.

La garde d'honneur fit le service intérieur du palais; elle partagea le service extérieur avec la garde impériale. La compagnie des jeunes élèves rivalisa de zèle avec ces braves militaires; elle resta sous les armes toute la journée du 7 sur la place de la Comédie en face du palais impérial. Comme la chaleur était excessive, les dames du palais leur envoyèrent divers raffraîchissemens. Cette jeune troupe devait escorter l'Empereur, qui s'était proposé de parcourir la ville; mais des affaires multipliées s'opposèrent à l'exécution de

ce projet. Sa Majesté se borna donc à donner une audience qui dura depuis une heure jusqu'à cinq heures. Jard-Panvillier, président de la Chambre des comptes, et Auguis, membre du Corps législatif, eurent l'honneur d'être présentés les premiers. Après eux furent reçus Dupin, préfet des Deux-Sèvres, Chauvin-Hersant, secrétaire-général, les sous-préfets de Bressuire, de Parthenay et de Melle, les membres du Conseil général du département, les juges de la Cour criminelle, les chefs des administrations, les maires de toutes les communes du département, les juges de paix, le tribunal de première instance, le tribunal de commerce, la Chambre consultative du commerce de Niort, le maire et le Conseil municipal de Niort, le corps des officiers de la garde nationale, les officiers de la garde d'honneur, les officiers en activité de service, enfin les membres du clergé et des cinq consistoires du département. Lingrimière, maire de Niort, eut l'honneur d'être présenté à S. M. l'Impératrice, et de lui offrir un pied d'angélique de six pieds de hauteur et du poids de cinquante livres.

Dans les réceptions de ce jour, S. M. l'Empereur se fit rendre compte des besoins et des ressources du département. On mit sous ses yeux des échantillons de tous les produits industriels

des Deux-Sèvres; il en parut satisfait. Le Conseil général, par l'organe de son président, Morisset, sollicita l'ouverture de deux grandes routes dans le nord du département : l'une, de Poitiers à Nantes, par Parthenay, Chiché, Bressuire et Châtillon; l'autre, de Fontenay à Saumur, par Bressuire, Saint-Porchaire et Thouars. Il supplia Sa Majesté de rendre navigables et le Thouet et la Sèvre nantaise : la première de ces rivières, depuis Airvault et Thouars, jusqu'à Montreuil; la dernière rivière, depuis le territoire de Châtillon, jusqu'à son embouchure dans la Loire. De la part du préfet, Sa Majesté fut priée d'ordonner la construction d'un hôtel de sous-préfecture à Bressuire, et d'un hôtel-de-ville à Châtillon. Napoléon fit droit à toutes ces suppliques. Il accorda de plus à la ville de Niort, sur la demande du maire, le château et ses dépendances, et la caserne de la gendarmerie; enfin il ordonna que le port serait réparé et curé, et qu'il serait construit un quai le long des Fabriques de chamoiserie (1).

La ville de Niort avait préparé un bal brillant. Dans l'espérance que Leurs Majestés voudraient bien l'honorer de leur présence, on avait élevé un trône dans la salle, et plusieurs jeunes demoiselles

(1) Voyez les Pièces justificatives.

devaient chanter des couplets analogues à la fête; mais l'Empereur et l'Impératrice partirent pour Fontenay à six heures du soir.

Dans le cours de ce mois, le 2me régiment napolitain, d'environ 1,600 hommes, et venant de Mantoue, arriva à Perpignan pour y faire partie de la division de réserve, aux ordres du général Chabot. Nous avons eu déjà plus d'une fois occasion de parler des exploits de ce Niortais. Il alla de suite avec ce régiment prendre position à la Jonquière, afin de protéger les communications avec Figuières.

Le 4 septembre, ce petit corps de troupes y fut attaqué par les Espagnols au nombre de 3 à 4,000 hommes. Il se défendit vigoureusement, et parvint, après huit heures de combat, à repousser l'ennemi sur tous les points.

Malgré la gloire de cette journée, qui devait donner au 2me régiment napolitain le sentiment de ses forces, quelques lâches, séduits par les promesses de l'ennemi, ou intimidés par ses menaces, abandonnèrent leurs drapeaux. Le corps en conçut de vives inquiétudes, et le général Chabot jugea nécessaire, pour arrêter les progrès de cette désertion, de lui faire prendre des cantonnemens sur la frontière, en arrière du fort de Bellegarde.

Le chef et tous les officiers ne négligèrent rien

pour ranimer le courage du soldat, et bientôt le corps demanda lui-même à reprendre ses premières positions.

L'Empereur venait d'arriver à Bayonne. Il donna l'ordre au 7me corps d'armée de commencer ses opérations. Gouvion-Saint-Cyr était le général en chef. Il confia l'arrière-garde à Chabot. Celui-ci prit, avec ses deux bataillons napolitains, position à la Jonquière, et le lendemain, 11 novembre, à Espolla et à Rabas. Il fut d'abord employé à couvrir le siége de Roses, puis il fut appelé au siége, où il se distingua. Aussitôt après la prise de cette place, Chabot se met en route avec son régiment pour se réunir au corps d'armée qui se rassemblait sur la Fluvia. Gouvion-Saint-Cyr, qui voulait arriver promptement devant Barcelonne avec toutes ses forces pour secourir cette place, destina le 2me régiment napolitain, avec un bataillon de chasseurs des montagnes, pour couvrir sa marche. Il confia le commandement de cette arrière-garde au général Chabot. Ce poste était d'autant plus périlleux, qu'il y avait lieu de présumer que la garnison de Gironne ne manquerait pas de harceler les derrières de l'armée. Le 11 décembre, le 7me corps vint traverser le Ter à une lieue de Gironne. L'arrière-garde se mit en position de protéger ce passage ; elle passa le fleuve à son tour, et suivit

l'armée jusqu'à Barcelonne sans être inquiétée et sans éprouver d'autres pertes que celles que lui causa le feu du fort d'Hostalrick. Le jour le plus glorieux dans cette campagne, pour le général Chabot, fut le 21 décembre. Le général en chef avait résolu d'attaquer l'armée espagnole retranchée sur la rive droite de LLobrégat. Il réunit dans la journée du 20 septembre toutes ses forces, qui se montaient à 18,000 hommes. En faisant la reconnaissance de l'ennemi, il s'aperçut que le général espagnol Reding s'attendait à voir arriver les Français par le beau pont du Moulin-du-Roi (Molino-del-Rey); Gouvion-Saint-Cyr fit manœuvrer pour le laisser dans cette opinion, et même pour l'y confirmer. Indépendamment de la coupure et de l'épaulement exécutés à la queue du pont, des deux tours en maçonnerie qui les défendaient; outre les deux grandes redoutes placées en arrière et garnies d'une artillerie considérable qui rendait le débouché de ce pont impossible, le général espagnol y avait encore aggloméré la majeure partie de son artillerie de campagne. Il avait couronné du reste de ses troupes toutes les hauteurs, et avait établi sur sa droite une batterie de deux pièces de gros calibre et d'un obusier, pour battre le débouché par lequel sa droite pouvait être tournée. Ce fut en effet de ce côté que le général en chef Saint-Cyr

dirigea le lendemain sa véritable attaque. Toutefois une de ses divisions exécuta des mouvemens contraires et propres à laisser croire à l'ennemi qu'on voulait déboucher par le pont. Dans le même temps deux autres divisions françaises traversèrent à gué le Llobrégat au-dessous du village du Moulin-du-Roi. Le général Chabot en fit autant à la tête de ses trois bataillons, et vint se placer à l'extrémité de la gauche de l'armée.

Dès que le général espagnol aperçut tous ces mouvemens, il sentit la faute qu'il avait faite d'agglomérer toutes ses forces devant le pont du village, tandis qu'il y avait plus bas deux ou trois gués mal gardés. Il conçut les plus grandes inquiétudes pour sa droite, qu'il voyait comme en l'air, et près d'être tournée. Il se hâta de rectifier sa position. Il détacha plusieurs bataillons qui, en suivant la crête des montagnes, cherchèrent à déborder la colonne commandée par le général Chabot, et à lui empêcher d'arriver sur le sommet. Mais ni les difficultés du terrain, ni l'avantage de la position de l'ennemi, ne purent arrêter ces braves, qui franchirent la montagne sous une grêle de balles, et enlevèrent toutes les positions à la bayonnette. La droite de l'ennemi, tournée par Chabot avec ses napolitains, fut rejetée derrière son centre; le centre, attaqué par une brigade italienne et une division française, fut rejeté

sur la gauche, et tous ensemble pêle-mêle, et dans la plus grande confusion, furent acculés au pont du Moulin-du-Roi. « Il n'y avait, dit Saint-« Cyr, que les troupes espagnoles capables de se « tirer de là. Mais comment le firent-elles? en « jetant honteusement leurs armes, et abandon-« nant de leur équipement tout ce qui pouvait les « empêcher de courir ou gêner leur passage à « travers les bois, les rochers, etc. »

Durant cette affaire et une poursuite de quinze heures, on ne put atteindre que 1,000 à 1,200 prisonniers, parmi lesquels se trouvèrent le général Caldaguès, commandant l'aile droite de l'armée espagnole, son chef d'état-major, trois colonels et six lieutenans-colonels.

Après plusieurs marches et contre-marches et quelques engagemens dans la Catalogne, la division Chabot fut renforcée de 600 hommes, infanterie et cavalerie, avec deux pièces de canon, par un événement auquel elle était loin de s'attendre. Le 17 mars 1809, le général Chabot, qui occupait Monblanch, pour gêner les communications des généraux Reding et Winffphen, entendit une canonnade et une fusillade assez vive, à une petite distance au-delà de ses avant-postes. Il expédia une reconnaissance qui facilita l'arrivée du colonel Briche, envoyé de Fraga par le maréchal Mortier pour établir des communications

entre le 5^me^ et le 7^me^ corps d'armée. Il eut beaucoup de peine à parvenir jusqu'à Monblanch, et il n'y réussit que parce que les Catalans prirent ce détachement pour l'avant-garde d'un corps de troupes qui le suivait. Le général Chabot, qui devait partir le lendemain de Monblanch, y resta deux jours de plus, pour faciliter le retour du colonel Briche à son corps d'armée; mais quoiqu'il l'appuyât jusqu'à une certaine distance, cette colonne ne put s'ouvrir un passage; elle resta à la division Chabot.

Le 7^me^ corps partit, le 20 mars, pour se rapprocher de Barcelonne. Le 27, le 2^me^ régiment napolitain eut ordre d'entrer dans cette place pour s'y refaire. Lorsque l'armée marcha sur Vich, le général Chabot demanda et obtint d'avoir de nouveau ce régiment, dont il avait tant à se louer. Il ne jouit pas longtemps de cet avantage, car il fut grièvement blessé à la cuisse, le 22 mai, dans une affaire d'avant-poste qui s'engagea à Centellas, gros bourg à trois lieues environ de Vich. Le général Chabot fut obligé de quitter l'armée d'Espagne. Le ministre de la guerre lui écrivit : « L'intention de l'Empereur est que vous « preniez le commandement de la 9^me^ division « militaire. Vous voudrez bien en conséquence « vous rendre à Montpellier, aussitôt que votre « santé vous le permettra. »



La ville de Niort avait reçu, vers la fin de mars, 1,200 prisonniers espagnols. Ils furent logés dans les bâtimens des casernes. Le maire leur donna, pour préau, toute l'étendue de la place Saint-Gelais.

Le Conseil municipal de la ville de Parthenay, dans une séance extraordinaire tenue le 5 août 1809, délibéra sur le voeu à émettre pour l'obtention d'armoiries. Il arrêta qu'il solliciterait en faveur de la ville *au moins la concession de lettres-patentes de baronnie*, s'il plaît à Sa Majesté l'Empereur de ne lui accorder que ce titre.

Le 6 de ce mois, on chanta dans l'église de Saint-André un *Te Deum* solennel en actions de grâce de la victoire de Wagram, remportée le 6 juillet sur les Autrichiens. Plusieurs Niortais se distinguèrent dans cette glorieuse journée : R. Sevret, chef d'escadron, aide-de-camp du prince de Ponte-Corvo, le capitaine Galand, Pierre Petit, fusilier au 89me de ligne, Pierre Biais, de Villefolet, chasseur dans le 19me. Ces deux derniers reçurent des dotations de l'Empereur.

Par décret impérial du 15 août, le préfet Dupin fut créé baron.

Le 16 août eut lieu la capitulation de Flessingue, par suite de laquelle le général Monnet (1)

(1) Voyez son article biographique dans ce volume.

et la garnison de cette place furent conduits en Angleterre, comme prisonniers de guerre.

Le Niortais Barré-de-Chabans fut nommé, dans le mois d'août, en récompense de ses glorieux services, chef d'escadron et membre de la Légion-d'honneur. Il était à la journée de Wagram.

La classe des beaux-arts de l'Institut impérial décerna au Niortais M.-D. Martin-Beaulieu, en octobre 1809, le second grand-prix de composition musicale, et, en octobre 1810, le premier grand-prix de composition musicale. Ce digne élève de Méhul mérita bien de ses concitoyens, en leur inspirant du goût pour la musique. Il fut l'âme de cette Société philharmonique, à laquelle la ville de Niort dut ses réunions les plus agréables et les plus brillantes.

Un décret du 19 décembre établit à Niort un Conseil d'administration de la Société maternelle, composé de cinq dames. Cette ville est une des premières villes de l'Empire, qui ait joui du bienfait de cette institution, destinée à secourir les pauvres femmes en couches.

Avant 1811 il n'y avait point eu de sous-préfet nommé dans l'arrondissement des chefs-lieux de préfecture. Ce fut le 12 janvier de cette année, que l'Empereur rendit un décret par lequel il plaçait, près de plusieurs préfets, des auditeurs

au Conseil d'état, pour y remplir les fonctions de sous-préfet. Trois mois environ après la date de ce décret, l'Empereur nomma, pour la sous-préfecture de l'arrondissement de Niort, Carré de Sainte-Gemme, auditeur au Conseil d'état.

M. D. Martin-Beaulieu ne profita point de l'avantage que lui donnait le premier grand-prix, d'aller continuer ses études en Italie, aux frais du gouvernement. Mais il envoya, de Niort, à la Classe des beaux-arts, le premier et le second tribut de travail, prescrit aux élèves couronnés. La Classe trouva ces morceaux, d'une grande étendue, écrits avec élégance et correction, pleins d'imagination et de sensibilité.

## CHAPITRE VIII.

### 1812 — 1816.

Sucre de betterave. — Opérations électorales. — Révocation du préfet Dupin. — Gardes d'honneur. — Prénoms étranges. — Adresses du Sénat et du Corps législatif. — Charte de 1814. — Fédérés de Niort. — Mouvemens dans la Vendée. — Négociations de Fouché. — Mort de Louis de Larochejaquelein. — L'ex-Empereur passe à Niort. — Mort de Bernard-Chambinière. — Trait de courage de Chabot à Montpellier. — Fontanes préside à Niort le collége électoral. — Cours prévotales.

Dès le premier mois de cette année, le préfet des Deux-Sèvres écrivit aux sous-préfets et aux maires de ce département, pour engager ses administrés à se livrer à la fabrication du sucre de betterave. « Les nombreuses fabriques, leur dit-« il, qui se sont élevées dans le cours de 1811 « pour l'exploitation du sucre de betterave, ont « prouvé par l'abondance, la beauté et la bonté « de leurs produits, que la France parviendra

« en très peu de temps à tirer de son sol et de son « industrie un objet de grande consommation, « dont les deux Indes étaient en possession de « l'approvisionner. »

Un décret impérial, du 15 janvier, prescrivit d'accorder dans l'Empire cinq cents licences, pour la fabrication du sucre de betterave. Le 30 mars suivant, le ministre des manufactures et du commerce gratifia du bénéfice d'une licence le pharmacien Carcault-Philippain, et celui-ci établit l'atelier de sa fabrique dans les bâtimens de l'hospice de Niort.

Dans le mois d'avril, un employé dans les bureaux de la préfecture, nommé Blactot, parvint à faire du sucre de betterave en état de cassonade. Il obtint ce résultat, quoiqu'il ne possédât aucune notion de chimie, et qu'il ne fût muni d'aucun des ustensiles indiqués dans les programmes publiés sur cette matière. La Société d'agriculture des Deux-Sèvres, dans sa séance publique du 8 mai, après avoir entendu l'extrait du rapport de Blactot, sur les procédés au moyen desquels il était parvenu à fabriquer du sucre de betterave, lui décerna un prix d'encouragement de 100 francs.

Par un arrêté du 9 du mois de mai, le préfet Dupin, voulant prescrire l'usage du sirop de raisin dans tous les hospices du département, en

remplacement du sucre des colonies, prit de suite les mesures nécessaires, pour assurer l'approvisionnement des hospices pendant l'exercice de 1813.

Les opérations électorales de cette année présentent les nominations suivantes : dans le département des Deux-Sèvres, le collége de département élut pour candidats au Sénat conservateur: le comte Lobau, général de division, et propriétaire de la terre de la Mothe-Sainte-Hérave, et le Niortais Chabot, lieutenant-général, commandant de la 9me division militaire. Le même collége nomma candidats au corps législatif : le général Dufresse, commandant militaire du département, et Busseau-Magnan. La députation, chargée d'aller porter aux pieds du trône de Sa Majesté Impériale les voeux du collége, fut composée de Morisset, président, Dufresse, Genet, Chebrou-Lespinatz et Chauvin-Boissavary. Sa Majesté Impériale nomma les cinq membres de cette députation chevaliers de l'ordre de la Réunion.

Les colléges électoraux d'arrondissement nommèrent pour candidats au Corps législatif : à Niort, Main, président du collége, et Morisset, président du Conseil général du département ; à Melle, Bernardin, conseiller à la Cour impériale, et Jard-Panvillier, sous-préfet ; à Bressuire, Chauvin-Boissavary, maire

de Sanzay, et Guilbault, juge; à Parthenay, Chasteau, juge, et Charbonneau, sous-préfet.

Dans le rapport fait à Sa Majesté Impériale et Royale par Son Altesse Impériale le vice-roi d'Italie sur les combats livrés à Ostrowno, le 25, le 26 et le 27 juillet, ce prince cite d'une manière toute particulière le chef de bataillon Poudret-de-Sevret, de Niort, du 106me, et il sollicite pour ce brave officier les grâces de l'Empereur.

Par décret de Sa Majesté, rendu au quartier-général-impérial de Vitepsk, le 6 août, Bernard-Chambinière, membre du Conseil municipal, fut nommé maire de la ville de Niort.

Le 6 janvier, le Sénat conservateur termina la nomination des membres du Corps législatif à élire parmi les candidats présentés, en 1812, par les colléges électoraux de département et d'arrondissement (1re série). Le résultat du scrutin donna la majorité absolue des suffrages, pour le département des Deux-Sèvres, à Chauvin-Boissavary, maire de Saint-Martin-de-Sanzay, et à Morisset, président du Conseil général du département.

Le baron Dupin fut révoqué de ses fonctions de préfet après treize ans d'exercice. Les habitans du département des Deux-Sèvres ne laissèrent pas d'être fort surpris de cette destitution. Cet administrateur était à leurs yeux un des préfets

de la France les plus éclairés, les plus laborieux et les plus zélés à seconder les vues du chef de l'Empire, en levant chaque année un nombre de conscrits, supérieur à celui que devait fournir le département.

Le fils du baron Dupin donne sur cette destitution l'explication suivante : « Après l'embarras « qu'on avait éprouvé en 1812 pour les subsis- « tances, on adressa aux préfets une série de « questions, parmi lesquelles était celle-ci : *Au- « rait-on traversé plus facilement ce moment de « crise, si les mesures de réquisitions n'avaient « pas été employées?* M. Dupin répondit que « dans son département, où il y avait eu un peu « de cherté, mais point de disette, elles avaient « jeté l'alarme et fait resserrer les blés, ce qui « était vrai. Cette réponse franche à une con- « sultation confidentielle servit de prétexte à sa « révocation, qu'il regarda plus tard comme un « bienfait. Mais ce prétexte ne fut pas le seul, « car l'empereur Napoléon, dans la vue d'exal- « ter le zèle des préfets, pour pressurer la nation « et obtenir des contingens de conscrits plus con- « sidérables que ceux désignés dans les appels, « destitua, au mois de mars 1813, plusieurs de « ces administrateurs, au nombre desquels se « trouva le préfet du département des Deux- « Sèvres. »

Le nouveau préfet, Busche, auditeur au Conseil d'état, arriva dans la ville de Niort le 13 avril. Le même jour, toutes les autorités civiles et militaires furent admises à lui présenter leurs hommages. Le 13 mai suivant, ce magistrat installa maire de Niort Bernard-Chambinière, négociant distingué de cette ville.

Du 10 juin au 23 juillet, quatre détachemens de gardes d'honneur, fournis par le département des Deux-Sèvres, partirent de Niort pour se rendre à Tours. Le premier, sous les ordres de Piet-Berton, fils unique d'un ancien major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; le second était commandé par Gamache-de-Rouault, dont un des aïeux fut le célèbre maréchal de France Joachim Gamache-de-Rouault; le troisième détachement eut pour chef Frottier de la Coste-Messelière, fils d'un ancien ambassadeur, mort préfet du département de l'Allier. Le quatrième détachement fut sous la conduite de Lasnonier, fils d'un ancien procureur-syndic du district de la Roche-sur-Yon (Bourbon-Vendée), et allié à la famille du général comte Béliard.

Dans les premiers jours de la république, une foule de citoyens, pour faire montre de patriotisme, crurent devoir en quelque sorte se débaptiser; ils substituèrent à leurs prénoms les noms des personnages les plus illustres d'Athènes et de

Rome. Ils allèrent plus loin : aux enfans nouveaux-nés, ils imposèrent ou les noms des plantes, ou des mois, ou des jours de la décade. C'était le temps que les villes même portaient les noms bizarres : Lyon, de *Commune affranchie*; Saint-Maur, près Paris, de *Vivant-sur-Marne*; Saint-Maixent, de *Liberté-Vauclair*.

Les officiers de l'état civil refusaient encore, en 1813, d'admettre pour prénoms dans les actes de naissance les noms des personnages, soit de l'ancien, soit du nouveau Testament. Le préfet des Deux-Sèvres se vit dans l'obligation de rappeler aux maires de son département les termes de l'art. 1er de la loi du 11 germinal an XI : « Les « noms en usage dans les différens calendriers, « et ceux des personnages connus de l'histoire « ancienne, peuvent seuls être reçus comme pré- « noms sur les registres de l'état civil, destinés à « constater la naissance des enfans. Il suit de « cette disposition, ajouta le préfet, que les offi- « ciers de l'état civil ne peuvent se refuser à ad- « mettre pour prénoms, sur les actes de nais- « sance des enfans qui leur sont présentés (quelle « que soit la religion que professent leurs parens), « les noms de personnages connus dans la Bible, « puisqu'elle fait partie de l'Histoire ancienne. »

Un décret impérial du 29 août érigea en lycée le collége de Niort. Ce décret est resté

sans exécution, quoiqu'on n'ait pas laissé d'annoncer l'ouverture des Cours de ce lycée pour le 1er novembre 1813.

Un sénatus-consulte du 9 octobre mit à la disposition de l'Empereur 280,000 conscrits. Un autre sénatus-consulte du 15 novembre ordonna la levée de 300,000 nouveaux soldats.

Un décret du 17 décembre présenta le tableau des villes qui devaient fournir des cohortes de différentes classes, selon leur population. Niort y figura pour une cohorte de première classe.

Deux campagnes (1812-1813) avaient anéanti les glorieux résultats de vingt années de victoires, et dissipé le prix du sang de 2,000,000 de Français. L'envahissement prochain de nos frontières avait donc nécessité des mesures extrêmes. Le plus difficile était de les faire adopter par la nation, sans murmurer contre l'auteur de tant de calamités.

Dans ces circonstances critiques, l'Empereur s'adresse au Sénat et au Corps législatif, les instrumens passifs de sa volonté.

La commission prise dans le sein du Sénat conservateur, le 22 décembre, nomme le Niortais comte de Fontanes, pour être l'organe de ses sentimens. A la séance du 27, il fait son rapport sur les événemens politiques qui agitent l'Europe, sur les projets des ennemis, sur les trahisons des

alliés, sur les mesures à prendre et les ressources de la France. Le tableau fut revêtu des couleurs les plus favorables au chef de l'empire, et les plus propres à disposer ses sujets à tous les sacrifices. « Rallions-nous, s'écrie Fontanes, rallions-nous « autour du diadème, où l'éclat de cinquante « victoires brille à travers un nuage passager. La « fortune ne manque pas longtemps aux nations, « qui ne se manquent pas à elles-mêmes. »

L'Empereur ne trouva pas le Corps législatif animé du même esprit de servilité que le Sénat. Le rapport de la commission fut digne de la représentation nationale. L'on en peut juger par l'impression douloureuse qu'il fit sur l'âme de Napoléon, qui le signala comme une œuvre séditieuse, et qui ajourna le Corps législatif. Cette assemblée avait demandé, dans son rapport, que l'Empereur, par une déclaration solennelle, désabusât la France et l'Europe, sur le dessein qu'on lui prêtait de vouloir conserver un territoire trop étendu et une prépondérance contraire à l'indépendance des nations... Les Français avaient besoin d'être convaincus que leur sang ne serait versé que pour défendre la patrie et des lois protectrices... On suppliait Sa Majesté de maintenir l'entière et constante exécution des lois, qui garantissaient aux Français les droits de la liberté, de la sûreté, de la propriété, et à la nation le

libre exercice de ses droits politiques. Cette garantie paraissait le plus efficace moyen de rendre aux Français l'énergie nécessaire à leur propre défense.

De telles remontrances ne furent pas plutôt connues de Napoléon, qu'il fit fermer les portes de la salle des séances du Corps législatif.

La France, tout en applaudissant aux derniers efforts de ses représentans, ne laissa pas de concourir avec zèle au triomphe du chef de l'empire. Son despotisme lui paraissait moins insupportable, que les abus de l'ancien régime et les prétentions des classes privilégiées de la monarchie des Bourbons.

A la nouvelle de l'envahissement de nos frontières, le département des Deux-Sèvres redoubla de dévouement et de sacrifices. A la fin de janvier, Niort avait fourni des approvisionnemens considérables à l'armée d'Espagne; 400 chevaux furent livrés pour le service de la cavalerie; les contingens, dans les divers appels, étaient partis; 840 hommes de la garde nationale étaient en route pour l'armée; enfin la cohorte urbaine niortaise était organisée. Le dernier départ de conscrits eut lieu le 25 mars. Le sénateur Boissy-d'Anglas, commissaire extraordinaire de Sa Majesté Impériale et Royale, dans la 12me division militaire, avait, le 18 de ce mois, pris un

arrêté, en vertu duquel il devait être formé à Niort un certain nombre de compagnies franches, sous les ordres du commandant du département des Deux-Sèvres. Quelques mouvemens d'insurrection eurent lieu dans la Vendée, et par suite dans l'arrondissement de Bressuire et dans celui de Parthenay. La capitulation de Paris et le rappel des Bourbons au trône empêchèrent le retour de la guerre civile.

Dans la nuit du 9 au 10 du mois d'avril, Niort reçut le courrier des dépêches de Paris, dont il avait été privé depuis huit jours. Cette semaine avait été féconde en grands événemens. La curiosité publique eut abondamment de quoi se repaître. Elle apprit avec surprise que le Niortais comte de Fontanes avait rédigé le décret par lequel le Sénat prononçait la déchéance de Napoléon. Cet Empereur, dans les beaux jours de son règne, n'avait point eu de panégyriste plus éloquent que Fontanes.

Le 12 avril, le Conseil municipal, présidé par le maire Chambinière, vota et signa une adresse au gouvernement provisoire, pour lui témoigner sa reconnaissance d'avoir replacé la France sous le sceptre des Bourbons, avec la garantie d'une Constitution qui devait assurer le bonheur de la patrie. Dans cette même journée, se réunirent, sur la place martiale, toutes les autorités civiles

et militaires; et là, le maire offrit à tous les chefs la cocarde blanche. La fête se termina par un feu de joie, par une illumination générale et par des danses qui se prolongèrent jusqu'à minuit.

En mai, le roi choisit cinq membres du Sénat et autant du Corps législatif, pour l'examen de la nouvelle Constitution (1). Voici la lettre close que Chauvin-Boissavary reçut de Sa Majesté.

PARIS, 20 MAI 1814.

« Le roi, Monsieur, vous a nommé pour l'un « des membres de la commission destinée à con- « courir au travail important, qui devra être mis « sous les yeux du Sénat et du Corps législatif, « conformément à la déclaration du 2 mai.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que la com- « mission se réunira dimanche 22, à deux heures, « à l'hôtel de la Chancellerie. Je me félicite, « Monsieur, d'être auprès de vous l'organe des « volontés du roi. Je suis persuadé que le Corps « auquel vous appartenez, verra avec plaisir dans

(1) La commission fut composée, 1° de trois ministres, Dambray, Montesquiou et Beugnot; 2° de cinq sénateurs: Sémonville, Boissy-d'Anglas, Fontanes, Pastoret et Vilmansy; 3° des députés Lainé, de la Gironde; Duchêne de Gillevoisin, de Seine-et-Marne; Duhamel, de la Manche; Clausel de Cousergue, de l'Aveyron; et Chauvin-Boissavary, des Deux-Sèvres.

« la nomination de la commission, que ce travail « préparatoire ne pouvant être fait que par un « petit nombre d'individus, le choix de Sa Ma« jesté s'est porté sur des membres qui avaient « tous reçu, dans diverses circonstances, des té« moignages mérités de la confiance de leurs col« lègues.

« Recevez l'expression des sentimens avec les« quels je vous suis, Monsieur, bien sincèrement « attaché. » DAMBRAY.

Le 3 juin, Bernard-Chambinière, maire et président de la députation de la ville de Niort, eut l'honneur de présenter au Roi une adresse de félicitation sur son avénement au trône de ses pères.

Les Niortais avaient fait de grands préparatifs pour recevoir le duc d'Angoulême. L'arrivée de ce prince devait avoir lieu le 3 juillet. Le commandant de la 12me division militaire leur annonça, le 6, que Son Altesse Royale se rendrait à La Rochelle sans passer par Niort. Aussitôt partirent, de cette dernière ville pour La Rochelle, plusieurs députations précédées par le préfet des Deux-Sèvres. Elles furent toutes favorablement accueillies. Le prince admit à sa table le préfet Busche, et Lingrimière, président de la députation de la ville de Niort.

Une ordonnance du roi, en date du 19 juillet,

nomma sous-préfet à Melle, en remplacement de son oncle démissionnaire, Jard-Panvillier, fils du baron Jard-Panvillier, président de la Cour des comptes.

Le Conseil général du département des Deux-Sèvres ouvrit sa session du mois d'octobre, par le vote d'une adresse de félicitation et de reconnaissance à son auguste et bienfaisant Monarque. Le marquis de Larochejaquelein, le baron Morisset et le chevalier Chauvin-Boissavary, membres du Conseil général, présens à Paris, furent priés de la porter au pied du trône. Ils s'acquittèrent de cette honorable mission, le 1er novembre.

Le même Conseil général, en terminant sa session, vota des remerciemens au préfet qui avait administré le département des Deux-Sèvres, avec une sagesse propre à tempérer la rigueur des lois arbitraires et vexatoires sous l'empire, et à faire mieux apprécier et goûter les avantages et les douceurs d'un meilleur ordre de choses, sous la restauration.

En novembre, le roi nomma ce préfet, chevalier de la Légion-d'Honneur. Il lui accorda même une audience particulière, et le reçut dans son cabinet, le 3 janvier 1815. Cet administrateur fut honoré de la confiance de deux gouvernemens bien différens, et il devait bientôt en recevoir

de nouveaux témoignages. Un décret impérial du 6 avril le maintint préfet des Deux-Sèvres. Chauvin-Hersant fut réintégré dans les fonctions de secrétaire-général de la préfecture.

Les colléges électoraux du même département nommèrent députés au Corps législatif : Vincent-Molinière, avocat-général à la Cour impériale de Poitiers; Bujault, avocat à Melle; Chauvin-Hersant, secrétaire-général de la préfecture; Bernardin, conseiller à la Cour impériale de Poitiers; Andrieux, propriétaire, et Aubin, procureur impérial à Bressuire.

Le 24 mai, fut affichée à Niort la liste des fédérés. Cette association eut pour but de concourir au maintien de la tranquillité publique, en veillant à la sûreté des personnes et des propriétés.

Le préfet des Deux-Sèvres, par son arrêté du 29 mai, nomma Morand, fils de l'ancien député de ce nom au Corps législatif, secrétaire-général de la préfecture par *interim*, en l'absence de Chauvin-Hersant, membre de la Chambre des députés.

La Vendée était restée tranquille pendant le mois d'avril. Les chefs en méditaient le plan d'insurrection. Suzannet devait exercer son influence sur l'ancien domaine de Charette; Sapinaud, sur la Vendée centrale; d'Autichamp, sur le Haut-Anjou; et Auguste Larochejaquelein, sur les paysans de Châtillon et de Bressuire. Ce

dernier chef mit le plus d'activité dans tous les moyens de persuasion. Il fit valoir les nombreux services de sa famille. La mort de son frère Henri ne laissait pas de donner beaucoup de force à ses exhortations, et d'exciter la confiance. Le marquis Louis de Larochejaquelein, après avoir escorté le roi à Gand, s'était rendu à Londres, et y réclamait des secours pour la Vendée. Le 11 mai plusieurs chefs vendéens, entre autres Auguste de Larochejaquelein, se réunissent en conseil à la Chapelle-Basse-Mer. Ils y décident que, le 15 et à midi précis, on sonnera le tocsin dans toute la Vendée. C'était le jour et l'heure où le marquis de Larochejaquelein devait opérer son débarquement avec armes et munitions : ce qu'il exécuta en effet, sous la protection des insurgés accourus sur la côte de Saint-Jean-de-Monts.

Dans le même temps Auguste de Larochejaquelein se porta sur Bressuire, où il entra avec environ 1,000 Poitevins. On remarquait dans cette troupe le général Canuel, et le jeune Cathelineau fils du premier généralissime Vendéen.

Après cette expédition, A. de Larochejaquelein se dirige avec sa colonne sur Maulevrier. Il avait eu connaissance des mesures vigoureuses que l'on prenait contre lui. Dès le 17, Delaage, commandant du département, était parti de cette ville, pour établir son quartier-général à Parthenay. De

nombreuses brigades de gendarmerie marchaient sur les points inquiétés. Dix-sept cents hommes de troupes de ligne, venant du midi, allaient traverser Niort, pour se rendre de suite dans le nord du département des Deux-Sèvres; les gardes nationales n'attendaient que des ordres, pour se mettre en campagne.

Malgré ces dispositions, l'armée vendéenne s'organise. Le marquis de Larochejaquelein en est reconnu le généralissime. Le 4[me] corps reste sous sa direction et celle de son frère Auguste.

Fouché, ministre de Napoléon, cherche à diviser les Vendéens, ou du moins à ralentir par des négociations l'ardeur de leurs chefs. Il leur fait faire des propositions de paix, et il les laisse maîtres des conditions. C'est ainsi qu'il parvint à gagner Suzannet, Sapinaud et d'Autichamp. Les deux Larochejaquelein, restés fidèles au parti royaliste, et sans désespérer de leur cause, envoient un courrier à leur sœur, pour lui demander des renforts; puis ils vont donner le signal d'un second débarquement d'armes et de munitions qui viennent d'Angleterre.

Cependant le général Travot est à leur poursuite à la tête de 1,500 hommes. Il s'avance vers la côte, et, dans une vive fusillade qui s'engage à Saint-Gilles, il perd le commandant de son avant-garde. Ce fut durant cette action que s'opéra

une grande partie du débarquement de fusils, de canons et de poudre. Le marquis en dirigea le convoi dans le Marais; il arriva, le 3 juin, à Saint-Jean-de-Monts avec la division de son frère. Là, il apprend qu'une forte colonne, commandée par le général Estève, va se porter à la ferme des Mathes sur le bord du Marais. Il donne aux royalistes l'ordre de suivre la même direction, et de marcher à la rencontre de leurs ennemis. Larochejaquelein comptait attaquer, mais Estève le prévint, le 4 à la pointe du jour. Il eut la gloire de le repousser deux fois; mais à la troisième attaque, un chef de paroisse lâcha pied et entraîna sa troupe. Le marquis s'élance pour rallier ses soldats, mais dans le moment même il est frappé d'une balle à la poitrine, et tombe mort au premier rang. Son frère est atteint d'une balle à la cuisse, et toute la ligne des royalistes est rompue.

Aussitôt arrivent, mais trop tard, les paysans du Marais, qui repoussent les vainqueurs. Lucie Larochejaquelein accourait aussi au secours de ses frères avec 2,000 hommes, qu'elle avait rassemblés dans les communes situées à l'extrémité du département des Deux-Sèvres et dans celles qui en sont limitrophes.

Niort ressemblait alors à une ville de guerre : des canons hérissaient les tours et les remparts

du château; des redoutes et des chemins couverts furent pratiqués dans tous les lieux susceptibles de défense. Chaque jour voyait arriver en cette ville des troupes qui se dirigeaient de là sur différens points. La garde nationale s'accrut de deux nouvelles compagnies, l'une de canonniers, et l'autre de chasseurs à cheval, qui devaient s'équiper et se monter à leurs frais. On ouvrit un registre dans l'assemblée des fédérés des Deux-Sèvres, pour l'habillement et l'équipement de la garde nationale active; il fut à l'instant couvert de souscriptions.

Le général Lamarque porta un coup mortel à l'insurrection par le gain de la bataille de Roche-Servières. Le même jour, 2 ou 3,000 insurgés, sous la conduite d'Auguste de Larochejaquelein, se présentèrent devant Thouars. La garnison, qui se montait à peine à 200 hommes, se retira sur la route de Parthenay, d'où elle revint la nuit suivante avec un renfort de plus de 2,000 combattans, commandés par le brave Delaage. Ce général chassa de Thouars les rebelles, qu'il poursuivit vivement. Mais bientôt satisfait de les avoir mis en pleine déroute, il rentra dans Thouars, et donna la liberté aux prisonniers qu'il avait faits.

Animé des mêmes sentimens d'humanité, le général Lamarque offrit la paix aux royalistes,

le lendemain de sa victoire à Roche-Servières. Peu de jours après, il en signa le traité avec leurs chefs. Le 28, il se mit en marche pour quitter la Vendée et repasser la Loire. Le même jour, le général Delaage vint à Bressuire avec la majeure partie de sa colonne; et, de cette ville, il alla prendre possession de Chollet, par suite de la pacification.

Le 1er juillet, sur les huit heures du soir, un brigadier de gendarmerie descendit à Niort chez Lagrave, à l'hôtel de la Boule-d'Or. Il était porteur du traité de paix générale de la Vendée. Une heure plus tard, se présente au même hôtel un courrier qui demande à Lagrave s'il peut disposer de deux chambres, pour recevoir le général Becker et sa suite. Sur la réponse affirmative, il lui donne l'ordre de préparer le souper de quatre personnes. Ces voyageurs ne devaient point séjourner à Niort; mais la garde nationale de Saint-Maixent arrêta leur calèche, et demanda leurs passe-ports. Le général Becker, commissaire du gouvernement, exhiba son passeport, ainsi que les ordres dont il était porteur.

Les chefs du poste, ne se trouvant pas entièrement satisfaits par la lecture de ces papiers, opposèrent des difficultés; il y eut même quelques explications assez vives, dont le général Becker triompha. La calèche continua sa route; mais cet

incident donna à penser aux voyageurs; ils jugèrent qu'il était prudent de s'arrêter à Niort, pour y prendre des renseignemens sur ce qui se passait dans les environs. Une demi-heure après l'arrivée de son courrier, l'Empereur descend à *l'hôtel*, sous la conduite de Becker, et accompagné de Bertrand et de Savary. Ils entrent de suite dans l'appartement qui leur est destiné pour le souper. Lagrave, qui les introduit, ignore que ce soir-là il se trouve être le maître-d'hôtel d'un Prince, qui a vu à ses pieds presque tous les potentats de l'Europe. Cependant le corps dans lequel Lagrave servit en l'an v, fut passé en revue à Mantoue par Bonaparte; il eut encore occasion de voir ce général à Milan et à Trévise; mais à cette époque Bonaparte était fort maigre, son teint était olivâtre, sa figure longue, il portait les cheveux plats. Aujourd'hui qu'il a acquis beaucoup d'embonpoint, sa figure paraît plus arrondie, sa peau plus blanche; il a les cheveux à la Titus, et il est, ainsi que ses compagnons de voyage, en frac bourgeois, et sans aucun signe extérieur de distinction. Lagrave est d'ailleurs fort occupé de son service, et en même temps de ses réponses aux diverses questions qui lui sont adressées par ses nouveaux hôtes. — Quoi de nouveau dans ce pays? — Messieurs, peu de chose. — Que pense-t-on de Waterloo? — On

regrette les Français qui ont péri dans cette grande journée. — Quel est l'esprit des habitans de cette ville? — Messieurs, il est fort bon. — Et celui de la gendarmerie? — Messieurs, assez bon. (Il est, dit un auguste personnage, il est modeste, le compère!) Messieurs, il n'y a pas deux heures qu'il est descendu à mon hôtel un brigadier de gendarmerie qui m'a dit être porteur du traité de la pacification générale de la Vendée, signé par le général Delaage et par Larochejaquelein. » Un des voyageurs dit alors : « Je croyais que Larochejaquelein avait été moissonné dans les marais de Saint-Gilles. » Un autre répliqua : « C'est Auguste qui a signé le traité. — La garde nationale est-elle partie avec zèle? — Avec zèle, messieurs.» A l'instant le souper se trouva servi, et l'hôtellier se retira. A peine le repas fut-il achevé, que le général Bertrand fit appeler Lagrave pour le conduire chez le colonel Bourgeois, commandant de la gendarmerie. Après une conférence d'un quart d'heure, Bourgeois et Bertrand allèrent ensemble à l'hôtel du préfet. Bertrand revint à minuit à la Boule-d'Or. Un lit lui était destiné dans la chambre de l'Empereur, mais il en demanda et en obtint un autre dans un cabinet voisin, seule pièce alors vacante.

Le 2 juillet, à la pointe du jour, le préfet et plusieurs officiers, soit de gendarmerie, soit d'autres

corps, accourent à l'hôtel de la Boule-d'Or pour y offrir, à son lever, leurs hommages à l'Empereur. Le préfet descendit un instant après pour faire venir sa calèche. Dès qu'elle fut entrée dans la cour de l'hôtel, il en fit fermer le portail, afin de dérober aux regards de la foule croissante la vue du grand personnage qu'il venait chercher. Au moment où la voiture traversa la Brèche pour se rendre à l'hôtel de la préfecture, il y avait sur la place le dépôt du 13me de chasseurs et celui du 2me de hussards, rangés en bataille. Il arriva dans la matinée plusieurs voitures et plusieurs fourgons du convoi de l'Empereur. On les fit remiser à l'hôtel de la Boule-d'Or et à celui du Grand-Cerf.

Le bruit se répandit bientôt par toute la ville, que l'Empereur était à Niort. Les travaux y furent suspendus comme dans un jour de fête. La foule obstruait toutes les avenues de l'hôtel de la préfecture. Elle y resta presque la journée entière et une partie de la nuit suivante. L'air retentissait des cris de vive l'Empereur! Ce fut un triomphe populaire. Les officiers, les soldats et les notables de la cité montrèrent le même empressement. Tous le suppliaient de ne pas s'éloigner, mais de se mettre à leur tête et de sauver la France. Entraîné par cet élan patriotique et par l'enthousiasme de la garnison, Napoléon ordonne au général Becker d'écrire au gouver-

nement provisoire que si, comme il l'avait appris, une croisière anglaise devait s'opposer au départ de l'Empereur, celui-ci offrait ses services; on pouvait disposer de lui comme général, uniquement occupé du salut de la patrie; que si l'on acceptait les propositions qu'il ne faisait que réitérer, les affaires changeraient bientôt de face; qu'il exercerait encore une grande influence, en *appuyant* les négociations par une armée, à laquelle son nom servirait de point de ralliement. Il chargeait aussi le général Becker de demander au gouvernement d'autoriser le capitaine de la frégate à communiquer avec le commandant de la station anglaise, pour sa sûreté personnelle, et pour épargner à la France la douleur et la *honte* de le voir enlever à son dernier asile, pour être livré à la discrétion de ses ennemis.

Napoléon se décida à partir dans la nuit du 2 au 3. Les troupes qui occupaient Niort le supplièrent avec tant d'instance de leur permettre de lui fournir une escorte, qu'il ne put le leur refuser. Il partit avec un piquet de cavalerie légère, et il atteignit Rochefort à neuf heures du matin.

Ce jour-là, Niort perdit un excellent citoyen, Bernard-Chambinière. Bon fils, bon époux, bon père, négociant et magistrat intègre, ses vertus lui firent beaucoup d'amis; il fut, pour plusieurs, un port assuré dans la tempête; en

obligeant, il paraissait n'acquitter qu'une dette : c'était celle de son cœur. Maire de la ville en des jours de troubles et d'orages, son administration fut toute paternelle.

Dès le 4 juillet, parvint à Rochefort la réponse du gouvernement provisoire, à la lettre que l'*Empereur* avait dictée, le 2 à Niort, au général Becker. Cette réponse était adressée à ce général que le gouvernement croyait encore à Niort. Elle contenait le refus des services offerts par Napoléon : « Faites qu'il arrive sans délai à *Ro-* « *chefort*, et faites-le embarquer aussitôt. La « commission voit des inconvéniens à ce que « Napoléon communique avec l'escadre anglaise. « Elle ne peut accorder la permission qui lui est « demandée à cet égard. »

Une ordonnance royale du 13 juillet prononça la dissolution de la Chambre des députés, et la convocation des colléges électoraux.

Par une autre ordonnance du 14, le préfet Busche fut révoqué de ses fonctions. Il avait mérité et il emporta les regrets de ses administrés.

Les colléges électoraux d'arrondissement du département des Deux-Sèvres s'assemblèrent le 14 du mois d'août. Ils présentèrent pour candidats dans l'arrondissement de Niort, le baron Morisset, le baron Jard-Panvillier, Albert, médecin ; dans l'arrondissement de Melle, le baron



Morisset, le baron Jard-Panvillier, Bujault, avocat; dans l'arrondissement de Parthenay, Busche (Antoine), ex-préfet des Deux-Sèvres, Failly, substitut du procureur du roi à Parthenay, Bouchet de Lingrimière; dans l'arrondissement de Bressuire, Chauvin-Boissavary, ancien membre de la Chambre des députés, Auguste de Larochejaquelein, officier de la maison du roi, Castres de Tersac, maire, chevalier de Saint-Louis.

Vers cette époque, un régiment, venant du côté de l'Espagne, devait se rendre à Nîmes en passant par Montpellier. Arrivé dans cette dernière ville, et au moment de partir, il refusa de marcher avant d'être payé de quelques mois de solde arriérés. Le général Chabot, commandant de la 9me division militaire, est averti de cette insubordination. Il ordonne à deux bataillons du 114me régiment de ligne, en garnison à Montpellier, de prendre les armes, de se rendre sur la place de la citadelle, et de se placer en bataille derrière le régiment qui refuse de continuer sa route. Le général Chabot se transporte sur les lieux, et harangue les officiers du régiment, pour les engager à faire partir la troupe, avec promesse qu'elle sera payée à sa destination; mais ils ne peuvent déterminer leurs soldats à se rendre à leurs prières. Alors le général



Chabot remet son épée dans le fourreau, et, saisissant un de ses pistolets d'arçon, il se rend à la première file des grenadiers de ce régiment, et crie, en présentant son pistolet sur la poitrine du chef de file : *Grenadiers, par le flanc droit!* mais ce n'est qu'à la seconde menace, que la file de grenadiers fait par le flanc droit, et tout le régiment la suit. Le général Chabot les accompagne jusqu'au-delà des faubourgs de Montpellier.

La session du collége électoral du département des Deux-Sèvres s'ouvrit, le 22 du mois d'août, sous la présidence du comte de Fontanes, pair de France, et membre de l'Institut. Dans son discours, il se félicite de se retrouver avec des compatriotes *qui lui ont toujours été chers*. Il a accepté l'honneur de les présider, parce qu'il connaissait le bon esprit du département et de cette ville où il est né.

Les suffrages des électeurs appelèrent à la Chambre des députés Chauvin-Boissavary, Jard-Panvillier et Chebrou de la Roulière.

Une loi du mois de décembre, en établissant les Cours prévôtales, mit pour deux ans tous les Français dans la classe des suspects.

## CHAPITRE IX.

### 1816 — 1824.

Amnistie. — Epurations. — Cour prévôtale. — Collèges électoraux. — Ordonnances royales. — Le comte de Sainte-Hermine maire de Niort. — L'hommage le plus flatteur rendu à la mémoire de Méhul, vient de Niort. — Cours de Notariat. — Ordonnances royales. — Rosières de la Mothe. — Bachellerie de Melle. — Fontaine du Vivier. — Médailles décernées par le Comité de vaccine. — Entreprise du général Berton. — Elections. — Noirot et Ferret reçoivent des médailles. — Suppression du dépôt de mendicité.

Une étrange loi d'amnistie, du 12 janvier, offre les exceptions suivantes : par l'art. 2, elle maintient l'ordonnance du 24 juillet précédent, qui avait prescrit la mise en jugement de 19 généraux ou officiers supérieurs. Quant aux 38 individus mis en surveillance par cette ordonnance, la loi d'amnistie dit que le roi pourra, dans l'espace de deux mois, les éloigner de la France, s'ils n'ont été traduits devant les tribunaux. Le roi

pourra également les priver de leurs biens et pensions à eux accordés à titre gratuit. Par l'article 7 (1), qui était une violation de la Charte de 1814, cette loi d'amnistie exclut à perpétuité et prive de tous droits civils les derniers fonctionnaires publics qui, dans la Convention, avaient voté la Mort de Louis XVI.

Les épurations, autre sorte de proscription, frappèrent les membres des tribunaux. Enfin une ordonnance du mois de septembre autorisa *les* missions en France, pour y préparer le retour des Jésuites. Telles furent les calamités de 1816.

La Cour prévôtale du département des Deux-Sèvres fut installée, le 18 avril, sous la présidence de Louis-Augustin Avrain, vice-président du tribunal civil de Niort. Ce tribunal épuré fut installé le 13 mai suivant. Il conserva son vénérable président Chauvin.

Les colléges électoraux, assemblés en septembre, nommèrent pour candidats à la Chambre des députés : à Niort, le baron Morisset et le baron Jard-Panvillier ; à Melle, le baron Jard-Panvillier et Bujault, jurisconsulte ; à Parthenay, d'Abadie et le marquis de Breuillac ; à Bressuire, Chauvin-Boissavary et le prince de Latrimouille.

(1) Cet article n'était pas dans le projet de loi présenté aux Chambres.



Les membres du collége électoral du département des Deux-Sèvres élurent, pour députés, le baron Jard-Panvillier, commandant de la Légion-d'Honneur, membre de la dernière Chambre, et président de la Cour des comptes, et le baron Morisset, officier de la Légion-d'Honneur, membre de la Chambre de 1814, inspecteur des eaux et forêts, et président du Conseil général du département des Deux-Sèvres.

L'année 1817 n'est remarquable que par des ordonnances royales.

Une ordonnance royale du 15 janvier autorise la vente des terrains environnant le château de Niort.

Une seconde convoque les électeurs du département des Deux-Sèvres.

Une troisième ordonnance du mois de septembre alloue 49,000 francs à l'arrondissement de Bressuire, et pareille somme à l'arrondissement de Parthenay, pour les indemniser des pertes occasionées par la guerre de 1815.

Le 25 février 1818, le comte de Sainte-Hermine fut nommé maire de Niort, en remplacement de Chebrou de la Roulière.

La loi qui avait rétabli les Cours prévôtales, n'ayant point été renouvelée dans la session de 1817, cessa d'avoir son effet le 17 mai, époque de la clôture des Chambres. Les amis d'une sage

liberté virent avec une grande satisfaction ce retour au régime paisible et protecteur de la justice ordinaire.

Le 2 octobre 1819, dans le temple des beaux-arts, Quatremère-de-Quincy prononça l'éloge de Méhul. La mort de ce favori de la muse lyrique avait rouvert les blessures encore saignantes des pertes successives de Grétry, de Martini, de Monsigny. L'Académie royale de Munich lui décerna les honneurs d'un chant funèbre dans une de ses séances, et de toutes parts un long concert de regrets accompagna et suivit ses funérailles.

« Mais (ajoute l'orateur), parmi tous ces té« moignages de douleur et d'admiration, pour« rais-je ne pas citer de préférence la composi« tion de cette messe de *Requiem*, qu'une sorte « de piété filiale inspira à M. Beaulieu (de Niort), « élève de M. Méhul; monument d'une tendresse « religieuse, dont nous avons regretté que l'ex« pression ne pût trouver place dans cette solen« nité académique; noble et touchant hommage « d'amour et de reconnaissance! tribut vraiment « flatteur, et que le cœur de celui auquel il s'a« dresse, eût choisi entre tous! car quels présens « valent ceux du cœur? et quelles fleurs plus « dignes du talent, que celles qui sont les offrandes « du sentiment? Oui, les fleurs qu'il cueille, et

« que le temps ne flétrit jamais, sont seules pro-
« pres à s'enlacer avec les rameaux de la gloire,
« dans la couronne immortelle du génie. »

D'après la nouvelle loi sur les élections, qui introduisit le double vote, le département des Deux-Sèvres eut deux colléges d'arrondissement et un collége de département, trois députés au lieu de deux.

Cette année fut l'époque de la fondation, à Niort, d'un établissement qui doit ajouter à la célébrité et à la prospérité de cette ville. L'extrait du registre des délibérations de la commission de l'instruction publique est ainsi conçu : « Procès-
« verbal de la séance du 9 août 1820. La com-
« mission de l'instruction publique arrête ce qui
« suit : M. Dumas est autorisé à ouvrir un Cours
« de Notariat à Niort, département des Deux-
« Sèvres. *Signé* le baron Cuvier, exerçant les
« fonctions de président, et Petitot, secrétaire-
« général. » Cet établissement a pour objet de former des notaires versés dans la science du droit et dans l'art de la rédaction. A l'aide d'une doctrine sûre et d'une méthode simple, deux années suffisent pour acquérir ces connaissances. Depuis la fondation de ce cours jusqu'à présent, plus de vingt départemens en ont été tributaires. Les succès des élèves ont justifié cet empressement.

Une ordonnance royale du 30 août autorise

l'exécution des travaux nécessaires pour élever les eaux de la fontaine du Vivier, et les distribuer dans la ville de Niort.

Une autre ordonnance du 12 octobre nomme pour présider le corps électoral des Deux-Sèvres le comte de Sainte-Hermine, maire de Niort. Le collége se réunit dans cette ville, le 13 novembre, et il élut député, au premier tour de scrutin, Andrault de Melle.

Le roi créa chevaliers de la Légion-d'Honneur le comte de Sainte-Hermine, J.-F. Chauvin, président du tribunal de première instance à Niort, et Girault de Crouzon, maire de Saint-Maixent.

Par ordonnance du 20 juin, et conformément à celle du 13 janvier 1816, sur le renouvellement quinquennal des maires, le roi réélut en cette qualité le comte de Sainte-Hermine, qui en remplissait les fonctions depuis 1818.

Par testament du 15 janvier 1816, un célibataire, Charles-Benjamin Chameau, légua une somme d'environ 60,000 francs, dont le revenu doit être employé chaque année à doter trois filles vertueuses de la Mothe-Sainte-Héraye, sa patrie. Le testateur mourut à Paris, le 10 décembre 1816.

La fête des trois rosières fut célébrée à la Mothe-Sainte-Héraye, pour la première fois, le

9 juillet 1821. Le sous-préfet de Melle conduisit lui-même l'une des rosières à l'autel. Le bureau d'administration ne négligea rien pour donner à cette fête tout l'éclat dont elle était susceptible.

Au chef-lieu du même arrondissement (Melle), on célèbre tous les ans, de temps immémorial, des fêtes appelées *la Bachellerie*. On ignore l'époque de la fondation et le nom du fondateur. On présume qu'il se nommait *Bachelier*. Ses cendres ont longtemps reposé sur la voie publique, et ce n'est qu'en 1808, qu'elles ont été transférées dans l'église de Saint-Pierre-de-Melle par le bachelier alors en fonction. Ainsi reposent avec quelque pompe, dans le temple du Seigneur, les cendres d'un inconnu, qui revit chaque année par ses bienfaits dans le souvenir de ses concitoyens. Le mardi de Pâques, les jeunes garçons de Melle, réunis dans le pré légué par le fondateur, proclament l'un d'entre eux capitaine-bachelier. Celui-ci plante une branche d'arbre dans ce pré, en signe de propriété.

Le Conseil municipal de Niort arrêta, dans sa séance du 17 septembre 1821, qu'il solliciterait une chaire de philosophie et un collége royal pour le chef-lieu du département des Deux-Sèvres; il vota en même temps les fonds nécessaires à cet établissement.

Le 29 septembre on posa solennellement, en

présence d'un grand concours de citoyens de toutes les classes, la pierre angulaire (1) du monument qui contient la machine hydraulique destinée à transporter les eaux du Vivier sur la place du Quartier de Niort. On plaça, dans un encadrement rempli de cire et de goudron fondus, une plaque en cuivre couverte d'une enveloppe de plomb, et contenant l'inscription suivante :

Louis XVIII régnant, l'an 1821, le 29 septembre, la première pierre de cet édifice, où doit être placée la machine hydraulique destinée à faire parvenir des eaux salubres *dans* la ville de Niort, a été posée en présence de M. le baron Poyferré de Cère, officier de la Légion-d'Honneur, préfet des Deux-Sèvres ; de M. le comte de Choiseul, maréchal-de-camp, commandant le département ; de M. le comte de Sainte-Hermine, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire, et de MM. Lambert et Frappier jeune, adjoints. — Les dépenses ont été votées par le Conseil municipal, le 22 septembre 1818.

Le même jour, 29 septembre, eut lieu l'adjudication des travaux définitifs de la route de Poitiers à Nantes, entre Parthenay et Bressuire.

Le 20 octobre, en présence du Conseil municipal de la ville de Niort, une médaille d'argent, décernée par le ministre de l'Intérieur, au nom

(1) On déposa sous cette pierre plusieurs pièces de monnaie d'argent, au millésime de 1821.

du *comité de vaccine*, fut solennellement remise au docteur Vernhes, en récompense de son zèle pour la propagation de la vaccine, en 1818 et en 1819. Le docteur Boffinet, médecin à Sauzé-Vaussais, obtint une pareille médaille à la même époque et pour le même motif. Deux autres médailles d'argent avaient précédemment été décernées au nom du comité de vaccine : l'une au docteur Guillemeau jeune, en 1805; l'autre au docteur Dupuis, en 1818.

Le Conseil municipal de la ville de Niort, par son arrêté du 2 novembre, céda le terrain du Jardin des Plantes, pour y construire l'hôtel de la préfecture des Deux-Sèvres.

Le 24 février 1822, à six heures du matin, les habitans de Thouars furent réveillés par le tocsin. Cette alerte leur était donnée par le général Berton, maréchal-de-camp. Ce général avait fait preuve de talens militaires et d'une grande bravoure sous le consulat et sous l'empire. Mais, après la restauration, ayant été mis en non-activité de service, et n'ayant pu obtenir du gouvernement royal la justice qui lui était due, il avait pratiqué des intelligences dans le département de Maine-et-Loire et dans celui des Deux-Sèvres. La police le faisait rechercher à Paris, pendant qu'il arborait déjà sur la place de Saint-Médard à Thouars la cocarde et le drapeau tricolores,

Revêtu de son uniforme, il y annonce le renversement du trône des Bourbons, et proclame le gouvernement provisoire, où il place les noms de cinq membres de l'opposition de la Chambre des députés. Il a fait fermer les portes de la ville et mettre en arrestation le curé Jagault (1), Laville-de-Baugé (2), Mairet, maréchal-des-logis de la gendarmerie, et Guilbaut, juge au tribunal de Bressuire.

Les principaux personnages qui l'entourent, sont le capitaine Delon, Pombas, officier en retraite et commandant de la garde nationale de Thouars, le capitaine Rivereau, secrétaire de la municipalité, le lieutenant Moreau, deux médecins de Parthenay, Fradin et Laidin, le chirurgien Ricque, de la même ville.

Berton fait lire diverses proclamations, pourvoit au remplacement ou à la confirmation des fonctionnaires publics, prend le titre de général-commandant l'armée nationale de l'Ouest, et marche sur Saumur, tambour battant et bannière déployée. Il était onze heures. Cette colonne était formée de 15 hommes à cheval et de 120

(1) Jagault fut secrétaire-général du conseil supérieur des Vendéens en 1793.

(2) Laville-de-Baugé, ex-officier-général dans les armées de la Vendée.

hommes à pied. Elle s'augmenta sur la route de quelques autres petits détachemens. Saumur est muni d'un château fort où se trouvait un dépôt d'armes considérable. Il y avait dans cette ville une école de cavalerie, composée de sous-officiers de tous les régimens de l'armée. Les autorités de Saumur étaient dans la plus grande sécurité. Elles ignoraient la marche de l'ennemi, tandis qu'il recevait, de distance en distance, des émissaires qui lui faisaient connaître les dispositions prises pour sa réception. A trois heures il arrive à Montreuil (1), et somme la gendarmerie de le suivre. Le brigadier répond que ses gendarmes sont absens, et il en dépêche un pour Saumur par un chemin de traverse. Le messager arrive à quatre heures et demie, deux heures avant la troupe de Berton. L'alarme est dans la ville. Les autorités s'assemblent et délibèrent en tumulte. On apporte la nouvelle que Berton arrive au pont Fouchard. Il l'avait même dépassé, lorsque le maire de Saumur vint parlementer avec lui. Après quelques pourparlers, le général repassa le pont, le barricada et établit des postes, afin de n'être pas surpris. Au lieu d'agir, il perdit plusieurs heures en délibérations et en conférences; il donna le temps à un détachement de l'École de

(1) Montreuil est à trois lieues de Saumur.

monter à cheval et de défendre l'entrée de la ville. A minuit, Berton apprit qu'il devait être attaqué au point du jour, et se détermina bientôt à faire sa retraite. Il l'effectua en bon ordre et sans être inquiété. Il comptait se replier sur Thouars; mais le sous-préfet de Bressuire était accouru dans cette ville; il y avait fait prendre des mesures pour s'opposer à la rentrée des insurgés. Il leur fallut se séparer. Plusieurs des chefs ne songèrent qu'à se dérober par la fuite aux poursuites de la justice; Berton lui-même erra quelques mois dans le département des Deux-Sèvres et dans celui de la Charente-Inférieure. Enfin il fut arrêté, le 17 juin, dans la commune de Saint-Florent. Telle fut l'issue d'une tentative aussi mal conçue que mal exécutée. La Cour royale de Poitiers instruisit une procédure contre Berton et contre 55 personnes accusées d'avoir participé avec lui à l'insurrection de Thouars. Les prévenus devaient être jugés par la Cour d'assises des Deux-Sèvres, mais celle de Poitiers fut saisie de cette affaire, par arrêt de la Cour de cassation, rendu sur le réquisitoire du ministère public, pour cause de suspicion légitime.

Le 12 septembre, Berton, Caffé, Fradin, Sénéchault, Saugé et Jaglin furent condamnés à la peine de mort, ainsi que onze contumaces.

Quinze autres accusés furent condamnés à cinq ans de prison, quatre à trois ans, six à deux ans, et dix à un an. Le roi commua la peine pour Fradin et Sénéchault. Saugé et Jaglin furent exécutés à Thouars le 7 octobre.

Au mois de mai, les colléges électoraux d'arrondissement, dans les Deux-Sèvres, nomment à Niort, Bujault, avocat; à Parthenay, Gilbert-des-Voisins. Le collége électoral du département él t Clerc-Lasalle.

Le 18 juillet, le Conseil municipal de Niort, en terminant sa session, s'empresse d'exprimer sa vive reconnaissance au maire, le comte de Sainte-Hermine, pour le bienfait d'avoir amené au sein de la ville les eaux de la *fontaine du Vivier*. Le rétablissement d'une chaire de philosophie au collége de Niort ne date que du mois de novembre de cette année.

Noirot et Ferret, fabricans de peaux de daim à Niort, envoyèrent à Paris, en 1823, des produits de leur fabrique à l'exposition générale de ceux de l'industrie française. Ils obtinrent une médaille d'argent. Texier, de Niort, reçut pour un objet semblable une médaille en bronze.

Le dernier événement de ce règne, dont le département des Deux-Sèvres ait eu à se plaindre, fut la suppression, faite en 1824, du dépôt de mendicité établi dans les bâtimens de la ci-devant



abbaye des Bénédictins à Saint-Maixent. Le gouvernement autorisa l'évêque de Poitiers à substituer à cet utile établissement celui d'une seconde école ecclésiastique. Ainsi, fut enlevé à la population des Deux-Sèvres, le plus grand bienfait de son premier préfet le baron Dupin.

## CHAPITRE X.

### 1824 — 1830.

Début du règne de Charles X. — Monumens propres à perpétuer les discordes civiles. — Indemnité d'un milliard. — Croix de mission. — Chamoisesie et ganterie. — Cours gratuit ouvert par Proust aîné. — Les eaux minérales de Bilazais. — L'improvisateur Pradel. — Colléges électoraux. — Nouvel hôtel de préfecture. — Arrivée à Toulon de Caillié, après ses voyages d'Afrique. — Procès de *la Sentinelle*. — Adresse des 221. — Réélection des députés constitutionnels. — Barricades de Niort. — La race des Valois. — La Branche aînée des Bourbons.

Nous arrivons au dernier règne dont nous ayons à parler dans cette Histoire. Le département des Deux-Sèvres adressa de toutes parts les félicitations d'usage à Charles X sur son avénement au trône; il fit éclater des transports de joie à son abdication et à son expulsion de la France avec sa famille. En prenant le sceptre, Charles X avait juré, au pied des autels, le

maintien des libertés publiques et de la Charte; il les viola par ses ordonnances de juillet 1830.

Le roi signala par des actes de clémence le premier usage qu'il fit de son pouvoir. Il rétablit la liberté de la presse, que son frère Louis XVIII avait enchaînée par son ordonnance du 15 août précédent. Le médecin Fradin et Sénéchault, condamnés comme complices de l'ex-général Berton, obtinrent de Charles X leur mise en liberté. Trente transfuges, condamnés à mort pour avoir porté les armes contre la France, reçurent la même grâce du monarque. Il paraissait se plaire à pardonner.

Le gouvernement changea bientôt de conduite. Au lieu de porter dans les départemens de l'Ouest l'oubli des discordes civiles, il ne songea qu'à les perpétuer. Il fit publier, dès le mois de novembre 1824, le programme du monument de Quiberon, dont il évalua les travaux à la somme de 150,000 francs. Le préfet des Deux-Sèvres reçut l'invitation de former à Niort, et dans les autres arrondissemens, des commissions chargées de procurer des souscriptions à une *entreprise aussi éminemment française, monarchique et religieuse.* Le gouvernement fit encore l'apothéose des premiers généraux des armées royales de la Vendée. Au mois de mars 1825, il fit adresser aux habitans des Deux-Sèvres une invitation

à déposer, soit à la préfecture, soit entre les mains des sous-préfets des arrondissemens, leurs offrandes pour l'érection d'un monument, dans la commune de Légé, à la mémoire du général Charette. Cette cérémonie, annoncée pour le 24 août de cette année, n'eut lieu que le 4 septembre 1826. Elle fut présidée par le duc de Rivière, gouverneur du duc de Bordeaux, accompagné de pairs, de lieutenans-généraux et de cinq préfets, parmi lesquels se trouva le préfet des Deux-Sèvres. Le 20 juin 1826, fut célébré à Maulevrier un service funèbre en l'honneur du général Stofflet. Le sous-préfet de Beaupréau y assista avec le commandant de la gendarmerie et plusieurs autres fonctionnaires publics. A l'issue de l'office, cette nombreuse réunion se rendit à l'obélisque élevé en mémoire de Stofflet sur l'esplanade du château de Maulevrier. Le comte Colbert y prononça l'éloge de Stofflet.

Le 4 juillet, eut lieu au Pin-en-Mauge la pose de la première pierre du monument consacré à la mémoire de Cathelineau, premier général en chef des armées vendéennes, mort sous les murs de Nantes au mois de juin 1793. L'éditeur du *Journal des Deux-Sèvres* s'offrait pour recevoir les souscriptions à ce monument.

Une autre souscription fut ouverte à Paris, à Bourbon-Vendée, à Bressuire, pour l'érection

d'un monument consacré à la mémoire de Donnissan, de Lescure, de Henri et de Louis de Larochejaquelein. Le roi donna les marbres ; la cérémonie de la pose de la première pierre se fit en présence de la duchesse de Berry. Le préfet, comte de Beaumont, alla au-devant de la princesse, qu'il complimenta aux Echaubrognes, et qu'il suivit à Saint-Aubin-de-Beaubigné. Son Altesse fit elle-même l'inauguration du monument funèbre, aux acclamations de toute la population de ces contrées, et entourée d'une garde nationale de 5 à 6,000 Vendéens. Lambert, ancien missionnaire, y prononça l'oraison funèbre des quatre généraux. Près du lieu de cette scène, on avait dressé une tente, au milieu de laquelle était placée une table de trente couverts pour Madame. Trois autres tables de quatre cents couverts avaient été également disposées, autour de celle-ci, pour les personnes qui étaient accourues de tous les pays voisins. Des vivres avaient aussi été préparés pour tous les hommes sous les armes, qui s'assirent derrière ces tables. Une foule au moins égale de spectateurs venait encore augmenter les groupes, qui étaient de 10 à 12,000 personnes. Madame, en se mettant à table, fit asseoir à ses côtés le préfet des Deux-Sèvres et le comte de Larochejaquelein. Cette fête eut lieu le 8 juillet 1828. La princesse partit



le lendemain de Saint-Aubin; elle passa par Châtillon, où elle fut complimentée par le maire et par le curé de cette ville. De Châtillon, elle se rendit à Saint-Laurent, où le préfet des Deux-Sèvres cessa de l'escorter.

Tandis que sur d'autres points de la France, les Jésuites formaient divers établissemens, des prêtres nomades, leurs auxiliaires, faisant des missions dans le département des Deux-Sèvres, y détournaient le peuple du travail, et l'accoutumaient à passer dans les temples les jours et une partie des nuits. C'était pourtant l'époque où la France, déjà épuisée par deux invasions d'armées étrangères, gémissait encore sous la nouvelle charge de l'indemnité d'un milliard, qu'un ministère déplorable avait fait accorder aux émigrés.

Le 3 avril 1826, se termina la mission par la plantation d'une croix, qui fut abattue en 1830.

La maison Christin présenta à la préfecture un aperçu intéressant, sur la chamoiserie et la ganterie de Niort (1).

Par décision du 29 mars 1827, le ministre de l'Intérieur décerna une médaille d'argent à Marcollay, chirurgien à l'Absie, arrondissement de Parthenay; par la même décision, il accorda

(1) Voyez les Pièces justificatives.





pour la troisième fois la même faveur à Cochard, vaccinateur du canton de Coulonges, en récompense du zèle avec lequel ils avaient l'un et l'autre propagé la vaccine, pendant l'année 1825. Le 29 du mois d'avril, une ordonnance royale licencia la garde nationale de Paris. Elle la licencia, mais elle n'osa pas la désarmer.

Dans une salle du bâtiment neuf du collége, s'ouvrit, le 1er mai 1827, un cours gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers. Ce cours, fondé par la Société d'agriculture des Deux-Sèvres, en faveur de la classe industrielle, fut continué le mardi et le vendredi de chaque semaine, à sept heures du soir, jusqu'à la fin du mois d'août.

Les jeunes ouvriers, soit tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers, charrons, serruriers, forgerons, soit fabricans de pompes, tourneurs-mécaniciens et autres, y devaient recevoir des principes pour les guider plus sûrement dans la pratique de leurs professions respectives.

Le professeur de ce cours fut Proust aîné, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien sous-ingénieur de la marine, et membre de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres.

Dans le mois de juin suivant, le ministre de l'Intérieur, à la demande du préfet, accorda pour le cours de géométrie et de mécanique appliquées

aux arts, une des quarante collections de modèles destinés à en faciliter l'intelligence.

Sur la demande du comte de Beaumont, préfet des Deux-Sèvres, le ministre de l'Intérieur fixa d'une manière particulière son attention sur le parti qu'on peut tirer, dans l'intérêt du département comme dans celui des malades, des propriétés salutaires que possèdent les eaux de Bilazais, dont la source se trouve dans la commune de ce nom, à dix kilomètres de Thouars. Ces eaux sont fréquentées chaque année, au mois de juillet et d'août, par un grand nombre de personnes atteintes de maladies psoriques, herpétiques, et de plaies scrophuleuses.

Le ministre invita l'Académie de médecine à procéder à l'examen chimique de ces eaux, et elle jugea les résultats assez satisfaisans pour désirer de répéter l'analyse. En conséquence, l'Académie demanda qu'il lui fût fait un nouvel envoi. Les eaux de Bilazais avaient été analysées à différentes époques par des médecins célèbres, et ils leur avaient reconnu les caractères des eaux appelées par Fourcroy *hépatisées*, c'est-à-dire tenant en dissolution du *sulfure d'alkali*. On a créé depuis un établissement thermal à Bilazais.

Les improvisateurs abondent sous le beau ciel de l'Italie. L'heureuse organisation des habitans, leur langue flexible et sonore, se prêtent

facilement à ce brillant effort de l'imagination. Eugène de Pradel ne permet plus de rien envier à l'Italie pour le talent extraordinaire de l'improvisation. Il compose une tragédie en aussi peu de temps qu'il lui en faut pour la déclamer.

Dans le mois d'octobre 1827, Eugène de Pradel fit jouir les Niortais des merveilles de son génie. Il donna deux séances. Dans la première, l'assemblée lui proposa plusieurs sujets. Celui qui réunit le plus d'applaudissemens fut le sujet préféré : c'était *la Mort de Coligny*. A cette tragédie, qui enchanta les auditeurs, succéda la lecture d'une pièce de vers sur la mort de Talma, de la composition de Pradel. Enfin il improvisa une foule de couplets spirituels sur les rimes les plus bizarres qu'il plut aux assistans de lui imposer.

La seconde séance avait attiré beaucoup plus d'amateurs de la poésie, que n'en avait réuni la première. Parmi les nombreux sujets de tragédie proposés, les suffrages de l'assemblée se fixèrent sur *Cléopâtre*. On indiqua, pour acteurs de la tragédie, Cléopâtre, Antoine, Octave, Erox, Charmion et Octavie.

Le premier acte commença par un monologue d'Antoine, qui déplore sa fatale faiblesse et la perte irréparable de la bataille d'Actium. Cléopâtre vient le tirer de ses douloureuses rêveries ; elle l'engage à marcher contre Octave qui

s'avance, et à défendre Alexandrie. Docile aux accens de cette voix si chère, Antoine saisit ses armes, et veut s'élancer au secours de la capitale de l'Egypte; mais Erox vient lui apprendre que la ville a ouvert ses portes, et qu'Octave en est le maître. Antoine désespéré ne songe plus qu'à mourir.

Dans le second acte, Cléopâtre cherche à calmer son amant. Elle espère qu'Octave se laissera fléchir en leur faveur, et sort en lui déclarant qu'elle va malgré lui implorer le vainqueur pour tous les deux. Antoine, resté seul, conçoit de sinistres soupçons; il craint que Cléopâtre, oubliant son amant malheureux, n'essaie sur le vainqueur le pouvoir de ses charmes. Il se cache dans son cabinet, d'où il doit tout entendre. Cléopâtre arrive avec Octave; elle cherche à l'attirer dans ses fers; le prince artificieux résiste à la séduction, en paraissant y céder; il veut, dit-il, que la reine d'Egypte vienne à Rome pour y régner sur le monde; son intention, qu'il a fait connaître par des *à parte*, est de la traîner en triomphe. Ces deux personnages se quittent après s'être mutuellement trompés. Antoine sort du cabinet, accable Cléopâtre de reproches, et lui prédit l'horrible humiliation à laquelle le vainqueur la réserve. Cléopâtre sort éperdue.

Le troisième acte commence par une scène

touchante entre Antoine et Octavie qui a suivi l'armée victorieuse en Egypte, afin d'opérer une réconciliation entre son frère et son époux. Antoine feint de céder à ses larmes, et lui promet de vivre pour elle et pour ses enfans. Elle sort. Il appelle Erox, et lui commande de le tuer. Cet affranchi fidèle ne peut se résoudre à obéir, et se perce lui-même. Antoine retire du sein d'Erox l'épée encore fumante, et se l'enfonce dans la poitrine. Il tombe expirant. Instruite des intentions d'Octave, et décidée à mourir, Cléopâtre revient sur la scène. L'horrible spectacle qui frappe ses regards lui arrache les larmes; elle se penche sur son amant, et cherche à le ranimer. Ici l'assemblée a beaucoup applaudi une idée aussi ingénieuse que morale : Antoine croit que c'est Octavie qui cherche à le rappeler à la lumière; il lui adresse les adieux les plus tendres, et lui recommande ses enfans; il maudit la passion fatale qui l'avait éloigné d'une épouse si vertueuse. Accablée par ce dernier coup, Cléopâtre fait apporter par Charmion la corbeille de fruits, dans laquelle sont cachés deux aspics, et expire auprès du corps inanimé d'Antoine.

Après l'improvisation de cette tragédie, l'auteur lut un poëme qu'il avait composé sur le siége de Niort de 1569. Il improvisa ensuite des couplets charmans sur des sujets indiqués par

l'assemblée. Des couplets plus spirituels encore sur l'Angélique de Niort terminèrent la séance, et fournirent à Eugène de Pradel le sujet de ses adieux aux Niortais.

Les colléges électoraux d'arrondissement s'assemblèrent le 17 et le 18 novembre, conformément à l'ordonnance de convocation, sous la présidence de Chebrou de la Roulière à Niort, et d'Abbadie à Parthenay. Les suffrages des électeurs de Niort appelèrent à la députation Mauguin, avocat à Paris. Le député nommé à Parthenay fut Agier, conseiller à la Cour royale de Paris. Dans la séance du collége électoral de département, le 25 novembre, le comte de Sainte-Hermine fut élu député.

Le 17 janvier 1828, Eugène de Pradel revint faire admirer aux Niortais la prodigieuse fécondité de son imagination et son étonnante facilité de versifier. Il improvisa une grande scène tragique, dont le sujet donné par l'assemblée fut *la mort de Kléber*. Il avait ouvert la séance par la lecture d'un morceau de poésie intitulé *Louis XI au Plessis-les-Tours*. Après son improvisation, il lut un poème qu'il avait composé sur la victoire de Navarin. Il termina la séance par des couplets pleins de grâce et d'esprit, improvisés même pour les airs, d'après le nombre de bouts-rimés qu'on lui donnait pour chaque couplet.

Le comte de Beaumont, nommé préfet des Deux-Sèvres, par ordonnance royale du 3 mars, fut installé dans ses fonctions le 26 du même mois.

Le 8 avril, le collége électoral du deuxième arrondissement se réunit à Niort, sous la présidence de L.-A. Avrain, vice-président du tribunal civil. Ce collége nomma député Tonnet-Hersant, chevalier de la Légion-d'Honneur, à la place de Mauguin, qui avait opté pour un autre département.

Le 13 septembre, fut posée la première pierre du nouvel hôtel de la préfecture, en présence des membres du Conseil général du département et des principaux fonctionnaires civils et militaires de la ville de Niort. Le préfet prononça un discours analogue à la circonstance, et son épouse posa la première pierre sous laquelle furent renfermées dans une boîte de plomb plusieurs pièces de monnaie au millésime de l'année, avec une expédition du procès-verbal de la cérémonie, gravée sur une plaque de cuivre.

C'est au mois d'octobre que le célèbre voyageur, Auguste Caillié de Mauzé, écrivit de Toulon au président de la commission centrale de la Société de géographie à Paris, pour lui annoncer son arrivée de l'Afrique. Caillié était allé jusqu'à Tembouctou; et, plus heureux que tant

de voyageurs qui avaient tenté la même entreprise, il était de retour dans sa patrie.

Le 15 décembre parurent les réglemens de la Société de médecine de la ville de Niort, approuvés par le ministre de l'Intérieur. Le premier président fut Guillemeau, et le premier secrétaire Tonnet.

Par décision du 26 décembre, le ministre de l'Intérieur donna une médaille d'argent à Audebert, vaccinateur à Thouars, et à Dupuy, vaccinateur à Niort, pour les récompenser de leur zèle et de leurs succès.

Parmi les produits industriels qui avaient figuré à l'exposition de 1828 à Paris, ceux du département des Deux-Sèvres fixèrent l'attention du jury central. Au nombre des fabricans qui furent distingués, on remarqua 1° Noirot et Ferret, de Niort, qui eurent un rappel de médaille; 2° Christin aîné père et fils; Leydet, fils aîné; Lucet, Giraudeau et Mangou, tous de Niort, qui furent honorablement mentionnés.

Le collége du deuxième arrondissement électoral des Deux-Sèvres fut convoqué pour le 20 juin 1829 dans la ville de Niort, à l'effet d'élire un député en remplacement de Tonnet-Hersant, démissionnaire. Ce collége, assemblé sous la présidence de L.-A. Avrain, vice-président du tribunal civil, nomma député Tribert, ancien sous-préfet de Bressuire.

Depuis près d'un an, des citoyens généreux publiaient à Niort un journal sous le titre de *la Sentinelle des Deux-Sèvres*. Cet écrit périodique ne paraissait qu'une fois par mois, et il était destiné à combattre les abus, à signaler les actes de justice, comme les erreurs et les fautes de l'administration. La mission fut remplie avec indépendance et avec impartialité.

Les agens du pouvoir en jugèrent tout autrement. Les rédacteurs de *la Sentinelle* l'apprirent par le ministère d'un huissier, qui les cita en police correctionnelle, pour le 13 novembre 1829. Ce n'était qu'un procès d'ouverture, et comme servant d'introduction à tous ceux qui allaient fondre sur les courageux défenseurs de nos libertés publiques. Ils furent en effet cités de nouveau au même tribunal pour l'audience du 27 novembre. Ils étaient prévenus d'avoir inséré dans le n° 13 de leur journal les détails d'un banquet national offert à Niort, le 6 octobre précédent, aux députés des Deux-Sèvres, Agier, Tribert, Sainte-Hermine, et au député de la Côte-d'Or, Mauguin, que les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Niort avaient aussi appelé à la Chambre des représentans. Au mois de mars 1830, les rédacteurs de *la Sentinelle*, ou plutôt les habitués de la police correctionnelle, en étaient à leur cinquième affaire. Des

amendes avec la prison furent prononcées contre quatre des rédacteurs de *la Sentinelle*. Leur chef, Clerc-Lasalle, fut frappé le premier et le plus sévèrement. L'avocat Proust, le Béranger de Niort, et deux médecins, Bodeau et Barbette, furent aussi condamnés à l'amende et à un mois de prison.

Ces défenseurs des libertés publiques remportèrent cependant à Niort un triomphe solennel à l'audience du 23 janvier 1830. Le député Mauguin y figurait avec eux sur le banc des accusés pour deux chefs : « un discours prononcé à la « réunion du 6 octobre, et une lettre d'adhésion « à l'association parisienne pour le refus de l'im- « pôt, dans le cas d'une violation manifeste de « la Charte. » La voix éloquente de cet orateur pulvérisa tous les sophismes du ministère public. Il dit, avec un accent prophétique, en terminant son plaidoyer : « Vous verrez plus tard « s'il n'est pas vrai qu'une faction ennemie s'est « emparée du pouvoir, et vous ne voudriez pas « que la presse, notre sentinelle avancée, puisse « jeter le cri d'alarme; et vous ne voulez pas « qu'on puisse dire à la Chambre : Renversez le « ministère, quand la Chambre pourrait dire : « Nous le renverserons. »

Le tribunal relaxa les prévenus de l'action du ministère public.

Le 16 mars, l'adresse de la Chambre des députés en réponse au discours de la couronne fut votée à une majorité de quarante et une voix. Elle fut présentée au roi, le 18. En voici un passage où après avoir exposé que la *Charte* consacre, comme un droit, l'intervention du *pays* dans la délibération des intérêts publics, on ajoute : « Elle fait du concours *permanent* des « vues politiques de votre gouvernement avec les « voeux de votre peuple, la condition indispen- « sable de la marche régulière des affaires pu- « bliques. Sire, notre loyauté, notre dévouement « nous condamnent à vous dire que ce concours « n'existe pas. »

Le 19 mars, le roi prorogea au 1er septembre la session des deux Chambres. Les députés des Deux-Sèvres reçurent, des électeurs de l'arrondissement de Bressuire et de celui de Parthenay, des félicitations et des remerciemens pour avoir voté en faveur de la mémorable adresse.

Le 23 mars, on posa la dernière pierre de l'hôtel de la Préfecture, à Niort, et les autorités civiles assistèrent à cette cérémonie.

La Chambre des députés, dont la session avait été prorogée, fut dissoute par une ordonnance royale du mois de mai, qui convoqua les colléges électoraux d'arrondissement pour le 23 *juin*, et ceux de département pour le 3 juillet. Une autre

ordonnance royale, du 6 juin, nomma président du collége du département des Deux-Sèvres, Descordes, premier président à la Cour royale de Poitiers; d'Abbadie, ancien député, président du collége du premier arrondissement; Maillard, conseiller d'état, président du second arrondissement. Ainsi les destinées constitutionnelles de la France furent remises au vote des colléges électoraux. Ils répondirent avec beaucoup de zèle à l'appel qui leur était fait; mais leurs choix effrayèrent tellement le ministère du 8 août, que, pour se maintenir au pouvoir, au risque même de perdre la dynastie, il fit rendre les fatales ordonnances du 25 juillet. Ce fut à Paris le signal de la guerre civile. Les Snisses et la garde royale firent couler le sang des paisibles citoyens; mais la garde nationale reprit ses armes; en deux journées le despotisme fut vaincu et banni sans retour; du sein même des barricades sortit un roi-citoyen qui doit être le père de son peuple. A cette époque mémorable, Niort eut aussi sa part de gloire. Le pouvoir absolu comptait que sa cause n'était pas encore perdue, s'il parvenait à soulever la Vendée. Un de ses suppôts, le général de division qui commandait à Nantes, donna l'ordre à la garnison de Niort de se rendre près de lui. Aussitôt l'instinct patriotique des Niortais leur inspira de s'opposer

au départ de la troupe de ligne. Les cris : Aux armes ! circulent bientôt de quartier en quartier; la garde nationale est spontanément organisée, le tocsin sonne; un peuple fier et nombreux se déploie dans chaque rue, le maire par *interim* se montre à tous les postes, des barricades sont élevées, et, malgré les ordres réitérés du général divisionnaire, le régiment reste à Niort, pour y prêter son appui à la cause nationale.

Les nouveaux fonctionnaires que leur patriotisme et leurs talens appelèrent aux premiers emplois dans le département des Deux-Sèvres, furent à Niort, le comte de Solère, préfet; Proust, Masson, Pastureau, conseillers de préfecture; Clec-Lasalle, secrétaire général; Proust aîné, maire; David fils et Nourry-Elies, adjoints; Louis Dard, dit Thénadey jeune, secrétaire en chef.

La race des Valois avait commencé en 1328, elle s'éteignit dans la personne de Henri III en 1589 (261 ans). Le règne de la branche aînée des Bourbons date du mois d'août 1589; il finit, dans la personne de Charles X, au mois d'août 1830 (241 ans).

FIN DU TOME SECOND.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PAGE 7.

## Assemblée provinciale du Poitou.

**1787.**

Ces sortes d'assemblées furent établies pour la répartition égale des impôts. La généralité du Poitou fut partagée en neuf élections, dont les quatre suivantes se trouvent dans le département des Deux-Sèvres :

### CHATILLON.

Le baron de l'Epinay, président.

CLERGÉ.

Vinet, curé de Notre-Dame de Roche-Servières.
De Buor, prieur-curé de Saint-Etienne-de-Courcoué.
Bichon, curé de Sigournay.
Guery, curé de Saint-Laurent-de-Beaurepaire.

NOBLESSE.

De Joussebert, chevalier, seigneur de Notre-Dame des Herbiers et de la Pépinière.
Guery, chevalier, seigneur de Beauregard, de Lulière.
Robin, marquis de la Tremblaye, de Mortagne.

TIERS-ÉTAT.

Richard de Lavergne, docteur médecin, et médecin breveté pour les épidémies au département de Montaigu.

Landais, docteur en médecine, correspondant de la Société royale de médecine de Paris.

Jouhenneau, propriétaire à la Chapelle-Palluau.

Cousseau de l'Epinay, conseiller du roi, juge à l'élection de Châtillon.

Paillou, sénéchal de Pouzauges.

Guery, avocat en parlement, juge sénéchal de Tiffauges.

PROCUREURS-SYNDICS.

Le marquis de Larochejaquelein, maréchal des camps et armées du roi.

Boutillier de Saint-André.

SECRÉTAIRE-GREFFIER.

Brunet, notaire.

## THOUARS.

Le marquis de Mauroy, maréchal des camps et armées du roi, président.

CLERGÉ.

Paterne, curé de Vaudelenay.

Demege, doyen, archiprêtre de Thouars.

Dillon, curé du Vieux-Pouzauges.

Laborde, curé du Breuil-Bernard.

NOBLESSE.

Le marquis de Grignon.

D'Aviau de Piolant.

De Gibot, père, seigneur de Saint-Mesmin.

TIERS-ÉTAT.

Redon de Beaupréau, maire de Thouars.
Deschamps, maire de Bressuire.
Chauvin, écuyer, secrétaire du roi, sénéchal d'Argenton-Château.
Feron, propriétaire à Pugny.
Villeneau, lieutenant général du siége de Thouars.
Berthelot, propriétaire au Petit-Puy, paroisse de Masson.
Rossignol, notaire à Bouillé-Loret.

PROCUREURS-SYNDICS.

Dom Raymond, bénédictin, procureur de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes.
Jouneau, avocat à Thouars.

SECRÉTAIRE-GREFFIER.

Baillargeau, notaire.

## SAINT-MAIXENT.

CLERGÉ.

Cellin, prieur de l'abbaye de Celles, président.
Brissonnet, curé de Saivre, archiprêtre de Saint-Maixent.
Dom Rambault, bénédictin.
Boiffard, curé de Saint-Léger de Saint-Maixent.

NOBLESSE.

Yongues, marquis de Sepvret.
Le chevalier de la Coindardière, seigneur des Essars.
Le comte de Loheac, baron d'Augé.
Prévôt, chevalier, seigneur de Gagemont.

TIERS-ÉTAT.

Sauzeau, président au siége royal de Saint-Maixent.
Caillon, notaire et assesseur de l'hôtel-de-ville.

Cuvillier-Champoyau, maire de Melle.
Monnet de Lorbeau.
Daguin de la Roche, ancien maire de Saint-Maixent.
Vincent, fermier de Sainte-Néomaye.
Bourcy, bourgeois de Clunay.
Dupuy, fermier de la paroisse de Vernoux.

PROCUREURS-SYNDICS.

Le chevalier Delaage.
Levêque, avocat.

SECRÉTAIRE-GREFFIER.

Gibault, notaire.

NIORT.

Durousseau, marquis de Fayolle, président.

CLERGÉ.

L'abbé Avice de Mougon, dignitaire du chapitre de Luçon.
L'abbé de Gagelin, prieur de Sainte-Christine.
Prestet, chanoine, prieur d'Asnières.
Goizet, archiprêtre et curé de Notre-Dame-de-Niort.

NOBLESSE.

Janvre, marquis de la Bouchetière.
De Monfrebœuf, ancien capitaine de cavalerie.
Marsault de Parsay.

TIERS-ÉTAT.

Arnauldet Dumairé, avocat, et premier échevin de la ville de Niort.
De l'Apparent, juge-sénéchal de Champdeniers.
Piet de Pijpuy, avocat.
Martin de la Chancellerie, procureur du roi à Chizé.

Rouget de Gourcez, lieutenant-général de la ville de Niort.

Guerin ; procureur du roi à Aulnay.

Chauvin, avocat du roi au siége royal de Niort.

Laubier de Grand-Fief, conseiller du roi, lieutenant-général de police à Civray.

PROCUREURS-SYNDICS.

Chebrou de Lespinatz.

Barré-Chabans

SECRÉTAIRE-GREFFIER.

Gibouin, notaire.

PAGE 7.

# Liste des Députés des Deux-Sèvres

## Aux diverses Assemblées législatives.

### ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

1789 — 1791.

Jallet, curé de Chérigné.

Crussol d'Amboise (marquis de), lieutenant-général du roi.

Dabbaye, président au siége de Melle.

Agier (Ch.-G.-F.) lieutenant-général criminel et procureur du roi à Saint-Maixent.

Filleau, conseiller à Niort.

Briault, avocat, sénéchal à la Mothe-Sainte-Héraye.

### PREMIÈRE LÉGISLATURE.

1791 — 1792.

Jard-Panvillier, médecin.

Lecointe-Puyraveau, homme de loi.

Auguis (J.-B.), juge à Melle.
Dubreuil-Chambardel, propriétaire.
Chasteau, homme de loi.
Robouam, propriétaire.
Jouneau, homme de loi.

## CONVENTION.

1792 — 1795. (An I, II, III.)

Jard-Panvillier, membre sortant,
Lecointe-Puyraveau, *idem.*
Auguis (J.-B.), *idem.*
Dubreuil-Chambardel, *idem.*
Lofficial, ex-magistrat.
Cochon (Charles), président du tribunal criminel.
Duchâtel, mort le 31 octobre 1793, et remplacé par Chauvin-Hersant, homme de loi.

## CONSEILS DES CINQ-CENTS ET DES ANCIENS.

1795 — 1796. (An IV.)

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Chauvin-Hersant, conventionnel.
Jard-Panvillier, *idem.*
Lecointe-Puyraveau, *idem.*
Lofficial, *idem.*

### CONSEIL DES ANCIENS.

Auguis (J.-B.), conventionnel.
Guerin (P.-S.), procureur-syndic du département.

1796 — 1797. (An V.)

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Jard-Panvillier.
Guerin (P.-S.)
Lofficial.

CONSEIL DES ANCIENS.

Auguis (J.-B.)
Cochon (Ch.), nommé ministre et remplacé par Morand, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale.

1797 — 1798. (An VI.)

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Jard-Panvillier.
Lecointe-Puyraveau.
Auguis (J.-B.)
Guerin (P.-S.)

CONSEIL DES ANCIENS.

Morand.
Tharreau.

1798 — 1799. (An VII.)

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Jard-Panvillier.
Lecointe-Puyraveau.
Auguis (J.-B.)
Bodin, président de chambre à la Cour de Poitiers.

CONSEIL DES ANCIENS.

Morand.
Guerin (P.-S.)

## TRIBUNAT ET CORPS LÉGISLATIF.

1799 — 1802. (An VIII, IX, X.)

TRIBUNAT.

Jard-Panvillier.
Lecointe-Puyraveau, appelé en 1800 à d'autres fonctions.

CORPS LÉGISLATIF.

Auguis (J.-B.)
Guerin (P.-S.)
Morand.

1802 — 1806. (An XI — XIV.)

TRIBUNAT,

Jard-Panvillier.

CORPS LÉGISLATIF.

Auguis (J.-B.)
Morand.
Fontanes (comte de).

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

1807 — 1810.

Auguis (J.-B.)
Fontanes (comte de).

1811 — 1814.

Morisset, président du Conseil général du département.
Chauvin-Boissavary, ancien administrateur du département.

LES CENT JOURS.

1815.

Chauvin-Hersant, ancien député.
Vincent-Molinière, avocat-général.
Bujault, avocat à Melle.
Bernardin, conseiller à la Cour de Poitiers.
Andrieux, propriétaire.
Aubin, procureur-impérial à Bressuire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

1815.

Jard-Panvillier, ancien député.

Chauvin-Boissavary, *idem.*
Chebrou de la Roulière, maire de Niort.

1816.

Jard-Panvillier (baron), député sortant.
Morisset (baron), ancien député.

1817 — 1822.

Jard-Panvillier (baron).
Morisset (baron).

DÉPUTATION SUPPLÉMENTAIRE.

1821.

Andrault, membre du Conseil général du département.

1822 — 1824.

Bujault, ancien député.
Clerc-Lasalle, ex-juge suppléant à Niort.
Gilbert-des-Voisins, ex-président de chambre à Cour de Paris.

1825 — 1827.

Agier (F.-M.), conseiller à la Cour de Paris, maître des requêtes au Conseil d'état, colonel d'une légion de la garde nationale de Paris.
D'Abbadie, membre du Conseil général du département.
Chebrou de la Roulière, ancien député.

1828 — 1829.

Agier (F.-M.)
Sainte-Hermine (comte de), ancien maire de Niort.
Tonnet-Hersant, membre de la Légion-d'Honneur, démissionnaire, remplacé en 1829 par Tribert, ancien sous-préfet de Bressuire.

1830.

Agier (F.-M.)
Sainte-Hermine.
Tribert.

PAGE 187.

# Listes des Notaires

## Avec la Nomenclature de ceux qui les ont précédés.

### ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE.

### Canton de Bressuire.

ÉTUDE DE Mᴱ BARRION A BRESSUIRE.

| Notaires prédécesseurs. | Résidence. | Années. |
|---|---|---|
| Caillaut. | Thouars. | 1693 à 1700. |
| Redon. | *Idem.* | 1705 à 1728. |
| Menoust. | *Idem.* | 1747 à 1775. |
| Chauvin. | Bressuire. | 1762 à 1788. |
| Béliard. | Chiché et Bressuire. | 1750 à 1784. |
| Tonnet. | Chiché. | 1787 à l'an V. |
| Guérin. | *Idem.* | 1780 à 1786. |
| Mériaudeau. | *Idem.* | 1729 à 1793. |

ÉTUDE DE Mᴱ DEFORGES A BRESSUIRE.

| | | |
|---|---|---|
| Lozeau. | Courtay. | 1738 à 1781. |
| Logeais. | *Idem.* | 1732 à 1781. |
| Guérin. | *Idem.* | 1780 à 1786. |
| Forestier-Delessert. | *Idem.* | 1775 à l'an 8. |
| Mariteau. | Moncoutant. | 1737 à 1783. |
| Girard. | Clazais. | 1777 à 1818. |
| Texier. | Courlai. | 1751 à 1782. |

ÉTUDE DE Mᴱ HÉRY A BRESSUIRE.

| Notaires prédécesseurs. | Résidence. | Années. |
|---|---|---|
| Ayraud. | Bressuire. | a fini en 1757. |
| Chauvin. | *Idem.* | 1760 à 1787. |
| Legrand. | *Idem.* | 1763 à 1788. |
| Leclerc. | *Idem.* | 1776 à l'an 5. |
| Branger père. | *Idem.* | 1780 à l'an 13. |
| Branger fils. | *Idem.* | An 13 à 1830. |

ÉTUDE DE Mᴱ TOUCHARD A FAYE-L'ABBESSE.

| | | |
|---|---|---|
| Dublet. | Faye-l'Abbesse. | An 5 à l'an 14. |
| Lambert. | *Idem.* | 1812 à 1816. |

## Canton de Cerisais.

ÉTUDE DE Mᴱ CADET A LA FORÊT-SUR-SÈVRE.

| | | |
|---|---|---|
| Basty père. | Cerisais. | 1730 à 1774. |
| Garnier. | *Idem.* | 1746 à 1774. |
| Basty fils. | *Idem.* | 1774 à l'an 6. |
| Payneau. | *Idem.* | An 7 à l'an 11. |
| Béliard. | *Idem.* | An 4 à 1806. |

ÉTUDE DE Mᴱ LEGRAND A CERISAIS.

| | | |
|---|---|---|
| Barrion. | Cerisais. | An 14 à 1811. |
| Brossard. | *Idem.* | 1813 à 1817. |

## Canton de Châtillon.

ÉTUDE DE Mᴱ CHESSÉ A CHATILLON.

| | | |
|---|---|---|
| Maugrain. | Châtillon. | a fini en 1783. |
| Coudray. | *Idem.* | Incomplet. |

ÉTUDE DE Mᴱ BELLINK A CHATILLON.

| | | |
|---|---|---|
| « | « | « |

ÉTUDE DE Mᴱ BANCHEREAU AUX AUBIERS.

| | | |
|---|---|---|
| Banchereau père. | Les Aubiers. | a fini en 1795. |

### ÉTUDE DE Mᵉ ROY A CHATILLON.

| Notaires prédécesseurs. | Résidence. | Années. |
|---|---|---|
| « | « | « |

## Canton d'Argenton-Château.

### ÉTUDE DE Mᵉ ROSSIGNOL A CERSAY.

| | | |
|---|---|---|
| « | « | « |

### ÉTUDE DE Mᵉ CHOYAU A ARGENTON-CHATEAU.

| | | |
|---|---|---|
| Clairambault. | Argenton-Château. | 1667 à 1705. |
| Gouraud. | *Idem.* | An 4 5 et 6. |
| Gobron. | *Idem.* | 1757 à 1791. |
| Girard père. | *Idem.* | 1733 à 1776. |
| Girard fils. | *Idem.* | 1777 à 1821. |

### ÉTUDE DE Mᵉ BASTY A ARGENTON-CHATEAU.

| | | |
|---|---|---|
| Veneau. | Saint-Clémentin. | 1752 à 1777. |
| Gaudrie père. | *Idem.* | 1777 à 1806. |
| Gaudrie fils. | Argenton-Château. | 1806 à 1827. |

### ÉTUDE DE Mᵉ FOURNÉE A BOUILLÉ-LORET.

| | | |
|---|---|---|
| Belliard. | Cersay. | 1796 |
| Talluchet. | *Idem.* | 1784 à 1794. |
| Genty. | *Idem.* | 1764 à 1783. |
| Grellé. | Argenton-l'Église. | 1781 à 1813. |
| Jolivet fils. | *Idem.* | 1763 à 1774. |
| Jolivet père. | *Idem.* | 1740 à 1755. |
| Herbault fils. | *Idem.* | 1770 à 1782. |
| Herbault père. | *Idem.* | 1730 à 1771. |
| Beguelé. | *Idem.* | 1674 à 1676. |
| Caffin. | *Idem.* | 1663 à 1679. |
| Cherbonnière fils. | Bouillé-Loret. | 1727 à 1743. |
| Cherbonniere père. | *Idem.* | 1697 à 1726. |
| Gourré. | *Idem.* | 1658 à 1714. |
| Fournée père. | *Idem.* | 1756 à 1784. |
| Fournée fils. | *Idem.* | 1784 à 1824. |

## Canton de Thouars.

### ÉTUDE DE Mᵉ BRUNEAU A BRION.

| Notaires prédécesseurs. | Résidence. | Années. |
|---|---|---|
| Bruneau fils. | Brion. | 1797 à 1826. |
| Bruneau père. | *Idem.* | 1769 à 1784. |
| Chauvin. | *Idem.* | 1760 à 1763. |
| Guillot. | *Idem.* | 1712 à 1741. |
| Nallis. | Montbrun. | 1764 à 1811. |
| Roulleau. | Saint-Martin-de-Sanzais. | 1778 à 1790. |
| Robinet. | Tourtenay. | 1731 à 1770. |

### ÉTUDE DE Mᵉ AUDEBERT PÈRE A THOUARS.

| | | |
|---|---|---|
| Braud père. | Thouars. | 1714 à 1745. |
| Braud fils. | *Idem.* | 1750 à 1766. |
| Chaigneau. | *Idem.* | 1579 à 1606. |
| Civrais. | *Idem.* | 1606 à 1632. |
| Moreau. | *Idem.* | 1689 à 1703. |
| Ragot. | *Idem.* | 1634 à 1688. |
| Malecot. | Oyron. | 1749 à 1751. |
| Maupenit. | Moutiers. | 1721 à 1735. |
| Martin-Martinière. | Sainte-Verge. | 1749 à 1754. |
| Doré. | Thouars. | 1789 à 1800. |
| Noyrault-Coindrie. | Luzay et Thouars. | An 4 à 1826. |
| Thibault. | Thouars. | 1780 à 1818. |
| Gueniveau. | *Idem.* | 1782 à 1814. |
| Rouault. | *Idem.* | 1759 à 1781. |
| Courtois. | *Idem.* | 1740 à 1759. |
| Villeneau père. | *Idem.* | 1745 à 1771. |
| Villeneau fils. | *Idem.* | 1770 à 1785. |
| Gratien. | *Idem.* | 1783 à 1799. |
| Caillard père. | *Idem.* | 1753 à 1775. |
| Caillard fils. | *Idem.* | 1776 à 1790. |
| Jarry. | *Idem.* | 1711 à 1757. |
| Cailleau. | *Idem.* | 1725 à 1731. |
| Morin. | La Chapelle-Gaudin. | 1687 à 1731. |
| Gorry. | *Idem.* | 1659 à 1691. |
| Noyrault père. | Saint-Varent. | 1690 à 1713. |
| Noyrault fils. | *Idem.* | 1723 à 1728. |

ÉTUDE DE Mᵉ GEORGET A THOUARS.

| Notaires prédécesseurs. | Résidence. | Années. |
|---|---|---|
| Bodet | Brion. | 1773 à l'an 2. |
| Banchereau. | Saint-Martin-de-Sanzais. | 1786 à l'an 10. |
| Jagault. | Thouars. | 1765 à 1793. |
| Girard. | *Idem.* | 1717 à 1746. |
| Dubois. | Oyron. | 1719 à 1770. |
| Nepveu. | Thouars. | 1773 à 1786. |
| Bardon. | *Idem.* | 1785 à 1789. |
| Crêpellier. | *Idem.* | 1785 à 1813. |
| Dubois. | Oyron. | 1773 à 1786. |

ÉTUDE DE Mᵉ TAVARD A SAINTE-VERGE.

| | | |
|---|---|---|
| Sorin aîné. | Saint-Cyr-Lalande. | 1758 à 1768. |
| Sorin jeune. | *Idem.* | 1769 à 1791. |
| Rivereau. | Louzy. | 1731 à 1774. |

ÉTUDE DE Mᵉ BÉLIARD A THOUARS.

| | | |
|---|---|---|
| Tolozé. | Saint-Martin-de-Sanzais. | An 9 à 1825. |
| Béliard. | Thouars. | An 3 à 1825. |
| Caillaud. | *Idem.* | 1670 à 1713. |

ÉTUDE DE Mᵉ AUDEBERT JEUNE A THOUARS.

| | | |
|---|---|---|
| Noé. | Thouars. | 1788 à 1809. |
| Fonfrége. | *Idem.* | 1628 à 1672. |
| Barricher. | *Idem.* | 1678 à 1718. |
| Demège. | *Idem.* | 1728 à 1778. |
| Gaschignard. | *Idem.* | 1651 à 1680. |
| Gaschignard. | *Idem.* | 1725 à 1762. |
| Gaschignard. | *Idem.* | 1763 à l'an 3. |
| Baillergeau. | *Idem.* | 1771 à 1791. |
| Redon. | Massais. | 1761 à 1768. |
| Blondel. | *Idem* et Saint-Verge. | 1770 à 1790. |
| Duplessis. | Thouars. | 1768 à 1808. |
| Prieur-Duperray. | *Idem.* | 1788 à l'an 4. |

ÉTUDE DE Mᵉ VIOLLEAU A OYRON.

| | | |
|---|---|---|
| Bertheloteau. | Oyron. | 1784 à 1822. |
| Violleau père. | *Idem.* | An 4 à 1823. |

## Canton de Saint-Varent.

### ÉTUDE DE Mᴱ LAMBERT A SAINT-VARENT.

| Notaires prédécesseurs. | Résidence. | Années. |
|---|---|---|
| Pouit père. | Saint-Varent. | 1780 à 1815. |
| Pouit fils. | *Idem.* | 1808 à 1809. |
| Cadoux. | Glenais. | 1765 à l'an 6. |

### ÉTUDE DE Mᴱ CORNILLEAU A LUZAY.

| | | |
|---|---|---|
| Duplessis. | Luzay. | 1809 à 1812. |

*Certifié véritable par M. le président de la Chambre de discipline des Notaires de l'Arrondissement de Bressuire,*

BARRION.

## ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY.

### ÉTUDE DE Mᴱ BERNARDEAU.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| PARTHENAY. | Parthenay. | Chasteau aîné.<br>Conneau.<br>Leriget.<br>Gaillard.<br>Maupilier. |

### ÉTUDE DE Mᴱ ARDOUIN.

| | | |
|---|---|---|
| PARTHENAY. | Parthenay. | Bouchet.<br>Goutière.<br>Robert-Bernardeau.<br>Chenier.<br>Petit à Amailloux.<br>Château.<br>Chasteau.<br>Ardouin père. |

### ÉTUDE DE Mᵉ GUILHAUD.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| PARTHENAY. | Parthenay. | Thoumazeau.<br>Andrieux.<br>Guilhaud père.<br>Baudouin. |

### ÉTUDE DE Mᵉ DARDILLAC.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| PARTHENAY. | Parthenay. | Vincenaud.<br>Vincenaud.<br>Vincenaud.<br>Barrion. (Pierre)<br>Barrion. (N.-L.)<br>Barrion. (Léon)<br>Lamarque.<br>Robert.<br>Gaudrie.<br>Bonanfant.<br>Ledain.<br>Hamelin.<br>Baudry.<br>Verrière. |

### ÉTUDE DE Mᵉ JOUFFRAULT.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| PARTHENAY. | Parthenay. | Ayrault aîné.<br>Allard.<br>Allard.<br>Cornuau.<br>Moreau.<br>Petit père.<br>Petit fils.<br>Ayrault jeune.<br>Chenier.<br>Barbaud. |

### ÉTUDE DE Mᵉ REVEILLAULT.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| AIRVAULT. | Airvault. | Reveillault père.<br>Bobinet. |

### ÉTUDE DE ME COTHEREAU.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| AIRVAULT. | Airvault. | Fribault.<br>Barrault pére.<br>Barrault fils.<br>Barrault petit-fils.<br>Hutin.<br>Claveau (1). |

### ÉTUDE DE ME DEMEAU.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| AIRVAULT. | S.-Jouin-les-Marnes. | Thibaudeau.<br>Pavy. |

### ÉTUDE DE ME RICHARD.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| AIRVAULT. | S.-Jouin-les-Marnes. | Boulin.<br>Fourreau père.<br>Fourreau fils.<br>Ganne.<br>Roux.<br>Florence. |

### ÉTUDE DE ME PELISSON.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| MENIGOUTE. | Menigoute. | Favier.<br>Coudré père.<br>Coudré fils.<br>Masson.<br>Caillon.<br>Pelisson père.<br>Pelisson fils.<br>Pillot.<br>Gautier.<br>Texier.<br>Chaignon.<br>Hubert.<br>Durivault. |

(1) Il est dépositaire provisoire des études de MM. Berthonneau, Cresponneau et Danjon.



### ÉTUDE DE Mᴱ JUBIEN.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| MENIGOUTE. | Vautebis. | Mignonneau. |

### ÉTUDE DE Mᴱ LEMAYE.

| | | |
|---|---|---|
| MENIGOUTE. | Vasles. | Chenier.<br>Guérineau. |

### ÉTUDE DE Mᴱ POUZET.

| | | |
|---|---|---|
| MAZIÈRES. | Mazières. | N'a que ses minutes. |

### ÉTUDE DE Mᴱ GRANGER.

| | | |
|---|---|---|
| MAZIÈRES. | Verruyes. | Bonnanfant père.<br>Bonnanfant fils.<br>Pacault. |

### ÉTUDE DE Mᴱ TEXIER.

| | | |
|---|---|---|
| MONCOUTANT | Chapelle-Seguin. | Jouineau.<br>Bascher.<br>Beaudet.<br>Maupetit père.<br>Maupetit fils.<br>Fleury. |

### ÉTUDE DE Mᴱ BELIARD.

| | | |
|---|---|---|
| MONCOUTANT | Moncoutant. | Béliard père.<br>Béliard ayeul.<br>Fradin-des-Delinières.<br>Gruget. |

### ÉTUDE DE Mᴱ BOURDON.

| | | |
|---|---|---|
| MONCOUTANT | Chapelle-S.-Laurent. | Brilland (Alexis). |

### ÉTUDE DE Mᴱ TEXIER.

| | | |
|---|---|---|
| MONCOUTANT | Moncoutant. | Guédon-Poupardière.<br>Bourdon.<br>Biraud.<br>Héry. |

### ÉTUDE DE Mᴱ COCHON.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|---|
| SAINT-LOUP. | Saint-Loup. | Cochon père.<br>Biard.<br>Couturer.<br>Tonnet. |

### ÉTUDE DE Mᴱ MORIN.

| | | |
|---|---|---|
| SAINT-LOUP. | Saint-Loup. | Arouet.<br>Perrin.<br>Lorrayne.<br>Suire.<br>Depoy.<br>Desrages.<br>Roquet.<br>Geoffroy.<br>Mousset.<br>Cochard. |

### ÉTUDE DE Mᴱ BONNIN.

| | | |
|---|---|---|
| SECONDIGNY. | Secondigny. | Baraton.<br>Bonnin.<br>Bonnin. |

### ÉTUDE DE Mᴱ JUIN.

| | | |
|---|---|---|
| SECONDIGNY. | Secondigny. | Letard.<br>Baschard.<br>Cornilleau.<br>Aimé.<br>Jouffrault. |

### ÉTUDE DE Mᴱ ROBIN.

| | | |
|---|---|---|
| THENNEZAY. | Thennezay. | N'a que ses minutes. |

### ÉTUDE DE Mᴱ GIROIRE.

| | | |
|---|---|---|
| THENNEZAY. | Thennezay. | Miot. |

### ÉTUDE DE Mr LAHAY.

| Cantons. | Communes. | Notaires prédécesseurs. |
| --- | --- | --- |
| THENNEZAY. | Thennezay. | Chenier. |
| | | Malet. |
| | | Dardillac (Louis). |
| | | Dardillac (Athanase). |
| | | Decombe. |

*Certifié exact*, **BERNARDEAU**,

Président de la Chambre.

## ARRONDISSEMENT DE NIORT.

## Canton de Niort.

### ÉTUDE DE Mr MORICEAU A NIORT.

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
| --- | --- | --- |
| Moriceau (A.-L.-M.). | 1770 à 1801. | Niort. |
| Moriceau (Jean). | 1725 à 1770. | Niort. |
| Grugnet (Jacques). | 1679 à 1724. | Niort. |
| Brunet. | 1681 à 1700. | Niort. |
| Rousseau. | 1662 à 1678. | Niort. |
| Arnaudeau. | 1627 à 1678. | Niort. |
| Desmoulin. | 1627 à 1677. | Niort. |
| Fradin. | 1605 à 1616. | La Mothe. |
| Cornier. | 1604 à 1625. | Niort. |
| Jousselin. | 1597 à 1665. | Niort. |
| Jousseaulme. | 1577 à 1602. | Niort. |
| Nouvion. | 1595 à 1625. | Niort. |
| Fradin (Pierre). | 1590 à 1604. | Saint-Loup. |
| Gasteau. | 1592 à 1597. | Niort. |
| Leroux. | 1570 à 1575. | Niort. |
| Gorrin. | 1557 à 1586. | Niort. |
| Micheau. | 1544 « | Niort. |
| Berteau. | 1541 à 1639. | Niort. |
| Bruchard. | 1540 « | Niort. |

## ÉTUDE DE Mᵉ POUGNET A NIORT (1).

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
|---|---|---|
| Bernier. | 1770 à 1802. | Niort. |
| Savignac. | 1766 à 1806. | |
| Racapé. | 1757 à 1766. | |
| Baudin-Champmargou. | 1756 à 1791. | |
| Sabourin (J.-F.). | 1740 à 1757. | |
| Baudin père. | 1710 à 1748. | |
| Baudin aïeul. | 1697 à 1710. | |
| Sabourin (Jean). | 1687 à 1739. | |
| Ligonière. | 1673 à 1683. | |
| Jousseaume (Adam). | 1654 à 1672. | |
| Sabourin (Zacharie). | 1643 à 1653. | |
| Sabourin (Aaron). | 1606 à 1639. | |

## ÉTUDE DE Mᵉ CREUZÉ A NIORT.

| | | |
|---|---|---|
| Broussard. | 1606 à 1619. | Niort. |
| Boursault. | | |
| Brisset. | | |
| Cornier. | | |
| Violette. | 1619 à 1651. | |
| Boursault. | 1651 à 1681. | |
| Jousselin. | 1681 à 1715. | |
| Ducrocq. | 1727 à 1755. | |
| Bion. | 1757 à 1806. | |
| Vinet. | 1807 à 1813. | |
| Creuzé père. | 1774 à l'an 13. | |

## ÉTUDE DE Mᵉ FAUCHER A NIORT.

| | | |
|---|---|---|
| Geoffroy (Michel). | 1783 à 1817. | Niort. |
| Thibault. | 1651 à 1696. | |
| Bousseau (Pierre). | 1756 à 1787. | Magné et Benet. |
| Byard. | 1726 à 1754. | Mêmes résidences. |
| Byard. | 1731 à 1752. | Benet. |

(1) Il a en outre les minutes de Piet, d'Aubert ot de Godin.

## ÉTUDE DE Mr BONNEAU A NIORT (1).

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
|---|---|---|
| Bonneau fils. | 1808 à 1822. | Niort. |
| Bonneau père | 1773 à 1808. | |
| Guillaudeau puiné. | 1769 à 1771. | |
| Guillaudeau aîné. | 1753 à 1768. | |
| Guillaudeau père. | 1729 à 1749. | |
| Clémenson. | 1684 à 1716. | |
| Gellé. | 1681 à 1684. | |
| Jousseaulme. | 1672 | |
| Fribault. | 1663 à 1667. | |
| Pérot. | 1641 à 1665. | |
| Assailly. | 1582 à 1641. | |
| Brisset fils. | 1557 à 1615. | |
| Brisset père. | 1533 à 1557. | |

## ÉTUDE DE Mr DELALANDE A NIORT.

| | | |
|---|---|---|
| Esnard. | 1819 à 1824. | Niort. |
| Lallemand. | 1813 à 1817. | |
| Boileau. | 1802 à 1807. | |
| Baudin Champarsay. | 1768 à 1802. | |
| Baudin Champarsay. | 1730 à 1767. | |
| Mangou. | 1709 à 1729. | |
| Chauvegrain. | 1684 à 1709. | |
| Chauvegrain père. | 1652 à 1683. | |
| Martin. | 1617 à 1650. | |

## ÉTUDE DE Mr VINCENT A NIORT.

| | | |
|---|---|---|
| Gibouin (Jean-Pierre). | 1781 à 1825. | Niort. |
| Guérineau (L.-Ph.) | 1722 à 1776. | |
| Lafiton (Antoine). | 1698 à 1742. | |
| Guérineau Philippe. | 1693 à 1710. | |
| Boucher. | 1674 à 1692. | |
| Lafiton père. | 1673 à 1682. | |

(1) Il existe en outre dans cette étude les minutes de M. Bonneau père, juré priseur, de 1782 à 1790, et celles de M. Brisset, greffier des experts, de 1718 à 1774.

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
|---|---|---|
| Augier jeune. | 1651 à 1672. | Niort. |
| Vaslet. | 1631 à 1651. | |
| Jousseaume. | 1629 à 1671. | |
| Augier. | 1607 à 1629. | |
| Mullot. | 1559 à 1591. | |

ÉTUDE DE Mᴱ DELAVAULT A NIORT.

| | | |
|---|---|---|
| Groizard (P.-M.) | 1788 à 1826. | Niort. |
| Lafiton (G.-Noël). | 1735 à 1785. | |
| Grugnet (André). | 1724 à 1749. | |
| Chandelier. | 1681 à 1715. | |
| Piet (Noël) | 1663 à 1681. | |
| Piet (Etienne). | 1631 « | |
| Pinet. | 1643 à 1663. | |

ÉTUDE DE Mᴱ BARON A ÉCHIRÉ.

| | | |
|---|---|---|
| Richard père. | 1781 à 1788. | Echiré. |
| Richard fils. | 1788 à 1810. | |

ÉTUDE DE Mᴱ ÉCARLAT A COULON.

| | | |
|---|---|---|
| Ochier (André-Jacques). | 1816 à 1832. | Coulon. |
| Rodier. | 1805 à 1816. | |
| Mestadier. | 1793 à 1803. | |
| Basset. | 1747 à 1762. | |

## Canton de Saint-Maixent.

ÉTUDE DE Mᴱ LAMARQUE A AUGÉ.

| | | |
|---|---|---|
| « | 1796 à 1832. | décédé. |

ÉTUDE DE Mᴱ GIBAULT A CHERVEUX (1).

| | | |
|---|---|---|
| Godin. | 1782 à 1792. | Cherveux. |
| Esquot (Joseph). | 1779 à 1816. | |
| Palardi (François-Louis). | 1756 à 1792. | |
| Gibault (L.-A.) | 1752 à 1793. | |
| Rossegaud. | 1726 à 1776. | Secondigny. |

(1) Il possède aussi les minutes de Gibault, notaire à Cherveux.

ÉTUDE DE Mᴱ PRESLE-DUPLESSIS A S.-MAIXENT.

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
|---|---|---|
| Gibault (Jean-Louis). | 1781 à 1816. | |

ÉTUDE DE Mᴱ DEVALLÉE A SAINT-MAIXENT.

| | | |
|---|---|---|
| « | « | « |

ÉTUDE DE Mᴱ BORDIER A SAINT-MAIXENT (1).

| | | |
|---|---|---|
| Angevin (Michel). | 1800 à 1823. | Saint-Maixent. |
| Lafiton. | 1769 à 1807. | |
| Girault (Sébastien). | 1764 à 1801. | |
| Defaucamberge. | 1729 à 1763. | |
| Richard (Pierre). | 1692 à 1722. | |
| Moreau. | 1722 à 1741. | |
| Faucher. | 1709 à 1729. | |
| Valette. | 1705 à 1730. | |
| Babu. | 1695 à 1777. | |
| Richard père. | 1790 à 1702. | |
| Deparis. | 1688 à 1740. | |
| Chaumier. | 1660 à 1689. | |
| Bellot. | 1746 à 1798. | |
| Faidi. | 1641 à 1703. | |
| Gay. | 1590 à 1634. | |
| Texier. | 1557 à 1561. | |
| Fouquet. | 1554 à 1571. | |

ÉTUDE DE Mᴱ LEVESQUE A SAINT-MAIXENT.

| | | |
|---|---|---|
| Girard (J.-P.-L.). | 1786 à 1804. | Saint-Maixent. |
| Girard aîné. | 1757 à 1800. | |
| Gaboriaud. | 1707 à 1749. | |

(1) Ce notaire est dépositaire des minntes de 1° Angevin père, 2° Allard fils, 3° Louis Bellot, 4° Chaigneau, 5° Pâris, 6° Saule, 7° Georges Germain, 8° Girard, 9° Hervé, 10° Pierre Lelièvre, 11° Moreau, 12° Panou, 13° Gilles Piet, 14° Pillot, 15° Pingault, 16° Quincarlet, 17° Texier, 18° Lutault, 19° Piet, 20° Chamier, 21° Caillon, 22° Lenoir, 23° Auditeau, 24° Clément, 25° Chaigneau, 26° Guiguet, 27° Désiré, 28° Bonnet, 29° Bault, 30° Bordage, 31° Baillou, 32° Deniot, 33° Delavallée fils, 34° Faidy petit-fils, 35° Fomboisset, 36° Goguet, 37° Picard, 38° Pellot, 39° Guingaud, 40° Vivien.



| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
|---|---|---|
| Drouet fils. | 1689 à 1699. | Saint-Maixent. |
| Lecomte. | 1680 à 1695. | |
| Lambert père. | 1676 à 1731. | |
| Rousseau. | 1610 à 1667. | |
| Drouet père. | 1579 à 1627. | |
| Riché. | 1724 à 1757. | |

ÉTUDE DE Mᵉ ARDY A SAINT-MAIXENT (1).

| | | |
|---|---|---|
| Ardy père. | 1777 à 1831. | Saint-Maixent. |

## Canton de Beauvoir.

ÉTUDE DE Mᵉ GARNAUD A BEAUVOIR.

| | | |
|---|---|---|
| Crosnier père et fils. | 1680 à 1740. | Beauvoir. |

ÉTUDE DE Mᵉ MARCHESSEAU A LAFOYE-MONJAULT.

| | | |
|---|---|---|
| Clouzeau père. | 1740 à 1778. | Beauvoir. |
| Mangeais. | 1774 à 1780. | |
| Clouzeau (Louis-René). | 1775 à 1806. | |
| Clouzeau Duplanty. | 1777 à 1799. | La Foye-Monjault. |
| Vien (André-Augustin). | 1785 à 1824. | |
| Doignon (Louis). | 1786 à 1800. | |
| Ecuyer (René). | 1807 a 1815. | |
| Gouraud (J.-L.). | 1825 à 1826. | |

## Canton de Coulonges.

ÉTUDE DE Mᵉ BROSSARD A ARDIN.

| | | |
|---|---|---|
| Pineau. | 1787 à 1815. | Ardin. |

ÉTUDE DE Mᵉ BARILLIER-BEAUPRÉ A FENIOUX.

| | | |
|---|---|---|
| « | « | « |

(1) Il possède en outre les minutes de 1° Charles Ardy, son aïeul, 2° Brulou, 3° Bastard, 4° Deshayes, 5° Faidi, 6° Faubasset, 7° Greffier, 8° Mruel, 9° Pagrault, 10° Roussault, 11° Texier, 12° Brulon.



### ÉTUDE DE Mᴱ AUCHIER A COULONGES.

| Notaires prédécesseurs. | Années | Résidence. |
|---|---|---|
| Gendroneau. | 1736 à 1793. | Busseau. |
| Moreau. | 1736 à 1793. | Coulonges. |
| Pepin. | 1750 à 1789. | Busseau. |
| Clément. | 1770 à 1803. | Saint-Pompin. |
| Bonet. | 1775 à 1810. | Coulonges. |
| Glaumain. | 1802 à 1825. | Coulonges. |

### ÉTUDE DE Mᴱ PINEAU A COULONGES.

| | | |
|---|---|---|
| Guiotton. | 1796 à 1822. | Coulonges. |
| Bellet. | 1823 à 1829. | Coulonges. |

## Canton de Mauzé.

### ÉTUDE DE Mᴱ MARQUET A MAUZÉ.

| | | |
|---|---|---|
| Jousseaume. | 1719 à 1733. | Mauzé. |
| Bourdon (Pierre). | 1722 à 1766. | Mauzé. |
| Damour. | 1758 à 1791. | S.-Georges-de-Rex. |
| Bourdon (Benjamin). | 1767 à 1786. | Mauzé. |
| Fraigneau. | 1771 à 1816. | Mauzé. |
| Talineau. | 1773 à 1789. | Usseau. |
| Massacré. | 1785 à 1809. | Usseau. |
| Deboneni. | 1787 à 1822. | Mauzé. |
| Roussel. | 1788 à 1806. | Mauzé. |

### ETUDE DE Mᴱ GRELAT A MAUZÉ.

| | | |
|---|---|---|
| Pilard père et fils | 1690 à 1701. | Mauzé. |
| David. | 1736 à 1799. | Bourdet. |
| Pallu. | 1755 à 1800. | S.-Hilaire-la-Palu. |
| Giraud. | 1801 à 1824. | Mauzé et S.-Hilaire. |

### ÉTUDE DE Mᴱ BONNEAU A SAINT-HILAIRE-LA-PALU.

| | | |
|---|---|---|
| Picard (Charles-René). | 1803 à 1828. | S.-Hilaire-la-Palu. |

## Canton de Frontenay.

### ÉTUDE DE Mᴱ CHAIGNEAU A ARÇAIS.

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
|---|---|---|
| Garrand. | 1803 à 1811. | Arçais. |
| Creuzé. | 1811 à 1813. | |

### ÉTUDE DE Mᴱ GUYET A FRONTENAY.

| | | |
|---|---|---|
| Bellot. | 1734 à 1780. | Vallans. |
| Arnault. | 1747 à 1800. | Frontenay. |
| Baynier. | 1757 à 1810. | Sansais. |
| Jousselin (T.-E.). | 1759 à 1809. | Frontenay. |
| Jousselin père. | 1771 à 1809. | |
| Jousselin fils. | 1810 à 1826. | |

### ÉTUDE DE Mᴱ VALLET A FRONTENAY.

| | | |
|---|---|---|
| Gaudicheau. | 1820 à 1828. | Frontenay. |
| Gerbier. | 1802 à 1823. | |
| Fraigneau. | 1733 à 1781. | |
| Bourdeau. | 1769 à 1787. | |

## Canton de Prahecq.

### ÉTUDE DE Mᴱ THOUIN-BEAUPRÉ A PRAHECQ.

| | | |
|---|---|---|
| Palustre. | 1651 à 1705. | Lamothe. |
| Fraigneau. | 1686 à 1709. | Exoudun. |
| Bonnet. | 1714 à 1748. | Trevin. |
| Allonneau. | 1748 à 1792. | Même résidence. |
| Jousseaume. | 1767 à 1784. | Brûlain. |
| Barbereau. | 1806 à 1810. | Prahecq. |

### ÉTUDE DE Mᴱ SAINT-MARC A PRAHECQ.

| | | |
|---|---|---|
| Bernard. | 1812 à 1816. | Prahecq. |
| Esnard. | 1817 à 1819. | |



### ÉTUDE DE Mᴱ PINEAU A CHAMPDENIERS.

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Résidence. |
|---|---|---|
| Robert. | 1719 à 1759. | Champdeniers. |
| Robert Lamothe. | 1787 à 1814. | Germon |
| Pruel (René-Philippe). | 1731 à 1771. | Champdeniers. |
| Pruel fils (J.-Ph.). | 1771 à 1814. | Champdeniers. |
| Secrétain (Jean). | 1740 à 1764. | Champdeniers. |
| Citois. | 1752 à 1782. | Feniou. |
| Citois (Alexandre). | 1783 à 1800. | Xaintray et Niort. |

## Canton de Champdeniers.

### ÉTUDE DE Mᴱ GAROTEAU A CHAMPDENIERS (1).

| | | |
|---|---|---|
| Faidy. | 1741 à 1744. | S.-Cristophe-s.-Roc. |
| Dubois Delagroix. | 1751 à 1763. | S.-Cristophe-s.-Roc. |
| Robert. | 1764 à 1765. | Champdeniers. |
| Garoteau (Antoine). | 1762 à 1803. | Champdeniers. |
| Alexandre. | 1806 à 1814. | Champdeniers. |

### ÉTUDE DE Mᴱ BARATON A CHAMPDENIERS.

| | | |
|---|---|---|
| Micheau père. | 1715 à 1734. | Champdeniers. |
| Micheau fils. | 1740 à 1779. | Champdeniers. |
| Veau père. | 1720 à 1745. | Champdeniers. |
| Veau fils. | 1746 à 1782. | Champdeniers. |
| Baraton père. | 1780 à 1826. | Champdeniers. |

### ÉTUDE DE Mᴱ LEMONIER A PAMPLIE.

| | | |
|---|---|---|
| Baraton. | 1742 à 1828. | Pamplie. |
| Maupetit. | 1786 à 1828. | Pamplie. |

*Délivré par M. Moriceau, président de la Chambre,*

Niort, le 19 octobre 1832.

**MORICEAU.**

(1) Notaire des baronnies d'Aubigny et Defaye.

Nous consignons ici une note que nous eussions placée, page 284, à la suite des notaires de Thouars, si elle nous fût plus tôt tombée sous la main. Elle fait mention de minutes qui, sans doute, ont été lacérées et brûlées à la prise de cette ville, en 1793. Quoi qu'il en soit, voici cette note :

« En 1776, il y avait au greffe du siége de Thouars les « minutes de Delaville, depuis 1632 jusqu'en 1650; de Deshaies, depuis 1651 jusqu'en 1708; de Hulin, depuis 1654 « jusqu'en 1695, de Renaud père et fils, depuis 1663 jusqu'en 1730; de Thibaudeau, depuis 1667 jusqu'en 1704; « de deux Lory, depuis 1672 jusqu'en 1698; de Papillaut, « depuis 1692 jusqu'en 1710; de deux Devâle, depuis 1704 « 1761; de Joubert, depuis 1714 jusqu'en 1747. »

Extrait d'un tableau de la communauté des notaires de la ville et duché-pairie de Thouars, en 1776.

---

## ARRONDISSEMENT DE MELLE.

## Canton de La Mothe-Sainte-Héraye.

### ÉTUDE DE Mᵉ MORISSON.

| Communes. | Notaires prédécesseurs. | Années. |
|---|---|---|
| LA MOTHE-S.-HÉRAYE. | Sauzé. | 1725 à 1775. |
| | Palastre. | 1715 à 1738. |

### ÉTUDE DE Mᵉ DUBREUIL.

| Communes. | Notaires prédécesseurs. | Années. |
|---|---|---|
| LA MOTHE-S.-HÉRAYE. | Dubreuil père. | 1782 à 1821. |

### ÉTUDE DE Mᵉ GEOFFRION.

| Communes. | Notaires prédécesseurs. | Années. |
|---|---|---|
| PAMPROUX. | Tastereau. | 1695 à 1716. |
| | Favre. | 1697 à 1723. |
| | Violle. | 1732 à 1755. |



| Communes. | Notaires prédécesseurs. | Années. |
|---|---|---|
| Pamproux. | Biard père. | 1717 à 1757. |
| | Biard fils. | 1758 à 1767. |
| | Gaullier. | 1756 à an 9. |
| | Sardin. | 1762 à 1792. |
| | Riche. | 1767 à 1791. |
| | Vaugelade. | An 11 à 1810. |

ÉTUDE DE Mᵉ CHEVALLON.

| | | |
|---|---|---|
| La Mothe-S.-Héraye. | Guillon. | 1615 à 1660. |
| | Guillon. | 1660 à 1781. |
| | Guillon. | 1781 à 1795. |
| | Guillon. | 1795 à 1819. |
| | Tastereau. | 1678 à 1719. |
| | Duval. | 1720 à 1742. |
| | Pallardy. | 1752 à 1785. |
| | Roi. | An 5 à 1806. |

ÉTUDE DE Mᵉ RONDIER.

| | | |
|---|---|---|
| Exoudun. | Dubreuil. | 1815 à 1816. |
| | Genay. | 1817 à 1821. |

## Canton de Celles.

ÉTUDE DE Mᵉ BOILEAU.

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Communes. |
|---|---|---|
| Boileau. | 1764 à 1795. | Chizé. |
| Poulard-Dupalais. | 1780 à 1821. | Mougon. |
| Boileau. | 1807 à 1818. | Celles. |
| Poulard-Dupalais fils. | 1818 à 1825. | Celles. |
| Rigault. | 1825 à 1832. | Celles. |

ÉTUDE DE Mᵉ JOUSSEAUME.

| | | |
|---|---|---|
| Berthomé. | 1552 à 1605. | Celles. |
| Lévêque. | 1604 à 1638. | Celles. |
| Banlier. | 1670 à 1730. | Celles. |
| Boiffard (Jérôme). | 1711 à 1730. | Celles. |
| Boiffard (Antoine). | 1731 à 1792. | Celles. |

| Notaires prédécesseurs. | Années. | Communes. |
|---|---|---|
| Brunet. | 7732 à 1753. | Brioux. |
| Barillet (Georges). | 1763 à 1778. | Celles. |
| Barillet (François). | 1779 à 1821. | Celles. |
| Senné. | 1731 à 1765. | Celles. |
| Nourry père. | 1754 à 1776. | Celles. |
| Nourry fils. | 1776 à 1795. | Celles. |
| Joly. | An XI à 1826. | Celles. |

ÉTUDE DE Mᵉ BAUFINE (1).

| | | |
|---|---|---|
| Biard. | 1731 à 1759. | Mougon. |
| Terrière. | 1763 à 1779. | Mougon. |
| Dury. | 1795 à 1802. | Mougon. |
| Poumeau. | 1821 à 1823. | Mougon. |

## Canton de Lezay.

ÉTUDE DE Mᵉ GILLES.

| Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|
| LEZAY. | Allonneau. |
| | Gilbert. |
| | Favier. |

ÉTUDE DE Mᵉ ANDRÉ.

| | |
|---|---|
| LEZAY. | Sauvé-Maisonneuve. |
| | Sauvé (Jean-Charles). |
| | Demayré jeune. |
| | Gaboreau. |
| | Demayré aîné à Chey. |
| | Moinot à Sainte-Soline. |
| | Girard (Louis). |
| | Girard (Jean). |
| | Huet. |
| | Girard (François). |

(1) Les minutes de Poulard-Dupalais, prédécesseur de Poumeau, ont été déposées en l'étude de Mᵉ Boileau, notaire à Celles.

| Communes. | Notaires prédécesseurs. |
|---|---|
| LEZAY. | Girard (Louis).<br>Girard (François).<br>Marsault.<br>Girard (Louis).<br>Girard (Alexis).<br>Petit.<br>Geoffroy. |

ÉTUDE DE Mr PIORRY.

| | |
|---|---|
| CHENAY. | Dassas Silas.<br>Dassas oncle.<br>Bois-Clément.<br>Mignoneau.<br>Geoffroy. |

ÉTUDE DE Mr MOREAU.

| | |
|---|---|
| ROM. | Moreau père. |

ÉTUDES PERDUES QUI ONT DU PASSER AUX HÉRITIERS.

| | |
|---|---|
| VANZAY. | Simon.<br>Biget. |
| SAINT-COUTANT. | Dabbaye.<br>Bonnet (Jean). |
| CHEY. | Gaboreau-Préneuf. |

# Remercîmens aux Notaires.

Nous désirons que la postérité sache qu'il n'a point tenu à nous que nous n'ayons offert, dans cet ouvrage, le tableau complet de l'état des études des notaires des quatre arrondissemens des Deux-Sèvres. L'incendie des archives de ce département ajoutait peut-être de l'importance à notre dessein de faire connaître les dépositaires d'anciennes minutes, et de faciliter les moyens de trouver les titres qui assurent l'état des familles et des propriétés. Les notaires des trois premiers arrondissemens sont entrés dans ces vues. Ils ont pensé que ces tableaux serviraient de guides pour les recherches des actes, dont leurs concitoyens pourraient avoir besoin. La Chambre des notaires du quatrième arrondissement est la seule du département, qui ait mis un obstacle insurmontable à nos prières et à l'invitation réitérée de quelques magistrats. Tous les notaires de cet arrondissement n'ont pourtant pas suivi cet exemple : plusieurs, sur notre demande, et dans l'espace de trois ou quatre jours, nous ont adressé le tableau des études de leur canton, avantage que, depuis six mois, nous n'avions pu obtenir de la Chambre. Honneur donc et reconnaissance à tous ceux des notaires de ce département, qui, touchés de la position fâcheuse où se trouve la population de cette portion de la France, se sont fait gloire et se sont même empressés de concourir au service signalé, que rendent aux *Sèvrois* leurs honorables confrères!

## Page 202.

Niort, le 7 août 1808.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, et Protecteur de la Confédération germanique,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

# TITRE PREMIER.

## TRAVAUX PUBLICS.

### CHAPITRE PREMIER. — *Travaux des Routes.*

Art. 1er. La partie de la route de Poitiers à Nantes, qui passe dans le département des Deux-Sèvres par Parthénay, Chiché, Bressuire et Châtillon, et la partie de celle de Fontenay à Saumur, qui passe dans le même département par la Châtaigneraie, Bressuire, Saint-Porchaire et Thouars, seront ouvertes sans délai, et les travaux seront terminés avant le 1er janvier 1810.

Art. 2. A cet effet, le département des Deux-Sèvres est autorisé à s'imposer, sur les 4 centimes extraordinaires, les deux centimes deux tiers votés par le Conseil-général dans sa session de 1807.

Art. 3. Ces deux centimes deux tiers seront perçus additionnellement au rôle de 1808, et portés au rôle de 1809.

La somme de 52,962 francs en provenant, sera employée concurremment, et par égale portion, à l'ouverture desdites routes.

### CHAPITRE II. — *Navigation.*

Art. 4. Il sera dressé des plans et devis pour rendre navigables la rivière du Thouet, depuis Airvault et Thouars jusqu'à Montreuil.



Lesdits plans et devis seront soumis à notre approbation avant le 1er mars 1809.

ART. 5. La Sèvre-Nantaise sera rendue navigable sur le territoire de Châtillon et jusqu'à son embouchure.

Il nous sera fait, dans le plus bref délai, un rapport sur la proposition de l'association de propriétaires, qui a offert d'entreprendre ces travaux à ses frais.

### CHAPITRE III. — *Desséchement.*

ART. 6. Le marais de Bessine, près Niort, sera desséché. Il sera pourvu aux travaux nécessaires pour le desséchement dudit marais sur les fonds généraux des ponts et chaussées, exercice 1809, et jusqu'à concurrence de 40,000 francs.

ART. 7. Il sera fait donation des terrains desséchés à la commune de Bessine.

## TITRE II.

### VILLE DE NIORT.

ART. 8. Nous faisons donation à la ville de Niort, du château et de ses dépendances, à l'exception de la tour qui sert de maison d'arrêt, et d'un emplacement suffisant pour le préau des prisonniers.

ART. 9. Des rues nouvelles seront ouvertes sur ledit terrain, distribué conformément au plan qui sera soumis à notre approbation avant le 1er janvier prochain.

ART. 10. Les matériaux et les terrains restans seront mis en vente.

ART. 11. Le produit desdites ventes sera employé, 1° à la construction d'une caserne pour la gendarmerie; 2° à la construction de halles couvertes.

ART. 12. Une rue sera percée sur l'emplacement actuellement occupé par la gendarmerie, entre la préfecture et la salle de spectacle. Nous faisons donation à la ville de Niort







dudit emplacement, avec les bâtimens et matériaux qui s'y trouvent.

ART. 13. Un quai sera construit à Niort, le long des fabriques de chamoiserie.

Le port sera réparé et curé.

A cet effet, un fonds de 32,000 francs, sera porté au budget des ponts et chaussées, exercice 1809; savoir 20,000 francs pour le quai, et 12,000 pour le port.

## TITRE III.

### VILLE DE BRESSUIRE.

ART. 14. Il sera construit à Bressuire un hôtel de sous-préfecture. Il sera pourvu à cette dépense jusqu'à la concurrence de 24,000 francs, moitié aux frais de l'arrondissement, moitié aux frais du trésor, exercice 1809.

## TITRE IV.

### VILLE DE CHATILLON.

ART. 15. Il sera construit à Châtillon un hôtel-de-ville. A cet effet, une somme de 16,000 francs sera portée au budget du ministre de l'intérieur, exercice 1809.

ART. 16. Nos ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

*Signé*, NAPOLEON.

Par l'Empereur,

*Le ministre secrétaire-d'état*,

*Signé*, H.-B. MARET.



PAGE 257.

## Aperçu

### Sur les Fabriques de Chamoiserie et de Ganterie de Niort, en 1825 (1).

Le nombre des fabricans chamoiseurs, gantiers et culottiers bretellistes est de 56.

Il a été fabriqué en chamois : 74,863 peaux de daim ou de chevreuil, 60,500 peaux de mouton en laine, 87,072 peaux de mouton sans laine, 15,000 peaux de mouton tondues de Hambourg, 2,940 peaux de veau. Le tout a coûté 720,147 fr. 90 cent.

Les peaux de daim ou de chevreuil arrivent de la Louisianne et des Etats-Unis d'Amérique dans les ports de Bordeaux, le Hâvre, Nantes et La Rochelle. Il n'en vient plus directement du Canada.

Les peaux de mouton sortent des boucheries de la ville et des environs. Bordeaux, Rochefort, La Rochelle, Saintes et Saint-Jean d'Angély, en fournissent aussi beaucoup.

La fabrication de ces 240,375 peaux, opérée par 146 ouvriers chamoiseurs et 17 ouvriers foulonniers, a coûté 116,078 fr. 80 cent., y compris les accessoires, tels que chaux, son, charbon, fagots, potasse d'Amérique et loyers des foulons.

Il a été employé à la préparation des mêmes peaux 208,150

(1) Cet aperçu fut rédigé par la maison Christin, remis à M. le maire, et transmis par ses soins à M. le préfet du département, au nom de la chambre consultative des arts et manufactures, en 1826.

kilogrammes d'huile de morue et de baleine, qui ont coûté 187,335 francs. Ces huiles ont produit en dégras 208,150 fr. Le rabatage des futailles pour contenir cette matière a nécessité l'emploi de cinq tonneliers, qui ont reçu pour leur salaire et pour leurs fournitures de cercles et d'osier 5,500 fr.

Une grande partie des peaux, convertie en gants, en a produit 48,496 douzaines de diverses qualités, qui ont été vendues 1,139,236 francs.

Pour arriver à ce résultat, il a été employé pour besogne préparatoire 21 ouvriers teinturiers, 12 blanchisseurs des deux sexes, 62 ouvriers ponceurs, dont le travail est estimé à 70,089 fr. 50 cent. Les frais de confection payés à 140 gantiers et à 3,800 piqueuses, couseuses et brodeuses, ont été de 423,364 francs. Les menus frais, tels que ocre et blanc d'Espagne pour le ponçage, soie et fil pour la piqûre et la couture, épingles, papier et ficelle pour attacher et envelopper les gants, caisses et toile pour leur expédition, se sont élevés à 62,897 francs.

Il n'a été fait à Niort que 30 culottes de peau de daim pour paysan, qui ont été vendues à 14 francs l'une.

On doit compter parmi les produits 32,125 kilogrammes de laine, longue et courte, vendus 80,525 francs, et 12,000 kilogrammes de colle pour 7,920 francs.

Le reste des peaux non employées en gants, et propices à faire culottes, pantalons, souliers, bretelles, bandanges, caleçons, ceintures, selles, etc., a été exporté, tant en France qu'à l'étranger, pour une somme de 248,825 fr.

Les gants ont été expédiés pour la France, l'Italie, l'Allemagne, et surtout pour l'Amérique. Les expéditions se font quelquefois directement aux étrangers par les fabricans eux-mêmes, mais bien plus souvent, et presque toujours, par des négocians de Paris, Lyon et Grenoble, qui, ayant des rapports plus fréquens et plus majeurs avec nos voisins, servent d'intermédiaires aux fabricans.

Un travail de même espèce que celui-là, consigné dans un Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres, publié par le baron Dupin, alors préfet de ce département, présente les opérations faites dans ce même genre d'industrie, pendant le cours de l'an IX (1801).

Le rapprochement des opérations faites à ces deux époques prouve que, dans cet intervalle de vingt-quatre années, les chamoiseries de Niort, qui, de 1789 à 1801, avaient perdu les deux tiers de leur importance, ont repris un accroissement considérable. Pendant l'empire surtout, et jusqu'au commencement de 1816, elles ont été très florissantes; mais une ordonnance royale du 22 septembre 1815, qui a supprimé l'usage des culottes et pantalons de peau aux troupes à cheval, a porté un coup fatal à leur prospérité. Les autres fabriques du royaume en ont ressenti également les funestes effets. Aussi ne voit-on figurer dans les produits de 1825 ni culottes ni pantalons, soit en peaux de daim, soit en peaux de mouton; et en 1801, le nombre en était déjà passablement élevé. C'est par suite de cette mesure que le commerce de la ganterie ne présente pas de résultats avantageux, parce que les fabricans sont forcés de mettre en gants des peaux qui eussent pu faire des culottes, et qui, ainsi réduites, ne produisent pas la moitié de la valeur que leur donne leur beauté ou leur force, ou leur taille.

L'accroissement qui s'est opéré dans la fabrique de ganterie, et qui est notable pour 1825, doit être attribué aux exportations de gants, qui ont été en cette année-là plus nombreuses que dans les années précédentes.

Nous devons, en terminant, rendre justice aux fabricans gantiers de Niort, ils ont tout fait pour lutter avec avantage contre une concurrence redoutable; et en effet, ils sont parvenus depuis trente ans, par la perfection de leurs produits, à surpasser les Anglais, qui vendaient des gants en France à 50 et 60 pour cent plus cher. La ville de Niort

peut se glorifier de leur avoir enlevé ce tribut que la France payait à leur industrie.

Pour mettre nos lecteurs à même de juger la différence que nous signalons, et de faire eux-mêmes les rapprochemens que nous indiquons, nous croyons devoir leur faire connaître les tableaux suivans que nous empruntons au Mémoire statistique de M. le baron Dupin, an IX.

## CHAMOISERIES.

Le nombre des Chamoiseurs de Niort était alors de 29 ; voici le résultat de leurs opérations :

| DÉSIGNATION des matières. | QUANTITÉS. | PRIX des matières brutes. | PRIX des matières apprêtées. | NOMBRE des ouvriers. | SALAIRE des ouvriers. | SALAIRE pour entretien des bâtimens. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | fr. c. | fr. c. | | fr. | fr. |
| Peaux de daim... | 47,100. | 282,600 00. | 344,905 07. | 169. | 58,500. | 29,214. |
| Peaux de mouton. | 124,020. | 163,433 50. | 212,186 00. | | | |
| Peaux de renne... | 600. | 3,600 00. | 4,800 00. | | | |
| Peaux de bouc.... | 500. | 3,000 00. | 5,000 00. | | | |
| Peaux de veau... | 400. | 1,000 00. | 1,600 00. | | | |
| Cuirs de bœuf.... | 200. | 4,000 00. | 6,000 00. | | | |
| | 172,820. | 457,632 50. | 574,491 07. | | | |

# GANTERIES.

Voici le Tableau des Gantiers de Niort à la même époque :

| OBJETS MANUFACTURÉS. | QUANTITÉ des objets manufacturés. | VALEUR des objets manufacturés. | QUANTITÉ des peaux entrant dans la confection. | VALEUR de ces peaux. | FRAIS de piqûre et façon. | AUTRES menus frais comme fil et soie pour la piqûre, toiles pour les culottes. | NOMBRE des personnes employées à la piqûre. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | d. p. | fr. c. | | fr. | fr. | fr. | |
| Gants de peau de daim.... | 4,395 5. | 131,862 50. | 15,070. | 60,280. | 147,330. (gants) | 23,568. (gants) | 625. (total) |
| Gants de peau de mouton.. | 11,974 7. | 293,542 50. | 71,842. | 95,792. | | | |
| Culottes de peau de daim.. | 450 d. | 58,500 00. | 6,744. | 39,144. | 11,700. (culottes) | 1,500. (culottes) | |
| Culottes de peau de mouton | 50. | 4,200 00. | 1,800. | 2,550. | | | |
| TOTAL......... | 16,870. | 458,105 00. | 95,456. | 197,766. | 159,030. | 25,068. | 625. |

# Proverbes

## Relatifs à la Ville de Niort.

En 1828, le baron Dupin, ancien préfet des Deux-Sèvres, nous demanda l'explication de deux proverbes relatifs à Niort. Nous la lui donnâmes par la voie des journaux. Nous la reproduisons ici, pour l'amusement du lecteur.

### Premier Proverbe.

*Prendre le chemin de Niort*, pour signifier *cacher la vérité, tromper son monde*.

L'origine de ce proverbe remonte au XIVe siécle. Vers la fin de mars 1372, le connétable Duguesclin assiégeait Chizé, lorsqu'un fort détachement de troupes anglaises vint de Niort, pour lui faire lever le siége. Dans le combat qui se livra près de Chizé, tous les Anglais, accourus au secours de cette place, furent tués ou faits prisonniers.

Duguesclin, voulant tirer de sa victoire tout l'avantage possible, donne les meilleurs chevaux des vaincus à une partie de sa troupe, lui fait endosser les casaques anglaises, et, de suite, *prendre le chemin de Niort*. Sous ce déguisement, 200 Français arrivent bientôt aux portes de la ville, qu'on s'empresse de leur ouvrir, comme à des frères d'armes et à des défenseurs. La prise de Niort fut le fruit de ce stratagême.

## Second Proverbe.

*C'est la reine de Niort, malheureuse en beauté.*

Voilà l'expression du dépit de quelque homme galant, dont les hommages n'auront pas fait fortune auprès des belles de Niort. On aurait pu lui dire : Vous connaissez la fable *le Renard et les Raisins* :

Changez de nom, la fable est votre histoire.

Plusieurs faits déposent en faveur de la beauté des filles de Niort. Guillaume VIII, comte de Poitiers, avait son sérail dans cette ville ; sa fille Aliénor y tint une *Cour d'amour.* Au XVIe siècle, la comtesse du Lude, née Lafayette (1), se trouvant à un dernier assaut que le comte, son époux, donnait à Niort, et voyant les troupes découragées reculer en désordre, ne parvint à les rallier, et à les faire retourner au conbat *en désespérés*, selon l'expression de d'Aubigné, qu'en leur promettant *entre autre butin* (de cette ville), *les belles filles à discrétion*. La beauté de Françoise d'Aubigné, depuis dame de Maintenon, et celle de Mme de Caylus, suffisent à la gloire de Niort, pour le XVIIe siècle. Cette ville a toujours compté de belles personnes dans toutes les conditions un peu aisées. Il y a plus de 30 ans que le sexe y reçoit une éducation soignée qui, en ornant l'esprit, assure des grâces encore plus belles et plus durables que la beauté.

(1) Jacqueline de Lafayette, fille de Louis de Lafayette, baron, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes ; et de dame Anne de Vienne. Il existe, dans une étude de Niort, un acte du mois de septembre 1574, portant réglement de la rente de 1,500 livres de dot, promise à la comtesse du Lude.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

# TABLE GÉOGRAPHIQUE

### DES PRINCIPAUX NOMS DE LIEU

## CITÉS DANS LE PREMIER ET LE SECOND TOME.


AIGONNAY, t. I, p. 402; t. II, p. 185.
AIRVAULT, t. I, p. 207, 251; t. II, p. 120, 125, 202.
AMAILLOU, t. II, p. 95.
ARGENTON-CHATEAU, t. I, p. 125, 130, 145.
AUBIERS (LES), t. II, p. 50, 127.
AUBIN-DE-BAUBIGNÉ (ST.), t. II, p. 9, 142, 146.
BEAULIEU, t. I, p. 10.
BEAUPRÉAU, t. II, p. 140.
BELAC, t. I, p. 346.
BENON, t. I, p. 73.
BESSINE, t. II, p. 191, 193.
BILAZAIS, t. II, p. 259.
BLANDINE (SAINTE), t. I, p. 325.
BOUCHAIN, t. II, p. 128.
BOULAYE (LA), t. II, p. 97, 120.
BRAULD, t. I, p. 123.
BRELOU, t. I, p. 298.
BRESSUIRE, t. I. p. 70, 92; t. II, p. 8, 14, 23, 28, 48, 57, 83, 97, 130, 145, 174, 189.
BRIOUX, t. I, p. 286, 429.
CELLES, t. I, p. 393.
CERIZAY, t. II, 148, 151.
CHALLANS, t, II, p. 42.
CHAMPDENIERS, t. I, p. 206, 288.
CHAMPTOCEAU, t. I, p. 90.
CHANTONNAY, t. II, p. 38, 112, 122.
CHASSENEUIL, t. I, p. 348.
CHATAIGNERAIE (LA), t. II, p. 50, 70, 75, 77, 130.
CHATEAU-GAILLARD, t. II, p. 100.
CHATELLIERS (LES), t. II, p. 23.
CHATILLON-SUR-SÈVRE, t I, p. 310, 311; t. II, p. 9,

14, 29, 32, 66, 76, 97, 99, 104, 110, 127, 132, 137, 140, 142.
CHAVAGNÉ, t. II, p. 185.
CHEFBOUTONNE, t. I, p. 200.
CHERVEUX, t. I, p. 221, 248, 273, 394; t. II, p. 186.
CHICHÉ, t. I, p. 292; t. II, p. 95, 147.
CHIZÉ, t. I, p. 76, 200, 306, 371, 374.
CHOLLET, t. II, p. 35, 101, 127, 132, 140, 151.
CLISSON, t. II, p. 59, 85, 96, 147.
CONTRÉ, t. I, p. 286.
CORFOU, t. II, p. 157.
COUHÉ, t. I, p. 298.
COULONGES, t. I, p. 124, 200, 263, 289.
COUTRAS, t. I, p. 318.
DURBELLIÈRE, t. II, p. 100.
EXOUDUN, t. I, p. 200.
FAYE-L'ABBESSE, t. II, p. 59.
FLORENT (ST.), t. I, p. 222.
FONTENAY, t. I, p. 83, 128, 266, 274, 288, 290; t. II, p. 37, 71, 78, 128.
FORÊT-SUR-SÈVRE (LA), t. I, p. 273, 370.
FORS, t. I, p. 92, 221, 288, 293, 326.
FOYE-MONJAULT (LA), t I, p. 8.
FRONTENAY, t. I, p. 48, 200, 222, 231, 407.
GELAIS (SAINT), t. I, p. 199, 295, 297.
GÉNÉROUX (SAINT), t. I, p. 254, 258.
GERVAIS (ST.), t. II, p. 43.
GILLES (ST.), t. II, p. 41.
HERMENAULT (L'), t. II, p. 87.
JARNAC, t. I, p. 218.
JAZENEUIL, t. I, p. 212.
JAVARZAY, t. I, p. 345.
JEAN-D'ANGÉLY (SAINT), t. I, p. 53, 258, 262, 287, 321, 324, 331, 371.
JEMMAPES, t. II, p. 33.
JOUIN-DE-MILLY (SAINT), t. II, p. 185.
LARGEASSE, t. II, p. 147.
LEZAY, t. II, p. 185.
LIGUAIRE (ST.), t. I, p. 331; t. II, p. 192.
LLOBRÉGAT, t. II, p. 205.
LOUDUN, t. I, p. 381.
LUÇON, t. I, p. 265; t. II, p. 40, 76, 91, 113, 116.
LUSSAC. t. I, p. 67, 347.
MAGNÉ, t. I, p. 211, 221, 225.
MAILLEZAIS, t. I, p. 9, 302, 316, 335.
MAISONS-BLANCHES (LES), t. I, p. 392.
MAIXENT (ST.), t. I, p. 15, 16, 54, 73, 109, 138, 199, 209, 211, 248, 308, 314, 357, 377, 380, 393, 403; t. II, p. 6, 8, 12, 68, 88, 112, 114, 120, 177, 185, 218, 252.
MALLELIÈVRE, t. II, p. 103.
MANTOUE, t. II, p. 156.
MARANS, t. I, p. 53, 74, 300, 322, 371; t. II, p. 39, 78, 191.
MARIGNAN, t. I, p. 168.
MAULEVRIER, t. II, p. 10, 50, 142, 151.



Maur (Saint), t. I, p. 70.
Mauzé, t. I, p. 200, 206, 221, 233, 429; t. II, p. 264.
Maxire (St.), t. I, p. 200, 288, 293.
Meilleraye (La), t. I, p. 392.
Melle, t. I, p. 14, 117, 199, 273, 282, 286, 290, 297, 391, 398, 401, 409, 412; t. II, p. 8, 185, 245.
Melzéard, t. I, p. 97, 99, 117.
Meslay, t. II, p. 170.
Mirambeau, t. I, p. 53.
Mirebeau, t. I, p. 37.
Moncontour, t. I, p. 251.
Moncoutant, t. II, p. 21, 185.
Mont-Liban, t. I, p. 428.
Montpellier, t. II, p. 237.
Montreuil, t. II, p. 86, 249.
Mortagne, t. I, p. 75.
Morthemer, t. I, p. 68.
Mothe-Achard (La), t. II, p. 41.
Mothe-Sainte-Héraye (La), t. I, p. 200, 218, 298, 311, 394; t. II, p. 185, 244.
Mougon, t. I, p. 199
Moulin-aux-Chèvres, t. II, p. 98, 130, 135.
Moulin-du-Roi, t. II, p. 205.
Mursay, t. I, p. 278, 293.
Néomaye (Sainte), t. I, p. 101.
Niort, t. I, p. 1, 10, 17, 53, 61, 66, 72, 75, 77, 81, 109, 115, 118, 121, 198, 208, 217, 220, 250, 257, 266, 271, 274, 276, 281, 295, 301, 362, 398, 408, 414, 419, 427; t. II, p. 18, 40, 79, 109, 153, 174, 177, 187, 194, 231, 243, 246, 257, 260, 266, 269, 312.
Noverogus, t. I, p. 2.
Nueil, t. II, p. 50, 131.
Oiron, t. I, p. 207.
Ouen (Saint), t. II, p. 191.
Oulme, t. I, p. 394.
Pamprou, t. I, p. 212.
Parthenay, t. I, p. 84, 85, 100, 102, 117, 142, 210, 255, 260, 337, 338, 370, 392, 422; t. II, p. 9, 89, 93, 95, 107, 120, 209.
Pavie, t. I, p. 186.
Pied-de-Fond, t. I, p. 223.
Poitiers, t. I, p. 2, 35, 47, 72, 76, 85, 104, 164, 189, 192, 201, 204, 250, 270, 275, 336, 338, 358, 400.
Prahecq, t. I, p. 50, 297.
Rochelle (La), t. I, p. 40, 41, 52, 198, 209, 261, 271, 299, 355, 364, 370, 375, 426; t. II, p. 190.
Roche-sur-Yon (La), t. I, p. 76.
Rompsay, t. II, p. 190.
Rouillé, t. I, p. 224.
Royan, t. I, p. 49.
Sables-d'Olonne (Les), t. II, p. 36, 40, 47.
Salbar, t. I, p. 10, 92, 273.

SANSAY, t. I, p. 212.
SAUMUR, t. I, p. 46, 276, 368 ; t. II, p. 86.
SAUVEUR (ST.), t. II, p. 123.
SECONDIGNY, t. I, p. 84.
TEMPLE (LE), t. II, p. 138.
TERRE-NOUVELLE, t. II, p. 190.
THOUARS, t. I, p. 41, 72, 74, 122, 129, 130, 140, 144, 170, 187, 199, 203, 207, 210, 250, 351, 357, 383, 398, 402 ; t. II, p. 23, 47, 59, 86, 125, 152, 247.
TOURS, t. II, p. 217.
VAIRÉ, t. II, p. 41, 47.
VILLIERS, t. I, p. 50.
VINCENT (ST.), t. II, p. 38.
VIVIER (FONTAINE DU), t. II, p. 179, 246.
VOUILLE, t. I, p. 327.
VOUVANT, t. II, p. 71.
WAGRAM, t. II, p. 209.

FIN DE LA TABLE DES NOMS DE LIEU.

# Table sommaire.

Pages.

CHAP. Ier. 1774—1792. 1
CHAP. II. 1792—1793. 31
CHAP. III. Du 25 mai au 11 juillet 1793. 81
CHAP. IV. Du 11 juillet au 23 décembre 1793. 110
CHAP. V. Décembre 1793—Avril 1796. 142
CHAP. VI. 1796—1805. 153
CHAP. VII. 1805—1812 187
CHAP. VIII. 1812—1816. 212
CHAP. IX. 1816—1824. 239
CHAP. X. 1824—1830. 253

PIECES JUSTIFICATIVES.

Assemblée provinciale du Poitou. 271
Liste des députés des Deux-Sèvres. 275
Liste des notaires. 280
Remerciemens aux notaires. 303
Décrets rendus à Niort. 304
Chamoiserie et ganterie de Niort. 307
Proverbes relatifs à Niort. 312
Table géographique. 318

FIN DE LA TABLE.

# Errata.

## TOME I.

Pag. 12, lig. 12 et 13, s'at-cher; *lisez*, s'attacher.
Pag. 24, lig. 16, bonbeur; *lisez*, bonheur.
Pag. 129, lig. 21, tranporta; *lisez*, transporta.
Pag. 377, lig. 25, ds; *lisez*, de.
Pag. 385, lig. 22, 8 septembre; *lisez*, 28 novembre.
Pag. 438, lig. 12, autoritate; *lisez*, auctoritate.
*Ibid.* lig. 25 et 26, commumuniant; *lisez*, communiant.
*Ibid.* lig. 29, Concesssimus; *lisez*, concessimus.
Pag. 454, ligne 5, les expression; *lisez*, les expressions.
Pag. 457, ligne dernière, Jean Jean; *lisez*, Jean Jan.

## TOME II.

Pag. 74, lig. 7, ne va plus; *lisez*, ne doit plus.
Pag. 103, ligne 33, se sont fait gloire; *lisez*, se sont fait une gloire, *ou* ont fait gloire.



# Plan projeté pour l'agrandissement du Quartier de Cavalerie de la Place de Niort

## LEGENDE

a *Caserne existante.*
b *Batiment semblable à celui qui existe.*
c *Ecuries en aile avec greniers.*
d *Passage voûté comme tout le rez-de-chaussée*
e *Cour du manége.*
f *Manége couvert.*
g *Ecuries-infirmerie et cour.*
h *Forge et hangards.*
i *Cour à fumier.*
k *Logement du concierge ou tout autre batiment*
l *Rue ou plant$^{ion}$ en face de l'entrée du quartier*
m *Auges d'abreuvoir.*
n *Promenade de S$^{te}$ Gelais avec escarpement dominant un magnifique bassin.*
o *Bornes fontaines.*
p *Place publique.*

*r metre.*



Charles Guy François **AGIER**,

*Ancien Lieutenant général criminel de la Sénéchaussée de S.t Maixent.*

Député du Poitou aux États généraux

et à l'Assemblée constituante,

*Procureur du Roi et Président honoraire*

*du Tribunal de Niort.*

# BIOGRAPHIE

DES

# DEUX-SÈVRES.

## A

AGIER (Charles-Guy-François), ancien lieutenant-général criminel de la sénéchaussée de Saint-Maixent, et procureur du roi de l'hôtel de la même ville, député de la province du Poitou aux Etats-généraux, membre de l'Assemblée constituante, procureur du roi, président honoraire au tribunal de Niort, fils d'un homme de robe à Saint-Maixent, naquit dans cette ville, le 23 août 1753, et mourut à Niort, le 30 mai 1828.

Il ne pensait pas que la liberté fut incompatible avec les institutions monarchiques, et cette pensée a été constamment la règle de sa conduite. Aux Etats-généraux, il débuta par un trait de courage : il se fit porter, quoique malade, au jeu de paume, pour y prêter, avec ses collègues, le serment solennel de ne point se séparer, avant d'avoir donné une Constitution à la France. Il s'acquit une honorable réputation par le mérite de ses travaux dans les comités, et par un patriotisme éloigné de toute exagération. Lorsque Louis XVI fut ramené de Varennes,

Agier combattit la proposition de Robespierre, qui demandait la mise en jugement de ce prince. A la fin de la session de l'Assemblée constituante, il fut nommé membre de la Cour de cassation; mais il refusa ce témoignage éclatant d'estime, et il revint chercher dans sa famille et dans sa province un repos, qui fut troublé, en 1793, par la tourmente révolutionnaire. Son opposition aux anarchistes, lui fit partager les persécutions qu'éprouvèrent les gens de bien. Il expia dans les rigueurs de la détention son dévouement à la cause nationale. Rendu à la liberté, après le 9 thermidor, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Niort. A cette place succédèrent les fonctions de procureur du roi, qu'il exerça jusqu'au mois de janvier 1827, époque où il fut admis à la retraite avec le titre de président honoraire. Lorsque Brunet fut installé à la place de procureur du roi, vacante par la démission de Charles-Guy-François Agier, le vénérable président Chauvin adressa au jeune récipiendaire les paroles suivantes, en audience solennelle: « Vous succédez « à un magistrat qui reste toujours l'ami de ses col- « lègues; vous succédez à un magistrat, qui, par sa « retraite, prive ses collègues d'un zélé collabora- « teur, et la justice d'un ferme appui.

« Exprimer notre sensibilité à cette double perte, « c'est rendre à M. Agier un hommage bien mérité. « Pendant près d'un demi-siècle, il fut le serviteur « fidèle de son prince, de sa patrie, de ses conci- « toyens. Dans l'exercice des pénibles et impor- « tantes fonctions qu'il vous laisse aujourd'hui, courbé « qu'il est sous le poids des années, il sut toujours « allier à la juste sévérité de son ministère, la mo- « dération, la douceur, la clémence, aimables vertus « inhérentes à son caractère. Que de droits à la re- « connaissance publique! Que de titres à nos regrets « particuliers! »

Son mérite vient d'être apprécié comme magistrat. Si on le juge comme particulier, on dira qu'il fut excellent citoyen, bon époux, bon père, qu'il offrit à ses enfans le modèle de la piété filiale ; qu'il doublait la valeur de ses bons offices, par la manière délicate de les rendre: sa manière d'obliger était toute de cœur. Elle influait même sur son esprit, comme le prouve l'anecdote suivante : Fontanes étant venu, en 1814, présider le collége électoral, logea chez son ami le procureur du roi Agier. Un soir qu'ils revenaient ensemble à la maison, près d'arriver, Fontanes hâte le pas et sonne, la porte s'ouvre et il fait un mouvement pour entrer, mais Agier l'arrêtant : *M. le comte*, lui dit-il, *vous êtes ici chez vous ;* et il passa le premier.

AGIER (FRANÇOIS-MARIE), fils du précédent, naquit le 8 juillet 1781, à Saint-Maixent où il fit ses premières études. Il parut ensuite dès l'ouverture du Cours de belles-lettres à l'Ecole centrale des Deux-Sèvres, et il le suivit pendant deux années. Le professeur eut lieu de remarquer plus d'une fois les heureuses dispositions de son élève. Il en couronna souvent les essais, soit en prose, soit en vers, dans les séances publiques des cours de littérature et de lecture réunis.

Après trois années d'étude sous un habile professeur de législation, Herbault, le jeune Agier fut nommé, par les professeurs de l'École centrale, *sujet d'élite des Deux-Sèvres*, pour être admis au cours de jurisprudence et d'économie politique, à Paris. L'Administration de l'Ecole, en lui adressant copie de l'arrêté de sa nomination, lui écrivit la lettre suivante : « Une société de jurisconsultes les « plus célèbres de l'Europe vous offre une nouvelle « carrière à parcourir. Vous allez y entrer sous les « auspices les plus favorables : la barrière vous en « est ouverte par la main de vos anciens maîtres qui

« sont vos amis. Ils s'attendent, d'après vos talens et « votre amour pour l'étude, que vous honorerez « l'Ecole où vous avez reçu des leçons d'éloquence « et de législation. Les professeurs vous remettent « donc avec confiance une partie de la gloire de l'E- « cole à soutenir. C'est avec la plus grande satisfac- « tion qu'ils apprendront que vos succès n'ont point « démenti leur attente. Songez à votre père, songez « à vos amis (1). »

Agier ne tarda point à justifier de si flatteuses espérances. Il n'était encore qu'élève de l'Académie de législation, lorsqu'en 1804 il apprit qu'un jeune homme nommé Troche, impliqué dans l'affaire du général Moreau, était sans défenseur. Il s'offre généreusement à l'accusé, qui l'accepte avec reconnaissance, et il a la gloire et le bonheur, non seulement de sauver le jeune homme, mais encore le père, dont il n'avait point embrassé la défense. Le triomphe d'Agier fut éclatant. L'orateur arracha des larmes à l'assemblée, et un murmure général de félicitations l'accueillit à la descente de la tribune. Il reçut d'honorables encouragemens du tribunal, et le président écrivit, le 30 juin, au commissaire du gouvernement près le tribunal civil à Niort : « Mon- « sieur, votre fils a plaidé, dans cette trop malheu- « reuse affaire, pour un nommé Troche fils, dont la « cause n'était pas sans difficultés. Il a montré, dans « cette circonstance délicate, qu'il était digne d'exer- « cer l'honorable profession d'avocat; sa tenue dé- « cente, les talens qu'il a développés, la sensibilité « qu'il a justement mise en action, tout lui a mérité « l'attention du public et l'estime particulière de la « Cour; en mon particulier, j'ai éprouvé le plus « grand plaisir. Il a reçu de justes éloges des anciens

(1) Extrait de l'*Almanach des Muses de l'Ecole centrale des Deux-Sèvres*, an x, p. 159.

« avocats ; et lorsqu'il est venu me voir, je lui ai dit « sans adulation des choses flatteuses et encoura- « geantes, etc. »

Au mois de juin 1808, Agier fut nommé premier conseiller-auditeur à la Cour royale de Paris, et deux ans après substitut du procureur-général près la même Cour. Chargé des audiences des assises et des appels de police correctionnelle, il se fit remarquer par ses talens et par son impartialité. En 1814, Agier manifesta un dévouement extraordinaire à la famille des Bourbons. Au mois de mars 1815, il donna un réquisitoire dans l'affaire de Méhée contre Gueffier, et fut ensuite nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux. Agier conserva sa place après l'événement du 20 mars, bien qu'il se fût opposé à l'adresse que la Cour royale voulait envoyer à Napoléon, et bien qu'il eût refusé de donner son adhésion à l'*acte additionnel*. En 1816, il présida la société des *Francs régénérés*, que le Garde des sceaux crut devoir dissoudre, à cause de l'exaltation des principes qu'on y professait. Il coopéra plus tard à la rédaction du *Conservateur*.

En 1824, il fut nommé président du collége électoral de Parthenay, qui l'élut député. Dans les deux dernières sessions de cette chambre, il prit part à presque toutes les discussions, que son talent oratoire sut rendre souvent moins arides. Il avait été enlevé au parquet de la Cour royale de Paris, par une destitution qu'il éprouva sous le ministère de Decazes ; mais les beaux jours de la carrière d'Agier étaient arrivés : il rentra à la Cour royale en qualité de conseiller (1). Il était colonel d'une des divisions de la garde nationale de Paris, et maître des requêtes, en service ordinaire, au conseil d'état. A la

(1) Il remplit avec autant d'impartialité que de courage le mandat qui lui fut confié par cette Cour, dans l'affaire de l'infâme Contrafatto.

Chambre des députés, où il fut réélu en 1827, l'estime de ses collègues le nomma dans une session l'un des vice-présidens de la Chambre (1), et, dans la session suivante, l'un des candidats à la présidence. Enfin, le 5 novembre 1828, Agier fut élevé à la dignité de conseiller d'état en service ordinaire.

Au milieu de tant d'honneurs, il conserva toute sa dignité, toute son indépendance ; et lorsque, par une mesure brutale, le ministère prononça la dissolution de la garde nationale de Paris, Agier monta plus d'une fois à la tribune pour y venger l'honneur de cette garde citoyenne ; il fit entendre de mâles accens qui partaient d'un cœur plein d'une noble sensibilité. Ses paroles éloquentes furent applaudies dans la Chambre et dans toute la France, car tous les hommes sont à l'unisson du côté du cœur.

A l'apparition du ministère du 8 août 1829, il écrivit au Garde des sceaux : « Monseigneur, lorsque la « bonté du roi m'appela aux fonctions de conseiller « d'état, je ne me soumis point à la réélection, parce « que je n'avais pas pris d'engagemens à cet égard, « et je n'en avais pas pris, parce que, suivant moi, « de pareils engagemens sont contraires aux prin- « cipes monarchiques, et plus encore aux principes « constitutionnels ; mais je m'étais promis de don- « ner ma démission de la place de conseiller d'état, « dès que le système d'administration adopté et suivi « m'en imposerait la loi : car plus mes compatriotes « m'ont témoigné de confiance et d'abandon, plus « j'ai à cœur de leur prouver que mes actions sont

(1) A cette époque, Ravez perdit la présidence de la Chambre des députés, à laquelle il avait été constamment appelé depuis plusieurs sessions. Le ministère Villèle se trouva privé de son plus puissant auxiliaire, pour faire triompher son système déplorable. Les libertés publiques durent cet heureux changement aux votes d'Agier et de ses *amis*, qui abandonnèrent Ravez pour Royer-Collard.

« plus sûres que mes promesses. Il me semblerait « peu loyal de rester en-dedans d'une administration « que je ne puis ni ne veux défendre.

« Le moment est donc venu d'acquitter les enga- « gemens que j'ai pris vis-à-vis de moi-même, et je « vous prie, Monseigneur, de faire agréer à Sa Ma- « jesté ma démission des fonctions de conseiller d'é- « tat. J'ose espérer de sa justice qu'elle ne daignera « voir dans cet acte de conscience, qu'un nouvel acte « de dévouement à sa personne, à ses vrais intérêts « et à ceux du pays. »

Dans les discussions orageuses de la Chambre élective, à l'occasion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, Agier prononça, le 15 mars 1830, un discours remarquable et fréquemment interrompu par les acclamations du côté gauche. Le lendemain, ce député et *ses amis* (1) votèrent en faveur de l'adresse des 221.

Les électeurs du premier arrondissement des Deux-Sèvres réélurent, au mois de novembre, leur député constitutionnel Agier. Il avait donné beaucoup de preuves d'attachement aux trois derniers rois de la branche aînée des Bourbons : à Louis XVI, au titre sacré du malheur ; à Louis XVIII, comme auteur de la Charte ; à Charles X, pour le serment solennel qu'il avait prêté de maintenir cette Charte. Aussi le député Agier, en jurant fidélité à Louis-Philippe, motiva ce changement de bannière, et dit : « comme je suis convaincu qu'en violant un serment « sacré, on m'a délié de mes sermens, je jure sans « restriction. »

Malgré ses services, malgré ses sacrifices, Agier ne fut point maintenu colonel d'une des divisions

(1) *Ses amis.* Nous avons ainsi désigné vingt-cinq à trente députés, qui se réunissaient habituellement chez Agier, et qui décidaient ensuite dans la Chambre, par l'unanimité de leurs votes, plusieurs questions d'un haut intérêt.

de la garde nationale de Paris ; le département des Deux-Sèvres ne le renvoya point à la Chambre des députés en 1831.

Agier ne se rangea du parti de l'opposition que pour éclairer, et non pour détruire.

ARNAULT (Jean) naquit à Niort, vers 1708, d'une famille célèbre dans la magistrature. Il fit ses premières études dans sa ville natale, sous les oratoriens. Il alla les terminer à Poitiers, où il fut ordonné prêtre par l'évêque Foudras de Courcenai. Ce prélat le nomma curé de Saint-André de Niort. Bientôt il lui conféra le titre d'archidiacre de l'église de Poitiers, et en fit son vicaire-général. A la mort de son bienfaiteur, la reconnaissance lui inspira l'oraison funèbre, dans laquelle il a célébré avec beaucoup de pompe et d'onction les vertus apostoliques de Foudras. La modestie d'Arnault ne lui eût point permis de songer à mettre au jour cette éloquente production, mais il céda aux instances de ses confrères, qui lui écrivirent « qu'ils avaient trouvé cette « pièce parfaitement bonne et touchante ; qu'ils se« raient bien satisfaits s'il voulait la faire imprimer. » Arnault la publia en 1750, sous ce titre : *Oraison funèbre de monseigneur Jérôme-Louis de Foudras de Courcenai, évêque de Poitiers, prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers, le* 26 *août* 1749. Niort, chez Jacques Elies, 1750, in-8° de 41 pages. Nous ignorons la date de la mort de Jean Arnault.

AROUET (René), fils de Pierre Arouet, notaire à Saint-Loup, naquit dans cette petite ville en 1440. Il fut élevé à l'Université de Poitiers, où il fit les progrès les plus rapides dans les belles-lettres. De retour dans ses foyers, il composa plusieurs ouvrages que, par modestie, il ne voulut point livrer à l'impression. Il mourut en 1499.

Etienne Rousseau, son contemporain, enquêteur au baillage de Loudun, dit, en termes formels, que

René Arouet fut un grand poète, et que ses ouvrages étaient dignes de l'impression.

Antoine Dumoustier, sensible à la mort de son ami, composa à ce sujet une pièce de vers d'un grand mérite pour le temps où elle parut. La voici :

Muses, que pensiez-vous quand la mort l'a surpris?
Etiez-vous, dites-moi, dans quelque profond somme?
Parmi vous et les dieux il était d'un grand prix ;
Il a vécu comme eux ; il est mort comme un homme.
Mais lequel doit-on plus admirer ou pleurer?
Admirer ses beaux ans, ou bien pleurer sa perte?
Quant à moi, je ne puis me lasser d'admirer
Non plus que de pleurer la mort qu'il a soufferte.
Non, non ; ce n'est assez de répandre des pleurs ;
Ne restons après lui, sa mort nous fait envie ;
Et suivons au tombeau, pénétrés de douleurs,
Celui dont on ne peut approcher de la vie.

Dumoustier Delafond, auteur de l'Histoire de Loudun, adressa les vers de son ancêtre à Voltaire, en lui laissant sans doute entrevoir que Loudun prétendait aussi à l'honneur d'être le berceau de la famille des Arouet. Quoi qu'il en soit, Voltaire lui répondit, le 27 avril 1778 :

Monsieur,

« L'île de Délos eut son Apollon, la Sicile ses « muses, et Athènes sa Minerve. Les villes de Lou« dun et de Saint-Loup, à l'exemple des sept villes « qui combattirent autrefois pour la naissance d'Ho« mère, voudraient-elles aujourd'hui combattre pour « être le lieu de la naissance de mes ancêtres? je « n'ai aucune voie de conciliation à leur proposer. « Si cette découverte les intéresse, elles ne manque« ront pas de moyens pour la faire. Les vers que fit « Antoine Dumoustier, un de vos ancêtres, sur la

« mort de René Arouet, *qui peut aussi être un des* « *miens*, sont animés d'un caractère d'amitié, qui fait « honneur au cœur de celui qui les a écrits. Puisque « vous travaillez à l'histoire de votre province, évi- « tez avec soin le trop grand flegme de style assez « ordinaire aux personnes qui, comme vous, par « état ou par goût, s'appliquent aux mathématiques. « Je suis avec toute la considération que vous méri- « tez, monsieur, votre très humble et très affec- « tionné serviteur,

AROUET DE VOLTAIRE.

Il paraît que la famille des *Arouet* a disparu de Saint-Loup au commencement du XVIIIe siècle. Les minutes dont est dépositaire Théodore-Emmanuel Morin, notaire à Saint-Loup, offrent la preuve que Samuel Arouet, notaire à la même résidence, y exerçait cette profession, au moins de 1618 à 1641.

Cet estimable notaire se rappelle qu'à l'époque du transport des minutes de son prédécesseur dans son étude, il trouva une procuration donnée par Arouet, marchand à Paris, à un Arouet de Saint-Loup, pour y régler des affaires de famille.

AUBIGNÉ (FRANÇOISE D'), petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, naquit, le 28 novembre 1635, à la conciergerie de Niort, où étaient renfermés son père Constant d'Aubigné, seigneur de Surimeau, et sa mère Jeanne de Cardillac. Elle eut pour parrain François de Larochefoucault, seigneur de Magné; et pour marraine, Suzanne de Baudéan, fille de Charles de Baudéan, baron de Neuillan, commandant de la ville et du château de Niort.

Les auteurs des jours de Françoise d'Aubigné languissaient en prison, depuis plusieurs années, et ils étaient réduits à un tel état de misère, qu'il ne leur restait aucun moyen de soutenir l'existence de leur fille. Madame de Villette, sœur de Constant d'Aubigné, vint à leur secours. Elle prit soin d'éle-






*Pauline Guyon del.*   *Lith. r. N. D. des Victoires 16, Paris.*

ver sa nièce, jusqu'à l'âge de 3 ans, époque où Mme d'Aubigné, ayant obtenu la mise en liberté de son mari, partit avec lui et sa jeune famille pour l'Amérique. Dans la traversée, Françoise tomba dangereusement malade et fut sur le point d'être précipitée dans les flots. Elle était déjà sur la planche fatale, lorsque Mme d'Aubigné demande en grâce qu'il lui soit permis de donner un dernier baiser à sa fille. Elle pose la main sur son cœur, le sent palpiter, et soutient qu'elle n'est pas morte. En effet, elle ne l'était pas, et l'on parvint à force de soins, à la rendre à la santé.

Son père, après avoir en vain lutté contre la misère, dans le Nouveau-Monde, renvoya sa fille en France dans sa famille. Agée de 8 ans, elle avait été élevée dans la réforme. Sa tante Neuillan, catholique, l'accueillit fort mal, à cause de la diversité de ses sentimens religieux. Françoise fut condamnée par sa tante aux occupations les plus viles, et à demander la soupe des pauvres. Mme de Villette l'arracha aux duretés de sa sœur, et la garda auprès d'elle jusqu'au retour de sa mère. Françoise trouva dans sa protectrice les mêmes sentimens de religion qu'elle professait. Mme d'Aubigné devint veuve en 1646, et se rendit à Niort, où elle reprit sa chère Françoise. Mais des affaires de famille, qui nécessitaient divers voyages, la déterminèrent à placer sa fille aux Ursulines de Niort. Mme de Villette s'engagea de payer sa pension. Les religieuses parvinrent à convertir la nièce; la tante retira ses faveurs, et la communauté ne voulut plus la garder gratuitement; Françoise revint auprès de sa mère. Elles vécurent ensemble du travail de leurs mains. C'est à cette situation, que Françoise dut son rare talent pour les ouvrages d'aiguille. Elle devint orpheline à l'âge de 14 ans. Son refuge eût été la maison de Mme de Villette, mais cette tante était morte quelque temps

avant Mme d'Aubigné. Mme de Neuillan l'accueillit cette fois avec bienveillance. Sa nièce avait beaucoup d'esprit naturel: elle en confia la culture au chevalier de Méré. Ses progrès rapides et sa beauté naissante, engagèrent sa tante à la produire en société. Dans ses voyages à Paris, elle la conduisit plusieurs fois chez Scarron. Ce poète ayant eu avec la jeune Françoise un entretien particulier, fut touché de ses infortunes, et lui offrit ou de payer sa pension dans un couvent, ou de lui donner sa main. Cette dernière proposition fut acceptée avec reconnaissance.

Bien que Mlle d'Aubigné n'eût alors que 16 ans, elle n'en fit pas moins, avec beaucoup de grâces et d'esprit, les honneurs de sa nouvelle maison; elle fut les délices des réunions fréquentes et choisies, qui avaient lieu chez son époux. Lui-même n'eût qu'à se féliciter des soins assidus, des attentions fines et délicates de sa belle compagne. C'est ainsi que Mme Scarron vit s'écouler les dix plus heureuses années de sa vie. Son veuvage la replongea dans la misère: mais elle n'en fut que plus digne d'admiration. Elevée à l'école du malheur, son âme, douée d'une noble fierté, ne se laissa point abattre par ce nouveau revers de fortune. Elle ne voulut devoir qu'à son industrie ses moyens d'existence: elle les trouva dans son talent singulier pour les travaux d'aiguille. Elle continua d'être reçue avec une distinction affectueuse à l'hôtel de la maréchale d'Albret. C'est là qu'elle eut occasion de voir Mme de Montespan, dont elle capta la bienveillance par son esprit, et dont sa discrétion et ses talens déterminèrent le choix, pour élever les enfans de Louis XIV. Mme de Montespan tira de la misère la veuve Scarron. Elle lui obtint du roi une pension de 2,000 livres, et quand celle-ci fut gouvernante des jeunes princes, dont elle se fit adorer, elle reçut des gratifications qui la mirent à même d'acheter, pour 250,000 liv., la terre et le

château de Maintenon, que Louis XIV et Mme de Montespan embellirent encore. Sa faveur toujours croissante finit par l'élever à la place des reines. Son mariage avec le roi resta toujours secret. Elle eut la gloire, à l'âge de 50 ans, de mettre un terme à la vie scandaleuse de Louis XIV. Il faut bien s'en souvenir, pour lui pardonner d'avoir supplanté sa bienfaitrice. Elle nous apprend dans ses lettres, qu'elle était née ambitieuse. Mais elle en fut bien punie, par la servitude, les peines et les dégoûts de toute espèce, attachés à la grandeur. Pour les supporter, il lui manqua ce courage qu'on avait admiré dans son infortune. Elle écrit à son frère: *Je n'en puis plus, je voudrais être morte.* Il lui répond: *Vous avez donc la parole d'épouser le Père éternel.*

On doit dire à la louange de Mme de Maintenon, que le premier usage de sa faveur fut de faire donner à Mlle Scudéry une pension de 2,000 livres; que Racine, Boileau, Mme Deshoulières et plusieurs autres gens de lettres éprouvèrent ses bienfaits. Malheureuse, elle avait appris à plaindre le malheur (1). C'est à ce noble sentiment qu'est due la fondation de Saint-Cyr, pour y élever et instruire 300 jeunes demoiselles. Mme de Maintenon, à la mort du roi, se retira dans cette abbaye, où elle mourut, le 15 avril 1719, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Mme de Maintenon est auteur, comme Mme de Sévigné, parce qu'on a publié ses lettres après sa mort. La mère de Mme de Grignan est inimitable dans son genre, ainsi que La Fontaine dans le sien. Ce n'est pas un motif de ne pas reconnaître le mérite des lettres de Mme de Maintenon. La situation où elle s'est trouvée, lui commandait beaucoup de réserve et de gravité. Ses lettres ont dû s'en ressentir. Le style en est précis et austère, plein de

(1) *Non ignara mali miseris succurrere disco.* Virg.

pureté et d'élégance. Ces lettres offrent une foule de sentimens nobles et touchans, de maximes de morale pour tous les états, et d'anecdotes très propres à faire connaître le siècle de Louis XIV.

Pauline G...... de Niort.

AUBUSSON (Pierre Arnaud d'), fils de messire André-Joseph comte d'Aubusson, brigadier des armées du roi, maréchal-de-camp, colonel de cavalerie, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de Melzéard; et de dame Jeanne-Baptiste-Elisabeth-Charlotte de Vernon, naquit à Melzéard, auprès de Melle, le 18 janvier 1717. Il vint mourir dans le même château, à près de quatre-vingt-un ans, le 4 décembre 1797.

Il entra de bonne heure dans la carrière militaire; mais il se retira fort jeune du service, pour cause de blessures assez graves. Il se voua aux douceurs de la retraite et de la philosophie. Son mérite personnel et l'illustration de sa maison portèrent le gouvernement à lui offrir plus tard l'ambassade de Vienne. Sa modestie lui fit refuser ce poste honorable. Il s'était promis de ne se mêler d'aucune affaire publique. Il était pourtant intimement lié avec tous les publicistes et les grands hommes qui s'occupaient alors des intérêts des peuples et de la patrie. Ami de l'homme de bien Turgot, il pensa, il écrivit comme lui. On connaît sa *profession de foi politique d'un bon Français*, qu'il publia en 1789. C'est un recueil de plusieurs opuscules, dont il avait déjà mis au jour quelques-uns sans se nommer. Un de ceux-ci était un projet de *banque rurale*, dont l'adoption n'aurait pu être que fort avantageuse à l'agriculture. Il traversa le règne de la terreur sans être inquiété par les agens de Robespierre, et les deux dernières années de sa vie s'écoulèrent en paix dans sa terre de Melzéard. Partout on avait pour lui cette sorte de respect qui n'a point été établi par les conventions des hommes,

et dont la nature s'est réservé le droit de disposer en faveur de la vertu.

AUGIER (CHRISTOPHE), sieur de la Terraudière, conseiller du roi, subdélégué de l'intendant du Poitou en l'élection de Niort, procureur du roi aux traites, maire, capitaine, et l'un des échevins de la ville de Niort, y naquit le 28 août 1638. Il y mourut le 23 mai 1710, âgé de soixante et onze ans et neuf mois.

Il fit ses premières études au collége de Niort, qui ne jouissait pas alors d'une grande renommée, et il alla les achever à l'université de Poitiers. C'est en 1670 qu'il entra dans l'administration des affaires publiques de sa ville natale. Il y consacra près de quarante années de sa vie. Il fut honoré de la confiance du duc de la Vieuville, des maréchaux de Navailles et d'Estrées, qui commandèrent dans le Poitou; les intendans de la même province, Baville, Marillac et Labourdonnaye, lui donnèrent des témoignages de leur haute considération. Il en était digne par un zèle infatigable et par une application constante à remplir ses devoirs de fonctionnaire public, au préjudice même de ses intérêts particuliers. Il fut cinq fois maire de Niort. Cette dignité le mit trop en évidence, pour son bonheur et son honneur, car lorsque le gouvernement, oubliant la charité pour maintenir la foi, révoqua le célèbre édit de Nantes, il jeta les yeux sur Augier, et le chargea du soin de convertir les protestans de son pays. Le fils d'Augier fut curé de Notre-Dame à Niort. Il a tracé le portrait de son père dans un manuscrit que nous possédons. En voici un passage relatif à sa mission pacifique : « Il (Augier) aimait l'église et l'état, éga-
« lement bon catholique et bon Français, *implaca-*
« *ble ennemi des huguenots*, à la conversion desquels
« il a travaillé avec beaucoup de succès, ayant tou-
« jours été employé aux affaires de la religion, et le

« zèle qu'il a marqué pour l'extirpation de l'hérésie, « lui a attiré beaucoup d'ennemis secrets et publics. « Le roi a reconnu ses services, lui ayant accordé, « depuis plusieurs années, une pension de 300 livres « et plusieurs autres gratifications. Il est enterré « dans l'église des Cordeliers, dans la sépulture de « ses père et mère, près la clôture de la chapelle du « Rosaire, à main gauche en entrant (manuscrit « cité). » Le curé Augier y fut aussi enterré (1). Aujourd'hui que nous vivons sous un gouvernement ami de la tolérance, on ne peut s'empêcher de remarquer avec un intérêt vraiment religieux, que les cendres du maire Augier, celles de son fils, curé de Notre-Dame, reposent en paix dans le temple même où les fidèles de l'église consistoriale de Niort exercent leur culte, et prient Dieu pour leurs ennemis.

Augier publia, en 1675, l'ouvrage suivant : *Thrésor des titres justificatifs, des privilèges et immunitez, droits et revenus de la ville de Nyort, ensemble la liste de ceux qui ont esté maires de ladite ville, et celle des maire, eschevins et pairs d'à present.*

*Le tout recherché et imprimé par les soins de maître Christophe Augier, sieur de la Terraudière, advocat en la cour, à présent maire, capitaine, et l'un des eschevins de ladite ville de Nyort.* A Nyort, par Antoine Faultré, imprimeur et marchand-libraire, 1675.

Ce volume in-12, de 452 pages avec la table, est devenu rare.

Augier dédia le *Trésor de Niort* à Ph. de Montault de Benac, duc de Navailles et de la Valette, pair et maréchal de France, gouverneur de Niort, baron de Gascougnolles, etc.

Il publia, en 1701, les *Eglogues poitevines,* du curé Babu. Il les dédia au maréchal d'Estrées, commandant la province. A la suite de l'épitre dédica-

(1) Il naquit en 1663 ; il mourut en 1718.

toire, on trouve un avertissement et deux pièces de vers en langage poitevin, adressées par la Terraudière au curé Babu. La permission qu'il obtint, est signée Jouslart; Poudret, procureur du roi.

AUGUIS (Pierre-Jean-Baptiste), mourut, âgé de soixante-deux ans, le 17 février 1810, à Melle, qui passe pour le lieu de sa naissance. Il fit des études peu brillantes : son goût le portait vers la carrière des armes, qu'il embrassa d'abord. Il avait même obtenu le grade de capitaine de dragons, quand il quitta l'épée pour la robe, et devint président du bailliage de Melle. Son amour pour ses pénates lui fit refuser d'échanger cette place contre celle de procureur-général en Corse. La révolution de 1789 le trouva chaud partisan de ses principes : aussi la présidence du tribunal de Melle lui fut-elle dévolue. Les suffrages des électeurs du département des Deux-Sèvres l'appelèrent à l'Assemblée législative. Le titre de député à la Convention lui fut confirmé par les suffrages des électeurs du même département. Si Auguis s'était peu fait remarquer à l'Assemblée législative, il n'en fut pas ainsi à la Convention. Sa conduite y fut fort honorable. Dans le procès de Louis XVI, il ne vota point la mort, mais la détention et le bannissement à la paix. En 1793, la Convention l'envoya dans les départemens de l'Ouest. L'Histoire de Niort fait mention des services de ce patriote infatigable. L'année suivante il eut une mission semblable pour Marseille, et s'en acquitta avec la même distinction. Il y comprima les partisans de Robespierre, et dénonça leurs manœuvres, qu'il fit avorter par son énergie. A son retour au sein de l'Assemblée, il fut nommé membre du Comité de sûreté générale, et il fit, en cette qualité, plusieurs rapports à la Convention. Il eut deux nouvelles occasions de signaler son zèle et son courage. Dans la première, le 1er avril 1795, les faubourgs de Paris

AVIAU DUBOIS-DE-SANZAY (Charles-François d'), archevêque de Bordeaux, pair de France et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, était fils de messire Charles-François-Pierre-Marie d'Aviau Dubois-de-Sanzay, et de dame Marie de Perrin. Il naquit le 12 du mois d'août 1736, au château Dubois-de-Sanzay, canton de Thouars, département des Deux-Sèvres.

Dès son enfance, C.-F. d'Aviau s'annonça par une douceur, une aménité qui le rendait aimable à tous les yeux. Plus tard, quand l'éducation ne s'y oppose pas, on doit attendre de ces mœurs douces les vertus indulgentes, qui sont l'apanage de l'esprit de tolérance et de charité pour tous les hommes.

Après des études distinguées, qui présageaient déjà tout ce qu'il serait un jour : après les épreuves nécessaires pour être admis aux honneurs du sacerdoce, il débuta dans la carrière apostolique, par des courses fréquentes dans les campagnes, où il portait les secours et les consolations de la religion : il aimait à distribuer aux pauvres le pain de la parole de Dieu. En quittant ces bons villageois, il partageait avec eux l'argent et les vêtemens qu'il portait. Quelques années s'étaient écoulées ainsi dans des œuvres de charité, lorsque d'Aviau fut nommé chanoine de l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers. L'évêque le choisit bientôt après pour son premier grand-vicaire. Ces nouvelles dignités ne ralentirent point son zèle apostolique dans les campagnes, et quoique l'administration du diocèse lui laissât peu de loisir, il travaillait bien avant dans la nuit, pour se ménager, le lendemain, le temps de visiter ses pauvres villageois. Il appelait ces jours-là ses *bons jours*.

En 1790, Pompignan, archevêque de Vienne, à qui la présidence de l'Assemblée constituante valut



C. F. D'AVIAU

*Archevêque de Bordeaux*

son admission au conseil du roi, et la possession de la feuille des bénéfices, renonça à son siége. Pour seconder les intentions du roi, le choix du successeur de Pompignan se porta sur le grand-vicaire d'Aviau, à qui le ministre écrivit de se rendre à Paris. D'Aviau, dans la persuasion qu'il s'agit d'affaires relatives à l'administration du diocèse de Poitiers, se met en route, le lendemain, pour se rendre à Paris à pied. Arrivé à Tours, il jette, en déjeûnant, un coup-d'œil sur la *Gazette de France*, qui contenait l'article suivant : « Sa Majesté vient de « nommer à l'archevêché de Vienne M. d'Aviau, « grand-vicaire de Poitiers. » Le voyageur, après son déjeûner, change son itinéraire ; il retourne dans son diocèse, d'où il s'empresse d'écrire au ministre qu'il renonce à sa nouvelle dignité. Il résista constamment aux instances de ses amis ; mais à la réception des ordres du roi, il ne sut plus qu'obéir. Il ne voulut cependant point se rendre à Paris, et de là à Vienne, avant d'avoir fait ses adieux à ses pauvres de la campagne. Il passa plusieurs jours dans ces courses apostoliques. Quand ces villageois, chargés de ses dons, le quittèrent pour la dernière fois, et qu'ils rentrèrent dans leurs chaumières, dès qu'ils aperçurent le siége grossier et souvent mal assujetti, sur lequel s'était assis près d'eux le bon abbé d'Aviau, ils se dirent : *Nous ne le verrons plus là*, et ils pleurèrent.

Le nouveau prélat était à peine monté sur son siége, que la révolution le força bientôt d'en descendre. La municipalité de Vienne, accompagnée de la garde nationale, lui signifia qu'on ne le regardait plus comme archevêque de Vienne, attendu que le siége était supprimé. Sur sa réponse qu'il obéirait quand l'Eglise aurait parlé, on lui fit des menaces, et il fut obligé de s'éloigner de son diocèse, où il n'était resté que dix mois. Il n'avait fait en quelque

sorte qu'y passer; mais il marqua son passage par des bienfaits.

D'Aviau se réfugia d'abord en Savoie, dans le séminaire de la ville d'Annecy; il se rendit ensuite dans l'abbaye de Saint-Macaire, et, un an après, il fit à pied le voyage de Rome, où il séjourna plusieurs années. Il ne rentra dans sa patrie qu'en 1800. Le concordat, en organisant les siéges de France, supprima l'archevêché de Vienne; mais Bonaparte, dont la rare sagacité voyait d'un coup-d'œil d'aigle quels hommes de mérite demandait tel ou tel poste éminent, ne manqua pas de nommer au siége de Bordeaux le dernier archevêque de Vienne. Celui-ci en prit possession dans le cours de l'été 1802. Le diocèse de Bordeaux était alors dans une situation déplorable : point de séminaires, un très petit nombre de prêtres, très peu de ressources pour procurer de nouveaux ministres à la religion. Rien ne peut décourager ce prince de l'Eglise. Il fonde un séminaire diocésain en 1804, il y consacre presque tous ses revenus; et, grâce à une persévérance dont les annales ecclésiastiques offrent bien peu d'exemples, le même diocèse, qui, avant la révolution, manquait d'ouvriers évangéliques, se trouva, à la mort de D'aviau, l'un des mieux pourvus de toute la France.

Cependant on lui reproche d'être le premier prélat qui, dans l'illusion de sa piété, ait établi en France les Jésuites modernes. C'est une tache à sa mémoire. Mais s'il nous est permis de comparer les petites choses aux grandes, nous dirons: le soleil aussi a ses taches; il n'en est pas moins le père du jour.

D'Aviau se montra toujours occupé des besoins de son diocèse. Ni courtisan, ni fanatique, il ne flatta jamais le pouvoir, et il n'eut recours qu'à la charité, pour faire aimer une religion qu'il prêchait d'exem-

ple. Un concile national s'assembla dans le mois de juin 1811 à Paris. Plus de cent évêques français, italiens et belges y furent convoqués. Le bureau fut composé du cardinal Fesch, de l'archevêque de Bordeaux, de celui de Ravenne et de l'évêque de Nantes. Ce concile avait été convoqué pour régulariser l'ordre de l'institution canonique, parce que le pape la refusait aux évêques, nommés depuis que Napoléon avait eu peu d'égards pour sa souveraineté temporelle.

Un décret de ce concile porte : « Le concile national est compétent pour statuer sur l'institution « des évêques, en cas de nécessité.... Les siéges, « d'après les canons, ne peuvent rester vacans plus « d'un an, pendant lequel la nomination, l'institu- « tion et la consécration doivent avoir lieu. Les « nommés s'adresseront au pape, pour obtenir l'ins- « titution canonique. Six mois après la notification « de la nomination, le pape sera tenu de donner « l'institution, d'après la forme du concordat. Les « six mois écoulés sans que le pape ait accordé l'ins- « titution, le métropolitain y procédera, ou bien le « plus ancien évêque de la province. »

Un bref du pape, daté de Savone le 20 septembre 1811, confirme les décrets du concile national. Cependant ce bref est resté sans exécution, par des intérêts tout-à-fait profanes, de la part de la cour papale. Quant au prélat d'Aviau, qui fit partie de l'opposition dans ce concile, il craignit de favoriser le despotisme de Napoléon, et il s'opposa constamment à l'adoption des décrets de cette assemblée. Il revint ensuite à Bordeaux reprendre ses travaux apostoliques. Sous la restauration, il fut successivement nommé pair de France et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

L'archevêque de Bordeaux avait souvent désiré le martyre. Ses vœux furent en quelque sorte exaucés.

Au mois de mars 1826, à l'âge de près de quatrevingt-dix ans, et lorsqu'il projetait encore une visite diocésaine, d'Aviau, voulant allumer une bougie à sa lampe de nuit, mit le feu aux rideaux de son lit. L'incendie se communiqua rapidement des rideaux à ses vêtemens; ses mains et sa figure ne tardèrent pas à s'en ressentir de la manière la plus cruelle. Un de ses grands-vicaires et le portier de l'archevêché arrivèrent heureusement assez tôt pour lui sauver la vie; mais la tuméfaction du visage devint si effrayante, que les médecins désespérèrent de sa position. Il demanda et reçut les derniers sacremens. Cet événement douloureux répandit dans la ville une consternation générale. Presque toute la population, de tout âge, de tout sexe, de toute opinion, de toute religion, assiégea le palais épiscopal : les juifs même y prirent un vif intérêt. Pour satisfaire la curiosité générale, on afficha tous les jours le bulletin de la santé de l'archevêque. Les soins assidus des médecins le rendirent aux vœux de ses diocésains. On avait même l'espoir de le conserver encore quelques années, lorsque, trois mois après ce fatal accident, une course en voiture, pour une œuvre de charité, occasiona une rechute qui termina ses jours, le 11 juillet 1826.

Le chevalier d'Aviau de Piolant, neveu de ce prélat, apporta de Bordeaux le cœur de son oncle. Il en fit présent à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, dont l'abbé d'Aviau avait été chanoine. L'abbé Lambert prononça, à cette occasion l'oraison, funèbre de l'archevêque de Bordeaux.

En 1774, l'abbé d'Aviau publia l'oraison funèbre de Louis XV, qu'il prononça dans la cathédrale de Poitiers, en présence du clergé séculier et régulier, du conseil supérieur, du présidial et des autres corps civils et militaires, invités par MM. du corps de ville. Ce discours mérita les suffrages des lecteurs,

comme il avait obtenu ceux d'un auditoire nombreux et éclairé. Écrivain pur et éloquent, l'abbé d'Aviau présente dans cet ouvrage un tableau rapide de tous les événemens du règne de Louis XV, parmi lesquels il fait ressortir tout ce qui a rapport à la religion, et ce qui assure son triomphe. Cet éloge, aussi brillant que solide, intéresse également l'esprit et le cœur, le goût et la piété (1).

AYMÉ (Charles), baron, lieutenant-général, commandant de l'ordre des Deux-Siciles, chevalier de la couronne de Fer, aide-de-camp du roi Joachim, naquit à Melle le 28 janvier 1770. Son père était président du tribunal de commerce; il ne négligea rien pour l'éducation de son fils, et il l'envoya faire ses études à l'école royale et militaire de Pont-le-Voy. Il y resta depuis 1779 jusqu'en 1788, époque à laquelle il devint ingénieur des ponts et chaussées. Bientôt après, il passa dans le corps du génie : l'émigration en avait beaucoup dégarni les rangs. Il eut part aux triomphes de nos armées en Italie, pendant les campagnes de 1795, 1796 et 1797. Les grades qu'il obtint furent la récompense du courage et des talens qu'il déploya surtout au siége de Saorgio, à la prise du château de Milan et devant Mantoue. Il fit partie de l'armée d'expédition en Egypte. On l'employa au siége de Jaffa, défendu par 6,000 Turcs. A la tête d'une compagnie de carabiniers, il monta le

(1) Le 18 janvier 1775, dans la salle des Ecoles de droit à Poitiers, un bachelier de cette Faculté, Joseph Pontois, prononça de mémoire, et au nom de ses condisciples, l'éloge funèbre de Louis XV. Le bel organe de l'orateur, joint à un débit noble et gracieux, ne laissa pas d'augmenter le prix d'un discours élégamment écrit, plein d'une imagination brillante, et empreint d'une philosophie douce, sage et éclairée. Le jeune bachelier emporta tous les suffrages d'un auditoire très nombreux, composé de l'élite de ses concitoyens, et orné de plus de cent dames. Joseph Pontois est l'oncle du principal du collége de Thouars, et du régent de cinquième au collége de Niort.

premier à la brèche. Cet acte de bravoure le fit nommer lieutenant-colonel sur le champ de bataille.

Malgré les blessures qu'il avait reçues devant Saint-Jean-d'Acre, il rendit encore de grands services au siége du Caire. A son retour en France, il fut envoyé à l'armée de Naples, et nommé, en 1804, chef de l'état-major général de cette armée. C'est en cette qualité qu'il fit les trois campagnes de 1804, 1805 et 1806. Il se trouva au siége de Gaëte.

Sous le maréchal Lefèvre, à Dantzick, il servit comme adjudant-général du génie, et contribua puissamment à la prise de l'île de Holm, dont l'occupation par les Russes gênait beaucoup les mouvemens des troupes françaises. On le vit, à la tête de 800 hommes, aborder cette île, s'en emparer malgré la mitraille des Russes, et les contraindre à la retraite, après leur avoir fait éprouver des pertes considérables. Une si belle conduite lui valut une mention très honorable dans le rapport du maréchal Lefèvre. Il contribua à la conquête de Naples. Nommé, le 14 mai 1807, officier de la Légion-d'Honneur, créé baron le 19 mars 1808, et chevalier de la couronne de Fer le 18 décembre suivant, il servit en Espagne sous Murat, et se distingua particulièrement à Cuença, le 20 janvier 1809.

Lorsque Murat fut élevé au trône de Naples, le général Aymé le suivit dans son royaume, et il fut nommé successivement aide-de-camp, maréchal-de-camp, lieutenant-général, puis chef de l'état-major. Quand ce souverain abandonna le parti de Bonaparte pour s'unir à ses ennemis, le général Aymé rentra en France. Il faisait ses préparatifs de départ, lorsqu'il reçut, à Bologne, une lettre autographe de Murat, dans laquelle ce prince explique les motifs de sa défection :

« Mon cher général, j'ai reçu vos deux dernières

« lettres ; je n'ai jamais douté de vos sentimens pour « moi, vous m'aviès donné trop de preuves de dé- « vouement ; mais l'assurance nouvelle que vous « m'en donnès dans cette circonstance décisive pour « moi et pour ma famille, m'a été bien agréable ; « vous connaissès mon cœur, vous savès combien je « suis Français : tous les Français doivent me plain- « dre ; il n'y avait pas à choisir, il ne me restait que « le parti que j'ai pris : pouvois-je m'exposer à de- « venir la fable de l'Europe en perdant ma cou- » ronne ? devois-je aller à Paris y augmenter le nom- « bre de tant de personnages détrônés ? devois-je « sacrifier ma famille et mes sujets ? devois-je expo- « ser tant de Français qui se sont dévoués si géné- « reusement à mon service ? Non, non, la postérité « ne me l'auroit jamais pardonné. Pourquoi l'Empe- « reur s'est-il obstiné à garder le silence à toutes mes « propositions ? pourquoi a-t-il traité sans moi ? j'eusse « sauvé l'Italie. Il vouloit mettre le roi de Naples « sous les ordres du vice-roi, ou du moins ne pas le « mettre sous les miens.

« Cependant je reculois toujours la signature d'un « traité ; mais l'Empereur a déclaré qu'il renonçoit « aux conquettes, et qu'il acceptoit pour bases de la « paix les Alpes, etc. ; et quand il cède l'Italie, et « qu'il ne me donne aucune garantie pour mes états, « devois-je m'exposer à les perdre pour m'obstiner « à défendre un pays qu'il a déclaré vouloir céder ? « Je vous envoie le *Moniteur* du 1er, vous y lirès sa « réponse au sénat...

« Je voudrais bien que votre frère fût ici. Adieu, « rassurès tous les Français, faites-leur connoître « mes sentimens. Dites-leur qu'ils me trouveront « toujours Français et toujours le même pour eux.

« Adieu, croyès à mon amitié.

« J. NAPOLÉON. »

Naples, le 17 janvier 1814.

Le 1er janvier 1816, le général Aymé fut fait, en France, maréchal-de-camp; il fut mis en demi-solde le 25 mars 1817.

AYMÉ (Jacques), frère du précédent, officier de la Légion-d'Honneur, prit du service au commencement de la Révolution, fit les guerres de la Vendée en qualité de capitaine, et reçut une blessure qui l'obligea de demander sa retraite. Lors de l'expédition d'Egypte, il fut employé dans la partie administrative, mais sa santé toujours languissante le contraignit bientôt de rentrer dans sa patrie. Quand Murat fut de retour en France, Aymé lui servit de secrétaire, l'accompagna en Espagne, puis devint intendant-général de sa maison, quand il fut nommé grand-duc de Berg. A l'avènement de ce prince au trône de Naples, Aymé reçut le grand cordon de l'ordre des Deux-Siciles, ainsi que les titres de conseiller-d'état et de premier chambellan du roi. Rentré en France, il fut mis en prison au château de Vincennes où il resta pendant un mois. Une dénonciation, faite contre lui relativement aux affaires d'Espagne, fut cause de cette détention. Aymé a épousé en 1814 une fille de Dandré, à cette époque, directeur-général de la police du royaume, et depuis directeur-général des domaines de la couronne.

AYRAULT (Louis-Jacques), docteur en médecine, membre correspondant des Facultés de Paris et de Montpellier, agrégé à celles des Sciences, des Arts, du Commerce et de l'Agriculture des villes de Poitiers et d'Arras, fils d'Emery Ayrault, juge-bailli du siége ducal de la Meilleraye, séant à Parthenay, naquit dans cette ville le 2 février 1729.

Son père ne négligea rien pour l'éducation d'un fils, sur lequel reposaient ses plus douces espérances. Il lui fit faire ses premières études au collége de Bressuire, et l'envoya ensuite à Montpellier où il fut reçu docteur à l'âge de 21 ans.

Bien que muni d'un diplôme, il ne voulut point se livrer de suite à la pratique de l'art difficile, qu'il devait exercer un jour avec tant de succès. Il pensa judicieusement qu'il avait encore besoin d'étudier sous de grands maîtres, pour suppléer à l'expérience que son extrême jeunesse ne lui avait pas permis d'acquérir. Il partit donc pour la Capitale, y resta plusieurs années, et revint fixer son domicile à Parthenay. Ses études approfondies ne tardèrent point à lui mériter la plus grande confiance; et ce qui la rendit bientôt générale, c'est qu'à de vastes connaissances, il joignait un caractère d'une trempe céleste. C'était un ange au lit de ses malades. D'une complaisance sans bornes pour tous, il donnait du courage aux uns, il inspirait de la patience aux autres; en le voyant, les malades croyaient moins souffrir, sa voix désarmait la douleur. Nul ne possédait à un plus haut degré que lui, l'art ingénieux de répandre le baume salutaire de la plus douce consolation, et, sur des lèvres pâles et décolorées, il savait faire naître et briller le sourire de l'espérance.

On le voyait rarement dans le monde, quoiqu'il y parût toujours avec beaucoup d'avantage. Il y gagnait d'autant plus de partisans, qu'il avait le talent flatteur de prêter de l'esprit à ceux qui n'en ont pas, de compatir aux faiblesses des uns, et de tirer un voile officieux sur les sottises des autres. Les plaisirs de la société ne lui firent jamais négliger les devoirs de sa profession. Tout entier à son état, il l'exerça, jusqu'aux derniers momens de sa vie, en véritable philosophe ami de son pays. Entraîné par un sentiment profond de bienfaisance, il ne refusait point ses secours aux malades des villes voisines. Sa bonne réputation obtint, fort loin au-delà de sa demeure, une confiance que ses succès justifièrent. C'est dans ses excursions à Mirebeau, qu'il eut occasion de voir, de connaître et d'apprécier le mérite de la fille d'un

homme de bien de cette ville. Charlotte-Marcelle Arnault était douée de toutes les grâces de son âge (20 ans), de beaucoup d'esprit naturel; sa beauté ne le cédait qu'à sa vertu. Ayrault eut le bonheur de l'obtenir pour épouse, et bien qu'il l'aimât éperdûment, son esprit n'eut point lieu d'être la dupe de son cœur.

Le choix d'une épouse peut être indifférent à ceux dont la vie entière se passe dans les intrigues ou les plaisirs du siècle. Au milieu du tourbillon dans lequel ils sont emportés, il n'ont ni le loisir de souffrir, ni même de s'apercevoir des défauts de leurs femmes, qui leur restent presque inconnues. Mais le médecin, qui est livré à des occupations sérieuses, sans cesse renaissantes; qui partage son temps, entre des courses pénibles, la nuit comme le jour, et des visites qui n'offrent que des scènes affligeantes, et parfois des maux qu'on ne peut soulager: le médecin a besoin, en rentrant dans sa maison, d'y trouver un autre lui-même, qui repose son âme et la console.

Ayrault revint à Parthenay avec son épouse, aussitôt après la célébration de son mariage, qui eut lieu le 18 avril 1759. Il crut sans doute avoir fixé irrévocablement dans sa ville natale son domicile et son bonheur; son établissement lui avait donné un nouveau titre à la considération publique, il augmenta même sa clientelle dans le cours de la première année. La seconde année vint déranger la prospérité de ce nouveau ménage. La santé de l'épouse d'Ayrault devint tellement chancelante, qu'il fut obligé de transférer son domicile à Mirebeau. Il reçut, en quittant Parthenay, les témoignages les plus honorables d'estime et de regrets. La désolation fut générale parmi les pauvres, dont Ayrault avait été non seulement le médecin, mais encore la seconde providence. Ce goût d'obliger les pauvres le suivit à Mirebeau. La santé de son épouse ne tarda pas à s'y

rétablir, et il eut bientôt une clientelle aussi nombreuse que celle qu'il avait laissée à Parthenay. L'intendant de Tours recourut plusieurs fois à ses lumières. Ayrault donna, sur une épidémie qui désola deux paroisses de cette généralité (Sérez et Savigny), un Mémoire dont les gens de l'art firent alors beaucoup de cas. Ennemi des charlatans, il publia contre les *poudres d'Ailhaud*, des lettres et des observations recueillies dans le journal de médecine. Elles contribuèrent beaucoup à discréditer ce prétendu *Remède universel.* On se souvient encore qu'il y eut en Poitou, dans l'année 1785, une épidémie qui causa beaucoup de ravages, surtout dans le Mirebalais et dans ses environs. Ayrault composa sur ce sujet, un Mémoire qui fut couronné, et imprimé dans les Recueils de la Société royale de médecine.

Le 2 février 1790, Ayrault fut nommé maire de Mirebeau, par les suffrages de ses concitoyens. Il fut député par sa municipalité, pour aller solliciter à Poitiers la réunion, au district de cette ville, de tout le pays mirebalais, qu'on voulait réunir au district de Loudun. Il prononça publiquement, à cette occasion, un discours qui fut fort applaudi; sa mission obtint un plein succès. Le 4 juillet de la même année, Ayrault fut élu administrateur du département de la Vienne. Dans ces nouvelles fonctions, il ne perdit aucune occasion de faire refluer sur son pays tout le bien qu'il lui désirait. Il provoqua des réformes, et obtint beaucoup d'améliorations dans l'intérêt des sciences et de l'humanité.

On craignit pendant quelque temps à Poitiers, en 1791, la suppression du *Jardin des Plantes*, que l'intendant Nantheuil y avait établi, en 1784. Ayrault qui connaissait toute l'importance d'un pareil établissement, publia de son propre mouvement deux mémoires à ce sujet, qui servirent d'appui aux démar-

ches et aux sollicitations des bons citoyens de Poitiers pour la conservation de ce jardin. Elle fut bientôt arrêtée par les autorités locales, avec un traitement convenable, pour le directeur-professeur Denesle, le même qui avait formé ce jardin. Les bienfaits attachent plus ceux qui les répandent que ceux qui les reçoivent. Trente années avaient effacé de bien des cœurs le souvenir des nombreux services qu'Ayrault avait rendus à Parthenay, lorsque ce médecin apprit, en 1792, qu'une grande épidémie exerçait ses ravages dans la ville qui l'avait vu naître. Il s'empressa d'y porter des secours, qui arrêtèrent les progrès d'une maladie, dont furent victimes plus de 600 militaires et plusieurs habitans. Ayrault publia un mémoire estimé sur cette épidémie.

Tous ces écrits, tous ces faits bien connus, prouvent les lumières, le patriotisme et la philantropie du docteur Ayrault, et lui assurent l'estime et la reconnaissance publiques. Sa mémoire vivra longtemps dans les bons cœurs et dans les bons esprits. Il couronna une vie pleine de bonnes œuvres par une mort chrétienne, arrivée à Mirebeau, le 22 juin 1803. Son épouse lui survécut vingt-quatre ans. De onze enfans, il n'a laissé après lui que quatre filles, qui se sont toutes honorablement établies. Leur excellente mère, sous l'administration de laquelle la fortune d'Ayrault s'était rapidement accrue, cette mère était heureuse de leur bonheur ; mais aussi elle partagea vivement leurs afflictions, et on la vit plusieurs fois vendre ses propriétés pour venir à leur secours. Deux petits-fils d'Ayrault font revivre de nos jours les vertus et les talens de leur aïeul. L'un, Nicias Gaillard, est l'ornement du barreau de Poitiers ; l'autre, Rousseau Larpois, occupe à Mirebeau la place de maire, dont Ayrault exerça les fonctions en 1790.

# B

BABU (Jean), prêtre et curé de Soudan, près de Saint-Maixent, docteur en théologie, se distingua par son zèle pour la conversion des calvinistes du Bas-Poitou. Il employa vingt années de sa vie à les faire rentrer dans le sein de l'église catholique, et ses efforts furent souvent couronnés de succès. L'instruction des nouveaux convertis fut l'objet spécial de tous ses soins. Il composa à cet effet plusieurs petits traités de controverse. Comme l'expérience lui avait appris que le style le plus poli n'était pas un moyen aussi sûr que leur patois grossier, pour leur faire comprendre ses leçons, il crut qu'il y réussirait mieux en empruntant les expressions mêmes de leur langage. Il fit plus, il écrivit ses traités en vers populaires, et l'on est forcé d'avouer qu'il a assez bien atteint son but. Cependant il a eu l'attention de rendre en bon français tous les passages de la Bible. Par cette méthode, la dignité des textes est conservée, sans nuire à la naïveté de l'ouvrage. On trouve même quelques traités que le sublime de la matière l'a contraint d'écrire entièrement en français. Si Babu a préféré le jargon des campagnes, ce n'est pas qu'il fût incapable de faire autrement ; mais il n'envisagea que la conversion de ceux à qui il s'adressait, regardant comme indignes de son ministère sacré les pompes d'une élégance inutile. Il mourut vers l'année 1700, et n'eut pas la satisfaction de voir son ouvrage imprimé. Ce fut de la Terraudière qui prit soin de l'édition, et le livre parut à Niort, en 1701, chez Jean Elies, sous ce titre : *Eglogues poitevines sur différentes matières de controverse pour l'utilité du vulgaire du Poitou,* par feu messire Jean Babu, docteur

en théologie, in-12 de 100 pages. L'éditeur le dédia au maréchal d'Estrées, et mit au-devant de l'ouvrage qu'il publiait deux épîtres, l'une en vers français, l'autre en patois. L'ouvrage du curé de Soudan comprend onze dialogues sur les matières les plus importantes qui divisent les catholiques des protestans. La première églogue est employée à expliquer le dessein de l'auteur, qui parle de l'intelligence de l'Écriture. Dans la seconde, Jonas et Samuël, son fils converti, confèrent sur l'Eglise : c'est toujours sous la forme de dialogue que sont traitées successivement, dans les autres églogues, les questions de l'assurance du salut, des commandemens de Dieu, de la tradition, de l'eucharistie, de la messe, de la communion sous une espèce, du purgatoire, de la confession, de la différence des promesses faites aux particuliers et des promesses faites à l'Eglise, des raisons qui doivent porter nos frères à se réunir de bonne foi à l'Eglise catholique. Voici le début du poète :

Mé (moi) qui dans mon largon fis do (des) vers plus de mille,
Pr'expliquer à nos gens les œuvres de Virgile ;
Mé qui chanty Titire, Alexi, Coridon,
Et Semele (Silène) endormy so (sous) l'ombre d'in brandon (buisson);
Y (je) veux do même style expliquer la créance
Et faire ver (voir) l'esprit des hugueneaux de France.

Nous terminerons là nos citations et notre analyse de l'ouvrage de Babu ; ceux qui en prendront lecture verront que l'auteur rimait facilement, qu'il avait même du génie pour la poésie, s'il se fût attaché à la pureté de la langue et à d'autres matières qu'à celles de la controverse.

**BEAUSOBRE** (Isaac de), naquit à Niort le 8 mars 1659, d'une famille originaire de Provence, qui jouissait du droit de bourgeoisie en Suisse, parce qu'au temps de la Saint-Barthélemi, Léonard de

Beausobre s'était réfugié dans ce pays. Son petit-fils Isaac de Beausobre, aïeul de celui qui nous occupe, vint s'établir à Niort. On a prétendu que leur véritable nom n'était pas Beausobre, mais Bossart ou Beaussart, et qu'ils étaient de la maison des barons de Baux. Au reste, notre savant s'est assez distingué par lui-même, pour que nous ne cherchions pas plus loin une illustration dont il n'a pas besoin. Nous ajouterons cependant que ses parens étaient bien considérés, et fort liés avec le marquis de Villette, lieutenant-général des armées du roi, gentilhomme distingué dans sa province ; il le pria même de tenir un de ses enfans au baptême. Beausobre fut baptisé le 16 mars, par Bossatran, l'un des ministres de l'église réformée de Niort. Il eut son aïeul Isaac pour parrain, et pour marraine Marie de Ferrier, sa grand'mère. A l'âge de sept ans il commença ses études au collége de Niort, où il resta jusqu'à sa onzième année. L'humeur dure de son maître lui déplaisait ; ses parens le placèrent chez un gentilhomme qui avait chez lui un précepteur pour ses enfans. La sordide économie de la femme de ce gentilhomme, réduisant Beausobre à un jeûne presque continuel, lui causa une maladie, qui le fit revenir dans ses foyers. Pendant son séjour à la maison paternelle, il entendit un sermon du célèbre Charles Drelincourt. Frappé de ce discours, il se retire dans sa chambre, et se met à réciter à haute voix ce qu'il avait pu en retenir ; non seulement il en faisait une juste analyse, mais il répétait entièrement les passages qui lui avaient paru les plus saillans. Il y joignait même la noblesse et le feu que Drelincourt donnait à ses sermons. Le père et la mère, qui se trouvaient dans une chambre voisine, avaient tout entendu avec ce plaisir qu'inspire la tendresse au cœur des parens. Ils invitèrent le ministre Drelincourt et quelques autres personnes à un dîner, où

ils racontèrent ce qui était arrivé à leur fils. On engagea l'enfant à recommencer; ce qu'il fit, à la grande satisfaction des auditeurs, tant par la fidélité de sa mémoire que par la grâce de son débit. Le ministre reconnut dès lors en lui les germes des grands talens qu'il a développés depuis. Le jeune Beausobre termina ses études préparatoires chez un autre gentilhomme, qui avait aussi un précepteur pour ses enfans. Il y resta jusqu'à l'époque où il put entrer à l'Académie de Saumur. C'est dans cette ville qu'il termina ses humanités, fit son cours de philosophie, et suivit pendant dix-huit mois les cours de théologie. Beausobre disait qu'il était né dans les circonstances les plus favorables pour s'élever dans le monde, s'il eût voulu en profiter. M. de Vieux-Fourneaux, cousin-germain de son père, le persécutait, non pour le faire changer de religion, mais pour lui faire étudier le droit, parce que lui-même, étant cousin de madame de Maintenon; il voulait le présenter à cette dame, et faire sa fortune. Ces offres étaient très flatteuses pour un jeune homme, mais Beausobre craignit d'être obligé, un jour, d'abandonner les opinions religieuses de ses ancêtres. D'ailleurs, les grandeurs du monde avaient peu d'attraits pour lui; il leur préféra les paisibles douceurs de la religion, et se voua au ministère évangélique. Au dernier synode de Loudun, en 1683, il reçut l'imposition des mains, et fut chargé en même temps de l'église de Niort. Pendant les trois ou quatre années qu'il passa au service de cette église, il épousa Claude-Louise Arnaudeau, fille du pasteur de Lusignan. La révocation de l'édit de Nantes étant survenue, et la persécution devenant de plus en plus rigoureuse, le temple de Niort fut fermé. Beausobre, dans le feu de la jeunesse, plein de zèle et d'ardeur, brisa un peu trop vivement le sceau du roi, apposé à la porte du temple, et prêcha malgré les

ordres de la cour. Après cette action téméraire, il fut obligé de se cacher, et bientôt après de s'enfuir, car son procès fut instruit et suivi d'une sentence qui le condamnait à faire amende honorable. Des raisons particulières l'ayant empêché de passer en Angleterre, comme il l'avait d'abord projeté, il ne tarda pas à se rendre en Hollande. Madame la princesse d'Orange, qui le connut bientôt, crut qu'elle ne pouvait mieux faire que de l'attacher, en qualité de chapelain, à sa fille, madame la princesse d'Anhalt-Dessau. Il se rendit donc à Dessau en 1686. La princesse, qui avait beaucoup d'esprit et un esprit orné, sut apprécier le mérite de Beausobre, et l'honora d'une confiance toute particulière. Dans cette agréable retraite il perfectionna beaucoup ses connaissances. C'est dans cet intervalle qu'il publia la *Défense de la doctrine des réformés*. Il prononça aussi l'oraison funèbre du prince d'Anhalt-Dessau, mort en 1693.

Après huit ans de séjour à Dessau, Beausobre se rendit à Berlin en 1694. Il fut déterminé à ce changement par l'établissement avantageux des réfugiés français dans le Brandebourg, par les commodités que Berlin fournit pour l'étude, par l'éducation d'une famille, et surtout par ses amis qui y résidaient. C'est dans cette ville que le reste de ses jours s'est doucement écoulé; il y exerça son paisible ministère pendant quarante-quatre ans. Il fut d'abord agrégé au nombre des pasteurs ordinaires des églises accordées aux réfugiés. Mais ses talens pour la prédication le firent nommer chapelain du roi et de la reine, et il en exerça les fonctions jusqu'à la mort de la reine Sophie-Charlotte. Nous rassemblerons en un point de vue les divers emplois dont on le revêtit. Il fut successivement nommé conseiller du consistoire royal, directeur de la maison française, inspecteur du collége français; et un an avant sa mort, inspec-

teur des églises comprises dans l'inspection de Berlin. Lorsqu'on assigna à chaque paroisse ses pasteurs particuliers, il fut placé à l'église de la *Villeneuve*, et, en 1728, à la mort de son ami Lenfant, il remplit sa place au *Werder* jusqu'à la fin de sa vie. Lorsque Beausobre fut établi dans son nouveau domicile, il reprit ses études, et, afin de se proposer un but, il entreprit l'*Histoire de la Réformation*. S'étant livré tout entier aux recherches que nécessitait une telle entreprise, plusieurs années se passèrent sans qu'il publiât d'ouvrages. Il fut un des principaux membres de la société de savans qui se forma à Berlin, et prit le titre d'*anonyme*, ce qui l'engagea à donner diverses pièces pour la *Bibliothèque germanique*, dont il a eu la direction jusqu'à sa mort. En 1714, l'église d'Utrecht tenta de s'acquérir Beausobre; et l'année suivante, l'église de Hambourg lui offrit des avantages tels, qu'il les aurait acceptés, si la Cour n'eût tout fait pour le retenir à Berlin. On fit encore en 1726 des démarches pour l'attirer à Londres; elles ne furent pas plus couronnées de succès, malgré la part qu'y prirent le roi et la reine d'Angleterre. Beausobre se remaria à l'âge de soixante-dix ans avec Charlotte Schwartz. Une constitution vigoureuse le préserva de maladies considérables, et le fit parvenir jusqu'à un âge très avancé sans infirmités; quelques rhumes et quelques fièvres, qu'il dissipait avec des remèdes domestiques, étaient ses seules indispositions. Au commencement d'octobre 1737, il se trouva mal, la veille d'un dimanche où il devait prêcher. Ce furent les symptômes de sa dernière maladie, qui dura huit mois. Il eut bien de temps à autre des intervalles favorables; mais son mal, qui consistait en fièvres et en suffocations, ne laissait plus d'espoir. Il termina sa laborieuse carrière le 5 juin 1738, âgé de soixante-dix-neuf ans trois mois. Il conserva une parfaite

connaissance jusqu'à son dernier soupir, et emporta les regrets unanimes de son troupeau et de tous les gens de bien. Il laissa de sa première femme une fille et deux fils, l'un colonel d'infanterie, et l'autre pasteur à Berlin; un troisième fils était mort capitaine à vingt-deux ans devant Belgrade. Il eut deux fils de son second mariage.

La vie de Beausobre fut très active, car non seulement il a fait un grand nombre d'ouvrages, mais encore il les travaillait avec soin, les corrigeait et les retouchait à diverses reprises. De plus, la prédication et les autres fonctions pastorales lui emportaient un temps considérable. Il possédait toutes les qualités nécessaires à l'orateur; l'âge n'y apporta presque point d'affaiblissement, et, presque octogénaire, il paraissait encore doué de cette même énergie qu'il avait déployée à l'âge de quarante ans. Si l'on joint à ses écrits ses correspondances littéraires, on verra qu'il a dû mettre à profit tous ses momens de loisir. Beausobre était d'une stature au-dessous de la médiocre, mais bien pris dans sa taille, avec le port noble et l'air gracieux. Il avait les traits beaux, l'œil vif, la physionomie heureuse, un visage toujours riant, et ce *je ne sais quoi* qui gagne les cœurs au premier abord. Le fond de son caractère ne démentait pas son extérieur. Il était poli, affable, obligeant, propre à se montrer dans toutes les compagnies, et même dans les Cours. Aussi eut-il beaucoup d'accès à celle d'Anhalt-Dessau et à celle de la reine de Prusse. Il possédait aussi bien le talent de la parole en conversation que dans la chaire. Son cœur était encore préférable à son esprit. Il était généreux, désintéressé, compatissant.

Voici la liste de ses productions : 1° *Défense de la doctrine des réformés, sur la Providence, sur la Prédestination, sur la Grâce et sur l'Eucharistie*, Magdebourg, 1693. Henri, duc de Saxe-Barby, luthérien,

se fit réformé. La Faculté de théologie de Leipsick fit imprimer un *Examen des motifs qui ont porté S. A. S. Monseigneur, duc de Saxe, à se séparer des luthériens.* Beausobre trouva cet ouvrage faible, et publia celui dont nous parlons. 2° *Sermon funèbre de très haut et très puissant prince Jean-Georges II, prince d'Anhalt*, et prononcé à Dessau dans le château de S. A. S., le 9 novembre 1693, Berlin, 1695; 3° *Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, traduit en français sur l'original grec, avec des notes littérales pour éclaircir le texte*, par MM. de Beausobre et Lenfant, Amsterdam, 1718, 1736 et 1741, 2 vol. in-4°. Dans cet ouvrage, qui fut fait d'après la demande de la cour de Prusse, les auteurs ont mis tout ce qui peut rendre le travail utile. Beausobre se chargea des Epîtres et de l'Apocalypse. Il eut beaucoup de succès et quelques critiques, entre autres un ministre nommé Dartis, auquel Beausobre répondit en 1719 avec autant de force d'esprit que son adversaire montra de passion. 4° *Histoire du Manichéïsme*, Amsterdam, le Ier volume en 1734, et le IIe en 1736. Ils auraient été probablement suivis d'un IIIe sur les hérétiques modernes accusés de manichéïsme. Cet excellent ouvrage montre une savante critique et une profonde connaissance de l'histoire ecclésiastique. Beausobre fut poussé à le composer, en recherchant l'origine de la réformation, car les premiers Vaudois qui furent brûlés en France, au nombre de quatorze personnes, étaient accusés de manichéïsme. Les journalistes de Trévoux l'attaquèrent, et dirent qu'il ne traitait pas les Pères avec assez d'égards. C'est surtout dans les réponses de notre auteur que l'on voit un écrivain maître de son sujet. 5° Une belle et curieuse *Préface* placée en tête des Mémoires de Henri-Frédéric, prince d'Orange, Amsterdam, 1733, 6° *Sermons*, 4 vol. in-8°, Genève, Lausanne, 1755.

On publia après sa mort : 7° *Remarques critiques et phylologiques sur le Nouveau Testament*, La Haye, 1742, 2 vol. in-4°, par les soins de Lachapelle; 8° *Supplément à l'Histoire des Hussites de Lenfant*, Lausanne, 1745, in-4°; 9° *Histoire de la Réformation depuis* 1517 *jusqu'à* 1630, publiée par Pajon de Moncets, Berlin, 1785, 4 vol. in-8°; 10° enfin il a publié dans la *Bibliothèque germanique, ou Histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des pays du Nord :* 1° Lettre sur la bigamie en général, et en particulier sur celle des prêtres, t. III; 2° Dissertation sur les Adamites de Bohême à M. Lenfant, t. IV, XIX, XXI et XXII; 3° Jatzko, ou Commentaire sur l'endroit du plaidoyer des jésuites contre les protestans de Thorn, où il est parlé de ce saint, t. X; 4° Dissertation sur la statue de Panéade, t. XIII; 5° Lettres sur la seconde édition de l'Histoire du concile de Constance, par M. Lenfant, t. XIV et XV; 6° Lettre contenant un extrait raisonné de deux lettres imprimées à Genève en 1727 et 1728, au sujet de la guérison de la dame La Fosse, t. XVI; 7° la Vierge érigée en reine de Pologne, ou Commentaire sur un endroit du plaidoyer des jésuites contre les protestans de Thorn, Ire partie des Images de main divine, t. XVIII et XX; IIe partie des Images apostoliques, t. XXV, XXVIII, XXXI, XXXII et XXXIV; 8° Réponse à Wolf, t. XXVIII.

Beausobre a laissé en manuscrit l'*Histoire des préliminaires de la réformation; Histoire des Pauliciens; Histoire des Bogomiles; Histoire des Vaudois; Histoire des Albigeois; Histoire des frères de Bohême; Histoire critique de l'origine du culte des morts parmi les chrétiens et les payens; Dissertation sur les livres d'Optat, évêque de Milève;* un grand nombre de *Sermons* et de *Dissertations de littérature* ou d'*histoire ecclésiastique*.

O. B. de Lezay.

BERTRAM (Corneille-Bonaventure), ministre et professeur d'hébreu à Genève, à Frankendal et à Lausanne, naquit à Thouars, l'an 1531, d'une famille alliée à la maison de la Trimouille. Dès son enfance, il montra les plus heureuses dispositions. Son père, célèbre jurisconsulte protestant, l'envoya à Poitiers, pour y faire ses humanités. Le jeune Bertram s'y fit remarquer de bonne heure, par son application et par ses succès. Son caractère et sa bonne conduite lui concilièrent l'estime et l'amitié de ses condisciples et de ses maîtres. Lorsque Bertram eut terminé ses études, son père l'envoya à Paris afin de perfectionner son éducation, sous les auspices du célèbre Ange Caninius, professeur de langues orientales. Il passa quatre années dans cette capitale, et les progrès qu'il fit dans ces langues, confirmèrent encore davantage la haute opinion qu'on avait conçue de son mérite. De retour dans son pays natal, il se vit bientôt en butte à une basse jalousie, qui employa tous les moyens pour dénigrer ses talens. Fatigué des intrigues de la médiocrité, il résolut de s'expatrier. Après avoir recueilli la succession de son père qui venait de mourir, il se rendit, en 1570, à Cahors, où il suivit les leçons de François Roaldez, professeur d'hébreu en cette ville. Une guerre civile et religieuse ensanglantait alors la France, et les citoyens, armés les uns contre les autres par le fanatisme et la superstition, se livraient aux plus atroces vengeances. Ce ne fut qu'avec peine que Bertram échappa au massacre de protestans de Cahors, et parvint à Genève. Cett ville lui offrit un sûr asile, et il y reçut un accuei flatteur de plusieurs ministres célèbres, et principalement de Théodore de Bèze, qui lui fit épouser Geneviève de Nosse, nièce de sa femme. Peu de temps après ce mariage, il fut nommé ministre et professeur de langue hébraïque, en la place de Rodolphe

Cevallier. Quelques légères contrariétés le forcèrent à sortir de Genève, et à se retirer à Frankendal, dans le Palatinat. Il y resta quelque temps, et obtint la chaire de professeur d'hébreu à Lausanne, où il mourut, en 1594, âgé de soixante-trois ans.

Bertram a été regardé comme un excellent critique et comme le professeur le plus instruit de son temps, par de Bèze, Casaubon et plusieurs autres savans célèbres. Colomiés en fait le plus grand éloge dans l'ouvrage qui a pour titre : *Gallia orientalis*. Bertram est l'auteur de plusieurs écrits recommandables. On a de lui :

1° *Une Dissertation sur la république des Hébreux*, Genève, 1580, puis Leyde, 1641, in-8° ; elle est écrite avec précision et avec méthode. 2° *Une Révision de la Bible française de Genève*, faite sur le texte hébreux, Genève, 1588. Il corrigea cette version de Calvin et d'Olivetan en bien des endroits ; mais dans d'autres il a trop suivi l'autorité des Rabbins, et pas assez celle des anciens interprètes ; 3° Une nouvelle édition *du Trésor de la Langue sainte de Saint-Pagnin ; 4° Parallèle de la Langue hébraïque avec l'Arabe ; 5° Lucubrationes frankendallenses*, 1685.

BESLY (JEAN), avocat du roi au siége de Fontenay-le-Comte, fils de Jean Besly, marchand, et de Suzanne Arnaud, naquit à Coulonges-les-Royaux, arrondissement de Niort, en 1572.

Les dispositions extraordinaires que le jeune Besly fit voir de bonne heure pour les sciences, engagèrent ses parens à n'épargner aucun sacrifice pour son éducation. Ils l'envoyèrent au collége de Poitiers, où il fit avec éclat ses humanités et sa philosophie. Il prit ses grades en droit à Toulouse. Le bourg de Coulonges n'offrait pas un théâtre convenable à ses talens. Il alla s'établir à Fontenay. Il y exerça la profession d'avocat. La grande réputation qu'il acquit

promptement au barreau, dans une ville qui comptait alors plusieurs personnes célèbres dans cette brillante carrière, lui procura un mariage très avantageux. Il épousa Catherine Brisson, proche parente du président Brisson. Il jouit peu d'années des avantages de cette union. Il se vit obligé de songer à une autre alliance. Il épousa en secondes noces Claude Boileau, d'une famille non moins distinguée que celle de sa première épouse.

La considération qu'il obtint dans les fonctions d'avocat du roi, le fit choisir avec François Brisson, par les habitans de Fontenay, pour député aux états-généraux de 1614. Quoique ces états-généraux aient été sans fruit, on y agita cependant les questions les plus importantes du gouvernement. Besly s'y distingua par sa généreuse opposition aux partisans de Rome, qui demandaient la réception du concile de Trente. La manière dont il s'acquitta de sa députation, lui concilia l'estime de tous les grands hommes de cette époque. Il se consacra ensuite à l'histoire de sa province. Pour se livrer entièrement à cette étude, il résigna sa charge d'avocat du roi à son fils Jean Besly. Il mourut, presque la plume à la main, le 18 mai 1644, à 72 ans.

Je ne parlerai point de ses poésies que Rapin a eu tort de louer; le titre d'historien et d'antiquaire suffit à la gloire de Besly.

Dans les Annales d'Aquitaine, l'Histoire des comtes de Poitou n'est qu'effleurée. Il était réservé à Besly de donner à cette histoire toute l'étendue et tous les développemens dont elle est susceptible. Ce travail exigeait de grandes recherches: car les matériaux en étaient épars dans la France entière. Il fallait, pour exécuter cette glorieuse entreprise, et le courage, et la patience et toutes les lumières de Besly. Il a commis quelques erreurs, mais il a défriché le premier un terrain inculte et presque abandonné.

Les matériaux qu'il a rassemblés, mériteront toujours la reconnaissance de ceux qui écriront sur le Poitou.

Les œuvres de Jean Besly ont été imprimées à Paris, chez Robert Bertault, 1647, in-folio, sous ce titre: *Histoire des comtes de Poitou, et ducs de Guyenne, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an* 811, *jusqu'au roi Louis le Jeune; vérifiée par titres et par anciens historiens, ensemble divers traités historiques*, par feu Me Jean Besly, conseiller et avocat du roi honoraire, au siége royal de Fontenay-le-Comte.

On lit dans la Bibliothèque choisie de Colomiés, p. « 181: On peut ajouter à l'Histoire des comtes de Poi- « tou, les Commentaires que Besly fit en sa jeunesse « sur les hymnes de Ronsard; quelques Mémoires « que possédait M. du Puy, alléguez manuscrits par « M. Ménage dans ses origines de la langue françoise, « p. 314, 381 et 660; un beau fragment d'une « lettre à André du Chesne, écrite de Fontenay, « le 26 juin 1617, que celui-ci a mis à la teste des « œuvres d'Alain Chartier qu'il a commentées, une « autre lettre, fort travaillée, écrite à M. l'évêque « de Poitiers (touchant une inscription de l'église « cathédrale de la mesme ville), insérée dans les « annales de Bouchet, imprimées à Poitiers, l'an « 1644; une préface: *Ad Petri Tudebodi sacerdotis* « *Sivracensis historiam de Hierosolimitano itinere*, « qui est dans le quatrième tome des Historiens de « France de du Chesne; un sonnet sur l'Histoire « généalogique de la maison de France, de MM. de « Sainte-Marthe, et des vers à la louange de Rapin. »

BINET (Isidore), prédicateur capucin, ex-provincial de la province de Touraine, définiteur et gardien du couvent de Poitiers, naquit à Niort vers l'an 1620. Après avoir terminé ses études dans sa ville natale, il entra au couvent des capucins à Poitiers. Il était doué d'une excellente mémoire et

d'un débit avantageux. Son ordre le dévoua à la prédication, et l'envoya d'abord prêcher dans les campagnes en qualité de missionnaire. Ses succès le firent demander dans les provinces voisines du Poitou. Il parcourut ainsi la Saintonge, l'Auvergne, la Touraine, le Périgord et autres lieux. Il employa plus de quarante années dans ces travaux évangéliques. Ensuite, à la demande de ses supérieurs, il réduisit en corps de doctrine tous les sermons qu'il avait prêchés en diverses provinces. Il passa quatre années (1682, 1683, 1684, 1685), à la rédaction de cet ouvrage, qu'il publia sous ce titre: *Le Missionnaire controversiste, ou Cours entier de controverses*. Poitiers, chez Jean Fleuriau, imprimeur du roi, 1686; in-12 de 584 pag.

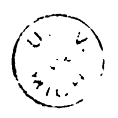
Binet fut un adversaire redoutable pour les calvinistes. Son *Missionnaire* est fait avec beaucoup de méthode. A chaque point de foi controversé, Binet tire ses preuves de l'Ecriture sainte, des conciles, des Pères de l'Eglise, soit grecs, soit latins, des quatre premiers siècles, et des ministres mêmes de la réforme. Il dédia son ouvrage à l'évêque de Poitiers, Hardouin Fortin de la Hoguette, qui venait d'être nommé à l'archevêché de Sens.

François-Isidore Binet mourut dans son couvent, à Poitiers, sur la fin du XVII[e] siècle.

BINET (Isidore), petit neveu du précédent, naquit à Niort en 1692. Dans l'espoir de perpétuer la mémoire de son grand oncle au couvent des capucins, à Poitiers, il y entra dès l'âge de 19 ans. Il y est mort plus qu'octogénaire au mois d'avril 1774. Ce fut un religieux d'un grand mérite. Deux fois provincial, son gouvernement fut doux comme ses mœurs et sa piété. Il jouissait de l'estime et de la vénération générales. Il en devait une partie à son beau talent pour la prédication. Les évêques se disputaient, en quelque sorte, l'avantage de l'entendre

BION

*Curé de notre-dame de Niort.*



Lith. de Pichot et Grual à Poitiers.

dans la chaire de leur cathédrale, aux grandes solennités de l'Eglise. Dans un chapitre général tenu à Rome, ses confrères le choisirent d'une voix unanime, pour prêcher dans l'église de Saint-Louis, qui appartenait à la France. Il joignait à la science une modestie qui nous a privé d'un titre précieux de sa gloire littéraire. Le père Binet avait composé sur l'Italie un voyage en prose, qu'il fit brûler peu de jours avant sa mort. Jouyneau des Loges avait lu cet ouvrage bien écrit, et dans lequel il dit avoir trouvé des choses excellentes. Le but principal de l'auteur avait été de réfuter les erreurs et les plates bouffonneries de mission dans son livre intitulé: *Nouveau Voyage d'Italie.*

BION (Jean-de-Dieu René), archiprêtre de l'église de Notre-Dame de Niort (1), fils de Jean-de-Dieu Bion de Lherse, naquit à Niort en 1704. Il y mourut le 7 mai 1774.

Il fit de très bonnes études au collége de Niort. Dès qu'il fut prêtre, sa parente, Mme de la Boissière, l'attira au château de Saint-Loup. Il y resta plusieurs années en qualité d'aumônier. Son mérite le fit nommer à la cure de Notre-Dame de Niort, à la mort du titulaire Augier de la Terraudière. Il y avait déjà quelque temps qu'il était l'un des vicaires de cette paroisse. Ce digne et respectable ecclésiastique avait toujours été rempli de l'esprit de son état. La douceur, la candeur, la simplicité des mœurs formaient son caractère; le zèle du salut des âmes animait toutes ses actions; le soin des pauvres, la visite des malades, l'assiduité au confessional, la décoration du lieu saint, l'étude, la prière, se partageaient tous ses momens; il prêchait son peuple tous les dimanches; et pour éviter l'usage commun d'ap-

(1) La cure de Saint-Gaudens fut réunie à celle de Notre-Dame, vers 1550.

prendre par cœur un sermon, il débitait ses instructions le cahier à la main, sans que cette manière nuisît à l'onction. Plusieurs de ces discours se trouvent imprimés dans le *Journal chrétien*. Il avait une bibliothèque nombreuse et bien choisie, qu'il donna, en 1771, à la ville de Niort. Elle forma le fonds d'une bibliothèque publique, qui fut ouverte deux jours par semaine, et qui, jusqu'à la révolution, fut bien entretenue et même augmentée par les soins des officiers municipaux. Ce bienfait a cela de remarquable qu'il fonda, à Niort, un établissement utile que ne possédait pas encore la ville de Poitiers.

Peu de jours avant sa mort, Bion fit remettre aux administrateurs de l'hôpital général, une somme considérable, avec une quittance portant remise des arrérages de rentes qui lui étaient dus. Toute la vie de Bion fut édifiante. Son passage sur la terre, à l'exemple de son divin maître, a été constamment marqué par des bienfaits.

BLACHIÈRE (LOUIS DE LA), fut pendant longtemps l'un des pasteurs de l'église réformée de Niort. L'époque et le lieu de sa naissance nous sont inconnus. Le 20 décembre 1585, il écrivit une lettre pastorale, de La Rochelle où il avait été obligé de se réfugier, sous ce titre : *Lettres envoyées à l'église de Niort et Saint-Gelais par L. de la Blachière, ministre de la parole de Dieu en ladite église, pour rappeler ceux qui sont tombés et se sont révoltés en ces troubles suscités par la ligue contre la religion réformée*. Lorsque les circonstances, devenues plus favorables, le permirent, L. de la Blachière vint reprendre ses fonctions momentanément suspendues. C'est vers cette époque que le célèbre André Rivet, depuis pasteur à Thouars, fut confié à ses soins pour faire ses humanités. Un jésuite, Jules-César Boulenger de Loudun, était venu prêcher à Niort au commencement de l'année 1595. Il avait déjà

mesuré ses forces avec Constant, gouverneur de Marans, et d'Aubigné, gouverneur de Maillezais, dans une conférence de controverse, de laquelle il s'était fort mal tiré, au rapport de L. de la Blachière, qui en appelle au témoignage des catholiques qui s'y trouvèrent. Il entra néanmoins en controverse avec le pasteur de Niort, qui avait alors *ses gouttes ordinaires*, et lui envoya un manuscrit sur le sacrifice de la messe. Cet ouvrage provoqua une réponse intitulée : *Dispute faite par escrit, en laquelle Loys de la Blachière, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Niort, maintient que la messe n'est point de l'institution de Jésus-Christ. Contre Jules-Cœsar Boulenger, prédicant selon la doctrine des jésuites, qui soutient la messe estre un sacrifice expiatoire pour la remission des péchez.* A Niort, par Thomas Portau, 1595. L'ouvrage est dédié à Baudean de Parabère, gouverneur de la ville et chasteau de Niort. La discussion n'en demeura pas là, le jésuite J.-C. Boulenger fit une réponse, qu'il adressa à l'évêque de Poitiers. Cet écrit fut suivi d'un autre intitulé : *Seconde Dispute faite par escrit, en laquelle Loys de la Blachière, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Niort, soustient qu'il n'a prononcé aucunes calomnies ny faussetés contre la messe : ains toutes véritez, comme ennemie du sacrifice de Jésus-Christ, qui ne l'a jamais instituée. Contre Jules-Cœsar Boulenger, qui soustient la messe estre un sacrifice, le desadvouant à présent pour expiatoire;* à Niort, par Thomas Portau, 1596. Cette *seconde Dispute* est accompagnée de plusieurs pièces de vers adressées à l'auteur par C. Bruneau, André Rivet, ministre du saint Evangile, et autres. Louis de la Blachière était encore pasteur à Niort en 1603. Nous ignorons l'époque de sa mort. Ses fils étaient pasteurs, l'un à Saint-Gelais, l'autre à Mougon. Nous avons

de ce dernier qui était l'aîné, un ouvrage intitulé : *La Vie de Jésus-Christ*, par Jean de la Blachière, niortais, 1601.

Louis de la Blachière avait pour collègue dans l'église de Niort, Jean Chauffepied, qui l'appelle *son père très honoré*. Il nous reste de lui quelques ouvrages de controverse : *Récit véritable de ce qui se passa hier l'après disnée, septième jour de mars, en l'entrevue du capucin nommé P. Valentin, qui presche le caresme en cette ville de Niort, et de Jean Chauffepied, ministre de la parole de Dieu en ladite église, fidellement recueilli, soudain après qu'on se fut séparé, par le susdit Chauffepied*; à Niort, chez Jean Baillet, marchand libraire, devant le chasteau, 1611. Le capucin y répondit par un ouvrage intitulé *le Flambeau de la vérité*, que Chauffepied crut devoir réfuter par un autre intitulé : *Abondance d'eau pour éteindre le flambeau que le nommé P. Valentin, capucin, a jeté contre la vérité*; c'est-à-dire, *Réfutation ample des fausses accusations et doctrines dont il a rempli un escrit qu'il a intitulé le Flambeau de Vérité*. Jean Chauffepied était encore pasteur à Niort en 1626, avec Jacques de Coignac, qui avait remplacé Louis de la Blachière. Mais en 1637, nous le voyons pasteur à Champdeniers. O. B. de Lezay.

BOUCHET-LA-GÉTIÈRE (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), ancien inspecteur des haras de France, fils de Moïse-Jean-Baptiste Bouchet, écuyer, contrôleur des guerres de la maison du roi, naquit à Niort le 23 juin 1737. Il fut appelé par le ministre de la guerre et des haras, d'après le conseil de Bourgelat, en 1766, pour coopérer à la restauration d'une branche importante de notre richesse nationale, celle des haras. Après en avoir arrêté les plans, Louis XV le nomma inspecteur des haras, et le chargea d'aller chercher des étalons d'élite en Alle-

magne, en Italie et en Turquie. Les succès de ses plans et de ses voyages rétablirent dès lors les haras, et leur donnèrent une grande extension. En l'an II, (1793), il fut mis en réquisition par le Comité militaire, le Comité de salut public et le Comité d'agriculture, pour donner des plans, à l'effet de régénérer les haras détruits. Il en présenta qui furent adoptés, et d'après lesquels un décret de l'an III ordonna la création de sept dépôts d'étalons, pour multiplier et perpétuer en France des races de bons chevaux. Ses *Observations sur les différentes qualités du sol de la France, relativement à la propagation des meilleures races de chevaux*, furent imprimées en vertu d'un décret de l'an VI (1798). C'est un monument d'expérience et d'utilité publique. | Bouchet-la-Gétière a continué de s'occuper de la restauration et de l'amélioration des haras, sous les différens ministres de l'Intérieur, jusqu'à la dernière maladie qui l'a enlevé à sa famille et à ses amis, le 11 mai 1801.

Il a laissé à sa veuve (à Paris) plusieurs manuscrits précieux.

BOURNISEAUX (PIERRE-VICTOR BERTHRE DE), membre de plusieurs sociétés savantes, naquit à Thouars le 1er juillet 1769. Il fit ses études au collége de la Flèche, d'où il sortit en 1786. L'année suivante, il vint à Paris, et fit imprimer, en 1788, une *Héroïde* en vers français. Cette pièce lui servit de titre d'admission au Musée de Paris. L'auteur n'avait alors que dix-neuf ans. A la révolution de 1789, il se retira à sa terre de Bourniseaux. En 1802, il alla à Paris pour livrer quelques ouvrages à l'impression, et fut reçu associé libre de la Société des sciences, belles-lettres et arts de cette ville. Depuis cette époque, il y a fait d'autres voyages, toujours pour faire paraître quelques-unes de ses productions.

Les ouvrages que Bourniseaux a publiés sont : 1° Un *Précis de l'Histoire de la Vendée*, Paris, 1802, 1 vol. in-8° ; 2° la *Traduction de l'Aminte du Tasse*, Paris, 1 vol. in-12 ; 3° le *Charlatanisme philosophique dévoilé*, Paris, 1806, 2 vol in-8° ; l'*Histoire des guerres de la Vendée*, 3 vol. in-8°, Paris, 1819 ; 5° l'*Histoire de la ville de Thouars*, 1 vol. in-8°, Niort, chez Morisset, en 1824 ; 6° *Traduction d'un Eloge historique de Louis XVIII*, composé par un curé catholique de Liverpool, avec le texte anglais en regard, imprimée en 1824 ; 7° *Histoire de Louis XVI*, en 4 vol. in-8°, 1829.

Bourniseaux a composé et se propose de livrer à l'impression d'autres ouvrages.

BRION (René), sieur de la Relandière, maître en chirurgie à Thouars, sa patrie, y vivait dans le xviie siècle. Son fils, C. Brion, maître chirurgien à Thouars, a publié l'ouvrage de son père, sous le titre d'*Anatomie, en vers français, contenant l'Ostéologie, Miologie et Angeïologie*. A Chinon, chez Pierre d'Ayrem, 1668, in-12 de 140 pages.

Il y a lieu de s'étonner de la patience de René Brion à faire cinq à six mille vers alexandrins pour décrire le corps humain. Il y compte deux cent quarante-quatre os ; savoir : cinquante-neuf dans la tête, soixante et un dans le tronc, soixante-deux aux deux bras, et autant aux deux jambes. Les vers de René Brion rappellent ceux du P. Buffier sur la chronologie et la géographie. Il ne faut pas chercher de poésie dans ces vers techniques. Notre jésuite pourrait bien avoir profité de l'idée ingénieuse de René Brion, comme d'une nouvelle méthode propre à graver plus facilement dans la mémoire de ses élèves les élémens d'une science quelconque.

Dreux Duradier ne fait point mention de l'auteur dont nous venons de parler.



M^{me} FORTUNÉE B. BRIQUET,

*Membre de la société des Belles-lettres, et de l'Athénée des Arts de Paris.*

Pauline Courjon del.

BRIQUET, (Marguerite-Ursule-Fortunée Bernier), épouse du professeur de belles-lettres Hilaire-Alexandre, fille de Louis-Jacques Bernier, notaire, greffier-secrétaire de l'Hôtel-Commun, et greffier de la jurisdiction consulaire à Niort, naquit en cette ville le 16 juin 1782.

Ses parens lui donnèrent une éducation libérale, et lui firent apprendre quelques langues étrangères: Elle fit des progrès rapides dans la littérature; sa carrière y fut courte, mais brillante. Douée d'une élocution facile, et de beaucoup de dignité dans le débit, elle savait faire oublier, dans ses lectures en public, qu'elle n'avait qu'une petite taille. Sa physionomie était spirituelle et douce, son maintien plein de noblesse. Ses premières productions littéraires parurent, en 1798, dans le second volume de l'*Almanach des Muses* de l'Ecole centrale des Deux-Sèvres. Ses essais poétiques annoncent de l'aisance et de la facilité. Sa prose fut jugée d'un mérite supérieur. Son dialogue de madame Sévigné et de madame Deshoulières montre un esprit juste qui ne met point ses désirs à la place des preuves. Elle y amène avec beaucoup de goût la morale qu'elle avait en vue de démontrer, et qu'elle exprime ainsi: « S'il est « toujours avantageux d'avoir de l'esprit, il n'est ja- « mais ridicule de le cultiver. » En 1799, elle publia de nouveaux essais en prose et en vers, dans le III^e volume de l'*Almanach des Muses* de l'Ecole centrale des Deux-Sèvres. La prose de madame Briquet eut encore, au jugement des littérateurs, l'avantage sur sa poésie. Il y a de l'énergie et de la sensibilité dans son appel aux jeunes favoris des Muses, pour venger et pour consoler les mânes de nos plénipotentiaires assassinés à Rastadt. L'idylle intitulée *la Pervenche*, paraît avoir été écrite sous la dictée des Grâces.

En 1800, la muse de madame Briquet prit un

essor plus élevé dans deux odes, dont l'une est restée manuscrite, l'autre est l'*Ode sur les vertus civiles*. Cette pièce lyrique, de treize strophes harmonieuses de dix vers, ouvrit à son auteur les portes de la *Société des belles-lettres* de Paris. Dans une séance publique, tenue la même année au Louvre, madame Briquet lut elle-même cette Ode, et fut plusieurs fois interrompue par les applaudissemens. Dans cette brillante assemblée, se trouvait un membre du ci-devant Directoire de la république napolitaine, Forges-Davanzati, évêque de Canosa. Il demanda le manuscrit à madame Briquet et le lui remit trois jours après, avec la traduction, en vers italiens, de l'*Ode sur les vertus civiles*. Dans une soirée chez Fanni Beauharnais, tante du premier consul, celle-ci offrit à madame Briquet le poème d'*Anaxis*, avec ces deux vers écrits de sa main, en tête du livre :

« Muse et Grâce à la fois, un jour que sera-t-elle ?
« Les talens n'ont point d'âge : elle naît immortelle. »

Madame Briquet répondit :

« Quelle est cette métamorphose ?
« D'après les vers charmans que pour moi l'on a faits,
« Je crois sans peine à la métempsycose,
« Et que je naquis Beauharnais. »

A vingt ans elle composa, sur la mort de Dolomieu, une ode qu'elle adressa à l'Institut. Le secrétaire de la classe de littérature et beaux-arts écrivit à l'auteur la lettre suivante :

« Madame,

« La classe de littérature et beaux-arts de l'Institut « national a reçu la lettre que vous avez pris la peine

« de lui écrire, et à laquelle était jointe votre *Ode* « *sur la mort de Dolomieu*. Le citoyen Lebrun, in- « vité par la classe à prendre connaissance de cette « Ode, lui en a rendu un compte si avantageux, que « la classe a conçu la plus vive impatience d'en en- « tendre de sa bouche la lecture. Après l'avoir enten- « due, la classe n'a pu trouver que trop faibles, les « éloges que ce juge, tout difficile qu'il doit être, « avait donnés dans son rapport à votre production.

« La classe de littérature et beaux-arts me charge « expressément de vous faire parvenir ses remer- « cîmens.

« Comme secrétaire, je m'acquitte avec empres- « sement d'un devoir dont l'exécution doit vous être « agréable. Veuillez agréer, Madame, que je vous « offre ici, personnellement, l'hommage de ma re- « connaissance, pour un plaisir que j'ai partagé avec « mes confrères, et l'assurance de ma respectueuse « considération. »

*Signé* LAPORTE-DUTHEIL,
Secrétaire temporaire.

Sir Joseph Banks, président de la Société royale de Londres, résident d'Angleterre à Messine, fut le seul qui secourut Dolomieu, pendant sa captivité. madame Briquet lui adressa son portrait, avec un exemplaire de son Ode sur la mort de Dolomieu, précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de ce naturaliste. Elle reçut de Banks une lettre dont voici la traduction littérale :

Soho-Squarre, 7 avril 1802.

« Madame,

« Mes faibles efforts pour briser les fers de Dolo- « mieu, n'ont pas été épargnés, et mon esprit ne « restera jamais en repos, dès qu'il y aura probabilité

« de sauver le génie de la tyrannie de ceux qui ne « savent point l'apprécier.

« J'ai reçu de vous, Madame, ma récompense. « Le portrait que vous m'avez envoyé, réveille dans « mon âme, usée par l'âge, le souvenir de l'effet que « produisait sur elle la beauté, lorsqu'elle avait encore « toute sa fraîcheur et sa sensibilité. La preuve qu'il « m'a donnée que vous joignez la beauté d'une Grâce « à l'esprit d'une Muse, m'a présenté l'idée de la per- « fection qui peut habiter ce bas-Monde.

« Agréez Madame, l'effusion de ma reconnais- « sance, pour le plaisir que j'ai eu à voir votre « portrait et à lire vos vers.

« Croyez que je suis avec admiration et une recon- « naissance respectueuse, votre très humble etc., »

Joseph Bancks.

La même année, madame Briquet publia son *Ode à Lebrun*, contre les flatteurs. Je trouve dans sa correspondance inédite le passage suivant de sa lettre à Joseph Banks à qui elle adresse un exemplaire de son *Ode à Lebrun*. « Je voudrais qu'il fut donné à « une Muse encore novice, d'embellir par ses chants « le soir de votre vie. Les beaux-arts ont fait de « l'Europe une famille nombreuse. Leur commerce « resserre des liens que la politique relâche quelque- « fois, mais qu'elle ne brise jamais sans retour. Loin « de nous les dénominations différentes, qui naissent « du plus ou du moins d'éloignement des individus: « l'humanité les désavoue. Vous êtes philantrope, « vous êtes mon concitoyen. »

Au commencement de 1803 parut le portrait de madame Briquet, à la tête du *Nouvel Almanach des Muses pour l'an Grégorien* 1803, seconde année, chez Barba, libraire, palais du tribunat. Ce recueil contenait plusieurs pièces fugitives de cette jeune Muse, telles qu'un sonnet, traduit de l'Italien, sur le

Passage des Alpes par le premier Consul; une Epitre à Fanni Beauharnais, et l'Anniversaire de la naissance de madame Dubocage. « Cette fête, (dit la Dé- « cade du 20 ventôse an XI), présente le spectacle « intéressant de la plus heureuse vieillesse, chantée « par le talent dans tout son éclat, et par la jeunesse « dans toute sa fraîcheur. »

La Décade publia un article assez étendu et curieux sur la vie et les ouvrages de Klopstock, par madame Briquet. En 1804, elle mit au jour la plus poétique de ses Odes, celle qui avait concouru, en 1803, au prix de poésie proposé par l'Institut sur cette question: *La Vertu est la base des Républiques.* Enfin l'ouvrage le plus important qui soit sorti de la plume de madame Briquet, est le *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des Etrangères naturalisées en France, connues par leurs écrits ou par la protection qu'elles ont accordée aux gens de lettres, depuis l'établissement de la monarchie, jusqu'à nos jours* (1804), dédié au premier consul. madame Briquet était alors membre de l'Athénée des arts de Paris. Tous les journaux de la capitale, le *Mercure* excepté, rendirent un compte fort avantageux de ce dictionnaire historique.

Nous ne connaissons plus d'autres ouvrages imprimés de madame Briquet, que deux jolies Idylles en prose, l'*Absence et le Chardonneret*, et deux Elégies en vers, imitées de milady Montague, (1806). Là se termine la carrière littéraire de madame Briquet, que des malheurs domestiques et une maladie de langueur ravirent sans retour aux paisibles occupations des Muses. Elle mourut à Niort le 14 mai 1815.

Le recueil manuscrit des lettres de madame Briquet, formerait un volume in-8° de 300 pages. On y trouve quelques petites pièces fugitives. Nous en avons extrait le quatrain en réponse à Fanni Beau-

barbais. Nous terminerons cet article par une autre citation (pag. 196 du manuscrit, 3 brumaire an XI) :

AU CITOYEN LEBRUN,

Cherchant pour moi une immortelle parmi des fleurs, qu'on venait de lui offrir le jour de sa fête.

« Pourquoi vos doigts errent-ils incertains
« Parmi ces fleurs, pour y découvrir celle
« Qui de votre génie est l'image fidèle?
« Oubliez-vous qu'en vos divines mains,
« La moindre fleur devient une immortelle. »

Decailly a fait le quatrain suivant pour mettre au bas du portrait de madame Briquet :

« A vingt ans, franchissant l'espace
« Que forme le sacré Vallon,
« Et comme Muse et comme Grâce,
« Elle brille sur l'Hélicon. »

A. Briquet, fils.

# C

CAILLIÉ (René), chevalier de la Légion-d'Honneur, naquit le 19 novembre 1799, de parens fort pauvres, à Mauzé, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort. A la lecture d'une ode de Malherbe, Lafontaine sentit qu'il était né poète ; la lecture de Robinson fit sentir à Caillié qu'il était né pour les aventures et les voyages lointains. Il avait perdu ses parens dans son enfance, et il n'avait reçu d'autre éducation que celle que l'on donnait à l'école gratuite de son village. Dès qu'il avait su lire et écrire, on lui avait fait apprendre le métier de cordonnier, dont il se dégoûta bientôt, grâce à la lecture

des voyages, qui occupait tous ses momens de loisir. Il brûlait du désir d'avoir, comme Robinson, des aventures extraordinaires, et il sentait naître dans son cœur l'ambition de se signaler par quelque découverte importante. On lui prêta des livres de géographie et des cartes. La carte de l'Afrique, où il ne voyait que des pays déserts, ou inconnus, excita plus que toute autre son attention. Entraîné vers les voyages par un de ces sentimens impérieux qui n'en laissent pas d'autres dans l'âme, Caillié cessa de prendre part aux jeux et aux amusemens de ses camarades; il s'enferma dans sa chambre, les jours de fêtes, pour lire et méditer des relations et tous les livres de voyages qu'il pouvait se procurer. Enfin il parla à son oncle, qui était son tuteur, du grand désir qu'il avait de voyager en Afrique. L'oncle désapprouva les projets de son neveu; il lui peignit avec force les dangers de la navigation, les regrets qu'il éprouverait loin de son pays et de sa famille. Sans fortune et sans protection, il allait gratuitement se vouer aux privations, à la misère, et ruiner un tempérament faible et délicat, qui demandait plutôt une vie paisible et sédentaire, que des courses pénibles et lointaines, au milieu des déserts brûlans de l'Afrique. Les conclusions de l'oncle tuteur furent que son neveu devait renoncer à un projet extravagant, et continuer d'exercer en paix une utile profession, dans le sein d'une famille qui le chérissait, et dans une commune qui l'estimait pour sa bonne conduite.

Caillié fut sourd à toutes ces observations; il avait demandé une autorisation, et non des conseils: sa résolution resta inébranlable. Il renouvela si souvent ses instantes prières, que son oncle y céda, dans l'espoir que ce jeune homme n'aurait pas plutôt perdu de vue son clocher, qu'il brûlerait du désir de revoir sa famille et ses foyers. Il est pardonnable sans doute à des parens d'improuver une pareille

entreprise, mais elle doit au moins trouver une excuse auprès de tout homme qui aime les sciences. Il est heureux pour elles que de temps en temps il existe de ces âmes ardentes qui en sont éprises jusqu'au fanatisme : c'est avec de pareils martyrs qu'elles se propagent, et qu'elles soumettent à leurs conquêtes de nouvelles régions. Caillié partit de Mauzé avec 60 francs, et se rendit à Rochefort, le 21 avril 1816; il s'embarqua, peu de jours après son arrivée, sur la gabare la *Loire*, qui allait au Sénégal. A son arrivée dans ces nouveaux climats, on lui parla d'une grande expédition anglaise pour explorer l'intérieur de l'Afrique. Elle était confiée au major Gray et se dirigeait par mer vers la Gambie. Caillié ne doutant point que l'offre de ses services ne fût accueillie par ce major, partit de Saint-Louis avec deux nègres, pour gagner la Gambie par terre. Les tourmens qu'il éprouva dès le début de cette course à pied sur un sable brûlant, pour suivre les deux vigoureux marcheurs qu'il avait pris pour guides, le détournèrent de ce premier projet. Cependant pour satisfaire sa passion des voyages, un officier lui procura un passage gratuit sur un navire marchand qui faisait voile pour la Guadeloupe. Il y obtint un petit emploi, qu'il ne garda que six mois. Il quitte la Pointe-à-Pitre pour passer à Bordeaux. Il profite de cette circonstance pour visiter sa famille à Mauzé, d'où il part, en septembre, pour retourner au Sénégal vers la fin de 1818. Le 5 février suivant, Caillié se met à la suite d'un détachement qui devait rejoindre la grande expédition du major Gray, qui était retenue par le roi de Bondou. Caillié fit encore dans cette traversée une nouvelle épreuve de fatigue et de toutes sortes de privations. Comme il était surnuméraire, il fut aussi le plus malheureux de tous ceux qui composaient la caravane. Il parvint au Bondou; mais on ne permit pas au major Gray de se rendre à Bakel,

et on le força de prendre la route du Fouta-Toro, pour gagner le Sénégal. Cette retraite fut une déroute. La caravane courut risque de périr tout entière. Caillié se trouva toujours de l'arrière-garde. La saison des pluies, dans laquelle on entrait alors, est le temps des fièvres. Caillié en fut atteint avec un caractère si alarmant, qu'il fut obligé de quitter l'expédition. Il s'embarqua sur le *Sénégal*, pour descendre à Saint-Louis. Sa convalescence fut longue et pénible; et, pour se rétablir entièrement, il ne vit d'autre moyen que de retourner en France : il partit pour l'Orient.

En 1824, Caillié revint au Sénégal pour y tenter fortune avec une petite pacotille, dont un négociant lui avait fait l'avance. Il nourrissait toujours le projet de visiter l'intérieur de l'Afrique. Il en demanda d'abord l'autorisation au baron Roger, gouverneur de la colonie française. Celui-ci lui accorda quelques marchandises, pour aller vivre chez les Braknas, y apprendre la langue arabe, et les pratiques du culte des Maures, afin de parvenir plus tard, en trompant leur jalouse défiance, à pénétrer plus facilement dans l'intérieur de l'Afrique.

Le 3 août 1824, à quatre heures du soir, commença le grand voyage qu'exécuta Caillié avec ses seules ressources. Pendant trois années, il parcourut la partie de la Sénégambie comprise entre le Sénégal et le Rio-Nunez; puis, en 1827, il se réunit à une caravane de marchands mandingues. Il franchit les hautes montagnes qui séparent la Sénégambie et le Fouta-Dhialon du Bambura. Arrivé à Timé, village de ce dernier pays, il fut attaqué d'une maladie grave qui l'y retint cinq mois.

Caillié reprit son voyage, le 9 janvier 1828. Il alla par terre jusqu'à Jenné, y séjourna 13 jours, et s'embarqua sur un bâtiment destiné pour Temboctou. Après un mois de navigation, il débarqua, le

19 avril, au port Kabra, à cinq milles de Temboctou. Dès le lendemain, il entre dans la ville. Il y esquisse un aspect des habitations et des constructions de cette cité, note les choses dignes d'observation, et s'informe du cours des eaux dans le voisinage; puis il s'associe à une caravane partant pour le Maroc. La saison des vents brûlans de l'Est rend plus dures encore pour Caillié les fatigues et les privations de ce pénible voyage. Le 23 juillet, il parvient au Tafilet. Enfin il s'arrête, le 12 août, au lieu même où Ben-Batouta jeta le bâton de voyageur, au XIV^e^ siècle dans la ville de Fex. Il continue sa route avec un guide, gagne la mer, et, le 17 septembre, il arrive à Tanger. Le consul de France le reçoit, veille à sa sûreté, et parvient à le sauver des périls qu'il eût courus, si l'on avait pu le reconnaître sous son déguisement. Caillié s'embarque bientôt sur une goëlette de l'Etat qui le conduit à Toulon.

Le succès de l'entreprise de Caillié est d'autant plus digne d'intérêt, qu'il l'effectua sans la participation ni le secours de personne. Il sacrifia tout ce qu'il possédait pour subvenir aux besoins du voyage. Il fit tout ce qui était possible et plus qu'on ne pouvait espérer avec de telles ressources, et il eut le bonheur de réussir.

La Société de géographie, section de l'Institut de France, décerna, en 1828, à René Caillié, le grand prix de 12,000 francs, promis au voyageur qui donnerait des notions positives sur Temboctou et sur les rivières du voisinage, avec des renseignemens sur le pays à l'Est.

Caillié publia, en 1830, le Journal de son voyage à Temboctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale, avec une carte itinéraire et le portrait de l'auteur. Paris, de l'Imprimerie royale, 3 vol. in-8°.

A son arrivée à Toulon il reçoit une gratification, que réclamait le dénuement le plus absolu. Mais il a

une sœur dont il ignore la position, il oublie les tracasseries, peut-être même quelques mauvais traitemens qu'il serait en droit de lui reprocher : habitué à supporter, à vaincre les besoins les plus pressans, il ne songe qu'à ceux qui pourraient peser sur sa sœur, et la première lettre qu'il lui adresse renferme un billet de 500 francs, pour lui faciliter les moyens de se rendre à Paris. Pour prix de ses nobles efforts, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur et une pension de 6,000 francs.

Le 13 novembre 1830, Juquin, président de la députation de Mauzé, qui avait obtenu du roi une audience pour le lendemain, alla faire une visite à Caillié. Il lui témoigna en son nom particulier, et comme organe de la députation, combien ils seraient flattés, s'il se joignait à eux dans cette circonstance, qu'un homme qui s'était placé si haut, consentît à jeter un nouveau lustre sur le pays qu'il avait si glorieusement tiré de son obscurité. Caillié accepta cette proposition avec d'autant plus d'empressement, qu'il espérait que sa présentation lui faciliterait les moyens d'obtenir une audience, qu'il était dans l'intention de solliciter du roi. Après un accueil tout-à-fait distingué, Caillié fut invité à dîner pour le dimanche suivant, ainsi que le président de la députation. Ce jour-là Caillié demanda une audience. « J'aurais le plus grand plaisir à passer deux heures avec vous », lui dit le roi ; puis, s'approchant de sa famille, et lui présentant Caillié, il demanda à une des princesses, ses filles, si elle connaissait l'intrépide voyageur qui avait découvert Temboctou. Mademoiselle Adélaïde, sœur du roi, fit l'éloge de son courage et de sa persévérance, et ajouta : « Nous avons appris qu'aussitôt votre arrivée, vous avez été atteint d'une grave maladie, et nous y avons pris, Monsieur, la part la plus vive. »

Caillié projette un second voyage dans l'intérieur

de l'Afrique, et il cherche à réparer, par des études assidues, le vide que son défaut d'instruction a dû nécessairement laisser dans l'importante exploration qu'il a faite. Il a su placer au niveau de sa nouvelle position ses connaissances, son style et son langage. Tout chez lui a grandi avec son nom. A des manières distinguées il joint une rare modestie. Encore un voyage, et sa place sera marquée parmi les hommes qui ont le plus honoré leur pays.

CAYLUS (Marthe-Marguerite de Valois, dame de), fille de Philippe de Valois, chevalier, seigneur de Villette et Mursay, et de Marie-Anne-Hipolyte de Châteauneuf, naquit à Niort le 17 avril 1674. Elle eut pour parrain Jean-Josué de Guilloteau, écuyer, sieur de Launay et Surimeau, et pour marraine demoiselle Louise-Charlotte de Nesmond. Le ministre qui la baptisa se nomme Plassay. Elle était nièce de madame de Maintenon.

M. de Villette était un huguenot très zélé; et, quoiqu'il eût épousé une femme catholique, il fit élever la jeune de Valois, comme ses autres enfans, dans la religion qu'il professait.

Madame de Maintenon forma le projet de convertir sa famille. Elle essaya vainement de faire embrasser la religion catholique à M. de Villette. Mais elle obtint du ministre de la marine, sous prétexte de l'avancement de son cousin, qu'il fût commandé pour un voyage de long-cours. Il ne fut pas plutôt embarqué, qu'elle fit enlever la jeune demoiselle de Villette à sa mère, qui n'avait aucun indice des desseins qu'on avait sur sa fille, parce qu'on voulait la ménager par rapport à son mari.

La conversion de la petite fille ne fut pas difficile. Elle n'avait guère, à cette époque, que neuf à dix ans. Elle trouva la messe du roi si belle, qu'elle consentit à changer de religion, à condition qu'elle l'entendrait tous les jours, ce qu'on lui promit.

De ce moment, madame de Maintenon prit un soin particulier de la jeune convertie, lui donna toutes sortes de maîtres, et lui en servit elle-même. Elle l'accoutumait à réfléchir, en lui faisant rendre compte de ses lectures et des sermons qu'elle avait entendus. Pour former son style, elle l'obligeait d'écrire chaque jour une lettre à quelque personne de son choix. Elle fut mariée, à l'âge de treize ans, à Jean-Anne de Tubières, marquis de Caylus. Elle fut constamment la confidente de madame de Maintenon.

Madame de Caylus n'avait pas encore dix-huit ans, lorsque Racine composa pour les demoiselles de Saint-Cyr la tragédie d'Esther. Tous les rôles étaient déjà distribués, lorsque cette jeune dame témoigna l'envie de jouer un personnage dans cette pièce. Le poète, pour répondre à ses désirs, composa le prologue très heureusement imaginé.

La mort enleva madame de Caylus en 1727, à l'âge de cinquante-six ans. Sa beauté et son esprit la firent toujours regarder comme l'une des plus aimables personnes de son temps. Elle acquit la réputation dont elle jouit par un ouvrage ayant le titre modeste de *Souvenirs*, mais qui n'en est pas moins intéressant. Cet écrit est un de ceux qui font le mieux connaître l'intérieur de la cour de Louis XIV. Il est à regretter qu'elle ait eu si peu de souvenirs.

Après la mort de sa tante, la maison de madame de Caylus fut ouverte aux personnages les plus aimables. La Fare qui, malgré son aversion pour madame de Maintenon, n'avait pu voir avec indifférence le mérite et les agrémens de sa nièce, fit pour elle ce joli madrigal :

M'abandonnant un jour à la tristesse,
Sans espérance, et même sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.

Sont-ils perdus, disais-je, sans retour?
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait, dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuyeuse indifférence?
Alors j'aperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui, d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant : Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Caylus.

PAULINE G., de Niort.

CHABOT (LOUIS-FRANÇOIS-JEAN), grand-officier de la Légion-d'Honneur, et officier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général, fils de Louis-François Chabot de Niort, naquit dans cette ville le 26 avril 1757.

Il entra dans les gendarmes de la garde, avec rang de lieutenant de cavalerie, le 10 avril 1773; il y servit jusqu'au 12 juillet 1776, époque à laquelle il fut réformé avec activité. Il devint porte-drapeau au bataillon de garnison du régiment de Poitou, le 20 juin 1779, et passa, le 5 octobre 1782, sous-lieutenant aux grenadiers du même bataillon. Il se trouvait avec son corps dans le cantonnement de Saintes, lorsque le lieutenant-général Latour-du-Pin lui donna une mission de confiance, comme officier permanent, et le chargea du commandement de toutes les troupes employées au desséchement des marais de Rochefort, ainsi que de la surveillance des travaux. En 1790, il commanda une colonne mobile dans le département des Deux-Sèvres. Il fut fait lieutenant au 1er bataillon de ce département, le 9 octobre 1791, et capitaine, la même année, à l'armée du Nord, sous les ordres des généraux Labourdonnaye et Miranda. Il prit part à la

Le Lt. Général Bon. Chabot,

Gd officier de la légion d'honneur.



ol et Gruat à Poitiers.

défense des approches de Lille, avant que les Autrichiens en fissent le siége; il fut blessé d'une balle à la cuisse, aux avant-postes, et eut un cheval tué sous lui. Son frère, François Chabot, capitaine au 15e régiment d'infanterie, fut tué auprès de lui en s'emparant d'une redoute. Ce fut à la suite de ce siége qu'il reçut la mission de s'emparer du fort de Stevensswert. C'est en allant à ce fort qu'il rencontra à Geno deux princesses (1) qui se dérobèrent aux soldats, et vinrent se jeter aux pieds du général, en le suppliant de les prendre sous sa protection. Chabot monta dans leur voiture, et les conduisit au-delà de la Meuse. Il fut employé comme adjoint du génie au siége de la citadelle d'Anvers, et resta constamment dans la tranchée pendant toute la durée de ce siége, où il fut grièvemeut blessé par l'explosion d'une mine.

Employé à l'armée du Nord, en 1793, il se trouva à la retraite que fit cette armée, dans le courant du mois de mars; il fut chargé de rallier les avant-postes de la division Lamarlière, et protégea par ses bonnes dispositions le passage de la Meuse sous Ruremonde, et l'évacuation de cette place. On lui donna le commandement d'une colonne de l'armée du Nord, envoyée dans la Vendée pour former les bataillons du département du Loiret (Orléans). Il fut nommé lieutenant-colonel du second de ces bataillons. Créé général de brigade, le 30 juillet, il fut employé en cette qualité à l'armée des côtes de La Rochelle. Ses divers exploits dans la Vendée le firent nommer général divisionnaire, le 29 avril 1794. Dans l'arrêté de nomination provisoire à ce grade, par les représentans du peuple réunis à Sablé, il est dit : « que « Chabot a montré autant d'intelligence que de bra-

(1) Sophie, princesse de Hohenlohe, et la princesse Clémentine de Hesse.

« voure dans les actions de la Flèche, Foulletourte « et le Mans; qu'il a surtout fait éclater son intelli- « gence dans les retraites de ces différentes actions; « que le soldat, sous ses ordres, se bat avec con- « fiance; que dans la guerre des Chouans, il déve- « loppe autant d'intrépidité que d'adresse, pour les « surprendre et les envelopper; que d'ailleurs un « des grands titres de Chabot à l'estime des repré- « sentans, c'est que depuis qu'il sert la république, « comme soldat, il n'a ni mis le pied dans Paris, ni « brigué aucune place. »

Le 4 mai suivant, Le général divisionnaire Kléber écrivit, de Vitré, au général Chabot la lettre suivante : « Un arrêté du Comité de salut public « m'appelle à l'armée du Nord. Il me charge de « remettre, à mon départ, et jusqu'à nouvel ordre, « le commandement des forces qui m'étaient con- « fiées, *à l'officier le plus instruit de tous ceux que je « connais*. Tu voudras donc bien, mon cher, rece- « voir cette preuve de l'estime de ton frère d'armes, « et, avec elle, l'expression de ses regrets en te « quittant. Le général en chef t'engage à ne rien « changer, sans l'en instruire, au plan que j'avais « cru devoir tracer, et à suivre en tout le système « que j'avais adopté. Tu exécuteras d'autant plus « aisément cet ordre, que tu sentais bien la nécessité « des mesures prises, et que toi-même me les as « présentées en grande partie. »

Lors de l'expédition des royalistes à Quiberon en 1795, le général Chabot reçut du général en chef Hoche l'ordre de rester à Lorient, pour défendre cette ville contre toute attaque de la part de l'ennemi. De la Bretagne, Chabot passa en Italie, où il commanda, d'abord sous Bonaparte et ensuite sous Kilmaine, la 1re division des troupes au blocus de Mantoue. Nous avons parlé ailleurs des combats livrés devant cette place, et de sa capitulation, au

mois de février 1797. De là le général Chabot alla remplacer le général Gentili dans le commandement des troupes aux îles Ioniennes. Nous avons encore fait mention du gouvernement et de la défense de ces îles par le général Chabot. Ce qui suffirait à la gloire militaire d'un autre général ne fait qu'une partie de celle du Niortais Chabot. Il revint, en 1800, faire à l'armée de l'Ouest des exploits rapportés dans notre Histoire. Il repassa ensuite en Italie moissonner de nouveaux lauriers. Créé commandant de la Légion-d'Honneur au mois de juin 1804, il fut attaché les deux années suivantes à la division de réserve en Piémont. Il obtint en 1807 le commandement de la 9ᵉ division militaire. Après sa brillante campagne en Catalogne, une grave blessure reçue à Saint-Heil (Centellas) l'obligea de retourner à Montpellier. Il resta dans cette division jusqu'à la restauration, époque à laquelle il fut admis à la retraite, après cinquante ans deux mois et dix jours de service. Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 24 août 1814, et grand-officier de la Légion-d'Honneur, le 10 mai 1817. Le général Chabot avait été nommé baron de l'Empire par Napoléon, en 1811.

CHASTEAU (Louis-Augustin), juge d'instruction au tribunal de première instance à Parthenay, membre de la Légion-d'Honneur, fils de Pierre-Paul Chasteau, naquit dans cette ville au mois de mars 1754. Son père y exerçait fort honorablement la profession de notaire, et il ne négligea rien pour l'éducation de son fils; mais le jeune homme tout docile qu'il était, et ne manquant pas d'aptitude, ne put surmonter son aversion pour la langue latine. Il ne concevait pas de quelle utilité pouvait être une langue qu'on désapprend si vîte au sortir des classes, une langue qu'on ne parle que dans les églises des

catholiques, où, souvent, le ministre seul entend les paroles de l'Evangile, des psaumes et des hymnes, qui sont lettres closes pour tous les autres assistans. Cependant le jeune Chasteau, qui n'avait point de goût pour la dissipation et les amusemens de son âge, était désireux de s'instruire, il aimait passionnément les livres, mais les livres écrits en sa langue maternelle. Il était enchanté de l'aimable simplicité de madame de Sévigné et du fabuliste Lafontaine. Les Aventures de Télémaque ne lui laissaient rien à désirer pour les ornemens du style; Bossuet et Rousseau lui paraissaient avoir fait, d'un idiôme pauvre et mesquin, une langue majestueuse et digne de la divinité. Il trouvait Racine tour à tour tendre et sublime. Voltaire lui semblait posséder tous les genres d'écrire. Avec de pareilles richesses nationales, a-t-on besoin de rien emprunter aux autres peuples anciens ou modernes? Telle était la manière de voir et de sentir de Chasteau. Il y aurait été de plus en plus confirmé, s'il eût su que plusieurs auteurs célèbres, tels que Racan et Boursault n'avaient jamais appris le latin. Toutefois la lecture des bons livres, d'heureuses dispositions et le talent de l'observation, le mirent bientôt en état de parler et d'écrire correctement. Depuis la révolution, jusqu'à nos jours (1832), il n'a cessé d'exercer honorablement des fonctions publiques. Officier municipal en 1790, administrateur et président du département en 1791, il présida quatre assemblées électorales, y compris celle où il fut élu à la presque unanimité, député à la première législature. Rentré dans ses foyers, sur la fin de 1792, il fut nommé juge de paix de sa ville natale. En l'an III, il présida, soit à Fontenay, soit à Niort, le tribunal criminel-militaire, jugeant par jurés. En l'an IV, il fut appelé aux fonctions de procureur syndic du district de Parthenay; dans la même année il fut nommé électeur, puis membre et prési-

dent de l'administration centrale des Deux-Sèvres. En l'an V, il se rendit de nouveau au vœu de ses concitoyens qui l'avaient réélu juge de paix; il exerça ce ministère jusqu'en l'an IX. A cette époque il fut nommé membre du tribunal de Parthenay, sur le vœu de ses collègues, sur l'avis du préfet, sur la présentation du tribunal criminel des Deux-Sèvres et de la Cour royale de Poitiers. Il remplit, dans ce nouveau poste, les fonctions de juge d'instruction, depuis la création de ce ministère, jusqu'en juin 1832; il présida le conseil d'arrondissement depuis l'an VIII jusqu'en 1806. Cette même année le collége électoral l'élut suppléant de candidat au Corps législatif, et candidat au Conseil général de département. Enfin il fut nommé premier candidat au Corps législatif dans la session de 1812.

Bien que cet honorable citoyen se soit trouvé dans des occasions très favorables pour acquérir de la fortune, il n'a jamais eu d'autre ambition que celle de remplir ses fonctions avec autant de zèle que de désintéressement.

Chasteau a prononcé plusieurs discours à la tête des administrations qu'il a présidées. Tous ces discours ont été imprimés et méritaient cette distinction, pour la pureté du style et l'énergie des sentimens patriotiques dont ils étaient empreints. Nous, citerons, entre autres, le *discours prononcé en présence des électeurs du département, des Corps administratifs de la ville de Niort, de la Garde nationale et des officiers du régiment Royal-Lorraine, etc., au sujet du modèle et du plan de la Bastille, envoyés au département, par le sieur Palois, citoyen de Paris et entrepreneur de la démolition de ce monument*, Niort, J.-B. Lefranc-Elies, 1790, in-4°; *Oraison funèbre de Mirabeau, prononcée à Niort, le* 10 *avril* 1791, *en présence de tous les corps civils et militaires de la ville réunis*, Niort, J.-B. Elies, 1791, in-4°. Il fit

aussi imprimer plusieurs discours sur les matières agitées pendant le cours de la première législature, dont il était membre. Avant tous ces ouvrages, il publia dans l'intérêt des habitans de la ville de Parthenay, un *Mémoire à consulter contre l'évêque de Poitiers*, afin de faire réunir les revenus de l'abbaye d'Alonne et du prieuré de la Maison-Dieu, à l'hôpital-général de Parthenay. Mort en février 1833.

CHAUFFEPIED. *Voyez* BLACHIÈRE.

CHAUVIN (Jacques-François), membre de la Légion-d'Honneur, président du tribunal de première instance séant à Niort, naquit dans cette ville le 25 avril 1651. Il était fils de Michel-Jean Chauvin, avocat en la Cour et au siége royal de Niort, et de dame Henriette-Angélique Hersant. Il fit ses humanités, dans sa ville natale, au collége dirigé par les Oratoriens, et suivit le cours de droit à l'université de Poitiers. Il fit son entrée au barreau de Niort en 1772. Il se distingua dans cette carrière : son élocution était facile et son organe agréable. Bien qu'il se fût consacré au public, il n'en fut jamais l'esclave. Il jugeait les causes avant d'en prendre la défense, aimant mieux plaider moins souvent, pour le faire avec plus de gloire et de succès. C'était le temps où le père du jeune Chauvin remplissait avec distinction, au même tribunal, les fonctions d'avocat du roi. Les journaux de l'époque firent l'éloge de plusieurs discours que ce magistrat prononçait à chaque rentrée du tribunal. Ils citèrent entre autres, en 1773, le discours sur les qualités et les devoirs du jurisconsulte; en 1774, la mercuriale sur la décence nécessaire au magistrat; en 1779, le discours sur l'amour de son état, nécessaire en général dans toutes les conditions, indispensable en particulier au jurisconsulte. Il traita son sujet en orateur de premier ordre; il sut adapter à cette matière un éloge aussi vrai qu'éloquent du défenseur des Calas,

Elie de Beaumont, qu'il proposa pour modèle à tous ceux qui voudraient embrasser la noble fonction d'avocat. Le 20 janvier 1781, J.-F. Chauvin fut nommé avocat du roi au siége de Niort, en remplacement de son père, démissionnaire en sa faveur. Dans sa séance du 27 août 1787, l'assemblée provinciale du Poitou procéda à la nomination de plusieurs membres des trois ordres pour se compléter. Le premier, du tiers-état, que ses suffrages appelèrent dans son sein, fut J.-F. Chauvin, avocat du roi. Dans la même séance elle le désigna pour faire partie de l'assemblée de l'élection de Niort, et celle-ci le nomma membre de la commission intermédiaire. En 1791, un nouvel ordre judiciaire remplaça l'ancien. J.-F. Chauvin fut, dès la formation des tribunaux de district, nommé juge au tribunal du district de Niort. Ayant été suspendu de ses fonctions sous le régime de la terreur, à cause de la modération de sa conduite et de ses principes, il y fut réintégré peu de temps après, et réélu le 3 juin 1795. Les tribunaux civils de département subirent une nouvelle organisation, au mois d'octobre de la même année, en vertu de la constitution de l'an III. J.-F. Chauvin fut de nouveau nommé juge au tribunal du département des Deux-Sèvres, et la confiance de ses collègues l'appela constamment à la présidence d'une des deux chambres, dont ce tribunal resta composé jusqu'à la constitution de l'an VIII (1799). A cette époque furent créés les tribunaux de première instance, qui subsistent encore. J.-F. Chauvin fut nommé dès le principe président du tribunal séant à Niort, et il n'a cessé d'en remplir avec dignité les honorables fonctions jusqu'à ce jour, où ce vénérable magistrat compte plus de cinquante années d'exercice.

CHAUVIN-HERSANT (François-Augustin), frère du précédent, naquit à Niort le 11 août 1756. Il y fit ses premières études au collége tenu par les

Oratoriens, et il alla, en 1773, faire son cours de droit à l'université de Poitiers. Au mois de décembre 1776, il fut reçu au barreau de Niort. Le prince apanagiste du Poitou, par brevet expédié à Versailles le 21 novembre 1779, le décora du titre de son avocat en la sénéchaussée et au siége royal de Niort. Lorsque la révolution de 1789 éclata, elle trouva dans F.-A. Chauvin un défenseur zélé des libertés publiques. Le 14 novembre 1790, il fut nommé substitut du procureur de la commune de Niort. En septembre 1791, les suffrages du collége électoral l'appelèrent au poste d'accusateur public près le tribunal criminel des Deux-Sèvres. Il en remplissait déjà provisoirement les fonctions depuis quelques mois, en vertu d'un arrêté du tribunal du district de Niort.

Au mois de juin, les partisans des Girondins essayèrent de les soutenir, en détachant plusieurs départemens de l'autorité conventionnelle. Guérin, procureur-syndic du département des Deux-Sèvres, reçut à ce sujet une lettre des fédéralistes de Bordeaux. Le procureur-syndic réunit les principaux fonctionnaires de la ville dans la maison Morand, occupée depuis par les dames de la Foi. On y délibéra sans rien arrêter, parce que la lettre annonçait l'envoi prochain de trois commissaires. A leur arrivée, les membres de toutes les autorités locales furent convoquées dans la salle qui, depuis, est devenue celle de la Comédie. La délibération y fut longue et animée. Enfin on arrêta qu'il serait fait un rapport à l'assemblée sur cette grave matière par deux commissaires, et qu'on se déciderait ensuite sur le parti le plus convenable à prendre dans les circonstances. Le choix de l'assemblée se fixa sur Guérin et sur Chauvin-Hersant. Ils ne conférèrent que peu de jours après, et ils eurent le bon esprit de convenir de ne point faire de rapport.

Sur ces entrefaites, Chauvin-Hersant qui, l'année précédente, avait été élu premier suppléant de député, fut appelé à la Convention, au mois d'août, pour y remplacer Duchâtel, décédé. La sagesse de ses principes l'indiqua au choix de l'Assemblée nationale, qui l'envoya, après les journées du 9 et du 10 thermidor, dans les départemens de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse, pour y rétablir le règne paisible de la justice. C'est dans cette honorable mission qu'il rendit à la liberté plusieurs milliers de citoyens arbitrairement détenus. Vainement un des proconsuls de Robespierre, Ingrand, demanda à la Convention de réintégrer dans les prisons ces victimes du terrorisme, au lieu de leurs oppresseurs qui les y avaient remplacées, et qui, selon Ingrand, étaient des patriotes opprimés. Chauvin repoussa, dans une lettre à l'Assemblée nationale, les vaines allégations d'Ingrand, et démontra que ces prétendus patriotes n'étaient que des intrigans et des coupables. Au retour de sa mission, Chauvin fut chargé par le Comité de sûreté générale de dépouiller les cartons qui contenaient les pièces du département des Deux-Sèvres. Il fit prononcer la mise en liberté d'un très grand nombre de détenus dans ces contrées. Le jour de la reconnaissance nationale arriva. En 1795, Chauvin fut appelé à continuer l'exercice de ses fonctions de député par les suffrages des colléges électoraux de cinq départemens, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Haute-Vienne, la Creuse et le Var. Il resta membre du conseil des Cinq-Cents jusqu'au 20 juin 1797. A cette époque Chauvin sortit, par le sort, du Corps législatif, et rentra dans son département, où il fut d'abord adjoint à l'administration centrale par les membres même de cette administration. Il y fut définitivement appelé par le collége électoral, en avril 1799; ses collègues l'élurent président de l'administration,

qui fut dissoute, et remplacée, le 19 mars 1800, par l'installation d'un préfet. Conseiller de préfecture en avril, et secrétaire général en mai, il a continué d'exercer cette dernière fonction jusqu'à la première rentrée des Bourbons. Il fut alors destitué par le ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou. C'est ce ministre qui, en blessant les intérêts personnels et le régime constitutionnel, provoqua la catastrophe des Cent-Jours. Après le débarquement de l'Empereur à Fréjus, Chauvin fut promptement réintégré dans ses fonctions de secrétaire général, et appelé au Corps législatif. Mais à la seconde rentrée des Bourbons, Chauvin cessa de prendre part aux affaires publiques. Les révolutions font quelquefois des conversions surprenantes et des changemens presque miraculeux. F.-A. Chauvin n'a point varié dans sa conduite politique. Il a toujours été patriote pur et zélé, sans ambition, sans aucune de ces vues qui agitent les hommes, et en font souvent des caméléons.

CHEBROU DE LESPINATZ (Pierre-Marie-Anne-Louis), fils de Jean-Madelaine Chebrou, conseiller du roi, lieutenant-général de police à Niort, naquit dans cette ville le 3 janvier 1726. Il fit ses études au collége de l'Oratoire. C'est là et dans la maison de son oncle, Chebrou du Petit-Château, alors maire de la ville et profondément savant, qu'il acquit les connaissances les plus distinguées. Peu d'hommes du monde savaient l'histoire avec plus de précision; nul artiste ne pouvait parler des arts avec plus de justesse et d'agrément, et peu de littérateurs connaissaient, comme lui, les meilleurs auteurs anciens et modernes : car sa mémoire, extrêmement heureuse les lui avait rendus si familiers, qu'elle lui en rappelait les plus beaux morceaux, même dans les derniers momens de sa vie.

En 1742, il avait joint l'armée française en Alle-

magne; il se trouva aux batailles d'Etingen, Fontenoi, Raucoux et Laufeld, aux siéges de Tournai, Ath et Bruxelles; enfin à l'escalade de Gand. C'est là que, chargé d'attaquer une porte de cette ville immense, il emporta ce poste périlleux. Cependant, malgré ses succès, il quitta l'état militaire à la paix, afin de ne plus s'éloigner d'un père qui, fatigué par quarante-neuf ans de services éminens dans les armées, était venu finir ses jours au sein de sa famille.

Depuis cette époque, la vie de Lespinatz n'offre qu'une suite de vertus sociales et domestiques. Administrateur de l'hôpital, il en fut pendant trente ans le bienfaiteur. Appelé aux affaires publiques, et nommé procureur-syndic des ordres supprimés, il abandonna ses affections les plus chères et ses plus douces habitudes, pour répondre à la confiance dont il se voyait honoré. De militaire il devint homme de cabinet, et se livra au travail le plus assidu. Aucune partie de l'administration ne lui fut étrangère : ateliers de charité, extinction de la mendicité, grandes routes, eaux et forêts, rien ne fut négligé par son zèle infatigable; et toujours ses appointemens furent portés à l'hôpital-général.

Pendant la révolution, il fut persécuté; mais la gaîté, l'amabilité de son caractère le suivirent jusque dans les prisons, et ne l'abandonnèrent pas même durant la longue maladie qui a mis fin à ses jours, le 14 vendémiaire an XIII. Toujours patient dans ses maux, il est mort comme il avait vécu, emportant les regrets de sa famille, des pauvres dont il était le bienfaiteur, et de ses nombreux amis.

CHEBROU (Laurent-Marie), surnommé du Petit-Château, fils du maire de Niort en 1726, naquit dans cette ville l'an 1753. Son bisaïeul se distingua à la défense de l'île de Noirmoutier contre les Anglais, en 1627. Le jeune Chebrou fit ses premières études au collége de Niort. Il se destina

bientôt à l'état ecclésiastique, et se fit recevoir docteur en Sorbonne.

Nous avons de lui : 1° l'*Idée de la vérité et de la grandeur de la Religion, démontrée par des preuves claires et à la portée de tout le monde*, 1750, in-12; 2° *Concilium tridentinum cum indicibus novis et adnotationibus*, 1754, in-12.

Ces ouvrages font honneur aux lumières de ce docteur de l'église.

COCHON-DUPUY (JEAN), fils de Philippe Cochon, docteur en médecine, sieur Dupuy et de Marie Brisset, naquit à Niort le 11 avril 1674. Il mourut le 10 octobre 1757 à Rochefort, où il était allé se fixer immédiatement après son doctorat. Il eut la gloire d'être, dans cette ville, le premier appui de son parent Cochon-Duvivier. L'Académie des sciences lui accorda le titre de correspondant.

On lui doit les ouvrages suivans : 1° *Histoire d'une enflure au bas-ventre, très particulière*, Rochefort, 1698, in-12; 2° *Manuel des opérations de chirurgie*, extrait des meilleurs auteurs, Toulon, 1726, in-12; 3° *An post gravem, ab ictu vel casu, capitis percussionem non juvante etiam iteratâ terebratione, dura meninx incisione aperienda?* Paris, 1736, in-4°.

COCHON-DUVIVIER (PIERRE-JACQUES-THOMAS), membre de la Légion-d'Honneur, chirurgien en chef de la marine au port de Rochefort, ex-législateur, membre du conseil municipal, du conseil d'arrondissement et du conseil général du département de la Charente-Inférieure, membre honoraire de la Société de littérature, des sciences et arts de Rochefort, naquit à Fressine, canton de Celles, département des Deux-Sèvres, le 8 octobre 1731, de Nicolas Cochon-de-Latour, et de Marie-Jeanne Monnet. Sa famille, distinguée dans le pays, fournit des hommes dans les premiers grades militaires et dans les premières dignités de l'Etat. Il resta sous

les yeux de son père à Fressine jusqu'à l'âge de dix-sept ans, époque où il se rendit à Rochefort, pour s'y livrer à l'étude de la chirurgie. Sous les auspices de ses parens, Cochon-Dupuy, ses progrès furent rapides; et dès l'année 1749, il commença ses courses sur mer. En peu de temps il devint second, et même premier chirurgien de vaisseau. Il se distingua dans le service par une sévère exactitude pour lui et pour les autres, et par la dignité de sa conduite. Dans les seize années d'embarquement, qu'il passa presque toutes sur mer, il fit le voyage de l'Inde et celui de l'Afrique. Il se trouva sur les principales escadres qui parcoururent alors les mers. En 1757, il fit une campagne laborieuse sous les ordres de Dubois de la Mothe. Des Antilles, il passa à la Louisiane et au Canada, où l'escadre séjourna quelque temps. Elle y fut atteinte d'une épidémie meurtrière, qui enleva dix-huit chirurgiens sur vingt-sept.

Cochon s'acquit une grande réputation auprès des commandans, de ses confrères et des équipages. Après ses seize années d'embarquemens consécutifs, il reçut, en 1765, le brevet de démonstrateur à Rochefort. Il fonda la chirurgie sur la base la plus solide, sur l'anatomie. En 1780, il devint chirurgien en chef. Il excellait dans les opérations de son art par ce sang-froid qui crée les moyens à mesure que les difficultés se présentent. A la suite des combats, ses élèves étaient recherchés par les commandans et par les équipages.

Il eût manqué quelque chose à la gloire de Cochon-Duvivier, si, sous le régime de la terreur, il n'eût pas été compris dans la proscription générale des gens de bien. Il fut destitué des fonctions administratives, dans lesquelles il rentra après le 9 thermidor. Enfin la confiance et l'estime générale des citoyens de Rochefort appelèrent, en 1799, Cochon-

Duvivier au poste honorable de législateur. On reprochait alors à la ville de Rochefort une endémie de fièvres intermittentes; on crut en reconnaître les causes dans le débordement de la Charente dans les prairies, aux grandes marées des mois les plus chauds de l'année; dans la grande étendue des marais de Brouage, placés du côté du sud; enfin dans quelques causes plus nuisibles encore par leur proximité, renfermées dans le sein de la ville. Les travaux nécessaires pour les enlever toutes furent l'objet constant de la sollicitude de Cochon-Duvivier dès qu'il fut investi du pouvoir, et il obtint un plein succès. Il eut le bonheur, de son vivant, de jouir du fruit de ses travaux; il vit le nombre des maladies bien moindre qu'il n'était autrefois : aussi, dans les grandes réunions de familles, ou dans les promenades publiques, les pères l'offraient à l'admiration et à la reconnaissance de leurs enfans.

Cochon-Duvivier mourut au mois de décembre 1813, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. On lui dut beaucoup d'élèves d'un grand mérite, parmi lesquels il eut pour panégyriste le plus juste appréciateur des talens et des vertus de son maître, M. Clémot, chirurgien en chef de la marine à Rochefort.

COMINES (PHILIPPE-COLLART DE LA CLITE (1), connu sous le nom DE), seigneur d'Argenton, conseiller et chambellan de Louis XI, sénéchal de Poitou, naquit en Flandre dans l'année 1445. Il fut élevé à la cour du duc de Bourgogne, où il jouit de toutes sortes d'agrémens tant que vécut le duc Philippe le Bon. Mais le comte de Charolais lui succéda en 1467, et Comines ne put s'accoutumer à l'humeur hautaine, capricieuse et même féroce de ce nouveau duc. Il se dégoûta bientôt du service

(1) La seigneurie de Comines appartenait à la branche aînée de cette maison. Philippe était de la branche cadette.

d'un prince qui *méprisait tout autre conseil du monde, sauf le sien seul* (1). Il désira dès lors de passer de la cour de Bourgogne à celle de France; et, quoiqu'en disent la plupart des historiens, il pouvait le faire sans déshonneur : car, d'un côté, le duc de Bourgogne était de la maison de France, doublement vassal et pair de la couronne, à cause du duché de Bourgogne et du comté de Flandre. D'un autre côté, Comines étant né dans cette partie de la Flandre qui était de la souveraineté de France, sa qualité de vassal et de chambellan du duc de Bourgogne ne lui ôtait point celle de sujet du roi. Il passa au service de Louis XI en septembre 1472. Ce prince le combla de suite d'honneurs et de présens. Par lettres datées d'Amboise, 28 octobre, Louis XI « donne à son amé et féal conseiller et chambellan « Philippe de Comines, chevalier, seigneur de Reus- « cheure, six mille livres de pension. » Ces lettres portent en outre que Comines a abandonné le pays de sa *nativité, combien qu'il fust en nostre royaume, a quitté et perdu tous ses biens pour nous servir*, etc.

Par d'autres lettres du même mois, Louis XI fit don à Philippe de Comines de la principauté, terre et seigneurie de Talmont, Château-Gontier et autres terres, « pour anciens et singuliers services « qu'il fit au roy estant à Peronne, et au voyage de « Liége, » *lequel, par les bons advertissemens et autres services qu'il nous fit, fut cause et moyen principal de la salvation de nostre personne.*

Louis XI fit encore don à Comines de trente mille écus d'or, *pour luy aider à acquerir et achetter de monseigneur de Monsoreau sa terre et seigneurie d'Argenton.* Heureux et honoré de l'amitié constante et généreuse de son roi, Comines s'en montra digne par une reconnaissance sans bornes. Dans les nom-

(1) Comines, chap. XII, liv. Ier.

breuses ambassades dont il fut chargé sous ce règne, il s'acquitta toujours de ses fonctions à la satisfaction de Louis XI et à la gloire de la France. Comines semblait né pour représenter une grande nation. Doué d'une figure noble et d'une taille héroïque, son seul extérieur inspirait la confiance; dès l'abord on sentait le poids de son autorité. Le timbre sonore de sa voix et son élocution facile enlevaient tous les suffrages. Il avait une mémoire et une présence d'esprit si heureuses, qu'il dictait souvent à quatre secrétaires en même temps des lettres sur les affaires d'état les plus délicates. Il parlait diverses langues, le français, l'espagnol, l'italien, l'allemand. Il aimait les gens de lettre et les protégeait.

La prospérité dont jouissait Comines finit presque avec le règne de Louis XI; cependant il fut continué dans sa charge de sénéchal de Poitou, par lettres de Charles VIII, datées d'Amboise le 28 octobre 1483, et il prêta serment en cette qualité le 16 septembre 1484. Mais ayant embrassé le parti du duc d'Orléans contre la régente, il fut arrêté au mois de janvier 1480 (v. s.), et traité en criminel d'état. Après une longue et rigoureuse détention, il fut condamné à un exil de dix ans dans ses terres (24 mars 1488). La quatrième partie de tous ses biens *fut déclarée acquise et confisquée au roi.* Charles VIII ne voulut point des biens de Comines; il fit même cesser son exil dès l'année 1490. Ce grand ministre lui rendit beaucoup de services que j'ai rapportés ailleurs (1). A la mort de Charles VIII, Comines était à Argenton depuis huit jours. Il en partit pour assister au sacre de Louis XII. Ce prince ne se souvint plus de tout ce que Comines avait fait et souffert pour lui. Ce grand homme revint à sa terre d'Argenton, où il jouit des délices de la retraite

(1) Voyez le règne de Charles VIII.

et de celles de l'étude. Il y mourut le 17 du mois d'octobre 1509, à l'âge de soixante-quatre ans. Ses restes furent transportés, du château d'Argenton, à Paris, dans l'église des Grands-Augustins, où Comines avait érigé une chapelle pour sa sépulture et celle de sa famille. On lui avait consacré un monument qui fut dégradé par les vandales de la révolution, mais qui, depuis, fut restauré et même embelli par A. Lenoir, fondateur et administrateur du Musée des monumens français. Voici la description du monument de Comines :

On voit sa statue et celle d'Hélène de Chambe, son épouse, exécutées en pierre de liais, enfermées à mi-corps dans un cénotaphe de même matière. Ce cénotaphe est posé sur un grand bas-relief en marbre blanc (1), de Paul Ponce (2), représentant saint Georges traînant un monstre. La corniche et les pilastres arabesques qui accommpagnent ce morceau précieux sont de la plus grande beauté pour la délicatesse du travail. Plus bas, une statue couchée exécutée en albâtre, et faisant partie du même monument, représente Jeanne de Comines, leur fille unique, épouse du comte de Penthièvre, morte au mois de mars 1514.

## EPITAPHE DE JEANNE DE COMINES (3).

Quingentis annis bis septem et mille peractis,
In lucem quartam post idus martius ibat,

(1) C'est Lenoir qui introduisit ce bas-relief dans la composition de ce monument, restauré sur ses dessins. *Voir* ce que nous avons écrit de l'ambassade de Comines à Florence, règne de Louis XI.

(2) Paul Ponce, célèbre sculpteur de Florence au XVI^e siècle. Il avait fait ce bas-relief pour Georges d'Amboise, ministre de Louis XII. Alexandre Lenoir, en changeant la destination de ce chef-d'œuvre, voulut rappeler à la postérité le double souvenir de l'ambassade de Comines et la reconnaissance des Florentins.

(3) Jeanne de Comines épousa René de Bretagne, comte de Penthièvre, le 13 août 1504. Sa petite-fille fut mariée au duc de Mer-

Octavamque parens Phœbus properabat ad horam,
Cominia occubuit generosâ à stirpe Joanna
Pentheviæ comitis Britanni sponsa Renati,
Atque Argentonii domino prognata Philippo,
Chambeâque Helenâ. Mens huic in pace quiescat!

Nous traduisons cette épitaphe pour les personnes qui ne connaissent pas la langue latine :

L'an 1514, le 19 mars, sur les huit heures du matin, est morte Jeanne Comines, d'une illustre origine, épouse de René de Penthièvre, comte de Bretagne, et fille de Philippe, seigneur d'Argenton, et d'Hélène de Chambe. Que son âme repose en paix!

Comines est auteur de mémoires, divisés en huit livres, dont les six premiers ont pour objet le règne de Louis XI, et les deux derniers le règne de Charles VIII. Il commença cet ouvrage dans sa prison, en 1487; il le continua dans son exil au château d'Argenton; il termina le sixième livre en 1491. Il composa presque en entier les deux derniers livres en 1497. Il les compléta, et mit la dernière main à tout l'ouvrage dans sa terre d'Argenton, à son retour du couronnement de Louis XII, en 1598.

Les Mémoires de Comines sont un des morceaux les plus intéressans de l'histoire de France; ils ont mérité à leur auteur le titre du Polybe de son siècle. Comines n'avait point trouvé de modèle à suivre parmi ses contemporains. La lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité lui était interdite, parce qu'il

cœur, dont la fille épousa César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Leur petite-fille épousa Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, grand-père du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Ainsi une branche de la famille de Comines se perd dans les maisons régnantes de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Savoie.

Petitot, *Mém. sur l'Hist. de France.*

ignorait le grec et le latin. Toutefois, il sut se préserver du mauvais goût des écrivains de l'époque ; et bien qu'il eût une connaissance parfaite de l'italien et de l'espagnol, ses Mémoires n'offrent aucune trace de l'affectation italienne, ni de l'enflure espagnole. On y trouve au contraire, comme le dit Montaigne, « le langage doux et agréable, une naïve « simplicité ; la narration pure, et en laquelle la « bonne foi de l'auteur reluit évidemment, exempte « de vanité parlant de soi, et d'affectation et d'en- « vie parlant d'autrui, et tout partout de l'autorité « et gravité représentant son homme de bon lieu, et « élevé aux grandes affaires (1). »

Aucun autre historien du XV^e ni même du XVI^e siècle ne peut être comparé à Comines. Ses Mémoires fixent chez nous l'époque de la renaissance des lettres. C'est le premier ouvrage que la France ait pu montrer à l'Europe avec une sorte d'orgueil national ; c'est le premier ouvrage qui ait pu faire présager l'universalité de la langue française. Il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il existe deux traductions latines de Sleidar et de Barthius ; deux traductions italiennes, l'une de Nicolas Reince, l'autre de Laurent Conti ; une flamande, en 1578 ; une allemande, en 1580 ; une anglaise, en 1576 ; une espagnole, en 1643 ; une hollandaise, en 1757.

Les Mémoires de Comines ont eu un grand nombre d'éditions, soit in-folio, soit in-4°, soit in-8°, soit in-12, soit in-16. On en compte treize éditions en France de 1523 à 1580.

CUVILLIER DE CHAMPOYAU (Jean-Antoine de), fils de Jean-Baptiste de Cuvillier de Champoyau, docteur-médecin, et de Marie-Françoise-Élisabeth, frère de Villeneuve, naquit à Limor,

(1) *Essais*, liv. II, chap. X.

commune de Clussais, arrondissement de Melle, le 14 septembre 1739. Il fit ses humanités à Poitiers, et il étudia la médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur le 4 mai 1763. Il exerçait la médecine avec beaucoup de distinction à Melle, lorsqu'une mort prématurée l'enleva, le 19 décembre 1769. En mourant, il s'occupa d'un établissement avantageux aux progrès de la science et au bien de l'humanité. Il légua à la Faculté de médecine de Paris, à laquelle il était agrégé, une assez forte somme pour la fondation perpétuelle d'un prix, qui serait décerné par cette Faculté. Cette Société savante arrêta, par un décret du mercredi 3 décembre 1771, qu'elle distribuerait, tous les deux ans, un prix de 200 livres, dont la valeur serait remise à l'auteur du mémoire couronné, en espèces, ou en une bourse de cent jetons d'argent portant l'empreinte du doyen lors en charge. Le sujet de la première question mise au concours fut de savoir *si la peste est une maladie particulière, quel en est le caractère, quels sont les moyens de la traiter et de la prévenir.* Le prix fut partagé entre Gontard, docteur en médecine à Villefranche en Beaujollais, et Pâris, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, natif d'Arles en Provence. L'établissement dont nous venons de parler honore le département des Deux-Sèvres. Il est juste de rendre à la mémoire de celui qui en est l'auteur, l'hommage public que sa patrie ne saurait lui refuser sans ingratitude. Nous nous félicitons d'avoir saisi cette occasion d'être les interprètes de la reconnaissance générale. Un des parens du célèbre Cuvillier de Champoyau, et portant le même nom, mourut à Niort, le 30 décembre 1773, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il était doyen des médecins de cette ville. La famille de Cuvillier, dans laquelle les talens sont héréditaires, exerce à Melle, depuis plus d'un siècle, l'honorable profession de médecin.

CUVILLIER (JACQUES-PHILIPPE), contre-amiral, fils de Gabriel-Marie Cuvillier, docteur-médecin au port de Rochefort, naquit en cette ville en 1774. Dès son bas âge il fut élevé à Niort chez son aïeule, et il fit ses études sous les Oratoriens, au collége, où il eut pour condisciple et pour ami le célèbre Rochelais Duperré, depuis son émule de gloire dans la marine française. Il entra dans cette carrière à l'âge de douze ans; il était dans sa dix-neuvième année lorsqu'il fut fait enseigne de vaisseau. Quelques années après, il fut promu au grade de lieutenant; et c'est en cette qualité qu'il commanda, en 1804, le *Lougre-de-Granville* dans la Manche, où il fut blessé d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il devint, la même année, capitaine de frégate. Au mois d'avril 1809, dans l'affaire des brûlots et des machines infernales à l'Isle-d'Aix, où les Anglais se proclamèrent vainqueurs et ne furent qu'incendiaires, Cuvillier commandait le vaisseau *la Ville-de-Varsovie*, qui fut incendié, et lui-même fut fait prisonnier. Il resta quinze à dix-huit mois en Angleterre. Il revint à Niort dans sa famille; de là il se rendit à Toulon, où il reçut sa nomination de sous-directeur du port d'Anvers. Peu de temps après, il en fut nommé directeur, et il y resta jusqu'en 1814. A cette époque, il fut chargé de l'exécution du traité honteux du 23 avril, en vertu duquel se fit le partage de la flotte d'Anvers, de l'artillerie et des munitions navales, ainsi que de tous les matériaux de construction et d'armement du même port.

Cuvillier fut ensuite attaché au port de Rochefort jusqu'en 1817. Il prit successivement le commandement du brick *l'Olivier*, de *l'Euridice*, et fit la traversée de la Guadeloupe. De là, il fut envoyé, en 1823, joindre l'escadre du contre-amiral Duperré devant Cadix. Après la reddition de cette place, il transporta un commissaire espagnol à la Havane.

Plus tard, il fut chargé de commander une division française en station à la Havane. On lui confia une mission secrète auprès du gouvernement du Mexique. A son retour, il eut le commandement en chef de l'expédition qui porta les troupes françaises en Morée. Il montait le vaisseau *la Ville-de-Marseille*. Le 2 février 1829, il arriva, sur le même vaisseau, à Toulon, où il désarma. A la prise d'Alger, le capitaine Cuvillier montait *le Superbe*, et il commandait la 2e escadre. Il fut chargé du débarquement des transports de tous les mouvemens de la baie de Sidi-Ferruch. Le vice-amiral Duperré, dans son rapport du 23 juin, s'exprime ainsi : « Je ne saurais trop me « louer de la coopération franche et toute dévouée « du contre-amiral Rosamel, commandant en second « l'armée; de M. le capitaine de vaisseau Cuvillier, « commandant la 2e escadre, etc. »

Capitaine de vaisseau de deuxième classe, le 27 janvier 1819, et officier de la Légion-d'Honneur, le 17 août 1822, il fut nommé capitaine de vaisseau de première classe, le 1er avril 1824, et contre-amiral, le 1er mars 1831. L'ordonnance du roi, en date du 17 février 1832, le nomma gouverneur de l'île de Bourbon. Il partit pour sa destination, sur la corvette de charge *la Saône*, le 27 juin de la même année. Ce brave officier-général compte environ quarante-quatre années effectives de service.

# D

DABILLON (André), curé de Magné, où il est mort en 1664, était fils d'André Dabillon, maire de Niort en 1609. Il naquit dans cette ville au commencement du XVIIe siècle. Il termina ses études à l'université de Poitiers où les jésuites, qui tenaient

le collége, le firent entrer dans leur congrégation. Ils l'envoyèrent ensuite à Bordeaux pour y occuper une chaire. C'est dans cette ville qu'il se lia intimement avec Jean Labadie, aussi jésuite. Mais celui-ci donna bientôt dans les rêveries de la mysticité, et cet enthousiaste quitta même la religion catholique. Dabillon, affligé des travers d'esprit de son ami, en prit occasion de revenir à Niort, et il obtint, près de cette ville, la cure de Magné. Il se fit chérir de ses paroissiens par ses vertus pastorales et sa charité évangélique. Dans cette retraite, il composa plusieurs ouvrages de théologie, entre autres, un traité intitulé : *La Divinité défendue contre les Athées*. Le recueil de ses œuvres fut imprimé à Paris, en 1645.

DAUPHIN (Augustin-Anne), professeur d'histoire à l'école centrale des Deux-Sèvres, et l'un des directeurs du pensionnat de cette école, naquit à Niort vers 1759. Il mourut dans cette ville, le 24 juillet 1822, à l'âge de 63 ans. Il avait fait ses premières études à Poitiers. Il vint les terminer à Niort, au collége tenu par les Oratoriens. Il y eut pour condisciples Louis-Alexandre Jard-Panvillier et plusieurs autres élèves, qui se sont rendus recommandables par leurs talens et leurs vertus. Le jeune Dauphin se fit remarquer dès-lors, par une imagination féconde et une grande facilité à tourner heureusement les vers latins. Il se livra depuis à ses heureuses dispositions; mais, faute d'amis assez éclairés pour diriger son goût et réprimer les écarts de son imagination, il a laissé une foule d'ouvrages médiocres, en vers et en prose, soit en latin soit en français, qu'il a eu le bon esprit de ne point livrer à l'impression. Ce n'est pas qu'on ne trouve, dans toutes ces productions, beaucoup de choses louables et dignes d'un bon auteur; qu'il n'y ait même parfois des traits de génie. Boileau a dit:

C'est peu qu'en un ouvrage, où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent:
Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu;
Que le début, la fin, répondent au milieu;
Que d'un art délicat les pièces assorties
N'y fassent qu'un seul tout de diverses parties.

Tel est le jugement que l'on doit porter sur les ouvrages de Dauphin.

Sa muse a donné, en latin: un poème en dix chants sur la délivrance de Poitiers, *Pictavium liberatum, carminibus latinis expressum.* Le *Jugement de Pâris,* poème en six chants. La traduction en vers latins de Télémaque. Sa muse, en français, a tour à tour chaussé le cothurne et le brodequin: elle a composé huit tragédies et dix comédies. Dauphin avait traduit en vers toute l'Enéide, plusieurs années avant que la traduction de l'abbé Delille parût. *La Sèvre-Niortaise*, poème en deux chants. *Le Paradis réservé aux Amours*, poème mêlé de prose et de vers. Cinq volumes de pièces fugitives, parmi lesquelles l'auteur a placé le *Jugement dernier*, poème héroïque en dix chants. Ajoutez à toutes ces poésies un poème, en vers et en quarante-deux chants, intitulé: *Les deux Couvens.* Peu de temps avant sa mort, Dauphin en fit un auto-da-fé ainsi que de quelques autres productions un peu trop érotiques.

On oublierait un grand nombre des ouvrages de ce fécond écrivain, si l'on ne disait qu'il a laissé plusieurs dialogues, narrations et oraisons en latin; qu'il est auteur d'un poème en prose française et en dix-sept chants, sur la *délivrance de Poitiers.* Son poème latin, *Pictavium liberatum,* n'en est qu'une imitation. Il a composé plusieurs cours d'histoire, soit ancienne, soit romaine, soit d'Angleterre et d'autres états modernes. On a encore de lui un cours de sphère et de géographie, un cours de mythologie; un traité de grammaire et un autre de réthorique.

On croira sans peine que Dauphin fut un homme laborieux, et que tous ses loisirs furent consacrés aux muses. Ceux qui l'ont connu particulièrement lui rendent la justice que ses opinions étaient libérales, qu'il était d'une probité à toute épreuve, et que cet ami de l'humanité, sous le régime de la terreur fit de sa maison le refuge des proscrits. Un grand nombre de ses ouvrages se trouve à la bibliothèque publique de Niort.

DEFFRANCS (CHRISTOPHE), écuyer, seigneur de la Jalousière et de la Chaslonnière près de Niort, mourut dans cette ville en 1596. Il était de la religion réformée. Il publia, en 1595, un ouvrage auquel il avait consacré plusieurs années de sa vie. Il le fit paraître sous ce titre: *Histoires des poètes compris au grand Olympe et en suivant la métamorphose d'Ovide, avec des additions, et histoires propres pour la poésie.* Par ce titre singulier, Deffrancs voulait faire comprendre qu'on trouvait dans Ovide tous les sujets qu'avaient traités les poètes, et qu'il offrait une histoire poétique complète. Deffrancs n'avait pas bien choisi son auteur, pour ajouter à sa traduction une longue et fastidieuse paraphrase; car le mérite d'Ovide n'est pas dans la concision, même dans ses métamorphoses qui passent à juste titre pour son chef-d'œuvre. Après avoir fait la part de la critique, nous dirons, avec l'abbé Goujet « que « malgré ses défauts, le langage de cette version est « moins barbare, la versification même plus coulante « et moins dure que dans la traduction du même « ouvrage d'Ovide en vers héroïques, donnée plus « de vingt ans après, par Raymond et Charles de « Massac (1). »

DELAPORTE (FRANÇOIS), seigneur de la Lunardière, et l'un des plus célèbres avocats du XVI^e^ siècle,

(1) *Bibliothèque française*, tom. VI.

naquit dans la ville de Parthenay, vers 1523. Il épousa au mois de mai 1548, Claude Bochard, fille d'un conseiller en parlement, il se maria en secondes noces au mois d'avril 1559, avec Madeleine-Charles, fille du seigneur Duplessis-Piquet. Ce fut du premier lit que naquit Suzanne Delaporte, qui épousa François Duplessis, seigneur de Richelieu, et qui fut la mère du cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII.

François Delaporte brilla dans la profession d'avocat, à Paris, par tous les talens qui forment le grand homme. Le public auquel il s'était consacré, n'admirait pas moins son désintéressement et son affabilité, que ses lumières. Il était l'oracle que toute la France consultait; l'âme des conseils des princes, et le chef admiré d'un ordre le plus distingué de l'état. Cependant les consultans trouvaient en lui douceur et politesse, les plus jeunes avocats admiraient en lui un confrère toujours prêt à leur faire part du trésor de ses lumières. Le savant Mornac le compare à Mutius-Scévola, et dans ce parallèle il donne la préférence à Delaporte, pour la douceur de ses mœurs, et l'empressement à instruire ceux qui recouraient à lui: son cabinet était une véritable école de jurisprudence (1).

Delaporte était bâtonnier des avocats du parlement de Paris, lorsqu'il fut chargé par ses confrères de porter la parole au premier président Christophe de Thou, pour se plaindre en leur nom de ce qu'il avait presque imposé silence à Charles Dumoulin plaidant. Celui-ci, tout grand jurisconsulte qu'il était, avait

(1) *Apud causidicos juniores comitate tam eximiâ et suavi, ut et jura illos civilia, gallica, receptasque usu quotidiano regulas comiter vultuque semper et ore amico, neque unquam tetrico et infesto doceret.*

Mornac sur la loi seconde du paragraphe : *Post hos, Quintus-Mutius.*

une timidité extrême, et parlait difficilement. Né pour l'ombre du cabinet, il ne soutenait qu'avec peine le grand jour d'une audience. Dans un de ses plaidoyers, il s'énonça avec tant d'embarras, que le premier président de Thou, qui ne le connaissait point, ennuyé de l'entendre, lui imposa presque silence. Delaporte, à la tête de ses confrères, se présenta chez le premier président, et lui dit qu'il avait offensé tout le corps des avocats, dans la personne de M. Dumoulin. *Vous avez insulté un homme, qui en sait plus que vous n'en saurez jamais* (1).

Delaporte fut un des quatre anciens avocats qui firent concurremment au mois de mars 1559, avec Dumoulin, la fameuse consultation dans l'affaire de Martin d'Arragon, duc de Villahermosa, où il s'agissait de toutes les questions de substitution les plus épineuses. Les Ordonnances d'Orléans et de Moulins, n'avaient point encore réglé les degrés auxquels la substitution peut s'étendre. Ce fut d'après les avis de ces fameux jurisconsultes, que le souverain s'expliqua et réduisit l'extension des substitutions (2).

DELAPORTE (CHARLES), fils du précédent, marquis, puis duc de la Meilleraie, pair et maréchal de France, et cousin-germain du cardinal de Richelieu, naquit à Niort, en 1602, de Charles Delaporte, sieur de la Meilleraie. Sa parenté avec le premier ministre de Louis XIII lui procura un avancement rapide. La nature l'avait doué des qualités les plus brillantes. Il fit ses premières campagnes en Piémont, et s'y distingua à l'attaque du Pas-de-Suze, en 1629, et, l'année suivante, au combat du pont de Carignan. Il obtint le gouvernement du château de Nantes, en 1632, le collier des ordres

(1) *Læsisti hominem doctiorem quam unquam eris.*
Papyre-Masson, *Éloge historique* de Dumoulin.

(2) Voyez l'Ordonnance d'Orléans de 1560, art. 59, et celle de Moulins de 1566, art. 57.

du roi en 1633, et la charge de grand-maître d'artillerie en 1634.

Nommé lieutenant-général le 8 mai 1636, il fut employé en cette qualité dans l'armée de Bourgogne, sous les ordres du grand Condé. Il soumit quelques places voisines de la frontière. En 1637, il se signala encore davantage, à l'armée de Picardie: il prit Bohain, Landrecies, Maubeuge et la Capelle. En 1639, il reçut Lillers à composition, investit Hesdin et fut blessé en reconnaissant la place qui se rendit six semaines après. Le roi voulut y entrer par la brèche, et il y fit le marquis de la Meilleraie maréchal de France. Pour cette promotion, Louis XIII prit une canne et dit, en la présentant à la Meilleraie: « Je vous fais maréchal de France; voilà le « bâton que je vous en donne. Les services que vous « m'avez rendus m'obligent à cela; vous continuerez « à me bien servir. » La Meilleraie ayant répondu qu'il n'était point digne de cet honneur: « Trève de « complimens, reprit le roi, je n'ai jamais fait un « maréchal de meilleur cœur que vous. » Ce nouveau maréchal défit les troupes du marquis de Fuentes, le 4 août suivant, et contribua beaucoup à la réussite du siége d'Arras, qui fut contraint de se rendre, le 10 août 1640. La prise de cette place est regardée comme l'un des plus importans événemens du règne de Louis XIII. Il commanda l'armée de Picardie et de Flandre en 1641. Il investit, le 17 mai, la ville d'Aire, qui se rendit le 26 juillet. La Bassée résista quelques jours. Bapaume se rendit le 18 septembre. L'année suivante, la Meilleraie commanda l'armée de Roussillon, conjointement avec le maréchal de Schomberg, sous le roi, il assiégea Collioure, qui se rendit le 10 avril. Le gouverneur de Perpignan capitula le 29 août, et remit la place le 9 septembre: on y trouva de quoi armer 20,000 hommes. Salins ouvrit ses portes le 29 du même

mois. A l'avénement de Louis XIV à la couronne, le maréchal de la Meilleraie, déjà si recommandable par ses services, continua d'en rendre de nouveaux: lieutenant-général, sous le duc d'Orléans, au siége de Graveline en 1644, et à celui de Courtrai en 1646, il se rendit maître de ces deux places, et, la même année, il prit Piombino le 8 octobre, et Porto-Longon le 29. Le roi le créa duc et pair, par lettres d'érection du marquisat de la Meilleraie en duché-pairie, données à Paris, au mois de décembre 1663. Il ne jouit pas longtemps de cette faveur; car il mourut le 8 février 1664, âgé de 62 ans. Il fut considéré comme le meilleur officier-général de son temps, surtout pour faire les siéges.

DELINIERS (Jacques-Antoine-Marie), vice-roi de Buenos-Ayres, fils de Jacques-Louis-Joseph Deliniers, ancien officier de marine, chevalier seigneur du Grand-Breuil, etc.; naquit à Niort le 6 février 1756. Il entra dans la marine espagnole, après avoir servi dans l'ordre de Malte. Parvenu au grade de capitaine de vaisseau, il fut envoyé en mission à Alger, et ensuite sur le continent de l'Amérique méridionale. Ce fut alors que le roi d'Espagne, allié de la France, et en guerre contre l'Angleterre, crut utile à la sûreté de ses colonies d'établir, sur leurs côtes, un certain nombre de chaloupes canonnières, dont il confia le commandement à Deliniers, avec le grade de contre-amiral. Cette sage mesure ne put empêcher la prise de Buenos-Ayres par les Anglais, en 1806; mais Deliniers forma le projet de reprendre cette ville. Il quitte sa retraite, se rend à Monte-Video, y organise ses forces, et s'embarque sur sa flottille avec 600 hommes. Quelques autres troupes se joignent à lui. Il marche alors sur Buenos-Ayres, et somme le commandant anglais de lui ouvrir les portes. Sur son refus, Deliniers commence l'attaque, il entre bientôt de vive force dans la ville qui capi-

tule. Ce glorieux fait d'armes fut récompensé par le grade de capitaine-général de la province. Au moment de la révolution opérée, en 1808, dans le gouvernement espagnol, par Napoléon, cet empereur envoya le grand cordon de la Légion-d'Honneur au vice-roi Deliniers, dans l'espoir que l'influence de ce Français de naissance procurerait à la nouvelle dynastie la soumission de l'Amérique espagnole. Deliniers répondit à l'envoyé de Napoléon, « que la « ville de Buenos-Ayres se distinguerait toujours « par son attachement à son légitime souverain. » Il avait reçu d'Espagne l'avis officiel de la révolution qui avait eu lieu à Aranjuez au mois de mars. Dans cette position critique, il fit une proclamation ambigue qui déplut aux Espagnols d'Amérique. Toutefois les partisans qu'il avait dans le tribunal de l'audience royale, qui s'était emparée de l'autorité au nom de Ferdinand VII, lui firent décerner le commandement provisoire. Il n'en jouit pas paisiblement: car la junte de Monte-Video, accusant Deliniers d'être dévoué à l'usurpateur du trône d'Espagne, se déclara en insurrection et souleva contre le vice-roi les provinces de Lapaz, de Chuquisaca et de Cuzco. Deliniers trouva dans son génie les moyens d'échapper au naufrage dont le menaçait la tempête: il fit arrêter et exila les chefs du complot qui devait éclater à Buenos-Ayres, le 1er janvier 1809. Il rendit compte aussitôt de cet événement à la junte centrale de l'Espagne, qui au lieu d'approuver sa conduite, lui envoya un successeur à installer en qualité de vice-roi. Deliniers supporta cette injustice avec courage, il fut le premier à faire reconnaître l'envoyé de la junte centrale qui gouvernait l'Espagne, et il se retira à Cordova, ville située à 160 lieues de la capitale. Buenos-Ayres fut bientôt en proie à une insurrection, à la suite de laquelle le vice-roi fut chassé, et l'indépendance proclamée. Deliniers crut



P^re^ FR^ç^OIS DESCHAMPS

*Né le treize mars 1771. — Mort à Bressuire le Onze décembre 1828 agé de cinquante sept ans.*

le moment favorable pour recouvrer son ancien pouvoir, avec le triomphe de l'autorité royale. Il rassemble des troupes et marche contre les indépendans. Mais la supériorité des forces de ses ennemis disperse bientôt ses soldats peu aguerris. Il est fait prisonnier avec quelques compagnons de son infortune. Mis aussitôt en jugement et condamné à mort, il ne fut point exécuté à Buenos-Ayres, dans la crainte d'un soulèvement. On le fusilla à 60 lieues de cette ville, le 26 août 1809.

DESCHAMPS (Pierre-François), colonel, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fils de René-Pierre Ch. Deschamps, conseiller du roi, maire de Bressuire, et nommé, depuis, président du tribunal civil du premier arrondissement des Deux-Sèvres, naquit à Bressuire, le 02 mars 1771. Cette famille s'est rendue recommandable dans la robe, dans l'épée et dans la médecine. P.-F. Deschamps entra de bonne heure dans la carrière des armes, où il avait un oncle capitaine de cavalerie. Grenadier, en 1789, dans la garde nationale de Bressuire, il fut envoyé à la fédération de Paris. Il venait d'être nommé sous-lieutenant dans le 1er bataillon des Deux-Sèvres, lorsqu'il reçut son brevet dans le 16e régiment d'infanterie. Il fit la campagne de 1792. Il se distingua le 6 novembre à la journée de Jemmapes, et, le lendemain de cette bataille, Dumouriez lui donna une épée, pour honorer sa bravoure et sa belle conduite. Il fut promu au grade de capitaine. L'armée du Nord le reçut avec joie dans ses rangs, et le vit toujours au poste d'honneur, depuis 1793 jusqu'en 1799. Le 19 septembre de cette dernière année, à la glorieuse journée de Bergen, il se trouvait près d'Alkmaer, où les Russes se battirent en désespérés. Le capitaine Deschamps y fut blessé et laissé parmi les morts. Il avait été frappé d'un biscaïen qui lui avait

enlevé tous les tégumens du bas-ventre. A peine rétabli, il partit pour l'armée du Rhin, sous le commandement de Moreau. Il se trouva aux batailles d'Engen, de Mœskirch, de Biberac, de Memmingen et de Hohenlinden. Il passa en Suisse, et servit sous Napoléon en 1806. Après la victoire d'Iéna, d'Eylau et de Friedland, Deschamps fut nommé légionnaire et chef de bataillon. Il servit successivement dans le royaume de Naples, en Dalmatie et en Allemagne. Il était à Wagram le 6 juin 1809. Le lendemain de cette célèbre et glorieuse journée pour les Français, Deschamps, à la tête de deux bataillons de son régiment, débusqua d'un village retranché et culbuta les Autrichiens, quatre fois plus nombreux que ses soldats; il leur enleva une grande quantité de vivres. Nommé major, il fit une campagne en Espagne, et rentra colonel en France. Le 10 novembre 1813, un coup de feu lui fractura la jambe sur les hauteurs de Spoletto, en avant de Bayonne. Décoré de la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, il revit ses paisibles foyers, où il fut créé, à la restauration, chevalier de Saint-Louis.

Après vingt-quatre années glorieuses, passées dans le tumulte des camps, P.-F. Deschamps eut le bonheur de rencontrer dans sa famille une compagne aussi aimable que spirituelle, unissant les grâces et la beauté. Cette vertueuse épouse le rendit père de plusieurs enfans, tous charmans, qui mirent le comble à la félicité domestique de cette union fortunée. La mort de l'aîné de cette jeune famille vint frapper au cœur de tendres parens. Le père, dont la dernière blessure, reçue à l'armée, n'avait pu se guérir entièrement, succomba à cette double plaie, le 11 décembre 1829.

DRELINCOURT (Laurent), fils de Charles Drelincourt, intime ami de Turenne et ministre de l'église de Charenton, naquit en 1624. Il exerça

longtemps les fonctions de ministre du saint Evangile à Niort avec un zèle vraiment apostolique. Il prêchait avec tant d'onction, qu'il se faisait de ses auditeurs autant d'amis. Ses travaux le privèrent de la vue, six ans avant sa mort, quoiqu'il ne vécût que cinquante-six ans. Il avait fait une étude approfondie de la langue française; et il passait pour en connaître si bien les beautés et les finesses, que Conrart, l'un des premiers membres de l'Académie, le consultait fréquemment. On assure même que Drelincourt avait composé un Recueil précieux d'observations grammaticales, qui est resté manuscrit. C'est dans les dernières années de sa vie, qu'il mit en vers héroïques les psaumes pénitentiaux, qu'on trouva dans son cabinet, après sa mort, arrivée à Niort le 2 juin 1680. Drelincourt avait publié des Sermons et quatre livres de Sonnets chrétiens. Ce dernier ouvrage, qu'il avait dédié à la princesse Amélie, eut une foule d'éditions. On y a joint, dans les dernières, son ouvrage posthume sur les psaumes pénitentiaux.

Charles Drelincourt, frère du ministre de l'église de Niort, fut premier médecin de Louis XIV, et Boerhaave fut son élève.

DROUHET (JEAN) apothicaire à Saint-Maixent, y vécut dans le XVII^e siècle. Nous ne connaissons aucunes autres particularités de sa vie, que la publication de plusieurs de ses ouvrages, tous en langage poitevin. Les deux plus célèbres sont : *la Moirie de Sen-Moixent, o lez vervedé de tretoute lez autre*, dédiée à madame la duchesse Mazarin, par Jean Drovhet, apothicaire audit lieu.

ENSOMBLE :

*La Mizaille à Tavni, toute birolée de nouuea, que l'imprimou emmoulle*, à Poitiers, par Pierre Amassard, imprimeur et libraire, avec permission et privilége, 1661.

Voici quelques passages de l'épître dédicatoire à la duchesse de Mazarin : « Madame novtre jeune « mœstresse, y scay ben que tretou qui ellé bea di- « sou, qui se machant de chonté vou loüenge, d'es- « crire quieu quons aué de bon et de béa, et qui « fasont tout quieu que gle peuzont pren venis à « bout, se trouuont fort embarrassé; o n'y at poen « de jon pu émpressé que quiellé qui tenont la couë « de la poesle ; si me prent-o ennie d'én dire dons « mon léngage quauque goulée, maugré les grandis- « sou... Premeté donq souplay qui vou dige, ma- « dame novtre jeune moestresse, que vous esté la « belle Hortonse, que voutre beaté demesurée, « voutre geonte et douce himou, vous œil tout « groüillont d'ine. cesque qui ne sçaré pas deuiné, « voutre esprit qui n'a point son parion, voutre bon « brut et boune odou qui flesrant queme bânie « (comme beaume), qui ont foit allongé le muzea, « baaillé le bec, et uvris lez oreille de la largeou de « mois d'in pé ou pu poessons prince ; sont le songit « que vous aué trejou esté la gronde megnoune à « voutre oncle fauge (à feu votre oncle), quio l'ha- « bile home, quielle grousse teste de chardre ; le- « quau apré que gloguit si ben défruché toute lez « épinassouzes affoesre de la France, foit la pois quo « li avet si longtemps que n'attendians; songit à « vous rengé, et à foire viure son nom apré sa mort « dén voutre song et quioqui de la Melleray... Y es- « pere que premé quo sege six mé d'icy, que ne vé- « ran de vous esve; Guiu (Dieu) nous en veille « oyre, ma mé principalement qui en meur d'en- « uie, et qui vou supplie de me foire quio bén, et « quio plesis; entend'au (gronde et regronde du- « chesse) de mettre à l'abric de voutre presesne, « tout itan quo l'est ein pstit ré-bretau, quond glést « gazeillé et mussé so l'alle de quio grand ozeà, ine « petite cesque, qui ay basti tout à belle-prut pre

« vou foire rire et vous ésbaudis : o l'est *la Moirie* « *de Sen-Moixent*, qui ouse vous presonté, ensomble « *la Mizaille à Tavni*, mà d'in ben bon quieur : « y vedré ben quo fust quauque chouse qui fust se- « gond vou merite, et que vezou troüissié bon. Si le « bon Guiu me fait la grace d'estre si hurou que « de gaindre jusque iqui, n'ege pas pau, madame « noutre jenne moestresse, qui me pleinge iamois « au grand iamois de la poenne et do tabuz quime « sé baillé pre quieuqui ; y cré que vezou regar- « dré d'in bon œil, y ne sais pas quo l'en srat, may « m'y attén, etc. »

*La Moirie de Sen-Moixent* est un dialogue de onze pages, y compris le privilége du 23 d'août 1661.

A la suite de ce dialogue est la comédie en vers, et en cinq actes, intitulée *la Mizaille à Tavni*. Un des beaux esprits du temps fit pour l'auteur ces six vers :

Petit Jon, tez vers sont si bea,
Que Talbot et Robinea,
Et tous les rimou de la Fronce
Venont lou fairo reveronce,
Et marmouzont que Jon Drovhet
Lez at tretou mis au roüet.

Ce volume renferme encore d'autres productions en vers de Jean Drouhet : un dialogue, une ode, des stances et des épigrammes; enfin *le Gros Fromage d'Hollande* et *la Défonse des enfons de Sen-Moixont, contre les railleries do gens de Poetey*.

Ces derniers ouvrages ont été imprimés en 1664.

DUCHATEL (Gaspard), fils d'un trésorier au bureau des finances de Poitiers, naquit en 1766 à Rochefou, commune de Sersai, canton d'Argenton-le-Château. Il était garde-du-corps au moment de la révolution. Le département des Deux-Sèvres le nomma l'un de ses députés à la Convention. Le pa-

triotisme dont il était animé, ne le fit point sortir des bornes de la modération. Il en donna des preuves dans le fameux procès de Louis XVI. Lors de la discussion sur la question de savoir quelle peine serait infligée au monarque, Duchâtel, dans la séance du 28 décembre, établit que le ci-devant roi ne pouvait être légalement condamné, attendu le défaut de loi positive, et il se borna à conclure au bannissement, comme mesure de sûreté générale. Duchâtel tomba malade à cette époque. Il était retenu au lit, lorsqu'il apprit que les votes pour et contre Louis se balançaient. Il se fit porter dans l'Assemblée, enveloppé et couvert d'un bonnet de nuit. Le scrutin était fermé lorsqu'il se présenta dans la salle. Il monte à la tribune, et vote pour le bannissement. Des réclamations s'élèvent contre ce suffrage; mais, sur l'observation d'un membre, que Duchâtel a voté pour l'indulgence, et que sa voix doit être comptée pour cette raison, l'Assemblée y consent. Le 27 mai suivant, Duchâtel fut nommé l'un des commissaires près l'armée du Nord. Collot-d'Herbois en prit occasion d'invectiver contre lui, et de le traiter de scélérat, pour avoir voulu sauver Capet. Bien que Duchâtel repoussât victorieusement les inculpations de Collot-d'Herbois, sa nomination fut révoquée; et, quelques jours après, sur la dénonciation de Choudieu et de Bourbotte, Berlier, au nom du Comité de salut public, fit rendre un décret d'accusation contre Duchâtel, comme étant en correspondance avec les rebelles de la Vendée. Il fut décrété de nouveau d'accusation, après le 31 mai, avec les députés de la Gironde. Il voulut se soustraire à l'acharnement de ses ennemis : il s'enfuit à Bordeaux; mais il fut reconnu et arrêté dans cette ville. On le conduisit à Paris, où il fut livré au tribunal révolutionnaire. Il fut décapité le 31 octobre 1793. Deux ans après sa mort, plusieurs députés demandèrent

qu'une fête fût célébrée en son honneur le jour de ce funeste événement.

DUFOUILLOUX (JACQUES), écuyer, seigneur de Saint-Martin-du-Fouilloux, commune de l'arrondissement de Parthenay, naquit dans la terre de son nom, d'une famille noble, sous le règne de François Ier, comme il nous l'apprend lui-même par ces vers :

« Pendant le temps que le noble François
« Faisoit ployer la France sous ses lois,
« Tendre orphelin, sortant de la tétine,
« Transporté fus dehors de ma Gastine,
« Dans un pays de bois et de rochers,
« Lieu bien hanté de cerfs et de sangliers. (1) ».

Dufouilloux reçut une éducation conforme à sa naissance. Il paraît que la chasse et la poésie firent toute son occupation. Il y excella même pour le temps où il vivait. Il s'appliqua à réduire en préceptes les connaissances qu'il avait acquises dans la pratique de la chasse. Il fit un poème didactique sur la chasse, et le dédia à Charles IX, le plus intrépide chasseur de son royaume. Voici la fin de l'épître dédicatoire :

« Toutefois, j'ai eu tant de confiance en l'huma-
« nité et clémence de vostre souveraine Majesté,
« que je n'ai eu ne honte ne crainte de vous présen-
« ter ce mien tel quel labeur : espérant que le ver-
« riez de bon œil, et recevriez de bon cœur, comme
« partant de la main de celui qui est vostre très
« humble esclave et très obeissant serviteur et sub-
« jet, Jacques DUFOUILLOUX. »

A la suite de ses poésies, l'auteur a traité en prose de la chasse du lièvre, de celle du cerf, du sanglier,

(1) Lafontaine, dans son poème d'*Adonis*, et dans sa fable du *Chasseur*, ne donne que deux syllabes au mot *sanglier*. Cet exemple n'est point à suivre : *sanglier* est de trois syllabes.

du daim, des renards et blaireaux, et enfin de la chasse du loup. Il donne aussi des *receptes pour garir* les chiens. Le recueil de ses œuvres est intitulé : *la Venerie de Jacques Dufouilloux, seigneur dudit lieu.* C'est un des ouvrages les plus estimés en ce genre. Buffon le cite souvent dans son Histoire naturelle, édit. in-12, tom. I, p. 295, et tom. II, p. 68, 109, 111, 121, 194, 225, 226. Jacques Dufouilloux mourut pendant le règne de Charles IX.

On trouve dans la Vénerie de Dufouilloux la musique et les paroles que chantent les bouviers pour éroder leurs bœufs.

DUPIN. *Voyez* PRÉFET DES DEUX-SÈVRES.

DUMAS (ALEXIS-AUGUSTE-AGRICOLE), fils de Nicolas-Alexis Dumas et de Marie-Denise Grignon, son épouse, naquit à Paris le 15 août 1794. Ses premières études dans la capitale donnèrent d'heureuses espérances de ses dispositions. Mais les circonstances impérieuses de la révolution le forcèrent d'ajourner indéfiniment la culture de son esprit. Il vint se fixer à Niort vers 1810. Menacé par la conscription, il entra fort jeune dans la garde départementale des Deux-Sèvres. Peu de temps après, il fut dirigé sur Mayence avec un détachement de 36 hommes, et incorporé dans le 3e bataillon du 10e régiment d'infanterie légère. Il fit les campagnes de 1813 et de 1814, à la grande armée ; et se trouva aux combats de Vétau, de Wachau, aux batailles de Leipsick et de Hanau. Dumas se distingua dans toutes ces journées, et principalement le 16 octobre à Leipsick, où il entraîna par son exemple ses frères d'armes à enlever, pour la quatrième fois, une position importante. Il fut nommé sur le champ de bataille fourrier de carabiniers. Rentré à Mayence avec l'armée, il y resta bloqué jusqu'à la paix de 1814. Rappelé dans les Cent-Jours, Dumas passa au 82e de ligne, et fut licencié en octobre 1815.




Al. Aug. Agr. **DUMAS,**
*Fondateur de l'École de Notariat,*
*à Niort.*

Dégagé de toute entrave, il étudia le droit et la littérature pendant cinq années. Enhardi par les succès qu'il obtint dans l'une et l'autre carrière, il conçut la pensée de faire tourner le fruit de ses veilles au profit de la société. Il consulta, sur le projet d'un cours de notariat, le professeur qui lui avait enseigné les principes de cette science. Celui-ci lui répondit par ces paroles de Talon à d'Aguesseau : « Vous débuterez comme je voudrais finir. » Dumas a réalisé cette prédiction. Frappé de tout ce que peut produire l'application du droit à la rédaction des contrats, il résolut de fonder à Niort, sa patrie adoptive, une école de notariat. Son projet fut accueilli très favorablement de toutes les autorités locales et de l'élite des habitans. Nous avons encore présens à la mémoire l'éclat de ses débuts et le concours de ses nombreux élèves. Les étudians se rendent à ces cours de toutes les points de la France : Bordeaux, Nantes, Paris, Saint-Omer, Strasbourg, Bayonne, y envoient leur tribut. Tous proclament à l'envi la science et l'élocution facile du professeur. Au moment où nous traçons ces lignes, trente départemens ont donné des auditeurs au cours de Dumas, et la ville s'est enrichie de plus d'un million.

Bien qu'on ait enseigné le notariat avant Dumas, sa méthode et son style lui appartiennent en propre, il est créateur en son genre. Dumas a fait de Niort la terre classique du notariat ; et il a prouvé par la rédaction de ses actes que, sans inconvénient, les notaires peuvent écrire dans la langue du XIX$^{e}$ siècle. Il a annobli la science notariale, en lui assignant, parmi les connaissances humaines, le rang distingué qu'elle doit occuper.

DUVERGIER (HENRI), comte de la Rochejaquelein, général en chef de l'armée royale de la Vendée, naquit le 30 avril 1772 au château de la Durbellière. Il était fils aîné du colonel Henri-Louis-

Auguste Duvergier, marquis de la Rochejaquelein. Après de bonnes études, faites à Sorèze, il fut admis dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Dans la journée du 10 août 1792, il se trouva au château des Tuileries, y courut les plus grands dangers, et parvint à se retirer dans le département des Deux-Sèvres, au château de Clisson, chez son parent et son ami Lescure. Au lieu de se mettre sous les drapeaux de la république, où l'appelait l'âge de la conscription, il prit parti avec les insurgés, et débuta par divers avantages remportés sur Quétineau aux Aubiers et à Thouars. Il fut battu à la première affaire de Fontenay; mais il prit bientôt sa revanche à la journée du 25 mai 1793. Il participa encore aux victoires de Vihiers, de Doué, et à la prise de Saumur. Si Westermann le battit deux fois au bois du Moulin-aux-Chèvres, Henri Duvergier lui fit éprouver deux déroutes complètes à Châtillon. Malgré tous ces avantages, la défaite de la grande armée royale à Chollet, et la déroute que Chabot et Westermann lui firent éprouver à Beaupréau, l'obligèrent à passer la Loire avec les débris de l'armée, qui le proclama son général.

Dans cette campagne d'outre-Loire, Henri Duvergier fit des prodiges de valeur. La victoire couronna souvent ses efforts héroïques. Mais le découragement de ses troupes devant Angers, et surtout la défaite entière que lui fit essuyer au Mans le général Marceau, lui ravirent tous les avantages de cette campagne, et le réduisirent bientôt à repasser la Loire avec Stofflet et Beaugé, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis. Rentré dans le département des Deux-Sèvres, il ne fit plus qu'une guerre de partisan, et fut tué au mois de mars 1794, à l'âge de 22 ans. Il fut enterré dans le cimetière des Aubiers.

DUVERGIER (Louis), marquis de la Rocheja-

quelein, frère du précédent, naquit, en 1777, à Saint-Aubin-de-Baubigné, au commencement de la révolution; il suivit son père en émigration, servit dans l'armée de Condé, passa à Saint-Domingue, où il se battit contre les noirs insurgés, et enfin revint dans sa patrie, en 1801, par suite de l'amnistie accordée aux émigrés. L'année suivante, il épousa la veuve du marquis de Lescure, et vécut dans la retraite jusqu'en 1813. A cette époque, les désastres de la campagne de Moscou lui donnèrent l'espoir de renouveler la guerre de la Vendée. Il fut confirmé dans ses projets par un envoyé qu'il reçut de Louis XVIII. Ce fut lui qui vint, en 1814, à Saint-Jean-de-Luz présenter au duc d'Angoulême les hommages de la ville de Bordeaux. Nommé, lors du rétablissement du gouvernement royal, maréchal-de-camp et colonel des grenadiers royaux, il accompagna, le 20 mars 1815, Louis XVIII jusqu'à Gand, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre. Les secours qu'il obtint de cette puissance lui suffirent pour remettre à la voile et tenter une descente sur les côtes de l'Ouest. Nous avons parlé dans cette Histoire des tentatives et des manœuvres savantes et hardies de ce brave général. Sans la catastrophe qui trancha le fil de ses jours, il eût reçu du roi la glorieuse récompense dont ce monarque honora le fils de Louis Duvergier, qu'il créa pair de France.

DUVERGIER (Auguste), frère des deux précédens, comte de la Rochejaquelein, naquit vers 1783. Il suivit son père en émigration, passa avec lui à Saint-Domingue; et, sous le consulat, rentra en France avec son frère Louis. Il donna des inquiétudes au gouvernement qui le fît arrêter, et ne lui rendît la liberté qu'à condition qu'il accepterait du service dans l'armée. Nommé sous-lieutenant de carabiniers en 1809, il se trouva, en 1812, à la bataille de la Moskowa, où il fut couvert de blessures et fait

prisonnier. A l'avénement de Louis XVIII au trône, il revit sa patrie. Il entra dans les grenadiers à cheval de la maison du roi. Au 20 mars 1815, il ne quitta point la France; mais il se porta dans la Vendée. Aucun de ses projets d'insurrection n'y fut adopté. Mais l'apparition de Louis, son frère, sur les côtes, ranima l'ardeur éteinte des Vendéens qui reprirent les armes. Nous avons parlé des suites de cette insurrection, qui se termina par un traité de paix avec le général Lamarque. Auguste Duvergier se distingua dans la guerre d'Espagne en 1823, et obtint, à son retour, le commandement de la deuxième brigade de la première division de cavalerie de la garde royale.

## E

ESSÉ (André de Montalembert, plus connu sous le nom d'), d'une branche cadette de l'ancienne maison de Montalembert en Poitou, naquit en 1483 au château d'Essé, commune de Limalonges. Il prit le nom du lieu de sa naissance, qu'il immortalisa par ses exploits. Sa maison remonte au-delà du xe siècle, époque où elle possédait le château de Montalembert. Comme il était d'une famille nombreuse et peu fortunée, on le plaça en qualité de page chez le sénéchal de Poitou André Vivonne, son parrain et son parent. Il n'avait que douze ans, lorsqu'il fit ses premières armes à la bataille de Fornoue. A son retour en France, il obtint une compagnie par le crédit de Vivonne qui fit les frais de son équipage, et le recommanda aux bontés du duc d'Angoulême, depuis François Ier. Il mérita bientôt la faveur du prince et l'affection des courtisans. La bravoure dont il donna de nouvelles preuves dans les guerres d'Italie, le mit

en tel crédit auprès de François Ier, que ce prince le choisit pour compagnon au tournoi célébré en 1520, entre Ardres et Guignes : quatre chevaliers français y soutinrent avec avantage l'effort des quatre plus vaillans chevaliers de l'Angleterre. François Ier aimait à rappeler ce beau fait d'armes : « Nous sommes, « disait-il, quatre gentilshommes de la Guienne, « qui combattons en lice, et courrons la bague contre « tous allans et venans de la France, Moi, Sansac, « d'Essé et Châteigneraye. » La campagne du Piémont, en 1535, fournit à d'Essé d'autres occasions de se signaler, soit en défendant Turin, soit en emportant Ciria par escalade. Le roi s'étant emparé de Landrecies, confia le soin de la mettre en état de défense à d'Essé qu'il rappela du Piémont. Les fortifications n'étaient pas encore achevées, lorsque l'empereur vint l'assiéger avec une armée de 50,000 hommes. D'Essé, inspirant à la garnison le courage dont il était animé, osa tenter de fréquentes sorties, et les fit toujours avec succès. Un jour il pénétra jusqu'à une batterie, en enleva une pièce et la fit rouler dans le fossé de la place. Il tint en échec, pendant trois mois et demi, les troupes de l'empereur, et donna ainsi le temps à l'armée du roi de venir faire lever le siége de Landrecies. Cette glorieuse défense lui valut la charge de premier gentilhomme de la chambre de François Ier. Comme d'Essé avait été blessé à ce siége, lorsqu'il remplit pour la première fois les fonctions de sa nouvelle charge, sa blessure ne lui permit pas de le faire avec aisance, ce qui fit dire aux courtisans : *Qu'il était plus propre à donner une camisade à l'ennemi, qu'une chemise au roi.*

Après la mort de ce prince, Henri II l'envoya en Ecosse avec le titre de lieutenant-général ; toute la noblesse du pays se mit à sa suite. Il assiégea Hadington, tailla en pièces les Anglais qui venaient le

secourir, et fit prisonnier leur général. En moins d'un an, il leur enleva tout ce qu'ils possédaient dans ce royaume. Henri II le rappela, en 1549, pour la guerre du Boulonnais contre les Anglais. Il reçut le collier de l'ordre et le gouvernement d'Ambletuse. Cette place venait d'être emportée d'assaut, et le soldat furieux se disposait au meurtre et au pillage. Les dames anglaises implorèrent la protection du nouveau commandant : celui-ci les garantit de toute insulte.

La paix de 1550 lui permit de se retirer dans une de ses terres du Poitou. Mais au lieu d'y rétablir sa santé, comme il l'espérait, il n'y fit que languir d'une jaunisse, triste fruit de son expédition d'Ecosse. Nous avons parlé dans cette histoire de la joie qu'il ressentit, en recevant du roi l'ordre de marcher à la défense de Terouane. Il y mourut de la mort des braves, le 12 juin 1553, à 70 ans.

# F

FONTANES (Pierre-Marcellin), fils de Jean Fontanes, marchand-drapier de la ville d'Auch, et de Madeleine Girard, naquit à Genève le 11 septembre 1719, et ne fut baptisé que le 19 du même mois par Spectable-Charles Maurin. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, la famille de Jean Fontanes se réfugia dans la Suisse. Nous avons reçu de la chancellerie de Genève deux autres extraits de naissance de deux fils de Jean Fontanes et de Madeleine Girard, savoir : Jacques-Marcellin, né le 11 octobre 1720; Charles-François, né le 4 novembre 1721.

Nous avons rapporté ces deux extraits, pour rectifier trois erreurs du Dictionnaire de la Biographie universelle, au mot *Fontanes*. On lui donne les

prénoms de *Jean*-Pierre-Marcellin *de*, et on le dit né en 1721, au lieu de 1719.

Nous trouvons, vers le milieu du dernier siècle, Pierre-Marcellin Fontanes, dans la province du Languedoc, pourvu des fonctions d'inspecteur des manufactures de draps, à la résidence de Saint-Gaudens. C'est dans cette ville qu'il épousa la veuve dame Ferrier, Jeanne-Baptiste-Dominiquette Raimond de Sède et de Fourquevaux, d'une famille noble et catholique, quoiqu'il fût lui-même roturier et protestant. Un pays où ses aïeux avaient été persécutés pour une croyance à laquelle il n'avait pas renoncé, ne pouvait lui offrir un séjour agréable. Il sollicita et obtint son changement. Il fut nommé inspecteur des manufactures de draps du Poitou et de l'Aunis, à la résidence de Niort. Il s'y rendit avec son fils aîné et les demoiselles Ferrier que son épouse avait eues de son premier mari. Son mérite lui fit beaucoup d'amis parmi ses nouveaux concitoyens, et lui ouvrit les portes de la Société royale d'agriculture et de littérature de La Rochelle. Son épouse lui donna un second fils, qui devait être un jour sénateur et le premier grand-maître de l'Université de France. Pierre-Marcellin Fontanes eut pourtant la folle prétention de se faire passer pour noble et de prendre le titre d'écuyer. A cette petitesse près, il a laissé des souvenirs honorables. Il créa plusieurs établissemens utiles dans le Poitou ; on lui doit en grande partie le défrichement des terrains stériles appelés *lais-de-mer*. Parmi les mémoires qu'il a composés, on distingue celui qu'il fit imprimer à Poitiers, et qu'il publia pour servir d'instruction sur la culture de la garance. Il enrichit de plusieurs de ses utiles productions les *Ephémérides du citoyen*, journal dont Voltaire parle avec éloge.

Des projets, des vues utiles et patriotiques, et les vertus sociales ont distingué Fontanes. Nous ne

devons pas oublier que la trop grande sensibilité de ce bon père de famille accéléra la fin de ses jours. Il ne put pas se consoler de la mort prématurée de son fils aîné, le digne objet de ses plus douces espérances. Il mourut au mois de septembre 1774.

FONTANES (Dominique-Marcellin), fils aîné du précédent, naquit vers 1753. Il avait à peine fini ses études au collége de Niort, qu'il mourut dans cette ville, avant sa vingtième année, le 17 novembre 1772. Une plus longue vie l'eût mis dans le cas d'illustrer sa patrie. L'Académie des belles-lettres de La Rochelle s'était empressée de se l'associer, malgré son jeune âge. Dans un voyage qu'il fit à Paris, deux ans avant sa mort, il fut accueilli avec distinction et encouragé par plusieurs littérateurs distingués. Il reçut de Voltaire des lettres honorables. Dès l'âge de 14 ans, il avait imaginé et tracé le plan d'une tragédie. Il en avait esquissé d'une manière fort heureuse diverses scènes qui furent goûtées par les gens de l'art. Il excellait dans les pièces fugitives. Sa modestie ne lui permit pas d'en publier le recueil. Nous avons cependant fait don à son frère de deux productions imprimées de cette jeune muse. La plus remarquable des deux est une cantate dont les récits sont pleins de noblesse, les airs empreints d'une molle douceur, et l'allégorie exacte et remplie de finesse. Le double événement de la mort de ce jeune homme, en 1772, et de celle de son père, en 1774, inspira les vers suivans à Jean-Pierre-Louis Fontanes (1):

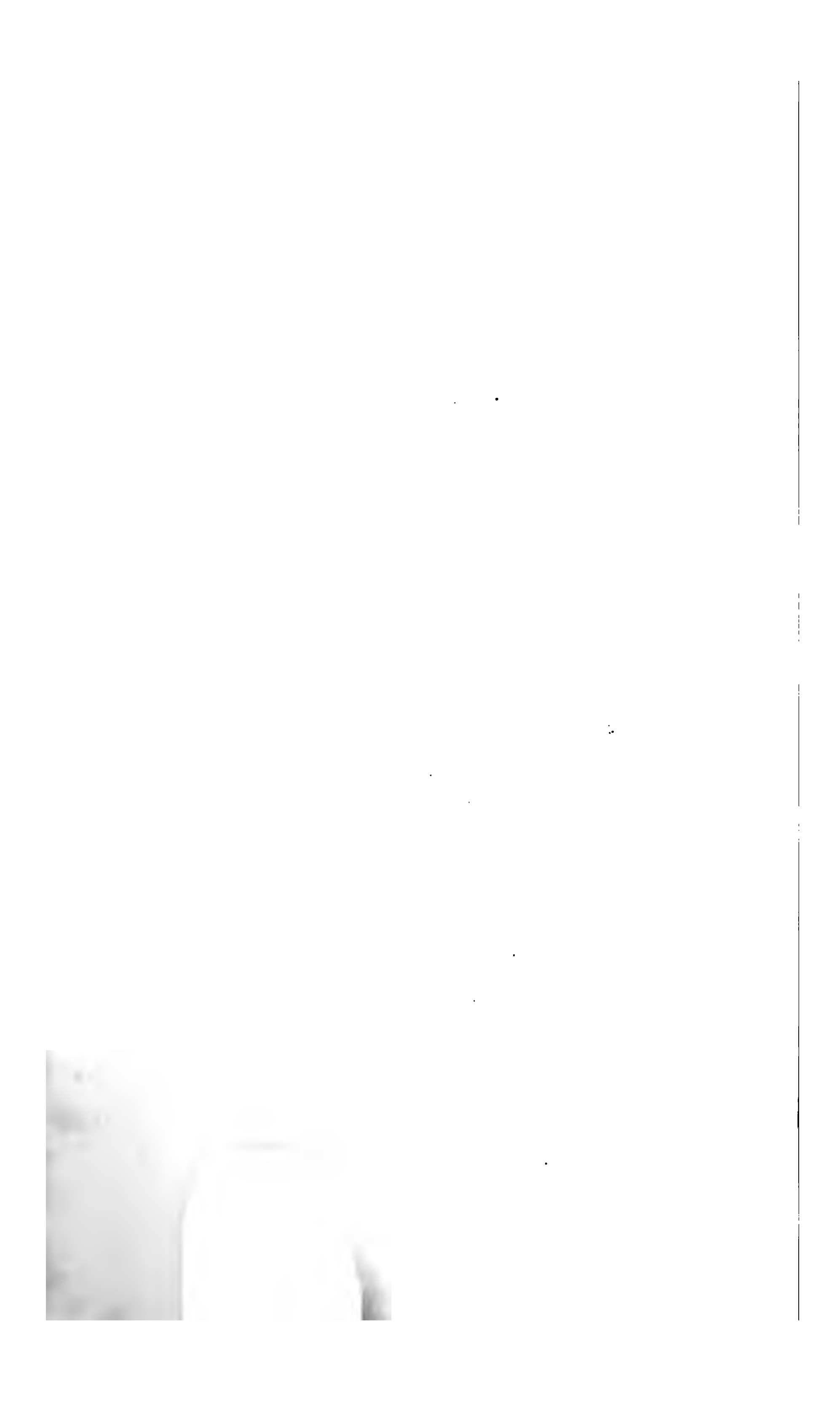
Mes pleurs coulaient encor sur la tombe d'un frère,
Au milieu de ses ans moissonné dans mes bras;
Quand les regrets plongent un père
Dans les abymes du trépas.

(1) Extrait du *Cri de mon cœur*, pièce inédite que nous possédons.




FONTANES





. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Hommes témoins des maux où le sort m'a soumis,
Daignez, dans votre sein, m'accueillir au passage,
Et s'il se peut, hélas! rendez-moi deux amis.

FONTANES (JEAN-PIERRE-LOUIS, marquis DE), frère du précédent, naquit à Niort le 6 mars 1757. Quoique son père fût protestant, sa mère, qui était catholique, le fit porter à l'église de Notre-Dame où il fut baptisé. Cette double particularité lui fut commune avec Françoise d'Aubigné, née dans la même ville que Fontanes, près de 122 ans auparavant.

Le jeune Fontanes fit ses études sous les Oratoriens avec Piet-Chambelle, son émule et son ami. A peine avait-il achevé ses humanités, qu'il devint le chef de sa famille, par la mort de son père et celle de son frère. Il entrait dans sa dix-huitième année, et rien ne présageait sa célébrité, ni sa grandeur future. Il parut même alors destiné à parcourir une carrière utile, il est vrai, mais peu brillante. Nous lisons l'article suivant dans les *Affiches du Poitou*, n° du 22 décembre 1774 : « L'élève, que le gou-« vernement place à Niort, pour suppléer M. Vau-« gelade, inspecteur général des manufactures en « Poitou et en Aunis, est M. *de* Fontanes, fils du der-« nier titulaire. Il a étudié sous son père toutes les « matières relatives aux manufactures de cette pro-« vince, fait des tournées avec lui dans les différentes « fabriques, travaillé aux détails et aux mémoires « qu'on lui demandait. Nous le connaissons assez, « pour oser prédire qu'il soutiendra la réputation « que son père avait si justement acquise. » Il est une voix intérieure qui tourmente le génie déplacé. Fontanes l'entendit. Il régla ses affaires domestiques; sa mère se retira au couvent des dames hospitalières, à Niort, où elle mourut le 3 février 1776; et lui se rendit à Paris, sous prétexte de réclamer

une pension, à raison des services de son père, mais, en effet, pour se livrer tout entier aux lettres. Il ne tarda pas à se faire un nom par des vers insérés dans le *Mercure* et dans *l'Almanach des Muses*. N'ayant pu obtenir du ministre Necker la pension qu'il sollicitait, Fontanes alla visiter l'Angleterre, et ce fut dans la patrie de Pope, qu'il commença la traduction en vers français de l'*Essai sur l'homme*. Il voyagea encore dans la Suisse et dans plusieurs provinces de la France, avant de se fixer à Paris. A son retour dans la capitale, il mit la dernière main à sa traduction et au discours qui la précède. La critique, tout en rendant justice au talent poétique du traducteur de l'*Essai sur l'homme*, lui reprocha d'être tombé quelquefois dans la sécheresse, défaut dont l'original n'est pas exempt : ce qui tient sans doute à la nature un peu métaphysique du sujet. Mais le discours préliminaire, qui sert d'introduction aux vers de Fontanes, emporta tous les suffrages. C'est un ouvrage aussi bien écrit qu'il est bien pensé. Fontanes avait vingt-six ans lorsqu'il publia cette nouvelle traduction (1783). Cinq ans plus tard, il fit paraître son poème du *Verger*. Il y décrit le jardin du berger, du poète et du sage. On peut dire que, dans ce poème de Fontanes,

> Ses vers simples et doux s'échappent mollement;
> Une grâce facile en est tout l'ornement (1).

En 1789, l'Académie française couronna notre compatriote pour son *Poème sur l'Edit en faveur des non catholiques*.

La révolution trouva Fontanes dans les principes favorables au nouvel ordre de choses. Il en donna la

(1) Vers extraits du *Verger*, p. 25.

preuve par le *Poème séculaire* qu'il publia pour la fête du 14 juillet 1790.

Rédacteur du *Modérateur*, du *Mémorial* et du *Mercure*, journaux à la fois politiques et littéraires, il se signala dans les deux polémiques. Un mariage avantageux avec la nièce d'un marchand miroitier de Lyon, fit quitter à Fontanes cette carrière orageuse, pour se retirer au sein de sa nouvelle famille. Le siége de Lyon vint lui ravir la paix et compromettre la fortune de son épouse. Celle-ci se trouvait enceinte de plus de huit mois. Il parvint avec elle à sortir de la ville ; et à peine fut-elle arrivée dans une pauvre auberge de village, qu'elle y donna le jour à une fille. Rentré dans Lyon, après le siége, il rédigea, au milieu des ruines, l'éloquente pétition qui fut présentée à la Convention nationale, et qui porta dans le sein de cette Assemblée l'horreur et l'épouvante des maux qu'elle avait faits à cette malheureuse cité. A cette époque, la gloire de Fontanes fut à son apogée. La Convention, surprise et honteuse de s'être trouvée sensible un moment, voulut s'en venger sur le véritable auteur de la pétition. Le nom du conspirateur fut découvert, mais sa personne parvint à se dérober à la proscription.

Après le 9 thermidor, il sortit de sa retraite, il fut nommé membre de l'Institut, et professeur à l'école centrale des Quatre-Nations. En cette dernière qualité, il prononça, au nom des professeurs des Ecoles centrales un discours dont son ambition abjura plus tard les maximes qu'il professait alors. « Les traits, dit-il, qui distinguent les esprits nés « pour les arts, les lettres et la philosophie, sont « l'amour du travail et de la gloire, la simplicité « dans les mœurs, l'indépendance dans les opinions, « une indifférence presque générale pour toutes les « places qui ne donnent que du crédit et des

« richesses (1). » Aux fonctions de professeur, il joignit le métier lucratif de journaliste. Il y gagna, au 18 fructidor, d'être exilé de la France et de l'Institut. Heureux encore d'échapper à la déportation prononcée contre lui. Rappelé dans sa patrie, après le 18 brumaire, il commença par travailler au *Mercure*. Admis dans la société brillante et lettrée d'Elisa Bonaparte, dont il devint le favori en titre, il obtint la faveur de Lucien Bonaparte. Celui-ci lui confia une division de son ministère, aux appointemens de 1000 francs par mois (2), et il lui donna la mission de prononcer l'éloge de Washington, fondateur de la liberté américaine. Ce morceau d'éloquence fixa la réputation de Fontanes comme orateur. Il comprit et remplit toute la pensée du premier consul; cet éloge fut tout à la fois l'apothéose de Washington et de Bonaparte. Dans ce discours, le langage de Fontanes est celui d'un républicain; il l'est encore dans le *Chant du 14 juillet* de cette même année. C'est cependant Fontanes qui le premier, depuis le rétablissement de la république, donna aux Français la qualification de *sujets*. Il rentra à l'Institut d'où le 18 fructidor l'avait chassé. Il s'occupait de donner une nouvelle édition des œuvres de Rollin, lorsque les suffrages des électeurs du département des Deux-Sèvres lui ouvrirent les portes du Corps législatif. Ce fut le prélude des honneurs qui devaient pleuvoir sur lui. Quand Bonaparte voulut maîtriser ce Sénat muet, il lui imposa Fontanes pour président. C'est au mois de janvier 1803 qu'il débuta dans cette place éminente, et la garda cinq ans; il cumula même dans la dernière année les fonctions et les émolumens de grand-maître de l'Université, avec ceux de président du Corps législatif. Le 5 février 1810, Fontanes

(1) *Magasin encyclopédique*, 1796; tom. 1er, pag. 508, 509.
(2) Montgaillard, tom. VI, pag. 89.

fut appelé au Sénat; il était déjà comte d'Empire et commandant de la Légion-d'Honneur. Dans les nombreux discours qu'il prononça, soit au nom du Corps législatif, soit au nom du Sénat, il fit l'éloge le plus pompeux des victoires, de la gloire et du génie de Napoléon. Ces discours d'une correction et d'une élégance continues, sont remarquables par des louanges fines et délicates, mais quelquefois peu sincères. Comment en effet dire sincèrement à Napoléon, toujours affamé de conquêtes, et jamais las de verser le sang humain: *Le Corps législatif peut applaudir la gloire militaire. Il aime à louer surtout ce désir d'épargner le sang des hommes, que vous avez si souvent manifesté!* Comment Fontanes a-t-il pu louer sincèrement les victoires sacrilèges remportées sur l'héroïque nation des Espagnols, et flétrir des noms de révolte et d'anarchie l'immortelle résistance de ce grand peuple! Il est vrai que le cœur de Fontanes n'était pour rien dans tous ces éloges: Autrement il n'aurait pas rédigé le décret du Sénat qui prononça la déchéance de celui qui *n'avait pris la place de personne, et n'avait détrôné que l'anarchie* (1)! Dans le procès du maréchal Ney, il fut pourtant de la très petite minorité (17 contre 169) qui refusa la tête du *brave des braves* au lâche ministère qui avait osé la demander (2). « Je ne puis voter la « mort, dit Fontanes au duc de Choiseul, son voi- « sin. » — « Je le crois bien, monsieur, si vous vou- « lez dormir, lui répondit le noble pair. »

Toujours favorable et dévoué au gouvernement absolu, Fontanes fut comblé de faveurs sous l'empire et sous la restauration. Le 7 février 1810, l'em-

(1) Paroles de Fontanes, discours prononcé dans le temple des Lois, au sujet de l'inauguration de la statue de Napoléon.

(2) Il vota pour la mort au premier tour d'opinion; mais au deuxième tour, qui fut définitif, il vota simplement la déportation.

pereur le nomma sénateur; le 4 juin 1814, le roi le nomma pair de France.

Le 14 juin 1804, l'empereur le fit commandant de la Légion-d'Honneur; le 17 février 1815, le roi l'éleva à la dignité de grand-officier de la même Légion.

Grand-maître de l'Université impériale sous l'un, grand-maître de l'Université royale sous l'autre, il ne leur laissa rien à désirer du côté de la louange. Les temps et les personnages eurent beau changer, il sut toujours tout concilier avec l'adresse de l'orateur le plus habile. Pour ne point faire de distinction injurieuse contre les chefs de ces deux gouvernemens, et mettre à la fois en défaut ceux qui voudraient peser le mérite de ses éloges, Fontanes employa les mêmes tours de phrases, et souvent les mêmes mots, dans les harangues qu'il porta aux pieds de leurs Majestés.

Il éprouva cependant, sous la restauration, un chagrin bien amer. En 1815, on modifia la constitution de l'Université, pour avoir un prétexte d'en changer le chef. Le cardinal Bausset, sous le titre de président du conseil royal de l'Université, remplaça le grand-maître que ni le grand cordon de la Légion-d'Honneur, ni le titre de marquis ne purent consoler de cette disgrâce.

Durant les Cent-Jours, Fontanes vécut retiré à sa maison de campagne, près de Paris. Quand le roi fut de retour, notre compatriote en reçut la mission de venir présider à Niort le collége électoral des Deux-Sèvres. Il revit alors en pompe sa ville natale, où il n'avait paru qu'incognito dix ans auparavant, comme nous l'avons rapporté dans l'Histoire de Niort (1805). Le 22 septembre, il fut nommé ministre d'état et membre du conseil privé. Chaque année, jusqu'à celle de sa mort, Fontanes rédigea l'adresse de la Chambre des pairs, en réponse du discours du roi à l'ouverture des sessions. On le sur-

nomma l'*Isocrate* des flatteurs. L'abbé de Montgaillard le regarde comme ayant été *homme d'état dans les salons, gentilhomme à l'Institut, littérateur à la Chambre des pairs.*

Le père de Fontanes mourut de douleur d'avoir perdu son fils aîné. La fin tragique de Saint-Marcellin, tué en duel, blessa mortellement au cœur le marquis de Fontanes. Quoique ce jeune homme ne lui appartint pas à un titre aussi sacré qu'il eût pu le désirer, la nature n'en réclama pas moins ses droits; et, après quelques mois d'une profonde affliction, le marquis de Fontanes alla rejoindre le fils de sa tendresse, dans le modeste tombeau qui réunit leurs cendres, près de celles du maréchal Ney.

Fontanes mourut à Paris, le 17 mars 1821, âgé de soixante-quatre ans et onze jours.

Ecrivain d'un talent très distingué, soit en vers soit en prose, il a laissé dans l'un et dans l'autre genre des modèles qui rappellent les beaux jours du siècle de Louis XIV. Si la politique, qui a mis une ombre à cette gloire littéraire, n'eût pas enlevé Fontanes aux travaux des muses, pendant quinze années, la France jouirait d'une épopée, ayant pour titre: *La Grèce sauvée*, et pour sujet, la ligue du Péloponèse, victorieuse des armées et des flottes de Xercès. Les fragmens de ce poème, qui ont paru dans les mémoires de l'Institut, sont pleins de verve et d'harmonie; ils respirent à la fois l'enthousiasme de la poésie et celui de la liberté.

FONTENELLE (A.-D. DE LA), conseiller à la Cour royale de Poitiers, fils de Henri-Armand-Célestin la Fontenelle, major, officier supérieur de cavalerie, naquit au château de Vaudoré, canton de Cerisay, le 24 avril 1784. Sa mère, de la maison des anciens marquis de la Flocelière, était dame de Cerisay. Il entra dans la magistrature, en 1808, à la formation des conseillers-auditeurs, et il fut placé

le premier de ses confrères à la Cour de Poitiers. L'année suivante, il fut nommé procureur impérial au tribunal civil de La Rochelle, mais il revint, en 1813, à la Cour royale de Poitiers avec le titre de conseiller. Il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, à la distribution qui suivit le sacre de Charles X. Il présida plusieurs fois les assises sous la restauration, et toujours d'une manière fort distinguée pour l'époque. Il fut membre du conseil général du département des Deux-Sèvres. Plusieurs Sociétés d'agriculture, de sciences et belles-lettres l'admirent dans leur sein. Il fournit plusieurs articles à des ouvrages périodiques. Il eut plus à cœur d'entreprendre avec d'autres littérateurs divers sujets de composition que de les achever. On lui doit pourtant un *Manuel raisonné des officiers de l'état civil*, ouvrage utile; l'*Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France*, 2 vol. in-8°, production agréable, dont les journaux ont fait l'éloge. La Fontenelle vient de mettre sous presse un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Histoire des comtes de Poitou, devenus bientôt ducs d'Aquitaine, depuis leur création en* 778 *jusqu'à l'avènement d'Alienor au trône ducal en* 1137. Ce travail a été commencé avec Ch. Dufour, qui a laissé en mourant ses manuscrits à la Fontenelle. Celui-ci les a étendus et enrichis par ses précieuses recherches dans ses voyages à Paris. Ch. Dufour avait déjà publié un ouvrage savant sur l'*Ancien Poitou et sa capitale.*

FRIGARD (François-Joseph), naquit à Louviers, le 2 septembre 1746, de parens recommandables dans le commerce. Dès son enfance il annonça d'heureuses dispositions. Après avoir terminé ses études, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, qui lui confia la chaire de rhétorique et ensuite celle de philosophie. Il était supérieur du collége de Niort au moment de la révolution. C'est en cette qualité

Jn. Phe. GARRAN DE COULON.



qu'il signa l'arrêté de compte des *dames de la Miséricorde*, ayant alors pour supérieure Henriette de Beaucorps, veuve Dufay (1). Il épousa, à Niort, Jeanne-Thérèse Châtellier; il présidait les *Amis de la Constitution*, lorsque cette société fit une adresse aux habitans des campagnes, pour les engager à se soumettre aux décrets de la Convention.

A l'époque de la création des écoles centrales, ce fut à lui principalement que l'Ecole de Niort dut l'origine de son pensionnat, de ce pensionnat qui acquit tant de célébrité, que, dès la troisième année, il compta cent cinquante élèves. C'est à Frigard que la ville de Niort doit l'ordre et la classification de sa vaste bibliothèque publique. Profondément versé dans les connaissances bibliographiques et philologiques, nul n'était plus digne que lui d'être le gardien et le dispensateur des richesses de cette nombreuse collection. Durant l'exercice de ses fonctions, il reçut, en 1800, du général Dufresse, pour la bibliothèque publique, une Calcographie de toutes les antiquités et de tous les chefs-d'œuvre qui ornaient le musée, les temples et les palais de Rome. Nommé par le ministre de l'Intérieur conservateur de la bibliothèque publique de Niort, il en remplit avec zèle les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 4 février 1816. Il légua en mourant sa propre bibliothèque à la ville de Niort, pour augmenter les richesses de celle dont il avait été le conservateur.

## G

GARRAN DE COULON (JEAN-PHILIPPE), fils de Garran de la Brosse, receveur des tailles à Saint-

(1) Elle avait succédé, en 1770, à mademoiselle Duvergier de Larochejaquelein.

française. Sous Louis XV, Maupeou avait remplacé les parlemens, sans songer à les détruire ; sous Louis XVI, après la première assemblée des notables, l'archevêque de Toulouse et Lamoignon osèrent songer à les renverser entièrement, et à leur substituer une Cour plénière, jugeant en dernier ressort, ce qui n'aurait été que le Conseil du roi, devenu Cour de judicature. Le capitaine des gardes lui-même devait y avoir sa voix. Garran s'indigna avec toute la nation de cette usurpation d'un pouvoir qui n'avait pas jusques là été bien défini, mais dont par instinct on sentait déjà les bornes. Garran publia sous le nom de l'abbé Vélin un écrit, *Apologie de la Cour plénière*, dans lequel il prouva déjà qu'il avait une grande connaissance du droit public. Ses sarcasmes étaient puisés dans la science ; et sa moquerie était érudite. Cette brochure produisit beaucoup d'effet. On sait, au reste, que le projet du ministère échoua, grâce à la hardiesse de Despréménil, et que le parlement s'en vengea en rendant nécessaire la convocation des Etats-généraux, par la déclaration du 5 mai 1788.

Ce qui est curieux, c'est que ce fut à cette même époque, que Lanjuinais commença à se faire connaître par un écrit intitulé : *Réflexions patriotiques sur l'arrêté de quelques nobles de Bretagne*, daté du 25 octobre 1788. Ainsi débutèrent ensemble dans la carrière politique deux hommes qui devaient ensuite s'y rencontrer si souvent et à des époques bien périlleuses, mais toujours sous la bannière du patriotisme et sous celle de l'humanité.

Enfin éclata la révolution de 1789. Garran de Coulon en embrassa les principes. Il fut un de ces généreux électeurs qui, au milieu de ce Paris, irrité de la présence des troupes qui devaient l'assiéger, livré à la terreur et à l'anarchie, se réunirent pour maintenir l'ordre et les lois. Le 15 juillet, il fut en-

voyé par les Parisiens à l'Assemblée nationale; il lui fit part et de la victoire du peuple et des craintes des bons citoyens. Les électeurs de Paris s'étant formés en commune, se divisèrent en deux Comités, celui des recherches et celui des subsistances. Le Comité des recherches avait les attributions du ministère de la police et du garde des sceaux; en effet il veillait à la sûreté publique, et ordonnait la poursuite des crimes et délits. Le 19 octobre 1789, le jour même où l'Assemblée nationale vint tenir sa première séance à Paris, il se passa un événement, qui fut un présage funeste pour l'avenir, mais qui augmenta l'estime qu'on avait pour Garran. Le peuple, égaré par les bruits que l'on faisait courir, et qui le menaçaient de la famine, soupçonnant un boulanger nommé *François* d'être un accapareur, décréta sa mort. Ce malheureux vint demander des secours à l'Hôtel-de-Ville. Garran et deux autres officiers municipaux ne purent le soustraire à la fureur du peuple. Mais au moins Garran ne l'abandonna-t-il que sous la fatale lanterne, et la victime fut arrachée d'entre ses bras. Pendant que Garran était obligé de lutter contre l'égarement du peuple, il lui fallait légitimer la révolution du 14 juillet, et prouver au pays que ce qu'on avait fait, on devait le faire. Ce fut l'objet d'un rapport très étendu, qui parut successivement dans plusieurs numéros du *Moniteur*, et là, Garran établit, que la cour avait résolu de dissoudre l'Assemblée, et d'empêcher l'œuvre de la régénération nationale. Mais, en même temps que le Comité des recherches, voulait qu'on instruisit sur la conspiration de Bezenval, il entendait aussi que les auteurs du mouvement des 5 et 6 octobre fussent poursuivis; car Garran et ses collègues comprenaient l'ordre aussi bien que la liberté.

En 1790, Garran de Coulon était président du Comité des recherches, et il alla dénoncer à

Louis XVI, en présence de Bailly et de Lafayette, les intrigues du comte de Maillebois et de l'émigration de Turin.

Ce fut à cette époque que périt l'ordre des avocats, entraîné dans la chute des parlemens qui ne pouvaient comprendre les suites d'une révolution qu'eux-mêmes avaient préparée. Garran de Coulon figure sur le dernier tableau de l'ordre antérieur à 1790. Ce tableau qui a été conservé est un monument singulièrement curieux. Les hommes les plus distingués dont les noms y figurent ne sont plus. Target, Tronchet, Treilhard avaient précédé Garran de Coulon au tombeau.

Mais les occupations politiques de Garran de Coulon, qui l'avaient fait élire député suppléant à l'Assemblée constituante par la ville de Paris, en 1791, ne le détournèrent pas des travaux judiciaires. Il fut un des présidens de la Cour de cassation, à une époque où cette dignité s'obtenait par l'élection, et était une preuve de l'estime et de la confiance du tribunal lui-même. Ce fut sous la présidence de Garran que fut rendu un arrêté du tribunal, qui honore les registres de la Cour de cassation, et par lequel il fut décidé « que les membres ne pourraient admettre, « chez eux, personne pour leur parler des affaires « pendantes devant le tribunal, qu'ils rejetteraient « toutes communications particulières qui auraient « le même objet, et qu'ils ne recevraient des pièces « nécessaires à l'instruction qu'au tribunal, dans les « formes adoptées par les lois. »

Après le départ du roi pour Varennes et son retour à Paris, quand tous les corps constitués vinrent assurer l'Assemblée de leur attachement à la constitution, Garran de Coulon s'y rendit à la tête du tribunal de cassation. Le discours qu'il prononça fut noble et modéré. Il ne contenait aucune attaque contre le malheureux prince, que menaçaient déjà bien



des périls. Plus tard, en parlant au roi lui-même, il tint le même langage, et sentit qu'il y avait à cette époque de la dignité et du courage à être respectueux envers le chef de l'Etat.

En 1791, Garran fut élu député à l'Assemblée législative. Sa conduite comme électeur l'avait déjà fait connaître; il fut élu l'un des secrétaires; et certes, les noms de ceux que l'Assemblée choisit avec lui rendent cette élection bien honorable. C'étaient François de Neufchâteau, Cérutti, Lacépède, Condorcet et Guitton-Morveau.

On a dit dans plusieurs Biographies que Garran de Coulon avait appuyé la proposition faite par Couthon, de supprimer les titres de *sire* et de *majesté*. Cela est inexact. Mais comme on s'occupait du cérémonial à suivre lorsque le roi se rendrait à l'Assemblée, Garran demanda que, lorsque le monarque serait assis au bureau, il fût ordonné à tous les membres de se couvrir, tandis que d'autres députés voulaient que chacun pût agir en cette circonstance ainsi qu'il entendrait. On voit que son but était d'éviter dans une assemblée naissante une division trop rapide et trop évidente des partis, et non pas d'insulter au pouvoir qui s'écroulait.

Une haute Cour nationale fut formée pour juger ceux qui s'étaient rendus coupables de résistance à une révolution qui s'avançait à travers tant de périls. Cette Cour siégea à Orléans, et Garran fut, avec Peltier, nommé procurateur général de la nation. Ces fonctions étaient celles du ministère public.

Après les massacres de septembre à Paris, les égorgeurs se rendirent à Orléans, dans l'intention d'amener les prisonniers à Paris. Un décret avait ordonné qu'ils seraient transférés à Saumur. On ne lui obéit pas, et ils furent conduits à Versailles. Garran de Coulon fit les plus grands efforts pour les sauver; et si les bons citoyens d'Orléans avaient eu

son courage, la révolution compterait un crime de moins. On le vit se jeter à la bride de l'indigne député qui commandait les assassins, et s'écrier *qu'il était un monstre!*

Le département du Loiret vit avec admiration cette conduite, et il envoya Garran de Coulon le représenter à la Convention. Celui-ci ne pouvait plus, en effet, faire partie de cette députation de Paris, qui s'était recrutée d'hommes impurs et fanatiques.

Quand arriva le jugement de Louis XVI, Garran ne démentit pas son caractère; il se déclara d'abord pour l'appel au peuple, qui aurait sauvé la victime. Ensuite, forcé de se prononcer sur la peine à infliger à l'accusé, il prononça un discours qui mérite d'être conservé, car il est un titre d'honneur pour la ville qui l'a vu naître : « Quoique la peine « de mort m'ait toujours semblé immorale et con« traire à son but, si j'étais juge, je trouverais mon « opinion écrite dans le Code pénal. Mais nous ne « sommes pas juges, nous ne pouvons pas cumuler « les fonctions d'accusateurs, de jury de jugement « et de juge. Je soutiens que la liberté ne peut se « concilier avec un envahissement de pouvoir. On « ne manquera jamais de motifs semblables aux nô« tres pour se mettre au-dessus des lois; et dans « quelque gouvernement que ce soit, la tyrannie est « là où des hommes sont au-dessus des lois, et d'au« tres au-dessous. Comme représentant du peuple, « chargé de prendre une mesure de sûreté générale, « je vote pour la réclusion. » Il est une phrase de cette opinion qui contient une fort belle pensée, que l'on doit méditer dans les temps de troubles politiques. En effet, il n'y a de salut que dans la loi; ceux qui sont au-dessus sont des tyrans, ceux qui sont au-dessous sont des esclaves.

Après la chute de Robespierre, Garran de

Coulon se rangea à l'opinion de cette partie de l'Assemblée qui voulait la consolidation de la révolution sans terreur. Aussi quand l'Assemblée fut attaquée par le reste du parti terroriste, au 12 germinal, déploya-t-il beaucoup de vigueur. Mais cependant il ne favorisa pas le mouvement réactionnaire thermidorien qui devait amener le 13 vendémiaire, et par conséquent repoussa les mesures illégales qu'on voulut prendre contre les conspirateurs de germinal. En effet, il combattit comme immorale une proposition, tendant à traduire devant une commission militaire ceux qui donneraient asile aux représentans condamnés à la déportation, ou à ceux qui avaient favorisé le mouvement insurrectionnel.

Mais cet esprit de modération ne l'empêcha pas de lutter ouvertement contre la faction royaliste, et le 13 vendémiaire il déploya une grande énergie. Il interpella même vivement Lanjuinais, qui paraissait ne pas assez comprendre les dangers de la Convention. « Ne vois-tu pas, lui cria-t-il, que c'est un « 31 mai en sens inverse qu'on prépare? »

Garran de Coulon voulut soutenir la constitution de l'an III, qui n'était autre chose que ces lois organiques qui devaient compléter la constitution de 1793, institution monstrueuse et sans bases rationnelles. Le gouvernement directorial offrait beaucoup de garanties pour la liberté, et certes il n'était pas de constitution qui, plus que celle de l'an III, contentât tous les intérêts qu'avaient créés la révolution. Aussi Garran de Coulon prit-il le parti du Directoire, et contre les hommes de germinal qui tentèrent de renverser la constitution de l'an III, comme ils avaient voulu détruire la Convention, et contre ceux de vendémiaire qui furent écrasés au 18 fructidor. En effet, peu après les élections royalistes de 1797, Garran de Coulon avait défendu les assemblées populaires, qui étaient alors l'asile des prin-

cipes de la révolution, chaque jour attaqués à la tribune et par la presse royaliste.

Mais le Directoire ne pouvait triompher qu'en se détruisant. Il devait s'appuyer sur la légalité, et fr de l'illégalité. Cela lui était nécessaire pour se conserver ; mais tout gouvernement qui ment à son origine, qu'il y soit forcé ou non, n'a pas de durée possible. La lassitude des partis devint au comble, les misères de la nation s'augmentèrent ; nos armées étaient battues, et beaucoup de bons esprits craignirent ou que le règne de la terreur ne revînt désoler la France et la rendre un objet d'horreur pour l'étranger, ou que l'ancien régime ne se rétablît avec ses abus et ses réactions. Bonaparte s'offrit à eux; et Garran de Coulon, qui était resté parfaitement étranger à la révolution du 18 brumaire, pensa, avec un grand nombre d'hommes honorables, qu'il est des époques où les révolutions doivent être résumées par des hommes de génie. Il se décida donc à soutenir le nouveau gouvernement. Garran de Coulon fit partie du sénat dès la première formation. Le rôle qu'il avait joué pendant la révolution, et ses travaux comme jurisconsulte, avaient attiré sur lui l'attention du gouvernement. Il exerçait alors les fonctions éminentes de commissaire près le tribunal de cassation. Le Directoire, au commencement de son règne, ayant voulu redonner quelque essor aux sciences et aux lettres, créa un Institut national, dont Garran fit partie. Garran était dès lors connu par ses travaux dans la partie : *Jurisprudence* de l'Encyclopédie méthodique. Il avait publié en l'an III un écrit intitulé : *Recherches politiques sur l'état ancien et moderne de la Pologne*, qui contient un exposé très savant de la constitution polonaise, dont il est si difficile de connaître le mécanisme. Il est encore l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue, fait au nom de*

*la Commission des colonies, des Comités de salut public, de législation et de marine réunis*, 4 vol. in-8°. Ce rapport, qui est un document de la plus haute importance pour l'histoire de la révolution de Saint-Domingue, est le résultat de l'examen de plus de cent mille pièces, presque toutes manuscrites, déposées aux archives des Comités de salut public, de législation et de marine. Il est le fruit d'un travail immense qui a duré deux années. Garran était très versé dans l'étude du droit étranger. On lui doit la partie *bibliographique* du droit anglais, dans les Lettres sur la profession d'avocat. Il s'était particulièrement livré à l'étude du droit féodal, et on trouve encore un grand nombre de ses articles dans le Répertoire universel de jurisprudence. On y distingue l'article *Droit naturel*, qui forme à lui seul un traité sur la matière, plein de philosophie et d'érudition. Garran fut membre de la Société libre des sciences et arts des Deux-Sèvres.

Pendant la durée de l'empire, Garran de Coulon partagea son temps entre les occupations du sénat et des études, qu'il poursuivit jusqu'à son dernier jour. En l'an IX, Garran de Coulon rendit au sein du sénat hommage à la mémoire de Creuzé-Latouche, son ami et son collègue. Il vivait au milieu d'une bibliothèque immense qu'il avait su former, et dont le classement méthodique était un travail important. Il fut nommé titulaire de la sénatorerie de Riom en 1804, et plus tard grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il reçut aussi le titre de comte. Garran a survécu deux années à la restauration. L'amour qu'il avait toujours eu pour les principes de notre révolution, qu'il croyait voir consolidés par la main puissante de Napoléon, le fit exclure de la pairie. Il mourut à Paris, le 19 décembre 1816, à la suite d'une attaque de paralysie.

Garran avait épousé, en 1759, mademoiselle

Barrangue, qu'il perdit en 1808. Il eut de ce mariage un fils et deux filles. Garran de Coulon, son fils, est mort au champ d'honneur, à Friedland, étant encore très jeune. Mademoiselle Garran l'aînée épousa M. Pierre Maleszewski, et mademoiselle Garran la jeune se maria à un de ses cousins qui portait le même nom qu'elle. Capitaine dans un régiment de cavalerie, il mourut à l'armée d'Espagne peu de temps après son mariage. Madame Garran de Coulon eut de lui un fils, auquel un esprit distingué promettait un avenir qu'il ne lui a pas été donné d'accomplir. Il est mort jeune, emportant les regrets de tous. Madame veuve M., née G.

GAULTIER, médecin de Niort, alla s'établir à Amsterdam. Il était protestant; et c'est sans doute à des causes de religion qu'il faut attribuer son changement de patrie. Il a publié en 1714 à Niort, chez Jean Elies, imprimeur et marchand libraire, un volume intitulé : *Réponse en forme de dissertation à un théologien qui demande ce que veulent dire les sceptiques, qui cherchent la vérité partout dans la nature, comme dans les écrits des philosophes, lorsqu'ils pensent que la vie et la mort sont la même chose. Où l'on voit que la vie et la mort des minéraux, avec tous leurs attributs, ne sont que des façons d'être de la même substance, à laquelle ces modifications n'ajoutent et n'ôtent rien,* par le sieur Gaultier, médecin à Nyort. L'auteur explique dans son *avis* que lorsqu'il dit que « la vie et la mort sont la même chose, il ne pré« tend parler que des animaux, des plantes et des mi« néraux, n'ayant pas dessein de confondre l'homme « avec la bête, ni dans la vie, ni dans la mort, ni de « donner la moindre atteinte à tout ce que la foy et « la religion enseignent de la spiritualité et de l'im« mortalité de l'âme. » Gaultier eut beaucoup de part à un assez mauvais journal qui parut à Amsterdam, en février 1684, sous le titre de *Mercure*

*savant*. Il était associé avec un médecin de Paris, nommé Blegny.

GAUTHIER DIT CHABOT (PIERRE), plus connu sous ce dernier nom qui est celui de sa mère, naquit à Saint-Loup, en 1516, et fit ses premières études dans le lieu de sa naissance. A l'âge de 24 ans, il apprit le grec dans l'université de Poitiers; il fut bientôt rappelé à Saint-Loup pour enseigner les humanités. Au mois d'octobre 1546, Chabot vint à Paris: il étudia la philosophie pendant trois ans et demi, au collége de Presle, sous Omer Talon. Il reçut le degré de maître ès arts, en 1550. Il jouissait d'une si haute réputation, que le chancelier de l'Hôpital chercha à l'attirer dans sa maison de campagne pour lui confier les six enfans de son gendre, M. Belesbat, de la maison de Hurault. Il lui fit faire cette demande par Pierre Ramus et par Jean Mercier, professeurs royaux. Chabot accepta et passa douze ans à faire cette éducation. La principale occupation de sa vie fut l'explication d'Horace; il répandit sur ce poète tous les fruits de ses études. Son commentaire, d'une méthode peu commune, contient l'analyse du texte, tant selon les règles de la grammaire que selon les règles de la rhétorique et de la logique. Il publia d'abord, à Paris, 1582, une exposition analytique d'Horace, comme extrait de son grand commentaire; et il mit au jour ce commentaire, en 1587, à Bâle. Il vécut encore neuf ou dix ans et recueillit de nouvelles remarques. Quelques années après sa mort, en 1615, Jacques Grasser donna une édition in-folio du commentaire de Chabot dans lequel il inséra les nouvelles remarques; aussi l'ouvrage est moins parfait qu'il ne l'aurait été si notre auteur eût vécu assez longtemps pour publier lui-même cette édition de 1615. Dans la *Decas Decadum* d'Albert Fabri, n° 99, imprimé à Leipsick en 1689, on lit que Chabot avait copié presqu'en

entier le Commentaire de Torrentius sur Horace; c'est une absurdité; car Chabot n'était plus en vie, lorsque le livre de Torrentius fut imprimé en 1607. On dit qu'il avait été professeur à l'Université de Paris, mais Boissard de Besançon, fameux antiquaire, avec qui il était étroitement lié, n'en dit rien *In iconibus Virorum illustrium.*

Chabot supporta patiemment trois fois le pillage de son bien pendant les désordres des guerres civiles. Il passa sa vie dans un grand éloignement des plaisirs du monde, sans femme, sans société, sans promenade, sans festins, non par humeur misanthropique, mais par infirmités corporelles. Il mourut vers 1597, âgé de plus de 80 ans. A. BRIQUET fils.

GUILLEMEAU (JEAN), docteur en médecine, naquit à Niort durant le rigoureux hiver de 1709. Il y mourut, en 1795, dans sa quatre-vingt-sixième année. Comme il était de la religion réformée, il éprouva quelques persécutions de la part des catholiques, jaloux de ses talens. La douceur de son caractère et sa modestie imposèrent bientôt silence à l'envie, surtout lorsqu'il eut épousé Catherine Boursault, de la religion romaine, et fille d'un notaire distingué à Niort. Parmi les ouvrages qu'il fit imprimer, on cite particulièrement celui qui a pour titre : *Histoire et Traitement d'une fièvre scarlatine, épidémique durant l'hiver de* 1766. Il a laissé quelques manuscrits; de ce nombre, plusieurs *Homélies* qu'il prononça dans le temple protestant de Niort, où il remplissait ordinairement les fonctions de ministre. Habile médecin, il mérita la reconnaissance de plusieurs familles. Marcelin Fontanes, fils aîné, lui adressa les vers suivans, à l'occasion de la guérison de son père, Pierre-Marcellin Fontanes :

Digne élève du dieu qu'adorait Epidaure,
Toi que le malheureux jamais en vain n'implore,

De mes jours tu fis plus qu'allumer le flambeau,
Que ne te dois-je point! Tu tires du tombeau
Mon père, mon ami, qui dès ma tendre aurore,
M'aimait, qui me chérit, un père que j'adore.
Viens jouir aujourd'hui d'un triomphe si beau,
Entends l'expression de la reconnaissance;
C'est la faible voix de l'enfance,
La vérité qui trace ce tableau.
En toi je vois Esculape renaître;
Si ton art a pu rendre l'être,
S'il enlève Hippolyte aux horreurs de la mort,
Comme lui, triomphant des destins et du sort,
A nos yeux tu fais reparaître
L'objet des vœux les plus chéris :
Tu sais rendre un père à son fils.
Ah! que puis-je t'offrir, quels vœux et quels hommages
Peuvent payer un tel bienfait?
Entre ce père et toi tout mon cœur se partage;
C'est tout ce que je puis: daigne être satisfait!

GUILLEMEAU (Jean-Jacques-Daniel), ancien médecin militaire, descendant d'une suite non interrompue de médecins depuis près de trois siècles, fils de Jean Guillemeau, naquit à Niort en 1736. Il y mourut au mois d'octobre 1823, dans sa quatre-vingt-huitième année. Les voyages complétèrent son instruction. Il visita l'Angleterre et l'Italie, et il conserva longtemps des relations avec les savans de ces deux pays, dont il possédait parfaitement la langue. Toute sa vie a été consacrée à l'étude. Il avait des idées fort libérales, et il fut maire de Niort en 1793. Le docteur Guillemeau fut l'un des fondateurs de l'Athénée de Niort, et il le présida plusieurs années. En mourant, il légua à la ville de Niort sa bibliothèque, composée de près de trois mille volumes. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont il n'a fait imprimer que quelques-uns; encore n'a-t-il pas fait dans ces derniers un choix heureux. Il aurait dû publier sa *Nosologie méthodi-*

*dique*, ou *Classification de toutes les maladies qui affligent l'espèce humaine*, ou son *Mémoire sur la manière de guérir à volonté les fièvres intermittentes*. Il a donné la préférence à quelques productions fort médiocres et parfois fort bizarres : tel est son *Mémoire sur les Chats*, qu'il propose gravement de remplacer par des *serpens*.

GUILLEMEAU (Jean-Louis-Marie), docteur-médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, fils de Louis Guillemeau, commerçant à Niort, naquit dans cette ville le 6 juin 1766. La profession de médecin est exercée dans cette famille depuis près de trois siècles, sans interruption. Les parens du jeune Guillemeau, qui le destinaient au commerce, ne songèrent que fort tard à son éducation. Il avait onze ans, qu'il ne savait pas lire. Le jeune homme, honteux de son ignorance, obtint de ses parens d'aller chez un maître particulier qui lui apprit à lire et à écrire en quelques mois. Le désir de s'instruire échauffa son jeune cœur et développa bientôt le germe de ses dispositions pour les lettres et pour les sciences. Il suppléa par des études particulières à la dissipation de ses premières années ; il força la barrière qu'il avait mise jusqu'alors au développement de ses facultés intellectuelles. A dix-sept ans il avait fini sa rhétorique au collége de Niort, tenu par les Oratoriens. Il fit sa philosophie à Poitiers, et partit pour Montpellier, où il fut reçu docteur en médecine le 10 juillet 1789. C'est dans cette dernière ville qu'il apprit l'italien et traduisit un poème en douze chants, intitulé *il Fodero* (le Vasselage). Le docteur Guillemeau revint à Niort à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes libéraux. Ses concitoyens le nommèrent successivement procureur de la commune, et membre du conseil municipal. Il exerça d'abord les fonctions de médecin des hôpitaux, et il fut appelé, en 1793, pour le même

service, à l'armée du Rhin. Au bout de six mois, il reçut l'ordre de passer, en la même qualité, à l'armée de l'Ouest. Enfin il rentra dans sa ville natale, où, depuis près de quarante ans, il exerce avec honneur et distinction la profession de médecin. Ses confrères l'appelèrent le premier au fauteuil de président de la Société qu'ils fondèrent à Niort, en 1828.

Outre les nombreux ouvrages que le docteur Guillemeau garde dans son porte-feuille, et que nous passerons sous silence, nous citerons les suivans, qu'il a publiés :

1° *Traité sur la membrane de l'hymen*, écrit en latin, Montpellier, 1789, in-8°; 2° *Traduction du poème italien il Fodero* (le Vasselage), Niort, 1791, in-12; 3° *Coup-d'œil sur Niort*, 1795, in-18; 4° *Essais sur les Minéraux et Fossiles des départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne*, Niort, 1798, in-8°; 5° *Histoire naturelle de la Rose*, Paris, 1800, in-12; 6° *Calendrier de Flore des environs de Niort*, Niort, 1801, in-12; 7° *Annuaire statistique des Deux-Sèvres*, Niort, 1802; 8° *Histoire naturelle de la Marguerite*, Paris 1802, in-12; 9° *Essai sur l'Histoire naturelle des oiseaux du département des Deux-Sèvres*, Niort, 1806, in-8°. Dans cet ouvrage, remarquable par toutes les peines que l'auteur s'est données pour rendre ses recherches plus complètes, en établissant une correspondance soutenue avec tous les chasseurs et toutes les personnes du département dans le cas de lui fournir quelques renseignemens utiles, les oiseaux y sont classés d'après la méthode dichotomique si heureusement mise en pratique par le savant auteur de la *Flore française*. D'après cette méthode ingénieuse, chacun peut, dans moins d'une minute, déterminer le nom de l'oiseau inconnu que le hasard a fait tomber entre ses mains. 10° *Les Aphorismes d'Hypo-*

sa magistrature que ceux mêmes, dont il rejetait les demandes, ne pouvaient s'empêcher de faire son éloge : aussi, en 1827, le collége électoral de département s'empressa-t-il de lui donner une preuve éclatante de la considération dont il jouissait dans le pays, en l'appelant à la Chambre des députés. Fidèle à son mandat, il fit partie de cette majorité constitutionnelle qui ne craignit pas de qualifier de déplorable le système du ministère Villèle. Nommé en 1829 membre du conseil général des Deux-Sèvres, il fut destitué, l'année suivante, après avoir protesté contre plusieurs délibérations. La France le vit, en 1830, parmi les 221 votans de l'adresse à Charles X. Cette adresse, protestation courageuse contre un ministère dont la formation soudaine avait alarmé tous les amis sincères de la Charte, amena la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections. De Sainte-Hermine se présenta avec confiance devant les électeurs, et le collége de département le réélut en juin 1830. Arrivé à Paris pendant les événemens mémorables de juillet, il fut du nombre des députés qui votèrent la Charte de 1830, et donnèrent la couronne à Louis-Philippe, au nom de la nation française. Une ordonnance du mois d'août l'appela de nouveau à faire partie du conseil général des Deux-Sèvres, et, dans le même mois, il fut nommé préfet du département de la Vendée. L'acceptation de cette place soumit de Sainte-Hermine à subir les chances d'une réélection, au mois de novembre de la même année. Il fut encore préféré à ses concurrens, et réélu une troisième fois député des Deux-Sèvres, par le collége d'arrondissement de Niort, dont ses concitoyens l'avaient nommé président. Lorsqu'il se rendit dans la Vendée, et, à l'époque de son élection, il reçut des habitans et de la garde nationale de Niort de nombreux témoignages d'estime et de reconnaissance, et il publia à cette occasion

une lettre de remercîemens aux habitans de cette ville. Depuis cette époque, de Sainte-Hermine a continué d'administrer le département confié à ses soins, avec sagesse et modération; mais il a cessé d'être député, en vertu de la nouvelle loi électorale qui écarte les préfets de la Chambre représentative.

A la suite de l'homme recommandable dont nous venons de parler, nous nous faisons un devoir de citer Jean-Hélie-Emile de Sainte-Hermine, neveu du précédent. Ce jeune homme s'est consacré à la littérature : il est maintenant le principal rédacteur de la *Revue de l'Ouest*. L'Académie de Bordeaux a couronné ses talens dans la séance du 22 juillet 1830. Le sujet du prix qui lui fut décerné était : *De l'influence du Divorce de Louis VII sur les destinées de la France*. Le discours du jeune Lauréat prédisait les journées patriotiques de juillet.

## J

JAGAULT (Pierre), bénédictin, naquit à Thouars en 1765. Il reçut son éducation chez les bénédictins de Saint-Maur. L'état monastique, auquel il se consacra, lui promit sans doute des jours tranquilles, et le vœu qu'il fit de renoncer au monde semblait avoir élevé un mur d'airain entre les pieuses occupations du cloître et les intrigues bruyantes du siècle. A vingt-trois ans, ses études en avaient déjà fait un théologien profond. On lui confia la chaire de théologie de Saint-Nicolas d'Angers. C'est là que le trouva la révolution, qui, en supprimant tous les moines, fit du bénédictin Jagault un tout autre homme. Les ennemis du nouvel ordre de choses trouvèrent en lui un chaud partisan de leur doctrine. Initié dans tous les secrets du parti contre-

révolutionnaire, Jagault travailla d'abord dans la ville de Thouars à réunir le plus de partisans qu'il put à l'insurrection qui devait bientôt éclater. Mais la surveillance active des autorités constituées des Deux-Sèvres ne lui permit pas de rester plus long-temps à Thouars. Il fit différens voyages à Paris et dans l'Anjou, sous le titre d'avocat. Lorsque la guerre civile éclata dans la Vendée, Jagault était lié avec tous les chefs de l'insurrection. Il leur rendit tous les services qu'on pouvait attendre d'un homme très actif et très intelligent, qui fut tour à tour leur conseil, leur émissaire, et qui remplissait avec le même zèle les fonctions de fournisseur, de prêtre et de soldat. Tous les rôles lui convenaient, et il ne recula jamais devant aucun péril. A la pacification des départemens de l'Ouest, après le 9 thermidor, Jagault rendit à son parti des services d'un nouveau genre : il prit une part active à tous les projets que tramait contre la France le gouvernement britannique. Il se rendit à Naples avec le fils du comte de Chastelux. Le ministre de France, Alquier, lui dit un jour : « Demandez telle place que vous voudrez, « et vous l'obtiendrez. — Monsieur, la cause des « Bourbons est éteinte, et je le suis avec elle. » Il revint en France en 1807, et prouva bien qu'il n'était pas *éteint*. Car, renouer toutes ses anciennes intrigues, s'aboucher avec tous les chefs, partir pour l'Espagne, et reparaître bientôt après, afin de suivre avec plus d'ardeur que jamais ses projets contre-révolutionnaires, changer sans cesse de déguisemens et de domicile, pour échapper aux poursuites des autorités, c'était mettre au grand jour toutes les ressources du génie le plus actif. Les désastres de la campagne de Russie lui suggérèrent de nouveaux plans pour la guerre civile. Il se rendit, en 1814, dans la Vendée, avec le dessein d'y présider aux mouvemens de l'insurrection, mais il apprit la révo-

lution du 31 mars. Il se serait livré de nouveau à son activité dans les *Cent-Jours*, s'il n'avait pas été surveillé de trop près.

JALLET (Jacques), fils d'un artisan de la Mothe-Sainte-Héraye, naquit dans ce bourg, le 13 décembre 1732. Les heureuses dispositions qu'il annonça de bonne heure engagèrent ses parens à lui faire apprendre le latin pour en faire un prêtre. Le jeune Jallet entra parfaitement dans leurs vues, se distingua dans ses classes au collége de Niort, et dans sa théologie au séminaire de Poitiers. Il devint curé de Chérigné, canton de Brioux, arrondissement de Melle. Son ambition paraissait satisfaite, comme celle de ses parens. Doué d'un génie actif, il le nourrissait de la lecture des philosophes, et son cœur se trouvait à l'unisson de leurs sentimens. Il rêvait un mieux possible pour la France, lorsque la révolution de 1789 éclata.

Il fut de la première assemblée du clergé à Poitiers, où on le nomma l'un des députés de son ordre aux Etats-généraux. C'est à Jallet qu'on dut la réunion des trois ordres, à l'occasion de la vérification des pouvoirs, que la noblesse et le clergé voulaient faire séparément. Jallet, au nom de dix-huit de ses confrères, protesta solennellement le 12 juin, dans la chambre de son ordre, contre cette mesure, qui tenait dans l'inaction les Etats-généraux. « Il nous « tarde enfin, s'écria-t-il, d'être reconnus pour les « vrais députés de la nation... Le vœu de nos com- « mettans, les lumières de la raison et le cri de no- « tre conscience, nous imposent le devoir de nous « rendre à l'Assemblée nationale, pour y procéder « à la vérification des pouvoirs respectifs. »

Conséquent dans ses démarches comme dans ses principes, Jallet se présenta, le lendemain 13 juin, dans la Chambre des Communes, et, avec un accent plein de patriotisme, il fit entendre ces paroles :

révolutionnaire, Jagault travailla d'abord dans la ville de Thouars à réunir le plus de partisans qu'il put à l'insurrection qui devait bientôt éclater. Mais la surveillance active des autorités constituées des Deux-Sèvres ne lui permit pas de rester plus long-temps à Thouars. Il fit différens voyages à Paris et dans l'Anjou, sous le titre d'avocat. Lorsque la guerre civile éclata dans la Vendée, Jagault était lié avec tous les chefs de l'insurrection. Il leur rendit tous les services qu'on pouvait attendre d'un homme très actif et très intelligent, qui fut tour à tour leur conseil, leur émissaire, et qui remplissait avec le même zèle les fonctions de fournisseur, de prêtre et de soldat. Tous les rôles lui convenaient, et il ne recula jamais devant aucun péril. A la pacification des départemens de l'Ouest, après le 9 thermidor, Jagault rendit à son parti des services d'un nouveau genre : il prit une part active à tous les projets que tramait contre la France le gouvernement britannique. Il se rendit à Naples avec le fils du comte de Chastelux. Le ministre de France, Alquier, lui dit un jour : « Demandez telle place que vous voudrez, « et vous l'obtiendrez. — Monsieur, la cause des « Bourbons est éteinte, et je le suis avec elle. » Il revint en France en 1807, et prouva bien qu'il n'était pas *éteint*. Car, renouer toutes ses anciennes intrigues, s'aboucher avec tous les chefs, partir pour l'Espagne, et reparaître bientôt après, afin de suivre avec plus d'ardeur que jamais ses projets contre-révolutionnaires, changer sans cesse de déguisemens et de domicile, pour échapper aux poursuites des autorités, c'était mettre au grand jour toutes les ressources du génie le plus actif. Les désastres de la campagne de Russie lui suggérèrent de nouveaux plans pour la guerre civile. Il se rendit, en 1814, dans la Vendée, avec le dessein d'y présider aux mouvemens de l'insurrection, mais il apprit la révo-

lution du 31 mars. Il se serait livré de nouveau à son activité dans les *Cent-Jours*, s'il n'avait pas été surveillé de trop près.

JALLET (Jacques), fils d'un artisan de la Mothe-Sainte-Hérayé, naquit dans ce bourg, le 13 décembre 1732. Les heureuses dispositions qu'il annonça de bonne heure engagèrent ses parens à lui faire apprendre le latin pour en faire un prêtre. Le jeune Jallet entra parfaitement dans leurs vues, se distingua dans ses classes au collége de Niort, et dans sa théologie au séminaire de Poitiers. Il devint curé de Chérigné, canton de Brioux, arrondissement de Melle. Son ambition paraissait satisfaite, comme celle de ses parens. Doué d'un génie actif, il le nourrissait de la lecture des philosophes, et son cœur se trouvait à l'unisson de leurs sentimens. Il rêvait un mieux possible pour la France, lorsque la révolution de 1789 éclata.

Il fut de la première assemblée du clergé à Poitiers, où on le nomma l'un des députés de son ordre aux Etats-généraux. C'est à Jallet qu'on dut la réunion des trois ordres, à l'occasion de la vérification des pouvoirs, que la noblesse et le clergé voulaient faire séparément. Jallet, au nom de dix-huit de ses confrères, protesta solennellement le 12 juin, dans la chambre de son ordre, contre cette mesure, qui tenait dans l'inaction les Etats-généraux. « Il nous « tarde enfin, s'écria-t-il, d'être reconnus pour les « vrais députés de la nation... Le vœu de nos com- « mettans, les lumières de la raison et le cri de no- « tre conscience, nous imposent le devoir de nous « rendre à l'Assemblée nationale, pour y procéder « à la vérification des pouvoirs respectifs. »

Conséquent dans ses démarches comme dans ses principes, Jallet se présenta, le lendemain 13 juin, dans la Chambre des Communes, et, avec un accent plein de patriotisme, il fit entendre ces paroles :

« Messieurs,

« Une partie des députés aux Etats-généraux, du « clergé du Poitou, se rend aujourd'hui dans la « salle de l'Assemblée générale. Nous y venons, « Messieurs, pour prendre communication des pou- « voirs de nos co-députés des trois ordres, et pour « communiquer nos mandats, afin que les uns et les « autres, étant vérifiés et légitimés, la nation ait en- « fin de vrais représentans. Nous venons, Messieurs, « précédés du flambeau de la raison, conduits par « l'amour du bien public, nous placer à côté de nos « concitoyens, de nos frères. Nous accourons à la « voix de la patrie qui nous presse d'établir entre « les ordres la concorde et l'harmonie, d'où dépen- « dent le succès des Etats-généraux et le salut de « l'Etat. Puisse cette démarche être accueillie par « tous les ordres avec le même sentiment qui nous « la commande! puisse-t-elle être généralement « imitée! Puisse-t-elle enfin nous mériter l'estime « de tous les Français! » A ces derniers mots, toute la salle retentit des plus vifs applaudissemens; l'Assemblée entière presse et embrasse ces ecclésiastiques; l'un d'eux, Jallet, est porté au bureau.

Les trois curés du Poitou adressèrent aux prélats, députés du clergé, un écrit, composé par Jallet, dans lequel ils justifièrent leur démarche. Dans une délibération de la Chambre du clergé, du 19 juin, les principes des trois curés furent adoptés par une majorité de cent quarante-huit voix contre cent trente-six. Les députés du tiers-état s'étaient déjà constitués en Assemblée nationale. Jallet vota toujours avec le côté gauche de cette Assemblée. Il composa, pendant la session, diverses lettres sur la constitution civile du clergé; il les publia, pour maintenir dans les saintes doctrines les esprits faibles et propres à se laisser intimider par l'autorité.




Louis - Alexandre JARD-PANVILLIER,

Baron, Député des deux Sèvres,

Président de la Cour des Comptes,

Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Les principes libéraux de Jallet le signalèrent aux électeurs des Deux-Sèvres, assemblés pour la nomination de l'évêque constitutionnel. Les suffrages presque unanimes ne purent le décider à se charger des honorables fonctions de l'épiscopat. Il mourut à Paris en 1796.

Voici les titres de divers ouvrages de Jallet : *Pièces relatives à la démarche de MM. les curés qui ont passé dans la salle nationale, le* 12 *juin* 1789, *et les jours suivans*, Paris, 1789, in-8°. *Sur la peine de mort*, Paris, 1790, in-8°. *Pourquoi ne jurent-ils pas, puisqu'ils savent jurer?* ou *Lettres de J. Jallet à L. E. I. Merci* (évêque de Luçon), Paris, 1791, in-8°.

JARD-PANVILLIER (Louis-Alexandre), baron, président de la Cour des comptes et commandant de la Légion-d'Honneur ; fils de Jacques-Gilles Jard-Panvillier, médecin à Niort, naquit en cette ville le 7 novembre 1757. Il mourut à Paris, le 13 avril 1822, député des Deux-Sèvres. Il avait joui, pendant vingt-quatre ans, de cette haute marque d'estime et de confiance de ses concitoyens. Nous ne connaissons point de Français à qui l'on ait rendu un pareil hommage. Panvillier le dut autant à ses lumières et à son intégrité, qu'à son extrême obligeance pour tous ses concitoyens, à la modération de ses principes, et à la prudente circonspection de sa conduite sous le régime de la terreur, sous le despotisme de l'Empire, sous les fluctuations de la restauration.

Panvillier ne manquait pourtant pas de courage au besoin. Il le prouva dans une circonstance solennelle : Premier maire constitutionnel, en 1790, de la ville de Niort, il y apaisa par son énergie, et au péril de ses jours, une insurrection populaire à l'occasion de la cherté du blé.

Pendant sa carrière législative, il travailla, dans la Convention, avec beaucoup d'activité au Comité

des secours publics, au nom duquel il fit plusieurs rapports. Dans le procès de Louis XVI, il vota toujours avec ceux qui voulaient sauver ce monarque. Avant le 31 mai, il eut à remplir diverses missions dans les départemens au midi de la Loire. Ses efforts pour y calmer l'exaspération des esprits qui tendait à la guerre civile, lui méritèrent l'honneur d'être dénoncé, par Marat, comme *modéré*. Après le 9 thermidor, il fit partie de la Commission chargée de l'instruction publique Il continua de se distinguer au sein de cette majorité qui s'efforçait d'effacer les restes impurs du terrorisme. Il fut en conséquence envoyé dans les départemens de l'Est. C'est dans le cours de cette honorable mission, que Barbé-Marbois, maire de la ville de Metz, lui fit cette question: « Comment préserverai-je cette grande cité « des excès auxquels une faction la pousse par toutes « sortes d'efforts? — Nous sommes, répondit Jard-« Panvillier, dans le trajet qui, d'un état violent, « anti-social, conduira tôt ou tard à un état d'ordre, « de concorde et de paix. Nous avons encore des « lois cruelles, soupçonneuses, inquisitoriales; ga-« gnez un peu de temps; elles perdront leur auto-« rité, et bientôt seront sans force. Les lois justes, « ajouta-t-il, les lois égales, que les passions n'ont « point dictées, finissent toujours par reprendre « leur empire. Faites-les exécuter, ne souffrez au-« cune injustice, et vous préserverez votre commune « des fléaux dont tant d'autres sont victimes. » Ces sages préceptes furent aisément suivis, et le maire eut le bonheur de maintenir la ville de Metz dans un état de parfaite tranquillité.

Au Conseil des Cinq-Cents, en 1796, Panvillier attaqua, avec autant d'énergie que de logique, la loi du 3 brumaire, qui excluait les parens d'émigrés de l'exercice des fonctions publiques. Il s'éleva également contre la loi des otages, et s'opposa peu de

temps après à la proposition de déclarer la patrie en danger. Il fut encore envoyé, en qualité de commissaire du gouvernement, dans plusieurs départemens, pour y rassurer les esprits alarmés de la révolution du 18 brumaire. A son retour, il fut nommé membre du Tribunat. Il fut élu secrétaire le 22 avril 1800, et président pour l'anniversaire du 14 juillet. La décoration de la Légion-d'Honneur lui fut accordée peu après l'institution de cet ordre. En 1804, il présida la députation chargée de porter au Sénat le vœu du Tribunat, pour conférer à Bonaparte la dignité impériale. Cette année vit Panvillier questeur, baron et commandant de la Légion-d'Honneur. Il ne tint même pas à ses concitoyens des Deux-Sèvres qu'il ne fût sénateur; car les électeurs de ce département l'honorèrent de leurs suffrages pour la candidature au Sénat conservateur. En 1807, il fut chargé de porter au Corps législatif le vœu favorable du Tribunat au Code de commerce. A la suppression du Tribunat, il fut nommé président de la Cour des comptes, et c'est en cette qualité qu'il vint, en 1812, complimenter l'Empereur sur son retour de Russie.

Dans le changement de dynastie, l'ami par excellence des Niortais trouva dans les suffrages constans de leurs électeurs, des témoignages non équivoques de leur reconnaissance pour ses services, et il éprouva que s'il est beau de faire des ingrats, il est bien doux de n'en point trouver.

JOUYNEAU-DESLOGES naquit à la Chapelle-Saint-Laurent, arrondissement de Bressuire, le 24 septembre 1736. Il reçut de ses parens une éducation libérale, dont il a suivi, toute sa vie, les mouvemens généreux. Dans une carrière de quatre-vingts années, il n'a écrit que pour l'honneur des lettres, pour la prospérité de sa province, pour le bien public. Son titre principal à l'estime de la postérité, est le journal qu'il rédigea pendant neuf ans entiers,

de 1773 à 1781, sous le titre d'*Affiches du Poitou*, 2 vol. in-4°, formant ensemble 1908 pages d'impression. Ces affiches sont de précieux mémoires à consulter, pour quiconque voudra écrire sur le Poitou. Jouyneau leur dut la correspondance de gens de lettres fort distingués, et l'entrée dans les sociétés savantes, soit de la France, soit des pays étrangers. Depuis qu'il eut cessé de publier les Affiches du Poitou, il enrichit de ses lettres, toujours intéressantes, et les journaux de la province, et ceux de la capitale, et les mémoires de l'Académie celtique. Ces lettres se montent à plus de 400.

Pressé d'arriver à l'ouvrage qui le recommande le plus à la postérité, nous avons négligé de parler des emplois qu'il a toujours remplis avec exactitude, avec intégrité et avec dignité.

Après avoir pris ses derniers grades à l'école de droit de l'Université de Poitiers, il travailla, de 1756 à 1760, dans l'administration des domaines du roi, à la direction de La Rochelle. Il quitta la finance en 1761, et devint secrétaire des commandemens d'un officier général, le marquis de Narbonne-Pelet, résidant à La Rochelle, et commandant les provinces du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et les îles adjacentes. Il garda cet emploi jusqu'en 1772, époque où Narbonne se retira du service. C'est dans les heureux loisirs que lui laissaient ses fonctions de secrétaire, que Jouyneau rédigea gratuitement pendant trente mois pour le privilégié, un journal hebdomadaire, qui lui fit beaucoup d'amis, et qui lui révéla sans doute son talent pour ce genre de littérature. Encouragé par cet essai, Jouyneau sollicita, dès son arrivée à Poitiers, le privilége d'un journal hebdomadaire, qu'il rédigea pour son compte, depuis le 1er janvier 1773 jusqu'au 31 décembre 1781.

Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture à Poitiers. Il fut l'un des fondateurs de la So-

ciété des sciences et des arts, et de la Société d'agriculture, dans la même ville. L'Académie des arcades de Rome, et l'Académie des antiquités de Hesse-Cassel s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Il était déjà membre de la Société d'agriculture de La Rochelle, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Caen, et de l'Académie celtique de Paris. Il avait été chef de bureau à l'intendance de Poitiers, depuis 1783 jusqu'en 1789, et inspecteur de la librairie près la chambre syndicale de la même ville. Ses concitoyens le chargèrent, en 1790, d'une importante mission près l'Assemblée constituante. Il occupa, pendant la révolution, diverses places administratives. Il fut même nommé juge. Ami d'une sage liberté, il a joui constamment de la réputation d'homme de bien. Jouyneau-Desloges mourut à Poitiers, le 30 septembre 1816.

# L

LAFOSSE (Rouget Charles, surnommé), fils de François Rouget, maire de Niort en 1728 et 1744, naquit dans cette ville le 18 décembre 1738. Il fit ses études au collége de Niort, tenu par les Oratoriens. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il débuta dans la carrière militaire. Dès la première année de son service, il se trouva, en 1758, à la bataille de Crevelt, où son chapeau fut emporté par un boulet de canon, qui tua derrière lui un de ses camarades, grenadier au régiment de Touraine. Moins heureux l'année suivante à Minden, il reçut plusieurs blessures. En 1760, à Closter-Camp, où la mort de d'Assas fut le signal de la victoire, Lafosse se signala par plusieurs actes de valeur, mais il arrosa de son propre sang les lauriers de cette glorieuse journée. Il reçut deux

coups de sabre, l'un sur le sommet de la tête et une partie du front, l'autre passant sur le nez et s'étendant sur les deux joues. Ses exploits lui valurent le grade de capitaine. Louis XVI le nomma chevalier de Saint-Louis.

Lafosse était dans ses foyers, lorsque la révolution française éclata. Dumouriez, dans son séjour à Niort, se lia d'une manière particulière avec Lafosse; il en fit son ami. Ce fut par l'influence de ce général qu'il fut chargé, conjointement avec Bouchet de Martigny, d'organiser le 1er bataillon des Deux-Sèvres. Ce bataillon choisit Lafosse pour son chef. Celui-ci honora ce poste d'honneur. Jemmapes fut le dernier théâtre de ses exploits (1). Il fut inhumé, par les soins de son parent Rouget, à la porte de l'église, dans le village du Pasturage de Quasegnoy. Il était âgé de cinquante-quatre ans.

LAQUINTINIE (Jean de), naquit à Saint-Loup, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay, en 1626. Il fit avec distinction ses études au collége des Jésuites à Poitiers. Après y avoir achevé son cours de philosophie, il prit quelques leçons à l'école de droit, et se rendit à Paris, où il fut reçu avocat. Cependant la voix de la nature l'appelait à s'illustrer dans une autre carrière. Un événement lui imposa l'heureuse obligation d'abandonner les textes et les gloses des jurisconsultes. Tambonneau, président à la Chambre des comptes, informé du mérite du jeune avocat, lui confia l'éducation de son fils. Bien que ce nouvel emploi laissât à Laquintinie peu de temps à disposer, il en trouva néanmoins pour se livrer à l'agriculture, pour laquelle il se passionna. Il lut Virgile, Varron, Columelle et les autres anciens qui ont écrit sur la matière qu'il chérissait. Il y joignit la lecture des modernes, et il

(1) Voyez le IIe volume de cette Histoire, p. 33.

acquit bientôt toute la théorie qu'on pouvait alors avoir du jardinage et de l'agriculture. Il fit, avec son élève, un voyage en Italie, la terre classique des arts. Ce magnifique jardin de l'Europe enrichit son esprit de plus de connaissances que tous les livres qu'il avait lus. Mais dans l'agriculture, encore plus que dans les autres sciences, toute théorie est incertaine et stérile, si les principes qui la constituent ne sont le fruit de l'expérience et de la pratique. Aussi Laquintinie, à sa rentrée en France, se livra tout entier aux expériences, pour surprendre en quelque sorte la nature sur le fait. Ses premiers essais furent lents et obscurs, son génie eut souvent à lutter contre les erreurs et les préjugés de la routine de son siècle. Il dut ses succès à son infatigable constance, à l'estime et à l'amitié des plus illustres personnages. Le grand Condé se plaisait à converser familièrement avec lui, et le héros engageait souvent le jardinier à venir le voir à Chantilly.

Laquintinie fit deux voyages en Angleterre, et les seigneurs les plus distingués de ce royaume recherchèrent sa société et son amitié. Il eut avec eux jusqu'à sa mort un commerce de lettres très suivi. Le recueil en parut en Angleterre. Charles II, roi de la Grande-Bretagne, l'accueillit avec distinction, et lui offrit des avantages propres à le retenir dans son île; mais l'amour de la patrie fit rejeter à Laquintinie les offres du monarque.

A son retour en France, Colbert le présenta à Louis XIV, qui créa pour lui la charge de *directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales*. Cette nouvelle magistrature donna à Laquintinie l'influence nécessaire à ses nouvelles lois pour la perfection du jardinage. Il opéra des prodiges dans les jardins de Versailles. Son industrie sut embellir et fertiliser la terre la plus ingrate : l'art, entre ses mains, triompha de la nature. L'on

vint de toutes parts contempler ses paisibles et précieuses conquêtes. Mais, non content d'être l'objet d'une vaine admiration, et jaloux d'être utile même lorsqu'il n'existerait plus, Laquintinie réduisit en art sa méthode, qu'il développa dans un ouvrage en deux volumes, que publia son fils en 1690, quatre ans après la mort de son père. La Société d'agriculture des Deux-Sèvres mit au concours, en l'an XII, l'éloge de Laquintinie. Le prix fut remporté par le professeur de belles-lettres H.-A. Briquet.

LEBLOIS (Michel-Joseph), membre de la Légion-d'Honneur, fils de Joseph Leblois, jurisconsulte et magistrat, sénéchal du marquisat de Chef-Boutonne, naquit dans cette petite ville le 21 juin 1756. Il fit ses premières études sous les yeux de son père, prit ses grades en droit à l'Université de Poitiers, et revint à Chef-Boutonne remplir les fonctions qu'avait honorées son père. A la première organisation des tribunaux, en 1791, il fut nommé juge au tribunal du district de Melle; il en devint le président.

Au mois d'août 1793, Chauvin-Hersant, accusateur public près le tribunal criminel des Deux-Sèvres, fut appelé à la Convention pour remplacer Duchâtel, décédé. Leblois vint alors à Niort remplir les fonctions d'accusateur public, auxquelles étaient jointes celles d'accusateur militaire pour toute l'armée de la Vendée. C'était l'époque où la guerre civile désolait les départemens de l'ouest de la France. Les prisons de Niort regorgeaient de royalistes pris les armes à la main, de membres de leurs comités, de nobles et de gens suspects pour leurs opinions, enfin de délinquans militaires de toutes armes, amenés à Niort de plus de trente lieues de rayon. Dans ces circonstances pénibles, l'accusateur public et militaire parvint à faire punir les vrais coupables, à diminuer les désordres de l'armée, et à sauver la vie

de ceux dont on n'accusait que les opinions. Il refusa toujours de les mettre en jugement, ou de les envoyer au tribunal révolutionnaire. Ces faits, attestés par la reconnaissance, se sont reproduits souvent sous nos yeux, lorsque nous exercions les fonctions de *défenseur officieux* près le tribunal criminel des Deux-Sèvres.

Après le 9 thermidor, la commission chargée de procéder à l'épuration du tribunal révolutionnaire de Paris le choisit, dans le mois d'août 1794, pour remplacer Fouquier-Tinville. Sous ce nouvel accusateur public cessèrent les assassinats juridiques. On ne jugea plus les accusés sans les entendre. Toutes les affaires marquantes ne furent instruites que par ordre de la Convention ou des Comités de gouvernement. Leblois fit mettre en liberté tous les détenus contre lesquels il n'y avait pas de motifs d'accusation raisonnables. De ce nombre furent les deux frères Portalis. Il fut assez heureux pour conserver la vie à une vingtaine de victimes condamnées à mort par le tribunal de Robespierre : c'étaient vingt femmes enceintes, dont le jugement devait être exécuté après leur délivrance. Leblois va leur porter des paroles de consolation, et leur conseille de réclamer contre leur jugement. D'un autre côté, il intéresse en leur faveur Cambacérès, président du Comité de législation. Celui-ci fait un rapport à la Convention, d'après lequel le jugement de ces femmes est cassé, et leur mise en liberté prononcée.

Au renouvellement du tribunal révolutionnaire de Paris, il fut nommé substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel de la même ville. Il vint ensuite reprendre son ancienne place d'accusateur public à Niort. Il y fut continué dans ces fonctions, sous le titre de procureur impérial, en 1805. Dans la nouvelle réorganisation des cours et tribunaux, qui eut lieu en 1811, Leblois obtint la place

de substitut du procureur général à la Cour d'assises de Poitiers. En 1816, il cessa ses fonctions, et fut mis à la retraite avec pension. Il mourut le 25 décembre 1825.

LECOINTE-PUYRAVEAU (MATHIEU), fils d'un honnête artisan de Saint-Maixent, naquit dans cette ville vers 1764. Il fit avec distinction ses études au collége de Niort, tenu par les Oratoriens. A l'époque de la révolution, il exerçait la profession d'avocat à Saint-Maixent. Des opinions très prononcées en faveur du nouvel ordre de choses, et une certaine facilité d'élocution qui les met en crédit, le firent appeler, en 1790, à l'Administration du département, et l'année suivante à l'Assemblée législative. Il ne tarda point à s'y faire remarquer, soit en appuyant des dénonciations dirigées contre les ministres, soit en dénonçant lui-même un de ces grands personnages (Duportail). L'évêque de Mende et les prêtres insermentés furent aussi l'objet de ses poursuites à la tribune.

Réélu à la Convention, il fit décréter que les ministres ne pourraient être pris dans le sein de l'Assemblée. Sa dénonciation contre Marat, fauteur des massacres de septembre, le fit accuser d'intelligence avec les Girondins. Dans le procès du roi, il vota l'appel au peuple; mais il se laissa effrayer par la violence avec laquelle cette opinion fut combattue, il revint sur son vote, et se prononça pour la mort sans sursis. Il parut se rapprocher des Girondins en appuyant la proposition d'appeler, contre les efforts de Robespierre, de Danton et de leurs partisans, une force départementale à Paris, pour la sûreté et l'indépendance de la représentation nationale. Robespierre et Danton triomphèrent dans cette lutte. Au mois de mai 1793, Lecointe fut envoyé en mission dans son département; mais les succès des Vendéens à Fontenay, le 24 du même mois, le déter-

minèrent à retourner de suite à la Convention. Il y défendit le général Biron, et justifia la destitution de Rossignol. C'était se mettre de nouveau en opposition avec le parti de la *Montagne*. Il fut pourtant assez heureux pour échapper aux dernières proscriptions du régime de la terreur.

Au conseil des Cinq-Cents, il se montra l'un des défenseurs les plus zélés du gouvernement directorial. Il tenta, mais en vain, de faire passer dans les attributions du Diréctoire la radiation des émigrés. En 1796, il provoqua des mesures de répression contre les magistrats qui avaient refusé de prêter serment; le séquestre sur les biens des pères et mères d'émigrés, et l'exclusion de leurs parens des fonctions publiques. Il défendit les mesures limitatives de la liberté de la presse.

En mars 1797, Lecointe présida le conseil, d'où il sortit le mois suivant, et remplit les fonctions de commissaire du Directoire exécutif, à Niort. Il y fit déporter le curé de Notre-Dame, Coudert-Prévignaud, et son vicaire, Pilot. Les suffrages de ses amis et de ses ennemis le firent rentrer au conseil en 1798. Il contribua beaucoup au décret ordonnant des visites domiciliaires par toute la France, pour y chercher les émigrés et les *chouans*, et portant que les biens des personnes qui leur auraient donné asile, seraient confisqués.

Appelé de nouveau au fauteuil, où il parut toujours avec avantage, il présida les fêtes du 14 juillet et du 10 août. Fidèle à ses anciennes amitiés, il s'opposa avec succès, en 1799, à la mise en accusation des trois ex-directeurs Merlin, La Réveillère-Lépaux et Rewbell.

A la suite de la révolution du 18 brumaire, le premier consul, Bonaparte, envoya Lecointe dans les départemens de l'Ouest, où, de concert avec le général Hédouville, il négocia la paix qui fut signée

à Angers. De retour de sa mission, il entra au Tribunat. En 1800, il fut chargé d'aller remplir à Marseille les fonctions de commissaire-général de police, dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle et de succès. Mais il rencontra dans cette ville un préfet, Charles Delacroix, avec lequel il ne tarda point d'avoir quelques démêlés. Ils n'étaient ni l'un ni l'autre de caractère à se rien céder de leurs droits, pour le bien de la paix. Leurs contestations n'échappèrent point à la surveillance du gouvernement. Dans le même temps, Lecointe en sa qualité de chef de police à Marseille, refusa la ferme des jeux à une très proche parente du premier consul. Il fut rappelé, sous prétexte de lui donner une préfecture à laquelle on substitua la place d'administrateur de la Louisiane. Lecointe refusa: sa disgrâce fut consommée. Il vécut douze années, dans un entier oubli de la part du gouvernement; mais rien ne manquait à son bonheur. Lecointe jouissait d'une fortune considérable. Il ne tenait donc qu'à lui de continuer à couler des jours tranquilles près d'une épouse chérie, au sein d'une famille estimable et de nombreux amis. L'ambition calcule bien autrement. Aussi dès que Napoléon revint de l'île d'Elbe, Lecointe lui fut présenté par Fouché, et il accepta de suite les périlleuses fonctions de lieutenant-général de police, pour dix ou douze départemens du Midi, au nombre desquels étaient l'Isère, le Rhône et les Bouches-du-Rhône.

Il était à Lyon, quand on y apprit les désastres de Waterloo. Il suit, le soir même, la garnison. Assailli de coups de fusil, Lecointe échappe à ses meurtriers, et se rend à Toulon. Dans l'intérêt de la restauration, il est autorisé à rester dans l'exercice des fonctions, qui vont bientôt lui être enlevées. Il erre ensuite, plusieurs mois, sur terre et sur mer, pour se soustraire aux poignards de ses ennemis. Il arrive enfin dans son département, où son épouse

venait de rendre le dernier soupir. On l'y cherchait lui-même, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé contre lui, d'après l'art. 7 de la loi d'amnistie du 12 janvier 1816. Lecointe est encore assez heureux pour se dérober à ces poursuites, et pour se retirer en Belgique. Il est mort dans son exil en 1828.

LECOMTE (René-François), fils de François-Allard Lecomte, aubergiste à Fontenay, naquit dans cette ville, le 14 mai 1764. Il mourut à Bressuire, le 13 octobre 1793.

Elevé à Niort par les soins des Oratoriens, il avait mis à profit leurs excellentes leçons; ses succès faisaient la joie de sa famille, lorsqu'une cruelle catastrophe vint mettre fin à ses études (1). Il était l'aîné de cette malheureuse famille et n'avait pas seize ans. Il entre dans la marine sur un des vaisseaux commandés par le bailli de Suffren. Il est fait timonier dans la traversée. Arrivé dans l'Inde, il obtient de Suffren de combattre comme soldat à l'assaut d'un fort défendu par les Anglais. Il monte le premier à la brèche; le fort est emporté, et Lecomte est nommé sergent-major sur le champ de bataille, par le contre-amiral de Suffren. Il rentre en France en 1783. Enrôlé à Niort, comme soldat dans le 3e bataillon des Deux-Sèvres, le 12 août 1792, il est fait sous-lieutenant le 19 du même mois. Ses talens, et l'instruction qu'il donne à ses frères d'armes, le portent au commandement provisoire de ce corps. Nous avons

(1) Son père avait reçu à son hôtel l'abbé de Celle, qui, retenu par une grave maladie, ne dut le recouvrement de la santé qu'aux bons soins de son hôte. L'abbé, sous prétexte de lui en témoigner toute sa reconnaissance, lui propose la ferme générale de son abbaye. Il n'en affermait séparément les métairies que 12,000 liv. et quelques pots-de-vin: ce qu'il cache soigneusement à Lecomte. Il en porte le bail général à 24,000 liv. Lecomte est loin de soupçonner la moindre perfidie de la part de celui qui veut faire sa fortune. Il accepte de confiance toutes les propositions de l'abbé, et signe l'acte de ferme générale. Lecomte arrive à Celle avec sa famille, voit sa ruine assurée, et se brûle la cervelle.

décrit dans ce volume les exploits de ce brave à la tête du bataillon *le Vengeur*. Il fut blessé mortellement à la seconde affaire du bois du Moulin-aux-Chèvres, en octobre 1793. Au moment où ayant la pointe du pied sur les étriers, il se penchait en avant pour porter un coup de sabre à un chef vendéen, il reçut une balle qui lui traversa les intestins. Il fut transporté à Bressuire, où il rendit le dernier soupir entre les bras des médecins Perreau et Deschamps. La Convention nationale, dans la séance du 11 frimaire an II, décréta « qu'il serait payé, à titre de « secours provisoire, une somme de 1,200 francs « aux deux frères et aux sœurs du général de brigade « tué à la bataille (*en avant*) de Châtillon. »

LEFERON (Louis-Hyacinthe), fils d'un marchand de drap et de soie à Parthenay, naquit dans cette ville le 6 août 1765. A la suite de bonnes études, il embrassa la profession d'avocat. Il y renonça dès 1791 pour servir plus utilement sa patrie dans la carrière des armes. Il fit partie du 1er bataillon des Deux-Sèvres. Il en était un des capitaines à la journée de Jemmapes; et lorsque Quétineau devint général de brigade, Leferon fut choisi pour chef de son bataillon. Après la retraite honteuse de la Belgique, en 1798, il se dirigea sur Valenciennes. L'armée autrichienne entreprit bientôt le siége de ce boulevard de la république. Comme le gouvernement était loin de s'attendre aux revers de l'armée française, il fut pris au dépourvu, et Valenciennes ne se trouva pas suffisamment approvisionné de ce qui était nécessaire à sa défense. Leferon commanda en second dans cette place; il y mérita bientôt la confiance des habitans de la ville et celle de l'armée. Son ardeur, sa bravoure, devinrent l'espoir des citoyens et des militaires. On le voyait sur les remparts, où il observait les mouvemens des assiégeans; il encourageait ses frères d'armes, et donnait des ordres

contre les nouveaux moyens d'attaque ; il revenait à la ville distribuer des secours pour réparer ou pour empêcher les malheurs causés par le bombardement. C'est ainsi qu'il eut une grande part à la glorieuse défense de Valenciennes. A la sortie de cette place, il reçut le brevet de général de brigade, qu'il refusa par modestie. Il se contenta du grade de chef de brigade, et partit avec son bataillon pour l'armée des Pyrénées. La discipline austère qu'il sut maintenir dans les troupes confiées à son commandement, et quelques affaires brillantes qu'il eut avec les ennemis de la république, firent promptement distinguer le chef et les soldats. Le général Moncey lui voua une estime particulière; et, dans l'armée, les noms de Leferon, de Latour-d'Auvergne, étaient prononcés avec une égale vénération.

A la paix avec l'Espagne, cette armée fut licenciée. Une partie des troupes se rendit dans la Vendée. Le 1er bataillon des Deux-Sèvres fut de ce nombre. La présence de ces nouvelles forces parurent changer les dispositions hostiles des insurgés. Les partis se rapprochèrent, et traitèrent des conditions d'une paix qu'ils n'avaient point l'intention d'observer. Leferon, persuadé que, dans une guerre civile, les triomphes sont sans gloire, demanda et obtint son changement : il partit pour l'armée d'Italie. Il y fut chargé du commandement de la 5e demi-brigade d'infanterie de ligne. Il eut le chagrin de voir son bataillon peu nombreux, incorporé dans différens corps. Il se trouva commander à des hommes nouveaux, manquant d'habillemens, de discipline et d'instruction. Cette demi-brigade fut heureuse d'être confiée à un administrateur guerrier, qui sut la réorganiser, sans cesser de combattre. Dans l'intérieur de sa demi-brigade, c'était un bon père veillant sans cesse aux besoins de sa famille. Sur le champ de bataille son exemple était entraînant pour les chefs et

pour l'armée. L'habitant du pays où l'on portait la guerre, l'intéressait vivement, et plusieurs fois il ouvrit sa bourse à l'infortuné paysan que le soldat avait pillé. On le vit tour à tour au siége de Mantoue, à Milan, dans le Tyrol et dans le pays vénitien; partout il soutint la gloire des armées françaises. Le général Baraguey-d'Hilliers lui confia le commandement de la ville de Venise. Il quitta ce poste au bout de huit mois, parce que les hostilités allaient recommencer, et que sa demi-brigade devait faire partie de la division d'avant-garde. Le traité de Campo-Formio lui ferma le champ des combats, où le rappela l'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt. Leferon était de l'avant-garde qui pénétra jusque sous les murs de Vérone; mais, à la veille d'entrer dans la ville, la retraite de l'armée française fut ordonnée. La 5e demi-brigade ne voulut point déposer les armes, ni abandonner ses drapeaux. La charge fut ordonnée : les Français se précipitèrent, l'ennemi fut étonné... ils passèrent. Blessé d'un coup de feu à la tête, et affligé des revers de sa patrie, Leferon se faisait transporter sur un brancard à l'arrière-garde de l'armée. Enfin il succomba, le 6 floréal an VII, à Fenestrelle, petite ville du Piémont. Les patriotes de ces contrées lui firent élever un monument, que les Autrichiens et les Russes crurent devoir respecter.

LEODEGAIRE ou SAINT-LEGER, né en Poitou vers 616, abbé de Saint-Maixent en 653, gouverna ce monastère avec tant de talent et de piété, que la renommée porta son nom jusqu'à la cour où régnait Bathilde, mère de Clotaire III au berceau. Ce fut cette princesse qui, en 658, voyant l'église d'Autun incertaine sur le choix d'un évêque, la décida pour Léodegaire, abbé de Saint-Maixent. Sous l'administration de ce prélat, le diocèse d'Autun recouvra son ancienne splendeur; la discipline

ecclésiastique y reprit sa vigueur première ; les mœurs y fleurirent sous les auspices de la religion, et la littérature sacrée se ressentit quelque temps de cette heureuse révolution. Mais les besoins de l'Etat firent appeler à la cour Léodegaire. Il y porta ces précieuses qualités qui l'avaient fait admirer et chérir à Saint-Maixent et à Autun. On se tromperait pourtant d'une manière étrange, si l'on croyait qu'un état se gouverne par les mêmes vertus qu'un monastère ou même qu'un diocèse ; ce fut l'erreur d'alors, erreur presque louable dans un siècle barbare et féroce. Léodegaire, devenu ministre, et maire du palais sous Childéric II, manqua de cette fermeté nécessaire au maintien de la police générale d'un royaume. Il poussa trop loin cette humanité qui, dans un homme d'état, peut encourager les grands crimes, par l'espoir de l'impunité. Plus de sévérité dans cet excellent homme eût épargné des malheurs à la France, et de grands crimes au concussionnaire Ebroin. Léodegaire ouvrit à cet infâme le chemin des honneurs et de la fortune ; il fut bientôt contraint de céder lui-même à l'ambition de ce nouveau favori de Childéric II. Il en fut la victime, et mourut dans les tourmens du martyre, le 2 octobre 678.

Le P. Sirmond a recueilli des statuts synodaux de Léodegaire. Etienne Pérard, dans les *Preuves de son Histoire de Bourgogne*, et le P. Lecointe, dans ses *Annales*, nous ont conservé le testament de Léodegaire. Le P. Labbe, dans le Ier tome de la *Bibliothèque des Manuscrits*, a recueilli le chef-d'œuvre de ce saint prélat, lettre de consolation à Sigrade, sa mère. C'est du sein des tourmens qu'il écrivit cette lettre, qu'on ne peut lire sans attendrissement.

LESCURE (Marie-Louis de), marquis, général des armées royalistes de la Vendée, naquit dans le département des Deux-Sèvres, le 13 octobre 1766. Sa famille, une des plus anciennes et des plus illus-

tres du Languedoc, alliée aux premières maisons du royaume, originaire de l'Albigeois, où elle possédait la baronnie de Lescure, vint se fixer dans le Poitou vers le commencement du XVIII[e] siècle. Jean-François de Lescure fut nommé évêque de Luçon en 1699, et mourut en 1723.

Le jeune Lescure entra à l'école militaire, y resta trois années, et en sortit à l'âge de seize ans. Il fit partie, en 1791, d'une coalition formée dans le Poitou, dont le but était de s'emparer de la route de Lyon, et d'attendre les princes alors en Savoie. La fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes déconcertèrent ces projets. Il émigra, et revint bientôt dans sa patrie auprès de son aïeule, grièvement malade. Ce fut alors qu'il épousa la fille de Donnissan, sa cousine, célèbre depuis par ses *Mémoires*. Après le 10 août, ces jeunes époux se retirèrent dans leur château de Clisson près de Bressuire. Le décret de l'Assemblée nationale, ordonnant une levée de 300,000 hommes, excita la révolte dans la Vendée. Ce premier soulèvement ne fut point avantageux aux insurgés. Lescure, dont les opinions étaient fort suspectes aux patriotes, fut arrêté avec toute sa famille et conduit à Bressuire, où son épicier, officier municipal, offrit de garder chez lui tous ces prisonniers. Lorsque le général Quétineau évacua cette ville, il avait reçu l'ordre de faire conduire à Laforêt ces détenus, qu'il oublia volontairement (1). Il ne prévit pas sans doute les suites funestes de cet oubli, qu'il paya d'une prompte défaite à Thouars, et plus tard de sa tête. Nous avons parlé dans cette Histoire des exploits et de l'humanité de Lescure. Au combat de la Tremblaye, il fut atteint au sourcil gauche d'une balle, qui sortit derrière l'oreille. Transporté à la suite de l'armée ven-

(1) *Mém. de madame Larochejaquelein*, p. 126.

déenne obligée de passer la Loire, Lescure, après avoir éprouvé les douleurs les plus vives, mourut, entre Ernée et Fougères, le 3 novembre 1793. Il n'était âgé que de vingt-sept ans.

LUSSAULD (Charles), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, conseiller et médecin de Louis XIV, est né à Niort, où il exerça avec mérite la profession qu'il avait embrassée. L'époque de sa naissance comme celle de sa mort nous est inconnue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il florissait vers le milieu du XVIIe siècle. Il existe encore à Niort des descendans de la famille de ce médecin célèbre.

Il a composé un livre en faveur de sa profession, intitulé : *Apologie pour les Médecins contre ceux qui les accusent de trop déférer à la nature.*

On a encore de lui un ouvrage ayant pour titre : *Functionum fœtus officialium assertio, cum animadversionibus in contrariam exercitationem Philippi Legoust, doctoris medici,* à Niort, chez François Mathé, 1651, 1 vol. in-8° de 110 pages. A la fin de ce volume est une *Apologie de Lussauld contre les calomnies de Philippe Legoust*, d'environ 25 pages.

Il est aussi auteur d'un ouvrage latin intitulé : *De Morbis mulierum.* Dreux-Duradier n'en parle point.

# M

MACAULT (Antoine), naquit à Niort vers le commencement du XVIe siècle. Il exerça les fonctions de notaire dans sa ville natale. Il devint secrétaire et valet de chambre de François Ier, l'an 1534, et fut surnommé l'*Esleu* Macault. Il enrichit sa langue de plusieurs traductions, dont le style est assez net pour le temps où il écrivit. Il débuta par la *Traduction de l'Oraison de Cicéron pour Marcellus,*

imprimée à Paris chez Antoine Augereau, 1534. Il publia ensuite sa *Version des trois premiers livres de Diodore de Sicile et de l'Oraison d'Isocrate à Nicoclès*, Paris, 1544. On lui attribue aussi une autre traduction du grec, ayant pour titre : *Le grand Combat des Rats et des Grenouilles*, translaté du grec d'Homère en rime française, Paris, 1540, in-4°. A la tête de ce livre, Macault se dit *secrétaire et valet de chambre du roi eslu sur le fait de ses aydes et tailles*. Mais rien ne fit plus d'honneur à Macault que sa *Traduction des Apophtegmes*, c'est-à-dire *Prompts, subtils et sententieux dits de plusieurs rois, chefs d'armées, philosophes et autres grands personnages, tant grecs que latins*, translatés de latin en français, par l'Esleu Macault, notaire, etc., Paris, 1545, in-16 de 710 pag. Cette traduction est faite sur le latin d'Erasme. Macault joint ordinairement quelques réflexions politiques ou morales à la traduction du texte. Elles sont courtes et remplies de bon sens. Marot était l'ami de l'auteur, et il exerçait le même emploi que lui auprès de François Ier. Il orna d'un dixain la traduction des *Apophtegmes*.

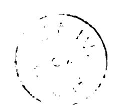
« Si savoir veulx les rencontres plaisantes
« Des saiges vieulx faites en devisant,
« O tu, qui n'as lettres à ce duisantes,
« Grâces ne peux rendre assez suffisantes
« Au tien Macault, ce gentil traduisant :
« Car en ta langue orras ici lisant,
« Mille bons motz propres à oindre et poindre,
« Ditz par les Grecs et Latins : t'avisant
« Si bonne grâce eurent en bien disant,
« Qu'en escrivant, Macault ne l'a pas moindre. »

Nous ignorons l'année de la mort d'Antoine Macault. La ville de Niort, pour perpétuer la mémoire de cet homme de lettres, a donné à la rue que sa famille habita le nom de *Macauderie*.

P. J. MAIN,

*Manufacturier, Membre des Sociétés d'Agriculture et des Sciences et Arts de Niort.*

Vigneron del.t — Lith. de Engelmann



MAIN (THOMAS-JEAN), fils de Thomas Main, manufacturier en chamoiserie à Niort, naquit en cette ville le 28 mars 1745. Il y mourut le 15 mai 1821, à l'âge de soixante-seize ans un mois et dix-huit jours.

Il embrassa la profession de son père, qu'il perdit dans sa jeunesse. Au lieu de se traîner sur les pas de ses prédécesseurs, il conçut le noble projet d'enlever aux Anglais cette supériorité qui tenait dans une grande infériorité le commerce de la chamoiserie à Niort. Il se transporta dans leur île, et trouva le moyen de s'approprier leurs procédés. Le travail du ponçage ne se fait en France que depuis 1765; et c'est Th.-Jean Main, à peine âgé de vingt ans, qui l'employa le premier dans sa fabrique à Niort. Par les observations qu'il fut à portée de faire en Angleterre sur la mégisserie, sur l'apprêt des peaux de veau en tannerie, et sur les peaux chamoisées, il se convainquit que la mégisserie se fait mieux en France; que les peaux d'agneau et de chevreau y sont plus douces, plus blanches, plus propres à être mises en couleur. Le vulgaire, la partie la plus nombreuse chez toutes les nations, se laisse encore tromper par le luisant et l'espèce d'éclat que ces insulaires donnent, aux dépens de la solidité, aux peaux d'agneau et de chevreau. Elles sont sèches et cassantes, parce que le mégissier anglais, pour ne pas payer autant de droits, économise tout ce qui ne manquerait pas de donner plus de poids aux peaux qu'il apprête. Il sait pourtant bien qu'en y introduisant, comme on le fait en France, plus d'huile et de dégras, il les rendrait plus fortes, plus souples, plus moelleuses, et par conséquent d'un meilleur usage.

La correspondance de Th.-J. Main avec Roland de la Platière prouve combien il était estimé de cet inspecteur général des manufactures du Lyonnais,

Forez et Beaujolais. Comme celui-ci était chargé de la rédaction de l'*Encyclopédie méthodique sur les manufactures et les fabriques*, il sollicita et obtint, en 1787, du manufacturier niortais, un *Mémoire sur la Chamoiserie*, qui l'avait rendu célèbre dans toute la France. Il inséra dans sa collection l'ouvrage de Th.-J. Main (1).

Le baron Poiféré de Cère, préfet des Deux-Sèvres, fut admis, en novembre 1817, à une audience particulière du duc d'Angoulême. Il présenta à Son Altesse Royale un assortiment de gants confectionnés à Niort. Il apprit au prince que c'est aux soins de Th.-J. Main, qui n'a épargné ni fatigues ni dépenses pour se saisir des procédés des fabriques étrangères, que la ville de Niort est redevable du perfectionnement de la chamoiserie. Le duc d'Angoulême chargea le préfet d'en témoigner sa satisfaction à cet utile et estimable citoyen.

En exécution de l'ordonnance royale du 28 janvier 1819, un conseil d'agriculture fut organisé à Paris. T.-J. Main en fut nommé membre correspondant pour le département des Deux-Sèvres, par arrêté du ministre du 17 avril de la même année. Il reçut, dans le cours de sa vie, beaucoup d'autres marques de considération, soit de la part du gouvernement, soit de la part de ses concitoyens; en voici les preuves : membre du conseil municipal, depuis sa formation; membre de la chambre consultative du commerce, depuis sa formation, et président de cette chambre en 1820; juge au tribunal de commerce, pendant trois ans à commencer en 1791; président du collége d'arrondissement de Niort, en 1806; président du même collége, en 1812; trésorier de la confédération des Deux-Sèvres, en 1815;

(1) Mémoire de M. Main de Niort, et Observations qui l'accompagnent. *Encycl. méth.*, IIe partie, t. III, p. 38 et suiv.

président de l'assemblée des notables commerçans, en 1817; membre du conseil des prudhommes de la ville de Niort, en 1818; membre du conseil d'arrondissement de Niort, en 1819; président de la Société d'agriculture, en 1820. Il fut un des plus riches propriétaires du département des Deux-Sèvres, et payait, en 1812, 7,200 francs de contributions.

Nous ne dirons point que la décoration de la Légion-d'Honneur a manqué à Th.-J. Main, mais nous dirons qu'il manque à la gloire des membres de cet ordre de chevalerie.

MAINTENON. *Voyez* AUBIGNÉ.

MAIXENT (Saint), abbé du monastère de ce lieu du Poitou, qui est aujourd'hui connu sous le nom de Saint-Maixent, naquit d'une famille noble, à Agde, l'an 447. Sa jeunesse fut formée par les soins de saint Sévère, abbé de la ville d'Agde. Ses progrès dans les sciences et dans la vertu lui suscitèrent tant d'ennemis, qu'il se vit contraint d'abandonner le lieu de sa naissance. Pour échapper plus sûrement aux poursuites de l'envie, il changea le nom d'*Adjutor*, sous lequel il était connu dans son pays, en celui de *Maixent*. Il se réfugia auprès d'*Agapit*, qui avait fondé un monastère dans la vaste forêt de *Vauclair*, et qui avait construit un oratoire à l'endroit même où est actuellement l'église de Saint-Saturnin de Saint-Maixent. Les vertus du nouveau cénobite engagèrent bientôt Agapit à se démettre en sa faveur du gouvernement du monastère.

En 507, Clovis pénétra dans le Poitou. Quelques-uns de ses soldats s'étant éloignés du camp, renversèrent les cellules des bons religieux. Maixent paraît, et fait des représentations à ces barbares; un soldat lève le bras et va frapper, lorsque, saisi de respect et d'étonnement à la vue de l'air vénérable et de la contenance assurée du saint abbé, il tombe à ses pieds, pénétré de repentir. De toutes parts on

crie au miracle. La chose parvient de bouche en bouche jusqu'à Clovis. Ce prince, pour se concilier de plus en plus le Dieu que lui avait fait connaître son épouse, accorde au monastère tout le terrain qui l'avoisine. C'est là que Maixent mourut, à l'âge de soixante-sept ans, le 6 juin 515.

Le monastère de Saint-Maixent fut longtemps en grande vénération. Le roi Sigebert, dans le VIe siècle, donna par une charte aux religieux de cette abbaye 2,000 *livres de terre en fief noble, avecque le droict de foy et seruice de fidelité* (1). L'empereur Louis, fils de Charlemagne, par un capitulaire de l'an 817, dispense le monastère de Saint-Maixent de fournir des miliciens et des dons. Il sera tenu seulement de faire des prières pour la conservation de l'empereur, de ses fils et de l'empire (2).

On attribue à saint Maixent un ouvrage ayant pour titre : *La Vie de saint Vivence, prêtre en Poitou*. Cette production n'est point venue jusqu'à nous. On doit sans doute peu la regretter, puisqu'elle a été écrite dans un siècle aussi barbare pour le langage que pour les mœurs.

MEAUSME (François), docteur en théologie, exerçait depuis plusieurs années les fonctions de curé à Notre-Dame de Niort, lorsque la défaite de la flotte rochelaise et la retraite de Soubise, en 1625, lui fournirent l'occasion de composer un ouvrage qu'il intitula : *La Royauté inviolable contre les injustes armes des rebelles de ce temps*. Le P. Gastaud, l'un des fondateurs de la congrégation de l'Oratoire, se trouvait alors à Niort, sa patrie. Meausme lui communiqua son ouvrage, comme à un homme qui avait longtemps résidé à La Rochelle, et qui connaissait mieux que personne les véritables causes

(1) *Mém. de Jean de La Haye*, chap. IX.
(2) *Capit. regum Fr.*, in-fol., pag. 890.

de la révolution des Rochelais. Meausme profita des conseils et des observations du P. Gastaud. Restait à obtenir l'autorisation de faire imprimer cette production. Meausme alla la présenter à l'évêque de Poitiers, qui chargea Gastaud de l'examiner. Celui-ci donna son approbation à cet écrit, comme docteur en Sorbonne, le 14 janvier 1626. Aussitôt l'auteur confia son manuscrit à J. Moussat, qui l'imprima à Niort, format in-8° de 405 pages, non compris l'épître dédicatoire au roi, l'avis au lecteur, et les vers de quelques amis de l'auteur, tous Niortais. Ces beaux esprits, dont on imprima les vers à la tête du livre de Meausme, sont : Etienne Jouslard, écuyer, sieur de la Régle, président de l'élection de Niort; Jacques Jouslard, sieur de Chantecaille, conseiller; L. Coyaud, avocat; J. Hugueteau, avocat, et J. Arnauldet, sieur de la Repoussonnière, aussi avocat.

Cet ouvrage est digne d'un bon citoyen, ami de la paix et de son roi; mais le style en est souvent guindé, lâche et diffus. Il y a beaucoup d'érudition et de lieux communs. Cette manière d'écrire rappelle celle de Pierre Mathieu, dans son Histoire de Henri IV.

MÉRÉ (GEORGES BROSSIN, chevalier DE), fut d'abord connu sous le nom de PLASSAC; il était issu d'une des plus illustres familles du Poitou, tant par l'antiquité de sa noblesse que par l'éclat de ses alliances : son père était seigneur de Méré, chevalier des ordres du roi; sa mère N..... de Gombaut, fille du comte de Chateauroux, appartenait à la famille de Bourbon-Condé. Le chevalier de Méré s'appliqua aux mathématiques, aux langues savantes et à la lecture des hommes illustres grecs et romains. Platon, Cicéron, Homère, Virgile, etc., lui étaient aussi familiers que les auteurs de sa patrie. Après avoir fait, dans sa jeunesse, quelques campagnes sur

mer, et après avoir donné au public quelques productions de son génie, il parut avec éclat à la cour, et se fit estimer et rechercher des savans et des grands : Balzac, Pascal, La Rochefoucault, la duchesse de Lesdiguières, la maréchale de Clérembault, étaient de ce nombre. Ménage lui a dédié ses *Observations sur la Langue française.* Ninon, l'illustre Ninon le proposait pour modèle à ses élèves. L'immortelle marquise de Maintenon était une élève du chevalier de Méré : il la vit pour la première fois chez madame de Neuillant, sa tante, sœur de Constant d'Aubigné, à Niort où elle faisait sa demeure. Le chevalier, frappé de la raison et de la sagesse prématurée de mademoiselle d'Aubigné, pria madame de Neuillant de lui permettre de l'instruire. Dans son premier voyage à Paris il lui écrivit; étant venu lui-même à Paris, il vanta dans le monde l'esprit et la beauté de *la belle Indienne* (c'est ainsi qu'il nommait mademoiselle d'Aubigné). Sur le soir de sa vie, le chevalier de Méré se retira dans sa terre de Méré, où il termina sa carrière dans un âge fort avancé, vers l'an 1690. Il laissa tout son bien à la marquise de Sepvret, sa belle-sœur, veuve de Charles Yonques, son frère utérin. Ce fut un philosophe qui tâcha de se rendre agréable. Aujourd'hui on a à peu près oublié le chevalier de Méré et *son chien de style*, comme disait madame de Sévigné dans une de ses lettres. On peut le mettre à la tête des auteurs auxquels il faudra bientôt un Œdipe plutôt qu'un lecteur. Il est temps de venir à ses ouvrages.

On a du chevalier de Méré : 1° *Les Conversations de M. de Clérembault et du chevalier de Méré.* Il traite d'un prince né pour régner. Paris, in-12, 1669. 2° *Discours sur la Justesse*, joint aux précédens, Paris, in-12, 1671 et 1675, Lyon, in-12, 1677. C'est dans ce discours qu'il a prétendu prouver que Voiture était bien éloigné de mériter les louanges

que lui donnaient les beaux esprits de ce temps, sur la justesse de l'expression. 3° *Discours sur l'Esprit*, Paris, in-12, 1677, Lyon, in-12, 1690, Paris, in-12, 1697; 4° *Discours sur la Conversation*, joint au précédent; 5° *Discours sur les Agrémens*, joint aux précédens; 6° *Lettres du chevalier de Méré*, Paris, in-12, 1682, 2 tom., id. 1689; Lyon, 1691. C'est celui de ses ouvrages qui est le plus estimé.

On lui attribue aussi : 7° *Réflexions, sentences, et Réflexions morales et politiques*, Paris, 1687, in-12; 8° *Œuvres posthumes du chevalier de Méré*, publiées par l'abbé Nadal, son admirateur, Paris, 1700, in-8°; La Haye, 1701, in-12. Ces œuvres posthumes contiennent : *De la vraie Honnêteté*, en deux parties; *de l'Eloquence et de l'Entretien; de la Délicatesse dans les choses et dans l'expression; du Commerce du Monde*. Michault, avocat à Dijon, a fait l'éloge du chevalier de Méré. O. B., de Lezay.

MESNARD DE LA GARDE (CHARLES), ancien directeur de la monnaie à La Rochelle, membre de l'Académie royale des belles-lettres et de la Société royale d'agriculture de la même ville, naquit dans la commune de Largeasse, canton de Moncoutant, en 1715. Il fit ses premières études au collége de Niort, tenu par les Oratoriens, et prit ensuite le parti des armes. Après le traité de Versailles, en 1736, il passa au service de l'empereur, et devint directeur de la monnaie à Florence. C'est dans cette ville qu'il eut occasion de faire connaissance et de se lier avec l'abbé Nollet. Ils firent ensemble plusieurs expériences de physique. Nollet, dans ses ouvrages, parle avec éloge de Mesnard de la Garde; il le nomme le plus grand *électriseur* de l'Italie. L'empereur, grand-duc de Toscane, lui donna les témoignages les plus honorables des services qu'il en avait reçus; des affaires de famille le rappelèrent en France, après une absence de douze années. Il fut

nommé directeur de la monnaie à La Rochelle. L'Académie de cette ville s'empressa de se l'associer, en 1756. Il y lut, à la séance du 16 mai 1759, un *Mémoire sur l'affinage de l'or au ciment.* Il composa pour la même Académie un autre *Mémoire sur la préparation des minéraux et sur leur fusion.* Des raisons de santé le déterminèrent à se retirer à la campagne, auprès d'un frère qui était notaire au Busseau. Il fit l'acquisition de la terre de Latour-Dupin, commune de *Scillé*, à trois lieues de Parthenay. C'est là qu'il mourut le 23 mai 1775, regretté des savans et de ses nombreux amis. Physicien et mécanicien distingué, Mesnard de la Garde a beaucoup écrit sur la fusion des métaux : il en connaissait parfaitement tous les procédés, pour lesquels il a indiqué des moyens d'économie et de sûreté. Il a inventé et simplifié plusieurs machines utiles pour différens arts; l'administration et des savans le consultèrent souvent.

MESTADIER (Joseph-Jean), fils de Jean-Guillaume Mestadier et de dame Jeanne Racapé, naquit à la Foye-Monjault le 3 février 1739. Il fit ses études au collége de Niort, dirigé par les Oratoriens. Il embrassa l'état ecclésiastique. Il était curé de Breuille, diocèse de Saintes, à l'époque de la révolution. La nouvelle constitution civile du clergé lui parut très favorable au désir qu'il avait de sortir de l'état d'obscurité dans lequel il vivait. Il en adopta chaudement tous les principes, et prêta avec zèle le serment exigé des prêtres en fonctions. Il partit avec les électeurs de Saint-Jean, qui se rendaient à Saintes, pour y nommer l'évêque constitutionnel qui devait résider dans cette ville. Il espérait peut-être que les suffrages des électeurs l'appelleraient à ce siége : un autre concurrent fut préféré. Il ne tarda guère à voir combler ses vœux. Les électeurs du département des Deux-Sèvres avaient inutilement offert la dignité de

prélat à Jallet et Prieur; ces deux ecclésiastiques avaient refusé. Dans une troisième réunion, la majorité des voix se porta sur Mestadier, qui accepta et alla se faire sacrer évêque à Bordeaux. Peu de jours après son arrivée à Saint-Maixent, il y publia sa lettre pastorale, le 12 du mois d'août 1791. Son épiscopat n'a rien présenté de plus remarquable que la campagne militaire faite avec Westermann. Nous en avons parlé dans ce volume. Lorsque la Convention fit fermer tous les temples, Mestadier se retira près de Niort, à Coulon, où il exerça, durant dix années, l'honorable profession de notaire. Il y est mort dans sa 65e année, le 10 vendémiaire an XII (le 3 octobre 1803).

MONNET-DE-LORBEAU (Louis-Claude), baron, lieutenant-général, fils de Claude-Jean-Baptiste, naquit à Mougon, de l'arrondissement de Melle, le 1er janvier 1766. Il entra au service, dans l'arme de l'infanterie, et fut fait capitaine d'une compagnie franche des Deux-Sèvres, le 28 mars 1793. Il devint le 25 novembre 1795, chef du 1er bataillon, dit *le Vengeur*, formé, pour la plus grande partie, de volontaires nationaux du même département. Il fit en ces deux qualités, les campagnes de 1793, 1794 et 1795, à l'armée de l'Ouest. Sa colonne avait fait sa jonction avec celle de l'adjudant-général Travot, lorsqu'elle fit prisonnier le chef royaliste, Charette, dans la forêt de Grallard.

Chef de brigade, le 23 juillet 1796, il commanda pendant quelques mois le département des Deux-Sèvres, puis il fut appelé au commandement de la 31e demi-brigade, à l'armée du Rhin. A l'affaire de Sion, dans le Haut-Valais, il traversa le torrent de la Morge, à la tête des grenadiers de sa demi-brigade, tourna un pont, fraya un chemin à l'armée française, tenue alors en échec, et prit d'assaut la ville de Sion. Employé à l'armée d'Italie, il se dis-

tingua particulièrement à la bataille de Bussolengo, qui fut livrée le 26 mars 1799. Dans cette journée, Monnet se porta, avec trois compagnies de grenadiers, sur le pont de bateaux de l'Adige, coupa la retraite aux Autrichiens, et leur fit 3,000 prisonniers. Le 5 avril suivant, il fit mettre bas les armes à un bataillon hongrois, et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille. Chargé du commandement de la citadelle de Mantoue, en 1800, il déploya, pendant le siége de cette place, un système de défense, qui ajouta encore à sa réputation. Ensuite il fut mis en tête de l'avant-garde de l'armée que le général Leclerc eut ordre de diriger contre le Portugal. En l'an x (1801, 1802), il fut appelé au commandement du département d'Ile-et-Vilaine, à Rennes. Puis il obtint le commandement supérieur de la Zélande, fut nommé général de division le 19 août 1803, et commandant de la Légion-d'Honneur le 15 juin 1804. Au commencement de 1809, il fut chargé de mettre Flessingue à l'abri de toute attaque extérieure : l'Angleterre faisait alors les préparatifs d'un armement sans exemple pour cette puissance. Il offrit 41 vaisseaux de ligne, 28 frégates, 84 corvettes, bricks, bombardes, etc., et 1,500 bâtimens de transport; au total, 1,653 voiles.

Le 30 juillet, à cinq heures et demie du soir, l'ennemi effectua sa descente au Breezand, et débarqua environ 18,000 hommes, qui furent bientôt après suivis de 12,000 autres. La fusillade ne tarda pas alors à s'engager, et dans un instant, l'attaque devint générale. Dans cette action, la droite des troupes du général Monnet fut laissée à découvert, par le lieutenant-général Bruce, qui, à la première nouvelle de l'apparition des Anglais, encloua ses canons, évacua le fort de Haack, et se retira avec la garnison hollandaise à Berg-op-Zoom. Monnet, qui n'avait sur ce point que 1,500 hommes à opposer à l'ennemi,

cédant à la grande supériorité du nombre et au feu extraordinaire des vaisseaux, ordonna la retraite, et vint prendre possession sur la route de Flessingue, derrière le Watergam, près de Midelbourg. Le 31, l'ennemi ne s'occupa que de reconnaissances. Le 1er août, les Anglais attaquèrent sur tous les points, et leur grande supériorité força encore les Français à la retraite; mais, malgré tous les efforts de l'ennemi, le général Monnet maintint ses avant-postes à 350 toises de la place de Flessingue. Le même jour, il fit commencer une coupure sur la digue de Rammekens, afin d'inonder le pays, aussitôt qu'il aurait perdu l'espoir de recevoir des renforts suffisans pour repousser les Anglais et les contraindre à se rembarquer. Du 1er au 6 août, il n'y eut que des engagemens d'avant-postes, plus ou moins vifs; et, dans cet intervalle, il reçut 2,900 hommes de renfort. L'ennemi s'en aperçut, et, dès le 7, il bloqua si étroitement l'île de Walcheren, qu'à dater de ce jour, tout espoir de secours, soit de France, soit de Hollande, fut interdit au général Monnet. Il fit ouvrir la coupure d'inondation, et l'on commença la manœuvre des vannes de la place, et elle fut continuée jusqu'à la reddition de l'île. Ce moment fatal eût été sans doute longtemps différé, si cette manœuvre eût réussi. Mais le calme constant de la mer, et surtout le vent contraire qui régna jusqu'au 14 août, empêchèrent l'inondation de produire l'effet qu'on en devait attendre. Le 10, le général Monnet fit faire une sortie pour reconnaître la force, les ouvrages et la position des assiégeans: il s'en suivit une action qui fut très chaude. Le 11, vers quatre heures de l'après-midi, dix frégates anglaises forçèrent le passage de l'Escaut, en faisant un feu des plus vifs, de concert avec quelques batteries de terre, qui lancèrent en même temps sur la villeun grand nombre de fusées incendiaires. Le 13, à mdi,

l'ennemi démasqua toutes ses batteries, armées de 58 pièces de siége, de gros calibre, et commença sur la ville avec les dix frégates et un grand nombre de canonnières, brûlots et bombardes, un feu terrible, qui dura jusqu'au lendemain soir à huit heures. Vers cinq heures et demie de l'après-midi du même jour, et pendant le plus fort de l'action, l'infanterie ennemie fit une vigoureuse attaque sur tous les avant-postes français; et, comme elle était protégée par les batteries de terre et de mer, elle finit par obliger le général Monnet à se replier jusqu'au vieux Flessingue. Le 14, à 9 heures du matin, sept vaisseaux de ligne vinrent se joindre aux dix frégates, bombardes et canonnières. Tous ces bâtimens de concert avec les batteries de terre, firent un feu croisé qui enfilait les ouvrages de la place dans toutes les directions. Plus de onze cents bouches à feu, tirant à la fois sur Flessingue, y portèrent la destruction et la mort. Au commencement de l'action, l'artillerie française riposta avec vigueur, et força même une frégate, un brick et plusieurs bombardes à s'échouer; mais en très peu de temps beaucoup de pièces de la place furent démontées, plusieurs affûts brisés, et plusieurs mortiers mis hors de service. Enfin les batteries françaises furent réduites au silence le plus complet, par le feu de l'immense artillerie anglaise. Cependant l'incendie se manifestait en plusieurs quartiers de la ville. La manutention fut consumée, ainsi que plusieurs édifices publics. Il fut impossible d'arrêter les progrès du feu, parce que les pompes avaient été détruites, et la plupart des pompiers, tués ou blessés.

Dès les premiers jours du mois d'août, les Anglais avaient envoyé des parlementaires au général Monnet qui les avait fort mal accueillis. La municipalité de Flessingue lui envoya aussi en vain plusieurs députations, pour l'engager à mettre fin aux horreurs

du siége. Le 14 au soir, les Anglais dépêchèrent un nouveau parlementaire sommer la ville de se rendre. Sur le refus formel du général Monnet, le bombardement recommença avec plus de fureur, et dura jusqu'au lendemain. L'ennemi envoya ce dernier jour un troisième parlementaire. Les Anglais avaient embossé leurs vaisseaux à un quart de portée de canon devant tous les fronts de la place, et principalement à l'entrée du port marchand et du port militaire, pour les forcer, ce qu'ils pouvaient exécuter d'un moment à l'autre. L'ennemi était même parvenu à placer une machine infernale à la chaîne du port marchand, sous la protection de sa marine. Le feu de la place était éteint; le mur du premier bastion était en partie écroulé; les premiers postes de l'ennemi, du côté de la terre, étaient à quinze toises de la flèche de Plattendick. De 6,863 combattans, il ne restait au général Monnet que 2,988 hommes, en état de faire le service (l'abbé Montgaillard, t. VI, p. 444), et cette poignée de conscrits et d'étrangers avaient affaire à une armée de 50,000 hommes, soutenue par 30,000 marins. Tout espoir de secours était perdu : une plus longue résistance ne pouvait qu'entraîner la ruine totale de la place et de la garnison. Dans ces circonstances critiques, le général Monnet prit l'avis du conseil de défense, et se détermina à capituler. De grands débats s'élevèrent entre les commissaires respectifs; enfin la capitulation fut signée et ratifiée le 16 août à une heure du matin. La garnison obtint les honneurs de la guerre; mais elle resta prisonnière avec le général, et fut conduite en Angleterre.

Napoléon, outré de dépit de la perte de Flessingue, nomma un conseil d'enquête qui n'entendit que des témoins à charge, et qui fit un rapport rempli de préventions défavorables au général Monnet. Là, se bornèrent les mesures extra-judiciaires dirigées

contre ce général. Cependant la Biographie des Contemporains et l'abbé Montgaillard, t. VI, p. 437, ont avancé « qu'un conseil de guerre, saisi plus tard « de cette affaire, condamna à mort par contumace « Monnet, prisonnier en Angleterre, comme con- « vaincu de lâcheté ou de trahison. » Ce jugement est un fait controuvé par la malveillance, et de plus il implique contradiction dans les termes : car le général Monnet, bien loin de refuser de comparaître devant des juges, sollicita, pendant les cinq années de sa captivité, la faveur de son échange et son renvoi en France, pour y faire examiner sa conduite et la justifier. Au reste, ce n'était pas le temps où l'on rendait justice aux services militaires; car, à la suite de la prise de Flessingue, Bernadotte étant accouru pour empêcher les Anglais de détruire la flotte française et de brûler Anvers, et ayant atteint ce double but par une activité presque surnaturelle, n'en recueillit que l'outrage de remettre son commandement au maréchal Bessières, que Napoléon avait dépêché en toute hâte pour le lui retirer.

Le général Monnet rentra en France, en 1814, par suite de l'échange des prisonniers de guerre. Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis, le 13 août, et, dans ce même mois, il reçut des frères Faucher la lettre suivante :

« Vous fûtes frappé de la foudre, mon cher gé- « néral, lorsque nul de nous ne connaissait de para- « tonnerre; ni les exploits militaires, ni les vertus « civiles n'offraient d'abri assuré, et il fallait cour- « ber la tête sous la fatalité. Vous nous êtes rendu « avec le calme, la paix et les espérances de bon- « heur. Il y a foule près de vous, ce doit être : mais « nous avons la confiance que vous distinguerez les « marques de souvenir de deux anciens frères d'ar- « mes, d'une franche et inaltérable amitié, qui les

« dispense des protestations affectueuses d'usage
« pour les cœurs froids et calculateurs.

« Avez-vous gagné le spleen en Albion? Venez à
« la Réole, pour aller à Bagnères.

« Souffrez-vous de quelques blessures? Venez à la
« Réole, pour aller à Barèges.

« Etes-vous fatigué de l'atmosphère des tempêtes
« dans lesquelles vous avez si longtemps vécu? Ve-
« nez à la Réole. Et pour ces maladies, et pour ce
« malaise, l'amitié possède un dictame à nul autre
« pareil.

« Adieu, mon cher général, nous vous aimons bien.
« Mettez notre respect aux pieds de Madame. »

Constantin de Faucher, *maréchal-de-camp.*

César de Faucher, *maréchal-de-camp.*

Au château de Boirac, par la Réole.

Le général Monnet est mort le 8 juin 1819.

MORAND (René-Pierre-François), fils de René-Pierre Morand, avocat au parlement de Paris, naquit en 1744 à la Commanderie du Temple, commune du canton de Châtillon-sur-Sèvre. Il mourut en 1813, âgé de soixante-neuf ans, au château de Boursonnes, près de Villers-Cotterets, département de l'Aisne.

A la suite de bonnes études, il fut reçu docteur en médecine, et il vint exercer sa profession dans la ville de Niort. Il ne tarda pas à s'y faire connaître d'une manière fort avantageuse. Rien n'était au-dessus de son zèle à soigner, à consoler ses malades, que son désintéressement pour ses honoraires, qui était toujours d'autant plus grand que les services avaient été plus signalés. Morand ne voulait pas perdre ses droits à la reconnaissance.

Son mérite perça jusqu'à la capitale; la Société de médecine de Paris s'empressa de se l'associer pour

correspondant. Le diplôme qu'il reçut en cette qualité est de 1778, et signé Vicq-d'Azir. En 1784, le gouvernement chargea l'intendant de la généralité du Poitou de confier à Morand l'honorable fonction de médecin des pauvres habitans des campagnes, dans les temps d'épidémie. Le prince apanagiste de la province le nomma, cette même année, médecin des prisons de la sénéchaussée de Niort. Enfin, le 13 mars 1788, le roi le créa inspecteur des eaux minérales françaises et étrangères à la résidence de Niort; doué de beaucoup d'esprit, aimant les lettres, et nourri de la saine philosophie du XVIIIe siècle, il adopta avec chaleur les principes politiques qui régénérèrent, en 1789, le peuple français. Il aima sincèrement la liberté, mais il en détesta, il en fronda tous les excès.

Officier municipal de la ville de Niort, en 1789, il fut appelé, vers la fin de 1791, à la place de secrétaire-général de l'administration centrale des Deux-Sèvres. C'est en cette qualité qu'il rédigea le mémoire justificatif de la conduite des administrateurs, à l'époque des premiers troubles qui éclatèrent à Châtillon-sur-Sèvre. On lui doit aussi le compte rendu, par l'administration des Deux-Sèvres, depuis le 1er décembre 1792, jusqu'au 1er brumaire de l'an IV, aux administrateurs nouvellement élus d'après la constitution, in-4° de 88 pag. L'année suivante, le Directoire exécutif nomma Morand, son commissaire près l'administration centrale des Deux-Sèvres. Trois mois après, il fut élu, par les électeurs de son département, membre du Corps législatif au Conseil des anciens. Le 11 nivôse an VIII (janvier 1800), il fut nommé de nouveau, par acte du Sénat conservateur, membre du Corps législatif, d'où il est sorti désigné par le sort en 1809 (22 fructidor an VI). Il était du Conseil des anciens, lorsqu'il fit à cette Chambre, en 1798, un rapport en vertu duquel l'administra-

tion centrale des Deux-Sèvres fut autorisée à disposer d'une portion de terrain, dépendant du ci-devant château de Niort, pour y établir un jardin de botanique. Nous avons fait mention de ce rapport dans le second volume de l'Histoire de Niort, et nous nous sommes félicités du témoignage honorable que cet homme de bien rendit alors des travaux des professeurs de l'Ecole centrale de son département.

Morand ne fut pas seulement un fonctionnaire public très estimable, il fut encore un homme de la société la plus aimable ; conteur agréable et spirituel, il possédait au plus haut degré le talent de narrer avec grâce. On se faisait fête de le posséder ou de le rencontrer dans ces soupers, délices de nos pères, qu'il animait par l'originalité de ses saillies, la finesse et la vivacité de ses reparties.

Ami sûr, il n'abandonna jamais aucun des siens, lorsqu'ils se trouvèrent exposés à être enveloppés dans les catastrophes de la tourmente révolutionnaire. Il saisit toujours avec empressement toutes les occasions d'obliger, que lui fournirent les différentes fonctions publiques qui lui furent confiées. Son fils a, plus d'une fois, eu le bonheur de recueillir, sur des points divers du département des Deux-Sèvres, les expressions touchantes d'une reconnaissance, qu'il regarde comme la portion la plus précieuse de l'héritage que lui a transmis son honorable père.

MORISSET (René-Jacques), baron d'empire, membre de plusieurs assemblées législatives, conservateur des eaux et forêts, fils de Jacques-Amable Morisset, greffier en chef de l'élection de Niort, naquit dans cette ville, le 20 février 1765. Il fit ses humanités et sa philosophie au collége d'Harcourt, à Paris, où il suivit les cours de droit et se fit recevoir avocat en parlement. Rentré dans sa ville natale, il y épousa la fille du lieutenant particulier, assesseur civil et criminel. Il était devenu propriétaire de cette

place, et il allait être installé dans ces fonctions, lorsque la révolution éclata. Doué d'une grande facilité de s'énoncer, il parut avec avantage dans les premières assemblées électorales, qui eurent lieu en 1790. Il fut nommé membre de l'administration du district. Ses talens et la confiance qu'il inspira dès sa jeunesse, lui méritèrent, en 1791, les suffrages presque unanimes des assemblées primaires, pour la place de maire de Niort. Depuis plusieurs mois, il en remplissait avec honneur les fonctions, lorsque, le 1er juin, il crut de sa prudence, dans ces temps difficiles, de donner la démission de sa place. Cette retraite inattendue alarma tous les corps administratifs de la ville. « Le 3 juin, le conseil général de la « commune se réunit extraordinairement avec les « administrateurs du Directoire de département et « du Directoire de district, ainsi qu'avec un très « grand nombre de citoyens, tous également pénétrés du plus vif regret de la démission du premier « magistrat du peuple.

« Pressés par la force de la vérité de rendre la plus « haute justice aux lumières, au zèle et au dévoue« ment de M. Morisset pour la chose publique, tous « se transportèrent chez lui, et employèrent tous « leurs efforts, pour l'engager à reprendre le poste « qui lui avait été confié à si juste titre.

« Ce citoyen sensible à une députation si hono« rable, ne consulta que son cœur, et revint avec « empressement reprendre ses fonctions, où l'on « admira tour à tour sa fidélité et son attachement à « ses devoirs, ainsi que sa continuelle sollicitude pour « le bonheur commun (1). »

Les travaux de l'administration de Morisset furent couronnés par un rapport qu'il fit, le 9 novembre 1792, au conseil général de la commune, pour ne

(1) Extrait des Registres de la mairie de Niort.

rien laisser d'obscur, rien de litigeux, rien d'indéterminé sur sa comptabilité. Depuis la suppression de l'ancien régime, la fixation des charges locales n'avait attiré dans son ensemble les vues d'aucun des prédécesseurs de Morisset; aucun arrêté n'avait embrassé dans son entier cette branche importante de l'administration d'une grande commune.

L'Assemblée électorale du département, à raison de l'alternat se tint à Parthenay. Morisset en fut élu président, à la presque unanimité des suffrages. Il y eut le même accord de voix pour le nommer le premier administrateur du Directoire du département.

Cette administration, en 1793, l'envoya près de la Convention, réclamer des secours en hommes et en armes, pour arrêter les progrès de la guerre civile. Nous avons donné, dans ce volume, les détails de cette honorable mission. En 1795, Morisset était président du Directoire du département, lorsque cette administration rendit le compte de sa gestion aux administrateurs nouvellement élus d'après la Constitution. Dans cette nouvelle organisation, il fut substitut du commissaire du Directoire exécutif. L'entrée au Corps législatif lui fut ouverte en 1812. Il ne fit point partie de la Chambre des *Introuvables*, ni de celle des Cent-Jours. Il ne fut réélu qu'en 1816, et il n'a point cessé de faire partie de la représentation nationale jusqu'en 1822. Il y aurait de l'injustice à ne point tenir compte à Morisset des efforts qu'il fit à la Chambre, pour prouver la surtaxe dont était grevé le département des Deux-Sèvres, et du plein succès qui en fut la suite. Dans la nouvelle répartition, le département fut déchargé de 427,031 francs. Les ennemis de Morisset lui ont reproché d'avoir constamment favorisé les vues du ministère, d'avoir fait passer la loi du double vote, et d'avoir obtenu la place de Conservateur des eaux et forêts; mais dans ces différens postes, on ne peut

lui reprocher d'avoir commis aucun acte arbitraire, ni d'avoir négligé les intérêts de ses concitoyens qui ont eu recours à son obligeance.

MORNAY (Philippe de), seigneur du Plessis-Marly, baron de la Forêt-sur-Sèvre, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de la ville et sénéchaussée de Saumur, etc., naquit, le 5 octobre 1549, de Jacques de Mornay et de Françoise du Bec-Crespin, à Buhi, dans le Vexin français. Sa famille était alliée aux plus illustres du royaume, et même à la maison de Bourbon. Philippe ayant des frères aînés, fut destiné dès le berceau à l'état ecclésiastique. Un frère de son père, l'abbé Bertin de Mornay, voulait lui céder ses bénéfices; et il aurait pu parvenir à quelques dignités par le moyen de son oncle maternel, Philippe du Bec, évêque de Nantes, et depuis archevêque de Rheims. Toutes ces espérances furent trompées par l'éloignement de Mornay pour le catholicisme. Sa mère, qui avait adopté la réforme, lui fit partager ses idées dès l'âge de neuf ou dix ans, et dans la suite des instituteurs soigneusement choisis développèrent ces principes. D'un autre côté, son père, zélé catholique, mourut en 1560, ce qui lui laissa la liberté d'embrasser ouvertement le protestantisme. Mornay étudia à Paris sous les maîtres les plus célèbres, et s'avança rapidement dans l'étude des langues et des sciences. Jeune encore, il fit de grands progrès dans la théologie. On regardait alors cela comme un prodige dans un gentilhomme.

A peine âgé de dix-huit ans, il voyagea en Suisse, en Allemagne, où il étudia la jurisprudence, et en Italie; il voulut même passer en Orient; il en fut détourné par la guerre des Turcs avec les Vénitiens. Il revint en Allemagne, parcourut la Hongrie, la Bohême, l'Autriche, et s'arrêta quelque temps dans

les Pays-Bas. Ces voyages, qui l'occupèrent pendant plusieurs années, lui donnèrent dans la suite une grande supériorité dans les affaires, car non seulement il se perfectionna dans les sciences, mais il apprit à connaître les intérêts politiques de presque toutes les nations de l'Europe. Pendant son séjour en Belgique, il débuta avantageusement dans la carrière politique et littéraire, en publiant deux écrits adressés aux Flamands, qu'il exhortait à se défier des Espagnols. Peu à près, Mornay rentra en France; il avait recueilli ses observations en Flandre, dans un mémoire que l'amiral de Coligny présenta au roi. La Saint-Barthélemy ne tarda pas à arriver, et Mornay eut beaucoup de peine à se sauver chez ses parens, d'où il se retira en Angleterre. Il revint en France l'année suivante, lorsque les protestans, qu'on croyait terrassés, se relevèrent avec force, mais sans succès; et bien que, par une adresse étonnante, il eût fait croire qu'il était attaché au parti de la cour, Mornay trouva plus prudent de demeurer sur la frontière jusqu'en 1575. C'est alors qu'il connut Charlotte Arbaleste, veuve de Jean du Pas de Feuquières, qu'il épousa depuis. Il se joignit aux protestans; et dans une petite expédition en Champagne, il fut blessé par une imprudence chevaleresque. Heureusement il ne fut pas reconnu, et sa future épouse paya sa rançon; il conclut de suite son mariage. Dans la même année il s'attacha au roi de Navarre, depuis Henri IV, qui l'admit dans son conseil et l'honora d'une confiance qui fut entière pendant bien des années. Mornay fut chargé de l'administration des finances, et prit part à un grand nombre de négociations. Il réussit dans presque toutes, parce qu'il était un vrai politique, et non un intrigant. Ses conseils étaient toujours dictés par la sagesse et la vertu. Un ancien envoyé de France dans le Levant promettait à Henri de faire venir

une armée turque par la Méditerranée, pour secourir les protestans. Le vertueux Mornay et le brave Lanoue, qui lui était adjoint, repoussèrent cette dangereuse proposition : on n'en parla plus. Peu après le roi de Navarre envoya Duplessis-Mornay auprès d'Elisabeth pour solliciter des secours, et lui donna pour toute instruction un blanc-signé. Henri lui donna plusieurs fois cette marque d'une entière confiance. Le duc d'Anjou, frère de Henri III, qui avait eu Mornay pour gentilhomme de sa chambre, le rappela auprès de lui en 1578, lorsqu'il se mit à la tête des catholiques de Flandre contre l'Espagne. Ce grand homme lui rendit d'importans services, sans négliger les intérêts du roi de Navarre. En 1579, les deux princes le députèrent à la diète d'Augsbourg; mais cette mission fut révoquée, et il revint en France. La ligue formée contre le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, rendit Duplessis plus nécessaire que jamais. Lorsqu'il vit la guerre inévitable, il n'engagea pas son maître à la retarder; et pour lui, qui était déjà chargé des finances de la Navarre, créé depuis surintendant général de la même couronne, après avoir refusé la charge de chancelier, il lui fallut supporter tout le fardeau de cette guerre. Tout passait par ses mains; c'était lui qui dressait les plans, faisait les négociations, répandait de nombreux mémoires, et n'était pas pour cela étranger aux actes même de la guerre; en sorte qu'il servait à la fois son roi de son bras, de ses conseils et de sa plume. Il en arriva ainsi dans toutes les guerres que Henri eut à soutenir. Fidèle à ses devoirs, si Mornay était sévère pour lui, il l'était aussi pour les autres. Sa franchise inspira souvent à son prince de l'éloignement pour un serviteur trop clairvoyant, mais Henri ne tardait pas à rendre justice à l'intégrité et à l'attachement de son ministre. Après le meurtre des Guise à Blois, Mor-

nay engagea le roi de Navarre, qui était à La Rochelle, à marcher vers la cour, et à s'emparer de quelques places importantes, afin de forcer Henri III de s'unir à lui, et de l'empêcher de se joindre au duc de Mayenne, dont il venait de faire mourir les frères. En effet, la cour fit des propositions de paix, et le frère aîné de Duplessis, sous prétexte de le voir, vint pour conférer. Une des clauses du traité fut que Saumur serait donné pour place de sûreté au roi de Navarre, à condition que Mornay en serait gouverneur; et les deux rois se réunirent. A l'époque de l'assassinat de Henri III, Mornay, que son service retenait à Saumur, assura le pays à son prince. La mission délicate dont il s'acquitta avec succès la même année (1589) lui mérite aussi de grands éloges : il s'agissait de s'emparer du cardinal de Bourbon, que les ligueurs avaient déclaré roi sous le nom de Charles X. Après cela Mornay rejoignit Henri IV, et prit part à la bataille d'Ivri. Le roi le nomma bientôt, en 1590, conseiller d'Etat. Lors du siége de Paris, il s'opposa à la levée de ce siége, consultant plutôt la politique que l'humanité, et prévoyant que la ville ne pouvait pas tenir plus longtemps. En 1592, il fut envoyé pour traiter de la paix avec Villeroy, député du duc de Mayenne; mais les demandes excessives de ce dernier rendirent la conférence inutile. Séparé de Henri IV à Aumale, où il fut blessé, son fidèle ministre lui écrivit : Sire, vous avez assez fait Alexandre, il est « temps que vous fassiez Auguste. C'est à nous de « mourir pour Votre Majesté. Vous est gloire, à « vous, Sire, de vivre pour nous, et j'ose dire que « ce vous est devoir. » Mornay ne négligea pas les intérêts des protestans auprès de Henri IV. Il s'employa tout entier pour faire renouveler les priviléges qu'on leur avait enlevés, et même pour en faire accorder de plus étendus. Il paraît que dès cette

époque Henri, pour tout concilier, avait pris la résolution de changer de religion. Mornay employa tous les moyens pour l'en détourner; et comme on lui opposait la cour de Rome, il répondit hardiment : « Nous ferons voir au pape qu'il nous est plus aisé de faire un pape en France qu'à lui de faire un roi. » Cependant Henri effectua son projet en 1593. Cet acte menaçait les intérêts des protestans, mais Duplessis, qu'on avait en vain tenté de séduire, les soutint vivement, et, par les priviléges qu'il obtint pour eux, il posa les fondemens de l'édit de Nantes, auquel même il ne fut pas étranger. Quoiqu'il fût plein de zèle pour sa religion, et qu'il reprochât vivement au roi son changement, sa fidélité ne fut pourtant pas ébranlée. En 1597, Mornay éprouva un accident qui lui valut les marques d'un respect général. Un jeune gentilhomme le frappa outrageusement; il en demanda justice au roi, qui lui fit cette réponse admirable : « Monsieur Duplessis, j'ai un « extrême déplaisir de l'injure que vous avez reçue, « à laquelle je participe comme roi et comme votre « ami. Pour le premier je vous en ferai justice et à « moi aussi. Si je ne portais que le second titre, « vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à « dégaîner que moi, etc. » En effet, il obtint une éclatante réparation. Dans le même temps il travaillait avec d'autres commissaires à la soumission du du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, lequel rentra dans le devoir en 1598. Il fut encore employé dans l'affaire de la dissolution du mariage de Henri IV, qu'il avait entamée depuis plusieurs années; elle finit en 1595. Jusqu'ici il n'est point d'événement important pendant vingt années de la vie de Henri IV, auquel Duplessis n'ait pris une très grande part. Quoique son crédit eût un peu diminué depuis la conversion du roi, ce prince lui conserva toujours la plus flatteuse amitié. Mornay

avait commencé en 1595 un *Traité de l'institution de l'Eucharistie;* il le fit paraître en 1598, et il produisit une vive sensation. On en fit plusieurs réfutations, qui ne lui portèrent aucune atteinte; mais, après un mûr examen, on se crut en droit d'attaquer la bonne foi de l'auteur, à l'occasion des nombreux passages des saints pères et des théologiens, rapportés dans l'ouvrage. Duperron, évêque d'Evreux, prétendit y trouver plus de cinq cents fautes. Mornay défendit son ouvrage avec entêtement; et Henri IV, excité par le pape, qui voulait donner un éclatant démenti à l'oracle des protestans, qu'il appelait *son ennemi*, indiqua une conférence publique, où l'on devait discuter les difficultés proposées devant des juges choisis. Cette pompeuse conférence, qui eut lieu le 4 mai 1600 à Fontainebleau, ne fut qu'une misérable intrigue de cour. On prit Mornay au dépourvu, on ne voulut lui indiquer aucun des passages argués de faux, et l'on présenta d'autres éditions que celles où les citations avaient été prises. Enfin il arriva que Duplessis soutint mal sa cause, et abandonna une victoire peu glorieuse à des adversaires peu délicats. Il en ressentit un chagrin qui influa sur sa santé. Chaque parti donna de la conférence des relations réfutées les unes par les autres, et il résulta d'une aussi singulière manière d'agir de la cour que les catholiques et les protestans purent s'attribuer également le succès. On a quelquefois cité les mémoires de Sully contre Mornay, mais nous devons faire remarquer qu'en général le duc est sévère pour Mornay, soit qu'ils fussent rivaux dans la confiance du roi, soit qu'ils le fussent pour la primauté dans le parti protestant. Quoi qu'il en soit, Duplessis se retira dans son gouvernement de Saumur, d'où il ne sortit plus pendant six années, s'occupant seulement des intérêts de l'église réformée. En 1606, il alla une seule fois à la cour,

où il séjourna peu de temps. Après l'assassinat de Henri IV, Mornay fit reconnaître l'autorité de la régente, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance, mais sans le rappeler dans le conseil. En 1617 il se rendit à l'assemblée des notables à Rouen; il avait prédit le peu de fruit qu'on en retirerait. Plus tard, il vint à Paris, où le roi et la reine l'accueillirent très favorablement, mais il retourna bientôt à Saumur. Son grand âge l'empêcha de prendre une part active aux troubles qui signalèrent le commencement du règne de Louis XIII. Nous devons dire à sa louange que, bien qu'il fût très attaché à son parti, il n'usa jamais de sa grande influence que pour le maintenir dans le devoir. Quand Marie de Médicis se trouva opposée au roi son fils, en 1620, elle essaya de gagner Mornay, maître d'une ville importante, au milieu du théâtre de la guerre, mais il resta fidèle à son prince. Lorsque la guerre éclata entre les protestans et Louis XIII, ce dernier, n'osant pas ôter ouvertement à Mornay le gouvernement de Saumur, employa une ruse indigne d'un grand prince (1). Duplessis écrivit au roi une lettre touchante que ses amis ne lui permirent pas d'envoyer. Il demandait la permission de sortir de France avec sa famille et les ossemens de ses pères, et il ajoutait : « Il se trouvera peut-être quelqu'un « qui gravera sur ma tombe : Ci-gît qui, âgé de « soixante-treize ans, après en avoir employé sans « reproche quarante-six au service de deux grands « rois, fut contraint, pour avoir fait son devoir, de « chercher son sépulcre hors de sa patrie. » Il vit bien qu'il fallait renoncer à Saumur, et, après avoir refusé cent mille écus et un *état* de maréchal de France, il fut obligé de se contenter de cent mille livres pour tous ses droits. Il s'était retiré à la Forêt-

(1) Voyez les détails au chap. XX de cette Histoire.

sur-Sèvre, où il mourut deux ans après, le 11 novembre 1623. Ainsi finit le fidèle ami de Henri IV, le plus vertueux et le plus grand homme de son temps. Ses cendres reposent parmi les ruines de son château de la Forêt-sur-Sèvre, près Bressuire. Mornay jouit pendant sa vie d'une très grande réputation en France et à l'étranger, surtout parmi les protestans; tour à tour ministre, général, négociateur, écrivain, il s'acquitta de tous ces emplois avec un égal talent. Il fut toujours très attaché à sa religion; et si on l'appela le *pape des huguenots*, il fut véritablement pendant près de cinquante années le chef des protestans en France. S'ils eurent quelquefois à leur tête des seigneurs plus puissans, tels que les ducs de Bouillon et de Sully, Mornay n'en resta pas moins pour la doctrine l'oracle des religionnaires. Il fit servir pour son parti sa science, son pouvoir et son influence. Aucune vue d'intérêt ne put altérer son attachement à la réforme. Il connaissait le latin, le grec, l'hébreu, l'allemand, l'italien et l'espagnol; et quoiqu'il ne fût pas étranger aux sciences naturelles, ses études avaient été particulièrement dirigées vers l'histoire et la théologie. Voltaire a répété les louanges prodiguées à Mornay:

> Qui, signalant toujours son zèle et sa prudence,
> Servit également son église et la France;
> Censeur des courtisans, mais à la cour aimé,
> Fier ennemi de Rome, et de Rome estimé.
>
> HENRIADE, chant Ier.

Le savant Huet a vivement attaqué la réputation de Mornay comme écrivain; mais on ne peut voir dans cette accusation qu'un zèle épiscopal un peu trop ardent. Duplessis-Mornay eut quatre enfans, un fils unique, mort en 1606 au service du prince d'Orange, et trois filles. David de Liques a publié

la *Vie de Mornay*, Leyde, 1647, in-4°. Les deux secrétaires de Mornay y avaient pris part ainsi que le célèbre ministre Daillé qui y joignit *les dernières heures de M. Duplessis*. On a imprimé séparément, en 1624, ce dernier morceau avec le testament et le codicile de Mornay. Cette vie est mal écrite, mais faite sur de bons matériaux. Il y en a une autre dans les *Vies de plusieurs anciens seigneurs de la maison de Mornay*, par R. Mornay de la Villetertre, 1689, in-8°. Cet ouvrage est fait par un catholique, et quatre ans après la révocation de l'Edit de Nantes, c'est en dire assez. En 1806, l'Athénée de Niort forma le projet d'élever un monument dans le Jardin des Plantes, à la mémoire de Duplessis-Mornay, et proposa en même temps son éloge. L'année suivante, on couronna le discours de Henri Duval, et on l'inséra dans le Recueil de l'Athénée; il a aussi été imprimé séparément, 1809, in-8°. Les ouvrages de Mornay sont assez nombreux: 1° *Traité de la Vie et de la Mort*, Genève, 1575; 2° *Traité de l'Eglise*, 1577; 3° *Traité de la Vérité de la Religion chrétienne*, Anvers, 1780, in-8°. Mornay traduisit lui-même cet ouvrage en latin. Abadie et quelques autres se sont servis du plan et des argumens de ce traité, qui est généralement estimé. 4° *Discours sur le droit prétendu par ceux de la maison de Guise*, 1582, in-8°. Ce discours se trouve dans les *Mémoires de la Ligue*, tom. Ier. Mornay le fit pour réfuter un mauvais ouvrage, dans lequel on prétendait que la couronne de France appartenait à la maison de Lorraine. 5° *Traité de l'institution de la sainte Eucharistie*, 1598, in-folio, et 1604; 6° *le Mystère d'iniquité*, ou *Histoire de la papauté*, 1607, in-4°; 7° *Mémoires de Philippe de Mornay contenant divers discours, instructions, etc.*, 4 vol. in-4° imprimés, le premier à La Forêt-sur-Sèvre, en 1624, sans nom de lieu ni d'imprimeur, le second au même lieu, en 1625,

avec désignation, et les deux derniers, chez les Elzévirs, en 1651 et 1652. On trouve rarement réunis ces quatre volumes qui renferment ce qui s'est passé pendant cinquante-un ans (de 1572 à 1623). Ces mémoires sont très intéressans et fort estimés. 8° *Des Lettres*, publiées en 1624 par Daillé, savant ministre protestant, qui avait été précepteur des petits-fils de Mornay. Il était resté beaucoup d'autres Lettres manuscrites de Duplessis au château de la Forêt-sur-Sèvre, ainsi que l'original des Mémoires. Le propriétaire actuel du château en a ordonné la publication. Cette première édition complète est publiée par A.-D. de la Fontenelle, et doit former 12 vol. in-8°. Dans sa jeunesse, Mornay avait cultivé la poésie, et composé sur la guerre civile un petit poème qui est perdu. Une histoire de son temps, commencée en 1570, éprouva le même sort en 1573, dans une traversée d'Angleterre en Flandre.

O.-B. de Lezay.

# N

NICODON (Jean), auteur du XVIe siècle, naquit à Saint-Maixent. Les auteurs qui ont parlé de cet écrivain ne nous font connaître ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Il publia deux ouvrages, l'un sur Antoine Muret, que Jouyneau-Desloges avait dans sa bibliothèque; l'autre, en 1578, à Paris, chez Jean Hulpeau, est une édition du Traité de François Patrice de Sienne, *De Regno et regis institutione*. Cette édition est supérieure à toutes les précédentes. Nicodon était alors professeur au collége de Boncourt, à Paris. Dans son épître dédicatoire, dont le style lui fait honneur, il parle de l'utilité des traités qui concernent le gouvernement et la

conduite des princes. De là il passe à l'éloge du Traité de François Patrice, qui nous a tracé le portrait d'un roi parfait, afin de nous le proposer pour modèle. Il n'y a point d'auteur estimé dont Patrice n'ait employé les traits les plus exquis dans son ouvrage. Nicodon s'est appliqué à les indiquer avec soin à la marge du texte. Le savant éditeur a joint un sommaire à la tête de chaque chapitre. « On y « verra, dit-il, d'un coup-d'œil ce qu'il contient : « j'ai eu une extrême attention à rétablir les noms « propres, défigurés en cent endroits dans les précé« dentes éditions. » L'éditeur a mis encore à la fin de l'ouvrage une table très ample et faite avec beaucoup de soin.

J. Mathieu, de Saint-Jean-d'Angély, complimenta en vers latins le savant éditeur de François Patrice. Si l'on en doit croire le témoignage de Mathieu, Jean Nicodon fut un excellent poète latin. Sa prose doit faire regretter qu'aucun échantillon de sa poésie ne soit parvenu jusqu'à nous.

## O

OLBREUSE (Éléonore Desmier, dame d'), fille d'Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuse, gentilhomme poitevin, et de Jacquette ou Jacqueline Poussard du Vigeau, naquit, en 1638, au château d'Olbreuse, commune d'Usseau, canton de Mauzé. Elle était une des *demoiselles suivantes* de la duchesse de la Trimouille, et ensuite de la princesse de Tarente, toutes deux de cette ancienne maison qui résidait souvent à Thouars. Le prince Georges-Guillaume de Brunswick, duc de Zell et de Lunebourg, voyageant en France, eut occasion de voir à Paris, Éléonore, chez la princesse de Tarente ; il

fut tellement épris de sa beauté, qu'il l'épousa et l'emmena dans ses états.

Il est vrai qu'il ne l'épousa d'abord que de *la main gauche*, parce qu'elle était d'une condition inférieure à la sienne. Mais comme Eléonore n'avait pas moins d'esprit que de beauté, elle ne tarda pas à décider le prince à l'épouser de *la main droite*. Toutefois avant cette cérémonie, Brunswick la fit *dame de Harbourg*, et l'empereur la créa princesse.

De ce mariage naquit Sophie-Dorothée, qui épousa, le 21 novembre 1682, son cousin Georges-Louis, duc de Brunswick, électeur de Hanôvre. Cette princesse n'avait que quinze ans à l'époque de son mariage, et les qualités de son cœur, ainsi que les grâces de son esprit, ne le cédaient en rien aux charmes de sa personne. Ses attraits néanmoins ne fixèrent pas longtemps les affections de son époux. Il négligea son aimable compagne, après en avoir eu un fils et une fille. Il s'en fit séparer pour épouser la reine Anne Stuart, fille de Jacques II, roi d'Angleterre. Il parvint au trône britannique au mois d'août 1714, sous le nom de Georges Ier.

Le fils de Sophie Dorothée, Georges-Auguste de Brunswick, devint roi d'Angleterre sous le nom de Georges II, au mois de juin 1727. C'est aujourd'hui la famille régnante.

Le domaine d'Olbreuse et les autres biens, possédés en France par Eléonore Desmier, furent revendiqués, au commencement du siècle dernier, par les princes de Brunswick. Mais ils furent déchus de leurs prétentions par un arrêt du Conseil, qui déclara nul, quant aux effets civils, le mariage d'Eléonore Desmier avec Georges-Guillaume, prince régnant de Brunswick-Zell, attendu qu'il avait été contracté sans le consentement du roi, et décida que ses héritiers directs ne pouvaient être mis en

possession des biens qu'elle possédait en France. Ils furent adjugés aux collatéraux les plus proches ; c'est ainsi que le domaine d'Olbreuse est passé à la famille Prévôt, famille distinguée de la province du Poitou.

# P

PÉRAULD (Raymond), prêtre cardinal, né en 1435, à Javerzay, aujourd'hui Javarsay (1), près Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), d'une famille peu considérable. C'est à la généreuse et constante protection des Rochechouart, seigneurs du lieu, que le jeune Pérauld dut l'avantage de faire ses études à Paris, où il fut reçu docteur de Navarre. Il commença par être prieur de Saint-Œgidius, dans le diocèse de Saintes. Plus tard, il fut envoyé en Allemagne, comme nonce apostolique, pour y recueillir des aumônes que l'on devait employer à faire la guerre aux Turcs. On lui reprocha, d'après Ciaconius, Moréry et autres, de n'avoir pas rempli cet emploi avec intégrité. Ces divers auteurs ignoraient, sans doute, que l'argent de cette collecte avait été volé par le fils d'un paysan et par un prêtre qui, dans la suite, mis en prison et condamnés au dernier supplice, avouèrent leurs crimes, ainsi que le témoigne Linturius, écrivain contemporain (Voy. à ce sujet Louis Dupin dans son livre, *De Script. eccles.*, sect. XVI, pag. 306). Au surplus, cette accusation ne peut être fondée, puisqu'à la même époque, l'empereur Maximilien fit nommer Raymond Pérauld, évêque

(1) En 1789, on voyait à Javarsay les tombeaux des Rochechouart.

de Gurck (1). Dans ce premier voyage en Allemagne, il fit punir à Nuremberg, un chanoine de Bamberg, nommé Thierri de Monrung, ennemi de l'église, et célèbre par ses impiétés et par sa haine contre les ecclésiastiques. Ce chanoine avait composé un libelle diffamatoire intitulé : *La Passion des Prêtres.*

A l'évêché de Gurck que possédait Raymond, le pape joignit les évêchés de Saintes (2), de Novare et de Viterbe en Italie. Il fut le quarante et unième évêque de Saintes, sous le nom de Raymond II. Il succéda à Pierre VII de Rochechouart, seigneur de Vouillé.

Alexandre VI le décora de la pourpre (3), en 1493, sous le titre de Sainte-Marie *in-Cosmedin,* puis de Saint-Vital et enfin de Sainte-Marie-la-Neuve, en 1499. Il le renvoya légat, en Allemagne, vers 1494.

Raymond n'oublia point le lieu de sa naissance. Vers 1504, il envoya de Rome à Javersay, des reliques qui furent placées dans l'église paroissiale le 24 mai 1506, qui était le dimanche entre les Rogations et la Pentecôte. C'étaient des os de saint Chartier et autres, enchâssés dans un petit coffre d'argent qui pesait 16 marcs, et une image de Notre-Dame qui valait 1,200 ducats. Tout cela fut pris aux

(1) Gurck, ville d'Allemagne, dans la Basse-Carinthie, sur la petite rivière le Gurck; elle a un évêque suffragant de Saltzbourg. Cet évêché fut érigé l'an 1073, à l'instance des archevêques de Saltzbourg, à six milles de Villach et à cinq de Clagenfurth.

(2) L'évêché de Saintes comprenait plus de 700 paroisses. En 1649, on en détacha La Rochelle, l'Ile-de-Ré et 120 paroisses du pays d'Aunis, pour former le siége épiscopal de La Rochelle, et y faciliter la translation de l'évêché de Maillezais (*).

(3) Raimond Pérauld est le sixième cardinal de la promotion d'Alexandre VI.

(*) L'abbaye de Maillezais, fondée vers 990, par Guillaume, Fier-à-Bras, comte de Poitou, fut érigée en évêché, par le pape Jean XXII, au mois d'août 1317, et cet évêché fut transféré à La Rochelle par bulle d'Innocent X, en date du mois de mai 1646.

deuxièmes troubles de l'an 1567. Ces reliques étaient célèbres chez nos pères. L'on venait en pélerinage de tous côtés, à Javersay, pour gagner des indulgences. Aussi, Rabelais dit: (Gargantua, liv. Ier, ch. XXVII), « Les autres crioient à Sainct-Cloüaud « de Sinays; ez reliques de Javerzay, et mille autres « bons petits saincts. »

Le cardinal Pérauld composa quelques ouvrages écrits en latin: *De Dignitate sacerdotali super omnes reges; de Actis suis Lubeci et in Daniâ epistolæ.*

Il était légat de la province dite du Patrimoine, lorsqu'il mourut à Viterbe, le 5 septembre 1505, âgé de 70 ans. Il fut enterré dans l'église de la Sainte-Trinité des Augustins. A. Briquet, fils.

PIET-BERTON-CHAMBELLE (Pierre-Fridolin), fils de Jean-Antoine Piet-Berton, bourgeois et échevin de Niort, y naquit le 11 mars 1757. Il fit ses études dans sa ville natale, au collége tenu par les Oratoriens. Il eut dans toutes ses classes un émule qui lui disputa, chaque année, la première place et les prix. Cet émule, son ami, fut Louis Fontanes, né dans la même ville, dans la même année et dans le même mois que Chambelle. Cette amitié de collége ne se démentit jamais. Tous deux cultivèrent les muses avec succès. La différence de mérite dans leurs productions poétiques, tient moins au talent qu'à la position de l'un et de l'autre, et à la carrière qu'ils embrassèrent. L'esprit leur procura la faveur et non la fortune. Il rappela la première au moment qu'elle allait les abandonner sans retour. Avec moins de goût pour la dépense et la représentation, l'un eût amassé des trésors, et l'autre eût légué toutes les douceurs de l'aisance à ses héritiers. Peu de temps après sa sortie du collége, Chambelle prit le parti des armes; il entra dans le régiment de Berri où ses deux frères étaient déjà officiers et décorés. Sa vocation n'était pas sans doute bien prononcée: car il

quitta bientôt l'épée pour endosser la soutane. Le séminaire fut son refuge contre la mauvaise fortune et les contradictions à ses projets de mariage. Déterminé désormais à se dépouiller du vieil homme, il écrivit à celle qui fut depuis son épouse: *Un cœur qui ne sera pas pour vous, ne sera que pour Dieu.* Plein de ces sentimens, il composa un poème religieux, intitulé: *Les Sages du jour.* Nous y reviendrons.

Quelques souvenirs profanes vinrent assiéger le séminariste dans sa cellule. Sa nouvelle vocation en fut bientôt ébranlée. Son poème lui avait fait beaucoup de partisans; on en parlait avec éloges dans le monde: il y rentra sous les auspices de sa gloire littéraire. Tout parut alors seconder ses vœux: il se maria au mois de janvier 1790, et presque aussitôt il fut appelé aux fonctions de secrétaire-général du département des Deux-Sèvres. Il rédigea pendant une année (1791), le journal du département, sous le titre d'*Affiches patriotiques.* Nommé commissaire des guerres, en 1792, il fut employé à l'armée du Nord, d'où il fut rappelé en avril 1793, pour être commissaire ordonnateur à l'armée de l'Ouest. Durant son administration, deux trésors furent enlevés aux républicains par les insurgés: l'un, à l'affaire du 5 septembre 1793, à Chantonnai; l'autre, à la déroute de Châtillon, le 11 octobre suivant. La malveillance profita de ces malheurs, pour en accuser Chambelle. Elle en fit le texte de ses calomnies contre un fonctionnaire intègre, qu'elle ne rougit point d'accuser de dilapidation. Il était dans le sein de la Vendée, lorsqu'il apprit que le général, résidant à Niort, avait reçu l'ordre de le faire arrêter. Chambelle part aussitôt pour cette ville, se constitue volontairement prisonnier, et envoie le concierge annoncer au commandant de la place, son entrée dans la maison d'arrêt, le 17 février 1794. Il fut

traduit, huit jours après, au tribunal révolutionnaire de Rochefort. C'est dans la maison d'arrêt de cette ville, que nous l'avons trouvé, au mois de mai 1794, jouissant d'une gaieté inaltérable, qu'il cherchait à faire partager à ses compagnons d'infortune. Le 9 thermidor vint le soustraire à une mort injuste; son esprit et son mérite le remirent bientôt en place. Lorsque Napoléon se rendit maître de la Prusse, il nomma Chambelle intendant des Quatre-Marches; il résida dans l'Ukraine, *terre de lait et de miel*. Il fut employé en Espagne, en qualité de commissaire des guerres, enfin il revint à Poitiers où il est mort, sous-intendant militaire, au mois de décembre 1819, âgé de soixante-deux ans et environ neuf mois. Chambelle a laissé, outre ses *Affiches patriotiques*, un poème didactique, *les Sages du jour* dont on a retenu plusieurs vers; tels que ceux-ci:

Quand on est honnête homme, on croit à Dieu sans peine.
Le vice mène au doute, et le doute au forfait.

Son début est simple, noble et rapide. Le voici:

De ma religion courageux défenseur,
Au tribunal du vrai je viens citer l'erreur.
Toi, que la main de l'homme a tant défigurée,
Sainte Religion, fille auguste et sacrée,
Je vais plaider ta cause: épure mes transports,
Soutiens ma jeune audace, et guide mes efforts;
Pénètre mes esprits de ta céleste flamme,
Viens embrâser mon cœur, viens affermir mon âme;
Qu'échauffé de tes feux, je puisse à l'univers,
Offrir la vérité sous le charme des vers.

Il dit, en parlant de l'homme:

L'homme, cet être noble et plein de majesté,
L'homme, marqué du sceau de l'immortalité,

Chef-d'œuvre merveilleux de la toute-puissance,
Pure émanation de la divine essence,
Image du Très-Haut, rayon de l'Eternel,
Nouveau dieu qu'ici-bas plaça le Dieu du ciel.

La muse de Chambelle ne manque pas de souplesse à changer de ton: témoin la comparaison suivante, dans le genre gracieux:

La Nature se plaît sous l'ombre du mystère;
Elle fuit les regards du savant téméraire.
Telle une fille chaste, une jeune beauté,
Se soustrait au grand jour, cherche l'obscurité,
Y fuit des indiscrets la flamme criminelle,
Y consacre à l'oubli la faveur d'être belle;
Et, toujours occupée à voiler ses attraits,
Défend aux vains mortels de la voir de trop près.

Chambelle a publié, selon les circonstances, des discours en vers, des stances, de petites pièces étincelantes d'esprit, et plusieurs odes. Nous terminerons cet article par une citation de deux strophes de l'ode qui le fit remettre en activité de service. Cette ode est sur la république française.

### SIXIÈME STROPHE.

Est-ce le sceptre ou l'opulence
Qui marque le rang des mortels?
Est-ce au titre, est-ce à la naissance,
Qu'on doit ériger des autels?
Que sont ces brillantes chimères,
Ces dignités trop mensongères,
Dont notre orgueil est si jaloux?
Tout l'appareil de la puissance
Est étranger à notre essence;
Le mérite seul est à nous.

HUITIÈME STROPHE.

Voyez Tibère sur le trône:
Voyez Socrate dans les fers:
Tibère souilla sa couronne,
Socrate honora ses revers.
Au temple auguste de mémoire,
Les rangs ne sont rien pour la gloire;
On y veut des titres plus beaux.
Néron régnait sur cent provinces;
Les préjugés ont fait les princes,
Les vertus font les héros.

Le conquérant de l'Italie
Doit-il sa gloire à ses ayeux?
Il fit le bien de sa patrie;
Il date de ce jour heureux, etc.

Si nous avons cité de cette ode plus que nous n'avions annoncé, le lecteur doit nous en savoir quelque gré, parce qu'il ne lui tombera peut-être jamais sous la main aucune pièce de ce poëte aimable.

PINEAU (Etienne-Gabriel-Hilaire), docteur en médecine, fils de Hilaire Pineau, procureur fiscal à Maillezais, et d'Elisabeth Porcheron, naquit à Maillezais le 12 juin 1736. Ce fut à Poitiers qu'il finit ses premières études, commencées à Niort et à La Rochelle. Il prit ses grades de médecine dans l'Université de Reims, après avoir étudié dans celles de Paris et de Montpellier. Il termina ses études par un voyage en France et en Italie avec quelques-uns de ses jeunes confrères, animés comme lui d'un ardent désir de s'instruire. Au bout de quelques années, il fixa son domicile à Champdeniers, où il se maria, en 1779. Le principal titre du docteur Pineau à la reconnaissance publique est son

*Mémoire sur le danger des inhumations précipitées.* L'auteur était profondément affligé du peu de soin que l'on apportait à ce dernier devoir, lorsqu'en 1776 il se décida à appeler l'attention du gouvernement sur cette importante matière. Si le succès ne répondit pas entièrement aux vues philantrhopiques du docteur Pineau, son ouvrage produisit néanmoins les plus heureux effets. Des évêques et des magistrats, frappés des dangers qui leur étaient signalés, s'empressèrent de faire de sages réglemens sur la police des inhumations. Des personnes distinguées rendirent un témoignage honorable de l'auteur et de l'ouvrage. Le docteur Pineau, qui n'attachait aucune importance littéraire à cet écrit, en fit distribuer *gratis* un exemplaire à chacun des curés de la généralité de Poitiers. Lieutard, médecin du roi, lui écrivit : « Le grand nombre d'exemplaires « de votre Mémoire que vous avez répandu servira « toujours, en attendant, à instruire le public, et « vous aurez d'avance la satisfaction d'avoir rendu à « la vie beaucoup de personnes. » La lecture du Mémoire du docteur Pineau engagea Lelond, procureur du roi à Civray, « d'en extraire les morceaux « les plus frappans, pour en former une remon- « trance, sur laquelle il se proposait de faire rendre « une ordonnance par le lieutenant-général de ce « siége, afin de prévenir le malheur affreux d'être « enterré vivant. » En effet, le 27 mars 1777, deux ordonnances furent rendues à ce sujet. Le docteur Pineau a encore laissé sur cette matière importante, qui fut l'objet de ses constantes recherches, deux manuscrits intitulés, l'un, *le Cri de l'humanité*, et l'autre, *de la Mort apparente des enfans dans le sein de leur mère*. Ami d'une sage liberté, le docteur Pineau vit arriver avec plaisir la révolution de 1789, mais il gémit avec tous les gens de bien sur les coupables excès qui couvrirent la France d'échafauds.

La confiance de ses concitoyens l'appela aux fonctions de maire de Champdeniers, qu'il exerça jusqu'en juin 1791. A cette époque il fut nommé juge de paix du canton, par suite de la mort de Cochon de l'Apparent. Dans cette nouvelle charge, il fut constamment le conciliateur et le père, plutôt que le juge de ses concitoyens. Dès qu'il apprenait qu'une discussion s'élevait entre des parens ou des voisins, il quittait tout pour porter des paroles de paix à des personnes aveuglées par la passion, et la présence de cet homme vénérable suffisait seule pour ramener le calme. Il a exercé jusqu'à son décès cette magistrature, qui, selon lui, et telle qu'il la comprenait et l'exerçait, était l'un des ministères politiques les plus consolans. Ses vertus et ses talens lui valurent successivement la présidence du district de Saint-Maixent et une place dans le conseil du département des Deux-Sèvres. Le docteur Pineau a exercé la médecine pendant trente-cinq ans avec le plus grand désintéressement, soignant les pauvres d'une manière particulière, et leur procurant à ses frais les médicamens nécessaires. Les livres faisaient ses plus chères délices, et il étudiait les sciences avec succès dans les intervalles que lui laissait l'exercice de sa profession. Dans une carrière assez longue il n'a paru animé que du désir de se rendre utile à ses semblables et de secourir les malheureux. Il est souvent arrivé que des personnes qu'il avait soignées dans leurs maladies, en venant lui offrir ses honoraires, recevaient de lui cette réponse, qui était dans son cœur comme sur ses lèvres : « Je vous remercie au contraire de m'avoir procuré le plaisir « de vous obliger. » Les connaissances très étendues qu'il avait acquises en médecine par des études longues et approfondies, jointes à la réputation justement méritée dont il jouissait, auraient pu lui procurer une fortune assez considérable ; mais dominé

par la passion du bien public, se contentant du plus strict nécessaire, faisant une généreuse abnégation de lui-même, il s'est contenté de léguer à ses enfans une réputation honorable et l'exemple de toutes les vertus. Il était âgé de soixante et onze ans, lorsqu'une attaque foudroyante d'apoplexie l'enleva le 3 mars 1807 à sa famille, aux pauvres et à ses nombreux amis. Mais sa mémoire est en vénération, et n'a pas peu contribué à former la clientelle de son fils, notaire distingué à Champdeniers.

POUDRET DE SEVRET (René), colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de l'ordre royal et militaire de l'Epée de Suède, fils de René Poudret de Sevret, président de l'élection de Niort, naquit dans cette ville le 28 novembre 1775, et fit ses études au collége de cette ville. Il entra au service, le 26 août 1792, comme simple soldat, lors de la formation du 2e bataillon des Deux-Sèvres, et obtint le grade de sous-lieutenant le 24 octobre de la même année. Il servit dans toutes les armées qui se sont succédées depuis 1792 jusqu'en 1816, et ne dut qu'à son courage et à ses talens tous les grades qu'il obtint, jusqu'à celui de colonel du 106e régiment de ligne. Il se fit remarquer particulièrement au combat de Bouchain, le 12 septembre 1793, à l'armée de Sambre-et-Meuse; au deuxième passage du Rhin, le 2 juillet 1796: à l'affaire de Bamberg, aux combats de Coning et Neumarch, même année, et à la bataille de Vurtzbourg, le 9 septembre suivant. Il montra la plus grande valeur au passage du Tagliamento et à la prise de Gradisca, en Italie, et son courage lui mérita les éloges du général en chef. A la bataille d'Austerlitz, une batterie d'artillerie de la garde impériale russe tirait à mitraille sur la division du général Drouet, et y causait de grands av ages; Sevret, affrontant la mort à la tête d'un dé-

tachement du 95e régiment, se précipite avec intrépidité sur les pièces, et s'en empare aussitôt. Décoré de la Légion-d'Honneur en 1806, il fut nommé chef de bataillon à l'état-major de l'armée, le 3 mars 1807, et, le 29 septembre suivant, aide-de-camp du prince Ponte-Corvo (Bernadotte, aujourd'hui roi de Suède). A la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809, il fut blessé à la jambe droite d'un coup de feu, et accompagna en Suède, comme aide-de-camp, Bernadotte, devenu prince royal. Obligé de revenir en France, il entra dans le 106e régiment d'infanterie, et fit la campagne de Russie en 1812, où il eut le commandement des voltigeurs réunis de la 13e division, aux ordres du général Delzons. Il conduisit souvent les braves à la victoire ; et ce fut à leur tête qu'il combattit à Ostrowno, près Witepsk, le 26 juillet 1812, et, par ses savantes manœuvres et son courage énergique, parvint à repousser les Russes. Dans cette affaire, plus de la moitié de ses soldats furent mis hors de combat ; lui-même fut grièvement blessé d'une balle qui lui traversa le cou et la tête. Tant de bravoure et de mérite lui valurent la croix de la Légion-d'Honneur, qu'il obtint sur le champ de bataille. Il fut nommé en même temps colonel en second pour être employé à l'état-major de l'armée. En 1813, il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement du 106e régiment en Italie, le réorganisa en entier, et en fut nommé titulaire le 11 mai 1813. Il partit, peu après, avec quatre bataillons de guerre, sous les ordres du prince Eugène, et prit une part glorieuse à toutes les affaires qui eurent lieu dans cette campagne. Il se montra comme à son ordinaire, plein de bravoure et de sang-froid, notamment au combat de Costagnaro, en Italie, sur l'Adige, où il reçut encore un coup de feu au pied droit. En 1814, le roi le nomma colonel du 87e de ligne et chevalier de Saint-Louis : il fut licencié avec




Claude François Etienne DUPIN,

*Premier Préfet des Deux-Sèvres.*

son régiment, le 18 novembre 1815, et admis à la retraite, quoique jeune encore, à la fin de 1816.

POUPART (OLIVIER), naquit à Saint-Maixent, au commencement du XVI[e] siècle. Il mourut, en 1585, dans sa ville natale où il exerça la médecine avec une grande célébrité. Son nom est longtemps resté cher à ses concitoyens qui l'appelaient *le sauveur du pays*. Dans ses momens de loisir, Poupart traduisit les *Aphorismes* d'Hippocra te, La Rochelle, 1580, chez Pierre Hautain. Cette traduction pouvait avoir du mérite dans le siècle où l'auteur la publia. La nouvelle traduction que nous a donnée le docteur J.-L.-M. Guillemeau, a fait oublier celle de Poupart.

On a encore de lui un abrégé en latin des 14 livres de Galien, *de Metho do medendi*, La Rochelle, 1581.

POUVREAU (SIMON), naquit à Parthenay, dans les dernières années du XV[e] siècle, et mourut, en 1561, à Poitiers où il exerçait la profession d'avocat. Non content de se distinguer dans la noble carrière qu'il parcourait, il voulut laisser après lui un gage précieux de ses travaux et de ses talens. Il publia un Recueil d'arrêts où l'on trouve une foule d'anecdotes intéressantes sur la jurisprudence. Tout y est classé et discuté avec beaucoup de netteté. L'auteur pose l'espèce du cas dont il parle, et, citant toujours l'arrêt rendu, il établit le principe d'après lequel on doit prononcer. Ce Recueil contient plus de trois mille décisions. Papon, si souvent cité par les jurisconsultes, est moins exact et moins complet que Pouvreau.

PREFET DES DEUX-SÈVRES (1). DUPIN (CLAUDE-FRANÇOIS-ETIENNE, BARON), né à Metz, le 30 novembre 1767, était fils de Claude-Gabriel Dupin, avocat au parlement de Paris, puis premier

(1) On a cru ne pas devoir omettre M. Dupin, quoiqu'il ne soit pas originaire du département: on nous saura gré de cette exception.

secrétaire de l'intendance de Metz. Il entra au collége de Saint-Symphorien de cette ville, tenu par des religieux Bénédictins, et s'y fit remarquer de bonne heure par d'heureuses dispositions, et de rapides progrès. Après avoir terminé ses études, il travailla chez un notaire de Metz, ensuite dans les bureaux de la Direction des Fermes, puis il fut secrétaire du procureur-syndic du Tiers-État, près la nouvelle assemblée provinciale des trois évêchés. Le 15 décembre 1787, on lui donna la place d'inspecteur des commis mouleurs de bois, à Paris; il remplissait en même temps celle de secrétaire du parquet du procureur du roi et de la ville. En février 1791, l'administration du département de Paris se constitua: et il y fut employé comme adjoint du secrétaire-général qu'il remplaça le 11 novembre 1793. Il conserva cinq ans cette place. Dans ces divers emplois, il suivit toujours les conseils de la modération et de la sagesse. Plusieurs émigrés lui durent le bonheur d'échapper aux lois de proscription. Il sauva de l'échafaud un notaire de Paris. Il épousa en 1796, la veuve du célèbre Danton. Lors des élections de l'an VI, le Directoire, à qui les lois de cette époque attribuaient la surveillance de l'assemblée électorale, le chargea d'y opérer une scission, seul moyen de déjouer les manœuvres des anarchistes. L'assemblée se tenait à l'Oratoire, Dupin emmena une partie des électeurs à l'Institut; l'assemblée scissionnaire l'emporta, et ses opérations furent sanctionnées par une loi. Ce service valut à Dupin la place de commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de la Seine. En 1799, il fut président de l'assemblée primaire de la Seine après en avoir été secrétaire par droit de jeunesse. Il fut nommé électeur; et n'ayant point été élu député, il continua ses fonctions de commissaire jusqu'au moment où le Directoire qui lui destinait le portefeuille de la police

générale, fut renversé par son déplorable système de scission. La chûte du Directoire devait entraîner la destitution du député. Cette destitution lui fut en effet envoyée le 8 juillet 1799. Dénoncé à cette époque dans le journal de Lesage-Sénault ; il fut obligé de se cacher. Cependant la forme du gouvernement fut changée, et un arrêté des consuls du 29 décembre 1799, fit rentrer Dupin au département de la Seine en qualité d'administrateur. Le 3 mars 1800; la préfecture du département des Deux-Sèvres fut confiée à ses soins. Ce pays se ressentait encore des secousses de la guerre civile. Dupin fut chargé de lui rendre le calme : sa prudence et sa fermeté eurent promptement rempli cette difficile et glorieuse mission. Son administration fut marquée par beaucoup d'institutions et par des constructions utiles dans la ville de Niort. Il s'attira la reconnaissance de ses administrés par la fondation d'un athénée des sciences et des arts, d'une bibliothèque publique, et d'une société d'agriculture. Il fit construire des fontaines, des halles, une salle de spectacle, un hôtel de préfecture et divers autres établissemens publics. On remarqua que l'hôtel de préfecture ne coûta, tout meublé, que 54,000 francs, tandis que de semblables travaux reviennent ailleurs jusqu'à 800,000 francs: et encore la plus grande partie de cette somme provenait-elle des économies du préfet. Il fit importer dans le pays, des vaches et des taureaux suisses, et y améliora ainsi la race des bêtes à cornes. Il avait déjà formé des haras, lorsque le gouvernement s'occupa de leur rétablissement. Niort lui dût l'abolition de la mendicité par la création d'un bureau de bienfaisance. En récompense de ces utiles travaux, Dupin avait reçu la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1804; le 1er septembre 1808, il en fut nommé officier; puis créé baron d'empire le 15 août 1809. Après avoir

géré la préfecture des Deux-Sèvres pendant treize ans, Dupin fut révoqué le 12 mars 1813. Il laissa dans le département la réputation d'un homme probe, d'un administrateur éclairé, juste, laborieux et économe. Le 31 août suivant, il fut appelé comme conseiller-maître à la Cour des comptes où il se fit encore remarquer par son instruction et l'exactitude la plus sévère dans ses devoirs. Nommé, en 1821, membre de la commission de surveillance de la maison royale de Charenton, il acquit de nouveaux titres à l'estime de ses concitoyens. Le baron Dupin est mort à l'âge de 60 ans, le 11 novembre 1828, après plus de six mois de souffrances qui ne l'empêchèrent pas d'assister à toutes les séances de la cour des comptes. Il eut même le courage de se faire conduire et d'assister à la séance de rentrée de la cour, le mercredi 5 novembre, six jours avant sa mort. Les fonctions de Dupin ne l'empêchèrent pas de se livrer à des études et à des travaux littéraires. Il a laissé une foule d'ouvrages, dont voici la liste :

1° Plusieurs Notices biographiques d'hommes célèbres de l'antiquité et des temps modernes, insérées dans diverses feuilles périodiques, Paris, 1793 ; 2° *La Prusse... ou Voyage d'un jeune homme à Berlin*, traduit de l'allemand, Paris, 1808, in-8° de VI et 169 pages ; 3° *Statistique du département des Deux-Sèvres*, publiée par ordre du ministre de l'Intérieur, Paris, imprimerie des sourds-muets, an IX (1801), in-8° de 177 pages, 2 tableaux ; 4° *Mémoire sur la Statistique du département des Deux-Sèvres*, adressé au ministre de l'Intérieur, Niort, Plisson, an IX (1801), in-4° de 356 pages, 7 tableaux et des tables. En tête de ce Mémoire se trouve une lettre du ministre, qui le cite pour modèle ; 5° *Dictionnaire géographique, agronomique et industriel du département des Deux-Sèvres*, Niort, Plisson, an XI (1803), in-8° de LXXIX et 427 pages, une carte.

Pathouot, libraire à Niort, a obtenu de l'auteur l'autorisation de réimprimer cet ouvrage. 6° *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres*, publié par ordre du gouvernement, Paris, imprimerie de la république, an XII (1804), in-folio de 306 pages. C'est ce Mémoire, considérablement augmenté et modifié, qui fut présenté à l'Institut, et qui valut à son auteur, en 1822, le partage du prix fondé par M. de Montyon; 7° *Instructions du préfet des Deux-Sèvres pour les maires de ce département*, Niort, 1808 et 1812, 2 volumes in-4°; 8° *Précis historique de l'administration et de la comptabilité des revenus communaux*, Paris, Leblanc, 1820, in-8° de 255 pages; 9° *Histoire de l'administration des secours publics*, Paris, Eymery, 1821, in-8° de 470 pages; 10° Plusieurs *Mémoires* insérés dans le recueil publié par la Société royale des antiquaires de France, Société que l'auteur a présidée en 1815; 11° *Histoire de l'administration locale*, ou *Revue historique des divers changemens survenus dans l'organisation administrative des villes et communes, des provinces et départemens, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'avènement de Sa Majesté Charles X*, œuvre posthume, Paris, Baudouin, 1829, 1 volume in-8°.

Ouvrages restés manuscrits :

1° *Traduction des comédies de l'Arioste*; 2° *Valdrée*, légende austrasienne; 3° *Abrégé de l'histoire de France par provinces*.

# R

RADULPHE ou RAOUL, surnommé *Ardent*, à cause de la vivacité de son esprit et de l'ardeur de son zèle, naquit à Beaulieu, commune du canton

de Bressuire, vers le milieu du $\text{xi}^{\text{e}}$ siècle. Ce fut aux écoles de la cathédrale de Poitiers, qu'il fit ses premières études. Il y prit une teinture de toutes les sciences connues de son temps. Il les approfondit dans la suite, et ses lumières l'égalèrent bientôt aux plus savans hommes de l'Europe. Il n'avait pas trente ans, lorsqu'il fut décoré du titre de docteur en théologie, et chargé de la direction d'une paroisse considérable. Les fonctions de ce ministère offraient à son éloquence de fréquentes occasions de se déployer. Il composa pour ses paroissiens, plus de deux cents homélies, dont la plupart sont autant de chefs-d'œuvre d'élocution. Ces homélies latines, sur les épitres et les évangiles de tous les dimanches et les fêtes de l'année, furent imprimées pour la première fois en 1567. Elles furent traduites en français, 1575, en 2 vol. in-8°. On y trouve partout un orateur chrétien qui, à quelques passages près, parle avec la dignité de son ministère.

Dans, la $75^{\text{e}}$ homélie, il maltraite ses compatriotes sans doute avec plus de zèle que de justice. Il y passe en revue les défauts de chaque peuple, et dit : *Si Judæus es, stude Judæis innatam incredulitatem superare; si Gallus es, stude Gallis innatam superbiam superare; si Romanus es, stude Romanis innatam avaritiam superare; si Pictavinus es, stude Pictavinis innatam ingluviem et garrulitatem superare.* Raoul fut le prédicateur de Guillaume IX, et il l'accompagna dans son voyage en Palestine. Selon quelques auteurs, il mourut à la suite de ce prince, vers la fin de 1101 ; mais l'épitaphe de Raoul, rapportée par Duchesne (t. IV, p. 260), prouve qu'il mourut à Poitiers avec le titre d'archidiacre.

Outre les homélies dont nous avons parlé, et dont on a fait un grand nombre d'éditions, l'auteur de l'*Eloge historique de Raoul*, imprimé à la tête de ses homélies, lui attribue un ouvrage en XIV livres,

intitulé *Speculum ardentis*, dont un manuscrit était, dit-il, dans la bibliothèque des Cordeliers de Bressuire, et un autre dans la bibliothèque du Vatican. Enfin l'on dit encore dans le même Eloge, que Raoul avait écrit une histoire de son temps, et fait un recueil de lettres divisé en deux livres. On doit regretter que ces ouvrages n'aient pas vu le jour : ils auraient pu éclaircir quelques points de l'histoire du Poitou et de l'histoire de France en général.

REGNAULT (Jean-Baptiste-Etienne-Benoit-Olive), né à Niort, le 1er octobre 1759, fit ses études en cette ville. Il suivit un cours de philosophie au collége du cardinal Lemoine, et prit le grade de maître ès-arts, en l'université de Paris. Il reçut le titre de docteur en médecine à Reims, le 16 décembre 1786, après avoir étudié à la Faculté de Paris. Encouragé par les conseils de Vicq-d'Azir, il se fixa dans la capitale. Il fut nommé médecin de l'hôpital de Charenton, en 1790, et médecin de l'hopital militaire du Gros-Caillou au commencement de 1791. En 1792, il partit, en qualité de médecin ordinaire, pour l'armée de la Meuse. Un mandat d'arrêt ayant été lancé contre lui par le Comité de salut public, il en fut averti à temps, se retira en Hollande, et de là se rendit à Hambourg, où il acheta le droit de bourgeoisie dans le contrat des étrangers, et exerça la médecine avec un grand succès pendant plusieurs années. Des affaires de famille l'ayant obligé de passer en Angleterre, en 1801, pour se rendre aux Etats-Unis, la catastrophe de Saint-Domingue le détermina à rester à Londres, où la confiance des émigrés l'accueillit comme à Hambourg. Rentré en France en 1814, Regnault a été nommé médecin consultant du roi, médecin en chef, adjoint à l'hôpital de la garde royale, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et de la Légion-d'Honneur; et enfin médecin en chef de la garde royale. Il est

membre d'un grand nombre de sociétés savantes, nationales et étrangères. On a de lui : 1° *Observations sur la Phthisie pulmonaire, ou Essai sur le Lichen d'Islande, considéré comme médicament et comme aliment dans cette maladie;* Londres, 1802, in-8°, en anglais. — *Ibidem*, 1802, in-8°, en français. — *Ibidem*, 1805, in-8°, en français.

Cet opuscule établit l'utilité du Lichen d'Islande dans la phthisie. Lorsque l'auteur l'écrivit, cette plante n'était d'aucun usage en Angleterre, et ne se trouvait dans aucune pharmacie. La dissertation, parvenue en France fut avantageusement citée par M. Alibert dans sa Thérapeutique, comme l'ouvrage d'un médecin anglais. C'est elle qui a rendu l'usage du Lichen si commun dans notre pays. M. Regnault cite avec soin les auteurs qui ont écrit avant lui sur les propriétés de ce végétal, rapporte de nombreuses observations à ce sujet, et indique les différentes manières d'en faire usage. Le premier, il l'employa comme médicament et comme aliment.

2° *Observation d'un cas singulier de volvulus;* 3° *Observation d'une Affection spermatique simulant une lésion organique du cœur;* 4° *Considérations sur l'Hydrocéphale et l'usage du Moxa tempéré dans cette maladie;* Paris, 1818, in-8°. 5° *Considérations sur l'état de la Médecine en France depuis la révolution jusqu'à nos jours;* Paris, 1819, in-8°. 6° *Notice nécrologique sur J.-J. Coste;* Paris, 1819, in-8°. 7° *Mémoire sur les Altérations du foie dans plusieurs maladies;* Paris, 1820, in-8°.

On doit à Regnault la fondation du *Journal universel des Sciences médicales*, dirigé par lui dans un esprit qui lui a valu le suffrage du public; il a paru 34 vol. in-8° de ce recueil depuis 1816 jusqu'à ce jour.

On a mis au bas de son portrait les quatre vers suivans, faits par l'abbé de la Bintinaye, ancien vicaire-général d'Autun :

Arte potens, miseros queis jam mors incubat atra
Suscitat, et fauces Orci frustatur hiantes
Quos servare nefas, ægros demulcet amicis
Vocibus, exilii sociis pius adstat egenis.

RICHOU (Louis-Joseph), fils de Joseph Richou et de Marguerite Chachereau, naquit à Bouillé-Loret, canton d'Argenton-le-Château, le 13 juin 1748. Son père tenait une ferme, qu'il ne tarda pas à quitter pour se rendre à Thouars. Le jeune Richou, comme fils unique, fut l'objet des plus tendres soins de ses parens. Après avoir terminé ses études à Saumur, il entra chez un procureur au parlement, d'où il sortit bientôt. Ce genre de travail n'était pas de son goût : aussi revint-il à Thouars au bout d'une année. En 1771, il obtint une place de contrôleur des vivres à Strasbourg, où il fit une longue résidence. C'est dans cette ville qu'il apprit la langue allemande. Ses liaisons avec plusieurs littérateurs distingués lui firent faire des progrès rapides. Il débuta par des traductions en prose et en vers qui lui méritèrent les suffrages de ses amis. Il entreprit de mettre en vers français *le Printemps*, du baron de Kleist, regardé en Allemagne comme un chef-d'œuvre. Il en fut publié divers fragmens dans les journaux d'au-delà du Rhin. Quand il eut terminé la traduction de ce poème, il eut le projet de la livrer à l'impression, mais il en fut détourné par la publication, à Paris, d'une traduction du même ouvrage. Il était chargé de terminer l'éducation de deux jeunes gens, lorsque le libraire Treuttel l'engagea à continuer la traduction des anecdotes de Pierre le Grand, commencée par un anonyme. Il fit la connaissance de Pfeffel, le Lafontaine de l'Allemagne. Celui-ci lui donna un volume de ses fables allemandes. Richou a traduit en vers plusieurs de ces apologues, dont quelques-uns ont parus dans le *Journal des Deux-Sèvres*. D'autres auteurs, tels que

Haller, Burger, etc., lui ont fourni des sujets de traductions en vers qui sont restées inédites. Richou suivit les cours de droit à Strasbourg, et vint à Paris se faire recevoir avocat en parlement. En 1790 il fut nommé maire de Gisors où il était receveur particulier l'année précédente. Il devint ensuite l'un des administrateurs des Andelys (Eure). Les habitans de Bernay, réunis en assemblée électorale, le choisirent pour représentant à la Convention nationale. Les départemens du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et du Mont-Terrible, où il avait été délégué en l'an III, l'envoyèrent au Conseil des Anciens en récompense de sa conduite. Pendant le cours de sa législature, il prononça plusieurs discours, dont les plus remarquables sont : 1° la défense de l'imprimerie royale contre la cabale des imprimeurs de Paris, dont Dupont de Nemours fut l'organe; 2° un discours en faveur des paysans du Bas-Rhin, que les coalisés avaient forcé de transporter leurs bagages au-delà du fleuve, et qu'on voulait traiter comme émigrés. Son vote pour la détention dans le procès de Louis XVI, et son opposition aux journées du 31 mai et du 2 juin, le firent incarcérer le 3 octobre 1793. Il ne recouvra sa liberté qu'au bout de quinze mois. Ennemi de tout acte arbitraire, Richou participa à la protestation contre la journée du 18 fructidor, ce qui le fit proscrire par le Directoire. Il aurait été déporté à Cayenne, si son collègue Dumon du Calvados n'avait pris sa défense à la séance de l'Odéon. La carrière législative de Richou se termina à la fin de l'an V. Il se retira à Thouars, dont il fut nommé maire à la fin de l'an VIII. Il y exerça pendant vingt-deux ans cette magistrature avec beaucoup de distinction. Ses concitoyens lui doivent la belle promenade de Saint-Laon. Il présida trois assemblées électorales. En sa qualité d'avocat il publia plusieurs mémoires pour des intérêts particuliers. Son principal ouvrage a

pour titre : *Anecdotes originales de Pierre le Grand, recueillies de la conversation de diverses personnes de distinction de Saint-Pétersbourg et de Moscou*, par M. de Stœlhin, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, traduit de l'allemand, Strasbourg, chez J.-Q. Treuttel, 1787. Dans les différens postes qu'il a occupés, L.-J. Richou a toujours tenu une conduite honorable, et dans une vieillesse avancée il jouit encore de l'estime bien méritée de ses concitoyens et de ses nombreux amis.

RIVET (André), ministre protestant, docteur et professeur en l'université de Leyde, curateur du collége de Bréda, naquit à Saint-Maixent, de Jean Rivet et de Catherine Cardela, le 2 juillet 1712, peu de temps avant la Saint-Barthélemi. C'est lui-même qui nous l'apprend par sa *Lettre de la bonne vieillesse*, datée de Bréda, 15 décembre 1650, où il dit : *Il n'y a pas longtemps, sçavoir au 2 de juillet, que l'an soixante-dix-huitième de mon aage est achevé.* Il fit ses humanités sous Louis de la Blachière, pasteur de l'église de Niort, et reçut l'imposition des mains du ministre Jonas Chaigneau, en 1594. Il dirigea l'église de Thouars depuis 1594 jusqu'en 1619. Henri-Frédéric de Nassau, prince d'Orange, lui confia l'éducation de Guillaume, son fils, mort en 1650. André Rivet reçut les députations de huit églises de province, qui le demandaient pour pasteur. Il se trouva à cinq synodes nationaux, et présida, en 1617, celui de Vitré. Ce savant ministre refusa la chaire de théologie de l'académie de Saumur, fondée par Duplessis-Mornay ; mais il crut devoir accepter celle de l'université de Leyde, qui lui fut offerte, en 1619, par une députation de la Hollande. En 1620, Rivet épousa Marie Dumoulin, sœur du célèbre P. Dumoulin, avec laquelle il vécut toujours dans la plus grande union. Un seul enfant lui survécut, *Frédéric Rivet, gentilhomme*

*domestique de S. A. d'Orange.* Le professeur distingué de l'université de Leyde assista, en 1622, au synode de Charenton. Il retourna à Leyde, où il continua d'enseigner la théologie jusqu'en 1632. Ce fut à cette époque que le prince Henri-Frédéric, fondateur du collége d'Orange, mit notre célèbre pasteur à la tête de cette institution. Rivet fit quelques voyages à Londres, à Amsterdam, à Lahaye, etc., pour le mariage du prince d'Orange avec la princesse Marie. On trouve les circonstances de sa vie et de sa mort dans un petit ouvrage intitulé : *Les Dernières heures de M. Rivet, vivant docteur, etc.*, fait sur les Mémoires de Marie Dumoulin, sa mère. Voici les derniers mots de l'édition de 1651, à Utrecht, chez Jean Waesbergue, imprimeur : « Il « expira doucement, à neuf heurs et demie du ma- « tin, le samedy septième de janvier, l'an 1657, à « Bréda, aagé de 78 ans 6 mois et 5 jours. »

Il a fait un grand nombre d'ouvrages :

1° *Andreæ Riveti pictavi S. Theol. doctoris, et professoris in Acad. lug. Batavâ critici sacri libri IV.* Cet ouvrage, dédié à Duplessy-Mornay, paraît avoir été fait à Thouars pendant que l'auteur y exerçait son ministère. Le *Critique sacré* a eu beaucoup d'éditions, 1612-1625-1641 ; Genève, 1660, in-12 ; c'était la cinquième édition ; 2° *Isagoge ad Scripturam*, Leyde, 1627, in-4° ; 3° *Theologiæ et Scholasticæ exercitationes CXC in Genesim, ex publicis ejus prælectionibus in celeberrimâ Batavorum academiâ*, Leyde, in-4°, 1633 ; 4° *Psalmi prophetici commentario illustrati*, Rotterdam, 1645 ; 5° *Meditationes in psalmos*, Arnheim, in-4°, jointes aux commentaires sur le prophète Osée ; 6° *Dissertatio de origine Sabbati, etc.*, Leyde, 1633, in-16 ; 7° *Instruction chrétienne touchant les spectacles publics, les comédies et tragédies, où est décidée la question s'ils doivent être permis par le magistrat, et si les enfans de Dieu y*

*peuvent assister en conscience, etc.*, La Haye, 1639. Cet ouvrage, rare et presque inconnu, est peut-être ce qu'il y a de mieux contre les spectacles. 8° *Andreæ Riveti Apologia pro sanctissimâ Virgine Mariâ, etc.*, Leyde, 1639, in-4°; 9° *Jesuita vapulans, sive Castigatio notarum sylvestri Petræ sanctæ romani Loyolæ sectarii in epistolam Petri Molinæi, etc.*, Leyde, 1635, in-12; 10° *Instructio preparatoria accessuris ad sacram Domini mensam*, etc., Amsterdam, in-12, 1636; 11° *Animadversiones in Hugonis Grotii annotata in Georgii Cassandri consultationem*, etc., Leyde, 1642. Grotius répondit, ce qui occasiona de la part de Rivet la réplique suivante : 12° *Examen animadversionum Hugonis Grotii pro suis ad Cassandri consultationem notis accedit*; etc., Leyde, 1642. La dispute continua, et produisit encore de la part de Rivet l'ouvrage suivant : 13° *Andreæ Riveti apologeticus pro suo de veræ et sinceræ pacis ecclesiæ proposito contra Grotium*, Leyde, in-8°, 1643; 14° *la Bonne Vieillesse*, représentée en une lettre latine de M. André Rivet, etc., à M. Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, et traduite en français par lui-même peu de jours avant leur mort à l'un et à l'autre, avec ses *Dernières Heures, revues et corrigées*, Utrecht, 1652, in-12. On a réuni tous ces ouvrages et quelques autres en trois volumes in-folio, 1651 et 1660 à Rotterdam. L'auteur a publié lui-même le premier volume.

RIVET (GUILLAUME), sieur de Champvernon, frère du précédent, naquit aussi à Saint-Maixent le 2 mai 1580. A peine âgé de vingt-deux ans, il fut revêtu du ministère évangélique, qu'il exerça avec distinction dans plusieurs églises de France. Il fut avec son frère en correspondance suivie. Leurs lettres sont remarquables par les sentimens d'amitié fraternelle qui y sont exprimés, et par les sujets importans qui y sont traités. Guillaume Rivet mourut en

1651, quelques jours après son frère. Il nous a laissé un traité de la Justification et un autre intitulé : *Libertatis ecclesiasticæ Defensio, sive adversùs potestatem et auctoritatem supremam quam romanus pontifex sibi in ecclesiam universalem arrogat tripartita pro præsumptorum fundamentorum numero, Dissertatio*, Genève, 1625, in-12 de 461 pages. Cet ouvrage très bien fait est dédié à son frère André Rivet, professeur en théologie à Leyde.

O. B. de Lezay.

ROUGET DE GOURCEZ (Mathieu), fils de Mathieu Rouget de Gourcez, naquit à Niort au mois d'octobre 1732. Il est des noms à la mémoire desquels est attachée une vénération profonde, qui se propage et se conserve religieusement de génération en génération. Quand on remonte à la source, on trouve un de ces hommes *de la vieille roche*, qui se dévoue au service de ses concitoyens, qui ne s'occupe que de leurs intérêts, et n'est heureux que de leur bonheur. Le peuple des faubourgs ne désigne encore que par le nom de son bienfaiteur la rue qu'il habita dans la ville.

Mathieu Rouget de Gourcez était conseiller du roi, lieutenant-criminel au siége de Niort, lorsque, le 21 août 1769, il remplaça dans les fonctions de maire de la ville, Antoine Perret, sieur du Coudray.

Il s'empressa d'activer les travaux publics pour subvenir aux besoins des pauvres qu'un hiver désastreux menaçait de la dernière misère. Ces travaux furent ouverts au canton de la Brèche. La ville se procura, par diverses acquisitions et par des démolitions, un espace assez grand pour contenir tous les bestiaux qui se rendent à ses foires. Des promenades publiques furent tracées autour de ce vaste emplacement. C'est ainsi que le maire Rouget sut réunir l'utile et l'agréable. Il eut à sa disposition,

pour exécuter ce double projet, un espace libre de huit boisselées trois toises et demie (environ un hectare vingt ares).

Rouget ne borne point là ses bienfaits, il propose au Corps de ville d'engager les habitans aisés à se cotiser pour donner, par semaine, une certaine quantité de pain aux indigens. Il avait le talent de persuader ce qu'il proposait. Il se met donc à la tête des commissaires, et parcourt la ville et les faubourgs. Malgré les nombreuses souscriptions, il se trouva un déficit de 1,100 livres de pain. D'après les vives instances du maire, le Corps de ville se chargea de le combler. Enfin, Rouget de Gourcez couronna ces bonnes œuvres par l'achat d'une assez grande quantité de blé, pour parer aux événemens imprévus. Ainsi, dans cette année calamiteuse, un seul homme, par son influence, arracha à la misère un grand nombre de ses concitoyens.

Dans cette année, le maire fit réparer le pont et l'abreuvoir, et fit démolir les portes de Saint-Jean et de Saint-Gelais, pour établir un chemin de communication de l'un à l'autre point, le long du boulevard, par la rue des *Piques* et par celle des *Douves*.

Le 23 mars 1771, Rouget de Gourcez fit part au Corps de ville du don proposé par le curé de Notre-Dame, Bion, de tous les livres de sa bibliothèque, pour former celle de la ville. Cette proposition fut acceptée, l'on vota même une somme de 500 livres par année, pour achat d'ouvrages et pour appointemens du bibliothécaire, fixés à 200 livres.

Le maire obtint du gouvernement, en 1772, l'établissement d'une poste de Niort à Bordeaux.

En 1773, il fit niveler le terrain et planter les arbres de la promenade Saint-Gelais. C'est encore à ce maire qu'on doit l'organisation de la compagnie dite des *grenadiers de ville*, destinée à faire le service en l'absence de la garnison.

L'administration de Rouget de Gources fut toute paternelle. Il mourut à ce poste d'honneur, le 4 novembre 1789. Ce jour fut un jour de deuil pour la ville de Niort.

## S

SAVARI DE MAULEON (CHATILLON-SUR-SÈVRE), dont nous avons parlé comme guerrier (XIIIe siècle), mérite aussi d'être cité comme troubadour. Brave et galant, il aimait les assemblées, les tournois, les divertissemens et les vers. Il tenait cours d'amour dans son château, où il attirait les meilleurs poètes, par les prix et récompenses que sa main libérale leur départait. Mauléon fut tout à la fois le Virgile et le Mécène de son temps. Nostradamus rapporte quelques-uns de ses vers, qui rappellent les chagrins que lui causait l'amour.

> O cor ingrat, rudé é inésourablé,
> Plus dur, cent fés, à plégar qu'un gros aubré;
> Couro aura fin vers my ta crudeltat!

Le troubadour Hugues de Saint-Cyr, obtint de la comtesse de Bénangués la faveur d'être présenté à Savari de Mauléon. Elle lui procura même l'amitié de ce favori de Mars, qui le mit en équipage, et en fit son compagnon d'armes.

Savari de Mauléon fut grand sénéchal de Saintonge depuis 1208 jusqu'à 1219. Il fit battre monnaie dans le Poitou (1). On ne connait pas la date précise de sa mort; mais il vivait encore en 1231,

(1) Voir Arcère, tom. I, p. 205.



SAVARY,

*Contre Amiral,*

*Commandant de la Légion d'honneur.*

SAVARY (Daniel). Voilà un de ces noms qui rappellent la gloire de la marine française. Le 2 février 1743, Savary naquit à Salles, près de La Rochelle, de parens honnêtes, mais sans fortune. Il mourut à Mauzé, le 21 novembre 1808, contre-amiral, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis. Orphelin dès son enfance, il monte, à l'âge de quatorze ans, sur les vaisseaux du roi, et s'élance sur les mers. Le traité de paix de 1762 vint enchaîner son courage sans ralentir son zèle à s'instruire dans l'art nautique. Il savait que la plupart de nos grands hommes de mer, tels que Jean-Bart, Tourville, Duguay-Trouin, s'étaient formés dans la marine marchande. Il entra dans cette carrière, qu'il suivit avec succès pendant quinze années.

Au sortir de cette école, il passa sur *l'Ajax* avec le grade d'enseigne. C'était à l'époque de la guerre d'Amérique, en 1778. Il fit une campagne dans l'Inde, assista à tous les combats livrés par le bailli de Suffren, se distingua et fut blessé. D'après sa demande, il fut employé aux opérations de terre du siége de Trinquemale. Au retour de cette expédition, il fut nommé lieutenant; et à la suite de quelques autres campagnes dans les mêmes parages, il reçut la croix de chevalier de Saint-Louis.

En janvier 1791, il était second sur la frégate *la Néréide*, partie de Rochefort pour Saint-Domingue avec des troupes de débarquement. Après avoir été battue par une horrible tempête, après être restée vingt et quelques jours à la cape, le plus souvent à sec de voile, sa frégate, déjà fatiguée, reçut un coup de mer extraordinaire qui enfonça trois sabords de l'arrière, emporta la moitié des grands porte-haubans, remplit d'eau la cale, le faux-pont et la batterie, où il se noya plusieurs hommes. La frégate dans une position horizontale allait couler

bas. Le lieutenant Savary conserve seul sa présence d'esprit, donne tous les ordres, dirige tous les mouvemens, et facilite les moyens de dégager la frégate, de la redresser et de la ramener enfin au port d'où elle était partie. L'équipage proclama d'une voix unanime que le lieutenant Savary avait sauvé le bâtiment. Il eut, en récompense, le commandement d'une autre frégate. Il reçut l'ordre de partir de nouveau pour Saint-Domingue. Il s'acquitta heureusement de la mission qui lui avait été confiée. A son retour, il ramena Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue. Près d'arriver à Lorient, il apprend par son pilote que la France va devenir république, et que son passager pourrait être victime de la fureur du peuple. Alors Savary jure à Blanchelande de faire tout ce qui dépendra de lui pour le protéger. Au lieu de le débarquer à Lorient, il le conduit à Rochefort, et ne le remet qu'aux autorités constituées, afin de le placer sous la sauvegarde de la loi.

Nommé, en 1792, capitaine de vaisseau, il fut envoyé en station sur les côtes de Bretagne pour protéger ce pays. C'était le temps où les brigands armés portaient de ville en ville le pillage, l'incendie et le meurtre. Le capitaine Savary transforma son équipage en troupes de terre, dirigea sur tous les points, de jour comme de nuit, des détachemens armés, et fut assez heureux pour préserver ces contrées des horreurs de la guerre, du moins pendant le temps de sa station. La Convention décréta qu'il avait bien mérité de la patrie.

Divers postes honorables lui furent confiés ; il eut successivement à Toulon le commandement de la 2e et de la 3e division d'une escadre de quinze vaisseaux, sous les ordres du contre-amiral Martin. Il montait *le Languedoc*, surnommé depuis *la Victoire*. Dans la première sortie que fit cette escadre, le capitaine

Savary combattit pendant cinq heures et demie, et tira plus de deux mille coups de canon. Il fut obligé de relâcher à Toulon : son vaisseau se trouvait si maltraité, qu'il ne pouvait plus tenir la mer. Savary refusa d'être fait contre-amiral par Letourneur ; il ne voulut pas tenir d'un simple représentant du peuple le titre d'officier-général. Il continua donc de commander son vaisseau, et ne débarqua que vers le commencement de l'an IV. Il vint alors revoir sa famille ; mais combien ce plaisir fut empoisonné lorsqu'il apprit qu'on avait remboursé en assignats sa fortune, acquise par de si longs et de si pénibles travaux. Toutefois il n'en conçut de chagrin que pour ses jeunes enfans. Il trouva toujours dans son épouse (1) une femme dont l'âme égalait la sienne en courage et en vertus.

Nous venons de voir Savary employé sans interruption durant le cours de la révolution. Quels étaient donc ses principes ? Il disait lui-même : « Je « ne suis d'aucun parti ; je veux le bien, sincère- « ment le bien. Eloigné par état des commotions « politiques, j'ai toujours résolu de m'en tenir à « mon vaisseau et à mon équipage, de défendre l'un « et de maintenir l'autre, quelles que soient autour « de moi les circonstances. » Il fut pourtant dénoncé plusieurs fois comme ennemi de l'égalité, parce qu'il faisait observer à son bord l'ancienne discipline. Il imposa même à ses juges, et demeura maître absolu sur son vaisseau. A Toulon, au fort de la terreur, lorsque la plupart des équipages, en insurrection ouverte, enlevaient les embarcations, se rendaient à terre, méconnaissaient et insultaient leurs chefs ; lorsque le représentant Niou fut mutilé, et que son collègue se brûla la cervelle, le capitaine Savary,

(1) Françoise Busseau, fille d'Emanuel Busseau, conseiller à l'élection de La Rochelle.

l'épée à la main sur son banc de quart, comprimait la rebellion et maintenait l'ordre par la discipline la plus exacte.

Nommé chef de division à l'organisation de la marine, il prit en l'an VI (1798) le commandement de trois frégates destinées à porter en Irlande des troupes de débarquement, sous les ordres du général Humbert. Cette expédition fut couronnée de succès. Savary revint en France, et fit dans sa traversée quelques prises avantageuses. Il retourna de suite en Irlande avec un plus grand nombre de troupes et de bâtimens ; mais les dangers de cette seconde expédition furent bien autres que ceux de la première. Les Anglais tenaient des vaisseaux en croisière sur leurs côtes. L'escadre sortie de Brest, pour la même destination que Savary, ne réussit point ; Humbert et ses 800 soldats avaient été pris par 3,000 hommes de troupes réglées. Le capitaine Savary apprit cette fâcheuse nouvelle au moment de débarquer. Les ordres qu'il avait reçus à son départ le forcèrent à ramener sa division en France. Il sut alors qu'il avait devant lui le commodore Waren avec trois vaisseaux de ligne et une frégate. Malgré la disproportion de forces, le capitaine français attaqua l'ennemi à portée de pistolet, fit tomber le mât de hune et la vergue d'artimon du premier vaisseau, tira d'un peu plus loin sur le second ; le troisième passa hors de portée, et Savary continua sa bordée à toutes voiles. Il croyait être à l'abri de tout danger : il se trompait. Il fut rejoint dans la nuit par les deux derniers vaisseaux anglais, qui le chassèrent durant soixante heures. Il rentra néanmoins avec toute sa division à Rochefort, après avoir éprouvé les terribles coups de vent de l'équinoxe, et après avoir trompé, pour la quatrième fois, la station anglaise qui bloquait la rade.

Savary eût le commandement du vaisseau *le Fou-*

*droyant*, et même, pendant quelque temps, celui d'une division de six vaisseaux en rade de l'Ile-d'Aix. Il commanda encore une division de l'escadre qui porta, en 1801, des troupes de débarquement à Saint-Domingue, sous les ordres du contre-amiral Latouche-Tréville. Dans ces parages il fut chargé de diverses missions, comme de croiser, pour observer l'escadre anglaise, forte de vingt vaisseaux; d'attaquer Saint-Marc, pour faire diversion aux opérations de terre; enfin de ramener en France Toussaint-Louverture.

Il fut fait contre-amiral le 23 juillet 1802.

Dès que la guerre fut de nouveau déclarée entre la France et l'Angleterre, Savary demanda à être employé activement, dans l'espérance d'être chargé de quelque expédition. Il fut envoyé à Boulogne, on lui donna une des trois divisions de la flotille. Il commanda souvent les lignes d'embossage, et chaque fois il eut des engagemens avec les Anglais.

C'est là que, fatigué d'un genre de service qui ne convenait ni à son âge ni à son grade, il conçut le germe d'une maladie de poitrine qui le conduisit lentement au tombeau. Forcé de se retirer dans sa famille, il y termina sa glorieuse carrière, à l'âge de soixante-cinq ans. Il se détacha avec peine d'une épouse inconsolable, et ne laissa pour héritage à ses quatre fils que son exemple et son nom.

Il servit cinquante et un ans avec honneur; il assista à trente combats; il ne baissa jamais pavillon devant l'ennemi. Sans fortune, sans parens, sans protecteur, on le vit parvenir du dernier grade au grade de contre-amiral; incapable de solliciter, il ne dut son avancement qu'à lui-même. De tous ceux qui l'ont connu, de tous ceux qui ont servi avec lui, sous lui ou contre lui, il n'en est pas un seul qui puisse lui adresser le moindre reproche, pas un seul qui ne lui paie avec plaisir le tribut de son estime et de son

admiration. Son regard était plein de bonté, sa physionomie était noble et imposante. Il semble que Tacite ait écrit pour lui, quand il a dit d'Agricola : En le voyant, vous l'eussiez jugé sans peine un homme de bien et un grand homme, *bonum virum facilè crederes, magnum libenter*. De ses quatre fils, le troisième est mort en 1822, au moment où il venait d'être reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris. Le plus jeune occupe, depuis quelques années, un rang dans la magistrature. L'aîné, officier du génie et membre de la Légion-d'Honneur, dirige à Niort la construction du nouveau bâtiment des casernes, d'après le plan qu'il en avait présenté, et qu'il est chargé de faire exécuter. Le frère puîné de l'officier du génie est lieutenant de vaisseau; il est destiné à perpétuer la gloire maritime de son père.

## T

**TRAVERSAY** (Abraham Sansac de), fils aîné de Jean Prévost Sansac, marin célèbre, et de demoiselle Henriette Duquesne, nièce du grand Duquesne, servit honorablement dans le régiment de Penthièvre, cavalerie; il se signala dans plusieurs batailles et principalement à la journée de Rosbach où il fut grièvement blessé. Il se retira, avec le grade de lieutenant-colonel, dans son château de Traversay, commune de Plibou, arrondissement de Melle, où il mourut en 1784.

C'est dans ce même château ,sa que s'était retiré, en 1790, Jean Prévost Sansac, marquis de Traversay (1), neveu du précédent, et fils

(1) Né à la Martinique, le 28 juillet 1754, mort dans ses terres du gouvernement de Penzène, le 13 juin 1831.

d'un officier qui s'était distingué dans la marine royale, et qui était mort chef de division et lieutenant-général au gouvernement de Saint-Domingue. Le marquis était né pour éclipser tous les membres honorables de sa famille. Un des premiers manœuvriers parmi les officiers de la marine française, il sut mériter l'estime des amiraux d'Estaing, Guicheu, Lamotte-Piquet, Duchaffaud, d'Orvilliers, Vaudreuil et de Grasse. Le marquis de Traversay, envoyé en parlementaire auprès de l'amiral anglais en rade de New-Yorck, y arrive toutes voiles dehors, bonnettes haut et bas. Cette manœuvre hardie et sans exemple jusqu'alors, étonne et alarme l'amiral, qui, prenant le porte-voix, s'apprête à lui crier qu'il va briser sa corvette contre un vaisseau à trois ponts, lorsque tout à coup le marquis fait amener et serrer ses voiles, comme par magie, et au même instant ayant fait jeter à l'eau une des ancres de proue et une autre transportée à cet effet à la poupe, la corvette se trouve soudain sans mouvement, embossée, et présentant le travers au vaisseau amiral, comme s'il eût voulu le canonner. Tous les officiers anglais présens témoignèrent hautement leur admiration.

Lorsque le marquis de Traversay voulait appareiller pour sortir d'un port, on n'apercevait du dehors aucun préparatif, et l'on n'entendait aucun bruit; cependant à peine la dernière ancre était-elle levée, que le vaisseau paraissait entièrement pavoisé et cinglait, de suite, avec rapidité.

C'est au marquis de Traversay que la marine doit l'établissement de nouvelles voiles, les *contre-bonnettes*, et plusieurs manœuvres, qui ont excité l'admiration des Anglais et leur empressement à les adopter.

Capitaine de vaisseau à 29 ans, que ne devait pas attendre la France de ce génie précoce! Mais cet

homme remarquable était destiné à briller dans une contrée étrangère. Le marquis se reposait des fatigues de la mer dans son château de la commune de Plibou, lorsque son épouse, effrayée des symptômes d'une révolution qui s'annonçait par des assassinats et l'incendie des châteaux, lui persuada de se retirer en Suisse, pour y attendre en paix la fin de l'orage révolutionnaire. Dès que l'impératrice de Russie, Catherine II, eût été instruite du nouveau séjour de Traversay elle lui députa le prince de Nassau avec la mission de l'attirer à sa cour. Elle sentait tout le prix de cette conquête. Le marquis n'acquiesca au vœu de l'impératrice qu'après l'autorisation du roi Louis XVI. Il reçut un brillant accueil à la Cour de Catherine II, et devint l'âme des conseils de l'impératrice pour tout ce qui concernait la marine. L'empereur Paul Ier lui confia le commandement des forces de terre et de mer de la Crimée, avec le titre de grand amiral de la mer Noire. Comme il jouissait de la faveur de correspondre directement avec l'empereur, il réussit à le faire revenir des préventions qu'on lui avait inspirées contre le duc de Richelieu. Cet émigré devint commandant des forces de terre, et gouverneur de la Crimée (1).

L'empereur Alexandre eut pour le marquis de Traversay une affection toute particulière; il lui confia le ministère de la marine pour le garder constamment auprès de lui.

A l'empereur Alexandre succéda Nicolas; mais le changement de souverain n'altéra point la faveur du marquis, bien que son âge et ses infirmités ne lui permissent plus de rendre les mêmes services. Nicolas ne pouvait s'empêcher de reconnaître que sa marine lui devait les progrès rapides qu'elle avait faits, et

(1) Richelieu civilisa cette contrée barbare, et il y fit fleurir les arts et l'industrie de l'Europe.

qu'il l'avait mise au pair de celles des autres nations. Il écrivit même la lettre suivante au marquis retiré dans ses terres du gouvernement de Penzène.

« Marquis de Traversay, ayant divisé l'adminis-
« tration de la marine en un état major de marine
« attaché à ma personne, et un ministère qui, depuis
« sa nouvelle organisation, n'aura d'autre attribution
« que sa partie économique, j'éprouve une véritable
« satisfaction à vous adresser les témoignages de ma
« reconnaissance de vos services dans la direction
« du ministère de la marine, sous son organisation
« antérieure. Je donne en même temps l'ordre de
« vous continuer *en entier* le traitement dont vous
« jouissez.

« Persuadé que vous vous empresserez de con-
« sacrer de nouveau tous vos soins au service de
« l'empire, aussitôt que l'état de votre santé vous
« permettra de vous occuper d'affaires, j'ai jugé né-
« cessaire de vous conserver la dignité de membre
« du conseil de l'empire. En assistant à ses délibé-
« rations, vous apporterez sans doute une attention
« particulière aux affaires relatives à la marine, et
« continuerez ainsi à lui être très utile.

Je suis votre affectionné,

*Signé* NICOLAS. »

Saint-Pétersbourg, le 24 mars 1828.

Tous les Français qui ont eu recours en Russie à la protection du marquis de Traversay, n'ont eu qu'à se féliciter de l'avoir implorée. Il est un autre membre de cette famille dont la fin héroïque rappelle les beaux jours de la république romaine.

Jean Sansac de Traversay, connu sous le nom de Sauzé, était oncle du marquis dont nous venons de parler. Il commandait la corvette *le David*, qui, par suite d'une violente tempête, en 1767, fut jetée sur les roches de l'Ile-Dieu, vis-à-vis les Sables-d'Olonne.

Ce capitaine, voyant son vaisseau sans ressource et près de sombrer, fait sauver tout l'équipage, excepté l'aumônier qu'il retient, en lui disant : « Père, nous « devons l'exemple de la résignation, nous sauvons « les hommes qui furent confiés à nos soins ; bénis- « sez-nous maintenant. » A ces mots, et à la vue de ceux qui lui doivent la vie, il se bande les yeux, et, serré dans les bras du jeune Couillaud-Pressec, son ami, qui n'avait pas voulu le quitter, il disparaît sous les ondes.

# V

VAUGUION (Abraham-François de), d'une famille protestante, comme l'indique le premier de ses prénoms, auquel il substitua le second quand il eut embrassé la religion catholique, naquit à Niort le 7 février 1685. Il fit ses études à l'université de Poitiers, où il fut reçu bachelier en droit au mois de juillet 1706, et licencié en la même faculté au mois de juillet 1707. Il fut installé avocat au barreau de Niort, le 22 décembre de la même année. Le marquis de Fors, seigneur et patron de Grip, nomma, le 16 décembre 1709, pour son sénéchal le sieur Abraham-François Vauguion, avocat au siége royal de Niort. Le seigneur de Bouillé lui adressa des lettres de sénéchal de sa seigneurie, le 8 mai 1710. Pareilles lettres de provision de sénéchal de Mougon lui furent envoyées par le prieur commandataire, seigneur dudit lieu, le 15 juin 1717. L'année précédente il avait été reçu avocat en parlement, et nommé par le roi lieutenant civil et criminel au siége de Niort. Il fut installé en cette double dignité le 12 mai 1717, à la place d'Etienne Rouget, dont l'épouse, Renée de Vauguion, était cousine

germaine de A.-F. Vauguion, commissaire de la dîme royale à Niort. Nommé commissaire par le roi, en 1718, pour l'essai d'un nouvel impôt, il reçut du régent une lettre autographe datée de Paris, le 30 juin 1719, que nous avons rapportée ailleurs. La même année, 1719, le roi le nomma maire de la ville de Niort. En 1725, le roi conféra au sieur Vauguion la charge de son lieutenant particulier assesseur civil de la sénéchaussée de Poitou au siége royal de Niort.

VILLIERS (Jacques-François de), médecin célèbre, naquit à Saint-Maixent, le 5 juin 1727. Il mourut à Paris en 1790, docteur de la Faculté de médecine. Il avait fait ses premières études à Saint-Maixent, à Niort et à Poitiers.

On a de lui plusieurs ouvrages :

1° *La Médecine pratique de Londres, traduite de l'anglais;* 2° *Méthode pour rappeler les noyés à la vie;* 3° *Manuel secret et Analyse des remèdes de M. Sutton pour l'inoculation de la petite-vérole.* De Villiers est aussi auteur d'un ouvrage de chimie en grec, latin, français, allemand, espagnol et anglais. L'italien seul y manque, pour compléter cette polyglothechymique. Elle prouve du moins que l'auteur possédait peut-être beaucoup plus de langues qu'aucun autre Poitevin de son temps. Au reste, cette production est restée manuscrite. C'est à cet écrivain patriote et éclairé que nous devons la note historique relative aux hôpitaux établis en Poitou. Nous en avons fait usage pour ce qui concerne le département des Deux-Sèvres.

VILLON (François Corbeuil, plus connu sous le nom de), fils de Guillaume Corbeuil, dit Villon, naquit à Paris en 1431. *Villon* signifiait en vieux langage *fripon*. Ce surnom, que François Corbeuil avait hérité de son père, lui fut confirmé par une sentence du Châtelet, qui le condamna à être pendu.

L'avénement de Louis XI à la couronne lui sauva la vie. Ce prince aimait les lettres et protégeait les savans. Charmé des talens de Villon, Louis XI fit grâce aux mœurs en faveur de l'esprit, et, sur l'appel interjeté par le condamné, le parlement commua la peine de mort en celle de bannissement.

Le poète a consigné le bienfait et la reconnaissance dans ces vers :

> Escript j'ay l'an soyxante et ung,
> Que le bon roy me délivra
> De la dure prison de Meung,
> Et que vie me recouvra,
> Dont suys, tant que mon cœur vivra,
> Tenu vers luy me humilier :
> Ce que feray jusque à ce qu'il mourra.
> Bienfaict ne se doit oublier.

Villon, malgré la pauvreté de ses parens, avait fait de bonnes études. C'est le premier écrivain français qui ait connu le mérite du tour et de l'expression. On peut le regarder comme le créateur de notre poésie et de notre langue.

Boileau a dit :

> Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Selon Lacroix du Maine, Villon, pour la langue française, a eu le goût aussi fin qu'on pouvait l'avoir en son siècle. Au jugement de Patru, il est un des plus nobles esprits dont Paris, dont la France puisse se vanter.

Ce poète, sur ses vieux jours, se retira à Saint-Maixent, sous la faveur d'un homme de bien, abbé dudit lieu, au rapport de Rabelais. Quelques écrivains prétendent qu'il fut le premier auteur de la

farce de *l'Avocat patelin*, et que son goût pour le théâtre lui inspira dans sa retraite une autre pièce analogue à ses nouveaux sentimens ; et au temps où l'on jouait les saints, la Vierge et Dieu par piété, il fit à Saint-Maixent une Passion en langage poitevin. Pour donner passe-temps au peuple, il entreprit de la faire jouer. Il distribue les rôles, exerce ses acteurs, dispose le théâtre, et annonce au maire et aux échevins que le mystère pourra être prêt à l'issue de la foire de Niort. Il ne restait plus qu'à trouver des habillemens propres aux personnages. On n'en trouva point d'assez beaux pour l'acteur qui jouait Dieu le père. Villon savait qu'il y avait aux Cordeliers une chappe magnifique ; il eut recours au sacristain. Mais ce bon frère refusa tout net, alléguant que par leurs statuts provinciaux, il leur était expressément défendu de rien prêter à ceux qui montaient sur le théâtre. Villon répliqua que ces statuts ne concernaient pas les pièces qui pouvaient contribuer à l'édification publique, mais seulement les farces, momeries et jeux dissolus ; qu'il l'avait ainsi vu pratiquer à Bruxelles et autres endroits. C'était en effet la manière de penser du siècle, et la logique de Villon eût été de mise auprès de tout autre que du sacristain de ce couvent. Il eut beau haranguer, il n'obtint rien. Il s'en revint fort en colère, et fit à sa troupe le rapport de sa négociation. Il ajouta que *Dieu ferait bientôt vengeance et punition exemplaire de Tappecoue :* c'était le nom du sacristain des Cordeliers.

Le samedi suivant, Villon eut avis que Tappecoue était allé, sur la *poutre* du couvent, faire la quête à Saint-Liguaire, et qu'il serait de retour sur les deux heures après midi. Villon et ses acteurs allèrent se cacher sur la route du frère quêteur. Ils étaient déguisés sous des figures horribles, tenant d'une main des cymballes et des sonnettes, et de l'autre des

mèches ardentes, des fusées et des pétards. Dès qu'ils aperçurent de loin le frère Tappecoue revenant de sa quête, ils se tapirent dans les fossés, de chaque côté du chemin, et au moment du passage du sacristain, ils coururent *sus*, faisant ensemble une décharge de leurs pétards, en criant de toutes leurs forces : « Ho! ho! le vilain, qui n'a pas « voulu prêter une pauvre chappe à Dieu le père. » La *poutre* effrayée jeta le cavalier par terre, et gagna le couvent au plus vite. Le pauvre sacristain demeura sur le champ de bataille, demi-mort de peur, et tout brisé de sa chute.

Il paraît que la justice ne donna point suite à cette équipée de Villon, et que même il eut pour lui les rieurs. Si l'on en croit la tradition, Villon mourut à Saint-Maixent, sous le règne de Louis XI.

Les poésies de cet auteur furent si étrangement défigurées après sa mort, que François I^er^, qui aimait beaucoup le badinage simple et naïf de sa muse, chargea Marot de donner une nouvelle édition des œuvres de Villon. Marot les publia, au mois de septembre 1533, Paris, chez Galiot-Dupré, format in-16 de 115 pages. Il y mit pour épigraphe ce distique :

> Peu de Villons en bon savoir,
> Trop de Villons pour décevoir.

## Y

YVER (Jacques), seigneur de Plaisance et de la Rigoterie, fils de Jacques Yver, maire de Niort en 1514, naquit dans cette ville en 1520. Un de ses ancêtres, Jeau Yver, se trouvait échevin en 1461, époque où Louis XI accorda des privilèges de noblesse au maire et aux échevins de Niort. Un des

membres de cette famille, Gervais Yver, fut maire de cette ville, en 1502, et Jacques Yver reçut le même honneur en 1556. Mais toute l'illustration qu'il tire de son origine et de ses dignités, le cède à la gloire qu'il dut aux lettres. L'Italie, au XVI[e] siècle, tenait le sceptre de la littérature; et loin de soupçonner qu'il dût passer, dès le siècle suivant, aux mains de la France, elle accusait de stérilité nos écrivains. Leur génie, disait-elle, n'est propre qu'à imiter servilement les autres; ils ne vivent que d'emprunt; incapables d'imaginer, ils copient ce que les autres ont écrit. A ces reproches injurieux, ajoute Jacques Yver: « J'ai senti mon ame si offensée, que « longtems depuis j'ai sçeu un mauvais gré à nature, « de ce qu'elle n'a fait ce bien à l'ouye, comme elle « a fait aux yeux, de recevoir les paroles agréables, « et de clôre la porte aux fascheuses. Et afin de ven- « ger l'outrage que lors elles firent à mon cœur, le « sincère zèle que j'ai à l'honneur de ma patrie, m'a « donné envie et hardiesse d'essayer à monstrer que « nous ne sommes point plus stériles en belles inven- « tions que les estrangers, et qu'avons bien de quoi « récréer et soulager l'ennuy qu'apporte l'oysiveté « par des discours nez en France et habillez à la « Française. »

Tel fut le noble motif qui dicta les écrits de Jacques Yver. Il se fit une grande réputation par un ouvrage qu'il intitula: *Le Printemps d'Yver*. Il contient plusieurs *Histoires discourues en une noble compagnie au château du Printemps*. Ce livre est dédié *aux belles et vertueuses demoiselles de France*.

« Pour le zèle, y est-il dit, que je porte aux vertuz, « aux graces et aux muses, j'ay estimé que les ver- « tueuses, gracieuses et bien apprises damoiselles, « desquelles nostre France se void si heureusement « embellie, estoit bien le plus digne subject que je « pense estre entre les plus exquises choses de ce

« monde... mais... ayant la main trop faible pour bien « tenir la docte plume de cigne, j'ay pris la plu- « mette d'un passereau, oiseau de la mère d'amour. »

L'auteur suppose que trois gentilshommes, qu'il appelle les *sieurs de Bel-Acueil, de Fleur d'Amour, et de Ferme-Foy*, arrivent dans un château qu'a élevé par son art la fée Mélusine, et où demeurent trois dames, *Marie, Marguerite et la dame du château*. On entre en conversation, et l'on débite des historiettes. Ces contes sont dans le goût de ceux de Bocace. Le style en est naïf, souvent gracieux et parfois plein de finesse. Yver a bien connu le génie de notre langue ; elle lui doit beaucoup. Yver a fait des vers inférieurs à sa prose ; mais ils ne sont pas sans quelque mérite. Il les a insérés dans le corps de son ouvrage. Ici c'est une complainte sur la guerre, un hymne à la paix, une épigramme, là un sonnet sur l'ingratitude de l'homme envers Dieu, ailleurs une épithalame. Au temps de Jacques Yver, les danses le plus en vogue dans nos contrées se nommaient *branles du Poitou*. Charles IX, en 1565, séjourna trois jours au château d'Oiron, pour voir exécuter les branles du Poitou par les villageois de notre département. Ces danses avaient lieu, dit Yver, au son des *fleutes, cornemuses et flageols*. Mais, au défaut de ces instrumens, ou quand les joueurs *estaient las de sonner*, on dansait sous des voix chantantes. Yver composa des paroles mesurées sur les mêmes airs, et il intitula ces chansons, tantôt *Branles de Poitou*, tantôt *Branles doubles*. Il en égaya le récit des histoires de son *Printemps*. Le branle qu'il a placé dans sa cinquième journée, s'exécute par deux personnages qui chantent tour à tour, *l'amy* et *l'amye*. Il y a seize couplets.

Le célèbre Mirabeau, qui connaissait si bien les ouvrages où les grâces ont mis leur cachet, choisit

la *Nouvelle* qui se trouve dans cette cinquième journée du *Printemps;* et persuadé qu'un *style naïf qui ne manque point de finesse pourrait faire plaisir* à sa maîtresse, il le conserva, en abrégeant d'ailleurs la narration de Jacques Yver, et il en fit hommage à Sophie Ruffey. Lacroix du Maine dit de notre auteur : « Je n'ai jamais eu cet *heur* (ce bonheur) de « le voir ou cognoître que par ses écrits mis en « lumière, mais c'est celui que j'ai extrêmement « désiré voir, et communiquer avec lui, tant j'ai pris « de plaisir à sa façon d'écrire. Il mourut avant que « son livre fût imprimé. » Cette mort prématurée, qui arriva sans doute en 1572, année de la première édition du *Printemps,* priva le public des autres ouvrages qu'Yver avait annnoncés dans son avant-propos. On mit, à l'occasion de sa mort et de la publication de son livre, ce quatrain au bas de son portrait :

Du pinceau le docte soin
Me faire vivre à envie ;
Mais las! qu'en est-il besoin,
Puisqu'en mourant *j'acquers vye.*

Dans ces deux derniers mots perce aussi le mauvais goût du XVI[e] siècle pour les anagrammes.

Jacques Yver ne fut pas le seul bel esprit de sa famille, car nous voyons à la tête de son ouvrage des vers de son frère Joseph et de sa sœur Marie, qui veulent s'associer à la gloire de leur aîné. La ville de Niort n'a point voulu les séparer dans l'hommage qu'elle rend depuis plus de deux siècles à la mémoire de cette famille. La rue qu'elle habita porte le nom de rue des Yvers.

FIN.

